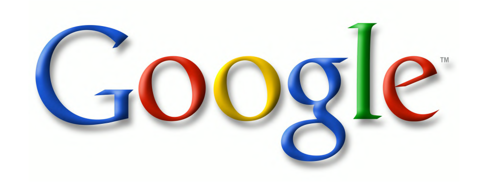
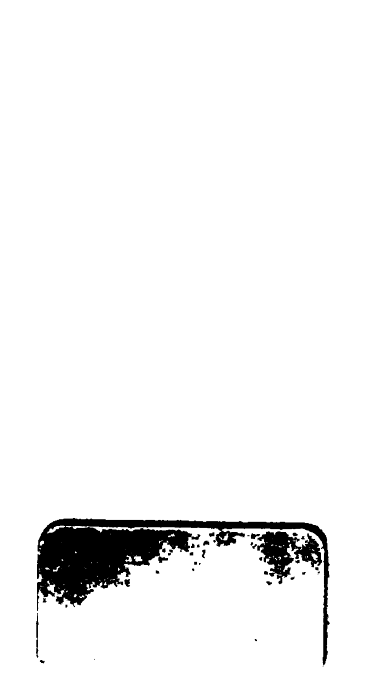

Google



D BG
Thirion

LA VIE PRIVÉE

DES

FINANCIERS

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR

H. THIRION



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1895

1. Capitalists and financiers — France

S.D

LA
VIE PRIVÉE DES FINANCIERS
AU XVIIIe SIÈCLE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1895.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 247.

LA VIE PRIVÉE

DES

FINANCIERS

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR

H. THIRION



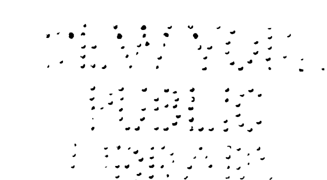
PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1895



PRÉFACE

On a beaucoup écrit depuis quelques années sur les questions de finance. En un temps comme celui-ci, où les biens de la fortune sont tout, mènent à tout, suffisent à tout, il n'y a pas lieu de s'étonner que, pour répondre aux préoccupations présentes du plus grand nombre, on ait multiplié les ouvrages qui, de près ou de loin, pouvaient s'y rapporter.

Chaque époque de notre histoire a été pour cela largement mise à contribution, mais le dix-huitième siècle nous semble avoir fourni, sans conteste, le plus fort contingent dans la masse de ces études. Le public a bénéficié, à cet engouement, de plusieurs livres d'une réelle valeur, très érudits et très instructifs, grâce auxquels les moindres rouages de la grande machine financière d'il y a cent cinquante ans lui sont connus jusque dans le dernier détail.

Toutefois, l'ensemble de ces savantes recherches a porté principalement sur l'examen du côté purement technique de la matière. Il n'en a pas abordé la partie

vivante. On a ainsi merveilleusement expliqué le mécanisme de chacun des systèmes financiers du temps, tout en négligeant de nous montrer, sauf en des biographies très spirituellement mais trop légèrement touchées, quels étaient ceux qui lui imprimaient le mouvement. On a scrupuleusement décrit les recoins les plus secrets du théâtre. On a oublié de nous donner le nom des acteurs qui y figurèrent.

Il restait là une lacune importante à combler. Nous avons entrepris de rassembler quelques premiers matériaux pour ce travail, en nous représentant, d'autre part, combien il serait encore forcément imparfait du moment où il nécessitait, pour être mené complètement à bien, des connaissances profondes et particulières non seulement de l'histoire journalière d'une nation durant tout un siècle, mais aussi de sa production littéraire en son entier.

Les gens de finance se retrouvent partout, en effet, durant ces soixante-dix années où nous nous sommes proposé de les suivre, dans les manifestations de la vie publique et de la vie privée, dans la suite des mémoires, dans les correspondances, dans les épigrammes et les chansons.

Et la difficulté de mettre en scène trois cents personnages environ, dont quelques-uns s'acquirent une certaine notoriété, dont d'autres, plus nombreux, demeurèrent, par contre, sans cesse dans l'obscurité, nous aurait détourné d'assumer une pareille tâche, si nous n'avions rencontré, au début de nos recherches, des

documents assez précis pour nous servir de guide ou de points de repère au milieu de tant d'incertitudes.

Les portraits de financiers que d'Argenville a tracés comme supplément à la vie privée de Louis XV; les notes ajoutées à ce dossier initial des Turcarets illustres par d'adroits exempts de la police de MM. Berryer et de Sartines; une suite de certificats d'identité, passablement satiriques, délivrés à MM. les Receveurs généraux de Sa Majesté sous une rubrique identique d'Histoire du Publicanisme, constituent une sorte d'état chronologique des opulents titulaires des hauts postes de la finance de 1720 à 1760.

Les almanachs royaux, les gazettes, les mémoires plus abondants, plus explicites à la fin du règne de Louis XV et sous celui de Louis XVI, permettaient d'établir avec sûreté l'ordre de leurs successeurs.

Ce tableau de la vie privée des gens de finance au dix-huitième siècle se rapproche donc sensiblement de l'exacte vérité historique, par le fait de ces constants emprunts aux écrits des contemporains fort en situation d'être bien renseignés sur ce qui se passait à leurs portes, et tel qu'il est, il suffira peut-être à éclairer l'opinion sur le rôle joué par les manieurs d'argent dans l'intéressante comédie humaine au siècle dernier.

Le lecteur y reconnaîtra aisément, suivant nous, que rien n'est nouveau sous le soleil et que nous en sommes aujourd'hui au même point où en étaient nos arrière-grands-pères, en ce qui touche le spectacle des agissements de la finance. Toujours la même promptitude chez

les parvenus à s'élever, à jouir et à dissiper, la même étonnante aisance à se défaire, en un tour de main, de leur lourdeur d'origine, à se former au ton des personnes de qualité, à conquérir, en dernier lieu, une place distinguée parmi les gens du bel air. Toujours aussi le même empressement, de la part des sociétés d'habitude les plus fermées, à leur ouvrir les portes de leurs salons, à les accueillir avec faveur.

Et nos banquiers contemporains ne paraîtront-ils pas à ses yeux la copie fidèle de ces Fermiers généraux, Receveurs généraux ou Gardes du trésor royal, qui avaient eux-mêmes endossé l'habit des partisans et des traitants, leurs prédécesseurs?

Nos crédules actionnaires ne lui rappelleront-ils pas ces naïfs particuliers du temps jadis, si fréquemment ruinés par les multiples banqueroutes de maints exploiteurs célèbres, sans que jamais leur admirable confiance se lassât?

Devra-t-il en conclure que les mêmes abus dans l'enrichissement soient faits pour provoquer à l'heure présente les mêmes excès de réaction, que même en dehors de ces prévisions extrêmes ils soient de nature à créer et à entretenir un malaise général, un état d'animosité latente et profonde entre les différentes classes de la société? Cherchera-t-il dans la continuation d'un pareil ordre de choses la cause première de tant de complications de tout genre qui croisent et déroutent les projets les plus honnêtes de nos gouvernants, comme elles ont entravé et retardé l'exécution des mesures les plus intelligentes avant la Révolution?

Montesquieu a dit : « Tout est perdu lorsque la pro-« fession lucrative du traitant parvient encore par ses « richesses à être une profession honorée... Un dégoût « saisit tous les autres états, l'honneur y perd toute sa « considération, les moyens lents et naturels de se distin-« guer ne touchent plus, et le gouvernement est frappé « dans son principe. »

Cette phrase vigoureuse a-t-elle vieilli? a-t-elle perdu de sa vérité avec le temps? Voilà le difficile problème que notre insuffisance ne nous permet pas de chercher à approfondir au cours de cette étude, où nous nous bornons à réunir des biographies en ressuscitant quelques anciennes anecdotes. Nous laissons au lecteur le soin d'en poursuivre la solution par ses propres moyens.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS

MANUSCRITS

Mémoires et essais pour servir à l'Histoire du publicanisme moderne, contenant l'origine, noms, qualités, vies, mœurs, etc., de nos seigneurs les Fermiers généraux de 1720 à 1751. (Bibliothèques Nationale, Carnavalet et Mazarine.) — *Mémoires pour servir à l'Histoire du publicanisme ou l'origine de MM. les Receveurs généraux de Sa Majesté.* (Bibliothèques Nationale et Carnavalet.) — *Histoire des Fermes du Roi, depuis Louis XIV jusqu'en* 1746, par M. de Malezieux. — *Journal historique de* 1718 *à* 1752. — *Journal de la Cour et de Paris, depuis le* 29 *septembre* 1732 *jusques au* 30 *novembre* 1733. — *Nouvelles à la main, de* 1733 *à* 1739. — *Nouvelles manuscrites du règne de Louis XV, de* 1733 *à* 1745. — *Journal à la main de la Cour de France, de* 1738 *à* 1749. — *Journal historique de* 1745 *à* 1752. — *Journal de Hardy.* (Bibliothèque Nationale.) *Dossiers relatifs aux Fermiers généraux.* — *Papiers séquestrés des condamnés et émigrés.* (Archives Nationales.) *Pièces secrètes en vers et en prose sur les événements du temps de Louis XV, depuis* 1716. (Bibliothèque Nationale.)

AUTEURS CONSULTÉS

Dargenville, *Vie privée de Louis XV* (Supplément de l'édition de 1786). — *Mémoires* du duc de Saint-Simon. — Buvat, *Journal de la Régence.* — *Journal* de Barbier; — de Marais; — du marquis d'Argenson. — *Mémoires* du duc de Luynes. — *Correspondance* de Grimm. — *Mémoires secrets* de Bachaumont. — *Correspondance* de Métra. — *Mémoires* de Massillon; — de Maurepas; — de Duclos; — de Mme de Staal-Delaunay; — de Piossens; — de la duchesse de Brancas; — du maréchal de Richelieu; — de Mme de Pompadour; — de Mme du Hausset; — de Boisjourdain; — de Cheverny; — de Marmontel; — de Mme de Genlis; — de Mme d'Épinay; — de Mme du Barry; — du duc d'Aiguillon; —

de l'abbé TERRAY; — de MONTBARREY; — de Mlle DUTHÉ; — de Sophie ARNOULD; — de Mme DE FARS-FAUSSELANDRY; — de DUTENS; — de l'abbé GEORGEL; — de Mlle QUINAULT aînée; — de MIRABEAU; — d'AUGEARD; — de SUARD; — du marquis DE BOUILLÉ; — de FLEURY; — de Mme D'OBERKIRCH; — de Mme ROLLAND; — de Mme CAMPAN; — de MOLLIEN; — de TILLY. — *Souvenirs* de Mme DE CRÉQUY; — du marquis de VALFONS; — de GLEICHEN; — de Mme VIGÉE-LEBRUN. — *Journal* de COLLÉ; — de WILLE; — de PAPILLON DE LA FERTÉ. — *Lettres* de Mme duchesse D'ORLÉANS; — de Mme DE POMPADOUR; — de LAURETTE DE MALBOISSIÈRE; — de DIDEROT à Mlle VOLAND. — *Correspondance* de VOLTAIRE; — de Mme DU CHATELET; — de Mme DE GRAFFIGNY; — du président DE BROSSES; — de Mme DU DEFFAND; — de J.-J. ROUSSEAU; — du marquis DE MIRABEAU; — de l'abbé GALLIANI; — de Mme D'ÉPINAY. — *Œuvres* de PAVILLON; — de PIRON; — de GRESSET; — de COQUART; — de l'abbé COYER; — de DIDEROT; — de CHAMPFORT; — de LEMIERRE. — *Théâtre* de LE SAGE; — de D'ALLAINVAL; — de DANCOURT; — de VADÉ. — *Mercure de France de* 1720 *à* 1790. — *L'Année littéraire.* — *Almanach Royal de* 1720 *à* 1790. — *Almanach des Muses.* — *Étrennes utiles.* — Président DE LEVY, *Journal historique ou fastes de Louis XV.* — PIDANSAT DE MAIROBERT, *Journal historique de M. de Maupeou.* — *L'Observateur anglais.* — *L'Espion anglais;* — *chinois;* — *du Boulevard.* — *Le Babillard.* — *Tablettes d'un curieux.* — *Le Spectateur.* — THÉVENOT DE MORANDE, *Le gazetier cuirassé;* — *La chronique scandaleuse;* — *Dictionnaire d'anecdotes* (1767); — *Galerie de l'ancienne Cour;* — *Causes amusantes.* — GAYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres.* — *Les trois siècles de la littérature.* — FANTIN DES ODOARDS, *Histoire de Louis XV.* — LA MOTHE (dit DE LA HODE), *La vie de Philippe d'Orléans, Régent.* — LABADIE, *Les aventures de Pomponius, chevalier romain (Histoire de la Régence).* — DU HAUTCHAMP, *Histoire générale et particulière du Visa.* — SOULAVIE, *Pièces inédites sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI.* — BOUFFONIDOR, *Les Fastes de Louis XV.* — GUDIN DE LA BRENNELERIE, *Aux mânes de Louis XV.* — SÉNAC DE MEILHAN, *Du gouvernement de la France.* — MONTYON, *Particularités sur les ministres des finances.* — DE LA GORSE, *Souvenirs d'un homme de cour.* — *Compte rendu* de NECKER. — *Le citoyen français.* — *Considérations intéressantes sur les affaires présentes* (1788). — CAMPARDON, *Tribunal révolutionnaire.* — *Le Moniteur de* 1789 *à* 1795. — *Les chemises rouges* (1793). — *Histoire de MM. Paris.* — CHÉVRIER, *le Colporteur.* — *Les folies* du marquis DE BRUNOY. — SÉNAC DE MEILHAN, *Portraits.* — *La petite-maison* (*Nouveau Spectateur*). — *Journal* de SARTINES. — MANUEL, *La police de Paris dévoilée.* — *Archives de la police* de PEUCHOT. — PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de la France.* — Germain BRICE, *Description de Paris.* — *Le géographe parisien.* — SAINTE-FOIX, *Essais sur Paris.* — FOURNIER, *Les rues du vieux Paris.* — LE FEUVE, *Les vieilles maisons de Paris.* — DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Description de Paris;* — *Les environs de Paris.* — THIERRY, *L'Etranger à Paris.* — MERCIER, *Tableau de Paris.* — DUGAST DE SAINT-FOND, *Paris, Versailles et la province.* — Abbé DE FONTENAY, *Dictionnaire*

des artistes. — *Archives de l'art français.* — *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture.* — *Trésor de la curiosité.* — *Journal* de Lazare Duvaux. — Bonaffé, *Les collectionneurs d'autrefois.* — Clément de Ris, *Les amateurs d'autrefois.* — De Swarte, *Les financiers amateurs.* — Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des artistes.* — Blondel, *Cours d'architecture.* — *Dictionnaire de la noblesse* de d'Hozier; — de La Chesnaye-Desbois. — De Magny, *Annuaire de la noblesse.* — Grasset-Morel, *Les Bonnier.* — Desnoiresterres, *Grimod de la Reynière.* — Capefigue, *Histoire des grandes opérations financières.* — Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law.* — Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire.* — Louis Étienne, *Les hommes d'argent dans la comédie* (*Revue des Deux Mondes*). — Oscar de Vallée, *Les manieurs d'argent.* — Feuillet de Conches, *Les salons d'autrefois.* — De Goncourt, *Portraits du dix-huitième siècle.* — Delahante, *Une famille de financiers au dix-huitième siècle.* — *Les prodigalités d'un fermier général.* — Vicomtesse de Janzé, *Les Fermiers généraux.* — Lucien Perey, *Un petit-neveu de Mazarin.* — Pierre Clément et Lemoyne, *Les derniers Fermiers généraux.* — Léon Say, *Turgot.* — Grimaux, *Jeunesse et mort de Lavoisier* (*Revue des Deux Mondes*). — Louis Reybaud. *Les derniers Fermiers généraux.* — André Joubert, *Les Fermiers généraux sous la Terreur* (*Correspondant*). — *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux.* — *La Revue rétrospective*, etc.

LA
VIE PRIVÉE DES FINANCIERS
AU XVIIIe SIÈCLE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

État des esprits en France en 1720. — La Banque royale. — Law. — Développement du luxe et du goût de l'argent. — De quoi l'on a entretenu le public de 1715 à 1720. — Les comptes du Contrôleur général Desmarest. — Les embarras du Trésor. — La banqueroute. — La chambre ardente ou Cour de justice de 1716. — Ses arrêts. — Fuite des traitants. — Poisson de Bourvalais. — Son arrestation. — Sa condamnation. — Décadence et ruine de la Banque royale. — Opinion du public sur Law et les Mississipiens. — Fortunes scandaleuses. — Coupables agissements des princes et de la noblesse. — Fin de la Régence et Gouvernement du duc de Bourbon. — Réorganisation du service des Fermes générales. — Leur fonctionnement. — Leurs attributions. — Baux Pillavoine (1718). — Cordier et Bourgeois (1721-1726). — Noms des quarante titulaires du bail Cordier. — Leurs origines. — Les plébéiens. — Adine. — Durand de Mézy. — Les protections et le népotisme. — Exil de M. le duc et avènement de Fleury. — Bail Carlier de 1726. — Les antipathies du Cardinal de Fleury. — Remplacement de dix fermiers généraux congédiés. — Les nouveaux élus. — Bragouze. — Darlus. — Constitution définitive des Fermes par le bail de 1716. — Causes de la fortune des financiers.

Au milieu de l'année 1720, les rares journaux du temps et la troupe beaucoup plus nombreuse des nouvellistes pouvaient entretenir leurs clients accoutumés de la santé

1

du jeune Roi, toujours si frêle en dépit de ses dix ans, atteints le 15 février; de ses grâces, de ses charmes, de sa mélancolie précoce, de sa malice; de ses reparties et de ses jeux au volant, à la marelle, à la queue du loup, avec ses pages, MM. de Croissy, de Calvières, de Moussy, d'Artigny; de ses études, et du projet qu'il avait d'imprimer de ses propres mains un nouveau livre pour faire suite au *Cours des fleuves et rivières de l'Europe, composé et publié*, deux ans auparavant, *par Louis XV, roi de France et de Navarre*. Ils pouvaient s'étendre sur les difficultés survenues de nouveau entre le Parlement et le Régent, sur le retour de M. d'Aguesseau et la nomination de M. d'Argenson, sur la fortune de M. de Machault, sur la méchante humeur du roi d'Angleterre vis-à-vis de son fils de Galles, et sur le remplacement du nonce Bentivoglio à la cour de France par le cardinal Masseï; se montrer adroits reporters en donnant avec maints détails la dernière conversation de la belle Mme de Flamarens et de sa rivale Mme de Gontaut; ou, avec plus d'indiscrétion encore, les dernières folies de MM. de Fontenille, d'Alincourt ou de Meuse. Ils ne réussisaient pas à se faire écouter, s'ils ne savaient habilement y mêler quelque chose de Law, des Mississipiens, du récent arrêt paru et de la réduction des billets.

De quoi parler, en effet, si ce n'est de ce maudit étranger qui, pour quelques bourses qu'il a remplies, en a mis tant d'autres à sec? Que fait-il aujourd'hui? Qu'a-t-il fait hier? Est-il vrai qu'il n'ose plus quitter l'hôtel du Contrôle général? Qu'on le voie à peine au Palais-Royal? Que les femmes de la Halle aient placé comme espions des petits garçons autour de sa maison, afin de savoir quand il sortirait? Que ce soient uniquement l'adresse de son cocher et la rapidité de ses chevaux qui lui aient évité, dans la

soirée, d'être écharpé par la populace? Que, du reste, il se rende justice et renonce à sa charge? Que, sur cette déclaration, le Régent l'ait remis entre les mains de M. de Bezenval, capitaine des gardes suisses, qui lui fait escorte depuis lors?

Est-il vrai qu'après avoir été transportés, le 4 août, de la place Vendôme au jardin de l'hôtel de Soissons, les bureaux de la Banque soient définitivement installés à l'hôtel Mazarin, et ceci en considération des accidents qui viennent de se produire, des gens étouffés dans une épouvantable bagarre que la présence des Suisses, de huit archers, de deux exempts et d'un lieutenant de police n'a su conjurer? La Compagnie des Indes s'est-elle sérieusement engagée à rembourser les porteurs de billets qui se présenteront en temps utile, en coupons de bon drap de Sedan, dont elle a acquis un stock considérable aux manufactures de cette ville? Le marc de louis d'or se négocie sur le pied de 6,600 livres en billets, et, d'autre part, l'action de cent livres ne donne plus que vingt livres en argent : sont-ce là des prix dont on soit sûr? La totalité des billets de banque émis représente-t-elle, comme on l'a dit, la somme fabuleuse de six milliards?

Voilà ce qui, pendant quelques mois, passionne le Parisien, avec d'autant plus de force que ses intérêts y sont directement mis en jeu.

On a fait entrevoir au plus pauvre des prolétaires, tout à coup, sans autre préparation, la possibilité d'arriver à la fortune par le moyen de cette banque fameuse. Il a cru de bonne foi s'enrichir. Il en a vu des exemples autour de lui, et, lorsqu'il pensait toucher au but, on le détrompe, on rit de sa folie, on lui prouve, une fois encore, qu'il doit s'accommoder de sa misère, qui se trouve être plus profonde que par le passé, puisque ses économies se sont

fondues à vouloir ainsi brasser les affaires, et qu'il lui reste seulement, après tant d'opérations, quelques papiers sans valeur. Comment pourrait-il avoir d'autre pensée que celle de sa ruine? d'autre désir que celui de se venger des auteurs les plus en vue de sa cruelle déception?

Aussi Law et tous les siens, sa femme, sa fille, son frère, sont-ils exposés à des périls de tous les instants, le gouvernement se voit-il fort compromis, le Régent plus chansonné qu'en aucun autre moment de son administration. Aussi l'opinion publique s'exaspère-t-elle et se répand-elle en menaces. Il court en chaque quartier élégant des avis du genre de celui-ci, qu'on glisse sous la grande porte des hôtels : « Monsieur et Madame, on vous fait savoir qu'on doit « faire un (*sic*) Saint-Barthélemy, samedi ou dimanche, si « les affaires ne changent point de face. Ne sortez, ni vous, « ni vos domestiques. Dieu vous préserve du feu. Faites « avertir vos voisins. Ce jeudi. » On attaque le guet dans les rues; on assiège la demeure du lieutenant de police; on tente des émeutes, qui sont, d'ailleurs, vigoureusement réprimées.

Et cependant le peuple n'envisage en tout ceci que la réparation du préjudice matériel qui lui a été causé. Il ne saurait apprécier le préjudice moral, bien autrement important, dont il est la victime.

Depuis dix ans, en effet, qui séparent cette date de 1720 de la mort du grand Roi, il semble que chacun de ceux qui ont détenu une parcelle quelconque de l'autorité se soit ingénié à pervertir le caractère de la nation, en l'initiant aux préoccupations d'argent auxquelles, jusqu'alors, elle était demeurée plutôt étrangère. Ç'a été tout d'abord, en septembre 1715, les comptes rendus du Contrôleur général qui fixaient l'opinion sur le chiffre réel du passif des finances : plus d'un milliard et demi, consistant en dettes

mobilières, en avances faites par les receveurs généraux ou les traitants, en papiers de toute nature. Desmarest les a signés honnêtement, sans tenter de rien cacher de l'imminence d'une crise. Puis, l'émotion produite par ces aveux tendait à peine à se calmer, qu'on s'entretenait à mots couverts de la banqueroute, de sa nécessité reconnue par les membres du conseil, par le Régent lui-même, et que le duc de Noailles, seul de son opinion, avait combattue avec assez d'autorité pour en retarder la proclamation.

Mais, du moment que l'on renonçait à la banqueroute, il fallait découvrir une source de revenus pour assurer le fonctionnement des services. Or, tout crédit avait disparu, les prêteurs se faisaient introuvables, et, d'autre part, on ne devait plus rien demander aux impôts sans risquer de provoquer l'émeute. Il ne restait que la ressource précaire des palliatifs et des expédients.

Le premier qui se présenta, qu'on accueillit avec empressement, fut de contraindre les traitants à rendre gorge, et, avec eux, toute cette race détestée de parvenus, munitionnaires des armées, fournisseurs et commis des subsistances, dont la triomphante opulence s'était fondée sur les embarras du Trésor, au milieu du désordre public. C'est alors que le Parlement entrait en scène en convoquant la chambre de justice. C'est alors aussi que l'immoralité d'argent allait être dévoilée au plein jour. C'est là, devant cette cour, armée des pouvoirs les plus étendus, que les enrichis de la veille, dont le faste surpassait, dès cette époque, celui des gens de cour, devaient montrer comment on peut arriver aux premiers emplois par la concussion et le vol.

Alors, les nouvelles les plus étranges, les mieux faites pour provoquer les défiances, se répandaient en tous lieux,

se succédaient à toute heure. Quel était donc ce voyageur dont on avait arrêté, en plein bois de Bondy, la voiture, une chaise de poste, qu'on avait fouillée et trouvée si chargée d'or que plusieurs chevaux avaient peine à la traîner? C'était Brissart, le riche Brissart, Fermier général, qui passait à l'étranger avec ses provisions. Combien de millions avaient été rapportés au contrôle par un autre traitant, le sieur Hénault, ce maître coquin à qui Desmarest avait défendu l'accès de son cabinet, en répétant publiquement qu'il ne connaissait pas un plus grand fripon au monde? Quatre millions. Et il avait agi, disait-on, de son propre mouvement, voulant ainsi s'épargner la désagréable visite de la police, et reconnaissant ce bien pour injustement acquis.

Il n'était pas le seul à prendre un semblable parti. Un grand manieur de fonds de l'époque, Duché, avait versé de la même façon 1,500,000 livres, après quoi il avait trouvé plus prudent de mettre la frontière entre les exempts et lui. Du reste, les traitants, ainsi menacés, perdaient la tête. Un d'eux mourait de frayeur en apprenant qu'on allait le saisir; d'autres se cachaient au fond de leurs caves. Le plus grand nombre s'exilait : Pléneuf était déjà à Turin, Moras passait en Angleterre. Il n'était pas jusqu'à Samuel Bernard qu'on n'inquiétât. Bernard, que l'on ménageait pourtant en raison de sa haute situation, de ses alliances, de ses amitiés qui allaient aux princes, n'avait pu lui-même se dérober aux perquisitions. On avait tenu à ce qu'il s'expliquât sur l'envoi qu'il avait fait en Hollande de tant de chariots de numéraire; il était sorti d'embarras en se taxant lui-même à dix millions.

A côté de ceux qui avaient préféré devancer la justice et des autres qui, soit par adresse, soit par protection, réussirent à ne point paraître sur les cahiers des

enquêtes, il y avait le gros des partisans, dont les noms remplissaient huit rôles et de qui la chambre ardente espérait retirer, à la façon dont ils avaient été taxés, 147,355,433 livres. C'est à peine si elle en eut vingt millions. Mais, par contre, quel discrédit jeté sur toutes les familles de finances parmi lesquelles il s'en trouvait de fort honorables! Les Crozat étaient taxés à 6,600,000 livres; les d'Ogny, à plus de deux millions. Thévenin, qui venait d'acheter le magnifique château de Tanlay, en Bourgogne, Durey d'Arnoncourt, Dodun, depuis Contrôleur général des finances, les Lallemant de Betz, une dizaine de fermiers généraux, s'entendaient condamner à rapporter une partie des bénéfices de leurs emplois.

Tels étaient, entre beaucoup d'autres, les noms et conditions des gens illustres par leur fortune, dont l'honneur, s'il ne restait pas sur le carreau, avait été du moins soupçonné et compromis. Le coup avait assez porté pour que, soixante ans après, en 1781, on fît encore, de ces fameuses listes, une arme contre les héritiers des traitants en question.

« En conservant ces listes, disait d'Argenville, en les « rendant publiques, en les transmettant à la postérité par « la voie de l'impression, on n'a point le désir d'affliger la « famille des financiers contre qui s'est exercée la vindicte « des lois. Ce serait un plaisir barbare qui rendrait odieux « l'historien. On n'a pas même le but plus louable de répri- « mer l'impudence de ceux qui, se prévalant d'une for- « tune flétrie dès son origine, croient pouvoir le faire, ce « serait une peine inutile dans ce siècle où l'on ne rougit « de rien. Au lieu de se répandre en déclamations vaines « contre sa corruption, on a cru devoir la peindre plus « énergiquement d'un seul trait dans ce tableau d'une foule « d'hommes nouveaux entés sur des tiges illustres et les

« plus anciennes de la France. Quel spectacle pour un « lecteur philosophe de voir leurs descendants, loin de « gémir dans la retraite du crime de leurs pères, occuper « les premières places de la finance, de la magistrature, de « l'épée, s'élever jusqu'aux ministères et aux dignités de « la cour, enfin prouver qu'il n'est point d'infamie que ne « couvre ou n'efface l'argent. »

A l'heure même de ce procès scandaleux, c'était bien plutôt la stupéfaction, l'impression d'un spectacle nouveau, singulier jusqu'à ce jour, insoupçonné, au moins en d'aussi vastes proportions, qui dominaient tous les autres sentiments. L'arrestation de Bourvalais, le plus renommé des Crésus du temps, ne fit que les exagérer outre mesure. La nouvelle de la saisie opérée à son magnifique hôtel de la place Vendôme et de son incarcération courut Paris un beau matin, inopinément. On sut qu'il avait été appréhendé au corps dans une même razzia qui mettait auprès de lui en lieu sûr ses acolytes, deux voleurs émérites, Miot et Durand, que les scellés avaient été apposés sur chacun de ses biens, après qu'on eut expulsé sa femme de chez elle, *manu militari*, en lui laissant pour tout avoir un peu d'argenterie, une très faible partie de ses toilettes et quelques centaines de livres de provision.

Il est important, pour se rendre compte de l'importance d'une pareille capture, de savoir ce qu'était ce Bourvalais, de connaître et sa prodigieuse fortune et la situation particulière que ses immenses richesses faisaient dans l'Etat à cet homme parti de rien.

Poisson, de son nom, comme le fut le père de Mme de Pompadour, il sortait, suivant les uns, d'une famille noble, les de Bourvalais, alliés aux Poisson de Lauveu et aux Poisson de la Bourdonnais; suivant d'autres, son père n'aurait été qu'un paysan manceau fort gueux. En tout

cas le jeune Bourvalais, alors sergent de sa paroisse après avoir servi chez le partisan Thévenin, puis chez Bonnet, gros fournisseur de bois de Paris, suivait un jour la route du Mans à Chartres, lorsqu'il fit la rencontre du carrosse de M. de Pontchartrain qui se trouvait, de son côté, revenir à petites journées de la première de ces villes à sa terre. Il lui prit, en voyant cet équipage, la fantaisie de le suivre aussi longtemps que ses forces de campagnard le lui permettraient, et avec tant d'insistance que le ministre le remarqua, s'en amusa, et finalement à quelque moment d'arrêt lui fit signe de venir à la portière de son carrosse. Il lui parla, le plaisanta, chercha à l'embarrasser, et en reçut si bien réponse à toutes ses questions que sur-le-champ il prit de l'intérêt pour lui. De là à le ramener dans ses bagages, à l'admettre au nombre de ses gens, à soigner son éducation, à le pousser dans les emplois, à solliciter en son nom la première charge vacante dans les intendances, il n'y avait qu'une suite d'événements parfaitement logiques, et, logiquement aussi, Bourvalais se trouva fort riche au bout de peu d'années. Il avait le génie naturel des affaires, principalement de celles qui n'exigent point une grande rigidité de principes. Il y réussit au delà de toute espérance, et devint plus opulent que ne l'étaient certains souverains de son temps.

Il avait épousé une fille de chambre de la marquise de Sourches. Cette fille avait du goût pour le village où elle était née : Bourvalais l'acheta, par passe-temps, ainsi que toutes les terres environnantes, et son bien, de cette manière, comprit, au bout de peu de mois, huit domaines : Gournay, Mandinet, Lognes, Luzard, Villiers, Choisy-le-Grand, la Haute-Maison, la Frelonière, se décomposant eux-mêmes en douze ou quinze paroisses pour

chacun d'eux. C'était une bonne partie du florissant pays de Brie, quelque chose comme la moitié d'un de nos départements actuels.

A une propriété si étendue il fallait une belle habitation. Bourvalais fit élever alors cette admirable résidence de Champs, palais enchanté au dire de ses contemporains, pour lequel une princesse du sang, Mlle de Valois, soupira pendant de longues années, jusqu'au jour où elle l'eut acheté. L'éclat des cristaux, des ors, de toutes les décorations de cette superbe demeure, avait jeté, paraît-il, sur l'ancien fils de paysan un reflet de si parfaite distinction que ses salons ne désemplirent plus, dès lors, de tout ce qu'il y avait de grand et de considéré à la cour comme à la ville. Monsieur, frère du Roi, ne dédaignait pas lui-même de se faire conduire à Champs et de s'asseoir à la table du Crésus.

Puis les temps avaient changé. L'heure des justes revendications avait enfin sonné : Bourvalais, déjà inquiété à diverses reprises, tint vainement tête à l'orage. Du moment que l'on tendait tant de rets dans les bas-fonds de la finance, il était presque impossible à un aussi gros poisson, sans que nous voulions faire de jeu de mots, de s'en tirer sain et sauf. D'Argenson, lieutenant de police, s'assura de sa personne. Ses affaires étaient fort embrouillées : on exagéra encore la réalité; on parcourut ses papiers; on y trouva, ou l'on feignit d'y trouver pour plus d'un million de billets qui n'avaient pas été classés. Il n'en fallait pas tant pour le perdre; la cause fut prestement instruite et entendue, et Bourvalais mis aux fers à la tour Montgommery, où le silence se fit en peu de jours autour de sa personne et de son nom.

Ainsi finit un des traitants les plus renommés de la fin du grand règne, l'un des plus intelligents aussi, voire

des plus fins. N'est-ce pas de Bourvalais ce mot qui revient dans tous les ana de l'époque? Il se gourmait un jour dans une assemblée de financiers avec son ancien maître Thévenin. Celui-ci lui dit tout à coup d'un ton rogue : « Ne te souviens-tu donc pas d'avoir été mon laquais? — J'en conviens, riposta Bourvalais, mais si tu avais été le mien, tu le serais encore. »

Toutefois il ne disparaissait pas entièrement. La fortune adverse, qui le maltraitait avec tant d'aigreur, épargna ses créatures, et le nombre en était considérable, car Bourvalais, fort obligeant de son naturel, en dehors de ses accès de violence pendant lesquels on l'avait vu jeter son encrier à la tête de ses commis, avait placé une foule d'amis ou de subordonnés. Choart de Magny, Ruault du Tronchot, Romanet, ses associés, Duquenoy, un de ses commis, Michel de la Brosse, son caissier, Poujin, laquais à son service et marié à une cuisinière de son hôtel, occupaient des recettes générales et y demeurèrent après ses disgrâces. Et ce n'étaient pas, à vrai dire, de médiocres personnages, si l'on en juge par ce seul fait que la veuve de l'un d'eux, de Michel de la Brosse, fut recherchée et épousée par le duc de la Force, grâce aux biens immenses qui lui venaient de son premier époux.

La fin de Bourvalais, l'arrestation d'un autre manieur d'argent, Le Normant, la condamnation au dernier supplice de Paparel, trésorier de l'extraordinaire des guerres, donnaient un semblant de satisfaction à la mauvaise humeur publique. Mais de ces événements surtout l'honnête bourgeois de Paris, fidèle, d'après les anciennes traditions, à ses engagements, exact dans ses payements, souvent consciencieux jusqu'au scrupule pour tout ce qui touchait à son négoce, le bourgeois honnête, disons-nous, avait appris à mépriser en parfaite connaissance de cause

les spéculateurs d'argent, et, malheureusement aussi, à comprendre dans la même proscription, à côté des vrais coupables, beaucoup de gens de bien qui n'avaient acquis leur fortune que par les procédés les plus honorables.

De plus, ni les restitutions volontaires, ni le produit des taxes, ni les confiscations n'avaient utilement remédié à la pénurie du Trésor. On avait bien, dès 1717, la Banque de Law, Banque générale, Banque royale, qui serait peut-être parvenue à acquitter la France et à l'enrichir si elle était restée fidèle à son premier programme, à celui que les édits des 2 et 20 mai 1716 lui avaient imposé, soit de faciliter les transactions du public moyennant un modeste escompte d'un quart d'écu par mille écus, sans créer de nouvelles actions au delà des 12,000 de mille louis émises à ce moment.

On sait ce qu'il en advint, au contraire, et chacun a présente devant les yeux cette époque si troublée; les premiers succès de l'Écossais, la confiance absolue qu'il sut inspirer au royaume tout entier, l'entraînement général à considérer la Banque comme le remède infaillible à chacun des maux pécuniers, la démence de l'agio, les actions passant en quelques jours, à la fin de septembre 1719, de 1,000 livres à 10,000 livres, la quantité prodigieuse de papier dont on inonde le marché, qui représente une valeur de 640 millions au 1[er] décembre de la même année, et que l'on porte à plus du quadruple en moins de six mois; le brusque réveil du pays en pleine incohérence, la multitude des arrêts rendus suivant le caprice du moment, et la déconfiture, pour terminer cette lamentable aventure d'une nation, dont le récit peut se résumer en ces deux citations empruntées aux lettres de Mme la duchesse d'Orléans : « Le mal qu'on dit de M. Law et de sa banque est

« l'effet de la jalousie, car on ne saurait rien voir de mieux. « Il paye les effroyables dettes du feu Roi et diminue les « impôts, allégeant ainsi le fardeau qui pesait sur le « peuple. » (1er octobre 1719.) « D'après la clameur univer- « selle, il paraît que tout va horriblement mal. Je voudrais « que Law fût au diable avec son système, et qu'il n'eût « jamais mis les pieds en France. » (11 juin 1720.)

Mais ce qui n'a peut-être pas été assez écrit, et, en ce point, nous revenons à l'idée première, c'est combien Law et ses entreprises, survenant après tant de démêlés publics sur le chapitre des intérêts généraux, contribuèrent à occuper les esprits de ces questions d'argent, « en retournant l'État », comme le dit un grand auteur, « ainsi qu'un fripier tourne un habit ».

Durant la Ligue ou la Fronde, tout Parisien valide avait plus ou moins endossé le harnais militaire, coiffé le morion, pris en main la pique ou l'arquebuse. Plus récemment, il avait été avec passion gallican ou ultramontain, janséniste ou moliniste. Durant ces six années (1715-1721) il s'est fait joueur, spéculateur, tripoteur de deniers. Il a gagné, il a perdu, mais, en débutant peu raisonnable, il veut courir après son argent. Ce qu'il a ajouté dans ce court intermède à son modeste train ordinaire de bonne chère, de plaisirs nouveaux, de satisfactions dues à un portefeuille bien garni, de considération acquise grâce à cette élévation passagère, lui a donné une idée très haute des biens de la fortune. Il tournera en ridicule, par un reste d'habitude, beaucoup des enrichis de la veille qui ont su convertir à temps leurs billets en bonnes espèces sonnantes, et qui gardent un air si emprunté dans leur état actuel de gens opulents.

Il dira d'un ton goguenard : « Savez-vous ce qui est « arrivé à celui-ci? Il a placé une somme de 10,000 livres

« en billets d'État, puis les a employés en actions de la « première main. Il les a fait travailler avec tant de succès « qu'en moins de trois mois il s'est vu en état d'avoir « un carrosse. Il a couru aussitôt en commander un « chez quelque carrossier fameux. Le maître à qui il « s'est adressé lui a demandé quelle sorte d'équipage il « souhaitait avoir. — Une berline des plus belles, fut sa « réponse. — Mais encore, dans quel goût voulez-vous « que votre berline soit? la doublera-t-on de velours cra- « moisi? — N'importe, vous ne sauriez la faire trop belle, « a répondu l'homme nouveau. Tenez, mon maître, voici « quatre billets de mille livres, mon nom et mon « adresse. Faites-moi livrer cela de suite. Adieu, la rue « Quincampoix m'appelle. Et il est parti dare dare. Le « carrossier, cependant, courait après lui en criant : — « Monsieur, monsieur, quelles armes voulez-vous? — « Toutes les plus belles, mon ami, toutes les plus belles. » « Et il s'est éloigné en un instant. »

« Vous raconterai-je encore, ajoutera-t-il, de quelle « façon s'est comporté un autre de ces parvenus. Ayant « ramassé en un tour de main une assez grosse somme, il « a pu acheter, lui aussi, la voiture du maître dont il avait « quitté le service peu auparavant. Les deux ou trois pre- « miers jours ont été employés par lui à se produire dans « tous les lieux où il y avait quelque affluence. Il s'est, en « dernier lieu, fait conduire rue Quincampoix, où il a « ordonné à ses gens d'aller l'attendre dans la rue du « Bourg-l'Abbé. Ses laquais entrent dans un cabaret; pour « lui, après avoir acheté et vendu un bon nombre d'ac- « tions, il s'est mis en chemin pour regagner son équi- « page, lorsque la pluie survient. Oubliant dans l'instant « qu'il était le maître du carrosse, il est monté, par habi- « tude, derrière, si bien que son cocher lui a crié : « Eh!

« monsieur, que faites-vous? à quoi pensez-vous? — Tais-« toi, maraud, a-t-il répondu. Je veux juger par moi-« même combien il peut tenir ici de laquais, car il m'en « faut encore au moins deux et peut-être davantage. »

« Et voulez-vous d'ailleurs l'anecdote qui court le faubourg ce matin? « Une Mississipienne toute brillante de « pierreries trônait hier soir, avec deux de ses filles, aux « premières loges de la Comédie-Française. Son air bas, « que la nature avait copié parfaitement dans ses filles, « décelait cette famille malgré leurs oripeaux magnifiques. « Un petit-maître, voulant savoir à fond ce qu'était cette « dame, l'attendit au sortir de la comédie. Il la vit monter « avec ses filles dans un carrosse aussi superbe que celui « d'un ambassadeur. Deux troupes de laquais étaient prêtes « à environner le carrosse devant et derrière. Un laquais « qui avait la figure d'un Adonis demanda respectueuse-« ment : « Où madame veut-elle qu'on la conduise? » « Elle répondit : « *Cheux nous.* » Cette expression gros-« sière mit en joie toute la livrée, qui en fit sur-le-champ « un écho. Le petit-maître ayant prié le beau laquais de lui « définir cette dame : « Monsieur, dit-il, c'est une blan-« chisseuse de fin linge qui est tombée sans se blesser « d'un quatrième étage dans un carrosse. »

Il rappellera avec amertume un mot que l'on a attribué dernièrement à l'un des receveurs généraux de Sa Majesté, tandis que la foule se pressait à son bureau pour lui apporter ses économies : « Messieurs, messieurs, ne craignez « pas que votre argent vous demeure, on vous le prendra « tout. » Il parlera de ce mauvais peintre d'Aix venu l'année dernière à Paris, et qui se fait appeler, on ne sait d'où, M. de Saint-Germain, qui a gagné quarante millions depuis et qui les a réalisés successivement en pierreries magnifiques, afin d'avoir un bien plus portatif, notamment en

dix-neuf diamants admirables, ce qui a amené la police à interdire le commerce des pierreries.

Il chantera sur un ton de fausset ces couplets que tout Paris, dit-il, répétera sans doute demain :

I

Les engagements, de nos jours,
Ne se font plus par les amours.
Un nouvel intérêt perfide
Qui fait préférer le magot
Au tendre amant que l'amour guide,
C'est l'Agio.

II

Que l'on voit de ces fortunés
Pleins à ventre déboutonné,
Suivis de la blonde et la brune;
Gens que chacun nommait Pierrot.
Qui les a mis dans la fortune?
C'est l'Agio.

III

Beautés, pour avoir de l'argent,
L'amour est un mauvais agent.
Volez, pillez, faites l'escompte,
Vous en aurez tout aussitôt;
Et la fortune la plus prompte,
C'est l'Agio.

IV

Que de magnifiques habits!
Que de perles, que de rubis!
Vénus ne fut pas mieux ornée!
Philis, j'entends à demi-mot,
Quelqu'un supplée à l'hyménée,
C'est l'Agio.

V

Nous ne buvons que du verjus,
Le temps a détrôné Bacchus.
Les buveurs sont dans les souffrances;
Ils cassent le verre et le pot.
Qui nous cause ces influences?
C'est l'Agio.

Et notre homme et ses interlocuteurs haussent les épaules. « Voilà pourtant, s'écrient-ils, ceux qui comptent « nous faire la loi. »

Ils rient de nouveau, mais ni les rires, ni les chansons, ni les épigrammes, ni les satires, n'ôteront de leur esprit qu'ils voudraient être ces parvenus, ne feront qu'ils n'aient bien senti qu'une importante évolution s'élabore en ce moment, que le goût et le besoin de l'argent vont bientôt remplacer l'ensemble des autres goûts et des autres besoins, que chacun est prêt à se ruer à cette curée, et que seuls les niais ou les faibles auront le tort de rester en arrière. La lutte pour le gain deviendra dès à présent la règle inexorable des transactions, et, sur cette première partie du dix-huitième siècle, il semble qu'il commence à tomber comme une pluie fine de métal qui va s'épaississant, en enveloppant et confondant toutes les choses sous une couche uniforme.

Le mauvais exemple ne vient-il pas, du reste, dès cette année 1720, des plus hautes classes de la société? Qui songerait à nier que le prince de Condé n'ait gagné dans le système quarante-cinq millions; qu'un autre prince du sang, le prince de Conti, n'ait fait enlever l'or par chariots, au point de provoquer une sorte de mouvement populaire; que M. le duc et Mme de Prie n'aint aussi réalisé des bénéfices fabuleux; qu'il n'en ait été de même des ducs d'Antin,

d'Estrées et de la Force? Le premier n'a-t-il pas acheté toutes les étoffes chez les marchands afin d'en trafiquer et de les revendre plus cher? M. le maréchal d'Estrées n'a-t-il pas accaparé le café et le chocolat dans Paris? M. de la Force, la chandelle et le savon? Qui donc ignore que l'autre jour, en sortant de l'Opéra, une bande de jeunes gens a suivi ce dernier jusqu'à son hôtel en chantant le chœur de l'opéra de *Phaéton* :

Allez, allez répandre la lumière!
Puisse un heureux destin
Vous conduire à la fin
De votre brillante carrière!
Allez, allez, répandre la lumière!

M. de la Force ne s'est pas arrêté en aussi beau chemin, et la multitude de ses friponneries l'ont conduit devant la cour. Il a été cependant dépassé par le jeune comte de Horn, qui, aidé de ses complices, le chevalier Laurent de Mille, Piémontais, capitaine réformé dans la cornette blanche, et le sieur Lestang, surnommé le chevalier Deschamps, s'est fait assassin pour voler. Et plus bas, parmi les personnages de moindre distinction, quelle abondante rosée! 17 millions à Vincent Le Blanc, 28 millions à M. de Saint-Fargeau, 20 millions au marquis de la Faye, la somme énorme de 127 millions à Mme de Chaumont, une centaine de millions à Bernard, autant aux Crozat, voilà ce qu'ont rapporté les spéculations bien entendues.

Tout cela, assurément, inspire le mépris, entraîne avec soi la déconsidération, mais le mépris ne tient pas devant la réussite, et cette déconsidération n'est que temporaire. On passe donc sans y prendre garde. Le but à atteindre est le temple de Plutus qui s'ouvre. Il s'agit

d'y arriver des premiers pour s'y trouver en bonne posture.

La noblesse aura bien vite fait, quant à elle, de déposer son ancienne morgue pour se conformer au goût du moment. On la verra avec étonnement rechercher dès ce jour l'alliance des riches parvenus, et ceux-ci, en échange de cette complaisance, la feront participer à leurs heureuses opérations de bourse. La bourgeoisie, de son côté, se poussera par toutes ces protections qui semblent si peu efficaces à première vue, qui sont cependant d'une si rare puissance au sein d'une cour organisée comme l'est, à cette époque, la cour de France : recommandations des favorites, des premiers valets de chambre, des maîtres d'hôtel de Sa Majesté, de la Reine, de Mesdames, des princes du sang, tous gens sortis des situations les plus modestes, y ayant laissé des parents, des intimes, des relations qu'ils se rappelleront en temps opportun, lorsqu'une charge lucrative, un poste d'un rendement assuré viendront à vaquer !

Les emplois des fermes, des recettes générales et les mille poste de la finance prennent alors le pas si promptement sur d'autres fonctions, jadis beaucoup plus considérées, qu'ayant à opter entre les deux, les candidats n'hésiteront pas à se décider pour les premiers. Quels talents, en effet, s'agit-il de réunir si l'on veut les occuper honorablement? De bien minimes, à la vérité, au cas où l'on s'en rapporterait entièrement aux assertions du marquis de Mirabeau : « Quand on sait bien ses quatre règles, « écrira-t-il en 1764, qu'on peut conjuger le verbe avoir « et qu'on est laborieux, on est un aigle en finances. » Et cet axiome, débité à la fin du siècle, était vrai cinquante années plus tôt. Diderot partage cette façon de penser : « Savez-vous lire? demande-t-il à un jeune ambitieux qui

« ne voit pas par quoi et par où débuter. — Oui. — Un peu « calculer? — Oui. — Et vous voulez être riche à quelque « prix que ce soit? — A peu près. — Eh bien! mon ami, « faites-vous secrétaire d'un fermier général et continuez « dans cette voie. »

Pavillon, de son côté, dans une amusante satire dirigée contre la maltôte, en 1706, s'écriait, en parlant des traitants :

Il suffit à présent d'entrer dans les partis,
De jouer au conseil des tours de passe-passe;
On égale à coup sûr et très souvent on passe
Les princes qu'on avait servis.

Lors donc que le bail des fermes fut renouvelé dans le courant de l'année 1721, le nombre des concurrents aux offices disponibles fut des plus considérables.

On sait que Sully avait organisé cette administration dont Colbert, dans la suite, réglementa les statuts, c'est-à-dire qu'il avait reconnu le premier à une société de particuliers la qualité de percevoir la plus grande partie des impôts et taxes exigibles des sujets du Roi, moyennant le payement annuel d'une somme établie à la signature de chaque nouveau bail par le conseil, sur la proposition du Contrôleur général : somme d'ailleurs variable et qui ne cessa de s'accroître jusqu'à la suppression de ce service, en 1790.

Telle était la rubrique officielle. Le peuple en parlait autrement. A ses yeux, le Roi, en nommant les Fermiers généraux, choisissait seulement trente ou quarante voleurs des plus déterminés, auxquels il prescrivait de lui rendre un certain nombre de sommes d'or ou d'argent, et moyennant cette rétribution leur donnait carte blanche pour extorquer de ses sujets tout ce qu'ils pourraient. Ces *pil-*

lards généraux, ainsi autorisés, entretenaient une armée de sous-voleurs répandus dans tous les coins du royaume, pillaient et vexaient le peuple de mille manières, établissaient des droits sur chaque production de la terre et de l'industrie, multipliaient les mêmes droits sous des noms différents, et se rendaient enfin propriétaires exclusifs des denrées les plus nécessaires, pour les vendre eux seuls au prix qu'ils voulaient y mettre.

En fait, tout bail était conclu pour six années, et prenait rang à la suite des précédents sous une raison sociale quelconque, le nom d'un homme de paille le plus souvent étranger aux Fermes, un pauvre diable à qui cette distinction ne valait pas un écu. On eut de cette façon, de 1720 à 1750, les baux : Charles Cordier, en 1721 ; Pierre Carlier, en 1726; Nicolas Desboves, en 1730; Jacques Forceville, en 1737; Thibault de la Rue, en 1743.

La société des Fermiers généraux s'était déclarée débitrice vis-à-vis du Trésor, au bail Cordier, d'une redevance annuelle de 55 millions. En 1726, il ne fut plus question de 55, mais de 80 millions. Les financiers crièrent un peu, pour la forme seulement, car certaines clauses spéciales, adjointes au texte primitif, leur étaient éminemment favorables : le Roi leur abandonnait généreusement toutes les impositions du bail précédent qu'on n'avait pu lever en raison du désordre jeté par le système de Law dans les moindres branches de l'administration. Le cadeau représentait au bas mot une vingtaine de millions qui allèrent grossir le pécule des quarante titulaires.

On commençait à parler en tous lieux de leurs bénéfices extravagants. On exigea d'eux, en 1731, 89 millions, et 94 en 1737, dont il convenait de distraire les revenus d'une province annexée, de la Lorraine, soit 8,500,000 livres, sans que pour cela le public se tût; et, de fait, de sem-

blables augmentations n'étaient point en proportion de l'accroissement de la fortune, du luxe, et conséquemment du rendement des impôts.

On accusa à cette date le cardinal de Fleury de favoriser trop ouvertement les financiers, de conclure à la hâte des marchés aussi considérables. « Les adjudications n'ont « rien de public, disait-on; le cardinal s'enferme seul avec « le Contrôleur général. Celui-ci discute les intérêts du « Roi, et le premier ministre décide. Ce sont, à la vérité, de « bien pauvres garanties d'un choix sage et équitable, sur- « tout si l'on tient compte de la nullité des Contrôleurs « généraux; car, on ne saurait le contester, la France est « fort mal servie de ce côté. » Les mécontents avaient raison en bien des points, notamment en ce qui concernait l'insuffisance des grands chefs.

A Le Pelletier de la Houssaye qui ne faisait rien dans son département, où tout retombait sur Couturier, son premier commis, succéda Dodun, dont le Roi avait fait un marquis d'Herbault, quoiqu'il ne fût, en somme, que le fils d'un laquais et qu'on chansonnait si bien en ce couplet :

Dodun dit à son tailleur :
Marquis d'Herbault on me nomme,
Je prétends qu'en grand seigneur
On m'habille, et voici comme :
Galonnez, galonnez-moi,
Car je suis bon gentilhomme;
Galonnez, galonnez-moi,
Je suis lieutenant du Roi.

Après Dodun, fort incapable, vint Le Pelletier Desfort, qui passa pour le personnage le plus dur et le plus brutal du royaume, tant qu'on n'eut pas en son lieu et place Orry, intelligent, appliqué, honnête, mais grincheux et mal appris à miracle, qui se contentait, quand on lui reprochait sa

dureté, de répondre en ces termes : « Comment voulez-« vous que je ne marque pas d'humeur! Sur vingt per-« sonnes qui me font des demandes, il y en a dix-neuf qui « me prennent pour une bête ou pour un fripon. »

Certes les contemporains apportaient à ces jugements que nous leur empruntons un peu d'exagération malveillante; mais, au demeurant, tels étaient, à peu de chose près, les supérieurs de qui dépendait la compagnie de la Ferme générale. Telle était sa situation vis-à-vis de l'État et, dans ses lignes principales, le cadre où nous verrons évoluer dès cette époque, sous les gouvernements du Régent, de M. le duc et du cardinal de Fleury, ceux que l'on appelait les matadors de la finance.

Les Fermes générales avaient été, en 1718, confisquées par Law, jaloux de réunir dans sa main toutes les ressources du pays; la ruine de l'Écossais et de sa banque les libéra. Elles furent séparées de la Compagnie des Indes et reprirent leur existence propre en janvier 1721. Le terrain était libre à partir de cette heure. Law avait complètement disparu de la scène le 10 décembre précédent, jour où l'ex-possesseur de quatorze châtellenies sortait de Paris, dans une chaise de poste que lui avait prêtée le duc de Bourbon, en emportant seulement avec lui deux mille louis d'or. Sa famille l'avait précédé dans l'exil, à l'exception d'un frère, Guillaume Law, qui tint à Versailles, près de deux mois encore, à la tête de cette belle manufacture d'horlogerie que l'auteur du Système y avait montée et qu'on ferma sur-le-champ, de manière à ne rien laisser subsister de ce qui venait du banqueroutier, à effacer, en tant que possible, toutes les traces de cette comédie qui, suivant les termes mêmes de Duclos, « enrichit seuls les fripons, « grands et petits, ruina la moyenne classe, la plus honnête « et la plus utile de toutes, en confondant les conditions,

« corrompit les mœurs et altéra, enfin, le caractère national ».

Toutefois le désordre régnait à un tel point dans chaque département des finances, et l'on s'entendait si peu de part et d'autre, du côté du Roi et du côté des manieurs d'argent qui s'offraient à souscrire le bail, que le Contrôleur général préféra procéder au début par voie de régie. Une note du journal de Louis XV, prise au courant de la plume par le président de Lévy, à la fin d'octobre 1723, en témoigne : « Depuis la catastrophe du système de Law, les Fermes « générales étaient en régie. On les a affermées, en ce « mois d'octobre, à une compagnie de Fermiers choisis. « Elle est, d'ailleurs, la dernière opération ministérielle du « Régent. »

Dans quelle caste privilégiée avait-on recruté ces Fermiers *choisis*, triés sur le volet, dont l'office devait être d'alimenter le budget de l'État? D'Argenville et les policiers, ses collaborateurs, qui trempent leur plume dans un peu de fiel quand il s'agit des financiers, va nous renseigner sur leurs origines.

Des quarante élus, douze avaient appartenu à la précédente société des Fermes générales, MM. de la Porte, de la Haye, de la Bouexière, Dupin, Desvieux, Grimod du Fort, de la Live de Bellegarde, Lallemant de Betz, Le Normant de Tournehem, Mazade, Ollivier de Montluçon, Thiroux. Avec Fillion de Villemur, Savalette et Perrinet de Jars, ils constituaient le groupe des anciens, des vétérans rompus de longue date aux affaires.

Les nouveaux récipiendaires, au nombre de vingt-cinq, pouvaient être classés en deux catégories : la première, des commis, des sous-ordres, déjà frottés à la finance, ayant vécu de la vie de bureau et marqué le pas derrière leurs înés; l'autre, celle des néophytes de la dernière heure,

qui avaient su garder pour l'instant des décisions quelque bon chat en poche, maîtresse du prince, compère de l'archevêque de Cambrai, commensal des frères Pâris, ou créature des d'Argenson, de Le Blanc. Restaient certains intrus dont on dirait aujourd'hui qu'ils avaient été bombardés Fermiers généraux sans pouvoir témoigner d'aucune connaissance spéciale, d'aucune étude préalable, de la plus basse extraction, en outre, comme Bergeret, comme Ollivier, comme Gaillard de la Bouexière, un ex-laquais.

Ce dernier n'était pas, au reste, sans trouver dans le Conseil des Fermes des collègues aussi mal nés que lui, « gens « dont plus des deux tiers ont porté les couleurs, qui, grâce « aux saints d'enfer, l'intérêt et l'usure, sont à présent de « gros seigneurs » : Adine, propriétaire de la belle terre de Villesavin, dont il avait pris le nom, ainsi que le titre de marquis ; Adine, membre de l'Académie française, tenait de fort près à des Viltar, marchands de vin à Paris, au Port-à-l'Anglais. Il est vrai que le Roi venait de le priver de sa place de Fermier général, parce qu'on avait découvert chez lui trois mille livres en or, malgré les ordonnances qui n'autorisaient aucun citoyen à garder dans sa caisse une somme supérieure à cinq cents livres en numéraire. Mais Perrinet de Jars, qui n'avait pas eu la même aventure, qui figurait fort bien sur la liste, avait exercé en personne le métier de traiteur et fourni longuement la cave du duc de Noailles.

Quant à Durand de Mézy, il comptait dans sa jeunesse parmi les gens de Colbert, archevêque de Rouen, et ne serait vraisemblablement jamais devenu riche financier s'il n'eût pas été en condition. En effet, l'archevêque ne l'aurait pas trouvé sur son chemin un jour qu'il était de très méchante humeur, et assez brutalement souffleté pour se montrer ensuite vraiment honteux d'une pareille grossiè-

reté. Il ne lui aurait pas, par cela même, adressé mille excuses en lui offrant comme compensation à ses mauvais traitements de le recommander à son frère le tout-puissant ministre, qui prit Durand à son tour en amitié et le transforma peu à peu en homme important. Ce n'était pas à la vérité une façon de parvenir vulgaire, ni qui fût réservée à tout le monde.

Pourtant, la chasse aux emplois se faisait dès ce moment si âpre, que le moindre incident devenait moyen de parvenir et s'utilisait dans ce sens. On n'y parlait point encore, assurément, de cinq mille placets pour une dizaine de vacances dans les Fermes, comme cela se passa plus tard, en 1748 ; mais en dépit de cette infériorité de chiffre, que d'intrigues, de menées secrètes, de propositions, de recommandations, et quel affolement, quelle presse auprès des gens influents! Il n'est pas un personnage de marque qui n'ait une de ces bienheureuses places en vue pour un de ses clients, et chacun d'eux y apporte d'autant plus d'entêtement qu'il y trouve de sérieux avantages personnels. On sait, en effet, que de cette manière on se crée des obligés, en s'ouvrant, par la même voie, un compte courant des plus utiles à la caisse de MM. les Fermiers généraux. Le Régent présente deux protégés et M. le duc six ou sept qui, naturellement, réunissent tous les suffrages. Mme de Prie parle au nom de Héron de Villefosse, le duc de Villeroy pour Bergeret, le duc de Luxembourg pour Lemonnier; le président Talon s'intéresse à Hocquart; M. Taschereau de Baudry, conseiller d'État et lieutenant de police dans peu de mois, a donné sa parole à du Vaucel. Comment voudrait-on que les Ministres, que le contrôleur général Le Pelletier de la Houssaye notamment, se refusassent à admettre des candidats si parfaitement appuyés?

La France possédait, en conséquence, au 15 octobre 1723, quarante financiers fort enchantés de leur sort présent. Cette grande satisfaction n'aurait pas été sans mélange pour quelques-uns d'entre eux, au moins, s'ils avaient su lire dans l'avenir et être, par là même, renseignés sur la brièveté de leurs fonctions.

Mais qui aurait pu prévoir la disparition prochaine du Régent, l'entrée au pouvoir de M. le duc et le peu de temps que ce prince demeurerait en place, le congé que le Roi lui donnerait d'une façon si cavalière, le triomphe du Cardinal de Fleury se rendant peu à peu le confident nécessaire jusqu'à l'heure où il accepterait entièrement la conduite des affaires, avec une répugnance fort bien jouée en apparence, en réalité avec une joie immense? Or, le cardinal ne pouvait rien souffrir de ce qui venait de M. le duc. Aussi les plans, les projets, les affaires en voie d'exécution, les favoris, les créatures, furent-ils à son avènement; ou délaissés, ou répudiés, ou congédiés. Dix fermiers généraux, Durand de Mézy, Héron de Villefosse, Lantage de Sélicourt, Le Mercier, Micault, Saulnier de la Moissière, de Roissy, de Saint-Valéry, Dejean et Girard, durent céder leur place à d'autres concurrents qui, plus adroits qu'eux, avaient mieux jugé de quel côté de l'horizon soufflerait le vent du lendemain.

Parmi les dix nouveaux élus du bail Carlier, dont la réunion aux précédents sociétaires constitua définitivement le Conseil des Fermes, qui subsista lui-même sans modification sensible jusqu'en 1755, se trouvait Bragouze, un enfant de Montpellier, dont l'odyssée mérite d'être racontée de suite en quelques lignes, qui nous serviront en même temps de premier portrait pour cette galerie des hauts financiers du dix-huitième siècle.

Bragouze était entré dans Paris, quelques années aupa-

ravant, n'ayant pour tout équipage que celui de garçon barbier, c'est-à-dire une trousse de cinq à six rasoirs. Il y vécut pendant plusieurs mois assez besogneux au fond d'une petite échoppe de la Cité. Le Système, qui avait abattu tant d'honnêtes gens pour relever quelques faquins, lui fit quitter sa profession pour crier : « Qui est-ce qui veut des « cinq cents du mille? » Il gagna dans ce nouvel exercice de quoi devenir lui-même actionnaire, ensuite millionnaire, et le mettre en mesure d'acheter aussitôt une charge de trésorier du Roi. Bragouze avait le cœur fidèle. Il aimait une voisine de son ancienne boutique, une blanchisseuse. Il l'épousa et le ménage filait des jours tissés d'or et de soie, lorsque le Trésorier du Roi eut la malencontreuse idée de briguer, à cette date de 1726, un des postes vacants aux Fermes générales. Sa mauvaise fortune voulut qu'il fût aidé, dans ce dessein, par Barjac, ancien laquais, puis valet de chambre du cardinal de Fleury, par l'illustre Barjac, cet étonnant favori que l'on traitait en grand seigneur, qui nommait aux places, qui singeait le maître et disait d'un ton superbe : « Nous avons donné au duc d'Antin telle com- « mission. Le maréchal de Villars nous est venu voir ce « matin. Hier à dîner nous avions beaucoup de monde. » Barjac de qui l'on chantait :

Je quitte monsieur Barjac
Dont bien garni est le bissac;
Puisse Caron, de son bateau,
Le noyer dans le fond de l'eau
Du Styx! Que la noire Alecto,
Armée de son brûlant flambeau,
Arde violemment le boyau
De ce grand sire Friponneau!

Il lui fit obtenir le poste envié en poussant l'obligeance jusqu'à verser la moitié du cautionnement. Mais

Barjac n'était pas qu'un homme serviable; il était en même temps fort prudent. Il exigea de Bragouze la reconnaissance à son profit d'une moitié dans les bénéfices futurs.

Or, celui-ci n'avait déjà pu réunir qu'à grand'peine une partie seulement des fonds nécessaires à l'achat de sa charge de trésorier du Roi. Il ne possédait aucun bien au soleil, et les prêteurs auxquels il dut avoir recours pour fournir l'autre moitié du cautionnement de sa nouvelle place aux Fermes générales, ne lui consentirent des avances qu'à un taux d'intérêt des plus élevés. Il se vit par suite, un jour, dans l'impossibilité de payer les intérêts et le capital. Ces sommes s'accumulèrent. Il fut contraint de se cacher et de faire faillite. Puis il venait de perdre, à la même époque, un gros procès contre celui qui lui avait vendu sa charge de Trésorier de la maison du Roi, ce qui le fit condamner à payer en espèces le surplus de ce qu'il devait, à supporter les dépens. Faute par lui d'y satisfaire dans un temps limité, disait l'arrêt, le vendeur devait rentrer dans sa charge en remboursant l'infortuné Bragouze de ce qu'il lui aurait payé à compte sur le prix de cette vente, en mêmes effets que ceux que le fermier général lui avait remis, soit en billets de banque, qui se trouvaient avoir perdu considérablement de leur valeur.

C'était la ruine totale, et Bragouze semblait avoir suffisamment expié, dès ce moment, ses succès d'autrefois, quand la fortune contraire lui joua encore un tour de sa façon. Un frère aîné qu'il avait placé en un bureau des Fermes de la frontière, et dont il était caution vis-à-vis de ses collègues, s'avisa de passer à l'étranger en emportant la caisse, fort agréablement garnie, du reste, de cinq cents bonnes mille livres. On se retourna alors vers Bra-

gouze qui, n'en pouvant mais, prit, lui aussi, le parti de gagner la Suisse,

> Des sabots à ses pieds, un justaucorps de bure,
> Et remis, en un mot, en la triste figure
> Où jadis il parut quand il était venu.

Son frère y avait cherché un asile. Il courut l'y aider, ajoutaient les médisants, et manger de concert le produit de cet heureux coup de main.

Bragouze était, on le voit, un sot inconséquent dont l'aventure, entre mille autres, donnerait raison à l'ingénieuse pensée de Champfort : « La fortune est souvent comme les « femmes riches et dépensières, qui ruinent les maisons où « elles ont apporté une grosse dot. » Il fut aussi le seul, parmi ses collègues promus le même jour que lui, qui ne sut pas tirer parti des faveurs du sort.

Darlus n'appartenait pas à un monde beaucoup plus relevé, mais, en dépit de cette ressemblance avec Bragouze, il suivit une tout autre voie. Son père, marchand de drap à Angers, tenait à l'on ne sait combien de Darlus, également dans le commerce des étoffes, et à d'autres Darlus, traiteurs ou marchands de vin. Le futur Fermier général servit sous Gosseau, grand financier du siècle précédent, à titre de commis. Il avait la ferme volonté de parvenir. Il s'aida en conséquence des pieds et des mains, de façon à franchir rapidement tous les grades et à conquérir en dernier lieu un siège au Conseil des Fermes, où son habileté et son exactitude, que de son temps on disait extraordinaires, le mirent en lumière. Il y gagna ce qu'on appelait le Portefeuille, c'est-à-dire l'honneur et l'avantage bien rares de travailler une heure chaque semaine en présence de Sa Majesté.

Puis, comme il n'avait garde de négliger ses propres inté-

rêts, tout en se dépensant d'une façon fort louable pour ceux de l'État, il sut amasser à ses filles des dots assez rondes dont MM. Thiroux d'Arconville, Conseiller au Parlement, fils d'un de ses collègues, et d'Angrand de Valleray, Procureur général au grand conseil, s'accommodèrent très aisément. Sa succession, après ces saignées, n'en restait pas moins de trois millions de bien, dont deux millions et demi en espèces qui en représenteraient une dizaine de nos jours.

C'est là le taux commun de l'enrichissement chez ces parvenus de la finance au bout de quelques années d'exercice. Plusieurs d'entre eux le dépassent; la plupart s'y tiennent, et l'on a bien vite fait de compter ceux qui, comme Bragouze, échouent avant d'entrer au port. Ils sont du reste deux ou trois maladroits de ce genre, au milieu des soixante-dix-sept chevaliers de Plutus, honorés de la qualité de Fermier général, de 1723 à 1755.

L'heure, du reste, n'aurait su être plus propre aux ambitieux d'un peu d'habileté. Ils trouvaient, en entrant dans cette administration, une organisation dès ce jour parfaitement assurée, qu'une entente complète entre ses membres à l'intérieur, et la sécurité publique à l'extérieur, fortifiaient à chaque moment davantage, un ensemble de lois de finances à exploiter, de règlements à façonner au mieux de leurs intérêts propres, une perception d'impôts si défectueuse que, sur vingt livres exigées du contribuable par le Roi, cinq seulement parvenaient à leur destination, le reste de la somme étant absorbé au passage par les intermédiaires; un terrain, en un mot, d'abus, de friponneries, de péculat, admirablement préparé, soigneusement défoncé, retourné et ameubli.

Dans trente ans, grâce à cela, la fortune publique, à peu de chose près, se sera concentrée entre les quatre

murs de l'hôtel des Fermes, et il ne sera plus un personnage important dans l'État, plus un homme de mérite, plus un général fameux, plus un littérateur en renom qui ne soient prêts à sacrifier une partie de leur considération à l'avantage d'y acquérir ou d'y entretenir quelques intelligences.

Dans trente ans, les contemporains qui savent les origines de ces manieurs d'argent, souvent humbles, et plus qu'humbles, pénibles, constateront avec stupéfaction qu'ils se sont rendus maîtres de tous les pouvoirs et de toutes les caisses dans le royaume; qu'ils tiennent le monarque par des femmes sorties de leurs rangs, la noblesse et la magistrature par leurs alliances, les gens d'esprit par leurs subsides, les filles de l'Opéra par leurs largesses, et, malheureusement pour les idées de justice et de morale, le peuple, la masse des faibles et des désarmés, par les attributions exorbitantes que leur confèrent les règlements, par la crainte qu'inspire une cohorte de trois cent mille subordonnés plus insatiables que leurs maîtres, enfin par la fascination toujours trop réelle du sac d'écus.

De 1723 à 1735, les financiers s'emploieront avec succès à élever le monument triomphal de l'or vainqueur et souverain. Pendant cette période les ministres se succéderont aux affaires : Fleury, Tencin, la Vrillière, Chauvelin, Morville, pour céder la place à Maurepas, à Machault, aux d'Argenson. La France entreprendra des guerres malheureuses avec Belle-Isle en Allemagne et Maillebois en Italie; heureuses avec les maréchaux de Saxe et de Lowendal dans les Flandres. On amusera les Parisiens de fêtes superbes à l'occasion de la naissance du Dauphin, de la convalescence du Roi, de la bataille de Fontenoy, de la prise de Berg-op-Zoom. On les inquiétera par les continuelles disputes de préséance entre les princes, les que-

relles religieuses, les refus d'inhumation, les résistances du Parlement. En cette trentaine d'années il y aura des heures de confiance, des saisons de demi-abondance et des instants plus fréquents de découragement, des famines épouvantables, une incroyable misère dans les campagnes.

Rien de tout cela n'entravera la marche ascendante des parvenus, ne retardera le succès définitif des gens d'argent, qui constitueront, en dernier lieu, un État dans l'État, ne vivant que pour le gain, n'ayant à peu près d'autres visées que de s'assurer de gros bénéfices et de thésauriser. La vérité d'une pareille assertion est facile à démontrer en reprenant individuellement chacun des puissants financiers en question.

Toutefois, il convient, avant d'entrer dans ce détail, d'étudier les personnages de certains grands spéculateurs, encore vivants à cette date, qui continuaient à donner le ton, que l'on imitait, que l'on copiait, que l'on égalait difficilement .En effet, si les fermiers généraux tiennent sur le théâtre de la finance la place des chœurs, les principaux rôles restent dévolus encore un temps à d'anciens premiers sujets : Samuel Bernard, les Crozat, les frères Pâris, Berthelot de Pléneuf, Le Bas de Montargis, Peirenc de Moras, Prondre et Bonnier de la Mosson. Ils occupent toujours magistralement la scène, et seule leur disparition permettra aux Villemur, aux Lallemand, aux de la Haye, aux Grimod, de préparer les voies que suivront bientôt avec tant d'éclat les Le Normant, les Bouret, les La Popelinière, les Beaujon, les Boutin et les Saint-James.

CHAPITRE II

Les financiers étrangers à la Ferme générale. — Samuel Bernard. — Sa vie. — Sa fortune. — Ses manies. — Sa famille. — Le comte de Coubert. — Le président de Rieux. — La présidente Molé. — Crozat le riche et Crozat le pauvre. — Origines des Crozat. — Mariage de Mlle Crozat et du comte d'Évreux. — Les fils d'Antoine Crozat. — Le marquis du Châtel. — Le président de Tugny. — Le baron de Thiers. — Pierre Crozat. — Les Crozat artistes et collectionneurs. — Les frères Pâris. — La duchesse de Bourgogne et l'aubergiste de Moirans. — Les héritières de la Ménagerie du Roi. — Antoine Pâris et Pâris la Montagne. — Leurs opérations financières. — Pâris Du Verney et Pâris de Montmartel associés à leurs aînés. — Leurs succès. — Leur élévation. — Leur exil en 1720. — Retour des Pâris et leur faveur sous M. le duc. — Pâris Du Verney secrétaire des commandements de la Reine. — Nouvel exil des Pâris. — Procès de Du Verney. — Rentrée des Pâris. — Leur seconde faveur. — Leur grande influence à la cour. — Pâris de Montmartel banquier de la cour. — Son mariage. — Le marquis de Brunoy. — Les traitants indélicats. — Berthelot de Pléneuf. — Mme de Prie. — Le Bas de Montargis et Prondre. — Alliances des financiers aux plus grandes familles du royaume. — Mme de la Rochefoucauld. — La maréchale de Clermont-Tonnerre. — Peirenc de Moras. — Un barbier millionnaire. — Un fils de financier Ministre. — Bonnier de la Mosson. — Un jugement de Diderot. — L'hôtel de la rue Saint-Dominique. — Jean-Baptiste Bonnier de la Mosson, financier, militaire, amateur. — Mme la duchesse de Chaulnes. — M. de Giac. — Mort de Mme de Chaulnes. — Opinion des contemporains sur les mariages nobles de la finance.

Samuel Bernard pouvait, sans conteste, prétendre au titre de virtuose dans la troupe des riches banquiers et traitants de la fin du grand règne, et malgré qu'il eût atteint, en 1723, sa soixante-douzième année, l'âge n'avait point affaibli sa vive intelligence, ni refroidi son goût pour la spéculation.

Il affirmait descendre d'un graveur sur bois, assez expert

en son art, qui aurait fleuri à Lyon vers le milieu du seizième siècle. Il ajoutait que ce Salomon Bernard, surnommé le petit Bernard à cause de l'exiguïté de sa taille, avait eu un fils dans cette même ville, et son grand-père. Rien n'était moins prouvé que cette généalogie. En réalité, son père exerçait la profession de peintre, à Paris, où il mourut en 1687, professeur à l'Académie royale. Après son décès, les miniatures, les œuvres peintes à la gouache, les gravures de sa main, telles que l'*Histoire d'Attila*, d'après Raphaël, qui se trouvaient dans son atelier, se vendirent assez honnêtement.

Il n'y avait pas là cependant de quoi faire de Samuel Bernard l'homme fortuné que l'on connaissait, s'il n'avait pas été servi lui-même, quant à ses intérêts, par la plus merveilleuse intelligence des affaires. Mêlé à toutes les grandes entreprises financières ou commerciales de la fin du gouvernement de Louis XIV, de la Régence, des débuts du règne de Louis le Bienaimé, il perd et gagne avec une égale aisance, et sort de toutes les complications en apparence les plus décourageantes mieux armé et plus sain qu'auparavant. La banqueroute est chez lui une habitude, Il a tant d'ingéniosité qu'il en fait un moyen de réclame, et sait utiliser surtout celles qui provoquent un réel scandale, comme sa déconfiture de Lyon, en 1709, où s'engouffrent une trentaine de millions. Empocher en cas de réussite, laisser payer les autres en cas d'insuccès, tel est son procédé en affaires, et il montre bien que cette manière d'agir en vaut une autre, puisqu'il s'enrichit toujours et conquiert chaque année un nouveau titre, aujourd'hui chevalier de Saint-Michel, demain baron, une autre fois comte.

Ses opérations frisent souvent l'indélicatesse. En 1714, il fait répandre adroitement dans le public le bruit d'une

loterie prochaine, en en laissant traîner le projet sur sa table, sachant que son valet de chambre le lira, qu'il aura l'indiscrétion d'en parler à tout venant, et qu'il lui épargnera ainsi les frais de la publicité, sans engager sa responsabilité. Les choses se passent dans l'ordre qu'il avait prévu. Le prétendu secret devient du jour au lendemain le secret de Polichinelle. Les têtes s'échauffent : chacun veut avoir des bons de la loterie en question dès la première heure de l'émission; une hausse formidable se produit avant la soirée, et Bernard, qui s'est assuré en dessous main la majeure partie de ses bons, réalise un profit immense. Avait-on lieu, après cela, de s'étonner qu'il possédât cent millions avant le Système, cent cinquante, dix années plus tard; qu'il prêtât aux princes, qu'il prêtât au gouvernement une dizaine de millions entre les mains de Desmarets, quatre millions à Stanislas lorsqu'il s'établit à Lunéville; qu'il eût un état de prince, le luxe, la foule de clients, la dépense, la renommée d'un véritable souverain?

On le traita de fripon. Chaque écrivain contemporain, et l'avocat Barbier, tout le premier, l'écrivait, le répétait, au point d'en fatiguer leurs lecteurs ou leurs auditeurs. Mais combien il s'en moque! Cette qualification un peu vive a-t-elle jamais nui à ses rapports avec les grands? Louis XIV ne l'a-t-il pas honoré d'une façon toute particulière à l'instant des emprunts, en consentant à l'entretenir en audience privée, en le flattant, en le cajolant, en professant publiquement la plus haute estime pour ses talents? N'est-il pas considéré par le Régent, Dubois, M. le duc, Fleury et les ministres, comme le plus ferme appui du Trésor?

Son salon a-t-il cessé un seul jour, par suite de ces sottes criailleries, d'être l'un des mieux posés de Paris, du mo-

ment où il réunit chaque soir le cardinal de Rohan et son frère, le prince de Rohan, Mme de Montbazon, le maréchal de Villeroy, qui y vient pour une fille de Bernard, la belle Mme de Sagonne, Mme de Maisons, sœur de la maréchale de Villars, Le Pelletier des Forts, contrôleur général en 1724, le comte de Verdun, Hauteroche, conseiller au Parlement, et les inombrables obligés, caudataires et familiers du maître du logis?

D'une petite éducation avec cela et vain à l'extrême, il laisse percer sans cesse son ennuyeuse suffisance au sein de cette aristocratique compagnie. Il y parle hautement de ses combats particuliers quand, de façon notoire, il n'a jamais risqué de se faire tirer une palette de sang; de ses services à l'armée, de ses amours avec certaines princesses d'Allemagne, et en aucun temps de sa vie il n'a manié l'épée ou l'esponton, ni passé une heure au delà de la frontière. Il est enfin si proprement lui au milieu de ses extravagances et de ses impertinentes prétentions, qu'un homme d'esprit de ses intimes ne sait par quel caractère le peindre : « Ce n'est point M. Jourdain, dit-il, ce n'est « pas Turcaret; ce n'est rien de ce qu'on a joué à la co« médie, parce qu'il n'y a jamais eu de fou de son genre. »

Ses manies sont nombreuses. Il lui faut, de son lever à son coucher, un cocher près de ses chevaux attelés à sa voiture, et un portier qui veille incessamment, afin d'ouvrir au moindre appel la grande porte de l'hôtel, et de permettre les entrées et les sorties sans qu'il soit besoin de prévenir; sa table toujours dressée, de façon qu'il puisse s'y asseoir, avec ses hôtes, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. A son jeu il est d'ordinaire fort insolent; il fait invariablement son va-tout, et semble froissé qu'on le lui tienne. De plus, il n'admet pas, s'il vient à perdre, qu'on quitte l'appartement sans être remboursé et

sans emporter le montant de son gain, alors même qu'il serait très considérable. Il congédie ainsi, pliant sous le faix, les amis trop heureux au tapis vert et fort embarrassés de se trouver exposés, en pleine nuit, sur le pavé de Paris, au danger d'être détroussés par les voleurs qui y pullulent. Il donne enfin dans la superstition, et de ce fait entoure de mille soins une poule noire à laquelle il croit que sa destinée est attachée, et qui, par une singulière coïncidence, meurt à la même date que lui.

Voilà l'homme dont le faste pourrait encore à juste titre nous surprendre aujourd'hui. Vraiment magnifique, généreux et prodigue lorsqu'il s'agit de briller et de traiter ceux qui l'entourent, seigneur de Rieux, Boulainvilliers et Champlâtreux; possesseur, à la place des Victoires, d'une des plus belles demeures de Paris, dans laquelle se trouve une galerie estimée un million, suivant les évaluations du temps; consacrant annuellement à sa table une somme ronde de 150,000 livres; zélateur des arts, Mécène des littérateurs, protecteur d'une foule de talents ignorés; fondant une sorte d'école de finance où se forment les Dupin, les Fontaine, dix autres capitalistes célèbres, et laissant à sa mort, dans ses papiers, l'indication de cinq millions de prêts, d'avances, de donations, dont une armée de nécessiteux avaient profité. Comment les préjugés les mieux établis auraient-ils pu tenir devant le prestige d'une semblable opulence? Aussi n'est-il personne qui songe à rappeler ses origines, sa religion, les lacunes de son éducation, lorsqu'il veut procéder à l'établissement des siens.

De trois enfants issus de son premier mariage avec Madeleine Clergeot, héritière de la meilleure marchande de mouches de Paris, une fille avait épousé Mansart de Sagonne; un fils aîné, Samuel-Jacques, prend le titre de comte de Coubert, auquel il en ajouta plus tard maint

autre, devient maître des requêtes, secrétaire des commandements de la Reine, intendant et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et fait élever un véritable palais rue du Bac; un second fils achète une charge de président au parlement de Paris et s'intitule comte de Rieux.

Le comte de Coubert obtient la main de Mlle Frottier de la Coste Messelière, fille du marquis de la Coste, lieutenant général du Roi dans le Poitou; le comte de Rieux, celle de Mlle de Boulainvilliers. Grâce à ces unions, le vieux financier devient un jour grand-père de la future présidente de Lamoignon, des comtesses d'Entraygues, de Saint-Simon Courtomer, d'Apchon, de la future marquise de Mirepoix, unie à l'âge de douze ans au maréchal de Mirepoix, de la maison de Lévis-Ventadour, au milieu de fêtes d'une telle splendeur qu'elles paraissent, en leur temps, plutôt imaginées pour des héritières de couronnes que pour des héritières de la finance; mais là l'heureuse fortune trahit le financier : la jeune épousée meurt en couche à quinze ans et demi. Enfin du marquis de Boulainvilliers qui, par ses mariages avec Mlles du Roure et d'Hellecourt, rattachera à son tour la famille des Bernard aux Crussol, aux Faudoas, aux Clermont-Tonnerre. C'est ce Boulainvilliers, futur prévôt de Paris, atteint de la manie de changer de nom, à qui un masque dira en l'abordant au bal de l'Opéra, un soir de l'année 1749 : « Oserai-je demander à monsieur de Rieux s'il a appris de M. de Saint-Paire comment se porte M. de Boulainvilliers? »

Il restait au Crésus octogénaire, de son second mariage avec Mlle de Saint-Chamans, une fille qui était née lorsque son père comptait déjà soixante-cinq ans. A défaut de la naissance et d'une jolie figure, elle apportait, à qui voudrait partager son sort, sa jeunesse et ses seize ans accompagnés d'une dot de 800,000 livres. L'appât présent était de taille,

les espérances prochaines et, pour ainsi dire, illimitées, les alliances honorables, les conditions de vie des plus alléchantes. Le président Molé jugea l'affaire digne de tout son intérêt. Il s'y engagea au nom de son fils avec tant de vivacité, qu'avant la fin d'une année, les salons du traitant s'ouvraient pour de nouvelles noces; Mlle Bonne-Félicité Bernard passait au rang de Mme la présidente Molé de Champlâtreux.

Son père se trouvait, à ce moment, en règle vis-à-vis de ses enfants et d'autres encore qu'il avait eus, à la mode du temps, de divers attachements, trois filles notamment de la jolie Mme Fontaine, qui furent Mmes de la Touche, d'Arty et Dupin, assez belles pour avoir mérité le surnom des Trois Grâces. Il pouvait considérer sa journée comme laborieusement et vaillamment remplie. Il attendit placidement la mort, qui vint le prendre le 18 janvier 1739.

Sa disparition devait précéder de peu de mois celle de deux de ses rivaux les plus authentiques, Antoine Crozat l'aîné, dit Crozat le riche, et de son frère, Pierre Crozat le jeune, ou le pauvre. Il importe de dire de suite, afin de prévenir un mouvement de compassion qui serait absolument hors de saison dans l'espèce, que Pierre Crozat, le pauvre homme, possédait un nombre très respectable de millions, un hôtel dont il sera parlé plus loin, au chapitre des belles demeures de financiers, connu pour regorger des plus admirables richesses artistiques. Mais enfin on l'appelait Crozat le pauvre, comme on nommait son frère Crozat le riche, en raison vraisemblablement de l'opposition que l'on faisait entre ses biens et ceux de son aîné Antoine.

Qu'étaient en réalité ces personnages, ces héros de l'argent, auteurs de leur propre élévation et de l'étrange fortune de leurs proches? Leur nom patronymique de Salbigothon Crozat semblerait donner raison au dire de certains

de leurs contemporains qui les prétendaient nés d'un domestique, cocher venu à Paris en quittant Toulouse, sa ville natale, et qui y vivait assez mal avant d'avoir la bonne fortune d'épouser, grâce à sa belle figure et à son intelligence, la fille d'un haut personnage, le bedeau de la paroisse Saint-Gervais. Le bedeau avait, paraît-il, sérieusement gagné à son métier, puisqu'il donna 100,000 livres à son gendre. Crozat le père, lesté de ce viatique, reprit le chemin de sa province et de Toulouse, où ses concitoyens, dès son arrivée, lui conférèrent avec applaudissement le titre de capitoul.

Que ceci dépende du roman ou de l'histoire, toujours est-il qu'il laissait à Paris ses fils, Antoine et Pierre. Antoine, qui avait déjà servi comme petit commis chez Penautier, trésorier des États du Languedoc, surnommé la providence des Languedociens à Paris, et plus tard, toujours chez le même financier, en qualité de caissier, réunit de son côté promptement assez d'écus pour avoir ses coudées franches. Il fit dès lors prendre le galop à sa fortune, brûla tous les postes intermédiaires pour aboutir à celui de receveur général des finances de Bordeaux. De là, il se jeta à corps perdu dans les entreprises maritimes, lança l'affaire de la Louisiane, spécula, trafiqua, tant et si bien qu'il devint extrêmement riche.

Comme Bernard il fit alors ce qu'il voulut, fut intendant du duc de Vendôme, eut la recette générale du clergé, devint trésorier de l'ordre royal du Saint-Esprit, entra dans la famille du grand banquier Le Gendre. Il désirait des titres : on l'en combla; le cordon bleu, ses charges lui épargnèrent tout souci de ce côté, du moment où elles entraînaient de droit cette distinction; la noblesse pour lui et ses fils : il laissa à l'un le marquisat du Châtel, à l'autre la baronnie de Thiers; un dernier se contenta de la qualifi-

cation de président de Tugny; un mari du bon ton pour sa fille : M. le comte d'Évreux, de la maison princière de Bouillon, alla de lui-même au-devant des désirs de ce tendre père, qui fournit à sa fille une dot de 1,500,000 livres, assurait-on, plus 50,000 livres de pot-de-vin à la duchesse de Bouillon, mère du comte.

Pierre Crozat, ou Crozat le pauvre, n'arrivait pas de son côté à des résultats moindres que son aîné, quoique son nom restât plus dans l'ombre. Il avait payé sa charge de trésorier de France 450,000 livres, suivant l'assertion de Marais, mais il ne semble pas qu'il eût fait une mauvaise opération, puisqu'il pouvait, en 1726, rivaliser presque d'opulence avec Bernard, son frère Antoine et les autres illustres capitalistes de l'époque. Il aimait les arts; il avait un goût sûr et d'excellents conseillers pour ses acquisitions; il se créa une réputation solide de curieux sans égal. Chaque année il consacrait une large part de ses immenses revenus à acquérir les plus belles estampes; cela devint sa spécialité. En doublant avec le temps, en triplant, en quadruplant ses mises, en parcourant l'Italie, ville par ville, bourgade par bourgade, il parvint à réunir la plus belle collection de ce genre que l'on eût jamais vue. Et comme cette passion artistique animait également autour de lui Crozat son frère, MM. du Châtel, de Thiers et de Tugny, ses neveux, la Chronique de la curiosité se confondit pendant longtemps avec les fastes de ces financiers.

C'est bien là la caractéristique des Crozat : pontifes de l'art, dont ils desservent le temple avec un soin jaloux, ils forment une lignée d'amateurs convaincus et intelligents, de protecteurs dévoués des artistes. Aussi comme ils sont choyés par tout ce qui tient une palette et un ciseau! et comme Mariette ne tarit pas en éloges sur ce Pierre

Crozat, dont il note brièvement la mort dans son *Abecedario* : « Crozat Pierre, morto nel 1740, « in di 24 del mese di maggio nel eta di 75 anni e 2 mese! » Comme on célèbre le dernier acte de générosité de celui qu'on appelait Crozat le pauvre, qui léguait l'ensemble de ses collections aux pauvres, en en détachant une partie pour ses neveux, principalement pour le marquis du Châtel, mari de Mlle Gouffier d'Heilly, père de la duchesse de Gontaut et de la vertueuse et sympathique duchesse de Choiseul! Ces richesses venaient grossir entre les mains des fils d'Antoine Crozat des biens patrimoniaux déjà si considérables, qu'ils formaient vingt millions au décès de leur père.

Comment s'étonner après cela que le baron de Thiers ait prétendu à la main de Mlle de Laval-Montmorency, qu'il l'ait obtenue, qu'il n'ait plus accepté, à son tour, d'autres gendres aux filles issues de ce mariage que le marquis de Béthune et le maréchal de Broglie? Le président de Tugny n'était pas moins bien partagé en entrant dans la famille Amelot, si influente au Parlement.

Les Crozat nous ont montré les parvenus élégants et artistes, de même que Samuel Bernard représentait à nos yeux le banquier de cette époque, avant tout homme de son argent. L'association des frères Pâris, dernier facteur de cette puissante trilogie, nous révèle une autre variété, celle des traitants politiciens, imbus d'idées de gouvernement, sachant mener de front leur métier d'approvisionneurs d'armées, en même temps qu'élaborer soit des plans de campagne, soit des instruments diplomatiques.

L'atavisme n'avait certes rien à voir à cette manie des grandeurs, car les quatre frères, on le sait, avaient reçu le jour dans un cabaret de Moirans, petit bourg du Dauphiné, situé entre Lyon et Grenoble. De quelle façon s'élevèrent-

ils de ce point de départ assez misérable à la plus haute fortune? Voilà l'énigme qui a déjà occupé bien des historiens, avec d'autant plus de raison que les versions les plus diverses ont de tout temps circulé sur leur compte, et particulièrement sur leurs années de jeunesse.

Les uns prétendent que le cabaret paternel était de la dernière pauvreté, et portait pour enseigne : « A la Montagne », qualification d'où le second des frères Pâris aurait tiré son surnom, et que, suivant toutes les probabilités, les fils de l'aubergiste auraient continué à y servir les passants et à y végéter, si ce n'est à l'ombre du toit de chaume, du moins sur les grandes routes, sans la circonstance des fréquents passages de troupes qui, en 1790-91, lors des guerres d'Italie, se rendaient, en traversant Moirans, du centre du royaume à la frontière. Un subdélégué de l'intendant du Dauphiné, Marcellier ou Jacquier, le nom importe peu, contraint de s'arrêter dans ce village entre deux convois, aurait eu l'occasion de s'adresser à l'aîné de ces jeunes gens, Antoine Pâris. Il lui aurait découvert des facultés rares pour les affaires, et l'aurait sur-le-champ demandé à son père dans l'intention de le convertir en un de ses commis. Le père n'aurait eu garde de s'y refuser, et bien lui en aurait pris, car peu d'années après, Antoine, qui s'était adjoint son second frère, Pâris la Montagne, avait acquis une véritable notoriété d'organisateur le plus fécond en expédients que l'on eût connu jusqu'alors.

Tantôt, d'après ce récit, au moment où les armées souffrent cruellement de la faim et du manque de bêtes de somme pour les équipages de campagne, au moment où tous les moyens de se procurer du blé semblent avoir été épuisés, où l'on ne sait plus à quel saint se vouer, on voit entrer au camp mille mulets portant trois mille sacs de blé. Qui les a procurés? Antoine Pâris. Tantôt la rigueur

de la saison a rendu le batelage impossible et l'on n'a pas d'autre voie pour faire passer les approvisionnements. Tout à coup deux cents bateaux apparaissent à petite distance des troupes. Qui donc a opéré ce nouveau miracle? L'association des deux frères, Antoine et Pâris la Montagne. Une brigade de cent hommes enrôlés par eux a brisé les glaces devant le convoi; pour augmenter la navigation, on a abattu les forêts des montagnes de Sassenage; les bois nécessaires à la construction de ces deux cents bateaux descendent dans la plaine; il arrive des chanvres de toutes parts, on les convertit en cordages; ailleurs on prépare les tentes, tandis que les voitures déchargent les ferrements. Et ce sont les frères Pâris qui ont organisé chacune de ces opérations, et l'aîné n'est encore âgé que de dix-neuf ans!

Cependant le marquis de Louvois feint d'ignorer les services qu'on rend au Roi; il n'a pas un mot d'éloge pour les Pâris; il les dégoûte si parfaitement par ses froideurs affectées, que les deux jeunes gens quittent l'armée et viennent chercher à Paris même un terrain plus propice à leurs goûts d'entreprise.

Telle est une des versions, et la plus accréditée. D'après d'autres contemporains, les Pâris auraient fait de bonnes études et les deux aînés auraient occupé fort jeunes des charges d'avocats au parlement de Grenoble, à l'heure même où leur avenir allait se fonder de la manière la plus inattendue et la plus singulière. « Leur mère, riche hôtelière « de Moirans, logeait chez elle la duchesse de Bourgogne, « mère de Louis XV, lorsqu'elle passait pour la première « fois de Piémont en France. Après le repas, Mme Pâris « présenta ses quatre fils à la princesse, qui lui promit de « se souvenir d'eux, et dit au duc de Noailles, son grand « écuyer, de les lui rappeler, le cas échéant. »

« Cette princesse, étant mariée, fut à la Ménagerie, près « Versailles, et y ayant fait collation, la concierge, nommée « la Montagne, lui présenta ses quatre filles, ce qui dans le « moment lui fit resouvenir des quatre Pâris. Elle dit au « duc de Noailles de faire venir auprès d'elle les deux aînés « Pâris pour les marier avec les deux aînées la Montagne, « ce qui fut exécuté; le second Pâris prit le nom de Pâris « la Montagne, et le duc de Noailles eut ordre de Mgr de « Bourgogne de les faire employer dans les vivres de « l'armée. »

Le fabricant de nouvelles se trompait ici très visiblement en ce qui concernait le nom et la qualité de Mmes Pâris. Dans la réalité, Antoine et son frère Claude la Montagne avaient attaché à leur destin des filles de bonne maison, portant un nom honorable, celui des la Roche, déjà célèbre au seizième siècle. Geoffroy de la Roche, leur père, avait plu à la reine Marie-Thérèse, qui avait fait construire pour le capitaine des chasses du Roi le château de la Ménagerie.

Quoi qu'il en soit de la plus ou moins grande exactitude de ces deux narrations, les frères Pâris se trouvaient, en réalité, tous réunis à Paris à l'époque de la mort du grand Roi. Ils étaient déjà dans une situation fort brillante, grâce aux gains considérables que les approvisionnements des vivres à l'armée de Flandre leur avaient rapportés. Antoine Pâris y avait servi au titre de directeur général des vivres, ce que ses biographes paraissent avoir oublié, et n'avait cessé d'y déployer un talent, on pourrait dire un génie de premier ordre, pourvoyant et remédiant à tout, se dépensant follement, présent en tous lieux à la fois, soutenant de son seul crédit la caisse de l'armée, plus souvent vide que pleine, plus souvent exsangue que valide; trouvant, un jour, à Gand et à Anvers, 100,000 écus sur sa parole, remédiant, une autre fois, et par la même voie, à un

déficit soudain de 500,000 livres, ramassant dans une nouvelle occasion 300,000 livres dans une nuit qu'il passait à Lille, où il consentait à rester en otage jusqu'à ce que cette somme fût rendue.

On était donc fort mal venu, semble-t-il, à leur reprocher des richesses acquises par des moyens à ce point honorables. Et cependant un bon nombre d'envieux, froissés de leurs succès, blessés par le spectacle de leurs grandes dépenses au bel hôtel Saint-Pol, dont ils étaient devenus propriétaires, par la construction des bâtiments magnifiques qu'on élevait sur leurs ordres au milieu des jardins de Bercy, les attaquèrent avec la dernière violence. Ils eurent beau exciper de leur honnêteté reconnue; on chercha à les confondre avec les financiers qui parurent devant la cour de justice, et comme on ne put les atteindre de cette manière, comme on ne put les mordre franchement, on les égratigna sans merci, on les chansonna.

On prétendit que Du Verney, le dernier d'entre eux, ne portait ce nom que parce qu'il avait autrefois rincé les verres à l'auberge paternelle, tandis qu'il l'avait très légitimement emprunté d'un champ voisin de leur ancienne demeure. Ou aurait mieux fait d'attendre, pour déconsidérer celui-ci, le moment assez prochain où il se mettrait indiscutablement dans son tort, où il commettrait tant de sottises qu'il amènerait ses frères à le chasser de leur compagnie, en le contraignant à s'engager aux gardes de Villars, où il mériterait pleinement l'appellation de vaurien de belle stature dont M. de Maurepas le chargeait un jour.

Les trois autres frères, Antoine, Pâris la Montagne et Pâris Montmartel, n'en restaient pas moins, en dépit de cette défection et des calomnies, les hommes désignés par l'opinion pour conduire les finances à cette heure critique

des débuts de la Régence, pendant laquelle les gouvernants se sentaient acculés à la banqueroute sans voir autour d'eux ni aide morale, ni secours matériel. Ils regagnèrent effectivement en peu de temps une large part de considération et d'influence. Placés à la tête des Fermes et investis de pouvoirs fort étendus, ils avaient réussi à jeter un peu de lumière dans ce chaos, quand l'aventure de Law les rejeta au second plan. Ils ne se laissèrent pas vaincre sans combattre avec énergie les empiétements journaliers de l'Écossais. Plus d'une fois la faveur sembla leur revenir, notamment le jour où Du Verney, repentant, démontrait de point en point au Régent que les fameux calculs de Law, prétendant faire rentrer au Trésor deux cent seize millions d'espèces, étaient faux du premier chiffre au dernier. Le courant, trop fort pour qu'on tentât de le remonter, les emporta.

Il est avéré qu'à cette date ils firent plus ou moins connaissance avec la Bastille. En tout cas, un arrêt de juillet 1720 les exilait, les uns en Normandie, les autres en Bretagne et en Flandre. Puis, sur la demande de M. de la Vrillière, qui avait toujours professé pour eux une grande estime et qui connaissait l'intimité de leur union, au point qu'ils n'avaient jamais eu que la même habitation, on obtint du duc d'Orléans une commutation de peine. On les autorisa à se réunir tous quatre à Moirans.

Ce n'était qu'un orage passager, tout au plus une giboulée. Six mois plus tard on les rappelait; Law avait pris la fuite, et M. le Régent montrait le plus grand empressement à ce que n'importe quelle administration nouvelle fît promptement oublier les inconséquences de l'ancienne. M. le duc avait part au conseil, et Mme de Prie, protectrice des Pâris, le menait sous main, M. d'Argenson, un autre de leurs alliés, tenait les sceaux. Tout souriait à leur

ambition et, de fait, ils devinrent en moins de rien les maîtres omnipotents de toutes les bourses et de tous les portefeuilles, grâce principalement aux opérations du visa auxquelles on les avait préposés, et qui mettaient entre leurs mains les secrets de cinq cent onze mille et neuf citoyens, soit de tous ceux qui possédaient en France.

Aussi s'empresse-t-on de les anoblir, de leur conférer toutes les distinctions possibles. Dubois établit pour Pâris la Montagne la charge de garde du Trésor royal, que Fleury lui reprend en 1726. Il veut faire des quatre frères quatre intendants uniques des finances; mais ceux-ci, effrayés, pour le coup, de la trop grande responsabilité en présence de tant d'ennemis qui les guettent, déclarent renoncer par avance à cette dignité. Ils se contentent de solliciter du Roi l'obtention d'une lettre autographe de Sa Majesté pour Sa Sainteté, destinée à faciliter le mariage de Jean Pâris Montmartel avec une fille d'Antoine, son frère, et de Jeanne de la Roche. Et le Roi écrit une lettre des plus pressantes qui débute par cette phrase : « Très Saint-Père, les services importants que les sieurs « Pâris nous rendent depuis longtemps, leur application à « nous les continuer, et les témoignages que nous recevons en toute occasion de leur désintéressement et de « leur zèle, nous engagent, etc. »

Puis le Régent et Dubois disparaissent; M. le duc, leur appui constant à toute époque, les remplace, et la faveur des Pâris s'en accroît d'autant. On ne pense, on ne voit, on ne jure plus que par eux. Ils ont la distribution des grâces, la haute main sur toute question de finances, une part aux résolutions les plus secrètes, enfin ils préparent et décident presque le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska qui, une fois montée sur le trône, s'empresse

de récompenser Du Verney, le plus actif à ce travail, en le nommant secrétaire de ses commandements.

Mais une pareille réussite leur vaut par contre bien des déboires. On les rend responsables de chaque événement malheureux qui survient en France, et si la famine décime la population en 1725, on s'en prend encore à Du Verney, que l'on a substitué à Dodun qui perd la tête et renonce à sustenter Paris. La plèbe s'amasse, on veut lapider le contrôleur général intérimaire, à qui l'on conseille prudemment de gagner au plus vite sa terre de Sampigny. On multiplie les quolibets sur leur compte, comme au temps de la Régence, où l'on se passait sous le manteau une estampe qui les représentait, ainsi que les quatre fils Aymon, montés sur un âne dont la tête était celle du contrôleur général, M. Le Pelletier de la Houssaye, que le Régent tenait par la bride et que le cardinal Dubois flagellait par derrière. Sous M. le duc on chantera les vers suivants, qui éclaboussent tout le monde :

Ainsi qu'un autre Phaéton,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner les peuples en France,
Monté dessus son char de prix (1)
Traîné par les quatre Pâris,
Son cocher homme malhabile,
Son postillon pétri de bile.
De cet attelage maudit
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement!
On dit partout publiquement
Que c'est trop peu d'un œil en France (2).

C'est le sort des gens en place d'être raillés; c'est égale-

(1) De Prie.
(2) M. le duc était borgne.

ment leur propre d'être astreints à suivre tous les mouvements de la bascule politique. L'administration de M. le duc avait élevé les frères Pâris au pinacle; celle du cardinal de Fleury les priva du jour au lendemain de tous les avantages acquis antérieurement, et de nouveau ils connurent les mauvais jours. Accusés de dilapidations, poursuivis pour abus de pouvoir, ils durent se considérer comme fort heureux de se voir condamnés simplement à l'exil.

Du Verney, surtout, en sa qualité de confident du duc et de Mme de Prie, détenait une correspondance extrêmement compromettante qui, saisie à temps, aurait pu entraîner pour lui les peines les plus graves. Heureusement le duc ayant fait prévenir le financier, dès que le Roi lui eût donné son congé, celui-ci accourut à son hôtel de Versailles, rue Saint-François, s'enferma le soir même dans son cabinet et y brûla des quantités prodigieuses de dossiers. On n'expédia pas moins les quatre frères, l'un à cinquante lieues de Paris sans lui fixer de résidence, — c'était Du Verney, — un autre à Saumur, un autre à Périgueux, le quatrième en Dauphiné, où ces trois derniers vécurent sans cesser d'être continuellement inquiétés.

Il y avait là pour les Parisiens une bonne occasion d'appliquer aux Pâris ce couplet d'un vaudeville de Legrand : *le Galant Laboureur,* qui se chantait sur l'air : *C'est l'ouvrage d'un moment :*

Ce nouveau parvenu qu'on loue,
Nous éclabousse fièrement,
Mais au premier événement
Le voir retomber dans la boue,
C'est l'ouvrage d'un moment.

L'odyssée de Du Verney n'était point terminée. Traqué à Vitry, à Langres, il fut enfin arrêté à Sampigny pendant qu'on fouillait sa maison de Paris et sa propriété de

Plaisance, près Nogent-sur-Marne. Ici l'on voulait découvrir un prétendu dépôt de toiles peintes d'un grand prix, là un trésor considérable. On y mit au secret tous ceux qui l'avaient entouré. On l'enferma lui-même à la Bastille avec son commis, et la justice instruisit dès lors rigoureusement contre lui, au sujet d'un billet de plusieurs millions souscrit par le richissisme Barrême et non acquitté, qui avait été passé en payement au Roi par le trésorier des États de Languedoc. On résolut de l'en rendre responsable comme associé de Barrême, et jusqu'au 11 mai 1728 Du Verney demeura sous les verrous à se défendre de son mieux. Enfin, un arrêt du Parlement lui rendit la liberté vers cette date, et l'autorisa à se réunir à ses frères dans une terre qu'ils possédaient en commun près de Château-Thierry.

Les Pâris ne devaient pas recouvrer entièrement leur indépendance sous le gouvernement du cardinal, et comme ce dernier ne cessa d'exercer le pouvoir jusqu'à ses derniers moments, ses mauvaises dispositions à leur endroit les tinrent éloignés des affaires durant cette longue période de seize années, de 1726 à 1743.

Les deux aînés, Antoine Pâris et Pâris la Montagne, ne purent jouir d'aucun retour de fortune. Ils étaient morts l'un et l'autre au cours de ce délai. Du Verney et Montmartel en profitèrent seuls, et l'on sait avec quel éclat : le premier en protégeant et en appuyant de son grand crédit chacune des favorites qu'il plut au Roi de s'attacher : la duchesse de Châteauroux d'abord, qui, lors de sa disgrâce de Metz, trouvait un asile à Plaisance, puis Mme de Pompadour dont il prépara les grandeurs avec Tournehem; en dirigeant si merveilleusement le service des approvisionnements au moment de la guerre de Flandres qu'un ministre de la guerre, Montbarrey, le déclarait plus tard le véritable créateur de cette organisation, mais en imposant d'autre

part des plans de campagne que l'on préférait souvent à ceux des commandants de corps d'armée, ce qui désespérait ceux-ci et amenait le comte de Gisors, entre tant d'autres, à écrire : « La cour n'a nulle confiance dans ses généraux, « et M. Du Verney, de son cabinet de Paris, prétend mieux « qu'eux connaître la situation de leurs armées. »

Montmartel en dépensant noblement la part de ses énormes revenus qui ne servait pas à aider et à placer ses proches ou ses intimes, en embellissant chaque jour sa magnifique demeure de Brunoy, en concluant un mariage dont la cour et la ville jasèrent pendant des mois. Dans la nuit du 16 au 17 février 1746, l'union de Montmartel, veuf de sa première femme et nièce Justine Pâris, dont il avait eu un fils, Victor-Joseph, mort garçon le 20 octobre 1745, à l'âge de dix-neuf ans, et de Mlle Marie-Armande de Béthune, fille de Louis, comte de Béthune de Cassepot, lieutenant général des armées navales, était célébrée dans la chapelle particulière de l'hôtel de Charost; on voyait accouplés sur les tentures du chœur l'ancien blason des Béthune et celui, infiniment plus récent, des Pâris : *d'or à une face d'azur chargée d'une pomme d'or, la tige en haut*, délicate allusion à l'aventure de leur homonyme grec.

Le lendemain, il est vrai, les mauvais plaisants, qui désarment rarement, se vengeaient de tant de splendeur en servant aux rieurs une petite perfidie. Ils mettaient à profit la coïncidence de deux autres mariages financiers, ceux de MM. de Saint-Jullien, receveur du clergé, et Dupin de Chenonceaux, fermier général, avec Mlles de la Tour du Pin et de Rochechouart, pour dire : « Aujourd'hui Mlle de « Béthune a, dit-on, reçu la pomme d'or de Pâris, Mlle de « la Tour du Pin a bien dit son oraison de Saint-Jullien, et « Mlle de Rochechouart a épousé M. de Chenonceaux pour « du pain. »

Deux ans après, le 26 mars 1748, on baptisait en la paroisse de Saint-Roch un fils de Pâris Montmartel, et le Crésus signait au registre en faisant suivre son nom de ses titres, comte de Sampigny, baron de Dagouville, seigneur de Brunoy, de Villers, de Foucy, de Fontaine, de Châteauneuf, etc., conseiller d'État, garde du Trésor royal. La marraine était dame Louise Desmarest de Maillebois, femme de Louis-Maximilien-Pierre de Béthune, duc de Sully, pair de France, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, chef de la maison de Béthune. Montmartel avait une réputation de générosité bien établie. Il ne voulut pas y manquer dans une circonstance aussi importante. Peu d'heures après son mariage, il remettait galamment à Mme de Montmartel un brevet de colonel général de la cavalerie légère, au nom de son frère, le marquis de Béthune. Le prix de cette charge revenait à environ 900,000 livres, soit deux millions et demi à trois millions de notre monnaie.

Le grand financier vécut alors paisible jusqu'en 1766, où sa mort passa presque inaperçue, en dépit des vers touchants de son épitaphe :

Ci-gît qui fit du bien pour le plaisir d'en faire,
Qui contre l'injustice était un sûr appui.
Les malheureux en lui perdent un père.

La fortune s'était montrée trop libérale pour Du Verney et Montmartel. Elle leur réservait de tristes compensations dans les dernières années de leur vie. Du Verney n'avait pas eu d'enfants de son premier mariage avec Mlle Mégret de Saint-Quentin. Veuf, il avait repris la chaîne auprès d'une demoiselle Jacquin, dont il avait eu une fille mariée au marquis de Montsampère, seigneur de Glèves, conseiller du Roi. Il abandonna la presque totalité de ses biens, amassés

avec tant de labeur, à une sorte de maniaque, le marquis de La Blache, son neveu, et Montmartel les siens au marquis de Brunoy, son fils, vrai fou de tempérament et d'habitudes qui mérite une place d'honneur parmi les héritiers prodigues de la finance au dix-huitième siècle.

Ces illustres parvenus, Bernard, les Crozat, les Pâris, pouvaient prétendre de leur temps à une honnêteté relative, et s'ils eussent vécu en notre siècle, où l'on se montre si peu difficile sur la délivrance des certificats de délicatesse, on les eût tenus pour des hommes d'une entière probité. On ne saurait en penser autant de certains traitants de second ordre, brigandeaux rapaces embusqués au fond du hallier des emprunts, des négociations, des réductions, de l'agio, et tout aussi dangereux pour le particulier, perdu dans les corridors de leurs banques, que leur contemporain Cartouche le paraissait aux yeux du voyageur égaré en rase campagne.

Berthelot de Pléneuf, franc parvenu lui aussi, quoiqu'il figurât à l'Armorial comme comte de Saint-Laurent, seigneur de Baye et de Villenavarre, et qu'il eût comme proches parents des d'Ombreval, des Matignon, des Novion et des Séguier, a le droit de figurer au premier rang des individus de cette catégorie. Commis du chancelier Voisin lors de ses débuts, mêlé dans la suite à la plupart des entreprises véreuses du commencement du siècle, Berthelot avait gagné de toutes les mains, mais surtout dans les fournitures de vivres aux armées, de très grands biens qui lui servirent à payer ses folles prodigalités et celles non moins étonnantes de sa femme. Son salon, où l'on soupait royalement chaque soir, réunissait la jeunesse la plus brillante du royaume : le prince Charles, MM. de Senecterre en étaient les habitués de fondation, et mari et femme donnaient dans tous les genres de dépenses les plus chères,

sans que, toutefois, une semblable splendeur pût relever le Turcaret de la profonde déconsidération dont il était environné.

N'était-ce pas de lui qu'on racontait qu'il avait littéralement affamé tel corps de troupes durant la dernière guerre d'Italie, et assez impitoyablement spéculé, par exemple, sur les fournitures des hôpitaux de Marseille, qu'il y avait provoqué parmi les blessés une mortalité bien supérieure à celle occasionnée par la peste et toutes les fièvres réunies? N'avait-on pas à lui imputer, en outre, cent tours pendables, et particulièrement celui qui consistait à avoir maintenu sur ses états de payement une véritable légion de déserteurs, de disparus, de morts, en fraudant ainsi petit à petit l'extraordinaire des guerres de quelques centaines de mille livres? Une aussi détestable réputation avait éveillé la curiosité de la cour de justice, qui avait à son tour sérieusement rogné les vivres au traitant.

Cela aurait dû suffire, il semble, à éloigner de tout temps les prétendants à la main de ses filles, au moins dans le monde des gens du bon ton. Ce fut tout le contraire qui se passa. Après les Matignon et les Novion, avec qui on avait contracté alliance, le marquis de Prie, ambassadeur de Sa Majesté près la cour de Sardaigne, trouvant également beaux et les yeux de la cassette et ceux de la dernière héritière de Pléneuf, épousa, à la grande joie du financier, qui savait mettre de la sorte en actions jusqu'à la beauté de cette adorable femme que fut la marquise, dont le président Hénault nous a laissé ce portrait :

« Il n'y avait rien de si joli qu'elle quand elle partit pour « Turin, en 1714, pour suivre son mari qui allait en ambas« sade. Elle était d'une taille déliée, au-dessus de la com« mune, une figure, un air de nymphe, le visage délicat, de « jolies joues, le nez bien fait, des cheveux cendrés, les

« yeux un peu chinois mais vifs et gais, et en tout une « physionomie fine et distinguée. Tous les talents dont la « coquetterie sait faire usage, la nature les lui avait donnés. « Elle avait une voix légère comme sa figure, enfin c'était « de quoi faire la plus jolie maîtresse du monde. »

Et pour qui le marquis d'Argenson reprenait sur le mode lyrique : « Je ne crois pas qu'il ait jamais existé une créa- « ture plus céleste ; une figure charmante, et plus de grâces « encore que de beauté, un esprit vif et délié, du génie, « de l'ambition, de l'étourderie, et pourtant une grande pré- « sence d'esprit, avec cela l'extérieur le plus décent du « monde. »

Il faut avouer qu'avec un semblable bagage d'attraits et de séductions la vertu de Mme de Prie courait bien des dangers au milieu d'une cour aussi corrompue que celle du Régent. On sait comment elle succomba devant les assiduités de M. le duc, comment elle rompit, en 1719, avec M. de Prie, qui, du reste, joua en tout cela le rôle fort méprisable de mari consentant; quelle fortune considérable elle fit, tout en se créant du même coup une situation politique égale à celles des plus illustres favorites ; quels furent ses revers après trois années d'une sorte de règne, et comment, enfin, elle s'empoisonna tragiquement au château de Courbépine (1729).

Peu avant son élévation, la marquise de Prie avait pu coudoyer dans les salons des Tuileries ou de Versailles, où le Roi résida si longuement avant d'inaugurer les réceptions de Choisy, deux fort belles et grandes dames, attachées l'une et l'autre à la personne de Mme la duchesse de Berry, et dont cette princesse disait assez cavalièrement en entrant certain jour au parloir des Carmélites de la rue d'Enfer : « Je vous amène mes deux bourgeoises. » C'étaient Mmes de la Rochefoucauld et d'Arpajon.

Bourgeoises, elles ne pouvaient pas s'inscrire en faux contre cette appellation, en dépit des noms brillants qu'elles portaient, de leurs titres de marquises, et des agréments de leurs charges à la cour. Mme de la Rochefoucauld n'était autre, en effet, que la fille du richissime Prondre, le traitant, collègue et émule de Berthelot, non moins rapace et publiquement usurier que lui, d'un esprit aussi délié, maintes fois banqueroutier et maintes fois réenrichi. Pour lui aussi la cour de justice n'avait pas été tendre dans ses considérants et dans ses arrêts. Mais quel dommage durable aurait-elle pu causer à un homme de cette espèce, qui possédait si bien le secret de sortir de ses tiroirs quelques millions de réserve en temps utile, beau-père non seulement de M. de la Rochefoucauld, mais plus tard également de M. de Clermont-Tonnerre, maréchal de France?

Après lui avoir arraché quelques centaines de mille livres, elle se résigna à en agir à son endroit comme elle en avait agi vis-à-vis du père de la marquise d'Arpajon, Le Bas de Montargis, et de bien d'autres encore, en les discréditant autant qu'il lui était loisible, et en les désignant aux folliculaires du temps, gent famélique qui, faute d'une nourriture plus substantielle, les déchire à pleines dents. Conférait-on à ce Montargis le cordon bleu, que le lendemain naissait une chanson où l'on équivoquait sur son double nom.

A te voir, Montargis,
Avec ton habit,
Que croire?
Que tu as mis
Ton esprit
A faire valoir ici
Grimoire.
Auras-tu trop d'écus

Après avoir tout rendu
Au peuple?
En voyant
Ton habit
On sera tout ébaubi
D'y voir
L'ornement appliqué
Sur le bât enjolivé
D'un âne.

Et dix brocards de cette force se succédaient sans que celui qui, dans l'esprit de leurs auteurs, aurait dû en être très marri, en accusât la moindre gêne. Que pouvait, à vrai dire, être tout ce bruit au puissant financier, marquis du Bouchet-Valgrand dès 1701, seigneur de Vanvres, Commandeur Secrétaire des ordres du Roi, Conseiller d'État, propriétaire du château de Vanvres que Mansard, dont il avait épousé la fille, y avait fait construire, allié de Samuel Bernard, et si riche lui-même que, pour obtenir ledit cordon bleu, il ne croyait pas l'avoir acheté trop cher en payant au président de Maisons 450,000 livres, sans compter 50,000 écus versés au duc de la Feuillade?

Son entourage était beaucoup trop joyeux, sa famille beaucoup trop élevée en dignités et en puissance, du moment où Mme d'Arpajon devait donner, à son tour, sa fille au comte de Noailles et une petite-fille au duc de Duras, pour que les murmures de la foule montassent jusqu'à ses luxueux appartements de la nouvelle place Louis le Grand, aujourd'hui l'hôtel de l'État-major de Paris. Que manquait-il à sa considération si bien assise à la cour, depuis cette soirée, surtout, où la même Mme d'Arpajon avait eu l'honneur insigne, pour une famille de fonctionnaires enrichis, d'être remarquée de Mgr le Régent, qui en avait reçu, en se montrant trop entreprenant, un coup d'éventail dont ses yeux endoloris portèrent longuement la trace?

Il n'avait pas, au demeurant, plus de dilapidations et de vols à se reprocher que Peirenc de Moras, pour lequel Barbier dessine dans son journal, au 8 novembre 1732, ce projet d'oraison funèbre peu louangeux : « On enterra « ici (1) un homme nommé Peirenc de Moras, âgé de « quarante-six ans, maître des requêtes et chef du conseil « de Mme la duchesse douairière. Cet homme était fils « d'un perruquier dans une petite ville de Saintonge. Lui- « même avait rasé. Il est venu ensuite à Paris, qui est « le refuge des gens de toute espèce. Cela a brocanté, « négocié sur la place avant la fameuse année 1720, du « système de Law. Cela avait plus de mauvaises que « de bonnes affaires, mais comme cela n'avait rien à ris- « quer, il y a tout hasardé. Enfin il meurt riche de douze « à quinze millions tant en fonds de terre qu'en meubles, « pierreries et actions sur la Compagnie des Indes. Il a fait « bâtir dans le faubourg Saint-Germain la plus superbe « maison qu'il y ait à Paris. Il laisse une veuve, fille « de Fargès, ancien munitionnaire aux vivres, soldat « dans son origine, qui jouit de 500,000 livres et qui a « le secret de ne pas payer un de ses créanciers. »

Si Barbier avait voulu ajouter quelques détails à ces notes, fort exactes d'ailleurs, sur ce rival de Bragouze, il n'aurait eu qu'à se renseigner auprès d'un de ses collègues en nouvelles, auprès de du Hautchamp, l'auteur de l'*Histoire générale et particulière du Visa*. Celui-ci lui aurait appris que ce Peirenc ou Peyrenc avait pour patrie, non point la Saintonge, mais la ville du Vigan, qu'il avait en effet exercé comme frater et ensuite comme courtaud de boutique à Lyon, chez un nommé Le Clerc, que l'espoir du gain l'avait attiré à Paris au temps de Law, qu'il y avait

(1) A Paris.

gagné des sommes immenses d'une façon si manifestement scandaleuse que la cour de justice l'avait taxé à une restitution de deux millions sur trente millions de livres cueillis par lui dans la poche des naïfs, qu'enfin il était passé en Angleterre, où le chevalier Brown tentait au même moment sur nos voisins une expérience semblable à celle de Law en France, avec l'intention bien arrêtée d'y tripoter encore.

Et Peirenc était si adroit qu'il opéra à Londres une nouvelle rafle d'actions, ce qui le mit en situation de rentrer à Paris au bout de quelques années d'exil, pour y mener un train de prince. Il apprit alors au plus vite quelques éléments de latin, puis, fort de cette tardive érudition, il acheta une des meilleures charges qui pussent s'acheter à l'époque, celle de maître des requêtes, et l'occupa jusqu'à sa mort, après laquelle son fils et héritier Moras recueillit dans sa succession 800,000 livres de rente bien claires et le titre de seigneur de Saint-Cyr.

Moras, son fils, avait de l'argent et de l'intelligence. Il corrompit les uns, séduisit les autres, et sut si adroitement se produire en chaque événement qu'il gagna de grade en grade le Contrôle général à la démission de Séchelles, en 1755, et fut, par suite de ses fonctions, appelé au conseil en qualité de ministre.

C'est de ce fils, comme de certains parvenus de son genre, qu'un satirique légèrement hypocondriaque dit en 1760 : « On voit de nos jours de petits abbés devenir « ministres après qu'on les a faits déjà cardinaux à l'occa- « sion de quelques vers galants et de jolies saillies « d'esprit (1), des fils ou des petites-filles de peintre (2), « de barbier ou de marchands de drap, sans génie ni

(1) Bernis.
(2) Boullongne, Contrôleur général.

« talents, et que la seule faveur élève au ministère (1). On « en voit qui, des lanternes, passent aux vaisseaux (2), et « des filles de joie au contrôle des finances, et qui après « n'avoir pas bien administré la police gouvernent mal « l'État (3). »

On ne saurait clore la liste de ces Crésus prédécesseurs des Fermiers généraux et demeurés en dehors de l'administration des Fermes sans parler de Bonnier de la Mosson, de ce Bonnier qui ne devint de la Mosson qu'à la manière de son père, avec des écus, et dont le nom brilla longtemps dans les tout premiers rangs de la liste des financiers. C'est à lui que Diderot reprochait d'avoir fait montre le premier d'un luxe inconvenant chez un homme de la roture. « Les premiers richards, écrivait-il à Mlle Voland, s'en« tendaient mieux que leurs successeurs. Ils n'avaient « garde de faire parade de leurs énormes fortunes. Ils « avaient une apparence modeste. Ils mouraient, et leurs « enfants trouvaient des tonnes d'or. Bonnier est un des « premiers qui ait étalé tout le faste de l'opulence, et je « trouve à cela plus de maladresse encore que d'impu« dence. »

Infortuné Bonnier, parvenu du néant, ainsi que le remarquent ses contemporains, et mort de chagrin de n'être pas vrai gentilhomme, tout en portant les titres de baron de la Mosson, de seigneur de Juvignac, Aussargues, Malbosc, etc., qui fut si parfaitement payé d'ingratitude lorsqu'il s'avisait d'agir en homme de qualité, et qui, d'un autre côté, se trouva si mal récompensé de la peine que son père et lui avaient prise de s'enrichir!

Le vieux Joseph Bonnier, receveur général des États du

(1) Moras.
(2) Berryer.
(3) Bertin.

Languedoc, secrétaire et directeur des affaires du Roi, étalait à la fin du grand règne un faste incroyable. Son hôtel de la place des Victoires, l'hôtel de Pomponne, qu'il céda à une heureuse spéculatrice, la dame Chaumont, son autre palais de la rue Saint-Dominique, plus merveilleux encore, l'hôtel du Lude, sa résidence du Pas-Étroit à Montpellier, son château de la Mosson, regorgaient de richesses, et ceux qu'il daignait y admettre en sortaient, racontait-on alors, tout éblouis des dorures éclatantes, des œuvres d'art, « de tous ces ajustements que la nou- « velle et prompte fortune demandent ». Il avait terminé sa carrière en 1726, laissant, en même temps que des biens considérables, une veuve, Mlle de Mellon, qui se remaria peu après, une fille bien près d'être folle et ce fils fort original. Jean-Baptiste de la Mosson, le second du nom, balança longtemps entre plusieurs états. Après avoir rendu les derniers devoirs à son père au pied du mausolée magnifique élevé par Dumont sur les ordres du traitant défunt, il fut tour à tour, dans le militaire, colonel du régiment Dauphin, dans la finance, trésorier général en succession de son père, dans les charges de cour, bailli et capitaine des chasses de la Varenne des Tuileries, en dernier lieu amateur passionné courant Paris, la province, les châteaux, à la recherche des belles curiosités. C'était là, d'ailleurs, sa véritable vocation, comme pour les Crozat. Il tint tête dans les ventes aux plus illustres acheteurs de son temps, à la comtesse de Verrue, au prince de Carignan, à Quentin de Lorangère, à Angran de Fontpertuis, et se remua si habilement qu'il réunit chez lui, rue Saint-Dominique, une admirable collection des plus nombreuses, des plus variées, des plus choisies, dont Gersaint dressait le catalogue en 1745.

Mais la Mosson n'aimait pas que les représentations de la

beauté reproduites dans le marbre ou sur la toile. Il aimait les modèles de tant d'œuvres charmantes, les beautés de son temps elles-mêmes, et comme il possédait au plus haut point le goût de la magnificence, il brilla tout particulièrement dans le monde de Cythère.

La plus aimée fut pendant un temps Mlle Petitpas, danseuse de l'Opéra, qui causa un tel scandale à Montpellier, où la Mosson faisait le trésorier des États, que l'évêque de cette ville, Colbert, les excommunia l'un et l'autre. Ainsi mal avec l'Église et mis au ban par la population, il jeta la charge aux orties et se réfugia un temps à Narbonne, puis revint à Paris toujours flanqué de la Petitpas. Le séjour de la capitale, loin de refroidir la Mosson sur le compte de son amie par la comparaison qu'il pouvait faire de son minois chiffonné avec tant de jolis visages, l'en rendit encore un peu plus fou.

Il n'est plus dès lors sorte d'étrangetés qu'il ne commît, telles que d'organiser, le 20 juin 1739, à la fin d'une partie de chasse à la plaine Saint-Denis, un ballet magnifique en l'honneur de cette divinité, ballet durant lequel un Amour venait lui offrir un bracelet de pierreries en forme de couronne. Les badauds s'écrasaient pour assister à un si beau spectacle; la Mosson exultait, sa famille enrageait, et la triomphante demoiselle mettait le cadeau en réserve à côté de bien d'autres, en attendant le moment de payer son généreux amant de quelque compliment. Un 6 avril, jour de sa fête, la Mosson recevait, en effet, des tablettes élégamment décorées sur lesquelles il lisait avec ravissement ces vers :

Au maître de mon cœur je donne ces tablettes,
L'Amour lui-même les a faites
De l'écorce d'un myrte, où la tendre Cypris
Écrivit le nom d'Adonis.

L'aiguille fut fondue aux forges de Cythère,
Et le dieu lui donna la trempe de ses traits,
Pour graver d'un caractère
A ne s'effacer jamais.
Mon amant vous lira, serment de ma constance,
Sincère épanchement, naïve expression
De l'ascendant de l'inclination...

Un bonheur si galamment exprimé ne pouvait durer longtemps, il offensait le destin. L'aimable Petitpas tomba subitement malade et mourut presque à l'improviste.

La Mosson ne savait vivre seul. Il pria l'abbé de la Coste, connu pour mener à bien ces sortes de commissions, de lui procurer un nouveau sujet qui pût lui faire oublier la danseuse. L'abbé revint deux jours après en triomphateur avec Mlle Dufresne, et la Mosson s'avoua subjugué dès le premier instant. Il se reprit à extravaguer, gratifiant sa nouvelle maîtresse d'un hôtel princier rue Saint-Dominique, mettant pour elle à sac l'atelier de Germain, qui cisela à son intention une vaisselle supérieure à celle du roi Stanislas, enlevant les réserves de joyaux de Le Maignant, de Lempereur, excitant enfin l'ingéniosité d'Hébert, — l'artisan de tant de riens précieux dont Voltaire peignait ainsi les créations :

Ces riches bagatelles
Qu'Hébert vend à crédit pour triompher des belles.

Bref, la Dufresne le disputa bientôt par son luxe insolent à toutes les femmes de Paris. Cette orgie devait durer jusqu'à la mort du financier, que son mariage avec Mlle du Monceil de Louraille n'avait pas rendu plus raisonnable.

Entre temps, entre deux acquisitions heureuses et deux amourettes, il songeait à trouver un mari pour sa sœur. La fortune de cette dernière lui permettait de prétendre aux plus brillants partis de la cour. MM. de Nesles et de Forcal-

quier se présentèrent tour à tour, mais les 1,700,000 livres de dot de la jeune personne la rendaient exigeante. Elle attendit en conséquence jusqu'au jour où elle vit paraître le duc de Pecquigny, homme d'un parfait mérite, d'une rare honnêteté, plus occupé de ses rapports à l'Académie des sciences que de toute autre question. Ce mariage conclu, on demeura également stupéfait, et du chiffre de la dot, et de l'étendue de la mésalliance. On en parla sérieusement, on en rit, on en fit des chansons, et l'on tomba à ce propos dans l'ordure. Personne ne sut mieux donner, par contre, la vraie note du sentiment public que la duchesse douairière de Chaulnes disant à son fils : « Mon « fils, ce mariage est bon; il faut bien que vous preniez du « fumier pour engraisser vos terres. » Le ménage du duc avec cette femme, plaisamment appelée par Mme du Deffand le « petit lingot d'or », ne fut pas heureux, et quand le duc vint à mourir, sa veuve, abandonnée à ses propres forces, céda à l'un des derniers caprices de sa malheureuse tête.

On lui attribuait déjà beaucoup de gens, notamment le séduisant abbé de Boisemont; elle s'était avilie de bien des manières du vivant de M. de Chaulnes; elle descendit encore plus bas, elle commit une irrémédiable maladresse contre laquelle l'éclat de son nom, son âge plus que mûr, ses soixante-cinq ans, auraient dû la prémunir. Cette personne, « tout d'esprit et d'un esprit à la diable, « sorte de char du soleil abandonné par Phaéton, dont « chacun admirait l'abondance d'idées, le flux de saillies, « les fusées, les éclairs et les feux de paille », restait, malgré ses aimables qualités, une démente, au vu et au su de ses contemporains, et ceux qui la fréquentaient à Paris ou aux eaux de Forges la déclaraient bonne à jeter aux petites-maisons. On lui connaissait un tempérament d'enfer, un état de

constante exaltation, un abominable décousu dans les pensées ; mais ce fut encore de la surprise, et une pénible surprise, qui prévalut le jour où l'on apprit son mariage avec M. de Giac, maître des requêtes.

Ce Giac n'avait que trente-cinq ans et une fort belle figure, lorsqu'il vint à plaider pour la duchesse, à moitié ruinée, et pour lors en procès avec son fils le vidame de Chartres. Il fut éloquent. Il gagna la cause et le cœur de la trop inflammable duchesse et l'épousa finalement en 1770. Six mois après, Giac et l'ex-duchesse de Chaulnes se séparaient : lui, pour continuer sa vie précédente, au milieu de laquelle ce mariage avait été tout au plus un incident regrettable, jusqu'à la Révolution qui devait l'envoyer à l'échafaud ; elle, privée de son beau nom, de ses dignités, du tabouret, désillusionnée et délaissée, pour rester en butte aux plus méchants propos, auxquels elle répondra, avec sa bizarrerie accoutumée, par des phrases malheureuses que ses ennemis utiliseront afin de mieux la dégrader. « Apprenez », répondra-t-elle à Mme de Créqui, lorsque celle-ci insiste judaïquement sur son mariage, sur les suites douloureuses qu'il a entraînées et, surtout, sur la malheureuse distance des âges, « apprenez, madame, qu'une femme de « la cour n'est jamais vieille et qu'un homme de robe est « toujours vieux. » Et cette sotte repartie a vite couru d'un bout à l'autre des salons de Versailles, et la pauvre comtesse, consciente de son abaissement, s'intitulera, si elle vient à parler d'elle, « la femme à Giac ». Enfin, elle meurt en 1782, aussi étrangement qu'elle a vécu, et il y a, lors de cette fin, comme une honte chez ses proches à rappeler sa fortune passée, de telle sorte que le billet d'enterrement omettra de mentionner sa qualité de duchesse et son beau nom de Chaulnes.

Quel enseignement, à la vérité, que ces unions si mal for-

mées entre les gens d'argent et les gens de qualité! De la comtesse d'Évreux, très victimée dans son intérieur, à la duchesse de Chaulnes, il y a cent mariages de ce genre qui tournent mal; et pourtant rien ne peut dégoûter les uns et les autres de cette manie, parce que rien ne peut satisfaire aussi parfaitement le besoin qu'ont les premiers de s'anoblir, les derniers de s'enrichir. A chaque année du siècle, ceux-ci feront un pas de plus du côté de ces manieurs d'argent dont on parlait tout récemment encore avec tant de mépris, ceux-là, une nouvelle conquête dans le monde de la noblesse, et l'Armorial leur appartiendra, pour ainsi dire, sans aucune exception, tout autant qu'à ses anciens possesseurs privilégiés.

Le peuple constate le progrès avec joie. Il y voit la diminution des hommes de condition, en même temps qu'une excellente occasion de dauber sur les parvenus. Aussi les satires abondent-elles sur ce sujet, et l'on peut dire, sans trop s'avancer, qu'il n'est pas un livre de l'époque qu'on puisse ouvrir sans y rencontrer des passages dans ce goût :

« Le peuple, en France, ne guérira jamais de la maladie « de la noblesse. Un noble qui peut prouver à Paris les « quatre quartiers est sûr de mettre à contribution les par- « tisans riches qui ont des filles à marier. On a beau faire « des peintures ridicules de leurs mœurs et de leurs « manières; les rieurs seront toujours de leur côté, leurs « parchemins entraîneront toujours l'état de la finance. « Une famille roturière travaille depuis plusieurs géné- « rations à accumuler des richesses. Le dernier descen- « dant mâle de cette famille n'a qu'une fille qui possède « des biens immenses. Elle est mariée à un noble qui dans « six mois détruit sa fortune. Tous ceux de la condition « du père plaignent le sort de la fille; ils reprochent con- « tinuellement à ses parents de l'avoir sacrifiée. Tandis

« qu'on déplore sa destinée et que le bruit de son infortune « se répand dans la ville, un autre roturier, plus riche « encore, marie sa fille unique à un deuxième noble, à « qui il donne une dot énorme, qui est dissipée aussi « promptement que la première. »

CHAPITRE III

Prépondérance de l'administration des Fermes générales. — Ses débuts après la réorganisation de 1726. — Les Fermiers généraux de 1721 congédiés. — Dejean. — Saint-Vallery. — Héron de Villefosse. — Girard. — Saulnier de la Moissière-Micault. — Origines des sociétaires du bail Carlier. — Leur recrutement dans toutes les classes de la société. — Les Fermiers généraux de qualité. — Lallemant de Betz. — Ses proches. — Leur fortune. — Lallemant de Nantouillet. — La comtesse de Choiseul et Mme du Deffant. — De Beaufort. — Ses alliances. — Son gendre de Boullongne. — Les Villemur. — Leur rapide élévation. — Leurs richesses et leurs dépenses. — Mécontentement de Louis XV. — Dupleix de Bacquancourt. — Son insolence. — Sa parenté. — Dupleix le nabab et la Bourdonnais. — Mort de Dupleix de Bacquancourt. — Son héritage. — La Live de Bellegarde. — Un financier ami des lettres. — Sa descendance. — La Live d'Epernay. — La Live de la Briche. — La Live de Jully. — Mme d'Houdetot. — Mme d'Épinay. — La société de M. de Bellegarde. — Rolland d'Aubreuil et Rolland de Fonferrières. — Durey d'Arnoncourt. — Ses galanteries. — Un fils deshérité. — — La bonne cuisine des traitants. — D'Augny. — De la Porte. — De la Porte du Plessis. — Une indigestion fatale. — De la Porte de Seraucourt. — Thiroux de Lailly. — Les financiers de la roture. — Un fils de marchand, millionnaire. — Olivier de Senozan. — Sa vie. — Son mariage. — Sa fille, la princesse de Tingry. — Vatbois du Metz. — L'orgueil des gens d'argent. — Un mari malheureux. — Camuset. — La duchesse de Châteauroux à son retour de Metz. — Sot mariage d'un Fermier général. — Du Cluzel et Mme du Cluzel.

Bonnier de la Mosson devait mourir en 1743, peu après les Crozat et Samuel Bernard. A cette époque, les Le Bas de Montargis, les Prondre, les Peirenc de Moras avaient quitté la scène, et leurs richesses, divisées entre de nombreux héritiers, passées à d'autres familles, ne permettaient plus à leurs représentants de soutenir le rôle qu'ils avaient, eux, joué de leur vivant. Les deux Pâris, Du Verney et

Montmartel, gardaient à la vérité une haute situation dans le monde des affaires, mais ce n'étaient plus, en somme, que des chefs isolés, sur les pas desquels s'avançait la phalange compacte des Fermiers généraux, les seuls rois de l'argent, de ce moment à la fin du siècle.

En effet, si l'on peut citer en dehors de ce service quelques personnages célèbres par leur opulence, tels que les Saint-Julien, les Pajot d'Onsenbray et de Marcheval, les Delpech et les Du Breuil de la recette des finances, les Boutin, les Villette, les Thomas de Pange, les banquiers de la cour Beaujon et Laborde, Necker, Nogaret et Saint-James, ces grands financiers sont plutôt de rares irréguliers évoluant sur les flancs du bataillon des Fermes, s'y rattachant par maints détails d'administration, y conservant des intérêts de tous genres : parts dans les bénéfices des emplois, dans les croupes, etc.

C'est, en somme, au bureau des Fermes que l'on trouve définitivement le marché de l'or, le creuset où vient se fondre l'épargne du pays. C'est là que chacun s'adresse, du souverain au dernier robin, qu'il veuille fonder ou simplement entretenir sa fortune. C'est là, surtout, que les heureux propriétaires du tripot puisent à pleines mains l'argent du contribuable, qu'ils rendent sans aucun doute un jour ou l'autre au Roi, mais diminué de ce qu'ils jugent indispensable à leur bien-être personnel. Or, ce bien-être comprend tant d'articles : luxueuse demeure à la ville, belles installations à la campagne, établissement des filles dans la plus haute société, galerie de tableaux, d'estampes, de gouaches, de miniatures, d'objets précieux, toilette de madame et équipage du maître, plus l'effroyable gouffre de la dépense journalière, du jeu, des repas plantureux, des petits riens offerts aux filles de l'Opéra ou de la Comédie, que le fleuve d'or tarit insensiblement, qu'il

arrive si appauvri à Versailles, que l'État n'y trouve pas son compte et doit recourir à de nouveaux impôts. Et le commun des mortels, proscrit de ces agapes, ceux qui peinent après un morceau de pain, ceux que l'on pressure impitoyablement et dont on se refuse à écouter les doléances, s'irritent, dans le silence, contre ces parvenus fripons et avides en qui ils veulent voir, et des serviteurs infidèles de leurs princes, et des bourreaux du peuple. Ils les poursuivent à tout propos rageusement de leurs railleries et de leurs invectives, jusqu'au jour où, n'étant plus contenus par la force, maîtres à leur tour de leurs anciens maîtres, ils les envoient bruyamment au supplice.

De 1726 à 1755, les Fermiers généraux en sont encore, comme nous l'avons dit, à la période de formation. Toutefois, dès cette époque, ainsi que nous le faisions également remarquer, leur organisation est complète. La compagnie dispose de tous les moyens d'action nécessaires à son succès, un personnel notamment merveilleusement préparé à la lutte, de gens de toutes les castes pareillement désireux d'établir leur fortune au prix de n'importe quelle action licite ou illicite.

Les titulaires qu'elle avait dû laisser de côté par suite des mauvaises dispositions du cardinal de Fleury, n'étaient que des financiers de médiocre envergure. Leur passage trop court aux affaires ne leur avait point permis d'y prendre sérieusement position. Plusieurs, pourtant, méritaient quelques regrets de la part de leurs confrères en tant que gens de bonne compagnie, qualité fort précieuse aux yeux d'une société souvent assez médiocrement composée. Dejean, que l'on disait d'une propreté et d'une magnificence admirables en tout, homme d'esprit, plein de politesse, aimant les plaisirs et surtout le beau sexe, avait un frère autrefois colonel au service du feu Roi. De Saint-

Vallery s'était acquis la réputation d'un homme de goût, ne sentant point son financier, et d'une si extrême recherche dans sa mise qu'au moment de sa mort, en 1768, à quatre-vingt-dix ans, il continuait à porter le titre de *doyen des petits-maîtres*. C'était à lui que Gresset avait pensé, prétendait-on, lorsqu'il glissait dans sa comédie du *Méchant* ce vers :

Ce sont les vétérans de la fatuité.

Ajoutez à cela la renommée du meilleur fils du monde dont la tendresse vis-à-vis de sa vieille mère avait longtemps touché tous les cœurs. Héron de Villefosse tenait à des gens bien posés : Héron d'Argeville, contrôleur général à la grande chancellerie; Dom Marcel Héron, établi en Espagne, lieutenant général et gouverneur de Tarragone; Héron de Courgy, receveur général des consignations du Parlement de Paris. Quant à Lantage de Sélicourt, de la très ancienne famille des Balathier de Sélicourt, il possédait aux environs de Mauriac un château, ainsi qu'un train de maison, qui semblaient bien luxueux à Marmontel enfant, et dont il gardait un souvenir attendri dans ses vieux jours. Girard, enfin, en mariant une de ses nièces au duc de Brancas, franchissait le pas qui séparait du beau monde les gens de finance.

Les victimes de la mauvaise humeur de Fleury, quoique mises en dehors de la société des Fermes, restaient aussi, malgré cela, en fréquente communication avec elle, soit en gardant des alliés parmi les Fermiers généraux, comme Durand de Mézy, dont une sœur avait épousé le riche Daugny, soit par leurs nouvelles fonctions. Le vieux cardinal, trop débonnaire pour désirer la ruine totale de ses ennemis, et satisfait de la petite vengeance qu'il en avait tirée, avait rendu à plusieurs d'entre eux l'équivalent, à

peu de chose près, des emplois dont il les avait dépossédés, les appelant, les uns à des recettes générales des finances, les autres à des postes tout aussi lucratifs de fermiers des poudres et salpêtre, du tabac, ou de directeurs de ces services. De plus, les fils de quelques-uns d'entre eux reprenaient plus tard, au conseil des Fermes, le siège de leur père. Un de Roissy, un Lemercier, un Micault, héritiers des financiers congédiés en 1726, figurèrent sur la liste des titulaires de divers baux au cours du siècle.

Leurs remplaçants étaient gens, par contre, à les faire rapidement oublier, grâce à leur intelligence, à leur pratique des affaires, à leur façon d'amasser et de dépenser dans le grand. Il y a là, parmi cette soixantaine de matadors de la finance qui, du bail Carlier jusqu'à celui d'Henriet, en 1755, occupèrent l'hôtel des Fermes, et dont le dénombrement comprend les quarante élus de ce premier bail et ceux qui bouchèrent les vides occasionnés par les démissions volontaires, les disgrâces, les décès, il y a là, disons-nous, une galerie de portraits bien curieux à peindre.

On y trouve, en effet, les nuances les plus variées d'origines, d'aptitudes et de caractères, des hommes sortis de la plèbe, ou appartenant à la bougeoisie aisée, quelques-uns de familles nobles, des travailleurs et des inutiles, des avares et des prodigues, des maîtres doux à leur entourage ou des bourrus exécrés de leurs commis et du public. Mais, au demeurant, si différents les uns des autres par bien des côtés, ils se ressemblent tous en ceci, qu'ils ont une égale facilité à se transformer en gens de la bonne compagnie et à se mettre au pair des classes privilégiées, où leurs grands biens les font accueillir avec empressement, à suivre le progrès du temps, et non seulement à le suivre, mais à le précéder en protégeant les littérateurs à idées

subversives, en versant eux-mêmes dans la philosophie la plus déclarée, en aidant généreusement de leurs subsides à la transformation du goût dans les arts, à l'avènement d'un style nouveau pétri de joli et de délicatesse, dans le domaine des modes, de la toilette, des constructions, des ameublements. Ce sont des parvenus amusants, rarement vulgaires, vivants, agités, entreprenants, liés à toutes les intrigues, mêlés à tous les scandales, et conservant en chaque circonstance cet air de grâce légère, spirituelle, élégante, qui constitue la caractéristique du dix-huitième siècle.

Quelques-uns donc appartenaient à d'assez anciennes familles aisées et considérées. Tels étaient, en distrayant leurs biographies de celles des La Popelinière, des Caze et des Grimod, les Lallemand de Betz et de Nantouillet, de Beaufort, la Live de Bellegarde, Dupleix de Bacquancourt, les Villemur, les Rolland, les Thiroux de Lailly, les Durey d'Arnoncourt, et, après eux, les Mazade et les Hocquart.

Lallemand de Betz, par exemple, comptait parmi ses ancêtres un secrétaire de la reine Catherine de Médicis qui l'anoblit. Son père, Fermier général de Louis XIV, passait pour l'un des plus hauts traitants du royaume, et tout porte à croire qu'il possédait une bonne dose de la vanité et de l'admiration de soi-même qui fut le défaut de la race des Lallemand de Macqueline, — vrai titre de la famille, — puisqu'on le rencontre sans cesse chez les portraitistes de l'époque, se faisant peindre par Rigaud ou graver par Drevet. C'était, à côté de cela, un personnage assez original dont on racontait, parmi d'autres singularités, qu'il s'était servi d'une mule à laquelle il avait une telle reconnaissance, qu'il lui légua par son testament un arpent de terre. La mule vécut assez longtemps encore, toujours fidèlement soignée par les héritiers du bonhomme; mais le

jour où elle mourut, les faiseurs de bons mots s'empressèrent de dire de ces derniers qu'il n'étaient plus obligés de *ferrer la mule*.

Lallemand de Betz, deuxième du nom, avait trois frères et une sœur mariée au fils du Contrôleur général Le Pelletier de la Houssaye, pour lesquels le vieux Fermier général avait su employer utilement sa belle fortune le jour où il s'était agi de les placer. Le premier annonçait quelques dispositions pour l'état ecclésiastique. Il revêtit la soutane et devint promptement évêque de Séez. On fit du second, qui conserva le titre de comte de Lezignen, un maître des requêtes, intendant d'Alençon, puis on laissa le troisième, Nantouillet, se divertir de son mieux en attendant partie.

En ce qui concerne de Betz, son père l'avait désigné à l'avance pour le remplacer aux Fermes générales, et, dans cette intention, il l'envoya fort jeune occuper en province certains emplois de finance préparatoires à son avenir. Une fois cette condition remplie, de Betz obtint aisément ce qu'on appelait alors la survivance à la place de Fermier général, qu'il échangea peu après contre le titre réel. Le poste avait du bon, paraît-il, car, à peine installé, de Betz n'eut plus qu'une idée, procurer les mêmes avantages à ce dernier frère Lallemand de Nantouillet, en le retirant du monde où l'on s'amuse.

La négociation ne fut pas des plus faciles, et bien des gens y auraient renoncé dès le premier instant, en sachant quels étaient les prétendants à ce poste. L'ambassadeur d'Espagne, d'abord, le marquis de Las Minas, qui réclamait le droit de nommer, au nom du Roi son maître, et présentait en même temps son favori, le sieur de la Tour. Puis la Reine, dont le désir très vif était de reconnaître par un présent de cette importance les anciens services de son médecin Helvétius. Elle avait, en conséquence,

personnellement et très chaudement recommandé le fils de celui-ci, le futur littérateur philosophe. Le duc d'Orléans, flanqué de Palerne, son trésorier, qu'il tenait infiniment, disait-il, à voir accepter au Conseil des Fermes, comme étant le sujet le plus propre à gérer sagement les affaires du Roi. Enfin, le duc de la Trémoille, et ce n'était point le concurrent le plus négligeable du moment qu'il avait la parole de Louis XV lui-même, que ce prince lui avait inconsidérément donnée pour l'indemniser des sommes énormes qu'il lui avait gagnées à l'hombre. La créature du duc, le sieur Francize, connu par de grands services rendus à l'administration des approvisionnements de l'armée des Flandres, réunissait d'ailleurs la plupart des suffrages des gens compétents.

De Betz, loin de perdre la tête vis-à-vis de ces quatre puissances, marcha bravement à l'obstacle, c'est-à-dire au cardinal. Il appuya sa requête d'arguments irrésistibles : d'un billet de 200,000 livres qu'il feignit d'oublier par mégarde sur la table du prélat. Il eut le poste, et le cardinal, fort habitué à payer les quémandeurs en monnaie de singe, se tira aussi habilement de ce défilé qu'il l'avait fait précédemment en cent occasions semblables. Il répondit à l'Espagnol que le sieur de la Tour, débauché, adonné au jeu, au vin, aux femmes, lui paraissait un sujet impossible à patronner; à la Reine, qu'Helvétius était vraiment trop jeune, qu'il attendît, que certainement il songerait à lui dans la suite; au duc de la Trémouille, que Francize, trop vieux, ne jouirait pas six mois de son titre, qu'il regrettait infiniment; au duc d'Orléans, qu'en présence de tant de demandes il ne savait à quoi se résoudre, qu'il voulût bien remettre à la vacance prochaine. Le tour était joué, et au lieu d'un seul Lallemand il s'en trouva, dès lors, deux à piller l'État sous le couvert de Sa Majesté,

tandis que les 200,000 livres s'inscrivaient au budget du cardinal, à l'article des fonds destinés aux œuvres pies de Son Éminence; destination équivoque, ajoute un contemporain, mais qui, du reste, n'a rien à voir avec l'histoire.

Nantouillet, de l'aveu général, haut, étourdi, entêté, enivré de sa fortune, s'embrouillait fréquemment dans les affaires. Sa présence dans le Conseil des Fermes ne pouvait néanmoins qu'y fortifier la situation de son frère, et de Betz y prit, en effet, de jour en jour plus d'importance. On lui reconnut, en haut lieu, un esprit assez délié pour le charger du règlement des affaires de Mme de Mailly, ce qui ne pouvait passer pour un médiocre office, étant donné le total des engagements souscrits par la maîtresse en titre. Il reçut, en outre, le portefeuille, qu'il hérita de de La Porte et qui le plaçait effectivement à la tête de la compagnie.

Ce regain de faveur porta, d'autre part, à un tel point sa hauteur et sa violence habituelles qu'il se rendit insupportable au public. Il eut maille à partir avec le Contrôleur général, qui, désespérant de l'amener à céder, lui enleva le portefeuille pour le transporter à Bouret, beaucoup plus débonnaire et plus souple. Cette mortification le décida à tout quitter en même temps. Il possédait une fort belle terre, Betz en Valois; il courut y cacher sa mauvaise humeur dans une retraite que sa fille, la comtesse de Choiseul-Beaupré, mère du fameux comte de Choiseul-Gouffier, vint seule distraire pendant un temps. Il était entièrement oublié quand il mourut vers 1770, et Mme du Deffant, amie de Mme de Choiseul, à qui elle avait donné le surnom de *la petite sainte,* prend légèrement la nouvelle de la fin d'un homme qu'elle ne semble pas avoir eu en grande admiration de son vivant, si l'on s'en rapporte à

ce passage d'une de ses lettres : « Le père de la petite « sainte est insupportable. Il avait pris médecine et nous « fit cent excuses de ne pas rester avec nous ; j'avais envie « de lui en faire de grands remerciements. »

Comme Lallemand de Betz, de Beaufort avait choisi les finances de préférence à d'autres carrières plus brillantes et plus en rapport avec sa naissance. Il y avait à cela une raison fort solide. Il était pauvre, et, cet aiguillon aidant, il avait pris la vie au sérieux, courageusement travaillé et franchi, grâce à son application, les emplois subalternes en peu d'années. Il en fut mieux récompensé encore par la place de directeur des affaires extraordinaires, qui le tirait tout à fait de l'ornière et l'enrichit au delà de ses espérances les plus honnêtes. Enfin, comme la fortune ne fait pas les choses à demi quand elle se mêle de protéger les gens, ce qui aurait pu être chez un autre une lourde charge, soit trois filles à pourvoir, lui servit à arrondir son bien et à s'élever aux premiers emplois.

Il critiquait le plus vivement du monde le système des grosses dots, montrant lui-même dans la gestion de ses biens « une économie qui allait jusqu'à la crasse » ; aussi Mlles de Beaufort ne représentaient-elles aux yeux des épouseurs que des partis de second ordre, ce qui ne les empêcha point pourtant de faire des mariages extrêmement heureux. L'une entra chez les Roslin des Fermes générales, bonne maison où elle trouva, avec beaucoup de millions, les habitudes de parcimonie en honneur auprès de son père; une autre, chez les Watelet, famille de la finance la plus opulente et la mieux apparentée; une dernière, chez les Boullongne, dont le nom reparaîtra souvent au courant de cet ouvrage. C'était, pour le coup, trouver la pie au nid. En effet, ce gendre, fils de Louis de Boullongne, premier peintre du Roi, devait être tout en même temps

l'orgueil et la joie de son beau-père. Intelligent, ambitieux, très bien en cour, il visa le contrôle général et se démena si opiniâtrement qu'il y parvint pour, de là, combler chacun des siens des faveurs de l'État.

L'heureux Beaufort ne semblait donc rien avoir à désirer quand il mourut en 1739, laissant sa place à Brissart, et « fort regretté de toutes les filles de Paris, dit l'auteur « de certaines nouvelles à la main. C'était, en effet, un « vieux voluptueux qui laissait sept veuves illégitimes qu'il « entretenait honorablement, et dont la rentrée dans le « monde, ajoute assez comiquement notre auteur, rendit « l'abondance et fit avoir les jolies personnes à meilleur « compte. »

La fortune avait souri à Beaufort, elle gâta Fillon de Villemur. Il n'est point de parvenu qui ait progressé avec plus de brio. Il naît à Rennes, d'autres disent à Reims, d'une famille de la simple bourgeoisie, et, s'il faut en croire Soulavie, achète une charge dans la magistrature. N'est-ce pas à ce propos qu'on redira de lui cette historiette graveleuse qui nous représente l'épouse du sévère magistrat, plus compassée que la femme de qualité la plus hautaine, confondue avec son homonyme, la célèbre appareilleuse Fillon? La sotte présidente Baillet s'est précipitée chez la prêtresse de Cythère, croyant entrer chez sa collègue la présidente, et, y trouvant une société bien différente de celle qu'elle cherchait, ameute le quartier, d'où des lazzis sans fin et l'obligation pour le président de quitter la robe. Quelques années après avoir démissionné, et par le fait du Système, où il s'est rangé sans hésiter du côté des malins qui y font leurs foins, il est secrétaire du Roi, il remplit les trois offices de Fermier général, de receveur général des finances de la généralité de Paris qu'il achète 1,100,000 livres, de garde du Trésor royal. Et

veut-on apprécier l'importance de ces fonctions au point de vue du solide, de l'argent comptant? Une seule d'entre elles, celle de garde du Trésor royal, rapportera, bon an, mal an, à l'estimation ordinaire quatre millions de livres, soit de huit à dix millions de notre monnaie. Il a cependant gravi tous les degrés si rapidement que, suivant la remarque des gens de son temps, on a peine à le suivre des yeux dans le cours de son élévation. Il possède, en 1740, des biens immenses. Il est beau-père, oncle ou cousin du comte de Saint-Séverin d'Aragon, Ministre, du marquis de Chaseron, Lieutenant général, Cordon bleu, du marquis d'Yvetot et d'autres personnages en vue, grands financiers, conseillers au Parlement, etc. Bien accueilli en tous lieux, il passe pour avoir une politesse infinie qu'on ne peut taxer que d'un peu trop d'affectation. Enfin, lorsqu'il disparaît de ce bas monde en 1753, il laisse une quarantaine de millions qui, partagés entre sa veuve et ses deux fils, donnent 800,000 livres de revenu à l'une et 400,000 livres aux autres, et l'on ne fait entrer en ligne de compte dans ce calcul, ni le cautionnement de ses emplois de Fermier général, dont l'aîné prend possession, et de receveur général, attribué au cadet, ni ses tableaux et objets d'art, ni tout ce train magnifique qui stupéfiait le Parisien badaud.

Il était, semble-t-il, dans la destinée des Villemur d'étonner le public. Après la mort du père on renchérit encore sur les prodigalités passées. Le Fermier général nouvellement installé en place de son père a quarante chevaux de selle dans ses écuries pour monter, assez rarement d'ailleurs, au bois de Boulogne. Le cadet se ruine avec plusieurs personnes de la plus moyenne vertu, suivant l'expression à la mode, et notamment avec Mlle Clairon, à qui il remet 20,000 livres, pour une seule journée. Il

loge chez lui un sérail et, bien plus, une sorte d'école où l'on forme des élèves illustres pour le public des petits-maîtres. C'est lui qui paye l'éducation de la petite Durieux, de la petite Dupin, de la petite Tourville, et tous les matins il va voir ces singuliers enfants d'adoption. Il réserve pourtant de nombreux instants à son chenil, qui est le plus beau du royaume. Puis, de temps en temps, il réunit ses deniers à ceux de son frère dans le but d'élever, un peu de tous côtés, des guinguettes pour lesquelles l'entrepreneur leur demande de 5 à 600,000 livres, tant et si bien que le Roi lui-même se froisse et se susceptibilise. Un jour où il se rend à Compiègne en suivant le rempart, il admire les nouveaux palais qu'on élève. « A qui cet hôtel? — A MM. de « Villemur, Sire. — Et celui-ci? — A MM. de Villemur. « — Et celui-là encore? — Sire, toujours à MM. de Ville« mur. » Et Louis XV prend son air boudeur et se renfonce dans son carrosse. Peu de jours après, paraissent certains arrêts qui étrillent MM. des Fermes générales, à qui l'on reproche, vers 1750, d'afficher une morgue insupportable et, notamment, de ne plus rendre les visites, à l'exemple de M. le chancelier et des ministres. L'insolence des Villemur a porté ses fruits. Le Roi, en rentrant de sa promenade, les a vivement recommandés à la sérieuse attention de M. le Contrôleur général, qui, charmé de trouver le premier prétexte de leur tirer de l'argent, les rançonne bravement.

Et l'on s'explique fort aisément les plaintes générales de la nation sur cette morgue détestable des financiers, quand on observe combien certains de ces enrichis de la veille étalaient d'impertinente fatuité. Peu importait à Dupleix de Bacquancourt qu'on lui contestât le moindre titre à la noblesse et que, loin de le faire descendre, conformément à ses prétentions, d'un William Dupleix venu

en France avec la reine Marie Stuart, on consentit à lui reconnaître simplement comme auteurs un grand-père notaire du Mâconnais, un père d'une condition d'abord très modeste, devenu à force de talents Commissaire général de la Compagnie des Indes, et comme autre proche parent un oncle exerçant toujours la profession de voiturier dans la même région. Peu lui importait qu'une pareille généalogie fût tenue couramment pour la véritable et la première pour erronée. N'était-il pas Fermier général sans presque avoir eu à attendre ce poste, contre lequel il avait troqué sa direction générale des Fermes de Bordeaux? N'était-il pas si opulent qu'en outre de ses biens mobiliers et immobiliers, d'une valeur énorme pour l'époque, on retirait de son coffre-fort, après son décès, 50,000 écus d'or bien sonnants et trébuchants? N'avait-il pas pour frère un personnage beaucoup plus facile à avouer que l'oncle conducteur de charrettes, un des grands hommes du temps, Dupleix, gouverneur de Pondichéry et *riche à milliards?* Mais comme ce dernier tranchait à juste titre du nabab dans son gouvernement des Indes, Bacquancourt projeta de jouer au nabab en France, et il n'aboutit qu'a faire rire de lui, surtout quand il s'imagina de fêter avec plus de solennité que le gouvernement la levée du siège de Pondichéry et, par cela même, les actions héroïques de son parent. On tourna également en ridicule la fondation qu'il fit à sa terre des environs de Soissons, et en mémoire de cet événement, d'une somme considérable destinée à doter chaque année douze garçons et douze filles nés sur la paroisse. On ne vit dans cette pensée charitable qu'un caprice de vanité. On le persifla pendant quelques mois sans merci. On le persifla sa vie durant, car il n'y avait, en somme, qu'une voix sur son compte. « C'est un homme haut, bas, bourru et très dur, incapable de rendre service »,

disait celui-ci. « Un brutal et un mauvais parent », ajoutait celui-là, « qui n'a jamais rien fait pour ceux d'entre eux que « le besoin conduisait à sa porte; qui en a dernièrement « renvoyé un entré dans Paris pieds nus, et retourné à « sa province avec le même équipage. »

Aucun de ses innombrables ennemis et de ses envieux n'avait oublié ces griefs lors des démêlés de l'illustre vice-roi des Indes avec La Bourdonnais, à l'heure où le destin lui fut contraire. En vain Bacquancourt, qui aimait passionnément ce frère, remua-t-il ciel et terre; en vain mit-il en jeu les influences les plus fortes, celles dont pouvait disposer sa famille, celles de la cour, de Mme de Pompadour, des puissants adversaires de La Bourdonnais; la tâche, trop ardue, dépassait les forces de l'infortuné Fermier général, qui en conçut un tel chagrin qu'il en mourut.

Mlle de Massiac, qu'il avait épousée après avoir perdu Mlle de Reims, fille du baron de Reims et d'Élisabeth-Marthe-Christine de Lénoncourt, lui avait donné trois fils. L'un fut maréchal de camp; le second, Intendant de la généralité de Picardie, maître des requêtes, conseiller d'État, monta sur l'échafaud en 1794; le dernier, Intendant de la généralité de Bourgogne, puis maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, fut connu sous le nom de Dupleix de Vernan.

A l'époque où Bacquancourt, en voulant user de son crédit pour défendre Dupleix, abordait forcément la politique, son collègue, La Live de Bellegarde, se faisait un nom dans un tout autre monde, celui des hommes de lettres, des artistes, ou, sous une dénomination commune, des gens à talents. Réussit-il mieux de ce côté que Bacquancourt près des ministres? Il est permis d'en douter, si l'on considère qu'après avoir payé les générosités de leur

Mécène par de grands mercis, la plupart de ses obligés jetèrent le trouble dans sa maison et rendirent à peu près fou son entourage entier, fils, fille et belle-fille, les d'Épinay, de la Briche et de July, Mme d'Houdetot et Mme d'Épinay. Et l'on vient à en douter plus encore, si l'on s'attarde à examiner les antécédents de M. de Bellegarde, et si l'on juge par là combien cet envahissement de l'esprit nouveau cadrait mal avec ses habitudes et son véritable caractère.

La Live de Bellegarde était financier dans l'âme, financier de par l'hérédité et son goût naturel. Son père, originaire du Lyonnais, Contrôleur général des monnaies de France sous le ministère de Colbert, beau-frère de M. de Jansen, Fermier général, auteur de leur fortune à tous, avait élevé et nourri ses fils en futurs financiers, ne leur laissant entrevoir d'autre but en cette vie que celui d'être installés un jour au Conseil des Fermes ou dans les bureaux d'une recette générale, ce qui fut le lot de chacun d'eux. Le premier, receveur général, résida pendant quarante ans à Poitiers, où il devint le doyen de ses collègues de France. Bellegarde, le second, Fermier général, obtint un bon du Roi en 1721 et plus tard le titre de secrétaire du Roi du Grand Collège. Il avait acquis, pareillement à ses confrères, de très belles relations et de très grands biens, et comme il avait la main large, qu'il aimait les livres et les tableaux, qu'il était éminemment hospitalier, il dépensa sans compter, accueillit avec joie tout ce qui maniait un pinceau, un ciseau ou une plume, et se composa, en moins de rien, une clientèle de gens d'esprit que sa table et sa bourse contribuaient à lui attacher plus sûrement encore que l'aménité de ses manières.

Il n'en était pas moins resté fidèle à certaines traditions du vieux temps, telles qu'une sincère dévotion, une par-

faite intégrité, un profond attachement aux choses de son métier dans lequel il comptait pour un homme d'affaires consommé, et s'il marquait quelques prétentions au nom et aux distinctions, s'il accueillit assez froidement les confidences de son fils de July lorsqu'il s'entêta de la fille d'un de ses confrères, Mlle Chambon, trop bourgeoise à son gré, il procédait de la sorte plutôt par boutades. En d'autres temps et le plus fréquemment, il avait donné des preuves d'une réelle simplicité. Il aurait pu, en effet, en suivant l'exemple des autres, prétendre pour lui et pour les siens à la main des filles des meilleures maisons. Les 300,000 livres qu'il constituait en dot à chacun de ses enfants, augmentées de quelque 12,000 livres de diamants, n'étaient point, au demeurant, un régal courant chez les jeunes époux. Au lieu de cela, il choisissait une personne de moyenne noblesse et peu fortunée, Mlle Prouveur, « un peu dure et de morgue, qui faisait sentir son « opulence, ne se consolant pas de n'être qu'une finan- « cière », et quoique Mlle d'Esclavelles, depuis Mme d'Epinay, sa belle-fille, aussi bien que M. d'Houdetot, son gendre, appartinssent à d'anciennes familles de noblesse, il acceptait avec empressement des alliances très sortables, à la vérité, mais infiniment plus bourgeoises, un Intendant, M. Pineau de Lucé, pour sa cadette, et pour ses fils, plus tard de la même façon, Mlle Prévost, fille de Lemaître, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et Mlle Nettine, dont le père administrait en Hollande une maison de banque fameuse.

Où donc Mme d'Houdetot et, après son accession à la famille des Bellegarde, Mme d'Épinay avaient-elles été prendre cette propension à ne croire ni à Dieu, ni à diable, ces âmes vides et sèches, en dépit d'un étalage de sentiments qui n'a de la passion que les formules, ce goût si

franchement accusé pour les spéculations philosophiques et leur besoin d'analyser, d'étiqueter leurs pensées ou leurs sensations? On ne peut en rapporter la responsabilité à Bellegarde. En se créant, tant à Paris qu'à la Chevrette, de somptueux intérieurs, il sacrifiait à la mode de son temps le tribut qu'il lui devait. Il copiait tout simplement la plupart de ses collègues, en y organisant des spectacles très courus par tous les mondes, et s'il hébergeait gracieusement des écrivains, Duclos, Voltaire, Saint-Lambert, il pratiquait encore vis-à-vis d'eux l'hospitalité avec plus de réserve que les Dupin, les Grimod, les La Popelinière.

Non, la contagion venait d'ailleurs. Elle procédait de ces hôtes mêmes, encombrants, sceptiques, avides de nouveau, enjôleurs et séduisants, qui acquittaient en éducation philosophique beaucoup de délicats dîners, d'aimables causeries les pieds sur les chenets, au coin d'un feu clair, d'utiles interventions dans les circonstances pénibles où la police de la librairie prétendait supprimer un ouvrage, et d'emprunts qui ne se restituaient jamais.

Nous aurons à revenir, en son lieu et place, sur le rôle assez triste auquel cette adroite engeance s'employait chez ses protecteurs, qu'elle pille à certains moments, qu'elle attaque et vilipende à d'autres, lorsqu'elle n'a plus rien à en attendre, dont elle désorganise les ménages, assiégeant et corrompant la vertu de leurs femmes pour en profiter tout les premiers. Mais avant d'en arriver à ces intéressantes victimes des gens de lettres, il nous faut terminer la revue de ceux des Fermiers généraux que l'on peut comprendre dans la série des gens de qualité, de bien médiocre qualité, somme toute, et qui ne prenaient le pas sur leurs collègues, on ne sait pourquoi, si ce n'est au même titre seulement que les borgnes sont rois dans le royaume des aveugles.

Les Rolland d'Aubreuil et de Fontferrière auraient été fort embarrassés, croyons-nous, de produire des parchemins authentiques. Leur père, Fermier général du dernier règne, avait transmis sa place à d'Aubreuil, avec l'agrément du contrôleur général Le Pelletier de la Houssaye, tandis que Fontferrière, son deuxième fils, entrait aux carabiniers du Roi, y obtenait le grade de capitaine et démissionnait le jour où son aîné mourait en lui confiant à son tour ce poste de famille. D'Aubreuil s'en alla de ce monde sans y avoir fait fortune, parce que, dit ingénument son biographe, il avait rendu beaucoup de services et qu'il n'avait point été remboursé de son argent. Fontferrière, dès lors, aurait été très fou de suivre ses errements. Aussi lisons-nous avec joie, à la même source, qu'il se conduisit tout différemment de son frère et qu'il se crut généralement tout permis pourvu qu'il lui en revînt de l'argent, ce qui, en termes plus explicites, équivaut à reconnaître qu'il vola outrageusement. En dehors de cette brève peinture de leur caractère, on ne trouve plus rien à signaler de saillant, relativement à leur passage aux Fermes générales, sinon que, grâce à de hautes influences, Fontferrière put marier à M. de Saint-Geniez, neveu du maréchal de Navailles, sa fille, cette personne connue par ses grâces et « cette danse « inimitable qui obligeait le feu Roi à la vouloir danser « avec Mme la princesse de Conty, sa fille, dans le ballet « du *Triomphe de l'Amour,* où elle charmait toute la cour :

L'herbe l'aurait portée
Une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas. »

Quant à Durey d'Arnoncourt, sa réputation, — et nous nous servons de ce mot en insistant sur ce qu'il en existe une bonne et une mauvaise, — sa réputation, disons-nous,

venait moins de sa famille que de l'extrême débraillé de sa conduite. Que son grand-père fût né à Beaune, ce qui, depuis Piron, n'a jamais passé pour un certificat d'esprit, et qu'il y eût exercé la médecine; que son père eût débuté par les plus bas emplois avant de devenir un financier d'importance, avant de prendre le nom de seigneur de Trochère et d'épouser une Brunet, cela ne regardait personne, mais ne lui conférait, par contre, aucune sorte de droit à trancher du grand seigneur, sans cesse appliqué à faire valoir l'état brillant de ses frères et sœurs : de Durey de Sauroy, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, époux de Mlle d'Estaing du Terrail, auparavant marquise de Montboissier, qui maria une première fille au comte de Goesbriant et la seconde au duc de Brissac; de Durey de Vieuxcourt, allié aux Canillac et aux d'Aligre; de Durey de Noinville, qui entra dans la famille de Simiane; et enfin de Durey de Mesnières, maître des requêtes et Président au Parlement, dont on assurait qu'il avait volé et gardé l'esprit du reste de la famille. L'anoblissement n'en demeurait pas moins de trop fraîche date pour figurer parmi les meilleurs, alors que sur le terrain de la galanterie l'aimable financier se trouvait en état de défier toutes les rivalités.

Aucun céladon de ce temps, si fertile cependant en coureurs d'aventures amoureuses, ne nous paraît, en effet, avoir fourni plus amplement que ce Turcaret de boudoir matière à une étude approfondie des mœurs légères au dix-huitième siècle. Il y a en lui du Richelieu, du Lettorières, mais du Richelieu et du Lettorières fortement mâtiné de Georges Dandin et d'Harpagon, et ses prouesses, qui ont tant égayé ses contemporains, conservent encore aujourd'hui, à cent ans de distance, une saveur très originale de galanterie bourgeoise, de générosité sagement

tempérée par l'amour de l'ordre et des budgets méthodiquement balancés. Les bonnes fortunes de d'Arnoncourt passent, du reste, par des hauts et des bas, ont leur période d'éclat et leurs éclipses. Il aide aux premiers pas de Mlle Guimard dans la carrière du théâtre, où elle fit une si belle figure. Il possède une petite maison, à la Villette, connue de tous les amuseurs de la capitale, dont on dit des merveilles. Il dispute et enlève souvent à leurs possesseurs les plus jolies personnes de Paris et de la province, quoiqu'il ait la réputation de n'avoir rien de première main.

Voici le beau côté de la médaille. Le vilain côté, ce sont les exigences de ce peuple en cotillon, qui ne s'estime jamais assez payé pour les sacrifices qu'il consent au Fermier général, les difficultés de chaque jour avec les familles ordinairement fort besogneuses. D'Arnoncourt va aussi beaucoup trop loin en bien des occasions, de telle sorte qu'il amène le lieutenant de police à mettre le nez dans le détail de sa vie privée. Il lui en coûte un jour 30,000 livres pour s'être donné le brutal plaisir de fouetter une demoiselle; un autre jour, quelques milliers d'écus pour avoir voulu flirter avec la belle Mme Husson, fort élégante et mieux douée que ses pareilles sous le rapport de l'esprit.

Les glaces de l'âge ne peuvent rien sur ce tempérament de don Juan, non plus que son mariage avec Mlle de Morsans. Il a des cheveux blancs, qu'il entretient encore successivement des demoiselles de moyenne vertu : Mlle Lacroix et Mlle Dubuisson, à qui il marchande ladrement un cadeau de boucles d'oreilles de diamants; Mlle de Montplaisir et Mlle Glandières; Mlle Saron; en dernier lieu, une figurante des ballets de l'Opéra, qui s'acharne, disent les agents de Sartines, à « ce vieillard que l'imbécillité con-

« duit, et qui a fourré dans son crâne usé que cette fille l'aime », et les choses vont si loin que les siens s'adressent au lieutenant de police pour en imposer à cette nymphe.

La chronique scandaleuse s'empare de son nom. Il en devient la bête noire qu'elle n'abandonne plus, à qui elle ne passe plus la plus mince inconséquence. Comme il affecte une dévotion exagérée, elle s'empresse de faire savoir au public que, pendant tel jubilé, après avoir suivi la procession dans un admirable recueillement, tête nue et en égrenant un chapelet, il a joyeusement passé la soirée chez une de ses sultanes favorites, afin de s'y reposer de ses fatigues précédentes. Et comme il est prodigieusement avare, elle relève chacun des traits de sa lésine. Elle s'empresse de les divulguer avec l'arrière-pensée de le perdre définitivement dans l'esprit de ses subordonnés. Elle raconte que dernièrement il avait à remettre des dividendes d'actions aux gens de sa maison, qu'il fit venir son premier cuisinier, lui compta son argent, et lui tendant le sac qui le contenait : « Voici pour vous ; quant au sac, il m'appartient. Gardez-le cependant, mais portez trois sols « en recette sur l'état de ma cuisine. » Elle applaudit à toutes ses déconvenues ; à ce bon tour, entre cent autres, que lui jouera une fillette à qui, dans un instant d'expansion, il avait souscrit 1,200 livres de rente, pour le temps seulement où elle lui garderait son amitié, qui toutefois l'avait quitté pour un cavalier plus jeune et lui faisait rappeler, malgré cela, ses anciens engagements par ministère d'huissier, en ces termes : « Attendu que la demoiselle X... « continue à aimer le sieur Durey d'Arnoncourt, Fermier « général de Sa Majesté, etc. »

Enfin, elle l'entreprend sévèrement au sujet de faits encore moins honorables, principalement de sa dureté vis-

vis des siens. D'Arnoncourt avait appris à sacrifier à ses distractions les grandes et les petites choses, son temps et celui de l'État, ses devoirs d'époux et ses devoirs de père. A ce jeu, il était devenu promptement un peu estimable personnage dont on pouvait écrire : « Il semble très peu « au courant des affaires de finances, et, à vrai dire, il n'y « entend moins que rien. On ne peut se rappeler si jamais « il a été capable de faire du bien, sinon à quelques mau- « vais complaisants qui ont eu l'art de flatter ses passions « favorites, l'avarice et le goût des femmes. Il ne voit « guère que ceux-ci, qu'attire sa table, pourtant fort mé- « diocre. Il fait l'homme d'esprit, citant à tout propos des « vers et du latin, mais il n'est qu'un sot. Avec cela, d'une « richesse immense, puisqu'il possède plus de 400,000 livres « de revenu; et cependant, du moment où son fils unique « s'est permis quelques dettes, il l'a contraint à s'expatrier, « préférant le voir errer à l'aventure et compromettre sa « jeunesse que de tenter le moindre effort pour lui. Sa « femme s'est décidée à se retirer dans leur terre de Mor- « sans, où elle vit éloignée de lui pour n'être point témoin « d'un dérèglement qu'il punit sévèrement dans son fils, « après lui en avoir donné l'exemple. »

Ce portrait donnait au public d'Arnoncourt tout entier, aussi détestable dans son intérieur que hors de chez lui. Mais tandis qu'on lui avait encore passé les incartades de sa vie conjugale, on fut impitoyable à son endroit, à la vue des misères de ce fils chassé de la maison paternelle, traqué par ses créanciers, errant en pays étranger et s'improvisant un beau matin, en désespoir de cause, maître d'école dans un village.

Chacun, dès lors, s'empare du financier, le déchire et le met en pièces. Il n'est pas d'allusions malveillantes, d'injures dont on n'use à son endroit. En est-il une cependant

qui lui aille plus droit au cœur que le reproche d'avoir une mauvaise table?

Quel rocher dans le jardin d'un financier que cette dernière insinuation, et à quel autre titulaire des Fermes se croirait-on en droit d'adresser une semblable injure? Certes, le goût des jolis minois et des tailles rondes est le péché mignon de MM. les Fermiers généraux ou du plus grand nombre d'entre eux; mais n'est-il pas le péché mignon du siècle, et qui donc, en somme, trouverait à y redire, si ce n'est quelques esprits moroses, lorsque ce goût s'accompagne de maints procédés honnêtes, d'une générosité qui ne compte pas, de toutes les délicatesses d'une installation magnifique et d'une table pleine de recherche? Que ne pardonnerait-on pas à un homme dont le cuisinier mérite d'être enlevé à son maître par le Roi?

Voyez Daugny! Est-il rien de mieux entendu que ses repas, rien de plus parfait et de plus fastueux que ses réceptions? Mais Daugny est issu d'une bien meilleure race que son collègue. Il a dans son hérédité des parlementaires habitués de longue date à soigner leurs menus, des présidents à mortier, des conseillers de la Cour de Metz, chez qui l'excellente chère est de tradition; puis des militaires, gens fort avancés au service de Sa Majesté, qui valent bien les robins, une fois qu'ils sont assis à quelque beau festin. Aussi son hôtel ne désemplit-il pas de gens de toutes conditions, assurés de trouver là un homme qui sent sa naissance et la bonne éducation qu'il a reçue, un amphitryon de premier ordre, des vins exquis auxquels lui-même ne touche pas, tout en aimant à les faire fréquemment circuler devant ses convives, les plats le plus savamment élaborés sur lesquels il prend sa revanche de l'absence d'autres faiblesses.

Car Daugny n'est que gourmand. Il laisse les plaisirs de

la bagatelle à son fils, qui en use pour son père et pour lui, qui s'attelle au char triomphant de Mlle Gogo, et de tant d'autres après celle-là, de manière à se ruiner trois ou quatre fois. Il ne songe pas à déshériter ce fils libertin, comme l'eût fait d'Arnoncourt : bien au contraire, il comble patiemment de son vivant les brèches faites à son propre capital, et lui laisse en mourant des biens assez importants pour lui permettre de figurer, non sans éclat, parmi les jeunes fous que nous verrons croquer rondement, au milieu du siècle, les économies de leurs prédécesseurs.

Tenir un bel état de maison est la prétention première de chacun des riches manieurs d'argent qui trônent à l'hôtel des Fermes, de 1725 à 1790, et s'ils n'ont point encore connu, à l'époque des Daugny, la haute réputation de gourmets dont jouiront universellement Bouret, Beaujon et la Reynière, ils n'en sont pas moins bien près de toucher à la perfection.

De la Porte, l'un des Fermiers généraux du bail Carlier, passait, aux environs de 1730, pour l'une des meilleures fourchettes de France, et comme sa bourse, également l'une des mieux remplies du pays, lui fournissait les moyens de satisfaire entièrement ses goûts, il avait pris l'habitude de réunir constamment chez lui de nombreux convives, savants, artistes, gens de lettres et gens d'esprit, auxquels il offrait les créations nouvelles de son maître d'hôtel, d'Ossigny, un génie en son métier que tout Paris connaissait et que l'on prétendait avoir reculé, d'une façon singulière, les limites de l'art de bien manger. On ne songea point, en conséquence, à s'étonner qu'un personnage aussi considérable résolût, un jour, de prendre un titre. D'Ossigny était riche; il avait peu à peu amassé au service du Fermier général les fonds nécessaires à l'acquisition d'une terre seigneuriale située à deux lieues de

Châteauroux, la terre d'Arton. Il manda son notaire, conclut le marché, et fut dès lors le marquis ou le comte d'Ossigny d'Arton.

Le propriétaire de cette perle avait d'autres talents que de choisir heureusement ses maîtres d'hôtel. On le considérait à juste titre, de son temps, comme un homme d'affaires d'un mérite transcendant, le seul véritablement propre à recueillir la succession de Du Verney, de Bernard ou des Contrôleurs généraux, s'ils étaient venus à manquer. De vrai sang de financier, il avait gagné ses titres de fort bonne heure, et menait entièrement ses collègues, grâce au portefeuille des Fermes, qu'il détint avant Lallemand de Betz, grâce à son talent d'administrateur, grâce aussi au crédit qu'il tenait de ses proches. Car les la Porte faisaient dans la finance comme un nid de petits et de grands intrigants, très consommés en leur art, tripotant des emplois, se les passant et se les repassant, semblant, en un mot, avoir transformé l'hôtel des Fermes en un bon fromage de Hollande où ils se creusaient et s'aménageaient de sûres retraites. Le père de celui-ci avait été Fermier général. Un de ses frères et un neveu appartinrent également à la compagnie. Sa femme, fille d'un autre fin personnage, Soubeyran, secrétaire du Roi du Grand Collège, n'avait pas médiocrement contribué à lui aplanir mille obstacles en lui apportant une très grosse dot. Tout cela, et son bien patrimonial et celui dont il avait fait une ample provision aux Fermes, s'en alla pourtant en fumée par suite de ses incessantes libéralités et d'une multitude d'entreprises, notamment de l'installation d'une manufacture d'étoffes brochées à la façon d'Angleterre, opération dans laquelle le cardinal de Fleury l'avait inconsidérément engagé. Il ne restait plus à sa mort un sou dans sa caisse, et son fils la Porte de Meslay, qui fut plus tard Intendant

de la province de Dauphiné, aurait vraisemblablement connu les jours difficiles, si la Providence, sous les traits de ce même Soubeyran, son grand-père maternel, n'avait veillé sur lui. Il en hérita un honnête denier de 70,000 livres de rente avec lesquelles il put briguer la main de Mlle Lefèvre de Caumartin et pourvoir ses enfants : un fils de l'intendance de Lorraine en 1778, une fille d'un mari de qualité en la personne du comte de Melfort, connu par son attachement à la duchesse d'Orléans.

Le fauteuil de la Porte l'aîné au Conseil des Fermes passa, à l'exclusion de ce fils, à un de ses neveux connu sous le nom de la Porte-Seraucourt. Ce ne fut pas le seul bien qu'il reçut de son oncle. Il convenait d'y ajouter le goût pour la bonne chère. Seulement la tête du neveu n'était pas aussi bien faite, paraît-il, à porter le vin et l'indigestion que celle de l'oncle, puisque certain soir, au milieu d'un repas trop abondant, il tomba, pour ne plus se relever, frappé d'une attaque d'apoplexie et sans avoir le temps d'articuler une parole. « Et par cette mort », ajoute d'Argenville, qui jette ainsi quelques gouttes d'eau bénite sur le Crésus défunt, « ses amis perdaient un homme d'un commerce « admirable, fort répandu et fêté dans la meilleure société. »

Par une coïncidence singulière, l'emploi que la fin tragique de Seraucourt laissait vacant fut accordé à un nouveau la Porte qui n'avait d'ailleurs aucun lien de parenté avec ses prédécesseurs, mais comme eux grand mangeur, toujours flanqué de quelques joyeux compagnons, sans morgue aucune et d'une politesse infinie. Là s'arrêtait la ressemblance; le coup de sang le négligea. Il portait le nom de la Porte-Duplessis, avait consciencieusement suivi la filière ordinaire avant de passer Fermier général et donné maintes preuves de ses aptitudes à ce service.

La famille de Thiroux de Lailly, dont le nom clôt la

série des financiers de quelque naissance, inscrits au bail de 1721, ne comptait pas moins de personnages bien pourvus de grands emplois, avec cette différence, cependant, qu'au lieu de se limiter à la finance ils servaient plusieurs administrations diverses. Ils semblent tous, à soigneusement les examiner, d'un naturel particulièrement accapareur et envahissant. Partout on en rencontre, affublés de noms de seigneurie quelconque, mais toujours Thiroux, les uns et les autres. De Lailly, le Fermier général, d'Houaville et d'Esportennes, maîtres des requêtes, de Montregard et de Montsauge, intendants, le premier des postes, le second en province, marié celui-ci à l'une des filles du richissime Bouret, une des femmes du dix-huitième siècle les plus folles de leur corps. Tous sont entre eux frères, neveux ou cousins. Et ces Thiroux de Lailly deviennent eux-mêmes un beau jour, en 1770, Thiroux d'Arconville et Thiroux de Crosne, au bénéfice d'un fils et d'un petit-fils de notre financier.

Lailly, lui, ne connut en aucune manière la célébrité ni de la présidente d'Arconville, enragé bas bleu, auteur condamnable d'ouvrages d'histoire, de médecine, même de métaphysique, ni de de Crosne le lieutenant de police. Il n'atteignit à quelque notoriété que grâce à ses avantages personnels : « L'une des plus hautes tailles du temps, « disait-on de lui, d'une très belle figure, avec une « démarche, à côté de cela, si composée qu'en tout lieu « il attirait l'attention. Beaucoup d'esprit et de savoir, très « poli, toujours porté à promettre et tenant peu sa parole. « Pour le peindre entièrement, enfin, une fortune et une « dépense entre la considérable et la moyenne, une réus- « site en affaires qui n'allait pas, au demeurant, à ce « qu'avaient su faire tant d'autres de ses confrères, plus « entreprenants ou plus fripons. »

Que l'on juge, en effet, de ce à quoi peuvent arriver les gens de décision, les Ollivier de Montluçon et de Senozan, par exemple, quand même ils sont sortis du plus bas public. Entre Ollivier de Montluçon, Fermier général, riche à millions, illustre par ses prodigalités, et un certain Ollivier, son grand-oncle, demi-négociant miséreux en quelque bourgade du Languedoc, il y a deux générations seulement, mais ces deux générations sont représentées par des individus qui veulent s'enrichir au prix de n'importe quelle bassesse, que ni le cri de la conscience, ni la délicatesse, ni les principes de l'honneur le plus rudimentaire n'ont jamais contrariés, et qui s'élèvent d'un coup d'aile au plus haut vol.

Le vieux Ollivier, marchand de loques et de chiffons, arrivait à Lyon vers 1680, avec sa balle sur l'épaule, et dans la tête de l'esprit d'intrigue à revendre. Il s'y acoquina avec certaine marchande à la toilette surnommée la Raison, et ce digne couple pratiqua le prêt à la semaine et l'usure avec assez d'art pour amasser promptement bon nombre d'écus ; puis, les terres du comté de Briord venant à vaquer, David Ollivier s'en rendit acquéreur. Il était comte de Senozan, par lettres d'érection de 1710. Il maria vers ce moment deux de ses filles, l'une à un capitaine de cavalerie, l'autre à un gentillâtre du Vivarais, M. Bouilleau de la Roche. Un fils, lesté de quelque argent et probablement d'un traité sur le meilleur mode d'en subtiliser aux voisins, tira de son côté vers Paris, où il entra chez Vatboy du Metz, financier fort réputé à cette époque, qui fournit au jeune Ollivier les occasions de brasser de suite les affaires les plus embrouillées, et par conséquent les plus profitables. Après quelques années données à ces occupations, l'héritier du colporteur se trouvait avoir si habilement manœuvré sa barque qu'il put acheter

sur ses bénéfices plusieurs magnifiques immeubles à Lyon, entre autres une sorte de palais, l'hôtel Peyrron, bâti place Louis le Grand en cette même ville. Cette instruction des premiers tours de bâton, reçue chez Vatboy du Metz, ne semblait pas encore suffisante à Senozan. Il pensa à la perfectionner, et choisit à cet effet les bureaux du fameux Prondre, ce qui indiquait de sa part un flair tout particulier, en même temps que l'intention bien arrêtée de devenir un brigand public *di primo cartello*.

Il en sortit bientôt, chargé de mille dépouilles d'innocents, et comme il était vers ce moment à l'âge où on songe à prendre femme, il jeta ses vues sur Mlle de Limonnais, fille de M. de Sèves de Fléchère, premier président à la Cour des monnaies. Il tombait mal pour une fois, cette famille n'étant pas de celles qu'on achète, d'autant plus mal qu'on fit revivre à l'occasion une histoire, assez gênante pour le bouillant Ollivier, d'engagements conclus auparavant avec une fille de Vatboy du Metz et de promesses réciproques signées de leur sang, au dire des mauvaises langues. Mais Senozan n'était pas homme à s'attarder à de semblables vétilles. Refusé par le président des monnaies, il se retourna du côté des Grosley de Viriville, de la maison de Gouvernai, ce qui parut aux yeux de chacun, dans le premier moment, un acte ou de folie ou de sotte outrecuidance. Il obtint cependant, à la stupeur générale, la main de Mlle de Viriville, ce qui le faisait cousin des ducs de Tallard et de Villeroi, proche allié de MM. de la Baume et de Gouvernai.

Puis, comme il est bon, ne serait-ce qu'à titre d'encouragement à bien faire, que la vertu ait parfois sa récompense dès ce bas monde, une tante de la nouvelle Mme de Senozan, la marquise de Verderon, légua 80,000 livres de rente au jeune ménage, dont l'hôtel de Louvois, la der-

nière acquisition du parvenu, abritait les amours. Ce bien, joint aux autres, ne tarda pas à s'agrandir entre leurs mains durant vingt années, et lorsque les Senozan décidèrent de procéder à l'établissement de leurs enfants, ils furent en état d'assurer à leur fils la main de Mlle de Lamoignon-Blancmesnil, sœur de M. de Malesherbes, à leur fille une dot de 1,100,000 livres comptant, plus 100,000 livres en mobilier, et de la céder au comte de Lucé, fils de M. de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, colonel du régiment de Toulouse, prince de Tingry lui-même au décès de son père. L'heureuse étoile de Senozan rayonnait en même temps sur tout ce qui l'entourait. Il assurait la charge de receveur général du Languedoc à son beau-frère Bollioud de Saint-Julien; au frère de celui-ci, Lamouroux de Saint-Julien, celle de receveur général du clergé, et quand un emploi de Fermier général vint à vaquer, il obtint facilement, par l'entremise de quelques puissances, de le mettre au nom d'un neveu, Ollivier de Montluçon.

Or celui-ci, fraîchement apparenté à tant de personnages de la plus réelle distinction, n'aurait pu, en saine raison, prendre part, sans déchoir, aux travaux des financiers ses collègues. Il avait de plus, insinuait-on en riant, un dégoût bien compréhensible pour les bureaux et les comptoirs, ayant passé de nombreuses années de sa jeunesse à auner du drap au fond d'une boutique poussiéreuse. Il s'appliqua donc à ne faire acte de présence à l'hôtel des Fermes qu'aux dates des échéances, et remit le soin de son département tout entier à son secrétaire, le sieur Simon, garçon très excellent travailleur, très au courant des affaires, qui avait été également en d'autres circonstances le salut de chefs ignares et incapables. Il exerçait sa charge de cette agréable façon lorsqu'une

fluxion de poitrine l'emporta, le 21 mars 1751. Sa mort fut loin de nuire aux Senozan, ainsi qu'on va le voir. En effet, par ses dernières volontés, il gratifiait chacun des trois héritiers de cette famille de 200,000 livres; Senozan lui-même, qu'il désignait comme son exécuteur testamentaire, d'un diamant de 50,000 livres et de quelques bijoux; Mme de Senozan d'un diamant de 6,000 livres.

Le financier que nous citions plus haut, qui avait failli être le beau-père de Senozan, — ce dont on ne sait si on doit ou non le féliciter, — Vatboy du Metz, n'eut pour être connu des Parisiens d'autre qualité que d'être l'époux de la femme la plus insupportable du siècle. C'était vers 1740, et plus avant et plus tard, une personne absurde de tous points, magnifique jusqu'à la déraison, qui prodiguait en chiffons et en riens dispendieux les revenus de son mari, protégé du cardinal de Fleury, pourvu par lui, en 1726, d'un siège à la compagnie des Fermes générales, bel homme et bon homme, ne voyant que par les yeux de sa tyrannique moitié et ne pesant pas d'une once dans le ménage. Cette dernière ne tarda pas à abuser de sa situation, en prit à son aise, brouilla les cartes et abreuva tout ce qui l'approchait d'un tel dégoût de ses prétentions, de sa vanité bête, qu'après une aventure plus scandaleuse où elle avait eu maille à partir avec des femmes « du premier rang », Vatboy du Metz, traité en propriétaire responsable de cet encombrant objet, reçut son congé en bonne forme. Il avait mis à l'abri du naufrage quelques solides réserves pécuniaires, par une heureuse prescience de l'avenir; aussi mourut-il très riche encore, et, tout porte à le croire, fort consolé à ses derniers moments par la pensée qu'il quittait pour longtemps, si ce n'est pour toujours, Mme Vatboy du Metz. Il semblerait, d'autre part, qu'enseignés par un si grand exemple, les contemporains eussent dû se garder

de jamais distraire de sa douleur la riche financière. Un homme de qualité, M. de Wiarmes, capitaine dans les gardes, — les militaires ont tous les courages, — fut assez insensé, cependant, pour l'épouser quelques années plus tard.

Puisque nous sommes sur le sujet des maris des Fermes générales réellement victimes de leur déraisonnable complaisance vis-à-vis de leurs femmes, nous ne pouvons passer sous silence un autre financier, Camuset, notaire au Châtelet de son premier état, longtemps candidat à ces emplois, reçu dans la compagnie, vers 1748, comme successeur de Grimod du Fort, et mari fort à plaindre à toutes les époques.

Ce Camuset s'était fait la créature de la duchesse de Châteauroux, de la même façon que son père avait été la créature de M. d'Argenson, lieutenant de police, puis Garde des sceaux. Il avait déjà, en divers cas, rendu de notables services à la belle duchesse avant et après sa faveur, et cherchait à lui donner de nouvelles preuves de son dévouement, quand le hasard lui en fournit l'occasion la plus favorable. La santé du Roi venait d'être sérieusement atteinte à Metz par cette dangereuse maladie qui pendant quelques jours avait si vivement affecté le pays entier, et que les ennemis de la maîtresse en titre utilisèrent en exigeant, au nom de la morale, son éloignement de la cour. Celle-ci se voyait donc dans le même temps disgraciée, chassée et, qui plus est, privée de tout soutien, en butte aux entreprises de ses adversaires, sans amis et sans ressources pécuniaires. C'est à l'heure de ce violent désespoir, au terme de ce pénible voyage qu'elle exécuta en véritable fugitive à travers la Champagnes, que Camuset lui apparut près des portes de Paris, sous les traits d'un ami sauveur, avec une bourse de mille louis en main qu'il la contraignit à accepter. On ne pouvait rêver, en tant que

financier, un placement plus avantageux de son or. Le Roi guérit, reprit sa maîtresse à la barbe des envieux et des confesseurs, et le petit notaire, qui tenait une médiocre étude au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue des Barres, fut inscrit, séance tenante, pour la prochaine nomination à l'état de millionnaire. Mais la duchesse mourut sur les entrefaites; cet événement apporta un retard de cinq années à l'entrée de Camuset dans la société des Fermes. Il fallut que l'opulent Grimod eût le bon esprit de disparaître pour lui livrer passage.

Ainsi servi par la bonne fortune quand il s'agissait de femmes qui ne lui appartenaient en rien, le nouvel élu recueillit, par contre, infiniment peu de satisfaction de la sienne propre. L'historiette suivante en témoigne surabondamment. La voici, telle que nous la lisons dans le journal de d'Argenson. « Camuset, écrit-il, un de nos Plutus, s'était « rencontré dernièrement dans son logis avec un brave offi« cier qui y attendait sa femme, et les explications qui s'en « étaient suivies l'avaient, à ce qu'il semble, suffisamment « édifié sur l'étendue de son infortune conjugale. Il a résolu, « dès lors, de jouer au plus fin, et pour cela, après avoir « laissé s'écouler quelques jours, il est rentré de dîner un « soir, plus tôt que d'habitude. Le galant était déjà avec sa « femme. Elle l'enferma dans un cabinet. Le mari s'établit « dans la chambre de sa femme, y travailla, y soupa, y « coucha, puis dit : « Voici trente-six heures que ce mon« sieur est dans le cabinet sans manger, il est juste qu'il en « sorte. » Sur ce, il a rendu la clef et l'a fait décamper. »

N'avait-il pas agi jusque-là en homme d'esprit? et pourquoi s'avisa-t-il de gâter son affaire, par la suite, en prononçant le gros mot de *séparation?* Ce n'était point user des procédés en honneur à cette époque, qui recommandaient en pareilles occurrences le calme le plus parfait,

une affectation de galante insouciance et de plein détachement.

Les Fermiers généraux les employaient d'ordinaire, eux qui fournirent à l'armée des maris trompés un contingent fort estimable par le nombre aussi bien que par la qualité des injures. Ils acceptèrent tous, ou presque tous, ce léger contretemps, d'un visage souriant, on n'oserait dire reconnaissant. Et ceux qui, comme Camuset et la Popelinière, se laissèrent aller à briser les vitres ne représentent, heureusement pour l'excellente renommée du corps tout entier, qu'une infime minorité.

Il leur était moins aisé souvent de corriger ou d'atténuer les emportements d'orgueil, les exaltations de vanité, qu'une opulence si rapidement venue et si différente de leur condition précédente provoquait au sein de leur entourage. Vatboy du Metz y avait échoué lorsqu'il tentait de modérer les allures extravagantes de sa femme. Du Cluzel n'y réussit guère mieux du côté de sa fille.

Ce du Cluzel sortait encore d'assez bon lieu. Fils d'un gentilhomme périgourdin, il semblait, de l'avis de ses contemporains, né pour tout autre service que celui des finances. Cependant des raisons de famille, ou plutôt la nécessité, si l'on veut lire entre les lignes, le contraignirent à y solliciter un emploi. Il fut compris par le cardinal de Fleury dans la fournée de 1726, et ne cessa de tenir à la compagnie durant trente-cinq années, en enterrant, de la sorte, sept ou huit Contrôleurs généraux et quantité de collègues. Il s'intitulait seigneur de la Chabrerie et avait épousé petitement une demoiselle Touzard, qui lui donna un fils, depuis maître des requêtes, et une fille, mariée, en 1754, à M. Le Pelletier de Morfontaine, marquis de Montmélian, maître des requêtes, et prévôt des marchands sur le tard, l'une des plus curieuses figures du siècle.

Transformée en marquise, la fille du Turcaret s'empressa de faire montre en tous lieux d'une hauteur si déplacée qu'elle ameuta contre elle la cour et la ville, si obstinée que tous les plus beaux raisonnements du monde ne purent rien contre sa folie. Dans le public, on ne se gênait pas pour la ridiculiser et la bafouer. C'était, assurément, à en croire les auteurs de mémoires, la plus belle dame, avec les plus grands airs du monde, qui n'eût osée descendre un escalier sans être assistée, crainte de tomber, par deux laquais en grande livrée, ce qui faisait se récrier Mme de Rosambo, un jour où elle assistait à ce majestueux spectacle : « Mais voyez donc, répétait-elle en riant, ce qu'ont « à faire là des habits à galons chevronnés. »

Et pendant que l'on plaisantait de la sotte gloriole de Mme de Morfontaine, on s'amusait de Morfontaine également et de ses manies, de celle, entre autres, qui consistait à se compter pour un homme séduisant, irrésistible, avec un physique et des façons très rebutantes. On gardait enfin quelques railleries, et non pas les moins piquantes, pour du Cluzel lui-même, maladif, peu travailleur, d'une grande douceur, avec beaucoup de politesse, homme doué de beaucoup d'esprit et de bon sens, mais affligé d'une bonne dose de fatuité naïve, de l'honnête du Cluzel qui disait en menaçant quelque ivrogne étendu en travers de sa route : « Coquin, fais-moi place; je ne sais ce qui me « retient de te donner cent coups de ma canne *à pomme* « *d'or*. »

CHAPITRE IV

Les Fermiers généraux bourgeois. — Les colères de Duclos. — Un homme habile. — Dupin. — Mlle de Barbançois et les eaux de Bourbon. — Heureux résultat d'un procédé galant. — Mariage de Dupin. — Ses relations avec Samuel Bernard. — La vie à Chenonceaux. — Les expiations. — Dupin de Francueil et Dupin de Chenonceaux. — Un rival de Dupin. — Marin de la Haye. — Les petits commencements d'une grande fortune. — Un financier bibliophile. — L'hôtel Lambert entre les mains des manieurs d'argent. — Un protégé de La Haye. — De Cuisy. — La presse et les Fermes générales. — L'indélicat Malo. — Ses abus de confiance. — Ses démêlés avec ses gens et la police. — Son renvoi. — Un autre Fermier général compromis. — Bonnevie. — Hatte et ses infortunes. — Masson. — Comment on guérissait les pâles couleurs au dix-huitième siècle. — Le vieux Masson et le président de Harlay. — Masson de Maisonrouge et Mlle Rotisset de Romainville. — Haudry. — Les parents pauvres. — Un mariage dans une auberge. — Le Monnier. — Thoynard. — Les bénéfices de l'agio. — Thoynard de Jouy. — Mme d'Esparbès. — Brissart. — La belle Mme Brissart. — Les Fermiers généraux ignorés. — Joly. — Desvieux. — Maréchal et Maréchal marquis de Bièvre. — Bergeret protecteur des artistes. — Duché. — Les Fermiers généraux plébéiens. — Dangé. — Ses origines. — Sa vie scandaleuse. — Ses aventures. — Une rixe à l'Opéra. — Dangé et les chansonniers. — Sa mort. — Un autre laquais devenu financier. — Tessier. — Harpagon aux Fermes. — Chambon. — Les conséquences d'un duel. — Le riche La Bouexière. — Ses collections. — Un ouvrage bursal. — Savalette. — Les bons mots du père de la marquise de Pompadour. — Les Fermiers généraux illustres. — Les causes premières de leurs triomphes.

Ainsi donc, les gens de qualité ne répugnaient pas, dès cette époque, à solliciter des ministres les emplois des Fermes générales, si décriées à la fin du siècle précédent. Ce mouvement qui portait les classes dirigeantes à soigner de près, et en personne, leurs intérêts pécuniaires, devait s'accuser de jour en jour plus nettement jusqu'à la Révo-

lution. Duclos, en sa qualité de censeur ordinairement assez morose, jetait le cri d'alarme devant une diminution si générale et si nouvelle des caractères.

« Avant la Régence, écrivait-il en 1750, l'ambition d'un « Fermier général était de faire son fils conseiller au Parle- « ment. Encore fallait-il pour y réussir que le père eût une « considération personnelle. Nous venons de voir un con- « seiller clerc, et même sous-diacre, Le Gendre de Villemo- « rien, quitter sa place pour entrer dans les finances. Je ne « doute pas qu'il n'y ait eu dans tous les temps des magis- « trats assez vils pour avoir la même avarice, mais ils n'au- « raient osé la manifester, et s'ils l'avaient fait, il n'y « aurait eu qu'un arrêté pour exclure du Parlement les « descendants de ces misérables déserteurs, au lieu que « cette infamie a fait de nos jours très peu de sensation. Je « l'ai même entendu excuser. J'ai vu dans ma jeunesse les « bas emplois des finances être des récompenses de laquais. « On y trouve aujourd'hui plus de gentilshommes que de « roturiers. »

En ceci Duclos exagérait, soit pour donner plus librement cours à ses quintes de fâcheuse humeur, soit pour arrondir sa période, à moins toutefois qu'il ne voulût considérer comme de noblesse tous ceux qui, sur la liste du Contrôle général, arboraient un titre et la particule. On savait pourtant déjà bien de son temps à quoi s'en tenir sur l'authenticité de leurs parchemins, et la satire ne chômait pas de ce côté. Elle avait toujours le mot pour rire quand il s'agissait des parvenus anoblis de leur propre chef, et des complaisants qui les pourvoyaient d'arbres généalogiques.

Elle faisait dire à l'un d'eux, dialoguant avec un étranger : « La maltôte et les finances peuvent encore donner « à vivre dans Paris à un grand nombre de ceux de notre

« profession. Voici une liste des roturiers que j'ai anoblis « cette année : deux Fermiers généraux, vingt commis aux « aides des gabelles, trente receveurs des finances, qua-« rante marchands au détail, six maîtres d'hôtel, douze « valets de pied. Tous ces nouveaux nobles sont autant de « chefs-d'œuvre généalogiques. Partout la tige des mâles « et des femmes était si ignoble qu'il n'y a pas eu moyen « de les purger de la rouille et de la roture. J'ai été obligé « d'y substituer des pièces apocryphes. J'ai décrassé pen-« dant plus de six mois celles des commis aux aides, et au « bout de ce temps je n'ai pu produire qu'une demi-nuance « de noblesse. Les receveurs m'ont donné beaucoup de « besogne. Le néant des maîtres d'hôtel m'a engagé dans « des recherches considérables. Les laquais m'ont donné « moins de peine que les autres. De toute cette noblesse « nouvelle, la moins roturière est celle qui a porté la « livrée.

« Le plus difficile n'est pas d'anoblir tous ces gens, mais « de leur donner des armes, car où prendre pour eux des « écussons? J'ai sué sang et eau pour en trouver aux rotu-« riers que je viens de vous nommer. Il est vrai que je n'ai « pas beaucoup peiné avec les financiers : je leur ai donné « un champ d'argent avec des monts d'or. La plus grande « difficulté que j'éprouve avec les roturiers, c'est qu'ils ne « veulent point de couronnes de comte, ils en veulent « de royales. Quelle indiscrétion! Car comment allier des « maisons de laquais et de valets de pied avec celles des « souverains? A l'égard de ceux qui veulent des fleurs de « lis dans leurs écussons, cela est aisé à concilier, car la « plupart les portent sur leurs épaules. C'est ce que nous « appelons en termes de blason des armes parlantes. »

Envisagées suivant l'esprit de Duclos, les Fermes générales auraient été réellement l'une des plus fermes bastilles

de l'aristocratie. Mais, à bien entrer dans le détail, on établit facilement que le nombre des traitants issus de la bourgeoisie et du peuple est la règle, et celui des prétendus déserteurs de l'épée ou de la robe, très sensiblement l'exception. Et les premiers ne sont pas, à vrai dire, ceux qui y réussissent le moins. Il faut au contraire chercher dans leurs rangs ceux que le dieu de l'or avait marqués d'une étoile au front; ceux qui doivent, dans cette course furieuse après l'écu de six livres, distancer leurs concurrents de plusieurs longueurs.

Dupin leur appartient. Ses concitoyens le qualifient « l'un des héros du publicanisme ». Il avait eu des commencements qui ne semblaient point indiquer le puissant financier qu'il serait un jour. Son père, receveur des tailles d'un district quelconque du Berry, l'avait poussé au militaire. Il fut longtemps capitaine dans le régiment d'Anjou-Infanterie, et avait gardé de ce temps de service de fort belles façons, agrémentées d'une pointe de galanterie qui lui seyait parfaitement. Le vieux receveur des tailles étant venu à mourir, Dupin lui succéda dans sa charge, se maria avec Mlle Bouilhac de Laleuf et s'installa définitivement à Châteauroux. Telle était, disait-on, le vrai motif de sa sortie du régiment; ses ennemis prétendaient, par contre, qu'il avait dû renoncer à l'armée à la suite de quelque fredaine un peu trop retentissante.

Dupin menait donc la vie retirée d'un fonctionnaire de petite ville, vie attristée encore par la mort de sa première femme, quand un événement inattendu, qui confine au roman, décida de son avenir. Mlle de Barbançois, fille de la main gauche de Samuel Bernard et de Mme Fontaine, traversait Châteauroux en s'en revenant des eaux de Bourbon à Paris. Elle souffrait d'une maladie de langueur, avançait à petites journées et coupait son voyage par de fréquents

arrêts. Elle se fit indiquer la meilleure hôtellerie de la ville. On la conduisit à l'hôtel Sainte-Catherine, où elle s'installa avec sa suite. Le même jour, elle eut l'esprit, non pour elle, mais pour Dupin, de s'y sentir assez sérieusement indisposée, et comme dans une ville de cette importance tout se sait en moins d'une heure, le receveur des tailles, mis au courant de cet incident, s'offrit avec son obligeance accoutumée à lui céder sa propre maison. De cette façon elle éviterait le bruit et le tracas d'un lieu ouvert à tous venants.

Son offre fut d'abord déclinée, mais il la renouvela avec tant de bonne grâce, avec tant d'insistance polie, que la dame se rendit à ses prières et consentit à se faire transporter, avec ses domestiques et son train, dans la maison de Dupin, qui était très logeable, la plus propre et la mieux située de la ville. Elle n'y fut pas plus tôt que son hôte l'entoura de mille soins, en prévenant le moindre de ses désirs, et en se montrant en apparence plus en peine du rétablissement de sa santé que s'il se fût agi de la sienne propre. Bientôt Mlle de Barbançois eut repris ses forces, et dès que le mieux se fut accentué, elle exprima à Dupin, en même temps que toute la reconnaissance dont elle lui était redevable, son regret de se voir forcée de continuer sa route sans de plus longs retards; à quoi celui-ci répondit qu'il ne la quitterait que quand il saurait ne pouvoir plus lui être utile en rien; en d'autres termes, quand il l'aurait rendue à ses parents. Il fut en conséquence du voyage jusqu'à Paris, sans cesser de prodiguer les mêmes attentions à la convalescente.

On comprendra facilement que le premier soin de Mlle de Barbançois, en rentrant à l'hôtel du grand financier, fut de lui conter les détails de ce retour avec tant d'expressions louangeuses pour Dupin que Samuel Ber-

nard manifesta sur-le-champ le désir de connaître ce galant homme, cet oiseau rare, venu des profondeurs de sa province. Il le vit et reconnut qu'on ne lui en avait pas exagéré le mérite, et comme il tenait, d'autre part, à ne point être en reste de bons procédés avec lui, il s'employa activement à lui assurer un bon emploi. La Recette générale des finances des Trois-Évêchés était libre, Bernard fit les fonds, l'obtint pour son protégé et mit enfin le comble à ses libéralités en lui accordant une sœur cadette de Mlle de Barbançois. Dupin y gagnait une femme jeune, charmante, spirituelle, une très grosse dot et l'avantage de se rattacher de plus près à l'opulent banquier. L'action d'une pareille alliance ne tarda pas à se faire sentir, pour le plus grand bien du receveur général, qui se vit tout d'un coup passer aux Fermes de Sa Majesté.

Cependant un autre événement toujours empreint d'un peu d'étrange, car l'élévation de ce manieur d'argent est remplie de circonstances singulières, faillit troubler les cordiales relations de Bernard et de son gendre. Mme Fontaine se trouvait, un certain jour d'été, avec Mme Dupin sa fille, à leur belle maison de campagne de Passy, quand elle eut besoin de quelques objets renfermés dans une armoire. Mme Fontaine, ne pouvant se déranger à ce moment et n'ayant pas de femme de chambre sous la main, remit la clef de cette armoire à Mme Dupin, en la priant de s'acquitter en personne de la commission. Mme Dupin l'ouvrit, et le premier objet qui frappa sa vue fut, au fond d'un pot à eau d'argent, une reconnaissance de 500,000 livres signée par son mari au vieux Bernard, lors du versement de son cautionnement comme Fermier général. Elle était femme aux promptes décisions; elle chiffonna le papier et l'avala, afin qu'il n'en restât aucun vestige. Quoique le tour eût été très bien joué, il ne pouvait

manquer de se découvrir. Mme Fontaine chercha le fameux billet, ne le trouva plus, et se ressouvint qu'elle avait en telle occasion confié la clef de son armoire à sa fille, qui était par suite la seule personne à accuser raisonnablement de la disparition de cet effet. Mme Fontaine en toucha un mot à Bernard, qui entra dans une violente colère et consigna dès lors sa porte à sa fille et à son gendre. Sa mauvaise humeur dura quelques mois, au bout desquels il reconnut que Dupin n'avait en somme participé en rien à cette action peu délicate, et, comme il l'aimait au fond, il lui pardonna, lui fit présent de cette somme, et le reçut avec autant de joie que par le passé.

La fortune de Dupin grandit constamment à dater de ce temps, et le rendit en peu d'années l'un des capitalistes les plus puissants du royaume, que la foule des flatteurs dépeignait ainsi : « au physique, un homme grand et bien « fait; au moral, un esprit généreux, charitable, très ouvert « à toutes les connaissances, grand et magnifique dans la « moindre chose qu'il fait. » Il avait placé une partie de ses immenses bénéfices en immeubles à Paris et en province, parmi lesquels le superbe hôtel Lambert, bâti premièrement pour le président Lambert de Thorigny, la terre du Blanc et le château de Chenonceaux en Touraine. Il fréquentait, d'autre part, ce qu'il y avait de plus noble à la cour et à la ville, et tenait une table des mieux servies et des plus délicates, avec un train proportionné à ses grands biens.

Mme Dupin imitait en tout son mari. Elle ne tarda pas, elle aussi, à conquérir la meilleure place dans la meilleure société. Qui ne sait que les réceptions de cette belle dame, à Paris et en Touraine, rivalisaient heureusement d'élégance, d'esprit et de bon ton avec celles qu'avaient organisées avant elle, ou à la même époque, d'autres divinités

bas bleus, d'autres virtuoses, Mmes de Tencin, du Deffant et Doublet de Persan? Qui ne sait que la renommée de son salon parvint aux quatre coins de l'Europe pensante? Et quelle maison, du reste, cette maison de Dupin, où Rousseau sert de précepteur au deuxième fils du financier et corrige les écrits du maître et de la maîtresse du lieu; où se succèdent sur le même terrain, Fontenelle, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, Voltaire, le comte de Tressan, Condillac, MM. de Sainte-Palaye et de Mairan, lord Bolingbroke, un prince du sang, le duc de Penthièvre, qui s'y arrête souvent, Mmes de Boufflers, de Rohan, de Mirepoix, de Forcalquier? On y fait excellente chère, si parfaite, suivant Rousseau, qu' « on y engraisse étonnamment »; on y joue, on y bavarde; on y a dix ou douze hôtes qui ont de l'esprit comme cent; on y apprend de suite les nouvelles les plus secrètes, les mystères les plus cachés; on y improvise chaque jour des fêtes charmantes; on y suit le goût du jour en y montant un théâtre où l'on s'entasse; on y va enfin jusqu'à scandaliser Paris en donnant en plein carnaval un bal public, pour lequel on lance des milliers d'invitations.

Entre temps le Fermier général tâte du métier d'auteur. Il fait imprimer un essai de critique littéraire. Et quel ouvrage a-t-il jugé digne de sa férule? L'*Esprit des lois* du président de Montesquieu. Pour le coup la galerie siffle avec ensemble. Turcaret dépasse les mesures et s'occupe de matières qui ne sont point de son ressort; *nec sutor ultra crepidam*. Mais il a eu la maladresse de publier cet intéressant opuscule sous le nom de Mme Dupin, et c'est à la précieuse que l'on s'en prend dès ce moment, lui reprochant de vouloir singer Mme du Boccage, en tant que poète, et Mme du Châtelet, en tant que philosophe, alors que son esprit à elle atteint tout au plus à la sublimité du

galimatias. Enfin, pour dégoûter à tout jamais les financiers d'une tentative de ce genre, le Président critiqué réclame la suppression de l'ouvrage. Coups d'épingle en résumé qui effleurent à peine l'épiderme, dont le souvenir s'efface trop vite à la venue des vrais chagrins. Car Dupin souffre cruellement dans son affection pour les siens. Après qu'il a eu placé avantageusement les fils et les filles de sa sœur, Mme de Mirant, et de son frère, Dupin de Montez, receveur général des tabacs de Châteauroux, il a tout tenté pour ses propres enfants, Dupin de Francueil et Dupin de Chenonceaux. Il n'en a recueilli qu'ingratitude et déboires, surtout de la part de Chenonceaux, l'un des plus mauvais sujets de l'époque, qui fit la douleur et la honte de sa famille, et depuis les Dupin ont fui le monde et quitte l'hôtel Lambert.

C'est Mme du Châtelet qui voudrait acquérir cette splendide demeure, la maison particulière de Paris la plus ornée de belles curiosités, avec ses plafonds, ses dessus de porte, ses murs décorés par Le Brun et Le Sueur. « M. du Châtelet, écrit la marquise, sera à Paris le 26 ou « le 27 (février 1739), il ira pour la maison de M. Dupin. « Je ne sais s'il l'achètera, mais je sais bien que je la « désire infiniment. » M. du Châtelet l'acheta pour la revendre peu après à un nouveau financier, Marin de la Haye. Où donc ce dernier venu et dernier occupant avait-il pu réunir les six ou sept cent mille livres qu'une semblable acquisition réclamait, sans compter le grand entretien qu'elle devait lui coûter dès son entrée en possession, sans compter la dépense qu'il faisait à sa résidence de Draveil, luxueuse entre toutes les luxueuses habitations de financiers, et que nous choisirons plus tard, dans cette étude, comme type de ce que la recherche du luxe et du confort savait imaginer pour le plaisir des riches? Dans les

Fermes générales, à l'exemple de Dupin, à l'exemple de tant d'autres riches particuliers de ce siècle.

La jeunesse de de la Haye n'avait point fait présager ce qu'il serait à l'âge mûr, soit un des fermiers généraux les plus appliqués et les plus experts en leur métier. Son père l'avait élevé pour les emplois de finances. Fort laborieux lui-même, il avait honorablement occupé l'office de conseiller, secrétaire du Roi en la chancellerie, près le Parlement de Dijon. Les folliculaires du temps, toujours empressés à représenter les traitants comme sortis de la boue, le donnaient pour un modeste fermier de M. de la Roche-Guyon, mais d'Hozier est là encore aujourd'hui pour démontrer l'inanité de cette assertion.

Le jeune de la Haye, seigneur des Fossés, ne répondit point d'abord à son attente. Il semble même que, sans l'impérieuse volonté de ce père, il eût laissé aller à vau-l'eau et de gaicté de cœur, tant à Corbeil qu'à Melun, la recette des aides dont on l'avait pourvu. Il aimait les plaisirs et ne jugeait pas nécessaire de s'attacher, au préjudice de ceux-ci, à de fastidieux procès-verbaux de contraventions. Il se répandit, par cela même, dans les meilleures compagnies de la province, en traitant libéralement les jeunes gens de son âge, en donnant des bals aux dames; en un mot, il se livra à toutes sortes de divertissements, de manière qu'après sept ou huit mois d'exercice il en savait autant que le premier jour. Avait-il si grand tort de jouir de la vie, tandis qu'il en possédait les moyens, un heureux caractère et les illusions de l'adolescence? Nous n'en pensons rien. En tout cas, combien nous préférons le portrait du joyeux garçon, facilement amoureux et bruyant convive, à celui qui nous le représente, à l'instant de sa seconde manière et de sa pléthore d'argent, « très dur à « ses voisins, d'un froid à glacer, peu obligeant, entier

« en ses avis, et par-dessus le marché jouant au dévot ». L'honnête conseiller du Roi n'autorisait pas les dissipations de jeunesse.. Il voulait un fils sage, laborieux, employé modèle, bureaucrate exemplaire, et comme ce qu'il voulait il le voulait bien, de la Haye fut contraint d'en passer par là. Il travailla, s'évertua à remplir le programme et devint insensiblement grand financier, d'une richesse immense, richesse qui s'accrut encore de ce que lui apportèrent ses deux femmes, Mlle Edmée de Saint-Marc et la fille de l'étonnant Bouret.

Pour connaître en détail l'existence de de la Haye, il suffit de lire l'histoire des Fermes générales, tant il s'assimila à ce service, tant il en fut une des pierres fondamentales. Ce qui ne l'empêchait point, par ailleurs, de dépenser royalement, de réunir une collection de tableaux estimée un million à sa mort, à la date du 3 octobre 1753, et des livres en quantité, admirablement reliés et dorés sur tranche, et qu'au dire de ses contemporains il n'avait jamais ouverts. Avec son extérieur compassé et désobligeant, de la Haye, véritable bourru bienfaisant, était un homme de cœur et, plus encore, un charitable discret. Il fallut sa sortie de ce monde pour éclairer le public sur l'étendue de ses charités qu'il avait prodiguées en tous lieux, et qui réunirent autour de son cercueil, dans le trajet de l'hôtel Lambert à sa paroisse, Saint-Louis dans l'Ile, un tel concours de pauvres que l'on put croire à un commencement d'émeute.

Quant à ses biens de toute nature, ses fiefs de Beaumont, de Marcenay, de Monceaux, de Saint-Germain des Vaux, ses collections, ses réserves de numéraire, ses emplois, ils firent encore grand nombre d'heureux parmi ses collatéraux. De la Haye était sans enfants; ses frères, et notamment Salomon de la Haye, le seigneur de Bazinville et de

Louvres, et leurs descendants, les Boula de Mareuil, les Bergeret, les Blondel d'Azincourt et de Gagny, les partagèrent avec sa veuve. C'est chez eux que l'on retrouvera, à l'heure des ventes les plus réputées, les merveilles d'art de l'hôtel Lambert et de Draveil, que la surintendance des Beaux-Arts n'aura pu dérober, sur l'ordre du Roi, au marteau du commissaire-priseur.

Entre tous ces parents et intimes à qui de la Haye avait été si utile, après son Benjamin Charles-Marin de la Haye, à qui il laissa sa place à l'hôtel des Fermes, on distinguait un de Cuisy auquel il paraît s'être aussi utilement intéressé, puisque, grâce à son crédit, il en fit un collègue du précédent. Il avait été le prendre aux Andelys, où le pauvre garçon, fils du chirurgien du lieu, cherchait inutilement sa voie, et au lieu d'un disciple de saint Côme, il en forma un fervent adepte du dieu Plutus, ce qui était et plus intelligent et plus conforme aux idées de l'époque. Il lui fournit dans le principe cette même recette des aides de Corbeil où il avait connu dans sa jeunesse des dames si aimables, mais vraisemblablement après lui avoir conseillé de moins s'attarder à faire danser les jeunes beautés qui pouvaient leur avoir succédé. Après quoi, il lui dénicha un emploi de directeur, puis de sous-fermier, enfin l'aida à obtenir un bon du Roi pour une place de Fermier, et dans chacun de ces nouveaux postes son jeune protégé témoigna d'une réelle capacité. De Cuisy n'avait aucun motif personnel pour n'y point un peu piller comme ses collègues. Aussi fut-il bien promptement très opulent et fort recherché par la bonne société, qui ne tarissait point d'éloges sur sa jolie propriété de Clamart. Ses héritiers ne s'entendirent point, par contre, aussi aisément que ceux de de la Haye sur la division de ses biens. Les six millions de livres qu'il possédait à sa mort furent énergiquement dis-

putés entre eux, de façon à provoquer une infinité de procès.

De la Haye et de Cuisy auraient dû éveiller l'envie de leurs concitoyens dans une mesure égale à celle dont on entourait leurs collègues. Comment expliquer, d'après cela, autrement que par une inadvertance singulière qu'ils aient échappé aux attaques virulentes de la presse, des nouvellistes et des médisants, contre tout ce qui tenait à la haute finance? On ne voit pas une fois leur nom imprimé dans cette chronique quotidienne qui va, preste et éveillée, signalant les querelles conjugales, dévoilant les abus, stigmatisant les turpitudes. Elle feint d'ignorer leur présence lorsqu'elle met incessamment sur la sellette tels ou tels de leurs pairs qui composent un groupe nouveau parmi les manieurs d'argent, celui des souffre-douleur du reportage.

Considérez avec quelle cruauté féline elle démembre la réputation du pauvre Malo, lui aussi, pour son malheur, un matador de la finance, comme elle reprend et souligne les détails d'une défaillance morale!

Malo est né en Bourgogne, d'une famille de magistrats autorisés à accoler à leur nom celui de Séry. Il a rempli successivement divers emplois de peu d'importance, soit au bureau des affaires extraordinaires, soit dans les banques, soit à l'administration des Fermes, où il est enfin nommé en 1721. Il est riche, considéré. Pourtant, au milieu de toutes les satisfactions que lui procure la fortune, il reste sombre, agité, inquiet. En voici la raison. Les capitaux qu'il a employés à faire le cautionnement de sa place ne lui appartenaient pas. Il en a frustré une nièce à qui ils devaient revenir de droit, qu'il a prise auprès de lui en la faisant passer pour une enfant recueillie et élevée par charité, qu'il a mariée à un sien valet avec quinze cents

livres de dot. Et les choses auraient pu demeurer longtemps en cet état, sans un événement singulier. Ce valet de chambre quitte, un jour, le Fermier général pour entrer chez le marquis de Chevilly, capitaine aux gardes françaises. Il a quelquefois du temps libre dans son nouvel emploi; il le passe à quelque cabaret borgne où, par aventure, il rencontre des gens du pays de sa femme. Il s'attable avec eux, trinque, se mêle à leur conversation. Le vin aidant à délier les langues, ils appuient sur ce que Malo a si grand intérêt à garder toujours secret, à savoir que sa femme n'est autre que la nièce du richard, qu'elle a été dépouillée par lui et que la somme dont Malo s'est rendu possesseur est des plus fortes. Le valet en informe M. de Chevilly et, sur le conseil de celui-ci, se présente chez son ancien maître à qui il déclare tout savoir, en lui offrant, d'autre part, de ne pas ébruiter l'affaire, moyennant un versement immédiat de 60,000 livres.

Malo nie, s'emporte, le traite de fou bon à lier et finalement le congédie brutalement. Aussitôt l'autre de rejoindre le capitaine aux gardes qui attendait avec impatience des nouvelles de cette entrevue. On se rend de compagnie à l'hôtel du lieutenant de police, Hérault, à qui l'on divulgue les intrigues de Malo, et le soir même, deux exempts mettent la main sur l'infortuné financier Le procès s'instruit; gain de cause est donné à la prétendue filleule et à son époux. Malo s'entend condamner à restituer la somme malhonnêtement soustraite par lui.

Et l'anecdotier, qui a anxieusement suivi les débats, exulte. Il s'empresse de rapprocher ce fâcheux incident de ce qu'on dit à mots couverts de Bonnevie, un autre Fermier général du même bail, qui s'est précédemment approprié le bien d'autrui dans des conditions à peu près identiques. « Décidément ces hauts personnages de la finance, écrit-il,

« ont la main terriblement légère; seulement les uns « échappent aux mailles du filet qui retiennent les autres « prisonniers. »

Bonnevie a joué plus serré que Malo. Il a une triste réputation, on n'y conteste pas, et le même Hérault, lieutenant de police, a refusé de l'admettre dans sa famille, mais enfin il a conservé son emploi et ses écus; tandis que l'autre, naguère une des lumières des Fermes générales, en est réduit aujourd'hui à la dernière misère, car son état semble vraiment pitoyable, son indigence affreuse. N'est-il pas logé dans un grenier où il manque souvent de pain? N'a-t-il pas dû emprunter en tout lieu, de façon à pouvoir acquitter les 1,200,000 livres en question qui représentent le prix de sa charge? Et tous ses créanciers ne sont-ils pas tombés sur lui le jour même, ne lui laissant que ses hardes et quelques meubles?

Débarrassé de Malo, qui ne se relèvera jamais d'une pareille chute, le nouvelliste court au plus pressé; à Hatte, par exemple, dont les succès le gênent, et comme il ne peut l'attaquer dans sa probité, il pénétrera, afin de mieux lui nuire, le secret de sa vie domestique. Il montrera à ses lecteurs ou à ses auditeurs Hatte, le Crésus, représentant de la lignée des Hatte de Chevilly, entrant dans la vie publique avec le titre de l'un des secrétaires du conseil des finances, s'y faisant remarquer du Contrôleur général Le Pelletier des Forts, qui l'inscrit sur la liste des Fermiers généraux de 1726. A l'heure présente, bon homme, exact aux devoirs de sa charge, de plus, l'une des grosses bourses de la finance, fort apprécié de la société élégante, en raison même de son argent, ayant marié l'une de ses filles à M. de Girardin, maître des requêtes, l'autre au vidame de Viel-Maisons, et sa petite-fille de ce côté au duc de Laval-Montmorency.

Mais... Mais il est une ombre à un tableau si flatteur. Et quoi ? La conduite de Mme Hatte, qui est si peu au financier et tant au marquis d'Oise Brancas, qui doit quitter du jour au lendemain le domicile conjugal, ce dont Hatte enrage, ainsi que de toutes les méchancetés qu'on répand, en plus, sur le compte de cette dame, à propos d'une scène d'orgie notamment, qui aurait eu pour théâtre sa propre demeure, et où la financière, une femme de chambre, le comte de l'Aigle et quelques jeunes endiablés de son monde se seraient horriblement compromis.

Une fois sur cette piste, le reporter va son train. Il peint par le menu les diverses phases de la passion du marquis d'Oise; la naissance d'un fils qui portera plus tard le nom de chevalier de Rougemont, et figurera comme capitaine au régiment d'Aunis, que commande un parent, le marquis de Brancas-Villeneuve; les premières atteintes de la folie qui frappa le même marquis d'Oise, son internement à Saint-Lazare, la douleur de Mme Hatte, et ainsi de suite. Il s'applique intrépidement, en un mot, à rendre aussi scandaleux que possible ce drame intime, qui bénéficiera d'un regain de nouveauté le jour où le chevalier de Rougemont intentera un procès sensationnel à la succession du fermier général, dans le but de se faire reconnaître héritier direct légitime.

Il ne souffrirait pas qu'un autre que lui contât les fredaines d'un collègue des deux personnages précédents ; et encore apportera-t-il ici un peu de bonne humeur qui tempérera l'âpreté de la morsure. Le Fermier général Masson personnifie maintenant le financier aux mœurs quasi sévères, esclave de son devoir, rangé surtout, et particulièrement avisé en affaires. Il n'en fut pas toujours ainsi. On sait sur son compte quelques peccadilles qui, quoique datant d'assez loin, de sa jeunesse, méritent d'être

rapportées. Son père, receveur des aides à Caen, avait payé pour lui une charge modeste dans une autre ville de Normandie où Masson alla faire ses débuts. Il y tomba, paraît-il, en un temps d'épidémie d'un genre fort particulier, du reste, une épidémie de pâles couleurs. Masson avait du temps à perdre et beaucoup de gaieté naturelle. Il s'avisa donc, avec le concours d'un chirurgien de ses amis, de se consacrer médecin et de soigner les malades. Il résumait tout le traitement en bains qui ne pouvaient être pris que sous sa surveillance, et que, suggestivement, il dénomma bains de rosée de mai. En quelques semaines, il était accablé de besogne, ayant accaparé, au détriment de ses confrères, la clientèle de tout ce qu'il y avait de jeune et d'agréable dans la province. Mais il eut le tort de mêler trop de galanterie à son œuvre philanthropique, et les épidémiques, guéries de leurs pâles couleurs, se trouvèrent si empêchées, d'autre part, que tout cela n'alla pas sans quelques très vives et pénibles explications entre les parents et le thaumaturge, à la fin desquelles les deux bons compagnons désertèrent le pays.

Cette joyeuse invention d'écoliers peu scrupuleux sur le choix de leurs distractions n'avait pas rencontré, au demeurant, beaucoup de juges inflexibles. En tout cas, elle n'avait pas retardé la carrière de Masson ; ses chefs se bornèrent à l'expédier en une autre localité où il n'y eût pas de pâles couleurs à traiter. Il y suivit paisiblement et méthodiquement sa voie à travers tous les postes avant d'arriver à un siège au Conseil des Fermes, où on le tenait pour un homme infatigable au travail, brutal, emporté, et tout en même temps rempli de bienveillance à l'égard de ceux de ses subordonnés qui savaient lui plaire et travailler suivant ses vues.

Il n'en demeura pas moins, dans cette place, un des per-

sonnages de la finance les plus visés par la satire, que l'on attaquait à tout propos, soit en ce qui le regardait personnellement, soit en ce qui touchait ses proches. C'est à son sujet qu'on remémorait la mésaventure, encore célèbre au Palais, dont son père avait été la victime, lorsqu'il exerçait la charge d'huissier-audiencier au Parlement de Paris. Masson, le père, poursuivait un procès qui venait d'être appelé devant la Cour, présidée alors par M. de Harlay, premier président. Au cours de l'audience, où venait cette affaire, l'avocat de Masson débuta dans sa plaidoirie par ces mots : « Messieurs, je parle ici pour maître Jean-François Masson, huissier-audiencier en cette Cour... » Sur quoi M. de Harlay l'interrompit en criant d'un ton fort rogue : « Avocat, changez vos termes, et dites Masson tout net. La Cour ne donne pas la qualité de maître à ses valets. » Réprimande qui réjouit l'assistance, et permit au colporteur de nouvelles de dauber sur les huissiers-audienciers en général et spécialement sur Masson.

Persiflé en la personne de son père, le Fermier général l'était bien davantage encore en celle de son second fils, Masson de Maisonrouge. Il convient de dire que celui-ci, original renforcé, s'offrait de lui-même aux railleries. Il avait été marié très honorablement à une nièce du vieux Durey de Sauroy, cousin par cela même de Durey d'Arnoncourt, du président de Noinville, et se trouvait aussi bien pourvu que son frère, le président Masson, ou que sa sœur, femme de M. de Chevaudon, président au Grand Conseil, après avoir siégé comme conseiller au Parlement, ce petit Chevaudon, tout gros et tout rond, qui, s'il venait à entrer dans un salon, disait à chacun : « Bonjour, comment vous portez-vous? J'en suis bien aise », et passait au suivant sans attendre de réponse. Puis il avait acheté la charge de receveur général des finances

d'Amiens, et rien ne l'aurait empêché de vivre fort heureux s'il eût eu une tête à moitié raisonnable. Loin de là, il gâta dès le premier moment son avenir en se lançant sottement dans toutes sortes d'excentricités que sa femme ne put tolérer, et qui provoquèrent une prompte séparation entre les deux époux. Complètement libre de ce côté, Maisonrouge ne sembla plus avoir eu d'autre occupation que de faire enrager sa famille, suivant l'expression de Barbier, et il y réussit merveilleusement.

Il avait toujours marqué un faible très prononcé pour les demoiselles du corps de ballet de l'Opéra, et cette passion devint du délire, dès qu'il eut distingué, parmi ces nymphes, Mlle Rotisset de Romainville, avec laquelle il s'acoquina sans esprit de retour. La donzelle était une des plus rouées de Paris. Elle le prouva bien en exploitant son protecteur, à qui elle soutira successivement 210,000 livres en immeubles, 150,000 livres de pierreries, 50,000 écus de tableaux et vaisselle d'argent, soit le plus clair de son avoir. Après tant d'imprudences, il ne restait plus qu'une bêtise à commettre : épouser la Rotisset. Il la consomma très galamment, à peine sa femme légitime fut-elle morte, et comme la seconde Mme de Maisonrouge n'entendit point diminuer d'aucune façon ses excessives dépenses, l'époux finit par une faillite piteuse. Mais l'odyssée de ce dément ne devait point s'arrêter là. Le 9 mai 1752, Mlle Rotisset allait rejoindre dans l'autre monde la première Mme de Maisonrouge, en laissant l'inconsolable financier face à face avec une maison en désordre, une bourse vide et le portrait de la belle peint par Natier, où il pouvait la voir encore en Vénus, attachant des pigeons à son char. Sa place ne tarda pas à être occupée ; le receveur général, qui ne nous paraît pas avoir brillé par la sensibilité d'âme, convolait en troisièmes noces, le 4 sep-

tembre de la même année 1752, avec la fille d'un Sarrazin, avocat au Parlement.

Entre temps, le public avait contracté l'agréable habitude de s'égayer aux dépens de Maisonrouge, et refusait nettement de se priver, du jour au lendemain, de ce délassement. Aussi fut-il, jusqu'à sa mort, chansonné et bafoué, comme tant de fils de financiers auxquels le populaire estimait faire payer de cette façon le luxe insolent de leurs auteurs. Et nous aurons à ce propos l'occasion, en parlant d'autres descendants des Fermiers généraux, d'établir encore jusqu'à quel point la masse des gens moyens supportait difficilement la supériorité que l'argent conférait aux traitants, combien elle les haïssait dans le fond de l'âme, et de quelle jalousie elle les accompagnait au sein de leurs grandeurs. Aussi voit-elle facilement des crimes dans leurs moindres faiblesses, et comme chacun d'eux a quelque tare, elle ne les épargne pas.

Elle reprochera, par exemple, avec amertume, à Haudry, d'avoir pour père un pauvre boulanger de Corbeil, d'avoir débuté comme rat de cave en cette ville, d'avoir épousé la fille d'un cabaretier de Montargis, à l'enseigne de l'Hôtel Satin, qui, à l'heure de son mariage, était couturière de son état, et n'apportait à Haudry qu'une dot de quinze cents livres ; enfin, de tenir, par sa famille, à de pauvres gens, un palefrenier des écuries du Roi, son oncle paternel, et un maître boulanger de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, son frère, qui vivait, disait-on, dans une modeste aisance, sans le secours de son parent, celui-ci lui faisant don, en tout et pour tout, d'un minot de sel de franc salé à chaque fête de Pâques.

On passait sous silence son réel mérite, auquel il devait uniquement une belle fortune et l'estime de ses chefs dans différents emplois qu'il avait occupés : de commis des aides

à Sens, de chef de bureau de la Régie de Paris. On persistait à considérer avec étonnement en lui un de ces phénomènes du hasard qui n'arrivent que rarement, un homme né coiffé, à qui la chance aveugle avait inconsidérément départi ses faveurs. On équivoquait pour le peindre impraticable, sombre, dur, farouche à lui-même et à son entourage, sur un aveu presque touchant de sa femme disant que, depuis qu'elle connaissait son mari, et tant qu'il avait peiné pour gagner son pain, elle ne l'avait jamais vu rire. En effet, cet Haudry était le plus grand laborieux de la compagnie, également habile et infatigable, qui se fit affable et gai du jour où il eut accès aux Fermes, soit du moment où il eut l'esprit au repos.

Mais qu'il ne s'avise pas de solliciter et d'obtenir le titre de secrétaire du Roi au Grand Collège, suivant très justement en cela les errements de la plupart des autres parvenus. Le public en inférerait qu'il a formé quelque dessein machiavélique, tel que d'espérer décrasser sa nombreuse liguée en l'anoblissant, ce à quoi il arrive en dépit des criailleries et des résistances. Il marie l'une de ses filles, entre autres, vers l'année 1750, avec 400,000 livres de dot, à M. de Montullé, fils d'un Conseiller à la grande chambre, et lui-même chef du conseil du prince et de la princesse de Conti.

Mais le mariage d'Haudry avec une fille d'auberge rappelle fort celui de Lemonnier, un des titulaires des Fermes, qui avait pris femme de la même manière, chez un cabaretier. N'y avait-il pas là une raison concluante à bâtonner quelque peu un de nos illustres financiers? Et l'on s'y employait de suite, avec toute l'ardeur possible. D'où venait Lemonnier et de quel droit détenait-il un poste si envié? Il était d'Elbeuf, où son père et son grand-père vendaient des draps. Comment avait-il pénétré dans l'admi-

nistration des Fermes? On ne saurait le dire. Toutefois, il faisait certainement un bien mince personnage en sa qualité de receveur des tailles de l'élection de Montivilliers, puisque c'est alors qu'il introduisit une simple servante dans son ménage. Il avait eu, par contre, le talent de la choisir admirablement belle et l'esprit de n'en être pas jaloux. Il lui avait lâché conséquemment la bride sur le cou dès le premier instant de la vie en commun, sans jamais s'émouvoir de ce que les médisants pouvaient répéter des relations trop faciles de sa femme avec celui-ci ou celui-là, M. de Vitry, Fermier général du règne précédent, ou M. le duc de Luxembourg. Il y avait gagné la qualité que l'on sait, dont il se moquait, et sa place de Fermier général, à laquelle il devait un certain nombre de millions.

On lui reconnaissait de l'obligeance en dépit d'une pointe de brusquerie, de la rondeur et de la simplicité. Il avait la réputation d'être le plus grand bavard du monde, à ce point que dans les assemblées il ne travaillait point et distrayait les autres par son incessant bavardage. Dans sa vie intime, il payait sa femme de la monnaie dont elle usait avec lui ; il aimait la grisette, mais avec une telle inconstance qu'il « en changeait comme de chemise ». Les Lemonnier n'avaient donc été qu'imparfaitement dégrossis par la richesse, et cependant un gentilhomme d'un très beau nom, M. de Clermont de Renel, accepta d'entrer dans cette famille en qualité de petit-fils du Fermier général.

Après avoir exécuté Haudry et Lemonnier, on s'en prenait à Thoynard, et là les incriminations étaient si précises et odieuses que les dénonciateurs semblaient, pour cette fois au moins, bien venus à poursuivre ce honteux manieur d'argent qui avait volé, sa vie durant, l'État, les particuliers, pour laisser à sa mort tragique dix-neuf millions

d'argent comptant en dehors de ses biens meubles et immeubles, d'une valeur égale.

Ses ancêtres avaient un nom en Orléanais depuis plus de trois cents ans, et son père exerçait encore à Orléans les fonctions de lieutenant criminel. Quant à lui, il avait franchi rapidement, grâce à divers appuis, la suite des grades du service des aides où on l'avait enrégimenté de bonne heure. Il occupait, en 1719, un emploi rémunérateur dans les inspections de généralités, à l'époque même où le Système faisait rage, et eut l'adresse, après s'être procuré un stock de billets de la Banque royale, de les échanger contre de l'argent comptant. Mais une semblable manœuvre n'était, au demeurant, que la répétition de cent autres manœuvres identiques, chaque jour employées par ceux qui avaient vu clair dans le système de Law. Où il se manifesta vraiment fripon imaginatif, c'est qu'en sa qualité d'inspecteur, ayant la haute main sur les receveurs, il les contraignit à restituer en espèces, à l'État, la valeur intrinsèque de billets qu'il leur avait frauduleusement imposés, en s'acquérant de la sorte et du même coup le renom d'un fonctionnaire intègre vis-à-vis de ses chefs, et quelques centaines de mille livres de plus à son avoir. A la fin de 1720, les receveurs généraux, irrémédiablement ruinés, déposaient leur bilan, tandis qu'on portait Thoynard sur la liste de présentation aux Fermes générales en récompense de son rare dévouement à la chose publique.

« Qui a bu boira et qui a dérobé dérobera. » Thoynard ne devait pas faire mentir l'axiome fameux. Il avait spéculé à l'époque des spéculations, il accapara dès qu'on put accaparer, ce qui n'était point en résumé le pire mode de s'enrichir en ce temps de fréquentes disettes. Il enferma donc des blés en quantités considérables dans certains gre-

niers dissimulés aux environs de Paris, et, cela fait, il attendit patiemment que le pain fût à un prix excessif. Quelque ingénieuse que fût cette opération, elle ne lui rendit pas tout ce qu'il était en droit d'en attendre. Il se rencontra même en France plusieurs bourrus assez osés pour la traiter d'attentatoire à la vie de leurs concitoyens, et M. le procureur général, qui pensa de cette manière, déposa devant la cour une plainte contre le Fermier général. Il en fut quitte, après tout, pour une sévère admonestation accompagnée d'un ordre formel de procéder à l'avenir avec plus de circonspection, et de ne plus se mêler d'approvisionnements, sous peine de destitution. Mais le tribunal ne touchait point à son argent, et comme il n'avait pas d'autre affection, il eut bien lestement oublié sa mésaventure dans la contemplation de ses bénéfices.

Ses contemporains, entre 1740 et 1750, le nommaient le plus étonnant Harpagon de la finance sur le compte duquel on écrivait couramment : « Il est d'une avidité « extrême, d'une révoltante avarice, de plus, taquin et « vilain. Sa femme, Mlle de Saint-Paire, fille d'un officier « des chasses de Saint-Germain, dispute avec lui à qui « sera de l'un ou de l'autre plus avare, plus crasseux et « à qui poussera la lésine le plus loin, de façon à s'être « exposés souvent tous deux à essuyer des affronts terri- « bles. » Et encore : « Partout il se faisait reconnaître à la « première fois pour être un crasseux d'avarice, et s'il opé- « rait une de ces tournées d'inspection exigées des fermiers « généraux dans la province de leur ressort, il ne lui était « pas possible de loger deux fois de suite dans la même « hôtellerie, parce que, quand il y avait séjourné long- « temps une fois, on était si content de lui que, lorsqu'il « y entrait et voulait rester une seconde fois, on le priait

« de sortir et on lui fermait la porte au nez, tant on le con-
« naissait généreux. »

Ce ladre décidé devait avoir pourtant, à l'exemple de la plupart des pères trop économes, une descendance de prodigues impénitents. Thoynard de Jouy, son fils, sema son or par tous les chemins, et la séduisante et légère Mme d'Esparbès, sa petite-fille, ne sut en aucun temps de sa vie faire de réserves ni de son bien, ni de son cœur (1).

Comment se termina la carrière de cette sangsue publique? Mourut-il simplement dans son lit, ainsi que l'indication de son décès, en 1753, sans aucun commentaire, le ferait croire? Le trouva-t-on, au contraire, au fond d'un souterrain dont la porte s'était refermée sur lui, inerte, couché tout de son long au milieu de son or répandu et s'étant rongé les bras de désespoir? Cette nouvelle, assez généralement accréditée à son époque, est affirmée dans le *Tableau de Paris* de Mercier, et dans un pamphlet dirigé contre les fermiers généraux à la fin du siècle, et on serait porté à admettre, en effet, que Dieu voulut ainsi condamner par un signe effrayant l'amour désordonné du lucre.

Après Thoynard l'avare, voici Brissart l'atrabilaire, car dans cette réunion d'hommes venus de Paris et de la province, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, il y a toute une étude de caractères les plus dissemblables. Ce dernier, brutal, insolent, vain, peu habile en son métier de financier, d'après le portrait qu'on nous en a laissé, ne pouvait cependant se plaindre du destin. Passer d'un état très infime de prévôt de la juridiction de Poissy à la Ferme

(1) De Jouy et Mme d'Esparbès remplirent le monde du bruit de leurs aventures; deux autres filles du financier, par une juste compensation, vécurent dans l'obscurité; elles avaient épousé des magistrats, MM. de la Briffe et Lévêque, seigneur de Granvelles.

générale, s'être vu longtemps assez gueux, assez misérable et s'éveiller un matin riche à millions, sans autre effort d'intelligence que d'avoir songé à placer ses capitaux dans diverses entreprises à réussite : vente des offices sur les ports, halles et marchés de Paris, fournitures des lits des hôpitaux, pour les armées, fournitures des vivres durant la guerre d'Italie (1736); avoir logé, à ses débuts, sous un pauvre toit de campagne et finir ses jours à l'hôtel d'Armenonville, l'un des plus magnifiques intérieurs de la capitale, ou à sa résidence de Triel, sorte de palais enchanté, n'étaient pas avantages à dédaigner. Ne disait-on pas du château de Triel, notamment : « Rien n'était si superbe; « rien n'était si magnifique et si élégant que la manière « dont on était servi; rien de si beau que l'éclairage des « appartements »?

Ajoutez à cela qu'il avait été protégé en tout temps de sa vie, sans qu'il eût rien fait pour mériter de semblables appuis, par de fort illustres personnages : M. le cardinal de Fleury, dont son frère, l'abbé Brissart, était commensal; le Contrôleur général Le Pelletier des Forts, d'autres encore, qui lui avaient évité autrefois des poursuites lorsqu'il s'était mêlé de sauver un homme de la potence moyennant quelque gros pot-de-vin. Puis il avait marié sa fille au marquis de Thiars, de l'Académie française, son fils à Mlle de la Borde, de la finance, avec un tel éclat que les contemporains s'exclamaient : « Il n'y a rien de si beau « que la noce et les présents qui se préparent pour marier « le fils de M. Brissart, Fermier général, avec Mlle de la « Borde, fille du Fermier général de ce nom, cousin de la « marquise de Pompadour; ce sont des magnificences de « prince. »

Quel bât blessait donc si cruellement le riche partisan? Il était trop haut pour ne pas mépriser, en tant que sei-

gneur de Triel, la haine de ses vassaux, qui ne lui pardonnaient pas sa prompte élévation, après l'avoir vu autrefois « rôder à travers champs, à pied, un bâton à la main, « et vêtu d'une mauvaise souquenille ». Ses confrères l'avaient mis pour ainsi dire en quarantaine, mais sans réussir à l'écarter lui-même et à frustrer son fils de la survivance de son emploi, d'où cet aimable héritier se fit exclure, ainsi que nous le verrons plus loin, en raison de ses extravagances. A notre avis, Brissart se lamentait sur de prétendues rigueurs du sort à son endroit, tout bonnement parce qu'il était dans sa nature d'accuser la fortune marâtre, comme certains de ses confrères, naturellement aussi, prenaient la vie du bon côté et la passaient le plus agréablement du monde entre de jolies femmes, de bons chefs de cuisine et d'agréables compagnons.

Il était, au temps de l'hypocondriaque en question, un autre membre du conseil, Chevalier de Montigny, qui partageait avec lui l'antipathie générale, aussi bien au dedans qu'au dehors des bureaux. On avait surnommé ce financier, deux fois attaché au monde des Fermes, par son père, ancien traitant, et par sa mère, une Daugny, le *bourreau des commis,* et on doit avouer qu'il faisait tout ce qui dépendait de lui pour mériter pleinement un pareil titre. Il s'était si bien identifié à ce rôle de croquemitaine que, du moment où quelque exécution s'imposait, on s'empressait de recourir à son action. Comme il trouvait probablement ses collègues trop lents à dénoncer telles et telles erreurs, il obtint d'eux le département où se vérifiaient tous les comptes et mémoires. Le coup aurait été trop dur pour les employés, et ils auraient assurément déserté en masse s'ils n'avaient rencontré chez certains de leurs chefs de sérieux alliés à opposer aux envahissements d'un aussi détestable personnage.

L'esprit s'arrête d'autant plus volontiers, à la suite de ce portrait, sur l'éloge que l'on faisait de Le Mercier, « le « père des commis, modeste gentilhomme parvenu aux « Fermes par son exactitude, son application et ses qua- « lités d'intelligence, honnête homme, en même temps que « brave, l'une des meilleures épées de Paris ; généreux, « poli, humain et fort uni dans ses façons de vivre. Quand « il protégeait quelqu'un et que ce protégé venait à être « sans emploi, pourvu que ce ne fût point par bassesse ou « par friponnerie, et qu'il fût sans argent et sans secours, « il le logeait chez lui. S'il était en province, il se chargeait « de sa nourriture et lui fournissait l'argent pour subvenir « à ses besoins. » Le célèbre petit manteau bleu n'en aurait pas agi autrement, et nous sommes heureux de posséder une aussi belle occasion de réhabiliter de cette manière la société des Fermes générales en la personne de l'un de ses membres.

Parfois les trop opulents financiers avaient, au lieu de victimer les autres, à supporter de cruelles rebuffades de leurs supérieurs, des Contrôleurs généraux ou des Intendants des finances. N'était-ce pas Desvieux, ancien avocat de Paris, entré dans les Fermes où il avait amassé plus de trois millions, et beau-père de Joly de Fleury, qui mourut de chagrin à la suite d'une algarade trop violente de Fagon, l'*alter ego* de Le Pelletier des Forts ? Voici le fait :

« Il était venu à vaquer dans le département de Des- « vieux un emploi considérable auquel il avait pourvu, « malgré la demande que Fagon lui avait faite. Tout le « monde connaissait à l'époque la fierté et la hauteur de « ce conseiller d'État (1) qui, se trouvant piqué au vif du

(1) Fils de Fagon, médecin de Louis XIV

« procédé du Fermier général, l'envoya chercher et le « traita avec tant de dureté et de mépris devant tous ceux « qui étaient présents, que l'autre, dont le naturel était « également d'une vanité et d'une présomption sans égales, « ne pouvant trouver les prétextes pour se venger ou « s'excuser, ni répondre comme il aurait voulu à tant « d'invectives, en prit sur-le-champ un tel saisissement « qu'étant de retour chez lui il se mit au lit, et en mourut « le troisième jour de désespoir et de rage. »

Plaignait-on Desvieux, au demeurant? Pas le moins du monde. Il avait blessé tant de gens par sa morgue et par son heureuse fortune, qui, en outre d'un avocat général au Parlement, lui avait donné pour gendres un futur ministre des affaires étrangères, le marquis de Saint-Contest, et un président de chambre, M. Frémond, qu'on le déclarait fort indigne de compassion.

Cependant quelques financiers échappaient à tant de heurts qui les guettaient de tous côtés et à la médisance. C'étaient ceux qui, pour n'importe quel motif, ne s'attardaient pas dans ce service. De la sorte la malignité publique n'avait point le temps d'installer une nouvelle cible où décocher ses traits. C'est ainsi qu'en agit l'illustre Helvétius. Mais avant lui un certain nombre de titulaires désertaient déjà leurs postes, soit qu'ils trouvassent ailleurs un meilleur emploi de leurs capacités, soit que, considérant l'importance de leurs biens précédents, ils estimassent qu'il était inopportun de courir encore après la fortune.

L'un d'eux, Joly, sur qui l'on s'était pourtant hâté de risquer le jeu de mots suivant, que personne en France ne méritait moins que lui ce qualificatif, — le pauvre homme ayant été défiguré par la petite vérole, — Joly, disons-nous, possédait soixante-dix mille livres de rente de son avoir

patrimonial, ce qui lui permettait de déclarer assez fièrement au cardinal de Fleury, en 1726, qu'il n'entrait point dans les Fermes pour s'enrichir. Il se préparait, en effet, à en sortir quand la mort devança sa résolution. Un si rare désintéressement lui avait conquis les sympathies du public, qui ne lui ménageait pas les éloges : « C'était », répétait-on, « une belle âme, entièrement étranger aux calculs « d'intérêt, un homme poli, honnête, généreux, bienfai- « sant, charitable, magnifique, nullement fier, sachant le « monde, savant sans ostentation et aimable en compa- « gnie. » Il semblait, à la vérité, que l'on eut à disposer sur-le-champ pour lui de tous les compliments qu'on avait si impitoyablement refusés à ses collègues, et qu'on eût tenu à l'en accabler.

Maréchal, fils du premier chirurgien du Roi, d'une bonne famille venue d'Angleterre et portant invariablement de père en fils le nom de Georges Maréchal, maître d'hôtel lui-même de Sa Majesté, n'avait fait également qu'apparaître et disparaître dans l'emploi de Fermier général, pour deux motifs, dont l'un fort concluant. Il avait une perception infiniment bornée en matière d'administration. S'en aperçut-il lui-même, ou eut-on l'obligeance de l'éclairer sur ce point? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il reconnut au bout de peu de mois son insuffisance et qu'il prit le parti de se retirer sans plus attendre. Mais il était aussi bon père que maladroit financier. Sa fille, dont l'avenir le préoccupait infiniment, aurait pu lui reprocher dans la suite l'abandon d'une place aussi lucrative, et l'idée seule d'un regret de sa part le consternait. Il pensa à se substituer alors un homme d'une intelligence supérieure à la sienne, ce qui n'était point chose impraticable, dont il ferait son gendre par la suite. Il jeta les yeux à cet effet sur un de ses jeunes amis, Roussel, fils

d'un notaire de la rue Saint-Honoré, neveu de Dedelay de Lagarde, autre Fermier général, et mena si adroitement son intrigue que le robin à peine arrivé à l'âge mûr fut accepté. Toutefois, l'homme propose et Dieu dispose. En dépit des meilleures intentions du monde, Maréchal n'avait pas eu la main heureuse en s'arrêtant à un pareil choix. Roussel, après avoir essayé de maintes spéculations fâcheuses et cotoyé constamment la banqueroute, y tomba lourdement et alla, de désespoir, se jeter dans la Seine, à la même époque, à peu près, où son parent par alliance, Maréchal de Bièvre, neveu du Fermier général plus fameux comme Marquis de Bièvre, faisait parler de lui pour tous ceux de sa famille que les gazettes avaient pu négliger. Qui ne connaît de nom ce de Bièvre, l'apôtre et le héros du calembour? Qui, ayant lu les mémoires du dix-huitième siècle, n'a le souvenir fastidieux des élucubrations de ce songe creux, et ne se flatterait de ce que sa biographie ne soit plus à refaire?

Sur la liste de ces oiseaux de passage il convient d'inscrire encore Bergeret, qui, beau-frère des Pâris et protégé par eux, reçut le titre de Fermier général en 1725, le garda peu, fut connu seulement de son temps par les goûts artistiques qu'il sut inculquer de bonne heure au Receveur général Bergeret son fils, l'ami de Boucher et de Fragonard, riche à plusieurs millions par ses revenus propres et par ceux de sa femme, Mlle de la Haye, fille de son collègue; puis, du Vaucel, un Normand fort rusé comme le sont ses compatriotes, malgré cela médiocre financier, né dans une manufacture d'étoffes de laine à Évreux, d'où le goût de la bureaucratie et la protection d'un intendant l'avaient tiré pour l'enrichir; Le Noir, parent assez proche de Le Noir, le futur lieutenant de police, et des Le Bas des Fermes générales, avant tout occupé

d'augmenter sa famille, qui allait déjà à dix enfants au moment où il devenait Fermier général; Micault, financier, grand remueur d'argent, propriétaire d'une importante fabrique à Montargis dans laquelle on s'efforçait d'imiter le papier de Hollande; Duché, un militaire de l'entourage du Régent, égaré bien à contre cœur aux finances, dont une fille épousa le marquis de Beaupréau; Salins, Beaumont, la Gombaude, fonctionnaires paisibles en même temps qu'étrangers à toute intrigue; Saulnier de la Moissière enfin, le plus singulier membre de la compagnie qu'on pût rêver : négligeant de s'enrichir, désintéressé, se contentant de ses appointements et simple dans ses habitudes de bourgeois aisé jusqu'à n'avoir pour tout équipage qu'une humble chaise à porteur.

Quel coupable abandon de tant de moyens précieux de faire fortune aux dépens de la populace taillable et corvéable! Et comme on revient avec satisfaction à ce milieu des traitants moins scrupuleux, marchands sans négoce, humbles agents sans affaires, laquais souvent sans maître arrivant à se couler à travers les charges de finances jusqu'aux meilleures places. Ce sont eux qui termineront ces biographies bien incomplètes des premiers ouvriers de la grandeur des financiers au dix-huitième siècle, avant que nous abordions les personnages des pontifes de Plutus, de ceux qui dépendent des Fermes générales, comme Bouret, La Popelinière, les Le Normand de Tournehem et d'Étiolles, de ceux aussi qui évoluent à la même altitude en dehors d'elles, les Boutin, Bertin de Blagny et Beaujon.

Il n'est qu'embarrassant de démêler, entre les fortunes rapides de ces chevaliers de l'or sortis du bas peuple, celle qui paraîtra la plus étonnante. Dans l'incertitude nous choisirons Dangé.

Dangé pouvait citer en se les appliquant les premiers vers de la complainte de *Cartouche* :

> Je ne me dirai point de maison éclatante;
> Mon père était laquais, ma mère était servante.

Il avait jadis porté la livrée. Il le niait et prétendait avoir seulement travaillé quelques mois chez un tonnelier, mais ses protestations trouvaient peu de créance dans le monde de ses confrères, où l'on avait probablement de bons motifs de s'arrêter à la première version. Il est plus certain, toutefois, qu'il avait servi auprès de M. d'Argenson, garde des sceaux, grâce à l'appui duquel il avait fait de fort bonne heure un assez beau chemin dans l'administration des finances. Quant à l'emploi de Fermier général, il ne le devait point uniquement à son mérite, et dans les moments où il se déboutonnait avec ses intimes, il reconnaissait aisément avoir versé un jour, afin d'assurer son élection, deux cent mille livres entre les mains de quelque haut personnage dont il taisait le nom.

Une fois en place, il s'occupa de prélever sur son département tout ce qu'on pouvait raisonnablement en soutirer, de façon à marcher bientôt au premier rang des financiers les plus opulents, et à marier sa fille au marquis de Paulmy d'Argenson, d'abord ambassadeur en Suisse, puis ministre d'État. Il n'en resta pas moins un rustre avéré, à qui survenaient les plus désagréables aventures, berné et méprisé par les gens de la cour et les bourgeois.

C'est lui qui notamment se rend un soir à l'Opéra, remarque un individu qu'il prend pour certain maître des requêtes avec qui il avait eu des démêlés, se précipite sur ce personnage dans un mouvement de fureur inconsciente et le soufflette brutalement, puis s'aperçoit qu'il y a maldonne, et qu'il s'est trompé de personne, que l'insulté

n'est point le maître des requêtes abhorré, mais bien M. le comte de Béranger, Lieutenant général des armées du Roi, Cordon bleu, galant homme universellement apprécié et respecté. On peut juger aisément de la surprise et de la confusion du traitant, qui se jette sans hésiter aux pieds du gentilhomme et lui fait publiquement les plus plates excuses, que ce dernier a la générosité d'accepter pour argent comptant.

Sa lâcheté est proverbiale. Elle défraye la conversation de tout Paris, qui se fait redire durant plusieurs jours, sans jamais s'en lasser, le détail d'une autre dispute avec M. de Périgny, maître des requêtes lui aussi, *guerluchon* de tant de belles dames, de la marquise de Voyer et de Mme de Landry, la femme du richissime receveur général des finances, Périgny qui ne peut, à la façon de ses confrères, supporter le Fermier général et se joue de lui en toutes circonstances avec assez de gaieté pour mettre en chaque occurrence les rieurs de son côté. Dangé le fuit comme la peste, mais Périgny le suit ainsi que son ombre. Un soir, chez Mme de Ximénès, Dangé excédé, poussé à bout, s'écrie devant de nombreux témoins : « Demain, « monsieur, je serai chez vous à midi pour avoir raison « de ce que vous venez de me dire là. » De retour à son hôtel, le Fermier général réfléchit plus froidement aux conséquences de sa vivacité, passe une nuit détestable et le lendemain matin, dès dix heures, fait atteler, frappe à la porte de Mme d'Averne, s'y engouffre en coup de vent et vocifère : « M. de Périgny, madame, n'est qu'un « fanfaron et un lâche. Il y a deux heures que je l'attends « de pied ferme chez moi. Il ne viendra pas, je vais le « décrier comme un poltron. » Puis en levant les bras : « Voici midi passé. » Il était à cet instant onze heures à peine. « Je marche à sa rencontre. » Dangé quitte

Mme d'Averne en entraînant l'abbé d'Hédy, et la première personne qu'il aperçoit dans la rue, au moment où il passe la grande porte, est Périgny en habit de cavalier, avec une épée immense, qui s'écrie : « Ah ! ah ! voilà le premier « trait de prudence que j'aie vu faire à M. Dangé, il vient « avec son confesseur. Eh, mais voilà qui est admirable ! » A ces mots Dangé s'efface, rougit, pâlit, balbutie enfin d'une voix fort troublée. « Tenez, monsieur, nous ne sommes pas faits pour nous battre. » Et de nouveau il se confond en excuses.

Périgny pardonnait ou feignait de pardonner, mais le public, moins bon prince, n'avait garde de laisser tomber l'affaire. Il se plaisait à humilier le financier, bien osé, suivant lui, de manifester ses mauvaises humeurs même vis-à-vis de simples maîtres des requêtes, bien supérieurs, en résumé, à un Fermier général par les fonctions qu'ils remplissaient. Il s'appliquait à tourner en ridicule ses nombreuses faiblesses, et trouvait des alliés dans l'entourage même du Turcaret. S'il s'avisait de s'enfermer dans certaine maison mal famée avec quelques jeunes écervelés de ses amis, et cela malgré son âge déjà mûr, ceux-ci projetaient de s'en amuser et convenaient, dans ce but, que chacune des personnes présentes s'engagerait à remettre vingt-cinq louis entre les mains de la Pâris, rivale fameuse de la Gourdan, cette somme devant être consacrée, d'après Collé, à faire la fortune des nymphes du lieu. Puis, l'orgie terminée et tandis que l'on s'esquivait par quelque porte dérobée, la Pâris remettait furtivement à chacun de nos libertins les vingt-cinq louis dont il s'était démuni, en ne s'appropriant que la cotisation de Dangé, qui se trouvait ainsi acquitter seul les violons. Le tour n'était ni bien neuf, ni bien méchant, mais il suffisait à ridiculiser le Fermier général, sur le

compte duquel les couplets bons ou mauvais pleuvaient dru comme grêle :

Amateur des jeux et des ris,
Qui vient chez la dame Pâris,
A dessein d'y voir son temple auguste,
Ne manquez pas de consulter Dangé,
Pour savoir ce qu'il coûte au juste
Dans ses filets quand on est engagé.

Que sont devenus, à côté de ceux-ci, les vers composés en une autre occasion non moins fameuse, lorsque Dangé, ayant traîtreusement entraîné une jeune veuve de qualité dans un semblable mauvais lieu dont la propriétaire était complice du saxagénaire débauché, leur victime se refusa aux exigences de Dangé avec de tels transports que toute une rue de Paris en fut mise en émoi? Où pourrait-on découvrir aussi ceux par lesquels on chantait Dangé, le héros d'aventures tellement scandaleuses qu'on ne saurait les redire, et qu'en dépit de l'extrême licence des mœurs du temps les contemporains s'indignaient de voir un serviteur de Sa Majesté pousser la débauche à un pareil excès?

Il n'était plus, en somme, sorte de honte que le financier n'eut bue lorsqu'il sortit de ce monde. « Le sieur Dangé, « dit Bachaumont à la date du 10 mars 1777, est mort ces « jours-ci. Il avait soixante-deux ans et a toujours joui de « sa bonne et excellente santé. La veille de sa mort il « recevait encore du monde. Il était sur sa chaise longue, « dans une robe à fleurs d'or, jouant à la bouillotte et par- « lant filles. Il disait qu'il voulait s'en aller gaiement, ce « qui dans ce Turcaret était moins l'effet d'une vraie phi- « losophie dont il ne s'était jamais piqué, que l'apathie « d'une âme dure et racornie, n'ayant jamais eu aucune « sensibilité. »

Il avait institué Dangé d'Orsay, son neveu préféré, son légataire, et constitué, d'autre part, pour cinq millions de legs particuliers. Cette donation n'empêchait pas l'héritier d'entrer en possession de huit millions de livres. Par une clause spéciale de son testament, Dangé, qui devait jouer à l'histrion jusqu'au delà de la tombe, laissait en rente viagère à Mme de Coigny cinquante bouteilles d'un vin exquis. Ce don avait été motivé, disait-on, par une plaisanterie de cette dame se plaignant qu'après la mort de cet excellent amphitryon elle ne pourrait plus boire d'aussi bon vin. Par une autre, il suppliait le prince de Conti de lui permettre de lui léguer mille bouteilles, mais il avait trouvé au dernier moment la donation trop forte, et avait rayé un zéro d'un trait de plume. Et comme il fallait que l'on se moquât indéfiniment de lui, le marquis de Bièvre composa sur son nom ce calembour que « depuis son « décès on pouvait passer la place Vendôme — où il habi- « tait — sans danger ». Or, ce quolibet avait d'autant plus de sens que le financier défunt était un grand coupeur de bourses par son bonheur inouï au jeu. La postérité aurait trop perdu à ne pas posséder une image de ce maniaque; Tocqué, le portraitiste à la mode, s'est donné le soin de nous conserver ses traits. Il nous a représenté Dangé tenant son chapeau et ayant une petite levrette sur son fauteuil, et comme vis-à-vis Mme Dangé sur un sofa faisant des nœuds.

Le Languedoc avait fourni aux Fermes un second titulaire dont l'existence n'était pas moins populacière. Tessier était né à Anduze, où son père possédait un coin de terre et vivait en paysan. Il n'avait pas encore vingt ans que ce dernier l'expédiait vers Paris, après lui avoir remis les économies du pauvre ménage, avec l'ordre exprès de n'en plus revenir et de s'y débrouiller de son mieux. Tessier y arriva n'ayant pas trente sols de reste de son voyage,

et dans le plus grand embarras du monde, puisqu'il s'y voyait en même temps sans argent, sans métier, sans pacotille et sans talents. C'est à peine, en effet, s'il savait lire et écrire. Il risquait très évidemment d'y mourir d'inanition en pleine rue, lorsque sa bonne fortune lui indiqua la maison d'un banquier où il endossa la livrée, et où il montra tant d'empressement à se rendre utile qu'on l'y prit en affection.

Bientôt après, il quitta le service pour un poste infime que son maître lui avait déniché dans les aides de Normandie. De là, il passa commis, puis contrôleur, puis directeur, et comme il représentait en somme un assez bon parti, il put épouser une jeune fille de qualité. Mais autant le mari paraissait peu créé pour plaire avec sa petite taille et sa vilaine perruque noire dégoûtante de graisse qu'il avait toujours sur la tête, autant l'épousée était d'un minois séduisant. Il en résulta ce qui advenait si souvent dans de semblables unions, fort mal entendues au point de vue de la naissance, de l'âge et de l'éducation; Mme Tessier tira de son côté et le financier du sien; Mme Tessier se consola avec d'autres cavaliers de bonne mine, et le financier ne tarda pas à savoir de quoi il retournait. Mme Tessier se compromit ouvertement, et lui sentant que la patience allait lui échapper, notamment à la suite d'un retour trop brusque au logis, précipita le dénouement en la congédiant sur-le-champ.

Tout ceci, cependant, s'opéra avec tant de discrétion qu'on croyait encore l'infidèle chez son mari, alors qu'elle avait gagné un couvent voisin de Paris où elle s'enferma et ne reparut plus de quarante années, mais où son mari, par une délicatesse louable, lui fit parvenir à chaque semestre une pension très honnête, dont le montant, réglé par lui suivant les variations de sa propre fortune, s'amplifiait avec les années favorables, diminuait avec les médiocres.

A vrai dire, toutes les années financières de Tessier étaient excellentes. En quittant sa direction il avait obtenu la place de sous-fermier dans les aides et domaines du duc d'Orléans, Régent, ce qui lui concilia la faveur de ce prince et sa nomination aux Fermes générales. Il avait remplacé, vers ce temps, la trop volage Mme Tessier par une intérimaire qui ne ressemblait en rien à l'épouse légitime, étant, d'après un portrait du moment, d'un visage étonnamment maussade, bien loin pourtant encore d'égaler en laideur une fille née de ces relations. Celle-ci réunissait tous les genres de désagréments : « noire, grêlée, les yeux « sens dessus dessous ». On la plaça néanmoins à un gentilhomme de Bretagne, directeur des aides, Jacquelot du Moncey, de son nom, moyennant un cadeau direct de cent mille livres. Le Breton était dépensier. L'argent de la dot et celui d'autres emplois fort rémunérateurs qu'il devait au crédit de Tessier furent vite dissipés, tandis que la femme lui restait. Est-ce pour cela que Jacquelot du Moncey se brûla la cervelle quelques mois après la mort du Fermier général? Nous répugnons à le croire, tout en nous expliquant fort aisément que le bruit en ait couru, et fait tort à une deuxième narration, d'après laquelle le malheureux garçon aurait agi sous l'empire d'un violent accès de nostalgie.

Tessier, de son côté, avait rappelé sa femme à son lit de mort en consentant à passer l'éponge sur de pénibles détails, et en lui assurant la possession d'une très grosse fortune qu'elle partagea avec les Randon de la finance. Et l'on peut se figurer combien ladite succession était avantageuse d'après le renom d'économie du financier, fort ménager de son bien, au dire de nos auteurs, et n'ayant aucun train, et seulement de vieux chevaux, un vieux laquais, un vieux portier et une vieille cuisinière.

Les proches de Tessier formèrent toute une lignée de gens d'argent, dont les fonctions subséquentes continuèrent à rappeler les vieux souvenirs de race. On reconnaît pendant cent ans des Tessier dans les premiers emplois des écuries du Roi, fort comblés d'argent, et fort recherchés par les grands seigneurs quand il s'agit pour ceux-ci de marier leurs filles.

Un dernier Languedocien, qui avait commencé par les chevaux comme Dangé et Tessier, Chambon, n'était venu à Paris qu'après avoir fait un assez long stage à Montpellier. Fort pauvre, du reste, et de la plus basse extraction, il dut toute son élévation à son application et à son intelligence. Ce furent ces qualités qui lui acquirent d'abord l'estime d'un personnage influent, Belon, directeur des comptes des petites gabelles, dont il épousa la fille. Il était infiniment habile et le prouva dans une foule de cas où il mit à profit les circonstances les plus fâcheuses, de façon à n'en retirer que des éloges. Il s'en rencontra une, entre autres, où l'on peut dire qu'il se surpassa lui-même, et que l'on contait ainsi :

Chambon, étant encore sous-fermier des aides, assistait, une veille de Noël, à la messe de minuit, à l'hôpital des Quinze-Vingts. Il y était escorté de sa femme et d'un frère de celle-ci, que l'on avait fait admettre par de hautes protections dans la compagnie des mousquetaires gris. Le mousquetaire était jeune, officier, et ivre ce soir-là; aussi, ne tenant aucun compte de la sainteté du lieu, eut-il la fâcheuse inspiration de serrer de fort près et de lutiner grossièrement une dame d'une tribune voisine de la sienne. Cette dame avait elle-même pour compagnie un officier de marine qui prit fort mal les choses et rudoya le mousquetaire. On ne pouvait s'expliquer en pleine église; on sortit, on s'aligna sous un réverbère, et finale-

ment le mousquetaire tua d'un bon coup d'épée l'officier de marine. Tout autre que Chambon en aurait perdu la tête. Un homme mort, des témoignages accablants, un scandale affreux, sa situation et celle de son beau-père compromises, il y avait de quoi désespérer; mais Chambon avait réponse à tout. Au lieu de se dérober il fit face crânement à l'orage, courut les bureaux, sollicita, intrigua, remua ciel et terre, et arriva, au bout de quelques semaines, à la solution la plus imprévue, soit d'avoir obtenu la grâce de son beau-frère en mettant si fort dans ses intérêts Bontemps, le premier valet de chambre du Roi, qu'il lui glissait une sœur cadette de Mme Chambon comme femme pour son fils, et que, toujours par ce même Bontemps, il obtenait pour lui-même un emploi de Fermier général.

Sa renommée de subtilité le desservait cependant quelquefois, et tout particulièrement lorsqu'il dut siéger pour la première fois à l'Assemblée. Ses collègues ne voulaient pas entendre parler de son installation, à ce point qu'il fallut leur forcer la main. Il n'eurent pas, d'ailleurs, à le supporter longtemps. Trois mois à peine après sa nomination il mourait, en 1739.

La Bouexière, ou plutôt Gaillard de la Bouexière, eut moins de célébrité par lui-même que par son fils, le propriétaire de la fameuse Folie La Bouexière, et par son frère, M. de Gagny, l'amateur le plus convaincu du siècle. On le disait vain, haut, sottement prétentieux, extrêmement dur et d'un mutisme impénétrable. Il avait vraisemblablement oublié au sein de la fortune ses origines, ses laborieux commencements, les années pendant lesquelles il avait été gagé chez un courtisan comme valet de chambre, sa misère comme petit employé des aides. De là, il avait sauté tous les grades pour figurer sur la liste du bail de 1721. Il s'était assuré, en spéculant et tripotant en tout, des revenus

immenses dont il consacra une notable partie à embellir sa maison de Gagny, sorte de palais des contes de fées. Puis il entassait à son hôtel de Paris des merveilles d'art qui furent l'origine des collections Blondel d'Azincourt et de Gagny : une suite admirable de Cl. Lorrain, de Gérard Dow, de Terburg, de Metzu, de Miéris, de Netscher, d'Ostade, de Schalken, au milieu desquels trônait le *Charles II* de Van Dyck. Littérateur à ses moments perdus, mais d'une littérature de métier, il avait publié un *Tarif général des droits de contrôle,* très utile aux publicains et très onéreux pour les contribuables, en ce sens qu'il révélait plusieurs modes tout neufs de pressurer davantage ces derniers. L'administration ne pouvait que lui être infiniment reconnaissante d'un travail aussi ingénieux. Elle lui témoigna sa satisfaction en lui attribuant une gratification de cent mille livres, dont elle se paya au centuple par la simple mise en pratique du Tarif en question.

Le dernier de ces financiers issus du bas peuple, Savalette, nous servira de trait d'union entre le présent livre des Origines de la grandeur des Fermiers généraux, et le livre suivant, où l'on verra leur splendeur à son apogée.

D'une part, en effet, Savalette est bien de la plèbe, puisqu'il vient au monde dans le taudis d'un pauvre *facchino*, son grand-père, qu'on avait connu dans Paris poussant devant lui une brouette au cri de : « Vinaigre! vinaigre! » et que la plupart de ses proches exercent encore de son vivant le même métier. Ajoutons que c'est le souvenir de ses humbles commencements qui inspira à Mercier le drame intitulé : *la Brouette du vinaigrier*. D'autre part, il mérite de prendre rang parmi les rois de la finance en grandeur de ses emplois, de sa haute fortune et de sa magnificence. Aussi dépensier que les plus fastueux,

mieux apparenté que n'importe lequel de ses collègues, du moment où ses filles portent le nom de marquise de Courteilles et de comtesse de Revel Broglio, fort bien en cour par son emploi de garde du Trésor royal, à la succession de Fillion de Villemur, il entretenait avec le concours de ses fils, l'un Intendant à Tours, l'autre Fermier général en survivance, un état de prince dans ses nombreuses demeures, et surtout à Magnanville, résidence luxueuse entre tant de belles maisons qui poussaient, vers cette époque, d'une nuit à l'autre un peu partout sur le sol de France.

Et cependant quelques années avaient seules suffi à parfaire cette opulence. Savalette, le père de celui dont il s'agit ici, l'avait commencée en laissant ses parents à leurs muids de vinaigre pour venir noircir du parchemin chez un procureur. Le bien qu'il avait économisé à ce métier de gratte-papier lui avait permis d'acheter à son tour une étude, si habilement dirigée par lui qu'en peu de temps elle prima la plupart de celles de Paris. Combien de testaments, de contrats, d'actes de tout genre passèrent entre les mains du tabellion? Il serait difficile d'en donner le nombre même approximativement. Mais à tant marier, et à tant enrichir ou ruiner son prochain, il amassa prodigieusement, plaça son fils chez Bignon, l'Intendant de Paris, lui fournit les capitaux nécessaires à d'excellentes spéculations, le maria enfin à une demoiselle Nozière dont la mère, prétendaient les médisants, n'avait eu rien à refuser au comte de Nocé; par elle on gagna le joyeux ami du Régent, par l'ami le prince, et par le prince la Ferme générale. Savalette, deuxième du nom, une fois entré dans le sanctuaire s'y conduisit vis-à-vis des naïfs de la même façon que ses pairs, prenant toujours et ne rendant jamais. En un tour de main il eut le million et plus tard les millions de

tout bon Fermier général. Comment en usait-il? Très médiocrement, assuraient les uns.

Cet homme dont l'humeur
Est plus aigre que la liqueur
Que vendaient autrefois ses pères
Prodigue aussi ses biens,
Pour ses plaisirs magnanimes,
Traite ses chiens comme des frères,
Et ses frères comme des chiens.

Voilà ce que chantaient les mécontents. Les optimistes, au contraire, disposés par tempérament à voir tout en beau, et les Fermiers généraux, en particulier, comme autant de petits saints, rapportaient avec émotion le trait suivant de la générosité de Savalette : qu'à un moment donné il avait réalisé un gros bénéfice sur un certain nombre d'actions qu'il venait d'émettre, qu'il avait décidé de le partager avec ses subordonnés des Fermes, que de la sorte chacun des chefs de bureau avait touché deux mille livres, chacun des sous-chefs mille, et des commis trois cents livres, le tout sur la simple assurance, de leur part, de continuer à apporter le même zèle et la même discrétion dans l'expédition des affaires de son ressort.

Il y avait donc conflit d'opinions sur le compte du financier. Il nous semble, quant à nous, que l'on peut accommoder l'un et l'autre parti, en considérant l'illustre traitant comme beaucoup moins occupé de plaire au public ou de le molester que de se garder lui-même en joie, de bien vivre au milieu des curiosités des genres les plus divers, entassées par ses soins à Magnanville, où il faisait la plus belle dépense du monde en y étalant un luxe de souverain.

Entre les mains de Savalette comme de ses collègues, tout se transformait donc en or. Qu'ils fussent par leur naissance

gens de qualité, bourgeois ou plébéiens, légers ou sérieux, bien ou mal doués sous le rapport de l'intelligence, ils paraissaient avoir capté à leur profit exclusif les sources du Pactole. De quels procédés financiers usaient-ils, au fond, pour faire ainsi des fortunes immenses et subites? Il ne leur en coûtait, à répondre franchement, aucun effort d'imagination, aucune recherche d'ingéniosité. Il leur suffisait de tirer parti des accidents favorables à leurs intérêts : perception défectueuse des impôts, avantages excessifs reconnus par l'État aux sociétaires des Fermes, infimité de la somme qu'ils avaient à souscrire à chacun des baux successifs de 1720 à 1755, qui n'était que de 90 millions, dont on aurait pu exiger 150 millions au bas mot, comme on le fit en dernier lieu; puis les merveilleuses prises opérées en plein agio, les bénéfices réalisés en qualité de vivriers et munitionnaires des armées en Flandre, en Italie, en Allemagne, partout où la guerre se poursuit. Tout cela fait ventre; car les financiers récoltent de l'une et de l'autre main, soit directement, soit indirectement, par leurs représentants, leurs fondés de pouvoir, leurs commis. Que l'on parcoure ce que les satiriques, leurs contemporains, écrivaient sur ce seul article, et l'on jugera à quel point leurs déprédations étaient reconnues et publiques.

« La guerre en France n'appauvrit pas tout le monde. Il « y a des gens qui s'enrichissent pendant ce fléau. Pour « faire des sièges et lever des batailles, il faut établir des « impôts sur les peuples, et c'est de la levée de ceux-ci que « naît cette nouvelle opulence, malheur plus grand que le « mal même qu'il produit. Une nouvelle race de régisseurs « et de commis appauvrit plus la monarchie que les taxes « et les impôts. Ce n'est pas tout. Les armées exigent un « service et des vivres. Il faut des directeurs, des régisseurs, « des magasiniers, des contrôleurs, des inspecteurs, seconde-

« race de sangsues qui tirent le sang le plus pur des peu-
« ples, et qui leur fait une guerre plus funeste que l'ennemi.
« Tout commis qui fait ici une campagne dans les vivres
« a de quoi vivre jusqu'à la fin du monde. Je le crois bien;
« un homme qui retranche la subsistance à deux cents
« mille hommes ne saurait manquer de subsistance. Les
« hôpitaux, les armées, surtout, font faire de grandes for-
« tunes. Ce sont, aujourd'hui, les mines les plus abondantes
« des richesses. Celles du Pérou ne rendent pas tant.

« J'allai, ces jours passés, chez un de ces hospitaliers
« qui se chargent d'avoir soin des infirmes des armées,
« et qui, depuis cette guerre, a un hôtel superbe et la
« meilleure table de Paris. On n'eût pas plus tôt servi le
« potage que la compagnie en fit l'éloge. « Cela ne doit pas
« vous surprendre, me dit à l'oreille un des convives qui
« était placé à côté de moi, le bouillon qu'on vante tant ne
« peut être que bien nourri, car il est tiré de la marmite de
« vingt mille malades. »

Et cette boutade pouvait s'appliquer à tous les manieurs d'argent du temps, aussi bien à celui-ci qu'à celui-là; car tous avaient plus ou moins mis les mains à ces ténébreuses opérations qui leur rendaient, en réalité, bien plus que les émoluments réguliers de leurs places : les 24,000 livres de droits de présence, les 133,000 livres d'intérêt de leur cautionnement, les 2,000 livres de leurs étrennes. C'est dans cette réunion de gains illicites que résidait le principal instrument de leur prompt enrichissement et, par suite, de leur fortune politique.

Bientôt, en effet, il ne restera plus que les Fermiers généraux et leurs autres rivaux de la finance qui puissent soutenir de leur crédit un gouvernement obéré de dettes, sans crédit comme sans ressources, et du moment où ils le soutiendront, ils arriveront à le dominer

LIVRE II

SPLENDEUR DES FINANCIERS
FERMIERS GÉNÉRAUX. — BANQUIERS DE LA COUR
GARDES DU TRÉSOR ROYAL, ETC.
1745-1765

CHAPITRE PREMIER

Situation des Fermiers généraux dans l'État. — Mme de Pompadour, fille de la finance. — Ses attaches avec les manieurs d'argent. — Les Contrôleurs généraux, les Fermiers généraux. — Le Normand de Tournehem. — Le Normand d'Étioles. — Les largesses du Roi. — Un Fermier général et un Directeur des bâtiments. — Mariage de Mlle Poisson. — Les tribulations de M. d'Étioles. — Les parents de la marquise. — La Mothe. — Sa vie. — Sa nomination comme Fermier général. — Une mauvaise chanson. — Ferrand et la Borde. — Fortune de la Borde. — Fontaine de Cramayel. — Un matador de la finance. — Bouret. — Ses origines. — Les confidences de M. Poisson. — La faveur de Bouret. — Bouret Villaumont. — Bouret d'Érigny. — Bouret de Valroche. — Mariage de Bouret. — Sa conduite durant une famine en Provence. — Son amour de la construction. — Son caractère. — Bouret et les nouvellistes. — M. de Machault et son chien. — Les poissons de la Chine. — Une vache bien nourrie. — Louis XV et le roi de Danemark à Croix-Fontaine. — Ruine de Bouret. — Sa mort tragique. — Les Préaudeau. — Mot de Mme Préaudeau au supplice de Damiens. — Un Fermier général banqueroutier. — Les Legendre de Villemorien et de Luçay. — Les réceptions du château de Valençay. — Famille des Boullongne. — M. de Boullongne du contrôle général. — MM. de Préninville et de Magnanville. — Le ménage de Martinville. — Un scandale au bal masqué. — M. de Préninville et le curé de Saint-Roch. — Roslin et Roslin d'Ivry. — Les châteaux d'Hénonville et de la Bove. — Les de Cazes. — Un Fermier général en faillite. — La passion des belles tulipes. — Mme de Caze. — Caze de Vilambre.

Les Fermiers généraux avaient donc été bien servis par les événements, ou plutôt par les embarras du Trésor et

les difficultés de la politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Dès 1745, ils résumaient en eux toute la fortune publique, et l'État se trouvait à leur entière discrétion en tout ce qui intéressait le département des finances. De cette date à 1765, pendant vingt autres années encore, ils vont progresser sans cesse.

Le Roi est jeune, il aime le plaisir, il est son maître du moment où l'ancien précepteur qui le gênait a disparu. Il a constamment besoin d'argent, et personne ne saurait lui en fournir en dehors des financiers, de manière qu'il se voit contraint de recourir chaque jour à eux, tant pour subvenir à ses libéralités personnelles que pour remédier aux exigences toujours croissantes du Trésor public. Les ministres n'en agiront pas autrement. Il leur convient de cacher la situation précaire de ce même Trésor que l'on pille de toutes parts et qui, fût-il intelligemment administré, soutiendrait à peine l'effort d'une nouvelle guerre générale de six années, en Flandre, en Sardaigne, en Allemagne, sur terre et sur mer. Ils se feront donc les obligés des manieurs d'argent, qui deviendront promptement les créanciers de la France entière, car partout le luxe a augmenté dans d'incroyables proportions, partout on se sent, on se croit pauvre, partout le louis d'or triomphe, reste le seul dieu que l'on encense. Aussi les emplois de la finance priment-ils décidément, et dès cette époque, tous les autres; et que l'on s'en tienne au chiffre premier de quarante titulaires, ou que l'on atteigne le nombre de soixante Fermiers généraux, en 1755, les places sont promises, d'un bail à l'autre, à une infinité de gens en charge qui obsèdent le Contrôleur général, fort en peine de concilier tous ces intérêts divers. C'est, à l'égard du moindre poste qui dépendra de ces services, un engouement sans exemple, des luttes sans merci.

Il subsistait toutefois encore quelques préventions honnêtes contre les parvenus. On consentait à leur abandonner la fortune du pays, mais on répugnait à les tolérer à la direction des affaires d'État. Il semblait qu'il y eût une trop grande distance entre leur condition précédente et la qualité d'hommes de gouvernement. On aurait estimé que par le fait d'une semblable intrusion le niveau des classes dirigeantes se serait abaissé d'autant. Il suffit de l'avènement d'une nouvelle favorite pour faire tomber ce dernier obstacle. On ouvrira dès à présent toutes grandes, aux traitants et à leurs créatures, les portes du conseil souverain. Et de cette façon ils devront autant à la corruption des mœurs, aux intrigues de la cour, à la faiblesse du monarque, qu'aux calamités de la guerre et à la ruine des particuliers.

En quittant Mmes de Mailly, de Vintimille, de Flavacourt, de Châteauroux, Louis XV ne pouvait garder longtemps un cœur inoccupé. Mme Le Normant d'Étioles s'en empara après dix-huit mois de ces poursuites que l'auteur de l'*Espion chinois* a si vivement décrites en ces termes :

« Il courut dernièrement un bruit que l'esclave favorite « était disgraciée, et qu'il y avait une place vacante dans « les appartements de Versailles. Aussitôt toutes les jolies « femmes de Paris se mirent en campagne et parurent sur « les rangs. Le nombre des postulantes fut considérable. « Tout ce que la nature et l'art peuvent employer, tour à « tour, dans le sexe, pour piquer le goût de l'autre, fut mis « en usage. Il y eut de quoi travailler pour tout le monde; les « marchands de modes, les coiffeurs, les agrémanistes pas« sèrent les nuits. On ne vendit jamais tant d'étoffes, de « rubans, de dentelles, de pompons. On eût dit que toutes « les femmes étaient veuves et qu'elles se préparaient à « passer en secondes noces. On prit des bains et on se par-

« fuma à tout événement. De la parure elles passèrent à « ce qui fait qu'elles plaisent. Avant qu'on eût appris la « disparition de cette favorite, toutes les femmes de Paris « se portaient à merveille. A cette nouvelle, elles se trou- « vèrent toutes attaquées d'une migraine affreuse, et la « plupart se rendirent à Versailles pour changer d'air. Le « point principal était d'être vu du monarque et de lui « parler. On employa la ressource ordinaire des mémoires. « Le stratagème avait réussi sous le règne précédent, un « mémoire adressé au Roi, par une veuve qui lui deman- « dait une pension de 1,500 livres, lui avait valu la cou- « ronne de France. Les nombreux billets doux qui furent « donc écrits au prince commençaient ainsi : « Supplions « humblement Votre Majesté, etc... »

C'est en somme, à peu de détails près, la voie que suivit Mme d'Étioles, depuis marquise de Pompadour, lorsqu'elle se plaçait vingt fois en une après-midi sur le passage du Roi, aux chasses de Sénart, en habit couleur de rose et dans des phaétons légers et volants. Dix-huit années d'une faveur constante, d'un crédit illimité, d'une influence prépondérante, non point seulement dans les plus graves questions gouvernementales, mais dans les façons d'être d'une nation entière, tels furent les résultats d'une campagne adroitement menée pendant quelques mois. On a tout dit sur cette charmante créature, si persiflée, si enviée et si admirée. On a raconté élégamment ses triomphes et ses déboires, ses goûts, son tempérament d'artiste, ses relations avec les gens à talents, l'engouement du plus grand nombre pour sa personne, véritable incarnation des grâces du siècle, engouement qui va jusqu'à appliquer son nom à tous les objets de la vie usuelle. « Nous ne vivons plus que par Mme de Pompapour. Car- « rosses à la Pompadour, habits en drap couleur Pompa-

« dour, ragoûts à la Pompadour, cheminées, miroirs, tables, « sophas, chaises à la Pompadour, éventails, étuis, cure- « dents à la Pompadour. »

On a moins insisté sur ses origines, ses attaches avec le monde financier et les services qu'elle rendit à ses protégés, à tant de Crésus des Fermes générales notamment, dont elle fit la fortune privée et la fortune politique. Mme de Prie s'était bien essayée à ce rôle avec une vive intelligence et un égal esprit d'intrigue, mais les circonstances lui avaient été infiniment moins favorables qu'elles ne le furent à Mme d'Étioles. D'une part, en effet, M. le Duc n'était pas le roi Louis XV, et d'autre part son gouvernement avait eu trop peu de durée pour permettre à sa maîtresse de combattre utilement les anciens préjugés, par le fait desquels les gens d'argent restaient encore éloignés de la cour. Il appartenait à la marquise de lever tous les obstacles et de frayer aux hommes de son entourage la route jusqu'au trône. Aussi la troupe de ses obligés est-elle légion.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire des Contrôleurs généraux qui se succédèrent à l'administration des finances au temps de sa puissance (1). S'ils ne sont point tous nommés directement par elle, comme de Machault, Silhouette et Bertin, ils n'ignorent pas, au moins, que leur sort réside entre ses mains, qu'il suffit d'un mot de sa jolie bouche pour les maintenir ou les congédier. Il en va de même d'un nombre infini de sous-ordres, receveurs généraux, inspecteurs, commis, qui cherchent à attirer sa bienveillante attention, car chacun d'eux sait ce que vaut au juste sa protection, et que, suivant la parole d'un contem-

(1) Machault, 11 septembre 1745; Séchelles, 28 mars 1754; Moras, 17 mai 1756; Boullongue, 25 avril 1757; Silhouette, 4 mars 1759; Bertin, 21 octobre 1759; Laverdy, 12 septembre 1763.

porain, une fois recommandé par elle, il n'est nul besoin de capacité ou d'autres titres pour parvenir.

Toutefois, en femme habile, elle ne prodigue pas tant ses faveurs qu'elle n'en réserve la meilleure part pour ceux de sa maison, pour ce petit clan d'amis dévoués sur lesquels on peut compter dans l'avenir. Son père, d'abord, ce Poisson, tour à tour commis des Pâris, agioteur, banquier, boucher des Invalides, et partout le plus insigne coquin du pays, marchant de friponnerie en friponnerie, de banqueroute en banqueroute, sans se lasser, sans se décourager, sans s'effrayer de la justice qui le traque et veut l'envoyer pendre haut et court, un beau matin de 1726. Il se cache à cette époque et reste à Hambourg jusqu'en 1733, où M. de Thianges le repêche et d'où il rentre en France, à cette date, par la protection de Mme de Saissac. Mais sa fille devient maîtresse en titre (22 avril 1745). Elle veut qu'on jette le voile sur les erreurs passées de ce digne père, et l'on obéit sur-le-champ. Déjà, en 1741, la sentence prononcée contre lui a été cassée; mais cela ne suffit point. On a réfléchi entre temps à ce qui s'est passé, on s'est demandé si l'on n'a pas commis quelque déni de justice à son endroit et si réparation ne lui est pas due. Peut-on conclure autrement qu'en lui allouant une indemnité équivalente au tracas qu'on a pu lui causer? Pourquoi ne l'anoblirait-on pas? Aussitôt dit, aussitôt fait, et voilà notre détrousseur de grands chemins qui, sous le couvert de la loi, tranche du grand seigneur et blasonne son équipage.

Du moment où la marquise avait tant osé pour son père légal, il devait sembler très rationnel qu'elle se dépensât également pour son père d'adoption, qui, d'après les médisants, avait de plus tous les droits du premier, et dont la tendresse pour elle avait été, à la vérité, aussi passionnée

qu'avantageuse à ses intérêts. D'ailleurs, les qualités personnelles de Le Normand de Tournehem, le grand état de sa fortune, son titre précédent de Fermier général de Sa Majesté, lui facilitaient singulièrement cette tâche, et quoi que sa filleule pût faire pour lui, elle aurait eu grand tort de ne pas se considérer comme demeurant son obligée en bien des points.

Tournehem avait eu des commencements faciles. Son père, d'une honnête famille de bourgeois et d'échevins d'Orléans, avait suivi longuement M. de Hartmann, ambassadeur de France en Suisse, en qualité de secrétaire, après quoi il était entré dans l'administration des finances et, plus tard, dans la société des Fermes. Le futur ordonnateur des bâtiments du Roi n'avait donc eu qu'à se laisser vivre et à attendre paisiblement l'heure où son père lui abandonnerait, et cette place, et le bien déjà acquis, ce qui eut lieu, en réalité, au temps de la Régence.

Directeur de la Compagnie des Indes et Fermier général, homme d'esprit, fin et délié, courtisan d'une extrême urbanité, très opulent, à ce point qu'on trouva chez lui vingt millions à sa mort, très prodigue aussi, Tournehem tenait une place considérable parmi ses confrères, lorsqu'il vint à entrer en relation avec la famille Poisson. Or la femme du maltôtier était belle à miracle, à ce point que Duclos, que l'on ne saurait accuser de partialité à l'égard de cette famille, n'hésitait pas à la déclarer mille fois plus séduisante, à l'âge mûr, que son aimable fille en plein rayonnement de la jeunesse. Et cependant, quel être charmant alors, en 1745, que la Pompadour, quand ses vingt-deux ans venaient de sonner, avec sa taille légère, ses grâces, ses cheveux d'une nuance incomparable, ses airs de nymphe!

Les charmes si puissants de Mme Poisson lui avaient acquis, disait-on, le cœur de Le Blanc, secrétaire d'État,

ministre de la guerre, et des Pâris, Montmartel et Duverney. Tournehem devait porter le joug à son tour; il devint un habitué du logis, et lors des démêlés de Poisson avec les tribunaux, peu après la naissance d'Antoinette, il passa au grade de soutien de ces deux femmes passagèrement veuve et orpheline. Son appui ne leur fit défaut en aucun moment, et ce fut uniquement chez le financier, à l'hôtel de Conti, rue Neuve-Saint-Augustin, et dans la belle terre d'Étioles, qu'elles vécurent; puis, comme Antoinette Poisson allait atteindre sa dix-huitième année, Le Normand, toujours garçon, contraignit Le Normand d'Étioles, son neveu et héritier, fils d'un ancien trésorier de la Monnaie, à la prendre pour femme.

Et comme il fallait encore la pourvoir après l'avoir mariée, il reconnaissait au jeune couple, le soir même du contrat, ledit château d'Étioles et 40,000 livres de revenu annuel. Il s'engageait, en outre, à reporter sur sa dépense propre les frais de leur logement à Paris et de tout ce qui touchait à leur vie journalière. N'y avait-il pas là des conditions d'existence fort heureuses et dont maintes personnes se seraient contentées? Mais Mme d'Étioles n'était pas de celles-là. Elle voulait tailler dans le grand. On sait le reste, et comment elle sut s'imposer jusqu'à la fin de ses jours à l'affection du Roi.

Tournehem et d'Étioles furent les premiers à bénéficier de son élévation. Le temps était passé où le cardinal de Fleury surveillait de si près la dépense du jeune prince que sa première maîtresse recevait de lui, en tout cadeau, quatre flambeaux d'argent; que les deux suivantes cessaient ce commerce sans y avoir trouvé aucun avantage pécuniaire; qu'une dernière, enfin, s'y ruinait. Louis XV, vraiment maître chez lui, autant que désireux, semble-t-il, de regagner le temps perdu, inaugurait l'ère nouvelle des

folles prodigalités. Un bon pour la place la plus lucrative ne lui coûtait, en somme, qu'une signature et réclamait du candidat tout au plus un mot d'esprit.

Qu'était-ce à côté des 104,000 livres de rente que la favorite réunissait en six mois, et de ce courant journalier de présents : de 150,000 livres pour la terre de la Selle, de 750,000 livres pour la terre de Crécy, de 200,000 écus destinés à l'acquisition de Brimborion, de 100,000 écus pour un hôtel à Compiègne; plus les galanteries quotidiennes, parmi lesquelles un billet de 150,000 livres que la marquise découvre, le 1er janvier 1747, dissimulé dans des tablettes garnies de diamants, où étaient au milieu les armes du Roi et aux coins une des trois tours qu'elle avait prises pour armes?

Mme de Pompadour semblait n'avoir qu'à demander de si modiques faveurs pour les obtenir sur-le-champ. Cependant Orry y mit une entière mauvaise grâce, le jour où elle le sollicitait pour son mari. « Si vous êtes favorite « en titre comme on le dit, madame, lui répondit-il, comme « le bruit en court, vous n'avez pas besoin de moi; si vous « ne l'êtes pas, vous n'aurez pas l'emploi. » Elle était bien ce qu'on disait, et Orry l'apprit à son grand dommage. Il lui en coûta le Contrôle général, dont il sortit le 10 décembre 1745, après quinze ans de ministère. De ses dépouilles, elle parvint à distraire la direction des bâtiments du Roi, dont elle gratifia son oncle Tournehem, tandis que, par suite d'un chassé-croisé parfaitement entendu, Le Normand d'Étioles succédait à ce dernier comme Fermier général.

Que reste-t-il à ajouter aux lignes précédentes sur le compte des Le Normand, qui ne se rattache à l'histoire même de la marquise de Pompadour? Que l'entrée en fonction de Tournehem fut saluée en vers dithyram-

biques par la plupart des poètes de cour, par Gresset particulièrement :

Vous à qui les enfants d'Apelle,
De Phidias et Praxitèle,
Vont devoir des progrès nouveaux.
. . . .;

que ce poste élevé lui tourna la tête, et qu'on le vit également fier, d'un abord difficile et souvent brutal; que de son côté, d'Étioles réunit à sa précédente qualité de Fermier général celle de directeur de la Ferme des postes; qu'il quitta sa femme, ce en quoi il peut paraître fort excusable; qu'il se sépara d'elle, de corps et de biens, tout en en ressentant un violent chagrin nullement joué; qu'enfin une réconciliation intervint entre les époux, sur l'invitation directe de Sa Majesté, qui voulut payer à d'Étioles cette dernière complaisance en lui attribuant la charge de son premier maître d'hôtel.

Après avoir réglé de la sorte sa dette de reconnaissance et, il faut bien le dire, de justice, vis-à-vis des Le Normand, Mme de Pompadour s'occupa de certains autres de ses proches plus ignorés et assurément beaucoup moins recommandables. Le premier de ceux-ci fut de la Mothe, un sien cousin, ancien entrepreneur des approvisionnements aux Invalides dans le même temps que Poisson, le père de la favorite. Ce de la Mothe avait su spéculer sur l'amitié de son collègue, le vivrier des Invalides, en lui donnant pour femme une de ses parentes, depuis la galante Mme Poisson. Ainsi réunis, ces gens vertueux commirent cent tours pendables à l'endroit du public, pratiquèrent constamment la faillite et la banqueroute, et volèrent en tous lieux sans la moindre vergogne. Mais leurs victimes eurent beau crier, s'insurger, réclamer l'exécution des coupables; ceux-ci se retournèrent avec assez d'adresse pour

sortir, en dernier ressort, blancs comme neige de toutes les accusations. De la Mothe n'essuya même pas les revers passagers de Poisson. Il demeura caissier des Fermes avec de fort beaux revenus, avant, pendant et après ces répréhensibles exercices. C'est là que la faveur vint le chercher pour le transformer en financier de renom ; et comme il fallait que l'emploi ne se fît pas trop attendre, que Mme de Pompadour en avait ainsi décidé, Machault amusa le pauvre Camuset, protégé, lui, d'une favorite défunte, qui avait promesse de passer à la première vacance, pendant qu'on substituait à sa personne celle du cousin. Cette action équitable fut accueillie avec applaudissements par tous ceux qui se reconnaissaient un mérite égal à celui du nouveau titulairé. Puis comme bien des gens auraient pu conserver encore quelques doutes sur la moralité de ce dernier élu, on leur fit savoir l'étendue de son mérite par quelques bons vers du genre des suivants :

Le Fortune, dit-on, connaît peu la justice;
Chez elle point de loi, qu'un aveugle caprice.
Tel sans aucun mérite enlève la faveur,
Tandis que la vertu gémit sous les rigueurs.
Ainsi parlent l'orgueil, l'avarice et l'envie,
La gloire des heureux par leur langue est ravie.
Opposons à leur trait un trait diamétral
Le voicy : de la Mothe est Fermier général!

La marquise avait d'ores et déjà, trois des siens logés à la réconfortante hôtellerie des Fermes générales. Elle leur réunit fort promptement un quatrième partner, assez ignoré de son temps, dont l'auteur de l'*Histoire du publicanisme en France* dit dédaigneusement : « Nouveau Melchisédec, on ne lui connaît ni père, ni mère, ni tenants « et aboutissants, ni patrie, et l'on ne peut s'expliquer s'il « s'entend ou non à ce métier qu'il a embrassé sur a

« recommandation de Mme de Pompadour, dont on veut « qu'il soit parent. »

En réalité, le scribe était on ne peut plus mal informé. Aucun mystère n'entourait la naissance de Ferrand. Son père, frère de Mme Poisson et, par conséquent, oncle maternel de la marquise, avait épousé une demoiselle Le Vasseur dont il avait eu un fils, le Fermier général en question, et une fille qu'il maria à un gentilhomme de Picardie, M. de Sy. Ferrand possédait par là les droits les plus éclatants à revendiquer en temps utile sa parenté avec la favorite, ce qui n'était pas le cas de de la Borde, qui prétendait aussi à un cousinage éloigné et qui fut Fermier général comme Ferrand, et par les mêmes voies.

Mais tandis que son collègue, fort peu au fait des questions de finances, passait tout au plus pour jouer parfaitement du clavecin de façon à servir d'accompagnateur aux concerts de la cour, et n'avait aucun titre à entrer aux Fermes que ses protections mêmes, la Borde, moins heureusement doué du côté des arts d'agrément, jouissait, par contre, d'une réputation très établie d'homme extrêmement entendu en matières commerciales. C'était uniquement, d'ailleurs, en considération de ses connaissances spéciales que les négociants de Bordeaux, sa ville natale, l'avaient autrefois choisi pour représenter leurs intérêts à Paris, près des ministres. Et puis, il avait de l'esprit d'intrigue à revendre. Cette parenté de naissance, qui faisait la force de Ferrand, lui manquant absolument, aucun la Borde n'ayant eu d'alliance avec les Poisson ou les d'Étioles, il décida de se la créer par un mariage, et pour cela il attendit, dans le calme d'une conscience pure, la mort du vieux Ferrand. Cet événement n'ayant pas tardé à se produire, il brigua la main de sa veuve, l'obtint et se trouva, de la sorte, en possession d'une très grosse fortune venant d'elle,

et d'une relation de parenté bien menue, à vrai dire, bien tirée aux cheveux, mais admissible, à tout prendre, avec les Poisson.

Une fois cet avantage obtenu, il n'eut garde de ne pas en retirer sur-le-champ tout le fruit possible, et mena si adroitement sa barque qu'à la première liste de présentation pour les Fermes générales, la marquise réclama une des premières places au nom de son protégé, qui fut nommé sans résistance. La compagnie aurait pu s'adjoindre une plus mauvaise recrue. La Borde sut s'y continuer l'opinion favorable qu'on s'y était antérieurement formée de lui, et prépara la belle fortune de son fils, Jean-Benjamin de la Borde, premier valet de chambre de Louis XV, Fermier général, littérateur, chansonnier, compositeur, chimiste et physicien, dont nous aurons à parler plus loin.

En outre de ce fils et d'un autre encore, la Borde avait trois filles, dont deux firent souche de financiers, Mme Brissart, femme du deuxième associé des Fermes de ce nom et fort illustre par ses nombreuses galanteries, et Mme Fontaine de Cramayel, dont le mari était également des Fermes et l'un des plus étonnants capitalistes du temps par la réunion des biens de son père à ceux d'un oncle, Fontaine le riche. La troisième, enfin, fut Mme de Marchais, que les sociétés élégantes se disputèrent, sous ce nom d'abord, et plus tard sous celui de Mme d'Angevilliers, qui fut jolie, lettrée, savante, quelquefois sage, et toujours vive et spirituelle.

Les Le Normand, la Mothe, Ferrand, la Borde et Cramayel! Quelle lourde contribution levée sur l'administration des finances par Mme de Pompadour, si l'on y ajoute surtout d'autres proches encore, les Martainville et les Thoynard de Jouy, et comment ne craignait-elle pas qu'on vînt à s'émouvoir, à la fin, de cette bande noire de parents

ou d'alliés en ligne directe ou en ligne collatérale qui se ruaient à la curée des places! A vrai dire, la marquise n'est point sujette à de semblables faiblesses. Elle rit du qu'en dira-t-on. Elle répète volontiers qu'elle laisse aux sots le soin d'y perdre leurs instants. Et la voici, en effet, qui, sans plus attendre, complète son cercle de protégés, d'adulateurs, de fidèles, surtout d'excellents répondants en temps de crise, par une accession illustre entre toutes, celle de Bouret.

Bouret, le prince de la finance, le prototype des parvenus, en qui se résument leurs goûts, leurs défauts, leurs qualités, mais au centuple, à l'extrême; le plus fou, le plus dissipateur et le plus audacieux, le plus charitable des privilégiés de l'argent; Bouret, qui jeta tant de millions par les fenêtres, après avoir commencé si petitement; car, malgré ce qui a pu être dit sur ce sujet, il ne pensa jamais sérieusement à prétendre à la naissance, et s'il arbora au temps de sa splendeur un blason très décoratif : « d'azur « aux chevrons d'or, accompagné de trois canettes d'ar« gent, posées deux en chef, une en pointe », nous avons tout lieu de croire que les mauvais plaisants l'avaient composé pour lui, comme ils en composèrent pour tous les publicains ses collègues.

Son père, Michel Bouret, remplissait les fonctions de secrétaire du Roi, intéressé dans plusieurs affaires et parties de finance, entre autres dans les voitures de sel, où il avait gagné beaucoup de biens. Il était de tradition à Mantes, d'où la famille tirait son origine, que le père du secrétaire du Roi avait convoyé autrefois des trains de bois, sur la Seine, pour les faire remonter de cette ville à Poissy et les revendre. Voilà ce que disaient les gens les mieux renseignés; d'autres lui attribuaient pour père un des riches entrepreneurs de la descente des sels: d'autres, plus

hargneux, prétendaient que Michel Bouret avait porté la livrée chez M. de Ferriol, ambassadeur de France près la Sublime Porte, et avait épousé une femme de chambre de Mme de Ferriol, que de là il s'était introduit, on ne savait comment, dans le monde des gens en place et avait fini, en effet, comme secrétaire du Roi.

A l'appui de cette version, on citait le trait suivant, dont son fils Étienne-Michel Bouret, notre financier, aurait été une des victimes, et dans laquelle l'honorable père de Mme de Pompadour, Poisson le partisan, aurait joué le principal rôle. « Ce dernier, racontait-on, se trouvait un jour à table, après un dîner splendide, avec un grand nombre de matadors de la finance, lorsque, la tête échauffée par le vin, il se mit à éclater comme un fol : « Savez-vous, dit-il, messieurs, ce qui me fait rire? C'est « de nous voir tous ici avec le train et la magnificence qui « nous entourent. L'étranger qui surviendrait nous pren« drait pour une assemblée de princes. Et vous, monsieur « de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier; vous, « Savalette, fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, fils d'un « laquais; moi-même, qui l'ignore? » En s'exécutant ainsi lui-même, il se croyait le droit de dire des choses encore plus désagréables aux autres convives, et, sa revue faite, il se trouva en réalité que, de tous, non seulement aucun n'était de famille bourgeoise, mais que beaucoup devaient leur fortune aux moyens les plus illicites et les plus infâmes. »

Qu'y avait-il de vrai au fond de tout cela, et faut-il s'en rapporter à de semblables témoignages, lorsqu'on sait de qui ils émanaient, soit des ennemis déclarés du financier? Comment aussi admettre pleinement que Bouret ait eu des origines aussi basses, quand on le voit, par contre, apparenté à des personnages honorables de son nom : les Bou-

ret, présidents de l'élection de Mantes, lieutenants particuliers, prévôts de la maréchaussée et descendants d'un Bouret anobli en 1652 par Louis XIV, pour avoir bravement défendu la ville de Mantes contre une troupe d'ennemis?

Quoi qu'il en soit, aucune de ces considérations malveillantes ne réussit à entraver l'essor rapide du futur Crésus, qui se trouvait nanti, à ses débuts et fort jeune, du poste de receveur général de la Rochelle. La place aurait pu sembler lucrative à tout autre que lui, mais il avait des visées plus hautes, et l'une de ses phrases favorites était celle-ci : « Il faut que je fasse une grosse fortune ou qu'on me pende. » On ne le pendit pas, et on le nomma trésorier général de la maison du Roi, qu'il céda, après cinq années d'exercice, à son frère, Bouret de Villaumont. Il bénéficia, à ce moment, d'un bon de Sa Majesté pour un emploi de Fermier général. Il le devait à la protection de Mme de Mailly, mais, à tout avouer, le bon du Roi lui coûtait cher : 7,000 louis versés entre les mains de la belle dame, plus, suivant les gens à nouvelles, la moitié du produit de l'emploi à M. de Chauvelin. C'est à ce moment de première fortune que Tocqué peignit son portrait « jusqu'aux genoux, assis dans son cabinet, lisant une lettre ». Il se maria peu après dans les circonstances les plus singulières. Un de ses amis se trouvait en un pressant besoin d'argent, d'une somme considérable. Il s'adresse à lui. Bouret ne l'avait pas, ni aucun moyen de l'avoir. Il rêve, il se rappelle qu'on lui a proposé une femme qui a cette dot, mais qu'il a refusée parce qu'elle est très peu jolie. Il se décide, écrit qu'il accepte, reçoit la dot, la donne à son ami, et épouse. La jeune fille ainsi sacrifiée s'appelait Mlle Tellez d'Acosta. Elle était d'une famille juive établie en France et en Angleterre, dont le chef, converti au

catholicisme, avait obtenu l'entreprise des vivres de la guerre de 1736, par la protection du ministre de Breteuil. Le ménage vécut assez uni durant quelques mois au plus; la zizanie s'y glissa bientôt, comme en tant d'autres ménages du monde de la finance. Mme Bouret se révéla jalouse, non point sans motif, paraît-il. Elle prit à partie quelque maîtresse qu'entretenait son mari. En fin de compte on se sépara, et le Fermier général restitua la dot, dont il n'avait jamais profité, ce qui assurément constituait un acte très honnête, moins digne d'admiration pourtant, si l'on songe à la très grande fortune qu'il possédait à cette époque et qu'il accroissait sans cesse, tant par les revenus de ses charges que par des spéculations heureuses.

Une de celles-ci lui avait acquis une sorte de renommée. La Provence souffrait, en 1747, d'une effroyable disette. Bouret fut chargé par le Contrôleur général de Machault de centraliser les approvisionnements de blé destinés à cette province et de les faire convoyer ensuite jusqu'à son chef-lieu. On ne lui avait remis pour cela que cent mille écus. Il déterre pourtant, à Montpellier, un M. Vassal, employé dans les vivres, fait charger par lui des bateaux de sacs dont le dessus était de blé, déclare qu'il vient terminer la disette par ordre du gouvernement, et annonce une flottille de bateaux suivie de beaucoup d'autres. Le premier chargement de blé arrivant, les autres se succèdent, les inquiétudes se calment, les accapareurs, les monopoliseurs, se croient ruinés et portent au marché. En huit jours l'abondance renaissait. On peut juger des éloges hyperboliques dont les intimes du financier le comblèrent. Mais ce qui fut infiniment plus sensible à sa vanité, c'est que, pour conserver le souvenir de ce service éclatant, le marquis de Pierrefeu, consul de la ville d'Aix, ses assesseurs et les procureurs du pays ordonnèrent de frapper

une médaille d'or dont un exemplaire fut adressé au Fermier général, en même temps qu'une lettre conçue en ces termes : « Nous sommes très mortifiés, Monsieur, de vous « avoir vu partir sans vous avoir donné quelque marque « de notre reconnaissance. Il n'y a que les sentiments de « nos cœurs qui puissent égaler les services que la Pro« vence a reçus de vous, et tout ce que nous pourrons « faire sera toujours au-dessous de ce que nous vous devons. « Nous avons cru que le témoignage le plus sensible que « nous pourrions vous donner de nos sentiments, était de « faire graver une médaille d'or, etc. »

Paris n'aurait pas été Paris s'il n'avait pas saisi aux cheveux une occasion favorable, à ce point, de mettre en chanson le traitant ainsi coulé dans le métal. Les brocards pleuvaient de toutes parts et plurent si longtemps que Collé, plusieurs années après cela, y faisait encore allusion le jour où l'on frappait une médaille pour la Clairon, où Sainte-Foix donnait au public les vers fameux :

Pour la fameuse Frétillon
Ils ont osé frapper un médaillon;
Mais à quelque prix qu'on le donne,
Fût-ce pour douze sols, fût-ce même pour un,
Il ne sera jamais aussi commun
Que le fut jadis sa personne.

« Bouret le Fermier général, s'écrie Collé, a eu le même « honneur autrefois. Voilà deux grands noms pour la pos« térité : une comédienne et un financier. »

Bouret, quant à lui, laissait s'épuiser les quolibets et poursuivait paisiblement sa route. Il venait d'enlever le portefeuille à Lallemand de Betz, après avoir fait toucher du doigt au ministre l'inexpérience de celui-ci en matière de finances et l'avoir ensuite édifié lui-même sur les mystères des Fermes, c'est-à-dire sur les tours

de passe-passe de ses confrères, qui lui en imposaient, disait-il, en lui donnant de faux relevés de leurs immenses profits.

Il plaisait à la cour par son esprit, sa belle figure, gaie et ouverte, ses procédés de ne jamais compter, son inépuisable serviabilité. « Le sieur Bouret est devenu une espèce « de favori. Le Roi, dit-on, ne parle qu'à lui à son lever, à « son coucher, et partout où Sa Majesté le rencontre. » Le marquis d'Argenson, qui inscrit cette note à son journal, qui ne peut supporter Bouret, qui le calomnie en le déclarant un étourdi, un homme de peu de sens, part de là pour insinuer que décidément le financier paraît trop en faveur, et que cette faveur peut seulement s'expliquer par des complaisances coupables de sa part. Le Roi trafique sur les blés, et Bouret fait le compère. On en dira autant vingt ans après, mais cette fois ce sera à Mirlavault que l'on jettera la pierre, sans plus d'apparence de vérité, car s'il est bien établi que le Roi a de gros intérêts dans les Fermes, dont il est, par-dessous main, un des titulaires les plus en qualité, on laisse, par contre, à de vils folliculaires la responsabilité de pareilles imputations.

Mais surtout Bouret a enganté la marquise. Il est l'ami fidèle de toutes les favorites tant qu'elles détiennent le pouvoir. Il ouvrira sa bourse à Mme du Barry comme il le fait présentement pour Mme de Pompadour, parce qu'il espère qu'il y rentrera plus d'argent qu'il n'en sort; puis parce qu'il est naturellement dissipateur et prodigue, et qu'il aime à gaspiller son argent journellement en cent folies, chevaux, bâtiments somptueux, festins et présents Un jour, ce mode de vivre le contraindra même à composer de force avec ses innombrables créanciers, qui le réduisent à un revenu annuel de cinquante mille livres de rente jusqu'à parfait payement de ses dettes

Si Machault d'Arnouville dépense des millions à sa terre de Gonesse, Bouret s'empresse de bâtir à quelques cents mètres de lui, de façon à lui tenir tête. Si les financiers utilisent à Paris pour leurs beaux hôtels les terrains nouvellement desséchés du marais de la Grange Batelière, au delà du rempart; s'ils y percent des rues, s'y disputent les emplacements, y font construire à l'envi les uns des autres, bref s'ils transforment ces espaces vagues en quartier animé et vivant, Bouret est aussitôt le plus actif à donner le branle. Il achète aux Fontenay du Boulaye, vend aux la Borde, crée de magnifiques jardins, prend d'un coup la superficie du grand égout dans toute sa longueur, depuis le ponceau de la chaussée d'Antin, et réussit si complètement en chacune de ces opérations que tout capitaliste veut spéculer, à son exemple, de ce côté comme aux Champs-Élysées. La marquise est la première à l'imiter. « Elle vient « d'acheter, écrit d'Argenson, tous les marais autour de « son hôtel, pour en faire un grand parc; autant en fait « M. Bouret. »

C'est d'ailleurs le moment de sa plus haute fortune. Il la consacre en mariant son frère cadet, Bouret d'Érigny, à Mlle Poisson de Malvoisin, cousine de Mme de Pompadour. Le Roi et les ministres assistent à la cérémonie nuptiale, à Meudon, au souper à Bellevue, chez la marquise; et l'on peut assurer qu'en dépit de leur grandeur ils essuient les plâtres, car les dedans de ce palais ne sont pas encore terminés, et cependant, dans les dernières semaines, on a enlevé, jusqu'à main armée, les ouvriers de tous les chantiers voisins pour y travailler.

D'Érigny avait un peu tâté de tous les métiers. Il avait porté le petit collet, puis l'uniforme comme capitaine d'infanterie, d'où il avait démissionné pour le poste de receveur général des finances de Marseille. On tenait dans

son entourage à en faire un Fermier général. Or Helvétius venait justement de renoncer aux Fermes, et, malgré que sa place fût depuis longtemps engagée à trois ou quatre candidats au moins, le Roi en disposa en faveur du nouveau marié, ce qui faisait dire avec amertume à Barbier qu'il devenait chaque jour plus pénible de parvenir à cette administration, encombrée par cent favoris. L'aîné de d'Érigny, Valroche, recevait pour son lot une recette générale où il commettait un nombre infini d'extravagances et de débauches fameuses, où il signait, notamment, en une séance, pour deux cent mille livres de billets qu'il ne pouvait acquitter aux échéances et se rendait impossible, par cette conduite, toute union honnête.

Bouret ne s'oubliait pas lors de cette curée de famille. Il réunissait à ses titres précédents celui de directeur des Postes, avec plus de vingt-deux mille livres de traitement, ce qui n'était qu'une goutte d'eau au milieu de tous ses biens d'alors. Mais une semblable continuité de chances favorables lui avait tourné la tête. Il n'était jusque-là que prodigue : à dater de cette époque il devient panier percé. Il s'ingénie à se ruiner en obligeant tout le monde. Chaque semaine les nouvelles qu'on se passe sous le manteau enregistrent le dernier trait d'originalité du parvenu.

On raconte, aujourd'hui, que M. de Machault a perdu de maladie un chien épagneul auquel il tenait infiniment; que Bouret a fait chercher dans tout Paris un chien semblable. Il le trouve enfin, et fait confectionner par son perruquier et son tailleur une perruque et une simarre copiées sur celles du Ministre, Contrôleur général Puis il fait coucher le chien dans sa chambre, revêt cette perruque et cette simarre pour lui donner à manger. Le chien dressé, il l'apporte à son protecteur et ami et lui dit : « Votre chien

« n'est pas mort, je l'ai sauvé. » Le chien ne sait quelle fête faire à son nouveau maître, étant accoutumé au costume. M. de Machault est enchanté, et ne peut se lasser d'admirer l'adresse du Fermier général. Demain, ce sera l'historiette suivante. Bouret poursuit de ses assiduités une très charmante femme; mais celle-ci n'entend pas se rendre sur-le-champ. Elle met un prix à ses faveurs. Il faudra que son galant adorateur lui procure des poissons de la Chine, lorsque Mme de Pompadour est seule à en posséder de cette espèce. Ne pouvant les distraire, Bouret en commande, à un joaillier, six en or émaillé et construits mécaniquement qui, placés dans un petit bassin, imitent à s'y méprendre les véritables, par le moyen d'un aimant.

Puis voici Grimm fournissant au public une autre anecdote qu'il accommode à sa façon : « La France compte « parmi ses Fermiers généraux, que le cardinal de Fleury « appelait les colonnes de l'État, M. Bouret, qui par « l'accumulation de plusieurs places de finance se trouve « borné à un revenu de peut-être douze à quinze cent « mille livres. Il est dans l'ordre que celui qui n'a pas su « acquérir une grande fortune par son travail ne sache « non plus en jouir, et que Bouret se trouve ruiné à la « fin de l'an; mais ses dépenses ont du moins un air dis- « tingué. Il avait prié à souper, dernièrement, une femme « à laquelle il avait des obligations. C'était dans la pri- « meur des petits pois, où on en achète une poignée avec « une poignée de louis. La convive de Bouret, étant, à « cause de sa santé, au lait pour toute nourriture, avait « mis pour condition qu'il ne ferait pas servir de petits « pois, de peur d'en être tentée. La clause fut acceptée. « Mais lorsque la législatrice arrive, elle trouve dans le « vestibule sa mère nourrice, la vache dont elle prenait

« le lait, devant un seau immense rempli de petits pois, « de telle manière qu'il fallut bien que le financier en vînt « à ses fins. »

Du reste, tout lui est sujet à cadeau. Chaque aimable visage qu'il aperçoit pour la première fois le rend amoureux, et dès lors rien ne lui coûte, places, fêtes, cadeaux de tout genre. Et ce ne sont là que les moindres dépenses. Viennent les grandes, et il fera la culbute.

En réalité le célèbre Fermier général n'a qu'une passion sérieuse, devant laquelle celles qu'il affiche pour les beautés les plus rebelles ou les plus faciles ne sauraient être que passagères ou fugitives. Bouret aime le Roi d'une affection désordonnée. Son unique pensée consiste à lui être agréable, son unique désir à attirer ses regards, son unique récompense à recueillir un encouragement de sa bouche.

Il s'est rendu propriétaire d'une terre attenant à la forêt de Sénart, Croix-Fontaine, que Pâris-Duverney lui a vendue. Il y enfouit des millions en appelant à son aide les meilleurs artistes, des gens d'une habileté consommée, comme l'architecte Carpentier, les sculpteurs Tassaërt et Guyart, dans le but d'en faire une demeure incomparable, et toutes ces splendeurs sont pour son maître, à qui il veut la faire accepter et qui décline son offre. Ce sur quoi les rimailleurs improvisent à l'instant un couplet de Noël :

Courant à perdre haleine,
Bouret vient à la cour
Offrir de Croix-Fontaine
L'admirable séjour.
Louis n'en ayant pas voulu,
Jésus sera le bienvenu
Avec sa compagnie.

Une pièce dépasse toutes les autres en somptuosité;

elle est la synthèse du palais : c'est la chambre à coucher du monarque, où jamais il ne daigna, non point seulement se reposer, mais pénétrer. L'image du Roi s'y rencontre à chaque pas, et pour trouver un distique qui serve d'inscription à l'une d'elles, à un marbre de Tassaërt, Bouret poursuivra sans trêve ni repos les hommes de lettres, Voltaire tout le premier, qui se plaît à le combler de ridicule.

Enfin, dès l'entrée, un registre s'ouvre sur une table, le Livre d'or de Bouret, en maroquin bleu de roi, avec ce titre : *Le vrai bonheur*. Il est destiné à recevoir l'indication du jour béni où Sa Majesté visitera la demeure du traitant, lorsqu'Elle reviendra de la chasse en forêt de Sénart. Au haut de chaque page, en effet, sont écrits ces mots : « Le Roi est venu chez Bouret. » Mais il reste vide durant de longues années ; le Roi passe maintes fois à de faibles distances de là, sans se détourner de sa route. Enfin, le 28 octobre 1758, il consent à mettre pied à terre, à en franchir le seuil et, faveur insigne, à y accepter un fruit, et Bouret se considère comme payé, et au delà, de ses peines, de ses déboires, de cette dépense si grande, la seule journée en question lui revenant, disait-on, à 300,000 livres. Une date joyeuse se présente encore pour lui. Le dimanche 6 novembre 1760, le roi de Danemark se fait conduire à Croix-Fontaine et demande à en parcourir les jardins et l'habitation. Une autre encore, en 1770, où le Fermier général signe, en qualité de secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, et à la suite du comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire, le contrat d'échange du Dauphin et de la dauphine Marie-Antoinette.

Ce fut le chant du cygne. Aux richesses incalculables, aux millions remués à la pelle, aux extravagances de luxe et de prodigalités, succédèrent les embarras sérieux, les

expédients, la lutte acharnée, puis la catastrophe. Accablé de dettes, poursuivi par ses adversaires, traqué par ses créanciers, rebuté de ceux qui lui devaient leur fortune, il prit la résolution de se soustraire violemment à tant de tracas.

Il paraît que depuis longtemps il méditait un suicide. Il portait toujours sur lui une boîte remplie de pilules d'arsenic. Un jour, il va dîner en ville, rentre chez lui, congédie son secrétaire et, après avoir signé quelques lettres, se couche, se relève bientôt, prend une dose d'opium et avale les pilules d'arsenic. A sept heures on entre dans sa chambre; il se débattait encore et mourut à l'instant. Les deux flancs au bas des côtes étaient livides, et l'on n'eut pas de doutes sur son genre de mort, quoique bien des gens aient tenté, à l'époque, de l'expliquer par des causes naturelles.

Bouret mourait insolvable, et peu de temps avant sa mort il n'avait pu trouver, paraît-il, à emprunter quarante louis. Cependant, il passait pour avoir dissipé quarante-deux millions de livres, soit plus de cent millions de notre argent. Il portait à peu près seul le poids de sa ruine. Ses créanciers, dont l'habile La Borde, détenaient entre leurs mains assez de biens pour se couvrir des avances qu'ils lui avaient consenties.

C'étaient les propriétés de campagne et les propriétés de ville : un hôtel de la rue Saint-Honoré, qui fut acquis par le marquis de Sabran; un autre à la Grange-Batelière; cinq ou six maisons encore aux Champs-Élysées, et les meubles, les œuvres d'art, les pierres, les équipages, toutes les épaves de cette belle fortune.

Trois filles, nées de son union avec Mlle Tellez d'Acosta, avaient été trop richement établies par leur père auprès de ses collègues les plus opulents, de la Haye, Legendre de Villemorien et Thiroux de Montsauge, administrateur des Postes, pour qu'elles eussent à pâtir de ses adversités.

Quant à sa veuve, qui mourut trois ans après, elle ne cessa de faire figure dans le meilleur monde, en sa qualité de belle-sœur du marquis de Rochambeau, grâce aussi à ses grands biens personnels qu'elle avait su adroitement mettre à l'abri des entreprises de son époux.

Cette mort fut également sans conséquence pour une nièce, mariée à Préaudeau, Fermier général par le crédit de Bouret, une des plus belles, mais des plus bêtes créatures que Dieu fit; de qui l'on redisait l'aventure suivante : qu'assistant au supplice de Damiens, pour lequel elle avait loué une seule croisée douze louis, et voyant combien on avait de peine à l'écarteler, elle s'était écriée : « Ah! Jésus, les pauvres chevaux, que je les plains! » que ce mot avait été rapporté séance tenante au Roi, qui, loin d'en rire, se contenta de placer sa main sur ses yeux et de reprendre par deux fois : « Fi, la vilaine, la vilaine! »

Bouret n'avait pas entraîné dans sa déconfiture cette sotte de belle prestance : Préaudeau se chargea de la ruiner irrémédiablement. Il dépensait beaucoup et, de plus, pratiquait des spéculations véreuses avec le concours de Chamilly, l'un de ses frères. Il gagna considérablement, puis perdit, perdit encore, et couronna sa carrière de financier par une banqueroute de quatre millions. L'Angleterre était le refuge de bien d'autres manieurs d'argent auxquels l'agio n'avait pas réussi. Il courut les y retrouver, en abandonnant à ses proches une caisse vide et le soin de répondre pour lui à la foule de ses créanciers. Il avait, en homme avisé, bourré ses malles d'à peu près 800,000 livres de valeurs, qu'il plaça prudemment, cette fois, en fonds anglais. Ainsi sûr du lendemain, il acheta une très jolie propriété appelée Gravellane, dans le comté d'Essex, changea de nom, prit celui de Mareuil, s'acoquina avec la Tassin, ancienne comédienne de la troupe de

M. le comte de Provence, et vécut depuis en bon gentleman farmer, avec un carrosse, d'excellents chevaux, et sans se refuser aucune des douceurs de cette vie périssable.

Tout ce monde de riches parvenus, de satellites qui gravitaient autour de Bouret, évoluaient également avec lui dans la sphère d'attractions de la favorite, et si celle-ci rendait d'incontestables services à ses fidèles, il convient de reconnaître qu'elle était largement payée de retour par leurs complaisances de chaque instant, par leurs adulations, par l'éclat que la présence de ces grands dépensiers donnaient à son cercle d'intimes.

Les Legendre de Villemorien, qui dépendaient de la coterie, formaient, par exemple, le centre d'une autre réunion de gens très importants par leur crédit et leurs relations. Ils tenaient aux Crozat, aux Durey, aux Doublet de Persan, et, par Mme Doublet, ils avaient accès auprès de la plupart des habitués de son salon, que l'on classait alors parmi les premiers de Paris. Leur famille, originaire du Lyonnais et noble, avait longtemps vogué entre la finance et la robe. Un Legendre occupait l'emploi de Fermier général en 1718, et le propre gendre de Bouret, Villemorien, fils de la belle Mme Legendre, attachée à Mlle de Valois, duchesse de Modène, avait figuré au Parlement de Paris en qualité de conseiller clerc. Il quitta ce corps, au grand scandale de la magistrature entière, après avoir épousé Mlle Bouret. La dot qu'on lui fournissait, accompagnée de deux emplois de Fermier général et d'administrateur des Postes, qui valaient mieux que toutes les places de robe réunies, excusaient bien cette prétendue apostasie. Grâce à toutes ces sources de gain, il eut bientôt fait d'amasser des biens assez près d'égaler ceux de son beau-père, et mieux assis.

C'est alors qu'il avait acheté le château de Valençay,

dont on écrivait de son temps : « Cette terre princière est « une province. Douze mille arpents en deux forêts en « font un domaine magnifique. » Villemorien y employa de suite deux millions, dont un pour les embellissements au château, qui le transformèrent en une maison vraiment royale, et si nous ne craignions d'anticiper sur les événements, d'une part, et, d'autre part, de tronquer notre description prochaine des somptueuses résidences de Messieurs des Fermes générales, nous dépeindrions ici même cette admirable demeure, ouverte à tous les personnages de la cour, ne désemplissant pas plus que Chenonceaux ou Chanteloup, où se trouvent réunies toutes les merveilles du goût et du confort, où l'on est reçu par l'illustre financier, galant homme, d'une belle figure, fort instruit, parlant avec aisance et élégance, d'une gaieté admirable ; par son frère, Legendre de Collandre, maréchal de camp, qui a épousé une Mlle d'Argenson ; par sa fille, la future marquise de Béranger ; par son fils, Legendre de Luçay qui eut la survivance de ses emplois ; par Mme de Villemorien, magnifique dans sa dépense, aimant le gros jeu, apportant au fond du Berry les mœurs de la capitale, de façon à y retrouver tout ce qu'elle peut désirer, excepté l'Opéra.

Et comme Valençay retient une partie de l'année seulement le Fermier général, nous le montrerions transportant le même train à Paris, où Mme de Villemorien, souvent en froid avec son seigneur et maître, habite un hôtel à côté de celui qu'il occupe, rue Saint-Honoré, et dans lequel elle traite de son côté ses amis particuliers. C'est là que se prépare cette union de la fille de la maison avec le marquis de Béranger, alliance assez brillante pour que le Roi signe au contrat, et celle du jeune de Luçay avec Mlle Papillon d'Auteroche, de la finance, fille du Fermier général de ce nom, nièce de la Ferté, l'intendant des

mesures. C'est là que Villemorien s'éteindra, quelques mois avant la Révolution, avant les excès prochains du peuple qui instruira sommairement, un beau matin, le procès de Mme de Villemorien, devenue Mme de Grimaldi, et l'enverra à la guillotine.

Mais il nous faut revenir au temps du triomphe des traitants, de celui où les esprits les plus pessimistes n'eussent songé entrevoir, fût-ce même en rêve, les calamités qui devaient marquer la fin du siècle.

Quel étonnant succès des gens d'argent, alors, et comme on s'explique aisément qu'on puisse parler d'eux en ces termes : « Le corps des financiers est à présent si considé-« rable que les princes, les ducs, les comtes, les marquis « et autres personnes de condition cherchent leurs alliances « avec de grands empressements. Les comtes d'Évreux, de « Chabot, les ducs de Brissac, de Pecquigny, les présidents « de Lamoignon, Portail, Molé, Champlâtreux, d'Aligre, « qui se mettent au rang de duc, ainsi que les Béthune, « ont cherché les millions dans ces alliances de parvenus, « dont on donne les origines aux envieux, pour faire voir « combien les hommes qui ont de grands talents s'élèvent « dans toutes les grandeurs par leur fortune brillante. Les « Crozat, les Bernard, les Bonnier, les Pâris, les Bouret, « les Sénozan, et plusieurs autres de leur espèce, sont « venus comme des champignons et ont été regardés « comme les premiers hommes de l'État par leurs grandes « richesses » !

Les Boullongne ne figuraient pas dans cette énumération, et cependant ils semblent n'avoir rien eu à envier à ceux de leurs collègues les plus gâtés par la fortune. Eux aussi étaient des familiers de Mme de Pompadour, malgré que leur faveur datât de plus loin, de vingt années au moins avant son arrivée à la cour. Bon Boullongne, peintre

du grand Roi, avait le premier rendu leur nom fameux. Doué d'un très réel talent, d'une infatigable activité, de beaucoup de politesse et d'entregent, il s'était fait habilement valoir en maintes occasions, de telle sorte qu'il n'y eut plus de belles entreprises de décorations à Versailles, à Marly, dans les églises et les couvents, où on ne le comprît.

Son frère, Louis Boullongne, possédait, en plus de toutes les qualités de son aîné, une souplesse de caractère qui n'était pas le fait de cet artiste. Il eut le talent de savoir modifier, à l'occasion, son genre naturellement grave. A côté de grandes machines à l'Hôtel de ville, aux maisons royales de Marly, de Meudon, de la Ménagerie, de Fontainebleau, il exécuta nombre de peintures agréables et galantes, au château de Chantilly notamment, et chez le marquis de Luillier, rue des Jeûneurs. Il fut *persona grata* à la cour, choyé par ses confrères; adjoint à recteur, recteur et directeur de l'Académie; anobli par Louis XIV, qui le pensionna de 500 livres un jour, 1,200 en une autre circonstance; par Louis XV qui, en 1722, lui accorda le cordon de Saint-Michel, en 1725, des lettres de noblesse pour lui et sa postérité, enfin le titre de premier commis des finances pour l'un de ses fils.

Ce dernier apprécia, dès l'abord, le superbe avenir que l'on pouvait attendre à manier l'argent des autres à cette époque. Il ne négligea dans ce but, et en aucun temps, les moindres moyens de parvenir, et s'il fournit un stage dans la magistrature comme conseiller au Parlement, ce ne fut qu'à titre de pure expérience. En 1744, il héritait du poste de Fagon à l'intendance des finances, et l'on faisait remarquer, lors de cette nomination, « combien une place de cette distinction était une rare fortune « pour lui. »

Il avait pour femme la fille de Beaufort, des Fermes générales. Il aurait pu s'assurer la survivance de son beau-père, mais il visait à mieux. Il demanda l'emploi pour un cousin de province, Breton d'origine, Tavernier de Boullongne, l'obtint, et se porta lui-même comme candidat perpétuel au Contrôle général. Il n'était pas le seul à y prétendre, et, quel que fût son désir d'y arriver, il lui fallait compter avec des appétits aussi aiguisés que le sien. Pendant treize années, il croqua le marmot à la porte du ministère, où il voyait pénétrer tour à tour ses concurrents plus favorisés.

Machault, le premier, à qui l'on ne saurait reprocher d'avoir manqué d'excellentes intentions, de s'être donné beaucoup de peine à mettre un terme à des abus criants, d'avoir, en fin de compte, opéré de très utiles réformes, Machault dura neuf années, au bout desquelles il s'était aliéné les courtisans, les financiers, les bourgeois et le peuple, qui accommodèrent son nom à tous les refrains du temps :

Le Contrôleur, pâle et tremblant,
    S'en fut aux Grands Jésuites
Demander, d'un air suppliant,
    Le père Thémocrite.
Mon père, puis-je espérer pardon,
La Faridondaine, la Faridondon,
De tout le mal que j'ai commis, Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Ces jours passés j'eus en dormant
    Un songe qui m'alarme.
Je croyais voir, à chaque instant,
    Un nombre infini d'âmes
Qui toutes chantaient sur ce ton,
La Faridondaine. . . . . .
Le triste refrain que voicy, Biribi,
A la façon, etc. . . . . . .

« Tu nous mets la mort dans le cœur,
« Par tes forfaits sans nombre,
« Bientôt l'Ange exterminateur,
« Dans cette demeure sombre,
« Fixera ton règne fripon,
« La Faridondaine. . . .
« Tu mourras comme tu vis, Biribi,
« A la façon, etc. . . . . .

« J'avoue que mon plus grand défaut
« Est d'aimer la finance.
« Aussi, j'ai sabré comme il faut,
« Presque toute la France.
« Ses cris, ses lamentations,
« La Faridondaine. . . .
« Ne m'ont pas attendri, Biribi
« A la façon, etc. . . . .

« Votre salut est bien douteux,
« Lui répondit le père, etc.

En 1754, Machault prenait la marine en abandonnant le Contrôle général, dont Séchelles bénéficiait, et Boullongne attendait toujours. Il attendait encore lors de la retraite de Séchelles. Peirenc de Moras, beau-frère du Contrôleur sortant, plus alerte, gagnait le fauteuil avant lui, et il ne restait à Boullongne d'autre consolation que de fredonner avec le public :

On a dans le ministère
Peirenc de qui le père
Faisait le poil céans,
Proprement, proprement,
Et Moras va rasant
Doucement, doucement.

Enfin, Moras déguerpit un beau matin d'avril 1757, et le candidat perpétuel fut appelé par le Roi à lui succéder.

Un bien n'est, le plus souvent, un bien qu'autant qu'on

ne l'a pas encore possédé. Boullongne put s'en convaincre peu de mois après son entrée en fonction. Il eût été difficile, en effet, à un ministre des finances, de choisir plus mal son moment. Dès 1752, on constatait que la caisse du Trésor était fermée, qu'on l'ouvrait seulement une ou deux fois par semaine jusqu'à huit heures; que, passé cette heure, on renvoyait la foule des mécontents; qu'il faudrait soixante millions pour payer les créances arriérées, mais qu'on ne savait où les trouver, personne ne voulant plus prêter au Roi. Les années suivantes n'avaient fait qu'aggraver cet état de choses. Les aliénations perpétuelles ou temporaires, les dépenses du Roi et de sa famille, les rentes, les pensions de toute sorte, montaient à une somme telle qu'il ne restait, en 1758, sur un budget de recettes d'environ 500 millions, que 139 millions pour subvenir aux besoins du gouvernement et aux frais de la guerre, s'élevant ensemble à 357 millions, ce qui constituait un déficit annuel de plus de 217 millions. Et l'on palliait encore la détestable vérité. En réalité, la voie du crédit et celle des impôts étaient devenues, l'une et l'autre, impraticables.

Boullongne, eût-il eu dix fois plus de talent et de pratique des affaires qu'il n'en possédait réellement, devait succomber à la tâche, et le populaire oublia, en une ou deux semaines, son enthousiasme du premier jour, au cours duquel il parcourait les rues de Paris en chantant à tue-tête :

Des financiers, les suppôts
Ont brouillé la besogne.
Qui pourra par ses travaux
En démêler le chaos?
Boullongne, Boullongne, Boullongne.

Qui du gendre cordial
Du bon roi de Pologne

Peut, sans emplir l'hôpital,
Remplir le Trésor royal ?
Boullongne. . . . .

Au vainqueur de Cumberland,
Ce duc à rouge trogne,
Qui fournira l'argent
Qui manque jusqu'à présent?
Boullongne. . . . . . .

Comme on veut dans un emploi
On taille, on tranche, on rogne,
Qui rendra tout à son Roi
Sans rien retenir pour soi?
Boullongne. . . . . .

Ainsi buvons à longs traits
Le nectar de Bourgogne,
Nos désirs sont satisfaits,
Chantons tous : Vive à jamais
Boullongne. . . . . . .

Or, après deux ans de cette administration bienveillamment accueillie, le Trésor royal demeurait plus vide que jamais; les peuples mouraient littéralement de faim, et quant à Richelieu, le vainqueur de Cumberland, il avait été depuis longtemps rappelé et ne s'occupait mie de ce que pouvaient contenir les coffres de l'armée, dans lesquels, à vrai dire, on ne découvrait pas un maravédis. Boullongne était donc un ministre jugé. On le pria poliment d'aller voir à sa terre de Provins s'il saurait mieux gérer ses biens que ceux de l'État; et entre temps, le 4 mars 1759, on lui substitua M. de Silhouette, un autre favori de la marquise, sur lequel on fondait les espérances les plus outrées. On remplaça dans les chansons le nom de Boullongne par celui du nouveau venu; les affaires de l'État n'en marchèrent pas mieux, et la France continua à se ruiner fort allègrement.

Le Contrôleur général remercié n'avait-il pas un peu taillé, tranché, rogné dans son emploi, et pouvait-on se porter garant de son absolue fidélité à rendre « tout à son Roi, sans rien retenir pour soi » ? En un mot, avait-il suivi l'exemple de la plupart des serviteurs de Louis XV, dont on a écrit : « Tous les Secrétaires d'État qui ont servi le « prince, ou sont sortis du ministère comme ils y étaient « entrés, ou sont morts ruinés. M. Dodun, M. Orry, n'ont « pas augmenté leur fortune; M. Rouillé, qui y était entré « fort riche, y a mangé une partie de son bien; M. de « Breteuil est mort misérable, ainsi que le marquis d'Argen- « son. Le fils de celui-ci, M. de Paulmy, a été obligé de « renoncer à la succession de son père et n'a de quoi « vivre que les bontés du Roi » ? Les malveillants auraient eu beau jeu, de son temps, à plaider le contraire. Il leur aurait suffi, en effet, d'indiquer le chiffre approximatif de sa fortune et d'évaluer également les dots qu'il avait dû reconnaître à ses filles, nées de son union avec Mlle de Beaufort, en les accordant, l'une à Caze de la Bove, Intendant de Pau, une autre au marquis de Béthune, une troisième au comte de Dromesnil, la quatrième, enfin, au marquis de l'Hôpital.

Et puis, n'était-on pas en droit de lui reprocher d'avoir employé son crédit à peupler les Fermes et les Recettes générales de ses parents et amis? Il y avait là un exemple de népotisme presque sans précédents, une coalition de famille, au sein de ces deux administrations, qui menaçait de les absorber en en excluant tout élément étranger au monde des Boullongne eux-mêmes, des Caze, des Martainville, des Roslin, des Chicoyneau de la Valette, des Richard et d'autres encore. Voici d'abord le cousin de province, que l'on dit pauvre, mais qui ne l'est que par comparaison avec les puissants financiers ses parents. Un

Tavernier s'était acquis une certaine illustration comme ingénieur; on lui devait les plans de la machine à eau du pont Neuf. Celui-ci, connu d'abord en qualité d'intendant du duc de Lorges, avait occupé une recette du tabac à Angers, où, suivant l'expression du temps, *il avait manqué*. Il en sortait assez piteusement, lorsque Boullongne le manda à Paris pour s'y tenir à la disposition de M. de Beaufort, Fermier général, quand il se fatiguerait de sa place, ce qui se produisit effectivement en 1737.

Mais Tavernier de Boullongne ne put en profiter au delà d'une année. Il tomba gravement malade peu après son installation, et mourut en laissant ses deux fils attachés, faute de mieux, au service des vivres des armées de Flandre, sous le maréchal de Saxe, et qui, l'un et l'autre, firent la plus éclatante figure du monde. Au retour de cette expédition, l'avoir de chacun d'eux se limitait encore à cent mille livres; dix ans après, ces cent mille livres étaient passées à une dizaine de millions.

Boullongne de Magnanville, l'aîné, — car on supprime le Tavernier, qui sent trop sa roture — Boullongne de Magnanville a l'emploi de trésorier de l'extraordinaire des guerres, et marie sa fille unique au marquis de Laval-Montmorency, colonel du régiment d'Auvergne, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur. Le cadet, Boullongne de Préninville, a jeté pour sa part son dévolu sur une place de receveur général, et fait entrer, en outre, un bon nombre d'atouts dans son jeu en s'alliant aux Lenormand de Martainville, de la famille des d'Étioles, par cela même parents de Mme de Pompadour.

Ces Martainville sont très répandus dans le beau monde, très recherchés des gens qui veulent se distraire et jouir du présent. C'est chez Mlles de Martainville que se réunit

une société qui fait l'envie de la meilleure compagnie : la duchesse de Laval, la duchesse de la Trémoille, la vicomtesse de Laval, la marquise de Séran, tous les d'Osmont, le comte de Thiars, le marquis de Chastellux, de Richebourg et beaucoup d'autres qui ont choisi leur hôtel comme maison d'habitude. C'est une Martainville, belle, jolie, charmante, séduisante, que l'on implique dans un petit incident galant qui défraye, durant quelques semaines, les entretiens des Parisiens :

« On sait, se raconte-t-on à l'oreille, que le chevalier de « Coigny est un seigneur très agréable et très bienvenu « des femmes de la cour. On cite entre autres une des plus « jolies femmes de ce pays comme une de ses conquêtes, « Mme la princesse d'Hénin. Il s'humanise et daigne ho- « norer les bourgeoises de ses attentions. C'est ainsi qu'on « lui attribue Mme de Martainville, femme du Fermier « général de ce nom. Enfin, on ajoute que, la duchesse « de B... ayant eu des bontés pour lui, il avait fait à son « adresse le sacrifice des deux autres.

« Dans cette circonstance, le lundi gras dernier (1772), « Mme la princesse d'Hénin, masquée jusqu'aux dents et « rongée de jalousie, le rencontrant avec cette duchesse « aussi masquée qu'elle, mais qu'elle connaissait parfaite- « ment, affecta de la prendre pour Mme de Martainville, et « après lui avoir fait un compliment ironique sur ce qu'il « l'eût quittée, elle (Mme de Martainville), pour une « grande dame très respectable, sans doute, par les titres, « par la naissance, par les qualités du cœur, mais pleine « de défauts dans sa personne, elle est entrée dans un « détail humiliant de tous ses défauts, qu'elle a exagérés « suivant l'usage. La duchesse, très embarrassée, a voulu « l'intimider en lui protestant qu'elle n'était point Mme de « Martainville, qu'elle faisait là des confidences fort dange-

« reuses. Elle a insisté dans l'excès de son emportement, « ne craignant point de se dégrader elle-même : — Vous « avez beau vous contrefaire, beau masque, entre p..... « nous nous connaissons toutes. »

M. de Martainville avait-il été édifié sur l'exactitude de cette nouvelle à la main, peu favorable à la réputation de son ménage? Nous ne pouvons en douter. Il se trouve toujours, de par le monde, beaucoup d'excellents amis trop heureux de vous servir de ces ragoûts. Et il en avait un grand nombre dans tous les mondes. Mais en admettant qu'une semblable indiscrétion eût été commise, il n'avait pas eu, assurément, le loisir de s'arrêter à des détails de si peu d'importance, à des bagatelles qui composaient, en somme, l'ordinaire de la plupart des gens de finance, dont ils avaient le bon goût de plaisanter des premiers avec les rieurs, et pour lesquelles c'eût été folie de sacrifier un moment de la vie, toute de plaisir et de distractions, que l'on menait.

Boullongne, son parent et le camarade de ses folies, en avait-il agi autrement, le jour où des tiers dignes de foi, comme M. le curé de Saint-Roch, se chargeaient de fixer très nettement les soupçons qu'il avait pu concevoir sur la fidélité de sa femme? Qui donc, à Paris, n'avait pas entendu conter cette scène piquante : le jeune financier trônant dans son salon au milieu d'une société des plus choisies et des plus nombreuses; le respectable ecclésiastique, en quête d'un marguillier pour sa paroisse, se présentant chez lui, en croyant lui faire un grand honneur, et priant un valet de chambre de l'annoncer; la mauvaise humeur du maître, dont on interrompt la conversation, qui s'écrie aux premiers mots : « Moi, marguillier, monsieur? J'aimerais « autant être trompé » ; et la prompte réponse du curé : « Monsieur, l'un n'empêche pas l'autre » ?

Comment ces beaux financiers ne s'étourdiraient-ils pas au sein de cette succession de fêtes qui n'a pas de fin, au milieu desquelles chacun apporte son contingent d'imperturbable gaieté, d'inépuisable bonne volonté, d'ingéniosité singulière à découvrir une distraction nouvelle, un amusement auquel on n'a pas songé la veille!

Car il y a là, dans cette société des Boullongne de Magnanville et de Préninville, des Sanlot, des Martainville, dix financiers, titulaires, les uns après les autres ou simultanément, des plus beaux emplois des Fermes, riches à millions, mêlés à la plus haute société, jeunes, prodigues, élégants, galants, et dix femmes coquettes, légères, dépensières, déraisonnables, qui n'ont d'autre but que de se divertir. Aussi ont-ils banni de leur esprit toute préoccupation et tout souci ; entre eux il n'est question que d'agréables réunions, de bals parés et travestis, de spectacles, de jeux, de parties de campagne, de repas délicieux. Et quel cadre merveilleux ils savent donner à tant de fêtes! A Paris, dans les plus belles demeures. Aux environs de Paris, sur un parcours d'une trentaine de lieues, dans les plus luxueuses propriétés : la Chevrette, le Plessis d'Aunois, Morfontaine, la Bove, Hénonville, Montigny, propriété de la famille Trudaine, et Magnanville surtout, dont Boullongne, de l'Extraordinaire des guerres, s'est rendu acquéreur après les Savalette, où l'on compte sept salons au rez-de-chaussée, plus beaux les uns que les autres, et cinquante appartements, tous bien meublés, composés d'une antichambre, une chambre à coucher, un salon, des cabinets, et tous les logements nécessaires pour les domestiques.

A Hénonville, l'aimable congrès de viveurs est l'hôte dės Roslin d'Ivry. La société ordinaire y paraît d'un genre un peu sévère. Cependant il y a des tirés magnifiques qui bordent ceux du prince de Conti, et aussi giboyeux que les chasses

du Roi. Et là on se repose des plaisirs passés en préparant d'autres folies.

Les Roslin sont les manieurs d'argent par excellence qui fournissent à l'État, eux et leurs alliés, de cinq à six Fermiers généraux, sous-fermiers et receveurs des finances. Le premier, fort honnête homme, fort insignifiant en même temps, puisqu'on déclarait de son vivant ne pas savoir ce qu'il y avait à dire de lui, soit en bien, soit en mal, venait d'une assez bonne famille de la bourgeoisie. Il avait pénétré aux Fermes générales sous la Régence, par le crédit d'un de ses frères, Roslin de Fourolles, secrétaire du Roi, sous-fermier des Aides et Gabelles, et par celui, surtout, des Beaufort et des Boullongne, dont il était beau-frère. Lorsqu'il eut le pied à l'étrier, il s'ancra dans ces fonctions de façon à y demeurer jusqu'en 1742, où des notes de la police, toujours singulièrement empressée à filer MM. les financiers, nous le montrent très gravement malade et incapable de gérer son département. Il avait eu encore, à ce moment, la précaution d'assurer sa survivance à son fils, le baron Roslin d'Ivry, de façon que la famille ne perdît rien, pécuniairement parlant, à cette permutation de titulaire.

Le vieux Roslin avait amassé de grands biens ; le baron d'Ivry les augmenta notablement par son mariage avec la fille d'un receveur général, Richard, fort bien dénommé ainsi en raison de son énorme fortune. La vie du deuxième Fermier général se partagea, dès lors, entre de bons repas, des heures de douce oisiveté, quelques actes de présence à l'hôtel des Fermes, et d'autres stations plus fréquentes chez des demoiselles de moyenne vertu, chez Mlle Coupé, entre autres, où il se rencontrait avec certains jeunes seigneurs très fêtés par les intimes de la maîtresse du lieu, Mlle Carton, ancienne amie du maréchal de

Saxe, et Mlle Camille, autre nymphe non moins célèbre.

Puis il y avait les soins que réclamaient de lui ses grandes propriétés, son hôtel à Paris, et cette terre d'Hénonville dont nous venons de parler. Dans l'un et l'autre il hébergeait des gens de distinction : Watelet, de l'Académie et receveur général des finances, de Valogny, frère de Watelet, de Vizé, lieutenant colonel des gardes françaises; des officiers de ce régiment, MM. de Pierrevert et Baudoin; M. d'Ennery, lieutenant général, de qui on pensait faire, à ce moment, un secrétaire d'État à la Marine; et à côté de ces habitués de fondation, les personnes de la famille fort nombreuse, les Boullongne, le président Legendre de la Cour des comptes et la présidente, Maynaud de la Tour, conseiller au Parlement, et Mme la conseillère, Mme Mazade, enfin, leur fille, belle-fille et veuve des deux Fermiers généraux de ce nom, fort jeune, affligée de soixante mille livres de rente, et remarquablement belle : Mme Mazade, à qui l'on faisait une cour des plus pressantes non sans espoir de réussite, car on la savait disposée à essayer encore des joies de la vie à deux, auxquelles elle n'avait été que fort imparfaitement initiée. Laurent Joseph Mazade, son époux, fils d'un potentat des Fermes et membre lui-même de l'illustre société, pouvait en effet posséder infiniment d'écus et la parenté la plus titrée : les Mazade, marquis d'Avèze, les Mazade de Saint-Bresson, d'Argeville, les la Reynière, les de Boisemont; il n'avait aucune des qualités conjugales requises à l'ordinaire. De plus, il était mort à trente ans, fort usé par la débauche et fort ignoré de sa propre femme.

MM. de Cheverny, de la Cerda, ambassadeur de Portugal, de Boisgelin de Cucé, se mettent donc en même temps sur les rangs, dressent méthodiquement leurs batteries, la poursuivent en tous lieux de leurs attentions, ici

et là, aux bals de l'Opéra et à ceux que donne M. le prince de Conti, qui dépassent en somptuosité tout ce qui avait été fait jusque-là. Peines inutiles! Mme Mazade se dérobe, leur échappe, court la France et arrête son choix, en dernier lieu, sur M. le comte de Pons Saint-Maurice, Cordon bleu, ancien gouverneur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans. C'est d'elle qu'une excellente amie, Mme de Genlis, dira : « Elle était fort belle, mais avec une figure « insipide et manquant de noblesse. Elle avait de l'instruc- « tion, fort peu d'esprit, et les mœurs les plus pures. »

Cependant l'aimable société se fatiguait du séjour de Paris, d'Henonville et de Magnanville, aussi bien que de l'hospitalité de M. Le Pelletier de Morfontaine, de M. de Cheverny à Saint-Leu, de M. du Cluzel, à Montpipeau.

On veut changer d'air, on va chez M. de Caze, à son château de la Bove, sur la commune de Sissonnière, près de Laon, et là encore on se trouve en plein terrain de finance. Seulement les Caze ont fait et font autant parler d'eux que les Roslin d'Ivry ont vécu et vivent cantonnés dans leur genre de vie plus banal, en dehors des indiscrétions et des scandales. Ils appartiennent également par leur naissance à un monde plus relevé. Ils ont une page à l'armorial de la province de Languedoc, et certains parents très proches du premier de cette famille, du père de Caze de la Bove et de ses frères, qui figura comme titulaire dans les Fermes, au bail de 1721, avaient paru avec distinction dans l'armée.

Les états de service du financier se résumaient en ceci : avoir rempli l'office de commis dans les bureaux des affaires extraordinaires, avoir été, après cela, attaché aux bureaux des Sous-Fermes des Aides, puis de celle des Domaines, enfin au Contrôle des actes des notaires. Il se serait vraisemblablement attardé au milieu de cette trame si serrée

des petits emplois, sans de hautes influences auxquelles il dut un bon du Roi pour la première vacance dans les Fermes. A dater de là, le sort se décide entièrement en sa faveur. Il était déjà bien marié à Mlle Watelet, très riche; il se donne des gendres fort illustres : M. de Rouillé d'Orfeuil, parent du ministre Rouillé; le comte de Forbin et le comte de Nogaret. Son fils aîné, intendant du Béarn, s'alliait à la même époque aux Boullongne, le second prenait sa survivance comme Fermier général, le dernier, Caze de Villambre, achetait de l'argent paternel une charge de maître des requêtes, sans que la dignité de la magistrature, d'ailleurs, l'empêchât de se livrer à la vie la plus libertine.

De Caze marquait, par cela même et par sa très solide opulence, au nombre de ceux que le vulgaire appelait les Plutus des Fermes. Assez estimé, au demeurant, il faisait dire de lui : « C'est un homme bienveillant et point fier, « quoiqu'il tranche du grand seigneur dans son train et son « domestique, qui est vraiment magnifique et nombreux. Il « est fort humain, il aime les lettres, et quelques savants qu'il « voit volontiers. » Et l'on ajoutait, pour marquer de quelle considération il jouissait : « Il a été marguillier de la pa« roisse Saint-Sauveur, à laquelle il a fait beaucoup de bien. »

Son deuxième fils, Nicolas-Robert de Caze, secrétaire du cabinet du Roi, Trésorier général des postes et relais, Fermier général, ne semblait pas professer plus d'estime que Boullongne de Préninville pour les honneurs de l'Église. Il n'avait de goût qu'à dissiper et à faire dans la belle société aussi grande figure que l'héritage de son père et ses propres acquêts le lui permettaient. Et il s'appliqua si consciencieusement à ce genre de vie que dès 1755 il ne possédait plus un sou vaillant. Ses créanciers obtinrent alors des tribunaux qu'on le réduisit à une pension de 40,000 livres. Il redoubla de prodigalités. En désespoir de

cause, on le taxa à 4,000 livres. Il emprunta de toutes mains jusqu'à concurrence de deux millions d'engagements. Après ce dernier effort il sombra misérablement, avec toute la honte d'une faillite retentissante, ce qui le contraignit à demander sa radiation des cadres de la compagnie.

Comment avait-il dissipé cette demi-douzaine de millions? En jetant l'argent par les fenêtres, en payant vingt livres ce qui communément en valait cinq, en amassant pêle-mêle des manuscrits et des livres rares auxquels il n'entendait rien, en tranchant du bel esprit et en entretenant une troupe de « poëtereaux » avec lesquels il jouait au Mécène, en bâtissant follement, à Paris, au faubourg Saint-Germain, aux environs de Paris, à sa propriété de Torcy, mais surtout en cédant à sa monomanie d'amateur de tulipes, d'où lui était venu le surnom du *fou tulipier,* et qui l'amenait à compter 30,000 livres à quelque marchand pour une seule de ces fleurs.

Un beau-père trop indulgent le recueillit, Lescarmotier, dont il avait épousé la fille préférée, qu'il avait ruinée de la même façon qu'il avait mangé la dot de sa première femme, Mlle Brunet d'Évry. Les infortunes de la seconde Mme de Caze n'émurent personne, à vrai dire. C'était, de son côté, une tête sans cervelle dont on aurait eu peine à énumérer les excentricités et les infidélités, qui s'était employée de tout son pouvoir à rendre vaines les poétiques prédictions débitées par certain écrivain *mâche-lauriers,* à la soirée de contrat, en 1747 :

Quel génie aujourd'hui me guide,
J'augure bien de votre hymen,
Et le présage en est certain
Puisqu'une déesse y préside.
Le droit qu'elle a d'unir deux cœurs
Vous rend digne de ses faveurs;

Tout concourt à notre avantage.
Que vois-je? Lucine descend,
Les prémices du mariage
Sont l'unique don qu'elle attend.
Parques, prolongez les années
Et toujours, de ce couple heureux,
Qu'il triomphe des destinées
Et qu'il brûle des plus beaux feux.

Les vers étaient mauvais, la conduite de Mme de Caze fut détestable; et si elle brûla de feux si ardents, ce fut pour tout autre que le pauvre époux de la finance, qui dut prier plus d'une fois les Parques de quitter le soin de tant prolonger ses jours, ou plutôt ceux de sa trop volage moitié. Mme de Caze jeta son bonnet par-dessus les moulins, si haut, si haut, qu'il aurait pu passer la tête de son mari et que Champfort, longtemps après, s'en souvenait encore. « Plusieurs femmes s'élèvent dans le monde au-dessus « de leur rang; elles donnent à souper aux grands sei« gneurs, aux grandes dames, reçoivent des princes et des « princesses, qui doivent cette considération à la galan« terie. Ce sont, en quelque sorte, des filles avouées par « les honnêtes gens, et chez lesquelles on va, comme en « convention tacite, sans que cela signifie quelque chose « et tire le moins du monde à conséquence. Telles ont été, « de nos jours, Mme Brissart, Mme de Caze et tant d'autres ».

Mme de Caze était bien ce que disait Champfort, mais encore, à en croire d'Argenson, une autre sorte de pince-sans-rire; elle tenait littéralement école de corruption. « Mlle de Berkenrode, écrit-il en signalant la déconfiture « de Caze, femme de l'ambassadeur de Hollande, est l'amie « de Mme de Caze. C'est dans sa société qu'elle a puisé les « mauvais conseils qui lui ont attiré son divorce; de telle « sorte que les deux amies, de fort grandes dames qu'elles

« étaient, sont réduites, aujourd'hui, à l'état de fort petites « bourgeoises. » Et il continue en se tournant du côté du Fermier général, et en forme de consolation : « On prétend « que le résultat de la faillite de M. de Caze sera de ne le « mettre désormais qu'en meilleure compagnie, car dans « notre beau monde l'état d'homme ruiné par sa prodiga- « lité est admis comme honorable, et celui d'homme rangé « est encore rejeté. »

Voilà, il nous semble, une phrase qui, quoique vieille de cent quarante ans, reste encore fort bonne à imprimer de nos jours.

M. de Caze avait un dernier frère, ainsi que nous le notions plus haut, Caze de Villambre, qui s'acquit une non moindre renommée par d'étonnantes fredaines; mais nous craindrions de trop charger ce sujet, en racontant ici les aventures d'un de ces fils de financier qui faisaient largement payer à leurs auteurs la satisfaction de les élever sans les préoccupations et les soucis inhérents à une condition plus médiocre.

CHAPITRE II

Les loisirs des financiers. — Les beaux esprits de la finance. — Helvétius. — Sa jeunesse et son entrée aux Fermes. — Un grand écrivain philosophe et un piètre administrateur. — Réponse d'Helvétius aux Bordelais. — Sa vie à Paris et à Voré. — Fontenelle chez Helvétius. — Le philosophe et les braconniers. — Sa mort. — Caractère de Mme Helvétius. — Mme Helvétius et ses chats. — Les de La Garde. — Les galanteries d'un conseiller au Parlement. — Mme du Barry à ses débuts. — Mlle Saint-Phallier et le marquis de Fleury. — Une naïveté du comte d'Harville. — La lignée des Grimod. — Le premier La Reynière. — Ses fils. — Grimod de Beauregard. — Grimod du Fort. — Les prodigalités de du Fort. — Veuvage de Mme du Fort. — Elle épouse Le Franc de Pompignan. — Le comte d'Orsay. — Le second La Reynière. — Les belles alliances d'un fermier général. — Une citation de Barbier. — La Reynière troisième du nom. — Son caractère, ses appréhensions. — Son mariage. — Mlle de Jarente. — Un salon de finance. — L'hôtel des Champs-Élysées. — Le dernier des Grimod et son père à l'auberge. — La Reynière poète. — La Popelinière Mécène ou Pollion. — La famille du sieur Le Riche. — Amours de La Popelinière. — Mlle Antier et le prince de Carignan. — Mlle Deshayes. — Mariage inconsidéré. — La cheminée de Mme de La Popelinière. — La séparation. — Les réunions chez les La Popelinière. — Sa maison de Passy. — Mlle de Mondran et l'abbé de La Coste. — Dernières années de La Popelinière. — Ses œuvres littéraires. — Godard d'Aucourt et les d'Aucourt. — Les mémoires turcs. — Gauthier de Montdorge. — Bertin de Blagny. — Vie privée de Bertin. — Mlle Hus. — Mlle Arnould. — Les financiers artistes.

Le service des Fermes générales n'était pas si chargé qu'il ne laissât, même aux laborieux du métier, de fréquents loisirs.

Assurément le tableau des réunions faisait assez bonne figure avec ses jours désignés : le lundi pour l'assemblée où on devait fixer l'ordre du travail ; le mardi pour la revision de la fourniture des sels et des gabelles ; le mercredi

affecté à la discussion des intérêts des petites gabelles et des domaines, plus une assemblée pour les Aides; le jeudi au règlement des cinq grosses Fermes; le vendredi à l'assemblée générale qui décidait la souscription des billets de Ferme au Trésor; le samedi, où on s'occupait de la fixation des droits de régie et de la signature des nominations d'emplois. Et, d'autre part, comment admettre qu'il n'y eût une paperasserie administrative vraiment effrayante, une formidable correspondance, au siège de cette société qui devait faire rentrer au Trésor cent vingt millions comme lors du bail de 1755, — bail Henriet, — avec des moyens d'action si défectueux, une jurisprudence mal définie et soumise à de continuelles oscillations, une infinité de droits et de privilèges à ménager et conséquemment un travail d'élimination ou de surcharge, essentiellement variable? Il faillait répondre aussi à une armée de commis et d'agents subalternes qui atteignait aux premiers temps de Necker, suivant les calculs de ce ministre, le chiffre de trois cent mille employés divers, qui nécessitaient une direction ou une surveillance de tous les instants.

Mais il est, comme l'on dit, des accommodements avec le ciel. A de très rares exceptions près, chacun de ces grands manieurs d'argent entretenait à ses côtés quelque intelligent sous-ordre qui lui mâchait la besogne, et s'il advenait, en dépit des plus louables précautions, que le contribuable fût victime de nombreuses surtaxes, ne savait-on pas, par expérience, qu'après avoir beaucoup crié du haut de sa gorge, il constaterait un jour l'inutilité de ses réclamations et se tairait comme ses pareils l'avaient fait à toute époque? Aussi beaucoup de MM. les Fermiers généraux en prenaient-ils fort à leur aise, et sacrifiaient-ils sans aucun remords apparent les devoirs de leur état à leurs goûts pour le plaisir, pour les femmes, la bonne chère,

les joyeuses compagnies, les tableaux de prix et la belle littérature. Or les demoiselles faciles, les cuisiniers, les parasites, les artistes surtout, et les gens à talents, n'avaient garde de laisser tomber à néant de semblables dispositions chez les Crésus, lorsqu'elles étaient si conformes à leurs intérêts. Les financiers détenaient l'argent, et eux, les moyens de les satisfaire, le don de les amuser et l'art de les flagorner avec adresse.

De là une tribu entière de riches parvenus qui s'inquiètent peu de s'acquitter honorablement de leur service, et beaucoup de paraître des gens à la mode. De là une piquante association des individualités les plus dissemblables, du traitant souvent balourd, assez fermé, de nature et par métier aux hautes spéculations de l'esprit, fort de ses gros revenus et de son crédit, et de maints pauvres diables plus habiles, plus instruits, plus raffinés, trop portés par tempérament à vivre au jour le jour, qui éprouvent cependant de leur côté le besoin de s'aider des écus d'un Mécène ou d'un Pollion. De là aussi, après un contact prolongé, une curieuse interversion des rôles. Le courtisan et l'homme de lettres deviennent financiers à l'heure même où le financier se métamorphose en disciple des muses. Richelieu et Voltaire vendent, achètent, spéculent, suivent leurs intérêts avec férocité, et La Popelinière perd son temps à servir au public de détestables romans. Et ce dernier n'est, en ce qui touche les lettres, qu'un exemple, le plus connu, mais un exemple entre vingt, de cette manie de produire qui s'attaque aux publicains ; car d'Aucourt, La Reynière, Gauthier de Montdorge sont, eux aussi, des habitués du Parnasse.

N'ont-ils pas tous, malheureusement pour leur repos, les succès d'Helvétius qui les stimulent et les excusent, d'Helvétius leur ancien collègue, aujourd'hui l'émule et l'intime

des Fontenelle, des Diderot, des d'Alembert, en un mot de la tribu entière des écrivains et des philosophes? Helvétius, leur fera-t-on remarquer, n'a quitté son emploi que dans le but de cultiver plus librement ses remarquables qualités de penseur. Ils répondront qu'il n'en reste pas moins pour cela un financier comme eux, et que rien ne prouve, jusqu'à plus ample informé, qu'ils ne soient pas aussi heureusement doués que lui. S'il compte pour bon écrivain, n'a-t-il pas été un fort médiocre Fermier général, qui n'est parvenu à être des leurs que grâce à un passe-droit? Il a bien prétendu depuis que ses fonctions auraient été incompatibles avec les antécédents aristocratiques de Mme Helvétius, d'une des plus nobles familles de Lorraine. Personne n'est forcé de le croire sur parole. Si cela était, en effet, une autre fille de la maison de Ligniville n'aurait pas épousé un autre Fermier général, de la Garde, et une troisième encore un Fermier général, le sieur Baudon. En réalité, Helvétius appartenait au monde de la finance, dont il n'avait pas trop à se plaindre, puisqu'après y être entré avec peu de biens, il pouvait laisser, à sa mort, plus de quatre millions de livres, grâce aux gains qu'il y avait réalisés.

Les Helvétius venaient de la Hollande, où ils s'étaient retirés après avoir quitté le Palatinat, leur pays d'origine. Leur nom était fort illustre dans les annales de la médecine du temps, et l'on avait été jusqu'à frapper des médailles, à Amsterdam, en commémoration des services rendus par le bisaïeul du financier philosophe. Un Helvétius, que Louis XIV avait attiré à sa cour, avait vulgarisé en France l'usage de l'ipécacuana. Le dernier de cette lignée, avant Adrien Helvétius qui nous occupe, fut premier médecin de la reine Marie Leckzinska, après s'être acquis, lui aussi, une grande notoriété personnelle en sauvant le petit roi

Louis XV, âgé de sept ans, d'une maladie dangereuse (1717). Il semble que le rejeton d'une famille à ce point experte *in arte purgandi et saignandi* aurait dû continuer les glorieuses traditions de ses prédécesseurs. Mais son père, dont la fortune était médiocre, et qui avait encouru la disgrâce du cardinal de Fleury par son attachement à M. le Duc, le destinait à la finance comme à un état qui pouvait l'enrichir et lui laisser le temps de faire usage de ses talents.

Il l'envoya chez un oncle maternel, directeur des Fermes à Caen. Là, Helvétius fut occupé des lettres et de la philosophie plus que de la finance, et plus occupé des femmes que des lettres et de la philosophie. Personne, à la vérité, n'était mieux taillé pour plaire, avec la figure la plus avenante du monde, et des talents de danseur si accomplis qu'il pouvait, en se composant le masque de l'illustre Dupré, le remplacer avantageusement à l'Opéra. Avec tant de bonnes grâces, on comprend qu'on ait eu plaisir à le peindre ; il existait, au siècle dernier, de nombreux portraits de lui dont un, notamment, était agrémenté de cette inscription :

Tout entier à l'humanité,
A l'aider, à l'instruire, il consacra sa vie.
Ses écrits, ses bienfaits, attestent son génie.
Tendre époux, tendre ami, bon citoyen, bon père,
De tout le bien qu'il fit, il remplit sa carrière.
Mais, hélas ! l'immortalité
Pouvait seule suffire au bien qu'il voulait faire.

Quoiqu'en se distrayant de son mieux, Helvétius apprit, en peu de temps et presque sans y songer, au dire de ses contemporains, tout ce dont un financier a besoin, et cet aveu dénué d'artifice donnerait, à notre sens, une certaine créance à ce que nous disions précédemment,

qu'il n'était pas nécessaire d'être bien grand clerc pour briller aux Fermes générales. Il avait vingt-trois ans lorsque la Reine, qui aimait M. et Mme Helvétius, obtint pour leur fils une place de Fermier général. Il n'eut d'abord que le titre et la demi-place, mais M. Orry lui accorda bientôt la place entière. C'était lui donner cent mille écus. Voilà ce que l'on écrivait; mais on a déjà vu, à propos de la nomination de Lallemand de Nantouillet, que les choses s'étaient passées autrement. Le cardinal, qui voulait avantager ce candidat au détriment des autres, avait argué de l'extrême jeunesse d'Helvétius pour le remettre à plus tard, et comme il était plus engagé vis-à-vis de de la Tour, qui avait été évincé par la même disposition, ce fut la Tour qui profita de la première vacance après celle-ci. Toutefois la Tour, sentant qu'il n'aurait aucun agrément en cette place, tant du côté du ministre, qui le voyait d'un assez mauvais œil, que de celui de ses futurs collègues, à qui il ne plaisait guère, alla trouver la Reine dès l'instant de son élection, pour lui offrir de céder son titre à Helvétius, moyennant une rente viagère de soixante mille livres réversible sur sa femme et sur ses enfants. La Reine accepta, lui assura l'honneur de sa protection et se fit de cette manière deux obligés, Helvétius qui eut l'emploi, et la Tour, alors furieusement discrédité dans Paris, incapable de faire les fonds de son cautionnement et ravi, en conséquence, de mettre la main sur un revenu aussi certain, sans bourse délier.

On pourrait croire que l'accession aux Fermes d'un homme tel qu'Helvétius fut accueillie avec applaudissements. Il semble qu'il n'en ait rien été. On se contenta de tirer de lui cet horoscope à moitié flatteur : « Il y a tout « lieu de croire qu'il pourra devenir un habile homme avec « le temps, quoique d'un esprit borné. Il est d'ailleurs très

« exact aux assemblées de ses confrères, est poli, a de la « probité, est garçon, et de plus franc-maçon, se montrant « quelquefois fort généreux vis-à-vis de la société ! »

Il faut bien avouer qu'il n'y avait en lui qu'une très mince étoffe de financier. Que penser, en effet, d'un traitant assez étranger à ce rôle de pressureur du public, qui leur valait le nom de sangsues du peuple, pour aller exhorter le contribuable à ne pas acquitter les droits et à résister à main armée aux agents du fisc? « Tant que « vous ne ferez pas de plaintes, répondait-il aux Bor« delais, lors d'une de ses tournées annuelles, on ne vous « accordera pas ce que vous demandez. Vous pouvez vous « assembler au nombre de plus de dix mille. Attaquez nos « employés. Ils ne sont pas deux cents. Je me mettrai « à leur tête, et nous nous défendrons. Mais, enfin, vous « nous battrez et on vous rendra justice. » On n'aurait pu inventer un moyen plus efficace d'avancer la Révolution de quelque cinquante années; mais ce n'était pas trop ce que l'État se trouvait en droit d'attendre du jeune protégé de la Reine, à qui il avait confié les fonctions de récoleur des impôts. Décidément, Helvétius avait des chances bien minimes de devenir, en dépit des prédictions, un habile homme de finances.

Il était riche, grâce à cette manne substantielle des cent mille écus de revenu annuel; il était libre de ses décisions; il se démit de son emploi en 1748, acheta la charge de maître d'hôtel de la Reine, et peu de mois après épousa Mlle de Ligniville, petite-nièce de la princesse de Craon et parente de l'Empereur, la *Minette* de Mme de Graffigny, qu'il avait eu l'occasion de rencontrer souvent chez cette savante personne, et dont il avait étudié le caractère avec beaucoup plus d'attention qu'il n'en avait apporté à l'étude des problèmes financiers Puis il se retira à Voré, superbe

terre acquise de Fagon, où il prépara méthodiquement les ouvrages de l'*Esprit* et du *Bonheur*, auxquels il dut sa réputation.

Le reste de la vie d'Helvétius appartient à l'histoire de notre littérature et de notre philosophie, au même titre que le salon de Mme Helvétius relève du chapitre des réunions à la mode du siècle dernier, avec ses réceptions, marquées à un jour particulier pour les intimes et les gens de lettres, à un autre jour pour les étrangers, princes, ministres et grands seigneurs. Qui n'a lu de notre temps quelque chose des soirées de ce bel esprit, en son hôtel de la rue Sainte-Anne, — que les cochers de fiacre, brouillés avec les noms, appelleront, durant la Révolution, *rue Saint-Helvétius;* — et des agapes du petit cercle d'amis où figurent Marivaux, à qui le maître de céans sert une pension de deux mille livres, de Saurin, un autre protégé sur la tête duquel il place un revenu de mille écus pour lui en fournir dans la suite le capital, soit soixante mille livres? C'est en leur honneur qu'il multiplie les invitations. Il aime tendrement ses philosophes, et Mme Helvétius, qui partage entièrement les vues de son mari, les fait valoir en toute occasion.

Un jour qu'elle a amené dans sa voiture certain prince étranger qu'elle avait rencontré dans ses promenades du matin, le prince, apercevant dans les premiers appartements une longue file de ces surtouts de souliers que portaient les gens trop peu fortunés pour sortir en carrosse, s'écrie : « Ah! mon Dieu, que de claques! — Prince, lui « répond Mme Hélvétius, cela vous promet bonne compa« gnie. » Et l'excellent Suard, flatté dans son amour-propre, ajoute qu'il convient de faire observer que cette dame était proche parente de la dernière reine de France.

Ils sont, en effet, entièrement acquis au ménage des financiers grands seigneurs, ces écrivains et ces philosophes qui font et défont tant de réputations. Pour Voltaire, Helvétius est un nouvel Atticus. Fontenelle ne bouge de chez lui, et, près d'atteindre sa centième année, y ouvrira le bal en dansant avec Mlle Helvétius, âgée d'un an et demi, et ensuite avec Mlle d'Épinay, âgée de sept ans. C'est Fontenelle qui trouvera ce joli mot pour la maîtresse du logis, nouvellement mariée, jeune et belle, un soir où, venant de lui débiter mille propos aimables et galants, il passe par distraction devant elle pour se mettre à table. « Voyez, fait celle-ci, quelle estime je dois avoir « de vos galanteries. Vous passez sans me regarder! — « Madame, répond le vieillard, si je vous eusse regardée, « je ne serais pas passé. »

On salue avec enthousiasme les dernières productions de l'opulent collègue, et, presque seul, le président des Brosses, lors de l'apparition du livre de l'*Esprit,* se hasarde à déclarer que « c'est une étrange *cipollata* dont Helvétius « a doté la philosophie du temps. Comment peut-on se « permettre un tel style bigarré! » Mais on ne l'écoute pas, et son observation fort juste, quoi qu'on en pût dire alors, resta étouffée sous les clameurs générales d'admiration. Va-t-il en Angleterre, le clan des amis attend avec une impatience fébrile qu'il ait manifesté son opinion sur le pays et son peuple, et l'on apprend avec une sorte d'émotion qu'il est revenu de Londres fou à lier des Anglais. A-t-il quelques difficultés avec les braconniers qui viennent chasser jusque sous les fenêtres de son château de Voré, Diderot s'empare aussitôt de cet incident pour le transformer de suite en une de ses anecdotes les mieux touchées.

« Il y avait à Bourbonne une Mme de Nocé qui s'est

« fait doucher, elle et son chien, ce que Naigeon ne peut « croire, non plus que Mme de Pers se soit fait doucher, « elle et son singe boiteux. Cette Mme de Nocé est une « voisine d'Helvétius. Elle nous apprit que le philosophe « était l'homme du monde le plus malheureux à la cam- « pagne.

« Il est environné de paysans et de voisins qui le haïssent. « On casse les fenêtres de son château, on ravage la nuit « ses possessions, on coupe les arbres, on abat ses murs, « on arrache ses armes des poteaux. Il n'ose aller tirer un « lapin sans un cortège qui fasse sa suite. Vous me deman- « derez comment cela s'est fait? Par une jalousie effrénée « de la chasse. M. Fagon, son prédécesseur, gardait sa terre « avec deux bandouliers, Helvétius en a vingt-quatre, avec « lesquels il ne saurait garder la sienne. Ces hommes ont « un petit bénéfice par chaque braconnier qu'ils arrêtent, « et il n'y a sorte de vexations qu'ils ne fassent pour mul- « tiplier ce petit bénéfice. Ce sont d'ailleurs autant de bra- « conniers salariés. La lisière de ces bois était peuplée de « malheureux retirés dans de pauvres cabanes. Il a fait « abattre ces chaumières. Ce sont des actes de tyrannie « réitérés qui lui ont suscité des ennemis de toute espèce, « et, comme disait Mme de Nocé, d'autant plus insolents « qu'ils ont découvert que le bon philosophe est pusilla- « nime. Je ne voudrais point de sa belle terre de Voré à la « condition d'y vivre dans des transes perpétuelles. Je ne « sais quel avantage il a retiré de sa manière d'administrer « sa terre, mais il y est seul, mais il y est haï, mais il y a « peur. Ah! que notre dame Geoffrin était bien plus sage « lorsqu'elle me disait d'un procès qui la tourmentait : « — Finissez mon procès : ils veulent de l'argent, j'en ai. « Donnez-leur de l'argent. Et quel meilleur emploi puis-je « faire de mon argent que d'en acheter le repos? » A la place

« d'Helvétius j'aurais dit : « On me tire quelques lièvres, « quelques lapins. Qu'on tire. Ces pauvres gens n'ont « d'asile que ma forêt. Qu'ils y restent. » J'aurais raisonné « comme Fagon, et j'aurais été adoré comme lui. »

Il nous semble, à nous, juges impartiaux du différend, — car d'autres auteurs représentent ce financier comme très apprécié par son voisinage, — il nous semble que le bon philosophe était, à cette époque, fort différent de son personnage d'autrefois, du jeune Fermier général qui se refusait, malgré les protestations de ses collègues, à recevoir l'argent des confiscations en dédommageant les malheureux ruinés par les exactions des employés.

Quoi qu'il en soit, Helvétius, mal servi du côté des paysans, demeura jusqu'à sa mort fort choyé des gens du monde. Il vivait ainsi très heureux, en apparence, et préservé des moindres incommodités par sa forte constitution, lorsqu'une sorte de spleen, provoqué par le spectacle des agissements du ministère Maupeou, le prit. Ses forces décroissaient ostensiblement de jour en jour. Une atteinte de goutte, qui se porta subitement au cœur, l'enleva le 26 décembre 1771.

Ils laissait deux filles de Mme Helvétius, qui montèrent à l'autel le même jour, l'une pour devenir Mme d'Andlau, l'autre Mme de Sarlabous de Mun; et à propos de cette cérémonie on écrivait : « Par le recensement fait et connu « des biens de l'ancien Fermier général, il est tiré au clair « qu'il laisse environ quatre millions de biens; ce qui « prouve que le philosophe connaissait la maxime de « Rousseau :

Et qu'un philosophe étayé
D'un peu de richesse et d'aisance
Dans le chemin de sapience
Marche plus ferme de moitié.

Quant à sa veuve, elle lui survécut de longues années. Femme très aimable, selon les uns, qui s'était fait « un « caractère propre à l'affranchir au milieu de ses sem« blables, toutes esclaves » ; non moins philosophe que son mari, selon les autres, elle aurait, à leur dire, déclaré, après la mort d'Helvétius, aux divers prétendants à la main de ses filles qu'ils avaient à agir chacun pour son compte personnel, qu'elle ne les gênerait en rien, et que ce seraient elles-mêmes qui nommeraient leurs époux, ce qui parut, pour l'époque, étrangement fin de siècle.

Son nom, fort célèbre par toute l'Europe, reparaît de temps à autre dans les gazettes ou les entretiens du jour : ici, à la suite d'une visite que lui a faite le comte de Falkenstein, qui a tenu à rendre ainsi hommage à la mémoire d'un grand homme; là, après une réception à sa maison d'Auteuil, au cours de laquelle Mme d'Oberkirch la trouve dans un appartement d'une extrême magnificence, entourée des plus beaux chats angoras du monde, qui répondent chacun à un nom différent, qu'elle habille de chiffons de soie les plus bizarres et les plus éclatants, qui occupent tous les fauteuils de façon à ne point laisser un siège vide, et que l'on sert en grand apparat sur de la vaisselle plate; enfin, à l'heure où elle cède généreusement cette célèbre habitation à Cabanis.

De La Garde, seigneur de Blancmesnil, du Bourget, de Villeparisis, intendant de Mme la Dauphine, depuis reine, l'un des beaux-frères d'Helvétius par son mariage avec une autre Ligniville, et Fermier général comme lui, ne paraît pas avoir songé un instant à répudier un emploi aussi lucratif. Dedelay, de son vrai nom, et de La Garde pour ne pas sembler plus plébéien que ses confrères, il eut de la réputation de son temps, simplement par son extrême avarice et celle de ses père et mère, de Dedelay père

principalement, fils d'un ancien suisse de la porte du cardinal de Bonzi. « Fermier général avant lui, petit homme « d'une physionomie heureuse, aimant bien sa personne, « d'une politesse affectée, d'un entêtement sans exemple et « souvent sans raison, point du tout au fait de la matière « des Fermes, où il était vétillard, méfiant, grand paperas- « sier, et poussant, avec tout cela, la lésine jusqu'aux der- « nières limites. »

Cet Harpagon avait dû, cependant, un jour vider sa bourse. Il s'agissait de son entrée aux Fermes. Le duc du Maine se chargeait de sa nomination, mais on exigeait un versement immédiat de 300,000 livres. Dedelay père pensa en tomber de son haut. Les avantages de cette place étaient cependant si palpables, si reconnus, qu'il n'hésita pas à faire les fonds demandés et fut de la compagnie. Il y eut bientôt récolté des sommes énormes, disait-on autour de lui, avec lesquelles on pensa qu'il irait s'enterrer dans quelque caveau. Tout au contraire, il changea radicalement de conduite. On le vit aussi pieux et charitable qu'il avait été impie et dur. Il multiplia les bonnes œuvres en cachette de Mme Dedelay, qui renchérissait sur l'économie sordide d'antan, en tentant d'arrêter court les élans de générosité de son seigneur et maître, pourvut ses proches au delà de leurs besoins, et mourut pour ainsi dire en odeur de sainteté.

Deux fils lui succédaient : l'un, notre La Garde, payeur des rentes de l'Hôtel de ville pour ses débuts, puis Fermier général en survivance, avant de l'être à titre définitif; l'autre, conseiller au Grand Conseil, chevalier de Saint-Louis, fort aimable garçon, aussi large et libéral que sa mère et son frère, le Fermier général, étaient ladres et vilains.

Les femmes ont de tout temps professé un grand faible

vis-à-vis de ceux qui savent accompagner leurs démonstrations d'attachement de procédés généreux. Le conseiller avait le cœur extraordinairement tendre. Il ne calculait pas. Il fut adoré, et ses prouesses amoureuses lui créèrent une sorte de renommée. Il eut notamment l'honneur, si honneur il y a, de connaître Mme du Barry à l'heure où elle sortait à peine de la basse compagnie où elle avait vécu jusqu'alors et cherchait à percer.

Le Père Ange, Picpus qui se donnait pour le beau-frère de la mère de Manon, disait la messe chaque dimanche et fête au château de Villeparisis, propriété de la vieille Mme de La Garde. Il trouva le moyen de présenter sa prétendue nièce à cette dame, qui la prit chez elle en qualité de demoiselle de compagnie. En peu de temps, Manon avait également charmé le Fermier général et le magistrat, qu'elle fut loin de rebuter, le premier en considération de ses écus, le second en considération de ses avantages personnels. Ce fut le conseiller, on le comprendra sans peine, qui eut le plus à se louer de la future favorite; mais divers incidents ayant donné l'éveil à Mme de La Garde, elle connut la vérité assez à temps pour congédier Manon, en l'empêchant de cette façon de prendre pied solidement chez elle.

Le conseiller avait déjà, à cette date, quelques peccadilles sur la conscience. Voici comment les colporteurs de menues nouvelles en avaient arrangé une entre cent : Mme de La Garde avait, du vivant de son mari, engagé une servante nommée Aumerle, dite Saint-Phallier, fille d'un Aumerle de Châteauroux, homme d'une certaine éducation, mais ruiné et si mal dans ses affaires qu'il avait été contraint de se cacher de ses créanciers, en vivant ignoré dans une petite maison du quartier des Porcherons. Après sa mort, sa fille, réduite à rien, s'était décidée à entrer en

condition. Elle était belle comme le jour, et le conseiller Dedelay en devint éperdument amoureux dès la première entrevue. Il la fit sortir de chez sa mère, lui meubla quelque chambrette en ville, et fila avec elle le parfait amour. Mais cette nymphe se montrant de plus en plus exigeante, et le magistrat ne sachant rien lui refuser, un jour arriva où ils se trouvèrent sans ressources. Alors on emprunta de côté et d'autre ; on répandit le papier sur la place ; on contracta des dettes usuraires et ruineuses, si bien que l'ancien Fermier général, prenant fort mal les incartades de son fils cadet, obtint qu'on décernât contre lui une lettre de cachet.

On le relégua à la Flèche. Ce n'était qu'imparfaitement remédier au mal. La Saint-Phallier retint en effet une place dans le premier coche en partance pour l'Anjou, et sut se mettre promptement en rapport avec son ami, à qui elle tourna si complètement la tête qu'il déclara vouloir l'épouser, et, à son défaut, jamais une autre qu'elle.

Il restait au vieux financier une dernière carte à jouer : faire enfermer la Saint-Phallier. Mais, là encore, le destin se déclarait contre lui. Le magistrat avait, sans qu'il s'en doutât, des concurrents tout aussi fortunés que lui aux bonnes grâces de l'aimable fille. Le marquis de Fleury, tout particulièrement, lui tenait lieu de coadjuteur. Il prit fort mal la prétention du traitant de priver la société des gens de plaisir, et lui-même tout le premier, d'une aussi intéressante recrue. Il vit le ministre. On révoqua l'ordre qui venait d'être donné, et la Saint-Phallier continua à faire le bonheur des petits-maîtres. Quant à Dedelay, quelques semaines de détention produisirent un effet salutaire sur ses nerfs. Il sortit de la Flèche calmé, désabusé sur le compte d'une amie trop volage, et décidé à abandonner à ses rivaux la totalité de ses droits sur sa personne.

Les multiples aventures du conseiller ne nuisirent point, au demeurant, à son établissement. Il avait perdu sa première femme, Mlle Duval de l'Épinoy. Il épousa en secondes noces Mlle de Fénelon, fille de l'ambassadeur de France en Hollande.

Les de La Garde avaient déjà été représentés aux Fermes par deux titulaires de ce nom, lorsqu'en 1775 le second résigna sa charge en faveur d'un sien parent, Dedelay, avocat au Parlement. Enfin, une fille de cette maison avait épousé le comte d'Harville, porte-enseigne au régiment des gardes suisses, lequel soutenait certain soir très imperturbablement, dans un salon du château des Trous, du douaire de sa femme, et devant une assistance triée sur le volet, que les d'Harville étaient plus anciens que les Habsbourg, et qu'un ancêtre de cette famille souveraine avait été page chez un de ses ancêtres à lui, ce qui mettait Mme d'Harville bien loin de ses aïeux à elle et du Dedelay, ancien suisse de la porte du cardinal de Bonzi.

Helvétius en était à peine aux premières productions de sa plume qu'il comptait déjà, ainsi que nous l'avons dit, parmi ses anciens collègues, des imitateurs plus empressés que lui à aller s'inscrire au temple de Mémoire. Deux de ces nouveaux coryphées des lettres eurent le talent d'appeler, avant tous les autres, l'attention du public sur leurs personnages, et de provoquer, d'une façon toute spéciale, la mauvaise humeur et les lazzis de ce même public. Car, si l'on admet, bien à contre cœur, que les traitants ou les financiers aient monopolisé l'argent, le luxe, la dépense, l'entretien des filles, les délicatesses de la table, le goût des objets d'art, des chevaux, des équipages et des constructions coûteuses, on se refuse à leur accorder d'être de beaux esprits. On sait trop qu'ils n'ont, le plus souvent, que celui des autres, et quand ils se font imprimer, on

s'entête à y reconnaître, avec raison en bien des cas, la plume de quelque écrivain gagiste.

Grimod de la Reynière et La Popelinière eurent le talent d'exciter, plus que tous les autres, la verve des railleurs; et, en vérité, il serait difficile de démêler, au milieu de tant de gens singuliers qui remplirent le dix-huitième siècle, deux originaux de leur force, entrant plus complètement dans les habits du bourgeois gentilhomme et du Turcaret, avec leur morgue ridicule, leurs airs de suffisance, leur science mal ébauchée et leurs bévues légendaires. Ils donnent la vie à ces types des comédies de Molière et de Le Sage, à ces maladroits mondains de la finance, et c'est bien en pensant spécialement à eux que Dutens pouvait écrire en 1780 :

« Les financiers qui se distinguaient par leurs richesses « étaient admis dans quelques sociétés particulières de la « première classe, et le tenaient à grand honneur. Ils « prenaient le plus grand soin de s'en rendre dignes, en « tenant maison ouverte pour les seigneurs et les dames « qui voulaient bien les favoriser de leur présence : ces « derniers en usaient assez librement.

« On ne peut imaginer tout ce qu'il coûtait à ces Crésus « de peine et d'argent pour inspirer aux personnes de « qualité l'envie de venir souper chez eux. Quand une « grande dame leur faisait dire qu'elle viendrait tel jour, « on sait combien d'attentions on avait pour lui pro- « curer la compagnie qui pouvait lui être agréable, sans « compter qu'on était enchanté qu'elle invitât une demi- « douzaine de ses amis d'être de la partie. La récompense « qu'ils en recueillaient était d'apprendre que M. le duc « ou Mme la duchesse telle avaient beaucoup loué l'élé- « gance de leur table, et s'ils entraient jamais dans les « maisons de ces mêmes personnes de qualité qu'ils rece-

« vaient si bien chez eux, ils ne les trouvaient plus les « mêmes, surtout s'il y avait d'autre compagnie dont ils « ne fussent pas connus. Ils avaient alors un air si gauche, « si honteux, qu'ils semblaient se rendre la justice de se « trouver déplacés ; ils se croyaient heureux d'achever la « visite sans essuyer d'avanie. »

Il ne faut point, pourtant, noircir à l'excès ce tableau, et si la plus grande partie de la citation pouvait s'appliquer aux financiers tels que Grimod de la Reynière et La Popelinière, certains détails en sont certainement empreints d'exagération. En réalité, à côté de très grands ridicules, ces personnages fameux possédaient des qualités fort précieuses dans le monde : une extrême politesse, de la libéralité, une obligeance que l'on mettait sans cesse à contribution et un entier désir de plaire. Aussi trouvaient-ils, dans chaque classe de la société, autant d'amis empressés à les défendre qu'ils avaient d'ennemis décidés à les combattre avec toutes les armes du ridicule.

Les Grimod étaient de francs financiers, si solidement attachés aux Fermes que, de 1720 à 1780, aucune modification dans ce service ne les en détacha, et que nous sommes obligés, par cela même que nous nous occupons d'eux, de parler de la vie aux Fermes générales à la fin du siècle.

Des industriels, des négociants de Lyon, et surtout un Antoine Grimod, secrétaire du Roi et déjà Fermier général, qui épousa une Le Juge, morte en 1758 âgée de plus de cent ans, d'une famille connue depuis longtemps dans le Parlement de Toulouse et alliée aux maisons les plus considérables de la province, voilà pour les aïeux de la maison des Grimod.

Antoine Grimod donnait à la France, de 1680 à 1700, trois fils, trois Fermiers généraux comme lui : Grimod de

Beauregard, Grimod du Fort, et Grimod de La Reynière, seigneur de Clichy-la-Garenne.

Beauregard nous paraît, à la distance de cent soixante années, un moine caché sous l'habit d'un Fermier général; il s'abîmait en oraisons, il se perdait en œuvres pies, il fréquentait uniquement tout ce qui portait froc ou soutane. Enfin, après une vie si bien remplie de Dieu, et de quelques soins personnels aussi, puisqu'il avait quadruplé ses biens, il se mit en bonne place au Paradis en laissant ses millions à divers établissements religieux. Pour le coup, la famille, qui avait supporté sans mot dire les précédentes incartades de ce dévot, s'insurgea, porta l'affaire au Parlement et obtint l'annulation du testament. Les prêtres de Saint-Eustache y perdirent un cadeau de 300,000 livres, dont le défunt les avait gratifiés dans l'intention de réédifier le portail de leur église, et plus de deux millions et demi de livres échappèrent, du même coup, à mainte confrérie.

Du Fort, bien moins occupé de fondations pieuses que de sa fortune, continua les traditions paternelles aux Fermes, où il fut admis conjointement à La Reynière, sur la liste de Cordier en 1721. Il se conquit une réputation presque universelle d'intrépide dépensier, ne reculant devant aucune prodigalité, ce qui troublait fort ses confrères plus timorés. « C'est lui et Dupin », s'écriaient-ils, « qui nous perdront, en faisant ouvrir les yeux sur les « gains immenses que l'on peut retirer des Fermes géné- « rales de Sa Majesté. »

Comment aurait-on tenté d'expliquer, en effet, les étonnantes libéralités du Fermier général, intendant des Postes, sans l'accuser en même temps de malversations? Comment aurait-on admis, en confiance, que son patrimonial et ses bénéfices seuls pussent suffire à payer le train de « maréchal de France », disaient les uns, « de prince »,

selon les autres, qu'il menait en tous lieux, à Paris, à sa terre d'Orsay, pendant le temps des campagnes où il suivait le Roi; et le nombre des domestiques, des clients; cette table superbe, d'une recherche infinie; l'acquisition de l'hôtel de Chamillard et les embellissements qu'il y faisait en quelques mois pour 200,000 écus; et cette renommée, enfin, du plus prodigue, du plus généreux et du plus magnifique entre tous les prodigues et les magnifiques de son temps? Comment la continuité de cette heureuse fortune ne lui aurait-elle pas créé aussi des envieux, quand il lui devait encore la faveur du Roi et des ministres, les meilleurs postes, des alliances avec les gens les plus en vue?

Car du Fort a la manie du *conjungo*. Après Mlle Savalette, sa première femme, fille d'un collègue, il a progressé, monté d'un rang, laissé la finance pour la noblesse d'épée. En 1745, il a obtenu la main de Mlle de Courten, fille d'un maréchal de camp, nièce du lieutenant général. Mlle de Courten dure peu entre ses mains. Elle meurt la même année, et le Turcaret aborde aux terres privilégiées de la cour, avec Mlle de Caulaincourt, nièce des d'Argenson, proche des Béthune.

On le jalouse pour ceci comme pour le reste; on se désole hypocritement, ainsi que nous venons de le dire; mais Dieu, qui veille sur les financiers, entend leurs plaintes. Une mort subite enlève le Fermier général, intendant des Postes, au milieu de l'année 1749, sans que, pour cela, le destin propice qui a présidé à sa vie cesse de favoriser les siens après sa disparition.

Mme Grimod du Fort héritait, à la succession de son mari, de biens si considérables que l'on estimait les effets mobiliers, à l'exception de tous autres, à neuf millions de livres. Elle était fort jeune encore, d'une très belle figure, et

d'une taille de reine. Elle aurait plu à moins. Elle eut tout de suite une cour des mieux choisies, des soupirants de qualité : le marquis de Borda, le comte de Flavigny, le comte d'Osmond. Elle fit comme Mme Mazade, elle ne sut pas choisir de quelque temps, et, pour éviter les galants, elle voyagea, courut la province, s'attarda dans le Midi, et finit par aller s'échouer à Castelsarrasin, auprès du sévère Le Franc de Pompignan, à qui elle unit sa vie. Le poète l'ennuya bientôt. Sa retraite absolue l'effraya. Elle en vint à ne plus trouver les mêmes beautés aux vers fameux de l'ode à J.-B. Rousseau. Dès lors le charme était rompu. Elle redoutait de rentrer dans le monde et d'affronter ses railleries. Elle s'enferma dans un couvent, où elle rencontra la paix qu'elle cherchait.

Grimod d'Orsay, son fils, bannit de son côté et bien loin de son esprit tout souvenir de l'ancienne profession exercée par son père, à laquelle il devait pourtant son enviable opulence. Il prit le nom de comte d'Orsay, se répandit dans la plus noble compagnie où il réussit merveilleusement et devint l'un des types les plus parfaits de l'homme à la mode. Ce fut grâce à cette qualité, à son élégance si connue, à ses richesses, qu'il put épouser successivement une princesse de Croy, puis une princesse de Hohenzollern.

A l'époque où Grimod du Fort terminait sa brillante carrière, son frère La Reynière faisait une fortune égale, par la succession paternelle et par l'adresse avec laquelle il s'insinuait dans le monde des gens en place. Son mariage avec Mlle Labbé donne une idée de ce qu'il savait faire en ce genre. Mme Desmarest, femme du ministre, connue pour sa prodigieuse avidité, avait pris chez elle une fille du peuple qu'elle maria, dans la suite, à un sous-fermier des Aides nommé Labbé, et avec laquelle elle tendait ses pièges aux dupes de toutes conditions qu'elle dépouillait sous le cou-

vert de M. le Contrôleur général. Labbé avait eu de cette union deux filles, dont on donna l'une à Grimod, qui tombait à Paris, vers ce moment, tout frais émoulu de sa province, tandis qu'on glissait dans la corbeille de la fiancée un bon de Fermier général pour le mari. Mme Grimod de La Reynière ayant quitté ce bas monde, on ne sait dans quelles circonstances, le financier, semblable à son frère du Fort, et ne sachant se passer de femme, alla frapper à la porte de Mazade. Il représentait un homme d'assez d'importance pour qu'on ne le rebutât pas; il s'en retourna chez lui avec une des filles de la maison et de pesants sacs d'écus.

On peut se demander ce que devient, au milieu de tout cela, une demoiselle Brochet de Pontcharra, fille d'un sous-Fermier, dont certains auteurs ont voulu faire aussi une Mme de La Reynière, réputée de son temps pour son impertinence outrée? N'était-ce pas d'elle qu'on racontait l'historiette suivante : Un jour, se trouvant à l'église Saint-André des Arts, elle n'avait pu grouper autour d'elle que deux ou trois chaises pour établir son *individu;* ce qui l'avait fait se récrier, et déclarer à haute voix qu'elle voudrait qu'on payât désormais les chaises un louis; qu'alors un vieil officier, placé derrière elle, lui avait répondu sur le même ton : « Vous avez raison, ma mie, vous avez « plus *d'écus* que de cervelle »; que la foule, enfin, fort égayée par cet incident, l'avait reconduite avec cette désobligeante plaisanterie jusqu'à son carrosse?

Cette prétendue Mme de La Reynière aurait-elle véritablement déteint sur le traitant? Ses contemporains nous le figurent, en effet, comme un homme brutal à l'excès, grognon, méchant confrère, quand la façon bienveillante dont le sort traitait toutes ses entreprises aurait semblé de nature à adoucir son tempérament querelleur.

Il était d'une richesse immense, suivant ses contemporains, grâce à ses émoluments de Fermier général et à l'intendance des Postes, qu'il partageait avec son frère du Fort, après qu'elle eût été enlevée à Rouillé et à Pajot d'Onsembray, entre les mains desquels elle était demeurée pendant près d'un siècle par une sorte d'hérédité.

Il avait marié sa fille du premier lit à M. Moreau de Beaumont, maître des requêtes, et une alliance si flatteuse pour la famille des Grimod avait déjà passablement étonné les Parisiens. La surprise devint de la stupéfaction lorsqu'on sut que M. de Lamoignon de Malesherbes avait demandé la deuxième enfant du Fermier général. Rien néanmoins n'était plus vrai. M. de Lamoignon de Blancmesnil, ancien avocat général au Parlement de Paris, qui avait exercé pendant quelques années une charge de président à mortier, et pour lors premier président de la cour des Aides, se chargea de faire les premières avances au nom de son fils, M. de Malesherbes, conseiller au Parlement. On discuta rapidement les articles du contrat, par lequel la dot de la fiancée fut portée à 600,000 livres d'argent comptant, plus 200,000 livres à brève échéance, et l'engagement, auquel La Reynière souscrivit de bon cœur, d'assurer durant plusieurs années la table et le couvert du jeune ménage. De son côté, M. de Lamoignon de Blancmesnil avait obtenu du Roi, pour son fils, la survivance de la charge de premier président à la cour des Aides, ce qui mettait Mlle Grimod en situation de se faire donner du *Madame la présidente* dès le lendemain de ses noces, qui eurent lieu en janvier 1749, avec tout l'éclat désirable.

Mais là ne devait pas s'arrêter pour le Turcaret les heureuses conséquences d'une semblable alliance. M. le président des Aides de la veille fut le chancelier du lendemain,

avec un crédit des plus étendus. La Reynière le sollicita pour ce fils qui devait faire à son heure plus de bruit dans le monde que tous les autres personnages de la famille réunis. Celui-ci avait à peine dix-huit ans lorsque le chancelier le présenta au Roi, qui l'accueillit gracieusement et lui promit, de sa propre bouche, un siège aux Fermes en lieu et place de son père, ce qui provoquait de la part de Barbier, décidément bien vieux jeu, l'observation suivante : « Il est étonnant que M. de La Reynière, vraiment fort « riche, qui a marié ses filles à des gens fort distingués « dans la robe, ne destine pas son fils à être maître des « requêtes; cela est plus sage, parce que la place de Fer- « mier général est plus lucrative, et si cela prend ce train- « là, cette place deviendra un état et deviendra moins « méprisée. »

Barbier, nous ne pouvons que le répéter, radotait en cette occasion. Il y avait, en effet, longtemps que le train était pris, que la place était plus lucrative que tous les autres postes de l'État, qu'elle n'inspirait plus l'ombre de mépris, et qu'elle était plus âprement disputée que n'importe quel bénéfice. N'est-ce pas lui, du reste, qui nous annonce, en 1755, lors de la refonte des Fermes générales, de la suppression des sous-Fermiers et de la nomination des soixante premiers titulaires, que le Contrôleur général va être débarrassé de grandes sollicitations, car il y avait, au dire de chacun, plus de trois mille placets de toute la cour et des grands, pour donner des intérêts uniquement dans les sous-Fermes? Ainsi le financier et son fils étaient dans le vrai en envoyant au diable la robe et en se gardant frais et dispos pour l'état de traitant.

Le vieux La Reynière affichait donc le plus détestable caractère sans avoir pour cela une seule excuse valable, ce n'est de pouvoir invoquer, peut-être, quelques accès

de goutte et son mauvais estomac. Encore, sur ce point, ne devait-il s'en prendre qu'à lui et à son incommensurable gourmandise. L'indigestion était, en effet, de règle à sa table. Il en avait essuyé un certain nombre des plus dangereuses, lorsqu'une dernière, plus rebelle à tout traitement, l'emporta un soir du mois de février 1754. On trouva dans ses coffres, après son décès, des valeurs de toute espèce qui, réunies à ses biens immobiliers, représentaient une somme totale de quatorze millions de livres.

Son fils se trouvait, à cette date, muni d'un fort joli denier avant d'entrer dans sa vingt-troisième année. Il eut en peu de temps quintuplé ce bien patrimonial avec ses revenus de Fermier général et d'intendant des Postes. Il gagnait tant à ce cumul que le public et ses confrères s'en indignèrent. On le contraignit à opter entre l'un et l'autre, et comme il s'en désolait un jour vis-à-vis de quelques grands seigneurs au crédit desquels il les devait, et qu'en retour il traitait fort souvent à sa table le plus magnifiquement du monde, un d'eux lui dit naïvement : « Eh! « mon Dieu, cela ne fait pas une grande différence dans « votre fortune. C'est un million à mettre en fonds perdus, « et nous n'en viendrons pas moins souper chez vous. »

Quoi qu'il en fût, La Reynière passait, à juste titre, pour extrêmement riche. Il avait de la jeunesse, de la santé. Il vivait dans un temps où l'on ne songeait qu'à se distraire, et son goût naturel le portant au plaisir, il ne voyait aucune nécessité à agir différemment des autres. Il ouvrit sans plus hésiter ses rouleaux d'écus et ceux amassés par son père, et s'apprêta à les gaspiller le plus joyeusement du monde.

On le savait généreux, fort sociable, avec des prétentions au bel esprit. Il fut entouré, fêté, adulé, caressé, et si au milieu de tout cet encens il perdit assez franchement la tête, on peut avancer, par contre, que bien des gens y

seraient devenus plus fous que lui. Et puis il resta un bon homme dans toute l'étendue du terme, comme Mme Vigée Lebrun se plaît à le répéter, « facile à vivre, ne disant « jamais de mal de personne, et d'une serviabilité rare ». On le tournait en ridicule cependant, ou plutôt ou s'amusait de lui pour la prétention sotte qu'il avait de savoir peindre. En réalité, il peignait les murs, une de ses distractions favorites, avec infiniment plus d'art qu'il ne brossait une toile. Il s'imaginait aussi chanter agréablement, et ces deux prétentions occupaient toutes ses journées, l'une le matin, l'autre le soir. « Il avait, dit-elle encore, une peur « horrible du tonnerre, au point d'avoir fait arranger dans « ses caves une chambre tapissée d'un double taffetas. « Dès qu'un orage commençait, il courait se réfugier sous « cette tente, où l'un de ses gens battait de toutes ses forces « sur un gros tambour, tant que grondait la foudre. Nulles « puissances humaines n'auraient pu le faire sortir de sa « cachette avant que le ciel eût repris sa sérénité. Comme « il soutenait, cependant, qu'il n'avait point peur du ton« nerre, qu'il ne se réfugiait dans cette cave que pour « éviter la vive impression que l'orage faisait sur ses nerfs, « on eut la malice d'enlever toute excuse au pauvre « homme.

« Un jour, il était allé faire sa partie à la Muette, chez la « duchesse de Polignac, qui habitait ce château pendant « l'été. On dressa la table de jeu près d'une fenêtre qui « ouvrait sur le parc, au bas de laquelle le comte de Vau« dreuil avait fait placer deux pétards. M. de La Reynière « était à jouer tranquillement, car le temps était fort calme, « quand tout à coup on mit le feu à la pièce d'artifice, « dont il eut une telle frayeur qu'en s'écriant : « Le ton« nerre, le tonnerre ! » il se trouva presque mal. »

Mme de Créqui insiste à son tour sur cette faiblesse,

mais en fournissant plus de détails topographiques. C'était dans cette charmante habitation du financier dont nous reparlerons plus loin, et qui faisait le coin des Champs-Élysées et de la place Louis XV, qu'avait été ouverte cette cave, sous la terrasse de l'hôtel donnant sur l'avenue. Le revêtement d'étoffe était du damas le plus épais, tendu sur les parois, la voûte et les pavés, et l'on en fermait hermétiquement la porte avec un matelas d'étoupe imbibé d'huile. Grâce à cette protection, le Fermier général se considérait comme à l'abri de toute atteinte de son terrible ennemi, en dépit de l'exemple saisissant du marquis de Quintin, foudroyé à cette époque dans son lit sous des draps de soie.

Ces notes amusantes sur les appréhensions de M. de la Reynière nous donnent la clef de certain cadeau d'un tambour pour le jour de sa fête. Ils expliquent aussi que son fils, un original mille fois plus cerveau brûlé que lui, employât un procédé analogue à celui de M. de Vaudreuil pour le retenir au fond de sa cave, une belle nuit de fête, et rester, par cela même, maître de l'hôtel où le jeune Grimod voulait traiter joyeuse compagnie.

Quelle conclusion tirer de ces anecdotes, sinon que La Reynière était bien, en vérité, l'aimable caractère que l'on disait, beaucoup trop complaisant et trop facile à l'endroit de son entourage? Mme de Genlis, qui vient en tiers et qui a tant loué et tant maltraité la femme du financier, nous l'assure. « M. de la Reynière, a-t-elle écrit, « était un excellent homme, qui aimait les talents et les « arts, qui avait une très bonne maison et le meilleur « souper de Paris, mais avec quelques singularités qu'on a « beaucoup exagérées. »

Ce qui est plus avéré, c'est qu'en sa qualité de mari fort respectueux, le Crésus avait appris à obéir à l'école de

Mme de La Reynière, Mlle de Jarente, de son nom de fille. Elle était la propre nièce de l'évêque d'Orléans, qui succéda à Boyer pour la feuille des bénéfices, de ce prélat un peu ivrogne, un peu coureur de filles, ami galant de tant de beautés, de Mlle Guimard pendant un temps, ce qui fournissait à Mlle Arnould l'occasion de dépenser son esprit aux frais de sa camarade. « Conçoit-on, s'écriait-elle en « riant, que cette chenille soit si maigre ! Elle vit sur une si « bonne feuille. »

Mlle de Jarente avait pensé faire un grand honneur au financier en acceptant d'entrer dans sa maison, et, de fait, elle appartenait à une assez ancienne famille pour que cette prétention eût une certaine valeur. Elle laissa, en conséquence, sentir à son entourage, dès le premier jour, qu'elle entendait être maîtresse au logis ; ce qui avait tant effarouché La Reynière qu'il posait imprudemment la question suivante a son beau-frère, M. de Malesherbes, à l'instant même où l'on allait procéder à la cérémonie religieuse : « Croyez-vous, lui demandait-il, qu'elle me rende « heureux ? » A quoi M. de Malesherbes de lui répondre avec le plus beau sang-froid du monde : « Cela dépendra « du premier amant qu'elle aura. »

Mme de La Reynière fut longtemps sans amant. La chronique scandaleuse demeurait muette sur cet article, et du moment où elle se taisait, on pouvait se porter garant de l'entière fidélité de la dame. Il y avait pourtant un certain mérite de sa part à échapper à l'épidémie régnante, si l'on veut bien se la représenter telle qu'elle était alors : très-belle, d'une taille imposante, quoique assez maigre, obligeante, polie, avec un ton de noblesse et de dignité fort remarqué de tous ceux qui l'approchaient. Vaporeuse, à côté de cela, dolente et facilement sentimentale.

Mais toute chair est fragile, et Mme de La Reynière connut

les défaites. Un mauvais policier qui écrivait au jour le jour les nouveautés de la vie libertine à Paris mettait sur un coin de son carnet, le 7 janvier 1763 : « M. le marquis « de Lugeac, commandant les grenadiers à cheval, fait une « cour assidue à Mme de La Reynière. Il n'y a cependant « encore rien de consommé. Cette dame paraît faire une « belle défense. Il est vrai qu'elle est encore remplie de « préjugés et s'imagine bonnement que c'est un crime « capital de manquer à son mari. Cependant elle paraît « flattée des douceurs que lui débite M. de Lugeac; il y a « lieu de présumer que, s'il persévère, il bannira de son « esprit les terreurs que lui fait son confesseur. Je crois « qu'on peut s'en rapporter à lui. »

Cet honnête garçon avait bien raison d'escompter l'avenir et de prédire la déroute du confesseur. Moins de trois mois après, il annonçait triomphalement que Mme de La Reynière se conduisait à peu près comme Mme de Saint-Jullien, femme du receveur du clergé, qu'elle avait associé M. de Caze, ci-devant Fermier général, à M. de Lugeac, et qu'on lui connaissait encore plusieurs autres relations de ce genre.

Mme de La Reynière rattrapait évidemment le temps perdu. Elle sentait venir à grands pas la vieillesse importune, la vieillesse qui provoquera de la part de la maréchale de Luxembourg un mot bien cruel à son endroit, certain après-midi où, discutant avec des amis sur la valeur de ce vers de Delille :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux,

on annonçait le bailli de Breteuil et Mme de La Reynière : « Décidément, aurait murmuré la maréchale, le vers est « bon. »

La femme du paisible Grimod n'en avait pas moins

exercé, à l'heure de ses vingt ans, une séduction indiscutable sur l'esprit de maints jeunes gens, et ses charmes contribuèrent largement, on ne saurait également en douter, à peupler son salon de galants cavaliers. Et lorsque l'âge des galanteries possibles se fut écoulé pour elle, son savoir-faire, sa gracieuseté, son grand usage du monde, l'éclat des fêtes qu'elle donnait surent y retenir les anciens fidèles et y attirer ce que la cour et la ville comptaient de plus distingué.

Peu à peu, vers 1780, les réunions à l'hôtel du Fermier général se font un nom dans Paris, à côté de celles de Mmes d'Épinay, de Marchais, de Fourqueux et de la charmante de Riancourt, depuis Mme d'Ogny. Le cercle des relations s'agrandit de telle manière qu'on y voit défiler toutes les célébrités du jour.

L'abbé Barthélemy y passait les journées qu'il ne consacrait pas aux Choiseul; le comte d'Adhémar et M. d'Albaret y venaient presque chaque soir, ainsi que le comte de Vaudreuil, M. de Bezenval, colonel général des Suisses, et M. de Thiard. Les plus charmantes femmes de la cour y fréquentaient avec la dernière exactitude : la comtesse de Ségur, aussi jolie que bonne et aimable, la maréchale de Boufflers et la marquise sa belle-fille, la maréchale de Luxembourg, Mmes de Cambis et de Staël. Puis il y avait le coin privilégié des amies de cœur : Mme de Senneville, des Fermes générales, et sœur de la maîtresse du logis, Mmes de Melfort, de Tessé, de la Massais. Et tout ce beau monde, recruté en partie dans les rangs des sociétés de Mme du Deffand, du prince de Conti, de Mme Geoffrin, apportait là aussi cet esprit de bon aloi, cette gaieté naturelle qui donnaient à la moindre conversation et au récit des moindres incidents un tour si vraiment français et si charmant.

On y bavardait, on y philosophait, on y débitait mille riens distrayants. Chacun à son tour y paraissait sur la sellette et devait trouver de suite quelque historiette vraie ou feinte à reproduire, une aventure de la veille comme celle-ci, dont M. d'Adhémar est le héros.

Il voulait de longue date consulter M. de la Garde, chef de la musique du Roi, sur une méthode de chant enseignée par cet artiste et qu'il désirait appliquer. Il s'informe de sa demeure. On lui indique une maison de la place Vendôme. Il y court et demande M. de la Garde. On l'introduit dans un très bel appartement où était le maître de la maison, qui s'avance vers lui et lui demande fort poliment ce qu'il souhaite de lui. M. d'Adhémar lui dit qu'il a une faveur à lui demander, qui est qu'il veuille bien l'entendre chanter et lui donner son avis. « Volontiers, monsieur », répond l'autre, un peu surpris. M. d'Adhémar chante, et quand il a fini, M. de la Garde lui donne tous les éloges qu'il méritait. « Vous me flattez, dit M. d'Adhémar. — Non, répond M. de la Garde; quoique je ne sois pas un musicien, je puis cependant juger que vous chantez parfaitement bien. — Comment! vous n'êtes pas un musicien? N'est-ce pas à M. de la Garde que je parle? — Oui, monsieur, M. de la Garde Fermier général; le musicien demeure dans la maison voisine. »

Et on riait, on applaudissait, et comme les de la Garde étaient des collègues de M. de La Reynière, dont on connaissait tous les ridicules, on les passait au crible lestement, car le temps presse. N'a-t-on pas à écouter les vers du chevalier de Boufflers; un récit de la maîtresse de la maison, — et ils sont toujours assez diffus, — sur les arrangements qu'elle a pris avec la duchesse de Bourbon pour la location d'un de ses hôtels situé rue de la Banque? La duchesse s'éloigne décidément de son époux, qu'elle cède

à Mlle Michelet, malgré tous les efforts tentés pour retarder la séparation. Elle veut s'installer, à l'étonnement général, dans cette demeure bourgeoise délaissée par le Fermier général pour celle qu'il occupe aujourd'hui, si luxeuse, si magnifique.

A propos de cette dernière, on veut des détails sur les récentes visites de conséquence, car la mode est d'y aller en pèlerinage comme à la Chartreuse de Beaujon, à la Folie de la Bouexière, aux jardins de Boutin. Il n'est pas de prince, de grand seigneur, de personnage notable qui ne s'arrête, un jour où l'autre de son séjour à Paris, devant la porte de cet hôtel dont on disait : « On ne peut se figurer « sans les avoir vus ce qu'y sont les appartements. Quelle « recherche ! quelle coquetterie ! Les cabinets de toute « sorte, les niches, les draperies, les porcelaines, enfin une « véritable curiosité qu'on ne peut ne pas connaître. » Du reste, le palais La Reynière possède une sorte d'histoire. On le construisait lors de la bousculade meurtrière qui accompagna les fêtes du mariage de la Dauphine sur la place Louis XV. C'est contre son mur qu'une partie de la foule était venue s'écraser, et c'est par ses fenêtres qu'on avait eu l'heureuse idée d'opérer le sauvetage d'un certain nombre de personnes en arrachant à la mort des femmes de qualité, telles que Mmes d'Albaret et de Renti.

Il devient tout à fait célèbre le jour où le comte et la comtesse du Nord marqueront le désir de le parcourir. D'autant plus qu'au cours de cette réception survient un incident des plus désagréables pour l'hôte et ses visiteurs impériaux. Clérisseau, qui a été pendant un temps l'architecte de la cour de Russie, qui croit avoir lieu de s'en plaindre et qui se trouve assister à l'entretien, interpelle sans provocation le comte du Nord en termes si violents que le prince ne sait de quelle façon lui imposer silence.

Le lendemain, les gazettes en ont répandu la nouvelle dans tout Paris, et pendant quarante-huit heures on y parle en tous lieux du financier, de sa maison, de son luxe, de ses fêtes, de la même façon dont on détaillera dans la suite la vie excentrique de son fils, ses sottises fameuses et ses dîners pantagruéliques.

La caractéristique des Grimod est, en effet, une gourmandise tantôt délicate, tantôt versant dans la basse gloutonnerie. Le Fermier général de 1721 avait succombé à des indigestions répétées; celui de 1753 s'était exposé maintes fois à de semblables accidents, et le souvenir du dernier des Grimod nous est parvenu grâce, uniquement, à ses étonnantes fantaisies culinaires. Qui n'a lu cette scène singulière dont le père et le fils sont, avec une hôtesse de village et sept dindes rôties, les principaux acteurs?

La Reynière, s'en revenant d'une inspection financière, entre dans une auberge et se précipite à la cuisine afin d'y faire quelque bonne remarque, et pour y procéder à l'organisation de son souper. Il y voit devant le feu sept dindes à la broche, et pourtant l'aubergiste n'avait à lui donner, disait-il, que des fèves au lard. « Mais toutes ces dindes? « — Elles sont retenues par un monsieur de Paris. — Un « monsieur tout seul? — Il est seul comme l'as de pique. « — Mais c'est un Gargantua comme on n'en vit jamais. « Enseignez-moi donc sa chambre. » La Reynière monte et trouve son fils qui s'en allait en Suisse. « Comment « donc, c'est vous qui faites embrocher sept dindes pour « votre souper? — Monsieur, répond celui-ci, je com- « prends que vous soyez péniblement affecté de me voir « manifester des goûts si vulgaires et si peu conformes « à la distinction de ma naissance. Mais je n'avais pas le « choix des aliments. Il n'y avait que cela dans la maison. — « Parbleu, je ne vous reproche pas de manger de la dinde

« à défaut de poularde. En voyage, on est bien contraint « de se contenter de ce qu'on trouve ; c'est une épreuve à « supporter, et je viens d'en affronter de rudes. Mais la « chose qui m'étonne c'est le nombre de sept. Pourquoi « faire? — Monsieur, je vous avais ouï dire assez souvent « qu'il n'y avait presque rien de bon dans une grosse dinde, « et je n'ai voulu manger que les sot-l'y-laisse. — Ceci, « répliqua le père, est un peu dispendieux pour un jeune « homme, mais ce n'est pas déraisonnable, et j'aime à voir « profiter des observations que je fais. »

Voilà bien les La Reynière dans leur cadre véritable, et voilà bien aussi la plupart des financiers peints à miracle d'un seul trait dans cette conversation : un composé d'originalité et de commun, de générosité prodigue et de ladrerie à l'état latent, d'esprit et de naïveté, de belles manières et de procédés populaires. La fortune pour tous est arrivée trop vite. Les pères ont travaillé en hommes pressés de parvenir, les fils dépensent en glorieux satisfaits, les petits-fils gaspillent et gâtent l'œuvre des parents. Les premiers gardent au milieu de leur opulence les qualités comme les défauts de leur humble état précédent, de leur vie de médiocrité et de luttes. Les seconds n'en ont plus que les défauts, et peu des vertus propres aux gens de naissance auxquels ils essayent de s'égaler. Les derniers arrivés ne sont, à une grande majorité, que des insensés, comme le marquis de Brunoy et Grimod de La Reynière, entre tant d'autres, à l'égard desquels il semble, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, qu'il ne soit pas assez de Petites-Maisons en France.

C'est par le fait de cette assimilation incomplète, de ces éducations qui demeurent à moitié route, que le mari de Mlle de Jarente prêta toujours à rire aux gens du métier quand il voulut toucher à la plume. Il est bien le

protecteur de tous les gens de lettres qui se recommandent à lui. Il les traite et les héberge avec la plus entière libéralité et paye au besoin leurs dettes. Aussi ceux-ci le louent-ils avec exagération de tant de procédés honnêtes. Mais qu'il ne se mêle pas de produire, car s'il accorde sa lyre et chante, il détonne, et ses convives diront ce jour-là, en comprenant sous la même allusion ses fins dîners et sa sottise : « On mange bien La Reynière, mais on ne le digère « pas. »

Et ils sont nombreux ceux qui parlent de cette manière, car le financier a toujours table ouverte. Écoutez ce que dit le bon Wille, qui, en sa qualité d'Allemand placide et bon vivant (*gemüthlich*), a tant de goût pour les jambons du marquis de Livry et les plats artistement préparés par le grand Mérillon, cuisinier de l'hôtel de La Reynière : « Comme depuis peu nous avions reçu M. de La Reynière « à l'Académie, en qualité d'honoraire, il a trouvé bon et « convenable de donner successivement à dîner à ceux qui « ont voix et le droit d'élire. Je fus donc invité aujourd'hui « et me rendis à son hôtel. Le repas était magnifique. Plu- « sieurs convives s'y trouvaient, entre autres, M. le maré- « chal de Stainville, le duc de Laval, le baron de Wurmser, « lieutenant général, M. l'abbé Barthélemy, garde des « médailles du Roi. Après le repas et la visite des magni- « fiques appartements, je revins avec Voiriot. »

Wille ne nous édifie pas sur ce qu'il pensait des élucubrations poétiques du Fermier général. Pouvait-il, cependant, en juger autrement que ses pairs et que nous n'en jugeons nous-mêmes, à cent ans de distance, si l'on veut bien admettre qu'il ait connu cette chanson que le temps a seule respectée, on ne sait pourquoi :

Toute crainte est bannie,
Tous propos fous sont admis,

Sans plus tarder je veux faire
Ce cercle dépositaire
De ma dernière volonté.
Écoutez, mes chers amis.

Comme il n'est dans la matière
Aucune chose moins sûre
Que l'instant qui nous procure
Notre anéantissement,
Pour éviter la surprise
De cette dernière crise,
J'ai voulu faire à ma guise
Ce présent mon testament.

D'abord, si j'ai pu déplaire
A la reine de Cythère,
Du folâtre Amour la mère,
A qui j'ai voué mes jours,
Vénus, tu me le pardonnes,
J'ai trompé quelques pouponnes,
Mais je n'ai de ces friponnes
Fait que prévenir les tours.

J'espère encor que Tibulle,
Horace, Ovide, Catulle,
Et le doux chantre de Jules,
Interviendront pour moi.
D'Amour qui monte leur lyre
Comme eux je suivis l'empire;
M'enivrer de son délire
Fut mon principal emploi.

S'il se peut, que l'on m'enterre
De la plus simple manière,
Même, si l'on veut, sans bière,
Au caveau de l'Opéra.
Là, si j'entends qu'on glapisse
Trop en fausset mon service,
Des projets de la coulisse
Mon ombre s'amusera.

Et pour payer cette place,
Laquelle je prie en grâce
Qu'à mon pauvre corps on fasse
Dans le susdit grand caveau,
Je lègue à l'Académie
Mes œuvres de poésie;
Pour la musique, je prie
Qu'on prenne monsieur Rameau.

Pour à mon cher parentage
Sauver les frais d'un partage,
J'ai mangé mon héritage
Jusqu'au plus mince denier.
Mes dettes, en petit nombre,
Pourraient, au royaume sombre,
Faire tracasser mon ombre;
Qu'on ait soin de les payer.

Cette composition, qui ne nous semble pas avoir été faite par le financier pour être lue à Mme de La Reynière, ni à ses collègues, contient une grosse inexactitude provoquée, assurément, par le désir de fournir aux auditeurs une rime de plus. La Reynière avait beaucoup dépensé, mais il fut loin, à toute époque de sa vie, d'avoir si complètement mangé son héritage. Par contre, il s'adressait avec raison à Rameau, étant, après La Popelinière, l'un de ceux qui se trouvaient le plus en droit de lui réclamer un service, fût-il aussi pénible que de mettre ses vers en musique. Le grand artiste devait à ces deux héros des Fermes générales une bonne part de sa célébrité. Leurs maisons avaient été constamment la sienne, et leurs bourses, toujours ouvertes au moment des échéances laborieuses, l'avaient en cent occasions sorti d'embarras.

Du reste, La Reynière aimait la musique, et ce n'était point un des moindres charmes de ses soirées, à la place Louis XV, que les excellents concerts dont il régalait ses

visiteurs, et en vue desquels il avait aménagé une grande galerie en salle de spectacle. Mme de Genlis nous donne le nom des maîtres qu'on y venait applaudir le plus fréquemment durant les dix dernières années de la royauté : Sacchini, Piccini, Garat et Richer, et l'on comprend parfaitement l'enthousiasme qui lui faisait écrire, à la suite d'une audition de ce genre, « combien il lui était difficile « d'expliquer avec quelles délices on se rassemblait dans ce « luxueux hôtel, dans ces salons remplis de personnes « charmées de se trouver ensemble, et où régnaient une « aménité parfaite et les plus belles manières. »

Grimod, littérateur et musicien, ne pouvait ne pas être un peu connaisseur en tableaux, et avait également, en admettant qu'il n'y entendît rien, assez de sentiment de ce qu'il se devait comme homme à la mode pour ne pas collectionner à l'exemple de ses riches confrères, devenus les maîtres indiscutés du marché de la curiosité. Il eut donc des tableaux qu'il paya fort cher, mais non sans se laisser souvent induire en erreur. Il professait une admiration exclusive pour J.-B. Le Moyne. Il s'appliqua à réunir ses plus belles œuvres, qui, imprudemment vendues par son fils en pleine Révolution, trouvèrent difficilement acheteurs quoique à des prix dérisoires.

Les La Reynière n'étaient pas, nous l'avons dit, les seuls financiers qui forçassent l'attention de la multitude et fournissent de la copie aux distributeurs de nouvelles. Chacun des quarante, ou, suivant le temps, des soixante tyranneaux des Fermes générales de Sa Majesté, ainsi qu'on les avait surnommés, s'évertuait à jeter le plus de poudre qu'il pouvait aux yeux de la foule, de façon à se voir imprimé le lendemain, soit à l'occasion de quelque fête magnifique, de quelque construction nouvelle, soit au sujet d'un pari, d'une débauche exagérée, d'une récente liaison ou d'une

rupture avec telle ou telle déesse de la rampe. Beaujon, Bertin, d'autres encore, jusqu'à l'infortuné Saint-James, s'employaient dans ce rôle de favori durant un temps, puis cédaient la place ensuite au dernier faiseur plus ingénieux.

Quelques années avant ceux-ci, Le Riche de La Popelinière s'était merveilleusement acquitté de l'emploi. Il possédait, à vrai dire, des qualités d'intrigue supérieures, de l'intelligence, de la physionomie, avec des traits peu réguliers, de l'esprit courant, une inaltérable confiance en lui-même, une application de chaque seconde à ne rien laisser échapper de ce qui pouvait le faire valoir, de telle sorte qu'on lui attribua finalement, et les mérites qu'il avait, et ceux qu'il voulut se donner.

Ses intimes et ses obligés n'avaient pas assez d'expressions flatteuses pour le peindre. « C'est un homme qui a « fort bien étudié, répétaient-ils sans cesse, et fait tous les « exercices convenables à un personnage qui veut jouer un « beau rôle sur le théâtre du monde. Avec cela beaucoup « d'esprit, de science, de goût pour les beaux-arts et les « belles-lettres, surtout la musique. Il a de belles manières, « tient bonne table, splendide et délicate. Il aime ce qu'on « appelle les gens à talents, tient à gage des musiciens de la « première volée. Amateur de tous les plaisirs, tant de « l'esprit que du corps, il se distingue en tout par des « manières qui sont bien plus celles d'un souverain que « d'un particulier; mais, à côté de cela, c'est un médiocre « financier, quoique dans le fond il soit habile homme et « capable. »

La Popelinière avait ces qualités et d'autres encore qu'on omettait dans ce portrait, notamment celle d'être un initiateur. Il contribua dans une très forte mesure à vulgariser des usages nouveaux. C'est ainsi que, d'une part, il mit en

vogue ces réunions musicales dont il est parlé précédemment, et que, d'autre part, il eut le premier l'idée charitable de doter chaque année, pour quelque anniversaire, un certain nombre de filles pauvres. Mais, — car en toute chose, ici-bas, il y a un mais, — La Popelinière était doué d'un cœur trop sensible, et cette passion, mal combattue, suffit à gâter ce qu'il y avait de louable en lui, à l'engager dans plusieurs aventures regrettables et à le rendre maintes fois la risée du public. Raconter sa vie, c'est reprendre, en effet, une suite d'événements baroques, au milieu desquels sa conduite fut des plus maladroites, qui eurent les honneurs du scandale, et furent scrupuleusement insérés dans le moindre écrit du moindre gâcheur de Mémoires du temps de façon à le travestir en personnage de comédie.

Ce nom de La Popelinière n'était qu'un nom d'emprunt. En réalité le Fermier général répondait à celui de Le Riche, et certainement il avait de sérieuses raisons à porter de préférence le premier, car son père, receveur général des finances, sa mère et lui-même, s'étaient acquis une assez vilaine réputation du temps où ils n'étaient encore que Le Riche. On estimait le receveur général, vers la fin du règne précédent, pour l'un des fripons les plus éhontés qu'on eût jamais connus, dont la seule excuse à mal faire était le chagrin que lui causait sa femme, la plus folle joueuse du monde, qui l'aurait insensiblement ruiné lui-même, s'il n'y eût mis parfois bon ordre. Leur fils, le futur Mécène millionnaire, avait débuté, quant à lui, dans la vie financière sous les plus fâcheux auspices.

Fermier général dès 1718, il s'engagea dans le Système si avant que la Cour de justice le poursuivit avec une rigueur particulière. On le condamna à restituer 1,720,000 livres, un dixième, peut-être, de ce qu'il avait pu amasser à cet odieux tripotage. Il paya, trop heureux d'en être quitte à

si bon marché; mais il lui en resta quelques notes secrètes du genre de celle-ci, au dossier des actionnaires et autres Mississipiens reconnus coupables de concussion. « Le Riche « a réalisé malhonnêtement plusieurs millions en papier. « Sa passion dominante est la musique. Son épouse la sait « parfaitement. Le Système l'a relevé de toutes ses chutes. « Il nage maintenant (1737) dans la volupté. Il est Fermier « général et il a le plaisir d'avoir à sa table les meilleurs « acteurs de l'Opéra. »

Le financier agit, en effet, comme la plus grande partie de ses pairs en opulence et en escroquerie. Une fois l'orage passé, il secoua ses vêtements et reparut, plein d'enjouement et d'assurance, au premier rang des gens qui prétendaient s'amuser et jouir de la vie, sans rien de ces fausses hontes dont tant de naïfs ont le tort de s'embarrasser. Il se méla, grâce à son argent, aux meilleures compagnies, se donna le ton, avant son mariage, de soupirer pour toute comédienne ou danseuse en renom, et ne tarda pas à occuper constamment la galerie de son turbulent individu.

Ses aventures galantes sont, dès cette époque, quasi nationales et font époque dans le siècle. La première en date a été racontée de cent façons. Voici, cependant, la version qui nous paraît la plus exacte, mais assez peu gazée pour que nous soyons contraints d'en modifier quelques passages.

La demoiselle Antier, actrice fameuse de l'Opéra, en son temps, était entretenue par le prince de Carignan, premier prince du sang de Savoie, grand banqueroutier et grand protecteur de la roulotte et du pharaon. Il partageait son temps entre ses chevaux et sa maîtresse, qui en avait la moindre partie. Cette princesse de coulisse, pas autrement satisfaite de son prince savoyard, jugea à propos de lui

donner pour substitut un enfant de Plutus, tant pour subvenir à sa cuisine, qui n'était pas des mieux alimentée par le prince, que pour s'indemniser des moments ennuyeux qu'elle passait avec lui, le prince étant d'une conversation assommante et bâillante. Le sieur Le Riche avait la réputation de mieux savoir faire passer le temps aux dames. Elle jeta les yeux sur lui. Ils se plurent l'un à l'autre. Se voir, se plaire, s'aimer, se le dire, en venir à la conclusion fut l'ouvrage presque d'un moment.

Voilà donc l'intrigue formée et bien liée entre eux. Une nuit que le financier se trouvait tenir compagnie à sa dame et qu'ils se croyaient en sûreté l'un et l'autre, le prince, poussé par le même désir, s'en fut pour donner quelques insignifiantes preuves de tendresse à sa fidèle amie. Il avait, sans qu'elle le sût, double clef de son appartement. Il y entra et fut bien étonné de trouver la place remplie. Comme il n'était pas brave, il s'en tint à des injures, qu'il leur débita moitié mauvais français, moitié mauvais italien. Pendant ce monologue, le financier, qui avait plus de courage, gardait bonne contenance. Il remit tranquillement de l'ordre dans sa toilette, porta la main sur la garde de son épée, et sortit en toute sûreté, ne faisant aucun cas des menaces du Savoyard et lui laissant le surplus à démêler avec Mlle Antier, qui en fut quitte pour une demi-douzaine de soufflets et autant de coups de pied que le bon prince lui distribua. Il la menaça, elle et son Adonis des Fermes, de leur faire sentir le poids de sa colère, et c'est en vain qu'elle se jeta à ses genoux pour tenter de le calmer. Il sortit de suite, à son tour, et partit en chaise de poste pour Versailles, attendre le lever du cardinal de Fleury, qui, si l'on en croit la chronique, faisait auprès de la princesse de Carignan le personnage de Le Riche auprès de la demoiselle Antier, quoique cette princesse fût dévote. Il conta au

bon cardinal sa malheureuse chance, et pria ce ministre de le venger du financier et de le chasser des Fermes du Roi pour avoir eu l'insolence de lui couper l'herbe sous le pied.

Le cardinal, qui ne prenait point à tâche de venger les malheureux de cette espèce, répondit à ce pauvre amphitryon qu'il le plaignait, mais que, d'ailleurs, le mal n'était pas si grand, que ce petit incident servirait à lui faire connaître qu'il était honteux pour lui de mettre ses inclinations dans une fille de théâtre, qui ordinairement ne se pique point de fidélité; que, pour le venger du sieur Le Riche, il n'en ferait rien, le Roi ne devant certainement pas consentir à chasser un aussi bon sujet qu'était Le Riche, sous le prétexte de venger de prétendues injures. Cependant que, pour le contenter en quelque façon et lui laisser la libre et entière possession de son incorruptible amie, on allait éloigner son rival pour quelque temps.

Effectivement on envoya Le Riche à Marseille, sous les couleurs d'aller en tournée. Il y demeura en y assurant seul le service, mais non point sans y faire grosse figure et s'y divertir beaucoup. Il y donna maintes fêtes et maints bals aux dames, qu'il enchantait par son affabilité et qui le regrettèrent infiniment lors de son départ, que l'on retarda jusqu'au jour où on put croire le prince de Carignan apaisé.

Le joyeux financier de retour à Paris y reprit le cours de sa vie habituelle, donnant quelques heures au travail et des journées à ses divertissements. Mais, de même qu'on se lasse de tout, il se lassa de courir de belle en belle et décida de se fixer. Il prit donc femme, et, contrairement à ce qu'on eût pu attendre d'un semblable changement, il n'en devint que plus ardent au plaisir. Il faut avouer que la personne sur qui son choix s'était fixé n'avait rien de ce qui aurait été bon à le rendre plus casanier et partant plus sage. Elle était, avec un frère, M. de Courcelles, commissaire gé-

néral des Suisses et des Grisons, enfant de Mlle Thérèse des Hayes, actrice fort réputée, que les habitués des coulisses nommaient fraternellement Mimi Dancourt. Elle avait été nourrie et formée pour le théâtre, où son esprit autant que sa jolie figure l'avaient promptement mise hors de pair. Son mariage n'avait pu affaiblir en elle les instincts de comédienne et l'influence d'un sang en qui la constance et la reconnaissance sont des vertus chimériques. En vain les amis du Fermier général, étonnés de voir un homme de son expérience mordre à cet appât, lui firent-ils les représentations le plus fortes. Son siège était fait; Mlle Dancourt l'avait ensorcelé pendant ces douze années où elle était restée à ses côtés sans que la médisance trouvât rien à redire à cette liaison, et pendant lesquelles sa passion à lui ne cessa de s'accroître démesurément. Il ne savait de quelle façon lui prouver sa tendresse. Il ne pouvait plus que se répéter sur le chapitre des largesses, ayant prodigué pour elle les diamants, les bijoux montés, la vaisselle d'or et d'argent, les équipages superbes, les biens solides. Il avait encore son nom. Il le lui donna pour son malheur, sur les insistances de Mme de Tencin qui voulait, d'autre part, et d'après ses propres paroles, qu'il régularisât sa situation.

Les prédictions pessimistes des intimes se réalisèrent au bout de quelques années de tranquillité et de félicité conjugales. On sait dans quelles circonstances, car il n'est pas de Mémoires datés de cette époque qui ne soient entrés à ce sujet dans le dernier détail, qui n'aient longuement parlé de la liaison du maréchal de Richelieu et de Mme de La Popelinière ; des deux hôtels voisins, celui du financier et celui du futur vainqueur de Mahon ; de cette cheminée qui se trouvait dans un petit cabinet de la dame, et dont la plaque mobile se déplaçait pour livrer passage à un visiteur venu

de l'hôtel contigu, qui n'était autre en l'espèce que le maréchal, et qui se replaçait après sa sortie par la même voie. «Les grands et les riches ont le malheur», faisait remarquer un contemporain, « de ne pouvoir se passer de confidents « dans leurs intrigues, et, malheureusement aussi, ils en « choisissent volontiers parmi leurs domestiques, qui tou-« jours les trahissent tôt ou tard, ou du moins abusent du « secret de leurs maîtres pour leur manquer quand ils en « sont mécontents » ou pour un vil intérêt. Mme de La Popelinière était dans ce cas. Une femme de chambre lui servait de confidente, et faisait souvent la garde pendant que sa maîtresse entretenait le victorieux maréchal. Mécontente, dans la suite, de cette soubrette qui voulait la quitter et se faisait scrupule du rôle qu'elle remplissait auprès d'elle, elle la malmena de telle manière que cette fille, pour se venger, alla, sans désemparer, purger sa conscience auprès du financier, un jour de la revue du Roi, en 1751.

Elle lui montra le passage, et le pauvre mari, accablé par cette vue comme d'un coup de foudre, ne consultant que sa douleur, sa vivacité, son emportement, et sans considérer qu'il allait faire rire le public à ses dépens, envoya chercher un commissaire et des témoins, en présence desquels, ainsi que de ses nombreux domestiques, on rédigea, séance tenante, un beau procès-verbal.

Pendant ce temps un des assistants, plus attaché à Mme de La Popelinière, s'échappait de l'hôtel et courait à la place des Sablons, dans le but de la mettre au courant de ce qui se passait chez elle. La pauvre femme fut incontinent trouver le maréchal de Saxe, lui conta la découverte qui venait d'être faite, et finalement le pria de la protéger, de la ramener à son logis et de tenter l'impossible pour calmer l'époux outragé. Le maréchal la prit dans son carrosse et la conduisit au Fermier général, qui, ne voulant entendre à

aucune raison, la renvoya le soir même loger chez sa mère, aux Porcherons.

Il est presque oiseux d'ajouter qu'avant la nuit tombée la nouvelle en avait été portée aux quatre coins de Paris, qu'on en fit des gorges chaudes, et que rarement, au cours de ce siècle si enclin à tout convertir en quatrains, aucun personnage ne s'attira une pareille bordée de quolibets versifiés. L'industrie s'en mêla. Un inventeur prônait fort, vers cette date, une cheminée poêle de sa composition qui, placée entre deux pièces, les chauffait alternativement. Elle reçut aussitôt le nom de cheminée-poêle La Popelinière.

L'épilogue de ce roman fut cruel à Mme de La Popelinière, quoique son mari eût usé de procédés fort honnêtes à son endroit, en lui attribuant 10,000 livres de pension et en lui abandonnant le revenu des 40,000 écus qu'il avait reçus d'elle, enfin en la meublant. Elle souffrait depuis longtemps d'un mal fort douloureux qui la minait lentement, et auquel elle succomba après quelques années d'une attente triste et silencieuse au fond d'une retraite obscure.

Elle dut y songer souvent, avec de bien vifs regrets, au temps passé, à ces réunions si gaies et si brillantes, fréquentées par la meilleure compagnie; aux représentations qu'elle avait improvisées avec le concours de son mari, et dont les gens de la cour raffolaient autant que de celles de Mme de Pompadour.

La Popelinière était, en effet, un très habile metteur en scène. La belle marquise, n'étant encore que Mme d'Étioles, l'avait employé quelquefois, notamment lors du mariage du Dauphin, lorsque Voltaire composa, pour son théâtre, la *Princesse de Navarre*. Le Fermier général y avait mêlé quelques ariettes dont Rameau avait composé la musique, et le tout, ajoute prosaïquement d'Argenville, n'en fut pas meilleur.

Il avait transporté ce talent dans son propre domicile, et y réussit à merveille. Mme de La Popelinière ne manquait pas de talent; elle était, en outre, douée d'une fort jolie voix qui lui aurait valu de bien fréquents applaudissements, si son caractère très difficile n'était venu souvent à la traverse des projets les mieux combinés.

On racontait, à ce propos, qu'un certain soir où elle et sa troupe s'étaient donné rendez-vous à la maison de plaisir de La Popelinière, rue de la Barrière-Blanche, il y avait eu discussion sur la question de savoir si l'on commencerait à répéter sans Mme la duchesse d'Aiguillon qui s'attardait. Mme de La Popelinière, et avec elle le maréchal de Saxe et d'autres comparses, demandaient qu'on ne l'attendît pas au delà de l'heure convenue. La Popelinière et le maréchal de Richelieu soutenaient l'avis contraire, chacun combattant avec chaleur pour son opinion. On allait en venir aux paroles blessantes, lorsque le maréchal de Richelieu sauva la situation en gageant une somme quelconque qu'on attendrait, ce qui mit Mme de La Popelinière hors d'elle-même. Elle devait déclamer son rôle. Elle se borna à le réciter. quoi qu'on fît, le plus platement possible, en s'appuyant, les bras ballants, contre le piédestal d'une statue. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on décernât au financier un brevet dans le célèbre régiment de la calotte, en lui dédiant en même temps une vingtaine de couplets dont voici le premier :

Un de nos Fermiers généraux,
Au cœur triste, à la face blême,
Qui sait mieux Plaute que Barrême,
Par mille traits originaux
  Tous les jours se distingue.
Sérieux comme un camerlingue,
En pensant jouer l'important,
Il n'est tout au plus qu'un pédant, etc.

Ces minimes contrariétés, légers nuages dans un ciel serein, ne valaient-elles pas mieux, à tout prendre, que ces longues journées d'isolement et cette désertion odieuse, non seulement du mari, mais des anciens amis, parmi lesquels le plus coupable assurément fut M. de Richelieu, qui cessa peu à peu de visiter son ancienne conquête?

Quant à La Popelinière, il ne songea, après sa séparation, qu'à vivre en homme libre et opulent. Sa maison de Passy redevint le séjour le plus charmant de la capitale. « Il avait « à ses gages le meilleur concert de musique qui fût connu « dans ce temps-là. Les joueurs d'instruments logeaient « chez lui et préparaient ensemble, le matin, avec un accord « merveilleux, les symphonies qu'ils devaient exécuter le « soir. Les premiers talents des théâtres, et singulièrement « les chanteuses et les danseuses de l'Opéra, venaient em- « bellir ses soupers. Là, après que de brillantes voix avaient « charmé l'oreille, on était agréablement surpris de voir, au « son des instruments, Lamy, sa sœur, la jeune Puvigné, la « gracieuse Navarre, quitter la table, et, dans la même « salle, exécuter les airs qu'exécutait la symphonie. Tous « les habiles musiciens qui venaient d'Italie, violons, chan- « teuses et chanteurs étaient reçus, logés, nourris dans sa « maison, et chacun à l'envi brillait dans ces concerts. Ra- « meau y composait ses opéras, et les jours de fête, à la messe « de la chapelle domestique, il donnait sur l'orgue des mor- « ceaux de verve étonnants. Jamais bourgeois n'a mieux vécu « en prince, et les princes venaient jouir de ses plaisirs. »

« A son théâtre on ne jouait, en dehors des productions de « Panard et du petit Balot, que des comédies de sa façon et « dont les acteurs étaient pris dans sa société. Ces comédies, « quoique médiocres, étaient d'assez bon goût et assez bien « écrites pour qu'il n'y eût pas une complaisance excessive « à les applaudir. Le succès en était d'autant plus assuré que

« le spectacle était suivi d'un splendide souper auquel l'élite « des spectateurs, les ambassadeurs de l'Europe, la plus haute « noblesse et les plus jolies femmes de Paris étaient invités. »

Excellent Marmontel, qui nous fournis ce détail, comme la reconnaissance de l'estomac est vive en toi! mais comme tu laisses bien apercevoir le bout de l'oreille, lorsque tu avoues encore ce que pensaient la plupart de tes confrères des lettres, une fois leur digestion terminée : « Hors de chez « La Popelinière, ceux mêmes qui viennent de jouir de son « luxe et de sa dépense ne manquent pas de trouver ridicule « l'existence qu'il se donne; mais, chez lui, il ne s'entend que « féliciter et louer, et, avec plus ou moins de complaisance, « chacun lui paye en flatterie les plaisirs qu'il lui a donnés » !

La gratitude de Mme de Genlis est meilleur teint. Elle ne s'évanouit pas dans la soirée même, avec les fumées du vin. Pour elle, La Popelinière est et reste un homme d'une figure douce et agréable qui, à soixante-six ans, n'en porte que cinquante; en qui il serait impossible de découvrir un tort ou un vice, en dehors des quelques légers ridicules dont on s'est plu à l'affubler; doué d'un esprit vif, d'un caractère faible et doux et d'une très belle âme. Ses charités sont admirables. Il fait vivre tout Passy; il occupe les ouvriers; il répand d'abondantes aumônes dans les familles; il marie et dote chaque année six pauvres filles, et cette cérémonie est vraiment imaginée pour émouvoir les cœurs sensibles. Les fillettes, uniformément habillées en paysannes, mais avec une élégance discrète, entourent M. le Fermier général, qui va distribuant les trousseaux et les bourses et trouve pour chacune un mot aimable, une caresse paternelle qui ne comporte aucune arrière-pensée, car La Popelinière a les mœurs les plus pures, la conduite la plus décente et la plus régulière. — La comtesse n'a-t-elle pas dit, en commençant, qu'il comptait soixante-six printemps? — Son mode de

recevoir touche à la perfection, et tout est si bien mené chez lui que, quoiqu'en traitant énormément de gens, il ne s'est jamais endetté, et qu'avec les éléments de société souvent les plus disparates ses salons n'ont, en aucun temps, été témoins du moindre scandale. Du reste, on n'y joue pas, si ce n'est à quelques jeux de commerce fort innocents.

On y donne, par contre, des concerts ou des représentations journalières, et l'orchestre du financier se compose des meilleurs artistes du temps, de Gossec entre autres, et de Gaiffre, un harpiste incomparable qui avec sa longue barbe tudesque a bien mérité le surnom de roi David.

Et comme le plus mince détail est méthodiquement employé de façon à procurer aux hôtes de Passy la plus grande somme de distraction! Après un excellent dîner, on passe dans les galeries où, de ce côté-ci on cause, de celui-là on ébauche une partie d'échecs. La société est nombreuse : ambassadeurs et ambassadrices, gens de cour, magistrats; et des collègues des Fermes ou des Recettes générales, et les beaux esprits, les savants, les artistes, l'abbé d'Olivet, Mme Riccoboni, le chevalier de Laurès, Bertin, le peintre La Tour, qui arrive, un jour, tout ruisselant parce que, pris d'une lubie soudaine, il s'est jeté à la Seine pour faire le chemin par eau.

Enfin, M. de La Popelinière est si bien ce qu'une jeune fille peut rêver de plus séduisant, que la comtesse aurait été charmée de l'épouser, et qu'elle garde encore aujourd'hui, avec un soin jaloux, ce portrait gravé qu'il lui donna, où il est représenté devant un bureau tenant des roses effeuillées, avec ces vers faits par son ami, M. de Broussonel :

Ce sage, des arts le Mécène,
Par ses propres talents plein de célébrité,
Est au sein de Plutus l'homme de Diogène,
Et le plus tendre ami qu'ait eu l'humanité.

Comment le Fermier général, qui pouvait se considérer avec tant de raison comme ayant enchaîné le bonheur, songea-t-il à changer de vie en s'exposant à de nouveaux désagréments conjugaux? Il avait entendu vanter l'esprit, le mérite, les grâces d'une Toulousaine, Mlle de Mondran, qui possédait en outre de cela la plus belle voix qu'il y eût au monde. Elle avait surtout l'immense avantage d'être de noblesse, et, du temps de La Popelinière comme auparavant, les gens d'argent prisaient le nom plus que toute autre chose. Il restait encore bien des Mme Abraham, des marquis comme dans la comédie de l'*École des bourgeois* de d'Allainval et des intendants Pot-de-vin pour dire : « Depuis « que le bruit s'est répandu que M. le marquis épouse made- « moiselle, dans toutes les rues où je passe je suis arrêté « par un nombre infini de gros financiers et d'agioteurs. — « Eh! monsieur Pot-de-vin, me disent-ils, mon cher mon- « sieur Pot-de-vin, j'ai une fille unique, belle comme « l'amour et des millions. — Messieurs, il n'en est plus « temps, j'en suis fâché, M. le marquis fait un dédit. — « Eh! nous le payerions avec plaisir, nous l'achèterions « tout ce qu'il voudra. Monsieur Pot-de-vin, voilà ma « bourse, monsieur Pot-de-vin, voilà mille louis. Prenez, « livrez-nous sa main. Qu'il épouse ma fille, vous le pouvez « si vous voulez. Au moins, parlez lui de nos richesses. »

Le Crésus chargea donc ses complaisants, l'ex-chanteur Jélyotte et un violon de l'Opéra, Mondonville, de prendre des renseignements qui furent des plus favorables. On ne voyait qu'une ombre au tableau : Mlle de Mondran avait été autrefois recherchée par M. de Sallegourde, conseiller au Parlement de cette ville, pour qui l'on croyait qu'elle en tenait sérieusement.

Dans ces conditions, La Popelinière eut recours à l'éternel abbé de la Coste, un autre intime, grand marieur de

filles et escroc assez impudent, que les tribunaux envoyèrent dans la suite aux galères pour le reste de sa vie. L'abbé alla à Toulouse, s'entendit avec la famille de Mlle de Mondran, rompit les pourparlers engagés avec M. de Sallegourde et conclut en épousant par procuration. Puis, le trio ramena la nouvelle épousée à Paris, où elle prit possession de la maison du Fermier général.

Le destin de celui-ci consistait à être trompé. Mlle de Mondran, âgé de vingt ans, ne pouvait s'accommoder des goûts d'un vieil homme comme La Popelinière. Elle s'en lassa plus promptement même qu'on ne l'aurait pensé et chercha fortune ailleurs. Le bruit courut à ce moment qu'elle désirait plaire au Roi, qu'elle avait été jusqu'à obtenir un rendez-vous de Sa Majesté, qui se serait dégoûtée d'elle dès le premier instant et l'aurait congédiée d'une manière presque offensante. Est-ce à ce sujet que Mme de Pompadour aurait pris la mouche et aurait produit la curieuse lettre que voici?

« Je ne m'imaginais pas, Madame, que nous aurions « jamais quelque chose à nous dire. Vous m'avez écrit une « lettre violente, et je vous ferai une réponse modérée. « Je sais que vous êtes, depuis quelque temps, à la tête « des belles femmes qui ont des desseins sur le cœur « du Roi. Vous le suivez partout, et vous vous trouvez tou- « jours quelque part en embuscade pour le surprendre et « le charmer.

« Je vous en demande pardon, Madame. Il faudrait plutôt « plaindre la folie que d'en rire. Vous faites plus aujour- « d'hui, vous m'insultez par une lettre qui n'a ni sens, ni « justice, comme si j'étais le seul obstacle qui s'oppose à « votre ambition. J'ai le malheur, Madame, de ne pas con- « naître tout votre mérite, et quoique vous ayez fait tout « votre possible pour le faire connaître à Sa Majesté, elle

« n'en sait pas davantage que moi. Vous êtes la femme d'un « homme riche et estimable. Tâchez de ne plaire qu'à lui, « mais si vous vous obstinez à vouloir plaire au prince, tra- « vaillez paisiblement à ce beau projet et sans vous fâcher « contre moi, qui n'ai pas l'honneur de vous connaître ni « de vous estimer. Voilà la première fois que je prends la « liberté de vous écrire, ce sera aussi la dernière. La cha- « rité m'a dicté cette lettre, et si la folie d'une femme n'est « pas un mal incurable, je souhaite qu'elle produise un bon « effet. Je suis, etc. » Rebutée par le Roi, Mme de La Popelinière se rejeta sur des seigneurs de moindre importance, tant et si bien que le malchanceux financier en fut informé et en conçut un violent chagrin.

Presque au même moment, il avait été obligé de suspendre ses réceptions habituelles par suite de plusieurs deuils, et lorsqu'il s'apprêtait à les reprendre, une déconvenue bien autrement mortifiante fermait décidément les portes de ses salons. On en était, en 1762, aux réductions de toute espèce dans le service des finances, on ne parlait plus, dans l'entourage du Contrôleur général, que d'économie à outrance. Dans cet état de choses, La Popelinière n'avait plus de raison d'être aux Fermes. Il devait forcément faire tache au milieu d'une assemblée composée d'hommes rangés ou prétendus tels. Il aurait voulu n'en convenir que le plus tard possible, mais on prévint sa décision, et, pour me servir d'une expression communément employée de nos jours, on le débarqua sans autre forme de procès.

« Les Muses et les Arts, écrivait Bachaumont, pleurent « la disgrâce de deux de leurs plus illustres protecteurs. « MM. Le Riche et de la Live d'Épinay viennent d'être « rayés de la liste des Plutus de France. La gloire les « dédommagera de cette disgrâce. Leurs noms, plus dura-

« bles seront à jamais écrits dans les fastes du Parnasse. « Le premier, outre la munificence royale avec laquelle il « encouragea les artistes et les gens de lettres, possédait « lui-même des talents précieux. Il a fait un roman et des « comédies. Ses bons mots, qu'on pourrait recueillir, « seraient seuls un titre au bel esprit. » La révocation fut, pour le financier, un coup de foudre. Lui retirer ses droits de présence aux Fermes équivalait à lui ôter toute raison d'exister. Aussi survécut-il à peine une année à cette mesure, et avec lui disparut l'une des personnalités les plus curieuses et les plus réputées du monde financier au dix-huitième siècle.

Les comédies de M. de La Popelinière n'étant plus appuyées des excellents dîners qui seuls avaient fait leur fortune, disparurent, sans retour, du répertoire. Quant à ses romans, auxquels on ne peut accorder guère plus de considération, ils étaient condamnés à l'avance à moisir chez le libraire. Tel fut le sort de *Daira,* le moins mauvais d'entre eux. D'autres, comme *Les mœurs du siècle* en dialogues, auraient gagné, d'après les contemporains, à ne pas être imprimés. « Le travail est, disait-on, dans le goût du *Portier des Char-* « *treux,* et ce vieux libertin s'y est délecté à retracer les « scènes les plus licencieuses. Il n'y en a que trois exem- « plaires existants, qui ont été placés sous les scellés. Un « d'eux est orné d'estampes en très grand nombre. Elles « sont relatives au sujet, faites exprès et gravées avec le « plus grand soin. Il en est qui ont beaucoup de figures, « toutes très finies. Enfin, on estime cet ouvrage, tant pour « sa rareté que pour le nombre et la perfection des tableaux, « plus de 20,000 écus. Lorsqu'on fit cette découverte, « Mlle de Vandé jeta un cri effroyable et dit qu'il fallait « jeter au feu cette production diabolique. »

Restent les bons mots du Fermier général, et, relative-

ment à ceux-ci, nous persistons à penser que ses familiers lui en fournirent le plus grand nombre et les plus spirituels. Il est difficile, en effet, d'applaudir sans restriction à cette repartie qui sortait bien de sa propre officine. Un soir qu'on le déchaussait devant ses familiers et qu'il se chauffait les pieds, un petit chien les lui léchait. Pendant ce temps, la société parlait d'amitié et d'amis. « Un « ami, dit M. de la Popelinière en montrant son chien, le « voilà! »

Nous préférons de beaucoup à cette réflexion philosophique et peu neuve la réponse d'un de ses intimes à qui il montrait, lors de ses débuts aux Fermes, une construction spacieuse qu'il venait de faire élever : « Au moins, « répétait-il, on ne me reprochera pas de l'avoir gagnée « sur le peuple. — Patience, mon cher ami, elle n'est pas « encore meublée. »

Godard d'Aucourt, marquis de Plancy et baron de Saint-Just, collègue de Le Riche au bail de 1755, fut loin de tenir le véritable état de souverain de ce dernier. Il était et moins riche, et moins mondain, et moins faiseur, de telle sorte que sa réputation ne franchit pas les limites du monde littéraire. Toutefois, elle avait l'avantage d'être, elle, de bon aloi et fondée sur des productions de quelque valeur.

Les *Mémoires turcs, par un auteur turc, de toutes les Académies mahométanes, licencié en droit turc, et maître ès arts de l'Université de Constantinople,* dédiés à Mlle Duthé, eurent, en leur temps, un débit énorme, surtout parmi les demoiselles de moyenne vertu de la capitale.

Il y avait à cela une raison péremptoire : c'était leur propre histoire que ces princesses venaient lire dans le roman de d'Aucourt, le financier ayant eu l'heureuse inspiration de rassembler et de mettre au net, jour par

jour, les aventures amoureuses du dernier ambassadeur de la Sublime Porte en France. Le Pacha, très satisfait des filles de notre pays et très généreux, paraît-il, avait accompli de si grandes choses de ce côté que le Plutus auteur, en se contentant de les relater, donna au public un livre amusant. Il réussit moins bien lorsqu'il présenta aux comédiens ordinaires de Sa Majesté des pièces écrites en collaboration avec Bret et Villaret, et qui disparurent de l'affiche dans la quinzaine de la première représentation.

Les d'Aucourt étaient beaux esprits de race. L'un des fils du Fermier général, Godard d'Aucourt de Saint-Just, Conseiller maître à la Chambre des comptes de Montpellier, taquinait la muse à ses moments perdus. Son opéra-ballet *De Selicour, ou les Nègres*, dont Mengozzi composa la musique, fut reçu avec faveur au théâtre de Mlle Montansier. Puis il eut la fortune de rencontrer sur sa route Boïeldieu, pour qui il écrivit le libretto du *Calife de Bagdad,* tandis que d'Aucourt de Plancy, son frère, continuait le service du financier aux Fermes générales, et l'un et l'autre arrivèrent de la sorte à l'heure de la Révolution, qui interrompit brutalement les compositions musicales et les occupations professionnelles.

L'auteur des *Mémoires turcs* fut appréhendé au corps et jeté en prison en sa qualité de Fermier général. Ses fils, quant à eux, échappèrent aux poursuites, grâce uniquement à leur prompte résolution de s'expatrier. En tout cela, le Tribunal révolutionnaire aurait été bien empêché de faire connaître les griefs qu'il pouvait avoir à invoquer contre eux. Les d'Aucourt, comme beaucoup de leurs collègues des derniers baux de la Ferme générale, étaient de parfaits honnêtes gens, fort inoffensifs, n'ayant qu'un tort véritable, celui d'être trop riches, à moins qu'on ne pensât faire un

crime à l'un d'eux de cette spirituelle gaminerie dont autrefois Scapin aurait pu tirer profit.

D'Aucourt, des Fermes générales, brouillé depuis longtemps avec son frère, était si fort en colère contre lui, qu'il lui échappa de dire devant ses enfants : « Quoi ! il « ne se trouvera personne qui me venge de cet homme-là ! » Le lendemain, le plus jeune de ses deux fils demande dès le matin à lui parler, et vient déclarer qu'il partage son sentiment et veut en faire éprouver les suites à son oncle. Le père lui représente le danger qu'il peut courir; le jeune homme persiste, et le vieux d'Aucourt finit par encourager sa valeur. Alors le bon fils dit à son père qu'il n'a qu'une inquiétude. On lui demande ce dont il s'agit. Il développe une assez longue liste de créanciers, et dit que son seul regret, s'il succombe, c'est de faire tort à tous ces honnêtes gens auxquels il doit. Le père, touché de tant de courage et de délicatesse, se met à le consoler et lui signe un arrêté général au bas de son mémoire. D'Aucourt, le fils, n'ayant plus rien qui l'inquiète, s'en va fièrement chez son oncle le lendemain matin, mais au lieu de lui proposer de se battre, il lui fait un million d'excuses de la part de son père, et, en signe de réconciliation, il prétend être chargé de le prier à dîner pour le lundi suivant. Puis il retourne chez son père, et dit qu'il a bien su mettre son oncle à la raison, que celui-ci viendra faire ses excuses pour prouver qu'il n'est pas fâché. L'autre ne manque pas de venir, en effet, comme son neveu l'avait dit. Il est vrai qu'il ne demande pas d'excuses, mais seulement à dîner, et c'est ainsi que ce jeune homme, avec plus de dépense d'esprit que de courage, vint à bout de réconcilier les deux frères et de payer ses dettes.

La compagnie des manieurs d'argent hommes de lettres comptait également dans ses rangs, au milieu du siècle, un

personnage, le sieur Gauthier de Montdorge, qui n'avait pas l'insigne honneur de figurer sur la liste des Fermes générales, mais dont des proches, les Gauthier Despréaux et d'Hautesherbes, faisaient partie. Ce Montdorge, trésorier de la Chambre aux deniers de son état et immensément riche représente, à notre avis, le plus plaisant Turcaret du temps; enflé de lui-même et suffisant à l'excès, amateur platonique du beau sexe, fertile en madrigaux et en bouquets à Chloris, mais bafoué et berné en toutes circonstances. Deux quasi-réussites, à l'Opéra, avaient tourné la tête au bonhomme : l'une avec le ballet des *Talents lyriques,* la seconde, lors de la représentation d'une autre élucubration insignifiante, l'*Acte de société,* deux œuvres sans aucun mérite personnel, dont la musique de Rameau constituait seule tout l'intérêt. Il n'en fallut pas plus, cependant, pour inspirer au financier une confiance outrée en lui-même et provoquer de sa part une affligeante application à produire sans rime ni raison.

On ne sait même jusqu'à quelle exagération il en serait venu, si une bonne paralysie à peu près générale ne l'eût mis hors d'état de nuire plus longtemps. Elle ne l'empêcha point, par contre, de commettre une grave imprudence en épousant une certaine chanoinesse, fille de la main gauche de Le Normand d'Étioles et de Mlle de Belleveaux qui trouva « par un raffinement de la corruption « des mœurs, lors de son mariage », écrivait-on, « un père et « une mère adoptifs. Un gentilhomme pauvre avait eu la « bassesse de la reconnaître pour sa fille, et une demoiselle, « en s'unissant à cet homme, avait eu de son côté l'infamie « de la reconnaître comme née avant le mariage. »

Montdorge semblait donc avoir été de gaieté de cœur au-devant d'une aventure semblable à celle qui avait tant contristé le cœur du sensible La Popelinière. Il n'en fut rien

cependant; quoiqu'elle n'eût goûté aucun agrément dans l'hymen de M. de Montdorge, absolument hypothéqué et paralysé de tous ses sens, elle se ménagea envers lui avec toute la noblesse, la reconnaissance qu'il avait plus de droit que de raison d'en attendre. Elle ne le quitta point dans ses infirmités, elle ne se montra nulle part, ne participa à aucun plaisir, et, dans la plus grande jeunesse, se conduisit avec toute la prudence de la femme la plus raisonnable, de telle sorte que le financier sortit de cette épreuve avec son honneur intact.

Il l'en récompensa, du reste, fort libéralement en lui reconnaissant à sa mort l'usufruit de ses biens dans leur entier, soit plus d'une centaine de mille livres de rente; ce qui facilita son union avec le marquis d'Arcambal, peu d'années après, et l'établissement d'une de ses filles, Mme de Fleurieu, femme du ministre de la marine de ce nom.

Si Mme Gauthier de Montdorge ne perdait, dans la personne de l'ex-trésorier de la Chambre aux deniers, qu'un protecteur assez encombrant, la république des lettres, quant à elle, y perdait moins que rien. Car, malgré les attestations de Mme de Genlis et l'admiration qu'elle manifeste en maint passage pour la conversation remplie de « traits piquants, d'excellent ton, l'esprit impeccable » de M. de Montdorge, l'honnête traitant fut tout simplement un malencontreux auteur égaré dans un monde dont il ne comprenait pas la langue, et de qui il ne parvint pas, sa vie durant, à se faire entendre.

Bertin, parent de Bertin le ministre et de tous les Bertin de la finance, et d'un de Blagny, des Fermes générales, laissant de côté les errements de Montdorge et le ton langoureux qui avait si mal réussi à ce dernier, marcha intrépidement sur les traces des Le Riche et des Grimod de La

Reynière. Il avait une grande fortune et une situation très en vue comme trésorier des parties casuelles, qui autorisait toutes ses audaces, une dépense magnifique grâce à laquelle il se concilia les suffrages des gens à talents, et de plus une réelle facilité à tourner les petits vers. Il sut habilement utiliser cet ensemble de moyens de façon à conquérir une réputation de bel esprit à son frère de Blagny, à sa famille et à lui-même. Le nom des Bertin revient souvent dans la *Correspondance* de Grimm; tantôt au moment où on insère dans un *Almanach des Muses* une chanson composée par ce financier en l'honneur de sa maîtresse, et qui débute par ces vers :

L'Amour venant m'embrasser
Dans un bosquet solitaire
Dit : Je veux récompenser
Ton cœur fidèle et sincère;

tantôt lors de la publication de l'*Ile des Fous,* de *l'École de la jeunesse,* ou du *Barneveld français;* tantôt quand quelque couplet satirique s'imprime sans désignation d'auteur, et qu'on hésite souvent alors entre Piron et le sieur de Blagny.

Il revient encore plus fréquemment à chaque annonce d'une distraction nouvelle, car le trésorier des parties casuelles est, à l'exemple de son maître, Le Riche de La Popelinière, un initiateur par excellence. N'est-ce pas à propos de lui que l'on dira en 1777 : « Il s'élève de toutes « parts de petites opérettes dans les environs de Paris, « comme pour entretenir l'oisiveté du peuple et fomenter « la corruption des mœurs; car, quoi qu'en aient dit les « défenseurs du théâtre, c'est l'effet qu'il produit, surtout « dans le genre en question. M. Bertin, trésorier des par- « ties casuelles, favorise une troupe de petits enfants qui

« s'est installée dans une salle nouvellement construite « vis-à-vis du château de la Muette, dans le bois de Bou- « logne. Elle fleurit sous les auspices de ce Crésus qui se « mêle aussi de littérature. Ils donnent des nouveautés, « et ont des poètes à leurs gages. Ils jouent même des « pièces du Théâtre-Français, ils ont dernièrement exécuté « *Nanine* » ?

Et Bertin ne se contente pas d'innover en fondant ainsi, avant le temps, une sorte de Conservatoire. Il transforme également le monde des spectateurs. Voyez comme il compose son public, pour une des représentations qu'il donne à sa charmante habitation de Passy. « Le sieur Bertin a « donné aujourd'hui (17 septembre 1770) une fête superbe « où ont assisté Mgr l'évêque d'Orléans, l'archevêque « d'Arles, le duc de la Vrillière, M. le Contrôleur général, « M. le premier président, M. Bertin le ministre, l'abbé « Bertin. La gaieté devait être le principal assaisonnement « de ce jour; en conséquence, on a joué la *Vérité dans le* « *vin*, opéra-comique du sieur Collé, ainsi que plusieurs « parades très polissonnes, ce qui a beaucoup amusé la « gravité des principaux personnages que nous venons de « nommer. Le tout a été exécuté par des acteurs de la « société, et Mme Bertin, entre autres, a déployé ses talents « avec des grâces singulières et a obtenu les suffrages de « tous les spectateurs. »

En somme, les réunions du financier font fureur, et l'on rit de ceux qui expriment quelques doutes sur sa valeur personnelle, qui observent que le traitant devrait uniquement se mêler de manger ses gros revenus, qu'en dépit de ses prétentions il possède fort peu d'esprit et aucune espèce de titres à siéger à l'Académie des belles lettres, qu'on lui attribue quelques petites pièces données aux Italiens, que cependant il a toujours dû les présenter à la faveur de

prête-noms *soudoyés pour lui servir de plastron aux mauvaises plaisanteries du parterre.*

Par contre, Bertin se trouve peu soutenu par le public sur le terrain de ses entreprises amoureuses. Il est vrai qu'il exagère la dose. On l'a vu avec Mlle Huss. Il passe à Mlle Arnould pour s'attacher à la comédienne La Ruette, puis à Mlle Marie Morelle Guimard, et de là à Mlle Raye. Il personnifie l'inconstance, et la variété de ses caprices déroute tous les calculs. Il se montre aussi trop encombrant. Il fait parler avec une insistance pénible de lui, soit quand il veut enlever Mlle Arnould à M. de Lauraguais, qu'il profite de la brouille déclarée entre ce seigneur et l'actrice, pour être sottement délaissé, après quelques mois d'exercice marqués chacun par des libéralités étonnantes, soit lorsque Mlle Huss le trompe de la façon la plus piquante.

Qui ne se rappelle avoir lu les infortunes du financier si merveilleusement racontées par Diderot; l'intrigue de Mlle Huss avec le jeune et séduisant maître des eaux de Passy et voisin de Bertin, les aimables entretiens de la demoiselle et de ce galant cavalier en l'absence du possesseur en titre, la réapparition inopinée de celui-ci certain après-midi au milieu d'une de ces entrevues.

« Les deux interlocuteurs entendent le bruit d'un carrosse « qui s'arrête sous les fenêtres. Ils soupçonnent qui ce peut « être. Pour s'en assurer, le maître des eaux s'échappe par « une garde-robe et monte, par un escalier dérobé, au haut « d'un belvédère qui couronne la maison. De là il voit, « avec effroi, descendre M. Bertin de sa voiture; il se pré- « cipite à travers le petit escalier, il avertit la petite Huss « et remonte. Il sortait par une porte, et M. Bertin entrait « par une autre. Le voilà à son belvédère, et M. Bertin « assis chez Mlle Huss. Il l'embrasse et lui parle de ce

« qu'il a fait, de ce qu'il fera; pas le moindre signe d'alté-
« ration sur son visage. Elle l'embrasse, elle lui parle de « l'emploi de son temps et du plaisir qu'elle a de le revoir « quelques heures plus tôt qu'elle ne l'attendait : même « assurance, même tranquillité de sa part. Une heure, « deux heures, trois heures se passent. M. Bertin propose « un piquet, la petite Huss l'accepte. Cependant l'homme « du belvédère profite de l'obscurité pour descendre et « s'adresser à toutes les portes qu'il trouve fermées. Il « examine s'il n'y aurait pas moyen de franchir les murs; « aucun, sans risquer de se briser une ou deux jambes. Il « regagne sa demeure aérienne. » Enfin les multiples incidents de cette farce digne de notre Palais-Royal. On sert le souper, la nuit arrive. On se couche, on se lève, et toujours l'amoureux Viélard est emprisonné; bien plus, il est surpris par un grand diable d'intendant escorté d'un serrurier, qu'il pousse devant lui l'épée à la main, qu'il renverse, sur qui il passe pour gagner la porte de la rue. « Deux heures après, on aperçoit M. Bertin qui regagnait « Paris dans sa voiture et, deux autres heures après, « Mlle Huss environnée de paquets qui regagnait la « grande ville, et le lendemain un fourgon qui transportait « tous les débris du ménage. Il y avait quinze ans qu'ils « vivaient ensemble. M. Bertin en avait eu une poussinée « d'enfants. »

Mais cet incident, qui a tout d'abord amusé la foule, est suivi de tant d'autres semblables qu'on s'en fatigue et qu'on en veut au trésorier des parties casuelles de tant se manifester. Chacun se tourne au même instant contre lui, et il ne rencontre plus de bienveillance que là d'où il aurait dû le moins en attendre, de sa propre femme, fille de Delpech, ancien Crésus des Recettes générales, qui tente de pallier les choses, joue l'ignorance absolue et ne cesse

de lui apporter son concours dévoué. Elle a une fort jolie diction, une voix agréable, et elle emploie ses talents avec une constante bonne volonté et des grâces si singulières, qu'elle contribue infiniment à tenir groupée autour de son époux infidèle la société la plus choisie.

Bertin clôt la liste des financiers littérateurs d'un peu de mérite. Toutefois, il en est encore quelques-uns d'entre eux qui se font un nom comme spécialistes en matière de beaux-arts : de la Live de Jully, tout le premier, introducteur des ambassadeurs et membre honoraire de l'Académie des beaux-arts, graveur assez adroit, et tête folle à l'exemple de son frère d'Épinay; Watelet, Seroux d'Agincourt, Fermier général, plus occupé des inscriptions grecques ou romaines que des dossiers de son département, qui donnera la démission de son emploi afin de pouvoir s'adonner plus librement à ses goûts artistiques, se retirera à Rome et s'y montrera correspondant très apprécié de tous les amateurs d'antiquités; Dupin de Francueil enfin, dont les dessins, très poussés, accusaient un vrai talent.

Du reste, chaque traitant parvenu tient à afficher un talent quelconque. Il peint, chante, compose, écrit, ou récite, car c'est là le complément de l'éducation des gens du bon ton, et Turcaret met autant de prix à figurer aujourd'hui dans la chronique à la mode, qu'il en attachait hier à se déclarer millionnaire.

CHAPITRE III

Les banquiers de la cour et autres gens de la finance. — Beaujon. — Une visite chez Necker. — Un mot de l'abbé Arnauld. — Ce qu'était un banquier de la cour. — Le journal de Beaujon. — L'Élysée. — Un nouveau Tantale. — Les intimes du banquier de la cour. — Sa bienfaisance. — Sa mort. — Le receveur général Boutin. — Mmes d'Oberkirch et Vigée-Lebrun à la Folie Boutin. — Ses prodigalités. — Sa mise en accusation. — Son emprisonnement. — Sa fin. — Les prédécesseurs de Beaujon. — Magon de la Ballue. — Joseph de la Borde. — Un amateur de châteaux. — La Borde et Joseph Vernet. — La famille de Joseph de la Borde. — Description de Méréville. — La Borde devant la tribunal révolutionnaire. — Les financiers de moindre notoriété étrangers aux Fermes générales.

Bien des financiers, néanmoins, au dix-huitième siècle comme de nos jours, se bornent à être riches, très riches, et à se faire honneur de leur argent. Ils se piquent peu de beau langage, ne prétendent point à paraître lettrés, et rient les premiers de leur ignorance ou de leurs solécismes qui n'éloignent, en somme, personne de leurs excellents dîners et de leurs fastueuses réceptions.

Qui donc dans le siècle est plus ignare que Beaujon? N'est-ce pas à lui qu'il arrive de se présenter chez Necker pour solliciter un emploi en faveur d'un de ses protégés? Le ministre, déjà débordé de demandes, se défend de son mieux; Beaujon insiste. « Mais, dit Necker, la personne « que vous me recommandez n'est pas riche. Qui donc « fournira son cautionnement? — Moi, répond fièrement « Beaujon — Oh! oh! vous parlez comme Corneille, « s'exclame à son tour le Contrôleur général. » Et voilà

le banquier de la cour qui s'anime, se lève sans plus attendre, sort en claquant la porte, et s'écrie tout enflammé de colère, une fois dans l'antichambre : « Voyez ce ministre « qui me traite de corneille! » Il a fréquemment de ces reparties naïves et ne fait rien pour remédier à son absence d'éducation.

Avec cela un physique calqué sur le moral : un petit homme très court et très gros, sans aucune physionomie, dont l'abbé Arnauld dira, un jour où il voit exposés l'un près de l'autre, dans l'atelier de Mme Vigée-Lebrun, son portrait et celui de Necker : « Voici précisément la matière « et l'esprit. »

Mais Beaujon est banquier de la cour, et cette fonction le met à même de rendre tant de services importants ou légers que sa considération n'en souffre en rien. A qui le Roi s'adressera-t-il, s'il lui faut combler quelques-uns de ces vides que le rapacité des gens de son entourage creuse à chaque moment dans son budget? Au banquier de la cour. Qui ordonnance ces bons si impatiemment attendus par telle et telle favorite, par les princes, les grands seigneurs, les protégés de tout état? Le banquier de la cour. Qui soutient de sa bourse le prince de Conti, un des plus admirables prodigues de l'époque, lorsqu'il est exposé à rompre sous le faix de ses inombrables engagements? La Borde, le banquier de la cour. Qui doit répondre à tant de demandes souvent éhontées, comme celle du comte du Barry exigeant la remise immédiate de 100,000 livres en termes assez cavaliers pour nécessiter l'intervention du Contrôleur général? C'est-à-dire Beaujon, toujours le banquier de la cour.

Aussi cet emploi se donne-t-il seulement à des hommes influents, solides, à de puissants capitalistes présentant de sérieuses qualités de crédit. Samuel Bernard et Pâris de

Montmartel, voilà ceux qui ont occupé cette charge jusqu'au milieu du siècle, et l'on choisira pour leur succéder : La Borde de Méréville, Magon de la Balue, Beaujon, c'est-à-dire les premiers spéculateurs du temps.

On ne voit en Beaujon, dont nous parlons en premier lieu comme le plus illustre d'entre eux, que le Crésus à propos duquel on s'occupe peu de remonter aux origines, d'approfondir s'il est réellement né à Bordeaux en 1718, comment il s'est allié aux Bontemps, et par quelles voies il est arrivé à figurer maintenant aux almanachs royaux sous les qualités de conseiller d'État, de secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, et de ses finances, receveur général des finances de la Rochelle.

Bien plus encore, Beaujon est Beaujon, une des curiosités du siècle, de qui on note avec anxiété les moindres actions. Il se lève à quatre heures du matin, il travaille jusqu'à neuf heures. Il s'habille alors, il prend son chocolat, il reçoit des visites, il donne des audiences, etc. Il dîne en grande compagnie et vit en société pendant toute la soirée. A neuf heures il se va coucher, et quand il est au lit, on ouvre ses rideaux, et ses familiers, mais seulement ses berceuses, entrent, le cajolent jusqu'à neuf heures et demie que l'on referme ses rideaux. Alors on va souper, et la compagnie fait tout ce qu'elle veut et se retire quand bon lui semble.

Et si le lecteur demande ce que signifie ce terme de *berceuses,* on lui répond que le banquier de la cour, quoique radicalement impotent, témoigne d'un goût excessif pour la société des femmes, et que son immense richesse le met dans le cas de pouvoir toutes les acheter, et qu'il en a comme cela plusieurs que l'on appelle ses berceuses, parce qu'elles l'accompagnent jusqu'au lit et l'endorment par leurs contes et leurs cajoleries. D'autres ajoutent que ces

dames sont toutes fort bien nées et de très bonne compagnie, qu'elles donnent des ordres chez lui, disposent entièrement de son hôtel, de ses chevaux, et payent ces avantages avec quelques instants de conversation qu'elles accordent au pauvre infirme ennuyé d'être seul. Enfin des gens mieux informés encore mettront les points sur les *i*. « Les berceuses de M. Beaujon sont au nombre de cinq ou « six dames parmi lesquelles Mme du Lys, la femme du « lieutenant criminel, et la baronne de Cangé. »

Mme Vigée-Lebrun a eu la bonne fortune d'approcher l'illustre traitant. Elle s'est rendue pour faire son portrait à l'hôtel d'Évreux, attendu que l'infortuné millionnaire était hors d'état de se rendre jusque chez elle. Elle l'a trouvé seul, assis sur un grand fauteuil à roulettes, dans une salle à manger, les mains et les jambes tellement enflées qu'il ne peut se servir ni des unes ni des autres. Son dîner se borne à un triste plat d'épinards; mais plus loin, en face de lui, est dressée une table de quarante couverts où se fait, paraît-il, une chère exquise. Ce spectacle remémore aussitôt à la spirituelle visiteuse une anecdote qu'on lui a racontée peu de jours avant.

Un Anglais, jaloux de voir tout ce que l'on citait de curieux à Paris, avait fait demander à M. Beaujon la permission de visiter son bel hôtel. Arrivé dans la salle à manger, il y trouva la grande table dressée, et, se retournant vers le domestique qui le conduisait : « Votre maître, lui « dit-il, doit faire une bien excellente chère? — Hélas! « monsieur, lui répondit le cicerone, mon maître ne se « met jamais à table; on lui sert seulement un plat de « légumes. » L'Anglais passant alors dans le premier salon : « Voilà, du moins, ce qui doit réjouir ses yeux, « reprit-il en montrant les tableaux. — Hélas! monsieur, « mon maître est presque aveugle. — Ah! dit l'Anglais en

« entrant dans le second salon, il s'en dédommage, j'espère, « en entendant de la bonne musique. — Hélas! monsieur, « mon maître n'a jamais entendu celle qu'on fait ici; il se « couche de très bonne heure dans l'espoir de dormir « quelques instants. » L'Anglais, regardant alors le magnifique jardin qui se déployait sous les fenêtres : « Mais alors « votre maître peut jouir du plaisir de la promenade. — « Hélas! monsieur, il ne marche plus. » Dans ce moment arrivaient les personnes invitées à dîner, parmi lesquelles se trouvaient de fort jolies femmes. L'Anglais reprend : « Enfin, voilà plus d'une beauté qui peuvent lui faire passer « des moments très agréables. » Le domestique ne répondit à ces mots que par deux hélas! au lieu d'un, et n'ajouta rien de plus.

En un mot, on sait le mode de vivre de Beaujon, de son temps, aussi parfaitement que nous connaissons, de nos jours, les habitudes des souverains ou de nos grands hommes. Et pourtant son personnage provoque moins l'attention publique que les manifestations de tout genre de son luxe vraiment prodigieux.

Sur ce point, il n'est pas seulement un Parisien, mais un étranger un peu curieux des beautés de la capitale, qui oserait avouer ne pas avoir visité soit la célèbre Chartreuse de Chaillot, soit son hôtel de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui aura passé des mains du comte d'Évreux à celles de Mme de Pompadour, de celle-ci au finanoier pour devenir, en dernier lieu, l'Élysée-Bourbon. On y court dès qu'on entre à Paris, comme on court voir les palais, les églises, la place Louis XV, le Colisée, le théâtre de Nicolet, d'Audinot ou le cabaret de Ramponneau.

On fait queue chez le financier pour obtenir de ces billets que l'on distribue en son nom de fort bonne grâce, et qui permettent de visiter ces demeures à côté desquelles certaines

résidences royales paraîtraient mesquines et resserrées, et l'on met d'autant plus de hâte à remplir ce devoir que l'on ignore si l'on pourra toujours jouir des mêmes libertés, le financier ayant marqué, dès 1783, son intention de léguer l'hôtel d'Évreux, après sa mort, à Monsieur frère du Roi.

On considère, dans les familles bourgeoises, cet emploi de sa journée comme une agréable distraction du dimanche. « Nous avons été, note le bon Wille dans son journal, ma « femme, mon fils, MM. Preisler et Baader, dîner près de « la grille de Chaillot; de là nous avons été, d'après un « billet signé par M. Beaujon, voir sa Chartreuse, et au « retour de là nous avons été au spectacle des Variétés « amusantes. » Quelles heures bien remplies, et quel émerveillement, du reste, pour les honnêtes bourgeois du Marais que ces appartements où s'amoncellent les objets précieux! Combien de statues, de tableaux, de meubles incrustés et sculptés, de pièces d'argenterie, de draperies admirables ils voient entassés à l'hôtel d'Évreux!

Dès l'entrée, une belle et vaste cour située entre deux cours plus petites, une salle de billard dont un groupe de Tassaert, *Zéphyr et Flore,* occupent un angle; un salon orné des quatre parties du monde sur des gaines, un autre salon précédé d'une salle à manger et remarquable par ses superbes glaces, ses bronzes rares, ses marbres, ses vases, ainsi que par le charmant point de vue du jardin, dont les Champs-Élysées semblent former le parc, vue riante et animée grâce à la quantité de monde qui se porte à cette promenade les jours de fête.

Puis une chambre à coucher donnant aussi sur le jardin, tendue de belles tapisseries des Gobelins. Le lit est de champ, et quatre palmiers, accompagnés de riches draperies et de roses, en supportent le couronnement. Vient ensuite le salon des Muses. Les médaillons des Neuf Sœurs

y sont peints en rehaussé d'or, et les statues y abondent. Un nouveau groupe de *Zéphyr et de Flore,* mais, celui-ci, de Guyard, Louis XV en Apollon, et un Apollon en divinité, puis des chambres, des antichambres, des salons se succédant et contenant chacun quelque objet d'art chèrement payé par le banquier de la cour.

Cependant la plus grande dépense a été réservée pour le cabinet rempli de bons tableaux, de lustres, de girandoles qui encadrent si bien une perle de goût et d'élégance, les trois Muses soutenant une sphère mobile autour de laquelle sont marquées les heures; pour la grande galerie qui sert en même temps de bibliothèque amplement fournie de livres, de statues, de reproductions de l'antique, au nombre desquelles une *Diane* à qui Tassaërt, par une délicate flatterie, a donné les traits de Mme de Pompadour, de toiles surtout, de toutes les écoles, signées des noms d'une cinquantaine de maîtres fameux; pour le cabinet de travail, enfin, véritable sanctuaire de l'hôtel Beaujon.

C'est là, en effet, qu'on garde soigneusement, loin des regards profanes, les portraits offerts au financier par la famille royale : celui de S. M. Louis XVI, ceux de Monsieur frère du Roi, de Mgr le comte d'Artois, du roi de Suède et le buste du Roi par Pajou. Mme Adélaïde et les princes défunts, Louis XV et la reine Marie, ont seulement les honneurs d'un cabinet voisin et moins en vue.

La chambre à coucher du maître du logis complète admirablement cet ensemble avec ses meubles anciens et ses vernis Martin incomparables. Elle est revêtue, depuis le haut jusqu'en bas, d'étoffe plissée. Le lit, agencé avec grâce, se trouve placé dans un renfoncement, dans le fond duquel est une glace qui, lorsqu'on ouvre les portes de l'aile, offre le tableau des Champs-Élysées qui sont en face. Cette pièce est éclairée par le haut.

En traversant un cabinet fort agréable, vous entrez dans un boudoir qui termine l'aile. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans cette pièce, de la richesse du décor, de la beauté des glaces disposées de manière qu'elles produisent des effets variés et piquants, ou du choix des étoffes drapées avec goût. Ce boudoir est surmonté d'une voussure, dominée par un attique percé de plusieurs œils-de-bœuf qui rappellent la lumière sous la calotte qui est au-dessus, ornée de peintures agréables. Les pans coupés de ce boudoir charmant forment des renfoncements garnis de glaces, terminés par des groupes d'enfants; des draperies retroussées galamment couronnent le tout; le bas est occupé par des sofas. Cette pièce conduit au jardin, planté dans une disposition très neuve; mais comment avoir encore de l'admiration pour ce jardin, pour les serres, pour la chapelle, après tant de belles choses? Et cependant on ne peut ne pas s'extasier devant certaines recherches de confort d'un autre logis, de la Chartreuse que l'on dénommerait mieux LA PETITE MAISON de Beaujon.

Les plafonds y ont été peints par Le Barbier et par Bocquet, l'illustre décorateur des Menus. Les moindres détails y sont finis avec un précieux égal à celui des appartements de Fontainebleau, de Compiègne ou de Versailles. Comme à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré, la chambre à coucher du maître, les cabinets, le boudoir, réunissent tous les suffrages. La première, meublée d'une magnifique étoffe jaune, a pour plafond un ciel en voussure au centre duquel plafonnent des amours joufflus.

Une petite porte discrète, placée dans un côté de l'alcôve, s'ouvre sur un escalier à vis en bois d'acajou qui conduit à un appartement mystérieux, un appartement de millionnaire amoureux. On l'a habilement caché dans les combles et agencé en un temple ravissant du plaisir. Une

pièce surtout a provoqué l'étonnement des Parisiens assez favorisés pour pénétrer jusque-là. Elle figure un bosquet délicieux, au milieu duquel est placée une corbeille de fleurs renfermant un lit. Quatre arbres, dont la verdure s'étend sur une partie du plafond peint en ciel, semblent ombrager cette corbeille et supportent des draperies suspendues à leurs rameaux. Sur les stores de taffetas qui couvrent les croisées dans l'intérieur de cette pièce, sont de jolis paysages exécutés avec beaucoup de goût et de légèreté par Sarrazin. La porte par où l'on entre dans ce réduit, remplacée par une glace, vous laisse ignorer comment vous y êtes parvenu.

Telle était la cage ; mais quelles étaient les oiselles de passage qui y avaient séjourné ? Un bien grand nombre, à en croire les nouvellistes, car Beaujon était foncièrement changeant dans ses affections séniles. Une, toutefois, paraît s'être maintenue plus longtemps en titre, la baronne de Cangé, autrement Mme Fenouillot de Falbaire. Elle exerçait, aidée de son mari, l'influence la plus grande sur le Crésus, qui ne voyait que par ses yeux. Il en était amoureux fou, et ne cessa de la combler de toutes les manières : un jour, acquérant en son nom un domaine du Roi, cette terre même de Cangé ; lui procurant, en une autre occasion, un quart de place de Fermier général, lui constituant une rente de 12,000 livres fort bien assurées, et la contraignant à accepter, tantôt un écrin de bijoux magnifiques, tantôt un carrosse, tantôt une paire de beaux chevaux. Chacune de ces largesses, on le savait, ne coûtait rien, en outre, à l'intégrité du ménage, Beaujon ne manifestant d'autres intentions que de ne point permettre aux voisins de s'attaquer à une beauté à laquelle il ne pouvait lui-même toucher, par force majeure. Et, pour arriver à ses fins, il avait encouragé la manie jalouse de Fenouillot de

Falbaire, qui sut garder de très près son trésor, qui se trouvait être en même temps celui du financier.

Ce dernier ne pouvait assurément trouver les mêmes satisfactions chez ses amis que chez ses flatteuses, ni penser y recruter des berceurs. En dépit de cela, le nombre des clients attachés à sa fortune fut des plus considérables. Seulement le banquier de la cour n'avait pas le goût sûr de La Reynière, de La Popelinière, de Dupin et de tant d'autres. Il choisit infiniment moins bien. Il ne réunit que des écrivains de troisième catégorie, la petite monnaie des Fontenelle ou des Marmontel. On citait notamment, parmi ceux-ci, de Belloy et Meusnier de Querlon; le premier très complètement abêti par la plus excessive estime de soi-même, qui, consulté par Beaujon sur ce que celui-ci pourrait faire en sa faveur, répondait qu'il lui demandait, pour toute grâce, d'obtenir des comédiens ordinaires du Roi l'installation de son buste au foyer du Théâtre-Français, entre ceux de Corneille et de Racine; le second, parasite accompli chargé à l'hôtel Beaujon de présider à la bibliothèque que le banquier de la cour avait achetée tout ensemble avec l'immeuble, sans avoir jamais entr'ouvert un de ces volumes et qui lui revenait pourtant à 40,000 livres. Ce second *agréable,* disons-nous, ne quittait pas le maître, logeait chez lui, dînait à sa table, et recevait pour cette sinécure 1,200 livres de pension.

L'état de Mécène ne répondait point du tout aux facultés naturelles du financier. Il réussissait beaucoup mieux dans le monde de la finance, où ses avis étaient reçus avec considération. Plus d'une fois un mot de lui précipita les résolutions les plus graves, particulièrement lors de la conclusion du bail des Fermes, en 1773. L'affaire menaçait de ne jamais se conclure entre l'abbé Terray et la Compagnie, l'un s'en tenant à des conditions inacceptables

pour les Fermiers, ceux-ci se refusant à se laisser par trop écorcher, lorsqu'on choisit Beaujon pour arbitre du différend. Le banquier de la cour prit énergiquement la défense de ses pairs, rudoya le Contrôleur général, en lui déclarant qu'au cas où il ne se désisterait pas de ses prétentions, les financiers, et lui le premier, mettraient la clef sous la porte, et en fin de compte l'emporta de haute lutte.

Beaujon, épuisé et miné par la maladie, n'était plus que l'ombre de lui-même, à l'heure où une dernière atteinte de paralysie l'emporta, dans le milieu du mois de décembre 1786.

Les pauvres de Paris perdaient en lui un de leurs bienfaiteurs les plus dévoués, car il convient de reconnaître, à sa louange, qu'il avait fait aux malheureux une large part dans la distribution de ses grands revenus, et que jamais aucun d'eux ne s'était adressé vainement à lui, de son vivant. Il avait particulièrement fondé un hospice qui a perpétué jusqu'à nos jours, avec son nom, le souvenir de sa bonté d'âme. Il l'avait richement doté dès les débuts, et en fit dans la suite l'objet de nombreuses donations, jusqu'au jour où, ne pouvant plus s'en occuper, il en confia l'administration à M. de Lamoignon.

L'hôtel de Beaujon et sa Chartreuse n'avaient, en son temps, de comparable, au dire des amateurs de belles choses, que la demeure et les jardins de Boutin.

De plus médiocre naissance encore que Beaujon, — son père ayant été, disait-on, garçon d'écurie durant sa jeunesse, — Boutin le boiteux, receveur général des finances de Tours, avait gagné prodigieusement à la direction des biens hospitaliers et à la trésorerie de la marine. En ajoutant les biens ainsi acquis et ceux de son emploi du moment aux monceaux d'or que lui avait laissés son père,

devenu, lui aussi, une sommité financière après avoir longtemps pansé les chevaux, notre Crésus se trouva un jour l'un des hommes les plus riches du royaume, et entouré de parents non moins fortunés que lui, un Boutin, maître des requêtes, et un autre Boutin, grand manieur d'argent, Intendant des finances.

Il était déjà possesseur du superbe château des Loges ou de la Source, près d'Orléans, de la dernière magnificence et digne d'un souverain. Il lui manquait cependant un pied-à-terre dans la capitale. Il s'adressa à des spécialistes consommés dans leur art, de l'école des Morel, des Lalos ou des Viart, et créa dans le milieu de la rue de Clichy, non loin de la Folie-la-Bouexière, en plein quartier de finance, le plus merveilleux jardin que l'on eût encore vu.

Ce fut, dès qu'on l'eut achevé, un engouement excessif pour ce Tivoli — ainsi l'avait surnommé son propriétaire — dont chacun disait monts et merveilles. « Nous sommes « allés avant déjeuner, écrit Mme d'Oberkirch, visiter les « jardins de M. Boutin, que le populaire a qualifié de « Folie Boutin et qui est bien une folie. Il y a dépensé ou « plutôt enfoui plusieurs millions. C'est un lieu de plaisirs « ravissants, les surprises s'y trouvent à chaque pas, les « grottes, les bosquets, les statues, un charmant pavillon « meublé avec un luxe de prince. Il faut être roi ou finan- « cier pour se créer des fantaisies semblables. Nous y « prîmes d'excellent lait et des fruits, dans de la vaisselle « d'or. »

C'était, à peu de choses près, le sentiment des faiseurs de nouvelles, quoiqu'ils s'expliquassent en termes moins favorables. Ils appellent le trésorier de la marine « un vir- « tuose renommé par son goût pour les arts. Il a entrepris « de disposer dans un faubourg un jardin singulier où il « rassemblera tout ce que la nature agreste et cultivée peut

« fournir de productions et de spectacles en quelque genre « que ce soit. » On parle de tout côté avec emphase de cet endroit délicieux, la curiosité s'exalte, on se presse de l'aller voir, mais on ne peut y entrer que par billet.

Mme Vigée, une des amies du richard, qui y fréquentait régulièrement, admirait, à l'exemple des autres, « ces arbres « formant de si belles et grandes allées qu'on pourrait se « croire transporté à la campagne en restant à quelques cen- « taines de mètres du boulevard ». Toutefois, son enthousiasme comportait quelques restrictions. « Cette belle « propriété lui semblait trop isolée; elle aurait eu peur, « remarquait-elle, d'y aller le soir, et souvent elle conseillait « à Boutin de ne jamais en revenir seul. » Elle y retournait néanmoins elle-même avec empressement à chaque appel du maître du logis, plusieurs fois par semaine et le jeudi de fondation. Ce jour-là, il y avait chez le financier un grand dîner où les intimes se réunissaient autour de la table : Brongniart, Hubert Robert et sa femme, Lebrun le poète, l'abbé Delille, le comte de Vaudreuil. On était au plus douze personnes ainsi conviées, et ces assemblées étaient si particulièrement amusantes que, de l'aveu de la gracieuse artiste, elles lui faisaient manquer, chaque fois exactement, à sa parole de ne jamais dîner hors de chez elle.

Comment, dans de semblables conditions, aurait-elle envisagé l'amphitryon autrement qu'avec des yeux prévenus? « Boutin a dépassé de beaucoup la jeunesse, il est « petit et boiteux, mais si gai et si spirituel, d'un caractère « à ce point affable et bon, que l'on s'attachait véritable- « ment à lui, pour peu qu'on le vît avec une certaine « suite. Conséquemment à sa grande fortune, il reçoit « souvent, et avec une extrême noblesse, ses nombreux « amis, sans que cela porte en rien préjudice aux secours

« qu'il accorde à tant de pauvres dont il est l'appui. Il fait « les honneurs de chez lui avec une grâce parfaite. Il est « plein de goût en matière d'art, et ses enfants tiennent de « sa manière. »

N'est-ce pas d'un de ses fils, en effet, que Natoire écrira de Rome : « Nous avons ici un curieux des plus ardents, « M. Boutin, fils du receveur général, qui nous dévore « toutes nos curiosités et nos antiquités, et, par-dessus le « marché, fanatique de musique. »

Aussi Walpole avait-il fort mauvais goût à s'ériger en critique des actes du Crésus parisien. « M. Boutin a relié, « disait-il, un morceau de ce qu'il appelle un jardin anglais « à toute une série de terrasses en pierre. Il y a trois ou « quatre montagnes exactement semblables à un pudding « en herbe. On a traduit ici le livre de M. Whately, et « Dieu sait quels actes de barbarie vont être commis à nos « portes. Cette nouvelle anglomanie sera littéralement de « l'anglais fou. »

Au point où en étaient le sentiment du goût et le tact, pourrait-on ajouter, de l'élégance en France, en le comparant à son faible et pénible développement en Angleterre, il y avait une certaine audace, de la part d'un Anglo-Saxon, à s'exprimer aussi librement sur le compte d'un Latin comme le financier, qui sut prouver en tant d'occasions, dans le choix judicieux de ses acquisitions artistiques, à quel point il possédait un sens raffiné des belles choses.

Son cabinet de marbres antiques passait pour l'un des plus intéressants que l'on pût voir, et les membres du Comité de salut public n'eurent garde de l'oublier, quand ils décidèrent de poursuivre l'ex-trésorier de la marine. Boutin avait été trop constamment heureux, et la fortune lui devait une compensation à tant de succès si imprudemment prolongés. La chute, pour avoir tardé, ne fut

que plus dure. Le financier n'avait ni interrompu ses réceptions, ni rien changé à son train habituel, en présence des excès révolutionnaires. Il disait volontiers, comme son ami La Borde : « Je reste en France. Je suis tranquille ; « en somme, je n'ai fait de mal à personne. » Mais il était riche, et l'on voulait ses biens. On l'arrêta, on instruisit son procès pour la forme. Il y eut là quelque accusateur public pour faire ressortir, et sa parenté avec l'intendant des finances si connu par sa lutte contre la Compagnie des Indes, et ses alliances avec les ennemis du bien public, du moment où sa femme était de la famille du *traître Chauvelin*. Il fut condamné à l'unanimité, et sa tête tomba sous le couteau presque au même temps que celle de La Borde.

Le 23 fructidor an II, une commission composée de Le Brun, de Fragonard le jeune et de Beauvoisin, se présentait rue de Richelieu et rue de Clichy, aux maisons du financier, avec mission d'inventorier les objets d'art. C'est ainsi que les tableaux de Vernet et de Poussin, les Rubens, les Teniers, la *Jeune fille blonde* de Greuze, et l'*Amour mangeant des raisins* de Pajou, le *Printemps* de Monnot, la belle copie du *Gladiateur*, par Guyard, les vases de porphyre à masques de satyres, et ceux de marbre turquin, et les grandes cuves de porcelaine de Chine, et les colonnes de gris antique, après avoir fait l'objet d'un rapide récolement, prirent le chemin des magasins nationaux.

Les immeubles furent mis sous séquestre pour être plus tard définitivement confisqués et aliénés au profit de la nation. Le parc fut détruit de fond en comble, les ombrages anéantis, les pelouses retournées. On épargna uniquement une faible portion de la propriété, dont on fit une promenade à la mode sous son ancienne appellation de Tivoli, promenade où se donnèrent maintes fêtes et qui, par son nom, éveille encore tant de souvenirs dans nos

esprits, mais dont aujourd'hui il ne reste plus que ce qu'en ont dit les livres et les journaux du temps.

Ce n'est point Paris même que Jean-Joseph de La Borde, un autre banquier de la cour, non moins célèbre et non moins riche que Beaujeon et Boutin, choisit pour y faire parade de son luxe. Ces deux financiers aimaient le tapage assourdissant de la capitale, ses boulevards, le mouvement des voitures, ses théâtres et ses distractions. La Borde était tout au contraire un spéculateur doublé d'un rêveur, un homme des champs aux yeux duquel un frais vallon, ceint de bois épais et traversé par des eaux murmurantes, constituait le plus beau spectacle du monde. Mais sa fabuleuse opulence lui interdisait de vivre sous un toit de chaume. Il dut faire bâtir, à son grand regret, croyons-nous, des habitations de campagne d'une splendeur achevée.

On citait comme lui appartenant les châteaux de Saint-Ouen, de Saint-Leu, de la Ferté-Vidame, de Méréville en Beauce, avec d'autres encore, dont la terre de Pompadour, achetée en 1756 à la marquise; mais la Ferté et Méréville furent les plus connus et les plus chantés par les faiseurs d'idylles et d'églogues. Car Méréville avait des montagnes artificielles, des rochers surplombants, d'étroits défilés reliés par des ponts suspendus pleins de hardiesse, et des simulacres de torrents qui en faisaient une petite Suisse, et peut-être le financier lui portait-il une affection toute particulière en raison de ce pittoresque qui lui rappelait les paysages des Pyrénées, de son pays d'origine.

La famille du banquier de la cour venait, en effet, du Béarn, comme celle de son homonyme, Jean-Benjamin, le Fermier général, avec lequel il n'avait, d'ailleurs, aucun rapport de consanguinité, venait de Bordeaux. Quant au nom de La Borde, il n'avait été pris par ses parents que

vers le temps de sa naissance, au moment où ils quittaient celui de Dort, sous lequel on les connaissait auparavant. Un compatriote, l'illustre et séduisant Jelyotte, bon camarade, complaisant et *amitoux,* comme disait Marmontel, s'était rencontré à point sur sa route, à cet instant difficile où les jeunes hommes cherchent une carrière, pour l'engager et le diriger dans la voie de la fortune. Jean-Joseph ne demandait qu'à y marcher d'un bon pas; il y fit des enjambées de géant.

Dès 1755, il était l'âme des plus hautes entreprises, prêtait au Roi, prêtait aux princes, remplissait les caisses des armées, ranimait le crédit expirant, à l'exemple des Pâris au commencement du règne, et savait, au milieu de tout cela, se garder une sorte de vernis d'honnêteté. Immensément riche, et toujours amassant de nouveaux trésors, il se voua, ainsi que nous venons de le remarquer à la bâtisse et à la curiosité.

Joseph Vernet n'eut pas de protecteur plus éclairé, ni de meilleur client plus exact à régler le montant de ses commandes. Il revient incessamment, dans le détail de son journal si minutieusement tenu, sur les commandes que le banquier de la cour lui a faites, et avec une satisfaction légitime sur les versements qu'il effectue entre ses mains. « M. de La Borde, écrit-il un jour, m'a demandé un « tableau, le sujet à ma fantaisie, pour faire pendant à « celui qu'avait Mme Geoffrin, qui représente de grands « rochers avec des chutes d'eau et très peu de ciel. Ce « tableau devait être fait avant la fin de l'année 1768, et « j'ai promis. Il a été payé 4,800 livres. »

A une autre date, de 1762 à octobre 1767, il travaille pour lui. Il s'agit, cette fois, de toute une série d'œuvres destinées à orner une magnifique galerie du château de la Ferté, « et dont le prix serait fixé par le peintre à 50,000 écus. »

La nouvelle s'en répand dans le public, qui s'extasie sur les procédés généreux du Crésus. « Il est beau », répète-t-on en tous lieux, « de faire servir une grande fortune à la gloire « des arts et des artistes, conséquemment à sa patrie. »

Mais La Borde est jaloux de ses tableaux. Il tient à les garder pour lui, et à ce qu'on n'apporte pas trop d'indiscrétion à pénétrer dans son *home* de façon à les voir. Aussitôt les journalistes jettent feu et flamme. Ils déclarent qu'il est indécent de la part d'un plébéien, d'un parvenu, dont l'élévation a été si imprévue et si rapide, de se montrer plus intolérant que les princes du sang ou les grands seigneurs, qui ne font aucun mystère des belles choses qu'ils possèdent. Et puis ils le prennent de nouveau à partie, sur un cas identique lors de l'exposition de peinture de 1769. « On trouve mauvais que plusieurs particu« liers se soient opposés à ce que des tableaux de grands « maîtres aient été mis au Salon, ce qui le rend encore « plus vide de belles œuvres. On reproche surtout au sieur « La Borde, ex-banquier de la cour, de dérober au public « la *Mère bienfaisante* de Greuze et de magnifiques *Marines* « de Vernet. Les partisans de ce financier rejettent cela « sur sa modestie, bien démentie, pourtant, par le luxe que « ce particulier répand dans sa fameuse terre de la Ferté et « par l'opulence qui l'accompagne toujours, ne se rencon« trant jamais qu'avec plus de 100,000 livres de diamants « et de bijoux sur sa personne. »

D'ailleurs, on a trop vanté, ajoutent-ils, la générosité du financier. « Ce n'est point de 50,000 livres qu'il s'agit, mais « de quarante, et l'on devra encore arriver à réduire ce « chiffre, vraisemblablement exagéré. »

Ces observations désobligeantes ne nuisaient toutefois en aucune manière à la considération dont La Borde jouissait auprès des gens du métier. Il leur tenait par cent

attaches, notamment par sa parenté avec la Live de Jully, son beau-frère, protecteur-né des graveurs, ses confrères; et puis ses biens considérables grossis de ceux des Nettine, les banquiers belges dont il avait épousé une fille, en faisaient le point de mire de beaucoup de pauvres diables désireux de troquer leurs productions contre de bon argent comptant.

La Borde vivait ainsi partagé entre les obligations de son emploi, les soins à donner à ses nombreuses propriétés, et son goût pour la curiosité, quand un premier malheur vint le frapper. Il avait un fils, officier de marine fort distingué, plein de résolution et d'esprit d'entreprise, très bien en cour, à propos de qui l'on racontait cette singulière réponse de la reine Marie-Antoinette au comte d'Estaing, après la victoire de la Grenade, lorsqu'il vint faire sa cour, porté sur des béquilles et accompagné de plusieurs officiers blessés comme lui : « Monsieur le comte, « se borna-t-elle à dire, avez-vous été content du petit « La Borde ? » Il avait entendu parler des expéditions de Lapérouse, de son projet de tenter un nouveau voyage de circumnavigation. Il brigua l'honneur de l'accompagner, fut accepté, et alla mourir sur les récifs de Vanikoro avec tous ses compagnons.

Le financier en conçut un violent désespoir, et Méréville, où il multiplia les monuments commémoratifs de cette catastrophe, perdit du coup toutes ses gaietés d'antan. Puis ses richesses lui avaient fait des envieux en grand nombre qui le dénigraient à tout propos, et si l'on inscrivait au bas de son portrait peint par Roslin et gravé par de Jully :

Vrai citoyen
Sensible époux, fidèle ami,
Son plus grand bonheur sur la terre
Est de faire celui d'autrui,

ses ennemis faisaient imprimer, de leur côté, qu'à la différence de Beaujon, dont l'air rebondi annonçait qu'il jouissait de sa fortune, l'autre banquier de la cour était « un « personnage cacochyme, vaporeux, dévot superstitieux, « avare, et n'ayant peut-être jamais goûté la plus grande « satisfaction des richesses, celle de faire du bien, satis- « faction qu'avaient eue ses prédécesseurs, Samuel Ber- « nard et Montmartel, dont on ne pouvait nombrer les « bonnes actions ».

Les brillantes unions que contractèrent ses filles, dont l'une épousa le comte de Noailles, l'autre le chevalier d'Escars, capitaine des gardes du corps en survivance de M. le comte d'Artois, mariage de vanité de la part du banquier, qui donnait un million de dot à sa fille, le chevalier étant, quant à lui, sans fortune, ne suffisaient pas à guérir parfaitement ses blessures douloureuses.

Vint la Révolution, qui ne pouvait oublier le financier lorsqu'elle produisit au grand jour ses revendications contre les gens de qualité et les riches. L'ex-banquier de la cour appartenait également, et par sa fortune et par ses distinctions honorifiques, à ces deux classes détestées. Chacun savait l'étendue de ses biens, et chacun avait pu voir sur les actes publics l'ample énumération de ses titres à la suite de son nom, de Jean-Joseph de la Borde, vidame de Chartres, marquis de la Borde, baron, vicomte et haut châtelain de Méréville, seigneur des Bourge Terres, et seigneur de Saint-Père, Escobille, Augerville, Lagate, Ausuy, Esouches, Mérobert, Boutervilliers, Grandville, Hattonville, Grosville, gouverneur pour le Roi de la vicomté de Cassenœil.

Il demeura pourtant à Méréville sans être inquiété jusqu'en l'an II. A cette époque on l'y arrêta, après l'avoir tenu longtemps entre la crainte et l'espérance, et le 30 ger-

minal de cette même année il marchait à l'échafaud. Il avait soixante-dix ans. Ainsi disparaissait tragiquement l'un des plus puissants manieurs d'argent du dix-huitième siècle, à la même heure où une cinquantaine des princes de la finance subissaient le même sort, ainsi que nous le verrons en continuant cette étude.

Mais son œuvre lui survécut. La fastueuse demeure de Méréville, après avoir été au duc de Penthièvre, pour rentrer en la possession des La Borde, connut encore des jours heureux, des fêtes éclatantes. Voici comment l'on en parlait en 1819 : « Nulle part, on ne peut voir de sites plus « variés, de plus beaux arbres, une végétation plus abon- « dante, et nulle part l'art n'est venu s'ajouter aux beautés « de la nature avec un goût mieux entendu. Les fabriques « multipliées sont semées sur le terrain sans aucune confu- « sion. Les rochers, qui sont immenses et qui ont dû coûter « des trésors, les cascades, les temples, les pavillons, tout « est à sa place et concourt au charme du coup d'œil. Sur « un des points les plus élevés du parc est une colonne « dont la hauteur égale celle de la place Vendôme. Du « sommet de cette colonne, la vue embrasse tout l'ensemble « du parc et une campagne magnifique dont l'horizon s'étend « à vingt lieues. Un des temples, appelé le temple de la « Sibylle, est la copie exacte de celui de Tivoli, mais restauré « dans son entier avec un soin et un goût parfaits. D'un autre « côté, appuyé à l'un des bras de la rivière, est un moulin « et plusieurs petites habitations qui rappellent les jolies « maisons suisses. Près du château, on voit un pont élevé « sur des rochers, que le temps et la nature ont pris soin « d'embellir en le couronnant de haies qui tombent en « guirlande dans l'onde bouillonnante.

« Enfin, il serait trop long d'énumérer tout ce qui fait du « parc de Méréville un lieu de délices qui surpasse tout ce

« qu'on peut voir en Angleterre dans ce genre. Ce parc a « été composé en grande partie par Robert, le peintre de « paysage; aussi pourrait-il fournir les modèles des plus « délicieux tableaux. »

« Le château, flanqué de grandes tourelles gothiques qui « lui donnent l'aspect d'une maison seigneuriale, est meublé « avec une riche élégance. La salle à manger et le billard « sont surtout admirablement décorés, et le superbe plain-« pied du rez-de-chaussée, où les marbres, les bronzes, les « bois précieux, les statues, les tableaux sont prodigués, « fait de cette demeure une habitation royale. »

A côté de La Borde, de Beaujon, de Boutin, il était bien d'autres grands seigneurs de la finance d'une renommée presque égale à la leur, mais on ne saurait penser à les dépeindre tous. Comment, en effet, entrer dans le détail de ces familles où la filiation est si compliquée, où les emplois sont héréditaires, où cinq ou six riches parvenus appellent ensemble l'attention par leur faste : les d'Onzembray et les innombrables Pajot, les d'Ogny, les Bollioud de Saint-Jullien, les Parat de Montgeron, les Colin de Saint-Marc, les de Palerne, tous dix ou douze fois millionnaires, apparentés aux meilleures familles de la cour, intimes des hommes de lettres et des artistes, dont la biographie forme un tissu des anecdotes les plus divertissantes, les plus empreintes de cette gaieté naturelle qui est la formule courante du temps? Que de pages nécessiterait une semblable étude, qui, terminée, donnerait une impression si exacte de la vie élégante au dix-huitième siècle, et qu'on achèvera certainement parce qu'elle s'impose aux curieux des dessous de notre histoire, si répandus aujourd'hui dans chaque classe de la société!

L'importance même du sujet nous interdit de songer à tenter une pareille entreprise, pour laquelle il nous faudrait

sortir du cadre que nous nous sommes imposé en commençant cette esquisse bien superficielle des Fermiers généraux de Sa Majesté. Nous reviendrons en conséquence à ces derniers, en nous appliquant à indiquer leur mode de vivre, ainsi que les objets de leur luxe et de leurs dépenses, à ce moment du siècle où ils parviennent incontestablement à diriger le courant des modes en France.

CHAPITRE IV

Les belles dépenses des financiers et leur objet. — Les fêtes. — Mariage de Mlle Bernard et divers mariages dans la finance. — Le jeu. — Le luxe de la table. — Les découvertes gastronomiques des financiers. — — Les chevaux et les équipages. — Les demoiselles de moyenne vertu. — Les relations des traitants avec les hétaïres célèbres. — Mlles Montansier, Duthé, Guimard, Deschamps. — Richesse de cette dernière. — Sa vente. — Une aventure de M. de Chauvelin. — Mlle Beauvoisin et le trésorier de la marine Saint-James. — Autres articles du budget des financiers. — Leur participation aux réjouissances publiques. — Avances et cadeaux au Roi. — Leurs charités. — Bienfaisance de la famille Crozat. — Les constructions. — La banlieue de Paris. — Ses palais et ses guinguettes. — Passy. — Vanves. — Clichy-la-Garenne. — Montmorency. — Plaisance. — Les merveilles de Brunoy. — Champs et Grosbois. — La vie au château de Magnanville et la vie au château de Draveil. — Les Thoynard et les d'Esparbès à Jouy. — Brissart à Triel. — Le château de Cramayel. — Le théâtre à la Chevrette. — La troupe de M. de Boullongne. — Mme Rolland au château de Soucy. — Ce que coûtait une habitation de financier. — Le château d'Hénonville. — Les biens de M. de Faventines. — La Folie Saint-James. — Les hôtels de Paris. — Crozat. — Daugny. — La Bouexière. — Boullongne. — Thoynard. — Kolly, etc. — Les collections célèbres des Turcarets. — Les ventes Gaillard de Gagny et Randon de Boisset. — Les collections moins connues. — Le Bas de Courmont. — Boutin. — Les autres curieux de la finance. — Les petites maisons. — Description d'un buenretiro dans un coin de Paris.

Si les contemporains de MM. des Fermes générales diffèrent de sentiment sur leur compte, s'ils leur témoignent fréquemment un mépris mal déguisé, s'ils rient de leur jactance, ils sont, par contre, unanimes à louer les façons magnifiques avec lesquelles chacun d'entre eux, à de très rares exceptions près, use de son argent.

Bouret peut être réellement un intrigant, La Popelinière

un fat, La Reynière un niais, Bertin le personnage peu recommandable que l'on sait. D'accord. Ils n'en restent pas moins, au demeurant, des gens d'importance dont il est fort utile de s'attirer les bonnes grâces, infiniment accommodants en matière de prêts et d'avances, toujours disposés à payer de leur bourse et sachant, mieux que personne au monde, que pour faire les choses galamment il faut éviter de supputer la dépense.

Les financiers sont, dès le milieu du siècle, bien loin de penser comme certains de leurs collègues, qui s'interdisaient autrefois toute apparence de luxe dans leur intérieur, la trouvant déplacée, même dangereuse à leurs intérêts. Ils ont senti que la meilleure politique, au contraire, était de rendre au contribuable, par la voie des prodigalités, ce qu'ils lui enlèvent par la main du percepteur, et ils semblent s'être si bien pénétrés de cette maxime qu'ils vont plus loin. Beaucoup d'entre eux se ruinent de fond en comble en faisant, suivant une expression vulgaire, marcher le commerce, et s'il est vrai qu'ils en profitent les premiers, qu'ils satisfont de la sorte leur désir de paraître, qu'ils en reçoivent les compliments de cent flatteurs, il n'est pas moins établi que le gros du public en recueille des avantages aussi grands, si ce n'est plus grands, et que, notamment, la plupart des corps de métier vivent de leurs belles commandes. Les moralistes peuvent-ils trouver quelque chose à redire à une semblable façon d'agir, et comment ne leur pardonneraient-ils pas, en partie, la malhonnêteté des moyens employés à s'enrichir, en considération de l'excellence des résultats derniers?

L'un d'eux, l'abbé Coyer, le fait très nettement, le jour où il s'exprime en ces termes : « Le luxe tient de la nature « du feu, qui échauffe et qui peut brûler. S'il consume des « maisons opulentes, il soutient nos manufactures. Qu'on

« proscrive nos étoffes de Lyon, nos damas, nos tapisseries, « nos glaces, nos bijoux, nos équipages, l'élégance de nos « maisons, le raffinement de nos tables, je vois tout à coup « tomber des milliers de bras dans l'engourdissement. « Quand on pense que les neuf dixièmes du genre humain « travaillent pour mettre dans les délices un petit nombre « d'élus, on souhaite que ce petit nombre fourmille de « besoins et de fantaisies pour faire vivre la multitude. »

Les Fermiers généraux, Receveurs généraux, Banquiers de la cour, Gardes du trésor royal, s'entendent merveilleusement à exécuter ce programme, soit à faire circuler l'or. Chaque profession passe incessamment par leurs mains : les architectes, entrepreneurs et manœuvres, pour leur élever de charmantes maisons ; les menuisiers, les tapissiers, les décorateurs, pour les orner au goût du jour des créations les plus attrayantes. Ils mettent à sac les magasins des joailliers et les ateliers des artistes. Ils ont des orchestres à gages, ils subventionnent les théâtres, et, dans un ordre d'idées moins louable, ils assurent la fortune des tapis verts et des jolies pécheresses de la rampe.

Bientôt ce ne sera plus la cour qui leur donnera le ton sur tous les articles du goût et de l'élégance, mais eux qui serviront d'exemple aux gens de qualité. Chacune de leurs fêtes verse dans Paris ou dans les entours de leurs demeures seigneuriales une manne bienfaisante qui paye de longs mois de travail pour une infinité de ménages d'artisans.

Qu'y a-t-il de plus somptueux que les noces de Mlle Bernard, fille du richissisme Samuel? Ne croirait-on pas parcourir, en en lisant la description, le compte rendu de quelque cérémonie à Fontainebleau ou à Versailles? Les salons, pourtant si magnifiques, de l'hôtel ne s'étant pas trouvés assez spacieux pour la foule des amis qu'on a priés

à cette occasion, on a dressé en peu de jours, comme par un coup de baguette magique, une immense galerie dans les jardins, et l'on y a prodigué les lustres, les glaces, les peintures des maîtres les plus habiles, avec une si folle profusion qu'il ne se voit plus de différence entre les anciens appartements et les nouveaux. Soixante convives y prennent place à une table royalement servie, tandis que l'orchestre, composé de tous les musiciens en renom de la capitale, s'évertue à charmer cette brillante réunion.

Puis, quand après les danses le cortège se rend à l'église, au coup de minuit, il pénètre dans la nef illuminée de mille bougies, de lustres, de girandoles, de bras de lumière, entre une haie de cent hommes du guet et d'une compagnie des Suisses, derrière laquelle se presse une multitude qui déborde sur la place et reflue dans les rues avoisinantes jusqu'à plusieurs centaines de mètres de distance. Et devant un si beau spectacle la foule s'écrie qu'il est bien des princes souverains incapables d'étaler un pareil faste.

Mais la fête donnée par Bernard se termine à peine, à peine en a-t-on fait disparaître les derniers vestiges, détaché les tentures, reserré l'argenterie, congédié les musiciens, qu'elle recommence sur un autre point de Paris, à l'hôtel d'un autre manieur d'argent, soit chez Bonnier de la Mosson, soit chez Pâris Montmartel, chez Dupin ou Villemur. Et durant cinquante années elle ne s'interrompra pas, puisque le nombre des parvenus enrichis augmente chaque jour, puisque chacun de ces nouveaux millionnaires veut se copier sur de si grands modèles.

Elle se reproduira avec non moins d'éclat lors du mariage de Brissart avec Mlle de la Borde, de Mazade avec Mlle Maynaud de la Tour, de Saint-Jullien avec Mlle de

la Charce, de Perrinet de Jars et de Mlle Le Maître, fille du trésorier des fortifications, de Chalut et de Mlle Varanchan, de Fontaine et de Mlle Trousson, femme de chambre de Madame la Dauphine, de Hocquart et de Mlle Poulard, de la Porte et de Mlle Morgant, de Dupin de Francueil avec Mlle de Saint-Jullien, et dans la suite avec Mlle Aurore de Saxe, et de la même façon jusqu'à la fin de la royauté, pour les financiers les plus inconnus comme certains de ceux que nous venons de nommer intentionnellement ici, et pour les célèbres, tels que Bouret d'Érigny et Mlle Poisson de Malvoisin, de Faventines et Mlle Baudard de Saint-James, de Sainte-Amaranthe et Mlle de Sartines.

C'est là ce qui fait la surprise du populaire. Il trouve, en effet, cette manie de représentation très explicable à l'hôtel Samuel Bernard, à l'hôtel Pâris Montmartel, chez Bonnier, Bouret ou Grimod Dufort. Il les connaît exceptionnellement opulents, il les sait en état de satisfaire leurs caprices les plus extravagants. Que leur sont, au demeurant, quelques centaines de mille livres, quand ils réalisent en une seule opération soixante-trois millions, comme l'ont fait de leur temps les Pâris, en établissant des actions pareilles à celles des Fermes, en en achetant la meilleure part et en les revendant à l'heure favorable? Mais ce qu'il excuse venant de ces Plutus, l'indispose lorsqu'il s'agit d'inconnus. Il se demande, et l'on peut se demander encore aujourd'hui avec lui, d'où sort tant d'argent. Il se pose la question dans les termes où elle se posera si souvent, durant ce siècle, au sujet de celui-ci ou de celui-là.

Le sieur de Sainte-Foix avait un capital de 60,000 livres de son père. Depuis qu'il a été trésorier de la marine, et surtout de M. le comte d'Artois, il a su mettre de côté 80,000 livres de rente, son logement et son ameublement, soit à Neuilly, soit à Paris, formant un capital de deux mil-

lions, trente chevaux à Paris, dix à Neuilly, plusieurs voitures d'un très grand prix, sa charge de 300,000 livres, tout cela formant un total prodigieux. D'où vient une pareille fortune ?

Nogaret, employé également chez le comte d'Artois n'avait (en décembre 1757) d'autres ressources que 800 livres de pension alimentaire. Il a épousé, en 1763, une fille sans fortune. Il a cependant acquis une charge de trésorier du comte d'Artois 130,000 livres, une charge de secrétaire du Roi 110,000 livres, une maison de campagne avec un jardin qu'il a orné de figures de marbre, le tout, mobilier compris, lui revenant à 300,000 livres. Son autre mobilier à Paris, à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau, est d'une très grande valeur. Il a une collection de tableaux, de bronzes, de curiosités d'un grand prix. Son train est fort dispendieux : nombreux domestiques, chevaux magnifiques, voitures élégantes, cocher de ville, cocher de campagne, et ainsi du reste à proportion. Or il n'a touché aucun nouveau bien de famille, aucun héritage. Encore une fois, d'où coule cet argent ?

De tous côtés, pouvait-on répondre, et de la même façon qu'il afflue dans la poche du joueur habile et quelpeu grec. Puis, une fois le courant formé, l'or va naturellement, par cette pente, au financier ainsi que les petits ruisseaux vont aux grandes rivières.

Aussi quelle charmante profession que celle de Fermier général, et comme l'on comprend Lemierre parlant ainsi à un officier qui abandonne l'armée pour entrer dans l'illustre compagnie :

Tu cèdes donc à l'amitié
De ta jeune et tendre moitié,
Sa volonté devient la tienne,
Tu quittes Mars; Plutus t'emmène.

Suis ce Dieu frais et rebondi,
Au visage long d'une aune,
Au col court, au ventre arrondi,
Qui répand le beau métal jaune,
Qui, toujours richement couvert,
Le front levé marche à pas fermes
Et qu'autour d'un long tapis vert
On adore à l'hôtel des Fermes.

Avec quelle désinvolture ces enfants de la fortune, hier misérables, opulents aujourd'hui, sèment l'argent sur leur passage ! Tout leur est prétexte à prodiguer. S'agit-il de jouer, ils engagent des sommes immenses. Le fils de Pâris La Montagne se voit allégé, en une seule partie au quinze, de 80,000 écus dont bénéficie un capitaine de cavalerie, Grammont Colet. Orry de Fulvy, le frère du Contrôleur général, directeur lui-même de la Compagnie des Indes, perd 600,000 livres en une soirée; Dupin de Chenonceaux, 700,000 livres en quelques heures. Mais de la Haye, le neveu de l'illustre Fermier général de ce nom, qui appartient également à la Compagnie, les dépassc en mauvaise chance. Il laisse au tapis vert, chez Mme de Genlis, 800,000 livres dont M. de Fénelon, l'un des gagnants, recueille la majeure partie. On ajoute, il est vrai, qu'il était ivre au point de ne pas se souvenir le lendemain de ses actions durant la soirée précédente. Malgré ce semblant d'excuse, on réclame de tous côtés contre la licence que la police tolère dans tant de coupe-gorge aristocratiques, où se dissipent ainsi les fortunes les mieux établies, entre le coucher et le lever du soleil. Mais ces exemples fameux n'ouvrent pas les yeux aux financiers, jeunes ou vieux, parmi lesquels se recrute principalement le monde des joueurs. Ils continuent à courir les tripots, et il n'est pas de jour où l'on n'apprenne par la rumeur

publique quelque nouveau tour des aigrefins du pharaon ou du brelan, dont nos Crésus sont les victimes

Ils ne consacrent pas moins de temps et de deniers à leur table. Samuel Bernard y mettait, nous l'avons vu, 150,000 livres par an; c'est à peu de chose près le taux auquel se taxait la pluralité des manieurs d'argent. Ils font de leurs cuisines des laboratoires mystérieux, magnifiques, que l'on décore parfois, comme celles du château de Betz en Valois, de vitraux en verre de Bohême. On y prépare savamment des plats inconnus jusqu'alors, et dont on vante ensuite l'excellence dans Paris : la caille et l'ortolan à la financière, le turbot au coulis de homard, le jambon trois fois cuit au vin de Madère, le potage bisque, et la truffe, surtout, entrant dans une foule de combinaisons diverses.

Ne faut-il pas cette variété même pour excuser la longueur des repas? Que lisons-nous d'un fameux souper offert par la Mosson aux compagnons de l'Arc de sa bonne ville de Montpellier? On apporte sur la table cinquante soupes servies dans des plats d'argent. Ensuite leur succèdent des pâtés, des terrines, cinquante plats de rôts, des gibiers de toutes sortes, des marcassins, des ragoûts, des truffes à foison, des jambons glacés, des blancs-mangers, enfin quantité de douceurs. Chacun des deux services comporte cent quarante plats. Si l'on boit à la santé du Dauphin, dont la naissance est un événement récent, on vide et l'on brise ensuite deux mille verres. Il y a cent soixante variétés de desserts; tous les plats d'argent qui ont défilé pendant le repas devant les convives, ne sont que l'avant-garde des quarante-huit douzaines d'assiettes et des nombreuses pièces de même métal et d'or qui surchargent les buffets.

Et le service de table donnera lieu aux inventions les plus ingénieuses. « Nous étions dernièrement, écrit un contem-
« porain, chez un financier à qui ses grandes richesses ont

« donné un raffinement de goût et d'élégance qui va jus-
« qu'à l'extravagance. Il nous retint à dîner, et nous pas-
« sâmes avec lui dans la salle à manger. La table y était
« couverte de la plus belle argenterie, et le festin fut exquis.

« Après que la compagnie eut fait les trois repas ordonnés
« par le premier service, le maître nous pria de nous lever
« de table. On nous fit passer dans un autre appartement
« où le quatrième service était préparé. C'était un bois
« artistement rangé sur une table couverte de grands
« arbres, d'où pendaient les fruits de toutes les saisons. Un
« concert de rossignols sortait du milieu de cette forêt.

« Le même financier a imaginé des desserts en feux d'ar-
« tifice qu'il a exécutés dans ses soupers avec beaucoup
« d'applaudissements. »

Ailleurs les convives ne voient point circuler de domestiques autour d'eux. On dîne là suivant la mode du Roi, adoptée aux petits soupers de Trianon. La table descend aux cuisines par une ouverture pratiquée dans le plancher, et pendant qu'on y dresse les plats, une autre table, venue de la même façon de l'appartement supérieur, la remplace. Celle-ci est entourée d'une balustrade de fer doré finement ouvré, qui comble exactement le vide produit par la disparition de la première.

Et puis les soupers servent souvent à des galanteries très prisées des jolies femmes qui en sont l'objet. Elles découvrent, à l'heure où on prend place autour du couvert tout étincelant de cristaux et d'or, tantôt un bijou, tantôt une bourse fort bien garnie, quelquefois un billet payable à vue sur la caisse des Fermes et que l'amphitryon a fait adroitement glisser sous la serviette, s'il a négligé de disposer comme chez Bouret, dans deux verres différents, un bouquet de fleurs et une aigrette de diamants.

Voici, au demeurant, comment un financier vous reçoit

d'habitude, quand il vous a prié à dîner. M. l'introducteur des ambassadeurs, Dufort de Cheverny, nous mènera chez M. de Monville, fils de Racine du Jonquoy, receveur général des finances d'Alençon, ancien trésorier de la maison de Mgr le duc du Maine.

Il arrive dans la rue de la Bonne-Morue, où habite M. de Monville, et monte d'abord un perron de huit marches. Il entre de là dans une antichambre très bien chauffée, tout en stuc, avec un magnifique poêle. Un valet de chambre lui ouvre les deux battants et les referme. Il se trouve dans une première antichambre toute dorée, éclairée par un lustre de huit bougies et six paires de bras à trois branches aussi allumées. Au fond se trouve un buffet magnifique chargé d'ornements. L'heure sonne, et il entend un concert organisé sortir de la boiserie et jouer à plusieurs parties un air de Rameau.

Il passe ensuite dans un salon orné de colonnes saillantes, éclairé par des lumières cachées et resplendissant comme un beau jour. Il continue et se voit dans une chambre à coucher des plus élégantes, toute en velours cramoisi avec des crépines d'or, si belle qu'il n'a encore rien vu d'aussi superbe. Tout est éclairé, tout est ouvert, et il reste toujours seul, de façon qu'il peut se croire dans un palais des fées ou dans celui des Mille et une nuits. Il passe dans une autre pièce et aperçoit enfin son hôte, vêtu superbement, *posé comme le magnifique* devant un bureau de porcelaine le plus beau et le plus agréable possible et écrivant. Ce cabinet est ouvert des deux côtés, et les tuyaux de chaleur sont si biens distribués que, quoiqu'il fasse froid, on pourrait se croire en plein été. Pas une cheminée ne paraît, tout se chauffe par des poêles dont le service est dérobé aux yeux.

Monville le conduit alors plus loin. C'est un salon turc,

tout en glaces, sans aucune fenêtre; le jour vient d'en haut par un vitrage. Une balustrade en saillie, du meilleur goût, revient en voussure sur le salon, qui est garni d'un tapis turc très épais. Tout autour règne une ottomane de velours cramoisi à crépines d'or, sans aucun bois, mais en matelas, sur laquelle sont en abondance de gros coussins de taffetas d'Italie, qui se placent à volonté pour faire un siège plus élevé, des dossiers, ou des appuis au bras. Au fond est une ottomane plus riche encore s'il est possible. Les portes de ce délicieux séjour se ferment à volonté par des coulisses qui continuent la forme du salon. Un secret dans le mur, poussé légèrement, les fait ouvrir avec une promptitude merveilleuse.

Il entend bientôt au-dessus de sa tête un concert exécuté avec des instruments à vent; cette mode venue d'Allemagne est en usage chez les princes et les ambassadeurs pendant le souper. Monville, qui donne dans toutes les choses magnifiques, a six musiciens à lui, qui, régulièrement, tous les jours, depuis sept heures jusqu'après souper, exécutent dans une pièce au-dessus du salon turc et qui donne dans la salle à manger, les morceaux de musique les plus agréables et les plus à la mode.

Les convives ne tardent pas à arriver, Mlle Arnould, Bellecour et sa femme, l'ex-Mlle Baumenard, le marquis de Saint-Marc, le chevalier de Coigny, un M. de Venotte, gouverneur des pages de M. le duc d'Orléans, mylord Powercourt, le marquis d'Egreville.

On entre à ce moment dans la salle à manger, toute en stuc, éclairée par des cariatides de bronze. Le cuisinier s'est surpassé; le dîner est exquis, au dire de Cheverny, et la soirée délicieuse.

Les chevaux, le carrosse, les voitures portent de rudes coups aux revenus du financier, quand il est assez sage

pour ne pas effectuer ce prélèvement sur son capital. Les lois du bon ton exigent, en effet, d'un homme de cette condition qui se respecte, d'avoir autant d'équipages particuliers qu'il compte d'installations diverses, soit à la ville, soit à la campagne. C'est là une des manifestations nécessaires d'une grande fortune. Rien ne vous contraint, assurément, à faire jeter l'avoine dans des mangeoires d'argent, à la manière de Grimod de La Reynière, mais il est certaines heures de la journée où un millionnaire reconnu ne peut éviter de se montrer au Cours, lors même qu'il n'y trouverait aucune distraction; et si l'on a des chevaux de race, n'est-ce pas, en somme, avant tout pour aller les faire voir au public, pour se faire descendre avec un grand concours de la valetaille aux portes des Tuileries, du jardin de l'Infante, du jardin du Roi, de ceux de l'Arsenal, de Soubise, de Bretonvillers, ou pour parader aux boulevards les jours d'habitude, le jeudi et le dimanche, et les autres jours au Cours la Reine, au cours Dauphin?

Philène, sans être malade,
Toujours reclus dans sa maison,
N'allait point à la promenade
Durant la belle saison.
Aujourd'hui cependant : « Ami je t'irai prendre,
M'a-t-il dit, nous ferons au Cours
Ensemble trois ou quatre tours. »
Ce changement soudain a lieu de me surprendre
Et j'ai peine à le deviner.
Nous promener au Cours? Je gage
Que c'est son brillant équipage
Qu'il veut plutôt promener.

Un Fermier général se doit de posséder des écuries bien tenues et bien occupées. Il se doit aussi d'avoir, dans quelque coin de Paris ou de la banlieue, une petite maison dont nous dirons un mot tout à l'heure et qui lui coûte

les yeux de la tête. Or, cette petite maison n'est point destinée à autre chose qu'à traiter joyeusement de bons amis, et surtout à recueillir les demoiselles de moyenne vertu, si expertes, dès cette époque, à spéculer sur leurs avantages physiques. Chacune de celles qui jouissent d'un peu de renom se reconnaît un protecteur dans la finance, qui la couvre d'or, pour lequel on rompt, sans hésiter, avec les gens de qualité, forcément moins généreux; ce qui faisait demander au satirique que les filles,

Fières de vider une caisse
Qu'entretient un Fermier général,
N'insultent pas dans leur ivresse
Celles qui n'ont qu'un duc. L'orgueil sied toujours mal
Et la modestie intéresse.

Et c'est là, certainement, l'article le plus dispendieux dans le budget des chevaliers de Plutus. Nous avons vu récemment les folies que commettaient Maisonrouge avec Mlle Rotisset; Daugny, attaché à la Beaumenard, puis à la Liacourt, qui devint un jour Mme Daugny; le second des Villemur, avec Mlle Clairon; Durey d'Arnoncourt et Dangé, avec les unes et les autres.

Tous, ou presque tous, sont logés à la même enseigne. Si Le Normand de Tournehem s'est, dit-on, acquis les bonnes grâces de Mme Poisson, son neveu d'Étiole se console auprès de Mlle Raime des infidélités de son épouse, la trop séduisante marquise. Il lui donne son nom après la mort de celle-ci en 1765, ce dont les Parisiens s'amusent en imaginant le fameux couplet :

Pour réparer *miseriam*
Que Pompadour cause à la France,
Son mari, plein de confiance,
Vient d'épouser *rem publicam*.

Le Riche de La Popelinière cultive Mme Roy, que tout

l'esprit de son mari ne peut rendre sage. Senac, un de ses collègues, achète de Mme de Montgautier l'abandon de Vestris et de M. de Matowski par un cadeau de superbes brillants. Bouret d'Erigny paye, de son côté, la Vaubertrand de Lyon en bureaux de tabac. Duvaucel, qui a été trésorier des aumônes du Roi avant d'entrer aux Fermes, introduit chez lui la Faillon-Laforest comme gouvernante, à la condition qu'elle s'enlaidira un peu, sous la large coiffure d'une chambrière, tant que durera son procès en séparation avec sa femme.

De Villarceau, le fils du receveur général des finances, entretient encore dans sa vieillesse une fille, Beaumier de Ville, surnommée la Savoyarde, et lui plante des aigrettes de diamants sur des cheveux blancs. De Caze habille et loge la Monginet, aussi sotte que jolie, et qu'il a enlevée à M. de Chennevières. Thiroux de Montregard, parent des Thiroux, lui-même administrateur des postes, vient en bon rang chez la dame Brunet Montansier, après le marquis de Ximénès, le prince de Nassau-Saarbruck, le marquis de Souvré, M. Voyer d'Argenson, le duc de la Trémoille, le marquis de Seignelay.

Un autre administrateur des postes, d'Ogny, apporte, un soir, une paire de bracelets en diamants, estimés 10,000 livres, à Mlle Le Coq, qu'il a dégrossie et transformée peu à peu en baronne de Burmann. Tessier, des Fermes, souscrit coup sur coup pour 30,000 livres de billets à Mlle Maupin. Bertin et Mazières disputent une soi-disant comtesse Duquesnay à M. de Chabrillant, et la Bouexière débauche une élève de Clairon, Mlle Laballe, « une jolie figure et affligée de seize ans ».

Par contre, la Live de la Briche est obligé de céder Mlle Girard au comte du Luc, malgré l'énorme dépense qu'il commençait à faire pour elle. La demoiselle Lacour

ensorcelle l'opulent Magon de la Balue tout autant que la Vestris a captivé par ses charmes les deux financiers Brissart et Hocquart.

Ferrand n'a pas assez d'écus à fournir à la Rossignol, et se voit dans la dure nécessité de revenir au foyer conjugal après avoir été dépouillé du plus clair de son bien, et Fontaine de Cramayel perd, chez Mlle Allard, l'argent qu'il projetait d'affecter à son admirable demeure de Cramayel. Ménage de Pressigny raffole de Mlle Riquet, dont la carrière est si courte et pourtant si bien employée, puisqu'en outre de Pressigny, elle a vécu avec MM. de Brancas et Rouillé, en adoptant, suivant qu'elle change de protecteur, un bouquet différent pour son corsage.

L'illustre Guimard remplit, à la vérité, les journaux du récit de ses hauts faits, mais ce n'est jamais sans que le nom de Benjamin de la Borde n'y soit accolé au sien et à celui du maréchal de Soubise.

Enfin, d'autres titulaires des Fermes : Bouillhac, Richard de Livry, Gaulard, Serpaud, de Valroche, d'Arnay, vivent publiquement avec des impures de la seconde catégorie, les Dubuisson, Dumas, Hervieux, Vaudreuil, Duclos, Carlier.

Il est, assurément, dans cette liste, des filles de basse condition, d'une fort mince notoriété, mais en dehors d'elles l'élite du bataillon de Cythère répond avec empressement aux avances de MM. des Fermes générales. Ce n'est point seulement Mmes Montansier, Clairon, Guimard, qui reconstituent à cette source de fortune leurs finances maintes fois délabrées; mais, la Le Duc, si recherchée par tant de grands seigneurs, qui se fixe chez le président Bernard de Rieux avant d'aller au comte de Clermont; Mlle Duthé, aux débuts de laquelle Hocquart préside; Mlle Verrière, si néfaste au pauvre d'Épinay; et surtout l'aimable Deschamps, la plus comblée en même temps que

la plus dépensière de toutes les filles du siècle : Marie-Anne Pagès, épouse du sieur Deschamps, qui a commencé sa carrière dans le monde par être « danseuse à l'Opéra-Comique, « qui fut réservée pour un plus grand théâtre et qui, à peine « entrée à l'Académie royale de musique, attachait à son « char ses propres vainqueurs, tout en élevant des trophées « sur les débris de leur fortune » ; Deschamps, dont l'avocat Carsillier dit encore au cours d'une vive plaidoirie : « Son « luxe est l'étonnement de tout Paris. Les mines de Gol- « conde ont été épuisées pour elle. L'or germe sous ses « pas, et les arts à l'envi ont fait de son habitation un pa- « lais enchanté. » Dufort de Cheverny a vu ces splendeurs et en parle en termes ultra-admiratifs : « Nous arrivâmes « à la maison de la Deschamps, à côté du magasin de « l'Opéra, rue Saint-Nicaise. La porte cochère s'ouvrit, et « nous voilà dans un palais admirable. On nous attendait. « Un valet de chambre tout galonné se trouva à la descente « du carrosse, tenant un flambeau à deux branches avec « des bougies allumées. Nous montâmes un escalier super- « bement éclairé et frotté comme un appartement. Après « avoir trouvé deux domestiques dans l'antichambre, nous « passâmes par un salon décoré magnifiquement, par une « chambre à coucher ornée de colonnes où se trouvait un « lit d'une beauté sans égale, de la plus belle perse ; je « n'exagère pas en disant qu'il y avait plus de cinquante « bougies d'allumées. Nous arrivons enfin dans un boudoir « meublé en couleur rose et argent ; le plafond était en « glaces, ainsi que l'endroit où était fixée l'ottomane garnie « de coussins de duvet à crépines d'or. J'avoue qu'accou- « tumé à voir ce qu'il y a de plus beau, je fus ébloui et « stupéfait d'une pareille réception. »

L'enthousiasme du comte ne faiblit pas lorsqu'il pénètre dans la salle à manger, « garnie de statues de bronze tenant

« chacune un candélabre et jetant de l'eau dans des piscines « de marbre. Au milieu de cette pièce, une table anglaise « est dressée, qui porte des fruits en glace à la manière « italienne. »

Un jour tout cela se trouvait à vendre. La misère était venue pour Mlle Deschamps, qui, retirée dans une petite maison de la rue de Seine, y fit, avant de mourir, une conversion éclatante. Mais cette vente (avril 1760) reste pour les amateurs de la capitale un événement presque sans précédent, tant les objets présentés sont merveilleusement beaux. Porcelaines de Saxe et de Sèvres, morceaux de sculpture admirables, des tentures à trois couleurs sur un fond cramoisi, des bras de lumière et feux de cheminée de la dernière magnificence, « tels qu'on n'en a point vu de « plus finis, ni d'un ensemble aussi parfait, chez les princes ».

Qui a payé cet incomparable mobilier? Le duc d'Orléans pour une partie, et pour l'autre le Fermier général Brissart. Il en a coûté à ce dernier 500,000 livres en quelques mois, et l'on considère le chiffre comme plutôt inférieur à ce qui a été déboursé par l'opulent financier.

Ainsi les succès galants des Plutus confirment le portrait qu'on a tracé des nymphes de l'Académie de musique. « Leurs engagements, plutôt formés par l'intérêt ou la fan- « taisie que par le goût et par un rapport légitime de senti- « ments, ne sont jamais de longue durée. Hercule filait aux « pieds d'Omphale : il ne lui en coûta qu'un peu de sa gloire. « Chez les demoiselles de l'Opéra, c'est Plutus qui tourne « le fuseau, mais le fil se rompt dès que l'or manque au « creuset. »

Et que d'or il faut pour que le fil ne se rompe pas !

En veut-on un nouvel exemple des plus instructifs? Voici le récit inédit et authentique d'une aventure survenue à un fils du Fermier général Duvaucel.

« M. de Chauvelin, fils du ministre, vivait depuis environ « quatre ans avec une demoiselle Minos, petite danseuse « dans les bals de l'Opéra. Le sieur Duvaucel, fort connu « sous le nom de Ducoudray, grand maître des eaux et « forêts de la généralité de Paris, Duvaucel, devenu amou- « reux de cette demoiselle Minos, lui a offert un présent de « 20,000 écus d'argent comptant, et une paire de girandoles « estimées et payées 15,000 livres. L'argent et les diamants « ont été portés chez la demoiselle Minos, laquelle, pour « faire valoir ses talents, en donna connaissance à M. de « Chauvelin, en le priant de trouver bon qu'elle acceptât « le présent venu avec ledit Ducoudray. La réalité de ce « présent tourna la tête à M. de Chauvelin, au point que « sans les domestiques de la demoiselle, qui demeure rue « des Bons-Enfants chez Mlle du Maine, il se serait jeté « par la fenêtre du second étage dans la cour. »

« Pour apaiser son dépit, la demoiselle Minos se piqua de « beaux sentiments en lui disant qu'elle renverrait le présent « audit Ducoudray, ce qu'elle exécuta sur-le-champ. M. de « Chauvelin, en considération d'un semblable procédé, lui « dit que son père était fort riche, que l'état de sa santé lui « faisait croire qu'il ne vivrait pas longtemps, et lui fit pour « 60,000 livres de lettres de change qu'il lui donna, l'assu- « rant qu'après la mort de son père non seulement elle en « serait payée, mais qu'il lui promettait une fortune con- « sidérable dont elle aurait lieu d'être contente.

« Voici ces deux amants tranquilles pendant quatre jours, « après lesquels la demoiselle Minos dit à M. de Chauvelin « qu'elle ne pouvait pas se dispenser de vivre avec le sieur « Ducoudray et même d'accepter son présent, que les « 60,000 livres de lettres de change qu'il lui avait données « ne seraient qu'un faible dédommagement des quatre « années qu'ils avaient passées ensemble. M. de Chauvelin

« employa tous les sentiments de tendresse qu'il avait pour « elle afin de parer cet orage. Le cinquième jour, étant venu « chez la demoiselle Minos, il trouva toutes les portes fer- « mées, et apprit que dès quatre heures du matin M. Du- « coudray était arrivé dans un carrosse attelé de six che- « vaux, avait emmené cette princesse de coulisse et l'avait « conduite dans un lieu digne de la récevoir.

« M. de Chauvelin, revenu de son désespoir, courut se « jeter aux pieds de son père, lui avoua sa turpitude et son « chagrin de la perte irréparable qu'il venait de faire, entre « autres, de quatre lettres de change qu'il avait données à « Mlle Minos pour la conserver. Chauvelin père parla à son « fils comme un ami, et lui dit qu'il allait lui faire envoyer « une lettre de cachet et le faire mettre en prison, et sa « femme partit chez Mlle Minos pour lui demander l'état « des dettes contractées par son fils. Les dettes montaient « à 1,600,140 livres 19 sols 11 deniers, que M. de Chauve- « lin a fait acquitter. »

Quel total atteignaient celles de Duvaucel? L'histoire ne nous le dit pas, mais on peut inférer de ce qui précède qu'elles devaient être au moins égales, si ce n'est supérieures, à celles de M. de Chauvelin, soit qu'elles confinaient vraisemblablement aux deux millions de livres.

C'est le chiffre de ce que Saint-James, Trésorier de la marine, dissipera pour Mlle de Beauvoisin. « Ce magni- « fique seigneur fait, assure-t-on, vers 1784, des dépenses « énormes en son honneur. On estime qu'il faut qu'il lui « ait donné en bijoux seuls et en autres effets environ « 15 à 1,800,000 livres, outre 20,000 écus de fixe par an. » Et si cette beauté vend son mobilier, cette opération ameutera non seulement les filles élégantes, mais encore les femmes de qualité. On y compte quatre cents bagues plus

superbes les unes que les autres. On y voit des diamants sur papier comme chez les lapidaires, c'est-à-dire non montés. Ses belles robes sont au nombre de quatre-vingts. On parle de draps de trente-deux aunes, tels que la Reine n'en a point. Et il convient d'inscrire tout cela au passif du trésorier de la marine.

Entre la dépense du jeu, de la table, des femmes, et de celle des constructions, que nous gardons pour la fin de cette énumération, les gros bénéfices des financiers se fondent, et ce qu'il en reste suffit à peine à couvrir le nombre infini des autres moindres obligations de leur état de Crésus.

C'est ainsi qu'il est dans leurs habitudes, lorsqu'ils n'ont pas le luxe ruineux d'un théâtre particulier adjoint à leurs demeures, de retenir à l'année des places choisies pour chacune des assemblées de l'Opéra, de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne, voire du concert spirituel au château des Tuileries et du combat du taureau, rue de Sève. Cette dépense-ci est infiniment moindre que l'autre, mais elle a pourtant encore quelque importance: M. de Saint-Cristau, Fermier général, verse 750 livres pour une loge au cinquième rang, côté de la Reine, à l'Académie royale de musique, entre les mains du sieur Dauvergne, surintendant de la musique de Sa Majesté, et 300 livres pour un quart de loge n. 7 au cinquième rang, côté de la Reine, entre les mains des comédiens du Roi, à la Comédie-Italienne, et tout manieur d'argent qui ne veut point passer pour un homme du commun en agit de même.

Il y a les acquisitions d'objets d'art, de mobilier, qui engloutissent à certain moment des sommes énormes; « car les meubles sont devenus le plus grand objet de « luxe ou de dépense. Tous les six ans, on change son ameu-

« blement pour se procurer tout ce que l'élégance du jour « a imaginé de plus beau. Il faut que les lits soient superbes, « que tous les appartements soient boisés avec un vernis « précieux et des baguettes en or, et le stuc est venu pour « imiter les colonnes de marbre à s'y méprendre. On foule « des tapis de 30,000 livres, dont l'usage n'était autrefois « que pour le marchepied des autels. »

Il y a les fêtes imaginées par l'épouse du Turcaret, ces charmantes agapes, ces soupers exquis, ces bals, ces spectacles si vantés, qui fondent la réputation de tant de salons, chez les Dupin, les La Reynière, les La Popelinière, les Savalette, les Helvétius, les de Marchais, les Harenc de Presle, les d'Ogny.

Il y a le courant de la vie journalière et l'argent de poche. Il y a la foule des parasites qu'il faut retenir à sa table, loger, pourvoir de numéraire. Il y a les parties qu'on organise avec de joyeux compagnons au cabaret, au Roule ou à la Nouvelle-France, aux Porcherons ou à la Courtille, à la Haute-Borne, au Grand et au Petit-Charonne, à la Râpée, au Port-à-l'Anglais, à Vaugirard, au Gros-Caillou, au Moulin de Javelle, à la Grenouillère, à la barrière Saint-Bernard. Il y a le nombreux domestique. Il y a, en un mot, cette série de frais sans cesse renaissants, dont on saisira mieux l'extrême diversité en observant à quoi se passe la journée d'un titulaire des Fermes.

« Lorsque M. d'Épinay se lève, son valet de chambre « se met en devoir de l'accommoder. Deux laquais sont « debout, à attendre ses ordres. Son premier secrétaire « vient avec l'intention de lui rendre compte des lettres « qu'il a reçues de son département et qu'il est chargé « d'ouvrir; il doit lui lire les réponses et les faire signer, « mais il est interrompu deux cents fois dans cette opéra« tion par toutes sortes d'espèces imaginables. C'est un

« maquignon qui a des chevaux uniques à vendre, mais « qui sont retenus par un seigneur; ainsi il n'est venu que « pour ne pas manquer à sa parole, car on lui donnerait « le double de leur valeur qu'il ne pourrait faire l'affaire. « Il en fait une description séduisante, on en demande le « prix. — Le seigneur un tel en offre 60 louis. — Je vous en « donne 100. — Cela est inutile, à moins qu'il ne se dédise. « — Et l'on conclut à 100 louis sans les avoir vus, car le « lendemain le seigneur ne manque pas de se dédire.

« Ensuite, c'est un polisson qui vient brailler un air, et « à qui l'on accorde sa protection pour le faire entrer à « l'Opéra, après lui avoir donné quelques leçons de bon « goût et lui avoir appris ce que c'est que la propreté du « chant français. C'est une demoiselle qu'on fait attendre « pour savoir si Mme d'Épinay est encore là... Dans l'anti- « chambre se trouvent assemblés des marchands d'étoffes, « d'instruments, des bijoutiers, des colporteurs, des laquais, « des décrotteurs, des mines de créanciers, tout ce qu'on « peut imaginer de plus ridicule et de plus affligeant. Midi « ou une heure sonne avant que cette toilette soit achevée, « et le secrétaire, qui sans doute sait par expérience l'im- « possibilité de rendre un compte détaillé des affaires, a un « petit bordereau qu'il remet entre les mains de son maître, « qui l'instruit de ce qu'il doit dire à l'assemblée.

« D'autres fois, il sort à pied, ou en fiacre, rentre à deux « heures fait comme un brûleur de maisons; dîne tête à « tête avec Mme d'Épinay, ou admet en tiers son premier « secrétaire qui lui parle de la nécessité de fixer chaque « article de dépense, de donner des délégations pour tel « ou tel objet. La seule réponse est : « Nous verrons « cela. » Ensuite il court le monde et les spectacles, et « il soupe en ville, quand il n'a pas de monde à souper « chez lui. »

Et voilà comment, de 1751 à 1755, d'Épinay jette par les fenêtres 1,500,000 livres, de la même façon que Roussel mange douze millions, Dupin de Chenonceaux et son demi-frère Francueil, de sept à huit chacun, Savalette près d'une dizaine, Bouret une quarantaine, et dont les Bernard de Rieux et de Coubert gaspillent une prodigieuse fortune, sans parler du légendaire marquis de Brunoy, de Saint-James, de Masson de Maisonrouge, de Cazes, etc.

Tout, du reste, semble conspirer à perdre les imprudents qui ne savent point résister à leurs entraînements.

N'ont-ils point d'autres dépenses, accidentelles il est vrai, mais parfois effrayantes, notamment la quote-part à laquelle la compagnie des Fermiers généraux ou des Receveurs généraux les taxe à l'heure où elle prête au Roi, où elle vote un don en argent en faveur du Trésor, où elle prépare des réjouissances pour fêter des jours fastes dans les annales de la monarchie? Si, en novembre 1728, lorsque les financiers ont déjà célébré si généreusement la naissance du Dauphin deux mois auparavant, le jeune Roi sort encore indemne d'une de ces fréquentes atteintes de maux de gorge et de fièvre maligne auxquelles il est sujet, les Receveurs généraux font chanter aux Grands Jésuites, rue Saint-Antoine, un *Te Deum* avec cent cinquante musiciens, près desquels paraissent Mlles Antier et Le Maure, ainsi que d'autres étoiles de l'Opéra.

Quatre jours après, Messieurs des Fermes générales de Sa Majesté, piqués au jeu, rééditent aux Jacobins la même cérémonie dans des conditions identiques. L'archevêque de Paris a fait défense à son clergé d'admettre les filles de théâtre, mais ils se rattrapent sur la décoration. La cour, qui est fort grande, a été environnée d'une architecture de charpente en arcades garnie de pots à feu et de lampions qui font une illumination superbe. La façade, sur la

rue Saint-Honoré, est ornée dans le même goût. Il y a une garde étonnante, du guet et des Suisses. On n'entre que par billet, mais c'est néanmoins un tumulte et une tuerie pour s'y introduire, tant à la porte de la rue qu'à la porte de l'église. Et ce qui est curieux à Paris en hommes et en femmes y est venu : M. le Garde des Sceaux, le premier Président du Parlement, le Contrôleur général, le Lieutenant de police, des princes, des évêques, des ambassadeurs y assistent. Quand on présente la note à payer aux commissaires de la fête, ils ont 176,000 livres à compter aux fournisseurs.

Le voyage en France de la jeune infante d'Espagne et de Madame Infante, le mariage du Roi, la naissance du Dauphin, l'union de Madame Louise-Élisabeth de France avec l'infant don Philippe, du Dauphin avec Marie-Thérèse d'Espagne, puis avec une princesse de Saxe, la grande convalescence du Roi, en août 1744, les victoires de Fontenoy, de Lawfeld, la prise de Berg-op-Zoom, les réceptions d'ambassadeurs, sont autant d'occasions bonnes à déployer le même luxe, à afficher le même loyalisme.

Puis, sous la poussée de l'opinion publique, qui dès 1740 accuse ouvertement le monde de la finance d'avoir causé tous les maux dont on souffre, la Ferme générale se saigne copieusement. En 1755, elle prête au Roi soixante millions à 4 pour 100, à condition que le bail de Fermes sera renouvelé en la faveur des titulaires actuels. Or, ils ne trouvent eux-mêmes, d'ordinaire, à emprunter que sur le pied de 5 ou 6 pour 100. On voit combien le sacrifice est de conséquence. En 1758, La Borde et Micault d'Harvelay font à Sa Majesté, au nom de la Compagnie, des offres plus désintéressées encore. En 1761, MM. de Montmartel et de La Borde, banquier du Roi, et de Boullongne, trésorier de l'extraordinaire des guerres, offrent leur soumission

à Sa Majesté pour lui offrir un vaisseau de trente pièces de canon, auquel le Souverain a donné le nom de *Citoyen*. Les Receveurs généraux agissent de même en s'inscrivant pour un vaisseau semblable qui sera nommé *le Zélé*, et les Fermiers généraux ont remis au ministre une somme suffisante pour construire et équiper deux bâtiments, vaisseau et frégate, qui prennent les noms de *l'Utile* et de *la Ferme*.

Puis, l'opulente Société trouve plus avantageux de remplacer les versements d'argent par des œuvres de charité. Lors de la convalescence du Roi, elle a décidé de marier six cents filles pauvres de Paris. Elle s'apprête à célébrer de cette façon la naissance du duc de Berry. Cette libéralité toutefois paraît trop mince et n'obtient qu'un demi-succès; quelques jours plus tard, chacun des Fermiers généraux reçoit à domicile une lettre circulaire conçue en ces termes :

« Trompés par la racaille de Paris, le bénéfice de vos « mariages de charité, à la Convalescence, tomba à des « Samaritaines; si vous en faites en d'autres circonstances, « c'est la campagne qu'il importe de peupler : les orphe- « lines des villages sont les filles de l'État. »

Et les Fermiers généraux dotent, dès lors, également et les filles de ville, et les filles de campagne.

Du reste, la charité chez certains se pratique d'une façon très noble. Dupin, Le Monnier, Beaujon secourent une infinité de malheureux. En outre, les femmes de la finance ont souvent le cœur fort pitoyable, et si l'on fait observer que Mme de Pompadour s'est constamment montrée peu sensible, dans le sein des richesses, au sort des malheureux, que ce fut pour la première fois en 1746 que, reconnaissant n'avoir fait encore aucune bonne œuvre, elle ordonna d'édifier un Hôtel-Dieu pour ses paysans, combien peut-on

citer, par contre, d'âmes charitables parmi les compagnes de nos Plutus, qui réparent et au delà les négligences de la marquise !

Ce sont celles que le Roi appellera irrévérencieusement les cruches de MM. les curés de Saint-Roch ou de Saint-Eustache, vieilles dévotes riches dont abondent les paroisses de Paris et dans la bourse desquelles le clergé puise à son gré, au nom de la charité et des œuvres pies, Mme Savalette tout particulièrement, veuve du richissime garde du Trésor royal, maîtresse d'une fortune immense qu'elle emploie presque uniquement de cette façon, sans que sa bienfaisance et celle de ses pareilles puissent faire oublier la générosité de la famille Crozat et notamment de son chef Antoine Crozat.

Le testament de ce dernier (17 mai 1740) mériterait d'être cité *in extenso* comme monument de la charité au dix-huitième siècle. En voici d'ailleurs les principales dispositions pieuses.

Par ce testament Crozat confirmait l'ancienne donation par lui faite au curé de Saint-Eustache de 17,650 livres en rente sur la ville. Puis il donnait à divers curés de Paris la somme de 22,755 livres de rente constituée sur divers diocèses de France. A l'égard de ses dessins, antiques, pierres gravées, planches gravées et toutes ses estampes, si le Roi ne les achetait pas, il entendait qu'elles fussent vendues au profit des pauvres. A l'Hôtel-Dieu de Montmorency, 5,000 livres une fois payées. A la paroisse de Montmorency, 4,000 livres. Aux Pères de l'Oratoire de Paris, 2,000 livres. Aux Jacobins, 1,000 livres. Aux Pères de la Trappe, 1,000 livres. A ses domestiques, environ 2,000 livres de rente viagère. Puis il remettait pour les pauvres, à plusieurs diocèses de France, les sommes qu'ils pouvaient lui devoir, montant à environ 30,000 livres

de rente. Plus 600 livres une fois payées aux Capucins de la place Vendôme. Plus 1,000 livres à une pauvre demoiselle.

Ses exécuteurs testamentaires, le curé de Saint-Eustache, et le Père de la Valette, général de l'Oratoire, avaient donc à disposer en son nom de 72,000 livres de rente au bénéfice des pauvres et de 25,000 livres d'argent comptant, en mettant à part le produit de la vente des curiosités ci-dessus énoncées.

Les fils d'Antoine, le marquis du Châtel et le président de Tugny, apportaient bien plus de modération dans leurs largesses. Néanmoins les infortunés n'y étaient pas oubliés. Dans ses dispositions dernières déposées chez Desmeuve, notaire, le 20 mars 1747, le marquis du Châtel léguait aux pauvres de la paroisse de Moy et de Vendeuil, 1,000 livres une fois payées, à chacune desdites paroisses. A l'égard des pauvres des autres paroisses dépendant de Moy, 3,000 livres une fois payées, et autant aux pauvres qui dépendaient de Vendeuil. Enfin le président Crozat de Tugny laissait aux pauvres de la paroisse de Clichy-la-Garenne, la somme de 2,000 livres une fois payées, autant et pareillement aux pauvres de la paroisse de Saint-Roch. Il donnait pareillement une somme de 2,000 livres une fois payées aux pauvres de chacune des paroisses qui pouvaient lui appartenir dans les terres qu'il possédait en Bassigny ou en Champagne.

Et comme telle était à peu de chose près la valeur des libéralités que la majorité des financiers souscrivaient *in articulo mortis*, on voit que leur intervention contribuait largement à soulager la misère générale, et qu'il y aurait eu lieu de leur pardonner, en considération de cela, leur trop rapide élévation, si le pardon eût été possible.

Mais comment le souvenir de leurs bienfaits aurait-il pu subsister, quand ils excitaient d'autre part et de tant de façons l'animosité du public contre leurs personnes? Comment le peuple n'aurait-il pas établi une comparaison malveillante entre l'importance des sommes qu'ils affectaient à la satisfaction de leurs goûts et la modicité relative de celles dont les plus généreux eux-mêmes se dépouillaient au profit des pauvres? Quels sentiments d'envie haineuse entraient aux cœurs des prolétaires, mal logés et plus mal nourris, lorsqu'ils passaient devant ces luxueuses demeures construites par leurs ordres sur tous les points de Paris et dans les environs immédiats de la capitale!

Car c'est là la manie des gens riches en France, à toutes les époques, de s'installer splendidement, une fois fortune faite; mais jamais ce goût ne fut poussé aussi loin que durant le dix-huitième siècle, et par les manieurs d'argent.

On ne saurait songer à décrire la multitude des habitations de ville et de campagne qui sortirent de terre sur leur commandement, entre les années 1730 et 1780. Chacun des parvenus veut se distinguer en renversant les vieux hôtels parisiens pour bâtir leurs nouveaux palais, en détruisant des villages, en comblant des vallées pour installer leurs châteaux, leurs parcs, leurs pièces d'eau. On compte par cela même dans la capitale six cents palais particuliers de la finance, dont le dedans semble l'ouvrage des fées, car l'imagination ne va guère au delà, dit-on, d'un luxe aussi recherché.

Il n'est pas un nom de traitant auquel on ne puisse associer celui d'une belle terre, d'un intérieur merveilleusement décoré à Paris, d'un charmant pied-à-terre aux portes de la grande ville, et le nombre de ces dernières habitations est fabuleux.

Les vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise, de l'Eure et de leurs affluents en comptent à chaque pas de plus riches, de plus élégantes, de plus pimpantes les unes que les autres. Le Fermier général de 1750, comme le banquier ou le boursier de nos jours, ne veut pas s'éloigner de Paris, ou, s'il le fait, il porte passagèrement ses pénates en un endroit d'où il puisse facilement regagner le boulevard et son centre d'affaires avant la tombée de la nuit. Et pour cela il acquiert et met en œuvre un coin de cette ravissante banlieue d'autrefois, que nous avons saccagée et que l'on parvient à reconstituer d'imagination, telle qu'elle était à cette heureuse époque, parsemée de fabriques : somptueux palais des princes, élégantes villas ou guinguettes de particuliers, pénétrée de l'ombre des grands parcs régulièrement coupés de parterres fleuris, rafraîchie par des belles eaux distribuées de toutes parts en canaux, en bassins, en cascades, en jets d'eau, et constamment peuplée de la foule la plus animée, la plus bariolée, la plus enjouée, la plus bruyante.

Voici, presque dans les faubourgs, Vanves, qui a été longtemps la propriété de Le Bas de Montargis et dont il a cédé le château, bâti sur les plans de Mansart, au prince de Condé. Le nouveau possesseur n'a rien changé aux superbes terrasses qui, disposées devant l'habitation, descendent en pente douce jusqu'au jardin, ni aux bâtiments principaux, isolés et formés d'un grand corps de logis double, construit de pierre de taille d'une structure si belle et si simple, qu'elle remplace les ordres d'architecture dont on aurait pu le décorer, ni aux bassins et aux salles de marronniers qui les accompagnent.

Sur les coteaux en face, à gauche de la Seine, Samuel Bernard fait construire dans Passy une demeure de superbe apparence, qui reste au marquis de Boulainvilliers après

la mort de ses auteurs, l'illustre financier et le président de Rieux. Elle consiste en deux gros pavillons. L'un d'eux avance sur une terrasse dont la vue n'est pas moins variée qu'agréable. Au premier étage se voit une galerie décorée de papiers de la Chine. La cheminée est de marbre de griotte d'Italie enrichie de bronze doré d'or moulu. Plusieurs tables entre les trumeaux portent de jolis modèles en terre cuite faits par Van der Woorst. Sur les quatre portes peintes, qui accompagnent les portes d'enfilade, sont autant de tableaux de l'histoire de Psyché peints par Nicolas Coypel, et dans le dôme de la chapelle à côté plafonne une *Assomption* de de Troy.

Mais Passy est si bien situé à petite distance de la ville et sur la route de Versailles, que d'autre gens d'argent y accourent, et des premiers La Popelinière et Bertin, si connus, ainsi qu'on l'a vu précédemment, par l'aimable existence qu'on menait chez eux, leurs concerts, leurs spectacles et leurs joyeuses réunions intimes.

Les Crozat et Pâris Duverney vivent à peu près dans les mêmes parages, à proximité de leurs bureaux et des ministères : Pierre Crozat à Clichy-la-Garenne, où Robert Le Lorrain a sculpté pour lui seize bas-reliefs admirables encastrés dans la bâtisse d'un moulin octogone; à Montmorency, Antoine Crozat, qui a déployé en cette demeure son faste accoutumé. Le plan général de la construction, dû à Cartaud, les salons décorés par un intime, Charles de la Fosse, la chapelle embellie des productions du fameux Le Gros, le parc aménagé d'après les indications de Charles Le Brun, devenu pour une fois dessinateur de jardins, la serre élevée par Oppenord, en font une résidence incomparable aux yeux des amateurs, et lorsqu'elle appartient au rival de Samuel Bernard, et lorsqu'elle est achetée par le comte de Luxembourg.

A Plaisance, à quelques cents mètres de Nogent-sur-Marne, dans la propriété de Duverney, les intérieurs ont été plutôt négligés, à telles enseignes qu'en six semaines on a commencé et parachevé l'appartement de réception. Mais les entours du château offrent mille enchantements. Un jardin fleuriste admirable, une volière terminée par un joli salon peint en fleurs et en treillages avec des oiseaux; des parterres fournis des plantes les plus rares qui se partagent, avec une curieuse culture d'ananas et d'arbres à fruits renfermés dans des serres vitrées, les soins journaliers du maître. C'est dans ce charmant séjour que les favorites, Mme de Châteauroux ou Mme d'Étioles, viennent parfois goûter un peu de repos et chercher les utiles conseils du financier, qui occupe une si grande place dans la politique de son pays, qui connaît si parfaitement tant de secrets d'État, que l'on juge avec tant de bienveillance ou d'acrimonie, les uns le considérant comme l'homme providentiel en temps de crise, les autres le traitant de fou et disant de lui, comme Du Châtel, un jour qu'il vient le visiter : « Allons voir le prophète. »

Duverney s'est logé en riche particulier; Montmartel se loge en prince, et lorsque le comte de Provence monte sa cour vers la fin du siècle, il peut s'installer à Brunoy sans rien changer à l'ordonnance ancienne. Brunoy est et demeure en effet, durant soixante années, une des merveilles de la campagne parisienne. Il n'est pas d'écrits du temps qui n'en célèbrent les magnificences; le travail de Mansart au château, celui de l'ingénieur Laurent dans les jardins, et pour les escaliers d'eau la tête monumentale de Fleuve sculptée par Pajou qui ne compte pas moins de quinze pieds de proportion, la beauté des ombrages et l'étendue du parc, dans un angle duquel un autre richissime personnage, Thomas de Pange, trésorier de l'extraordinaire des guerres,

a su se tailler un ravissant domaine d'une vingtaine d'hectares, également tout en eaux jaillissantes et en bois.

On ose à peine parler après cela de Champs, ce palais créé par Bourvalais, dont il a été si brutalement dépossédé par la Chambre de justice, et que de nouveaux enrichis de la veille, les Michel de Roissy, occuperont après lui, et de Grosbois où Moras, le fils du barbier Peirenc, se console de n'être plus Contrôleur général.

On est, du reste, entièrement à l'admiration d'une autre sorte de résidences d'été moins spacieuses, moins imposantes, mais aussi moins sévères et bien plus appropriées au goût du moment. On a incessamment à la bouche le nom de Magnanville, pour lequel on oublie les splendeurs de Bois-le-Vicomte, habitation des Olivier de Sénozan, de Juvisy aux Pajot d'Onsembray. « Ce château, écrit-on, est « un des plus beaux et des mieux distribués qui aient été « construits de nos jours. Il est situé sur une montagne à « onze lieues de Paris, sur la route de cette capitale à Rouen. « Il a la forme d'un carré long, flanqué de pavillons et « élevé de deux étages avec un attique. Sa façade sur la « cour a dix-neuf croisées et est décorée de corps et avant-« corps; celui du milieu offre un grand ordre d'architec-« ture ionique faisant les deux étages, terminé par un « fronton et une calotte, avec une terrasse au-dessus. Du « côté du jardin, la façade plus simple n'est ornée que « d'un attique, de pilastres et de vases. Tout l'édifice est « construit en belles pierres de taille et d'un appareil re-« cherché surtout dans les escaliers et dans les voussures « plates et à compartiments. L'intérieur du château ren-« ferme dans son rez-de-chaussée quatre grands apparte-« ments de maître. La décoration du salon boisé consiste « en huit trophées relatifs aux Arts et à l'Agriculture, et « en quatre dessus de porte peints par Oudry. D'un côté

« est la salle à manger, que MM. Brunetti ont décorée d'or-
« nements et d'architecture. De l'autre est le salon de « musique, où M. Boucher a peint les quatre saisons. On « voit des ouvrages de M. Challe dans un cabinet d'as- « semblée qui suit. Vingt-deux appartements complets « sont la distribution du premier et du second étage. La « chapelle, placée de la manière la plus commode, est « ornée d'un ordre dorique en pilastres.

« A l'extrémité d'un vaste parterre on découvre une « grande pièce d'eau terminée par une terrasse ornée de « groupes de figures. La rivière de Seine se présente en « face, et sur les côtés Rosny et la ville de Mantes. Le « parc, qui peut contenir 200 arpents, y compris les pota- « gers et avenues, est planté en quinconces, en bosquets, et « en allées auxquelles de beaux points de vue servent de « perspective. »

Il n'est toutefois pas dans les destinées de Magnanville de porter bonheur à ses propriétaires, en dépit de ses multiples agréments. Savalette s'y est ruiné presque entièrement, et Boullongne de Préninville y compromet gravement sa fortune. Ce n'est point, à la vérité, sans avoir fait parler de lui, de son extraordinaire dépense, de sa grande hospitalité, et surtout de ses représentations théâtrales, qui rivalisent avec celles de la Chevrette. Aussi quelles allées et venues de visiteurs à Magnanville, quel bruit, quelle confusion dans les salons, les couloirs et jusque dans les cuisines, à l'heure où le château est habité des caves au grenier!

Comme on y est loin de la vie placide et douce que l'on a dans ce joli Draveil, où de la Haye consacre à sa famille les jours qu'il ne donne pas aux affaires et au remue-ménage de son hôtel Lambert! Ici, comme tout sent la bourgeoisie opulente, heureuse de s'endormir sur ses sacs d'écus!

A côté de plusieurs ailes de bâtiment très considérables et de vastes écuries, un potager, une orangerie dont la serre est grande et bien bâtie, puis, à la suite, un parterre de fleurs orné de bandes de menuiserie et environné de berceaux. Celui-ci est bordé, d'autre part, de deux quinconces qui ont chacun leur bassin. Au-dessous deux bosquets coupés en allées. Quelques-unes de ces allées ont pour points de vue des rotondes placées aux extrémités de la terrasse du parterre, idée prise du goût anglais. Ces bosquets sont séparés par deux tapis de gazon terminés par un bassin ovale et précédés de deux beaux vases de marbre exécutés par Girardon. Quatre pièces de gazon achèvent la décoration de la terrasse. On en descend par autant d'escaliers qui mènent dans un verger coupé par autant de croix de Saint-André et orné dans son milieu d'une pièce d'eau renfoncée. Ce verger occupe tout le terrain de ce côté, jusqu'à une magnifique terrasse de trois cent cinquante toises de long qui donne sur la prairie.

La partie la plus voisine du verger est partagée en plusieurs cabinets ornés de figures, de petits bassins ou de vases de marbre. A côté est un grand canal cintré dont la tête est décorée d'un bassin plus élevé, au milieu duquel paraît un groupe de rocailles qui porte une figure de Latone. Il en sort une petite cascade faisant trois nappes accompagnées de deux bouillons. Toute cette eau fournit deux nappes qui retombent dans le canal; les paysans de la Lycie métamorphosés en grenouilles sont posés sur les côtés et jettent des lames d'eau.

On voit dans le parc un boulingrin qui contient un grand bassin, et, au centre d'une étoile, un groupe de marbre blanc représentant une Nymphe portée sur un Triton qui embouche une conque, morceau de sculpture exécuté à Gênes par *un bon maître*.

La plus grande partie de cette description peut s'appliquer au château d'Athis, appartenant à Mazade, dont on dit : « L'heureuse situation de cette habitation fait « presque tout son mérite » ; à celui du chevalier Lambert, trésorier de France pour la généralité de Paris, Plessis-Saint-Pair, à une lieue environ de Longjumeau ; à celui de Nointel, propriété de Bergeret, célèbre pour ses eaux et pour l'immense réservoir auquel on a donné le nom de Mississipi ; enfin à la villa de Garches, bâtie par Blondel de Gagny, qui abrite une des plus belles collections de tableaux de l'époque. De Gagny vient d'adjoindre à la première enceinte de Garches la vaste terre de Bonneuil, de façon à faire de cela un tout admirable.

Mais chacune de ces terres, en dépit des efforts que l'on tente pour leur imprimer un caractère champêtre et pastoral, garde encore un certain air apprêté qui rappelle la ville et ses conventions.

Il faut aller à Chevilly, près des Thoynard de Jouy, pour entrer vraiment en communication avec la nature. Mme de Genlis y a demeuré à diverses époques. Elle en revient invariablement charmée, transportée, ne cessant pas de prodiguer les plus grands éloges au maître du logis, héritier de l'opulence du Fermier général Thoynard, fort prodigue et parfaitement aimable ; à Mme de Jouy, un ange descendu sur terre ; à leur fille Mme d'Esparbès. Personne ne sait mieux recevoir ses hôtes que les gens de cette famille.

Quant au séjour, Chevilly est un lieu charmant, ne ressemblant à aucun autre. La maison n'est qu'une ferme, mais commode et délicieuse à habiter. Elle est placée entre une grande cour et un bois ravissant, surtout au printemps, car il est exactement tapissé de violettes doubles et de muguets. Il y a, dans ce corps de logis appelé la Ferme,

une laiterie célèbre à l'époque. Elle est neuve, éblouissante, toute en coquillages nacrés et en marbre blanc, et les vases, en porcelaine.

Le jardin de quarante arpents est planté entièrement en arbres fruitiers. Sa forme est carrée et entourée de quatre terrasses élevées, chaque terrasse bordée de rosiers superbes disposés en talus du côté du jardin et contenus par un treillage vert. Au bout de chaque terrasse se trouve un petit pavillon bâti en pierre de taille, renfermant un joli salon au-dessus duquel est une terrasse à l'italienne.

Au milieu de ce magnifique verger s'élève un grand pavillon bâti aussi en pierre de taille et d'une élégante architecture. L'intérieur est composé d'un très beau salon au rez-de-chaussée, élevé de cinq marches. On y entre par une grande porte de glaces; le plancher est en marbre blanc, les murs peints à fresque en paysages. Il est superbement meublé, toutes les chaises étant recouvertes d'étoffe d'argent.

Dans un coin de la cour on voit d'immenses volières remplies de toutes les espèces de poules les plus rares. Derrière l'un des côtés du jardin se trouvent en outre de larges basses-cours.

La comtesse ajoute qu'ayant beaucoup voyagé depuis, elle a vu en France, en Angleterre, en Allemagne, de superbes habitations, que, cependant, elle n'a jamais rencontré rien de si riant, de si agréable à son gré. Que, d'ailleurs, Thoynard de Jouy y avait dépensé des trésors, et qu'elle y assista malheureusement à une scène bien douloureuse, l'arrestation de M. de Jouy, que la police, de connivence avec sa famille, qui voulait sauver quelques débris de sa précédente fortune, saisissait à Chevilly pour le mener de là à Pierre-Encise.

C'est au milieu de cet Éden que la gracieuse Mme d'Es-

parbès se conserve ce teint de pétales de rose pétries dans du lait qui fixa plus d'une fois l'attention du Roi, amoureux pendant un temps de toute sa personne, de sa taille de nymphe, de ses mains si fines et de ses doigts si fuselés, qu'il l'avait choisie tout exprès pour détacher près de lui, au petit couvert, la peau des cerises dont elle lui présentait ensuite la chair.

Mais les noms que nous venons de citer ne représentent que la plus faible partie de la longue liste des châteaux construits par les financiers.

La fille d'Haudry, mariée à M. de Montullé, vit d'une façon constante au château de Sainte-Assise, près de Seine-Port, sur les rives de la Seine; Caze à sa terre de Boves, et à Paris, à l'hôtel de Jonquières, faubourg Saint-Honoré, dont il a donné 350,000 livres à M. de Sainte-Amaranthe; Perrinet de Jars à Stains, dont le manoir lui a coûté 450,000 livres et 200 louis de pots-de-vin. Hévetius paye 450,000 livres, sans les meubles, la propriété de Voré, que lui a cédée M. de Vernejou et où il réside. Ce n'est pas assez pour lui. Il acquiert, un an après exactement, celle de Lumigné, près Coulommiers, dont il donne 800,000 livres.

Brissart joue au nabab sous les plafonds lambrissés de son palais de Triel, qui vaut, comme splendeur, Chenonceaux, le séjour d'été de Dupin, et Valençay, de M. de Villemorien. N'est-ce pas pour ce Brissart plutôt que pour tout autre personnage de son espèce, pour ce fripon avéré maintenant plusieurs fois millionnaire, que Piron a trouvé dans sa verve maligne cette piquante raillerie qui a couru tout le monde des lettres? Le financier a rencontré un jour Piron au détour d'une rue, et l'a arrêté pour lui demander à brûle-pourpoint une inscription destinée au château qu'il fait bâtir à grands frais. Piron s'est d'abord excusé sur la

difficulté de trouver un mot heureux et précis. Le financier a insisté, l'a pressé avec un peu d'emportement. « Eh « bien, monsieur, mettez sur votre porte HACELDAMA. » Et le publicain, dit-on, a reçu d'un cœur reconnaissant cette inscription qu'il a crue flatteuse, l'écrivain ayant eu l'air de lui en refuser l'explication pour ménager sa modestie.

Cramayel a été bâti avec un argent plus honnêtement gagné. Son propriétaire, le Fermier général Fontaine, n'ayant jamais mis la main à aucune spéculation véreuse, s'est contenté de centraliser quatre ou cinq gros héritages et d'en dépenser largement les revenus. Il a affecté particulièrement à la terre et au château de Cramayel en Brie plusieurs centaines de mille livres. L'habitation date de fort loin, de la féodalité. Le président de Mesmes l'avait fait reconstruire sur les plans de Boffrand, et, d'autre part, le fameux Le Nôtre avait donné le dessin du jardin admirablement compris, avec ses allées assez larges pour que quatre carrosses attelés de six chevaux pussent s'y promener de front. C'est cette belle ordonnance que le grand Roi a louée, le jour où il a daigné s'arrêter chez le président. Il est resté, de cette visite, un appartement du Roi, décoré, ainsi que les vingt autres appartements aménagés dans le château, de tableaux et d'objets d'art de tout genre; garni de meubles élégants en palissandre, en bois de violette, en bois d'amarante, en bois satiné, avec dessus de marbre de vert antique, de Languedoc, agate d'Orient, griotte de Flandre; de clavecins à pieds d'écaille; de tentures et de tapisseries d'Aubusson, de Flandre et de Bruxelles; de glaces, de dorures, de trumeaux peints.

Le financier, en succédant au magistrat, s'est encore appliqué à embellir cette somptueuse demeure. Il s'est

adressé pour cela successivement à chaque corps de métier. Les joailliers Hebert, Doucet, Le Loutre, Drais, Jacquemin, ont reçu de lui, quant à eux seuls, plus de 100,000 livres d'argent comptant pour des montres, des girandoles, des bijoux, de la vaisselle d'argent et de vermeil armoriée, en même temps qu'il a remis, de la main à la main, 13,000 livres au sculpteur Meguignon pour diverses statues, et quelques mille livres à Pajou, aux Caffieri, à Duret.

Enfin il n'a eu garde de négliger le chapitre des distractions. Les hôtes de passage de Cramayel y trouvent le plus agréable emploi de leur temps.

Une immense orangerie devient, sur un signe du maître, une salle de spectacle parfaite à tous points de vue, dans laquelle on joue, à diverses reprises, les œuvres de Benjamin de la Borde, frère de Mme de Cramayel.

Car, dès le milieu du dix-huitième siècle, il ne peut plus être de réception à la campagne ou à la ville, qu'une partie de la compagnie ne monte sur les planches pendant que l'autre lui sert d'auditoire favorable. La marquise en a inculqué le goût au moindre propriétaire de quelques arpents de terrain, ce qui fera dire plus tard à Bachaumont : « Il n'est pas aujourd'hui de procureur qui dans sa bastide « ne veuille avoir des tréteaux et une troupe. » Il est difficile, assurément, à de simples financiers, en dépit de leur opulence, de réunir sur le même théâtre des acteurs tels que ceux dont la favorite s'est entourée ; soit, lors de ses débuts au château d'Étioles, les ducs de Nivernais et de Duras ; soit, au temps de sa splendeur dans les petits appartements de Versailles, la foule des gens les plus titrés, le duc de La Vallière qui réussit merveilleusement les baillis, le duc de Duras le personnage de Blaise, Mme de Brancas les meunières, Mme de Pompadour les Colettes, Mmes de

Livry et de Pons les Javottes, et MM. de Clermont, d'Ambloux, de Courtanvaux, de Luxembourg, d'Ayen, de Villeroy, d'Argenson, de Coigny, de Gontaut, de Guerchy, de Champcenetz, les premiers sujets suivant les besoins du moment. Et puis, le Roi peut supporter une dépense qui dépasse de beaucoup les moyens de simples traitants.

Néanmoins, les soirées théâtrales de bien des ménages de la finance attirent la société la plus brillante de la cour et de la ville. Quel lecteur de notre temps n'est pas entièrement édifié sur celles de la Chevrette, et comment ne pas penser qu'on a pénétré dans la société la plus intime de MM. de la Live de Bellegarde et d'Épinay, qu'on y a vu paraître chaque soir les acteurs sur la scène, quand les meilleurs écrivains du temps, Duclos, Saint-Lambert, Grimm, Rousseau, Galliani et Diderot surtout, vous peignent si admirablement ce qui s'y passe et les principaux personnages dont se compose la réunion ordinaire? N'est-on pas à côté de Diderot, quand il dit à Mlle Voland : « Nous étions, alors, dans ce « triste et magnifique salon de la Chevrette, et nous y « formions, diversement occupés, un tableau très agréable. « Vers la fenêtre qui donne sur les jardins, M. Grimm se « faisait peindre et Mme d'Épinay était appuyée sur le dos « de la chaise de la personne qui le peignait. Un dessina- « nateur, assis plus bas sur un pliant, faisait son profil au « crayon. Il est charmant ce profil ; il n'y a point de femme « qui ne fût tentée de voir s'il ressemble. M. de Saint- « Lambert lisait dans un coin la dernière brochure que je « vous ai envoyée. Je jouais aux échecs avec Mme d'Hou- « detot. La bonne vieille Mme d'Esclavelles, mère de « Mme d'Épinay, avait autour d'elle tous ses enfants et « causait avec leur gouverneur. Deux sœurs de la personne « qui peignait mon ami brodaient, l'une à la main, l'autre « au tambour, et une troisième essayait au clavecin

« une pièce de Scarlatti. M. de Villeneuve entra, etc? »

Voilà pour une partie des acteurs. Quant au château, quant au théâtre où ils se rassemblent, c'est, pour le premier, une luxueuse habitation que M. de Bellegarde a achetée au duc de Broglie, que la duchesse de Longueville avait possédée autrefois, où d'Épinay effectuera des transformations et des embellissements considérables. Tout y paraît cependant magnifique, mais triste, d'un froid qui glace. Pour le second, c'est, comme à Cramayel, l'orangerie qu'on a convertie en salle de spectacle, et où se concentre toute l'activité bruyante de la maison.

On y joue chaque ouvrage qui a plu ailleurs, et d'autres qu'on veut lancer. On y joue *Zaïre* et l'*Engagement téméraire;* on y joue l'*Oracle*, une féerie; on y joue la *Partie de chasse d'Henri VI,* et bien d'autres choses encore, et chacun se découvre un talent que personne n'aurait soupçonné; Dupin de Francueil, Dupleix de Bacquancourt, M. d'Épinay y excellent. Et quand les acteurs vident la scène pendant les entr'actes, c'est pour être remplacés par une musique du meilleur goût. Puis on n'y affiche aucune prétention, et l'on y monte souvent sur les planches au débotté, en sortant de la chaise de poste.

Aussi quels quiproquos, quelles scènes amusantes! Cheverny nous en racontera une entre cent. On avait annoncé le *Glorieux;* M. d'Épinay reçut pour sa part le rôle de Lysimon. Il était jeune, mince, élancé, et Lysimon est un financier qui doit avoir un ventre. On en commande à Paris un tout en crin s'ajustant avec des courroies. Il était une heure, et la représentation était annoncée pour cinq; tout était prêt, excepté le ventre qui n'arrivait pas. « Comment, criait d'Épinay, jouer ce rôle, mince comme je suis! » Il pleurait. On se détermina à envoyer un postillon à cheval. Il part et revient avec ce gros ventre enveloppé

dans une serviette. On commence et Lysimon paraît, chargé de son embonpoint factice, mais il n'est pas à la seconde scène qu'un murmure général, des rires, des applaudissements l'interrompent. Voici le fait. Le ventre était couvert en peau du côté de la chemise, le reste était en crin, garni et piqué en toile. Le postillon en le portant sous son bras depuis Paris, l'avait laissé exposé à la pluie, et il était comme une éponge. La nécessité de jouer avait fait passer d'Épinay sur l'incommodité du mouillé, mais dès que le ventre fut serré dans l'habit, il rendit toute l'eau qu'il avait bue, d'une manière si singulière que les spectateurs pouvaient croire à tout autre chose; cela rendit le spectacle beaucoup plus gai que la meilleure pièce n'eût pu le faire.

Ces incidents baroques ne sauraient nuire au succès du théâtre de la Chevrette. Il y a là trop de gens d'esprit, trop de gens de talent réunis sous le même toit, pour qu'en dernier ressort les pièces ne soient merveilleusement rendues.

Et la tradition de se distraire aussi galamment se perpétue à la Chevrette après que les premiers acteurs ont eu quitté cette belle habitation, lorsqu'elle a été aliénée par d'Épinay au profit de Boullongne de Préninville. Les maîtres de céans ont changé, mais l'orangerie est restée debout, et longtemps encore un public d'élite s'y donne rendez-vous, avec l'intention bien arrêtée d'applaudir vigoureusement de nouveaux artistes dont les talents feraient oublier aisément les amis de Mmes d'Épinay et d'Houdetot. « Le « théâtre, et les auteurs, et les acteurs, s'écriera un specta- « teur enthousiaste, y sont également dirigés par le génie et « le bon goût. Quant au local et aux décorations, chaque « chose y est entendue à merveille, et la magnificence n'y « laisse rien à désirer. On y a joué dernièrement (sep-

« tembre 1770) deux pièces nouvelles, de la composition « de la société, qui ont eu le plus grand succès et le méri- « tent. L'une est *Roméo et Juliette*, par le comte de Chas- « tellux. L'autre est une comédie dans le haut genre ayant « pour titre les *Deux Orphelines*. M. de Magnanville en est « l'auteur, et on y a trouvé beaucoup de gaieté, de finesse « et de sentiment. Dans le nombre des acteurs, presque « tous excellents, on y distingue Mme la marquise de Gléon, « qui à la plus charmante figure joint un jeu aisé, décent et « noble, et surpasse de beaucoup les tons maniérés et les « allures factices de nos meilleures héroïnes de théâtre. « Une demoiselle Savalette fait les rôles de soubrette de « façon à donner de la jalousie à Mlle Dangeville ; en un « mot, autant la belle nature est au-dessus de l'art le plus « recherché, autant cette troupe de comédiens bénévoles « l'emporte sur tout ce qu'on connaît faisant le métier et « affichant le talent. Le public se porte en foule à cette « campagne, quoique à trois heures de Paris, et l'on comp- « tait plus de deux cents carrosses à la dernière représen- « tation. »

Ainsi donc, la Chevrette est par deux fois, en ces soixante années du triomphe des manieurs d'argent, un séjour fort brillant, fort mondain, fort à la mode. Combien, pourtant, nous lui préférons, avec Diderot, la maison de la Briche, résidence de M. d'Houdetot et de Mme d'Houdetot, Mlle de la Live ! « Elle est petite, mais tout ce qui l'environne, les « eaux, les jardins, le parc, a l'air sauvage. C'est là qu'il faut « habiter, et non dans ce triste et magnifique château de la « Chevrette. Les pièces d'eau immenses, escarpées par les « bords, couverts de joncs, d'herbes marécageuses ; un vieux « pont ruiné, couvert de mousse, qui les traverse, des bos- « quets où la serpe des jardiniers n'a rien coupé, des arbres « qui croissent comme il plaît à la nature, des arbres plantés

« sans symétrie, des fontaines qui sortent par les ouvertures « qu'elles se sont pratiquées elles-mêmes, un espace qui « n'est pas grand, mais où on ne se reconnaît pas », tel est le lieu de repos qui plaît au grand écrivain et que bien des financiers adoptent.

Les Randon de Massane et de Boisset ont choisi les endroits les plus rustiques comme cadre de leur demeure, à Haneucourt, d'où Mlle Laurette de Malboissière écrit à son amie, Mlle Méliand, fille de l'intendant de Soissons, tant de lettres charmantes, et Dangé à sa terre de Puteaux.

C'est aussi, à peu de chose près, au milieu de la nature la plus souriante que les Haudry ont planté leur tente, à Soucy. Toutefois rien de ce qui s'y agite au dedans n'est naturel. Mme Rolland, plusieurs fois accueillie au temps de sa jeunesse dans cette maison, en a laissé une peinture vivante qui nous semble donner l'idée la plus exacte des façons courantes dans le monde de la finance.

« Ma tante, Mme Besnard, dit-elle, était entrée chez un « Fermier général où elle régissait la maison. C'était le vieil « Haudry, dont elle avait épousé l'intendant. Ce financier, « véritable artisan de sa fortune, était mort. Il avait légué « de grands biens à un fils qui, né dans l'opulence, devait « les dissiper. Ce fils, déjà veuf d'une femme charmante, « faisait beaucoup de dépenses et passait, suivant l'usage « des gens riches, quelques moments au château de Soucy, « où se transportait avec lui la manière de vivre de la ville. « Les possessions comprenaient plusieurs terres réunies; « la plus voisine de Soucy, Fontenay, avait un château « antique où il aimait à mettre des habitants. Il y avait « logé un notaire, un régisseur et ma tante. C'était, bien « entendu, pour la conservation des lieux, et il y gagnait « encore un air de magnificence dont il était jaloux. Ma

« tante, bien logée, jouissait encore de la promenade d'un « parc dont le négligé faisait contraste avec les jardins de « Soucy, et me plaisait encore plus que le luxe qui distin- « guait le séjour du Fermier général.

« Nous allâmes faire une visite à Soucy, où la belle-mère « et la belle-sœur d'Haudry se tenaient avec lui et faisaient « les honneurs de la maison. Nous entrions sans plaisir « dans le salon, où celles-ci nous recevaient avec une grande « politesse, mais qui sentait un peu la supériorité. La con- « versation y paraissait traînante, quoiqu'elle fût renforcée « par certains parasites à croix de Saint-Louis, toujours « errants chez l'opulence, comme les ombres sur les bords « de l'Achéron.

« Peu de jours après, les dames rendaient la visite. Un « jour, on invita ma tante à dîner à l'office. Les femmes de « chambre jouaient à la grandeur. Toilette, maintien, petits « airs, rien n'était oublié; les dépouilles encore fraîches de « leurs maîtresses prêtaient à leur parure une richesse que « l'honnête bourgeoisie s'interdisait. Quant à l'entretien, il « fut tout émaillé de noms de marquis, de comtes, de puis- « sants financiers. Les superfluités de la première table « rejaillissaient sur la deuxième, avec un ordre, une pro- « preté qui leur conservaient l'apparence d'une première « apparition, et une abondance qui devait servir à la troi- « sième table, celle des domestiques, car les individus de « la deuxième s'appelaient des officiers. Le jeu suivit la fin « du repas. Il fut des plus élevés, et en tout cela je fis con- « naissance avec un nouveau monde dans lequel je trou- « vais la répétition des préjugés, des vices et des sottises « d'un monde qui ne valait guère mieux pour paraître « davantage.

« J'avais entendu parler mille fois des origines du vieil « Haudry, arrivé à Paris de son village, parvenu à ramas-

« ser des millions aux dépens du public, ayant marié sa « fille à Montullé, ses petites-filles au marquis de Chillou, « au comte Turpin, et laissé son fils héritier de ses trésors. « Je songeais au mot fameux que les financiers soutiennent « l'État comme la corde soutient le pendu. Je concevais « que des publicains qui trouvent moyen de s'enrichir à ce « point, et de se servir de cette opulence pour s'unir à des « familles que la politique des cours faisait regarder comme « essentielles à l'éclat du royaume et utiles à sa défense, « ne pouvaient appartenir qu'à un régime détestable et à « une nation bien corrompue.

Après avoir ainsi dit leur fait aux financiers, Mme Rolland veut bien reconnaître qu' « à certains jours, le dimanche « notamment, à l'heure où l'on dansait en plein air, sans « autre abri que celui des arbres, le plaisir effaçait la plus « grande partie des distinctions ».

Et pourquoi s'en prendre plus particulièrement aux habitants de Soucy, de ces défauts qui sont passés d'habitude chez tous les financiers de l'époque? Étale-t-on moins de luxe autour d'eux, lorsque les plaintes répétées du public sur ce sujet les contraignent à se conduire avec plus de discrétion? Oui, certainement, on est plus prudent dans la forme; on crie moins sa fortune sur les toits; on s'est assagi; il y a peut-être moins de gaspillage de la part des financiers, mais les dépenses solides n'ont pas varié. Les gens les moins prévenus contre les financiers le constateront. Les richesses prodiguées à Méréville et à Brunoy égalent, si elles ne les surpassent, celles du château des Loges ou de Valençay.

Cherchez dans la classe des financiers moins fortunés. Qu'y a-t-il de plus beau que Buzancy, qui appartient à Augeard, des Fermes générales, le château d'Ivry à d'Aucourt, celui de Montrouge à Parseval, de Puteaux à Faven-

tines, et Hénonville dont le second des Roslin a doublé les dimensions?

Hénonville coûte à son maître 184,864 livres pour les seuls travaux de charpente et de maçonnerie, entre les années 1765 et 1771; 12,000 livres à l'architecte Barse pour ses honoraires; près de 9,000 livres à MM. de la Savonnerie; pour 8,000 livres au miroitier; 26,000 livres aux menuisiers; 11,000 livres à Buisffault, un marchand d'étoffes; 10,000 livres à peu près au fondeur. Le salon est admirable avec son meuble sculpté en plein bois, couvert de gobelins à larges bouquets de fleurs se détachant en couleurs variées sur un fond délicieux d'un ton bleu tendre. Et il ne s'agit cependant, à Hénonville, que d'agrandissements, d'embellissements, point du tout d'une entreprise nouvelle, nécessairement plus dispendieuse; et puis cette terre passe fatalement en second rang, après l'hôtel de Paris, situé rue de la Baume, qui contient toutes les œuvres d'art: la *Fête du berger* et les *Lavandières*, de Boucher; la *Collation à la fontaine* et le *Concert dans le parc,* deux panneaux signés, ainsi que la *Rêveuse*, par Fragonard; les Lancret, les Oudry, les Weenix, les Desportes et les portraits de M. et de Mme de Boulainvilliers par Van Loo, de Madame Adélaïde, par Tocqué.

M. de Faventines, Fermier général comme Roslin d'Ivry, n'a pas assez de ses terres et de ses châteaux de Mirabel, de Lauture, de Saint-Brix, de la Cagalaise; il acquiert un terrain à Puteaux, pour posséder encore un pied-à-terre aux portes de Paris, et ce pied-à-terre est d'importance, si l'on s'en fie à un détail intime. Il faut, pour le service des maîtres et de la domesticité, cent quarante matelas, dont quatre-vingt-quinze à l'usage de cette dernière. Mais aussi, lorsque Faventines demande à régler sa situation pécuniaire avec son beau-frère, Baudard de

Saint-James, il échoit à sa part 1,775,649 livres 18 sols, et environ 1,200,000 livres au dit Saint-James.

Celui-ci, d'ailleurs, nous représente le héros des derniers temps des finances au dix-huitième siècle, dont nous aurons à reproduire la curieuse individualité, en retraçant cette époque de leur histoire. Il est le plus prodigue, le plus extravagant et, finalement, le plus malheureux des financiers. Il occupe la France entière de ses prodigalités. Le Roi l'appelle l'homme au rocher, depuis qu'il a rencontré un rocher énorme traîné par quarante chevaux et destiné au jardin anglais du parvenu, que le peuple baptise, à juste raison, la *Folie de Saint-James,* cet endroit ravissant, cette promenade enchanteresse où chacun court à l'envi. Le comte d'Artois, son voisin de Bagatelle, ne peut se taire d'être écrasé par le luxe inouï de M. le trésorier de la marine. « Je voudrais bien, répète-t-il à tout propos, faire « passer chez moi un bras du ruisseau d'or qui coule de « son rocher. » Enfin, il n'est pas une feuille du temps qui ne consacre plusieurs colonnes à cette huitième merveille du monde, la terre et l'habitation de Saint-James; au jardin, traité dans le genre pittoresque et marqué à chaque pas de sites charmants, agréablement variés par les contours d'une rivière factice disposée de façon que la rivière de Seine semble de tous côtés en faire la continuation; aux îles, celle des Magnolias, que domine un bosquet au sein duquel blanchissent des groupes en marbre, des vases antiques, des fûts de colonne, et celle des Acacias, dans laquelle on vient chercher un abri dans l'élégant pavillon chinois; aux labyrinthes très étendus; à la laiterie, sorte d'édifice d'un plan pentagone, qui ne reçoit le jour que par le milieu de sa coupole soutenue par les cinq colonnes qui en forment les angles; aux plantations d'essences exotiques; au gouffre, à la cascade, aux allées d'orangers, à la vigne

à l'italienne, au temple de Bacchus, dont on dit : « Ce « temple, dans le genre gothique, est de forme ronde; sa « décoration intérieure consiste en une frise ornée d'un « bas-relief règnant dans le pourtour. Entre les voussures « en ogive, soutenues par des piliers, sont des bas-reliefs ou « médaillons dont les fonds colorés sont autant de camées « précieusement traités. Au milieu se voit un groupe de « marbre blanc représentant Bacchus et Érigone; son pié- « destal, décoré de bon goût, a la forme d'un autel antique. « Des banquettes circulaires, placées entre les colonnes et « le mur, recouvertes en sparterie, y forment des bancs « imitant le gazon. »

Mais la Folie Saint-James, quoique bien magnifique, a, dans ses environs les plus proches, une dizaine de splendides demeures qui la valent. Il n'est qu'à monter sur ses toits pour en découvrir les lignes élégantes se profilant, deci et de-là, sur la masse des bois de Saint-Cloud, de Puteaux, de Suresnes, de Neuilly, de Boulogne, des localités plus lointaines de Montmorency, d'Ermont, de Sannois, et si quelques-unes dépendent du domaine de la couronne, la majorité a des financiers pour maîtres. Les marbres, les stucs, les revêtements de métal, les vitres de leurs guinguettes reluisent au soleil en tous les points de la banlieue, sans que pour cela le nombre en diminue au dedans des remparts.

Quittons, en effet, la campagne pour rentrer dans la capitale et voyons-y l'œuvre ancienne et récente des manieurs d'argent. Dès l'année 1730, les Crozat, les Pâris, les Montargis, les Moras, les Bonnier, les Villemur ont accaparé à leur profit le monde des artistes et des ouvriers habiles. Ils ont, dès ce moment, rajeuni l'ancienne Cité par leurs hôtels à somptueuses façades, et réhabilité par l'encouragement donné aux arts une fortune rapidement acquise. Ils possèdent chez eux ce que le siècle a imaginé de plus

parfait et de plus délicat. On ne compte plus les merveilles réunies place des Victoires, chez le vieux Samuel et chez la Mosson. Les appartements de Bercy occupés par les Malon, les Pâris, et plus tard par les Pajot d'Onsembray, contiennent autant de décorations exquises que certaines parties des résidences royales. Les Crozat ont accumulé aux différents étages de la place Vendôme et de la rue de Richelieu une si énorme quantité de tableaux, de dessins, de marbres, de meubles incomparables, que les experts emploient le meilleur de leur temps, pendant les deux règnes de Louis XV et de Louis XVI, à les estimer, à les acheter ou à les vendre. Dans la demeure d'Antoine, le public des curieux défile en suivant les salons devant quatre cents toiles de maîtres illustres. Des statues nombreuses, des terres cuites de Michel-Ange, de François Flamand, de l'Algarde, du cavalier Bernin, de Melchior Cassa, d'Anguier et de Le Gros; des dessins et des livres rares complètent cette collection princière.

A la maison que Cartaud a bâtie pour Pierre Crozat, rue de Richelieu, une galerie spacieuse dont la voûte, peinte par La Fosse, représente la naissance de Minerve sortant du cerveau de Jupiter, recèle des trésors de tout genre, ainsi qu'un cabinet octogone éclairé d'en haut par des fenêtres rondes, ornées de plusieurs Amours grands comme nature, exécutés en plâtre sur les dessins et la conduite de Le Gros. C'est la quantité de ces objets d'art dont héritent MM. du Châtel, de Thiers et de Tugny qui les classe parmi les illustres amateurs et leur permet de laisser de si beaux souvenirs à leurs amis. « Je prie Monsieur de « Bombarde, écrit M. Crozat du Châtel dans son testament, « de vouloir bien accepter, comme un faible hommage de « mon amitié, la statue de l'*Hermaphrodite* en marbre « blanc, sur son piédestal, qui est dans le cabinet de

« Mme du Châtel, le petit Amour en marbre blanc, pareil« lement sur son piédestal, qui est dans mon cabinet, deux « bronzes antiques représentant, l'un un athlète qui joue « du ceste, et l'autre un Mercure près de s'envoler; on les « trouvera, ou dans mon appartement, ou dans celui de « Mme du Châtel. Je prie aussi Monsieur de Bombarde de « vouloir bien accepter deux tableaux de la Rosalba, et je « souhaite qu'il choisisse ceux qui lui plairont le plus « dans le cabinet de toilette de Mme du Châtel. Je prie « mon frère, le président de Tugny, de vouloir bien accep« ter, comme un témoignage de l'amitié que j'ai toujours « eue pour lui, le cabinet d'or que feu ma mère m'a laissé « par son testament. »

Quant au palais lui-même de la rue de Richelieu, il va, avec toutes ses dépendances, cours, basses-cours, jardins potagers, sa façade sur la rue louée à Mme de Reynols, et la maison voisine louée à Mme d'Armenonville, et l'habitation de Montmorency, à la fille aînée du marquis du Châtel, Mme de Choiseul. Mme de Gontaut, la cadette, hérite de toute la vaisselle d'argent et des diamants.

Et le président Crozat de Tugny lègue à son tour « à « Mme Hérault, veuve de l'ex-lieutenant de police, con« seiller d'État, en faveur de la tendre et reconnaissante « amitié qu'il a toujours eue pour elle, une bague d'un « brillant citron qui lui vient de sa mère, et la prie aussi « de ne pas refuser une petite pendule de bronze doré « faite par M. Thioult ».

Les hôtels Crozat et Bernard viennent à peine de changer de maîtres que cent habitations aussi somptueuses les entourent, soit à la place des Victoires, soit place Louis le Grand, soit sur les terrains des remparts qu'on a comblés, soit à la Grange Batelière.

Chaque manieur d'argent veut avoir son Louvre en mi-

niature, Moras au faubourg Saint-Germain, Girard rue de Braque, Villemorien sur le boulevard, à la place occupée aujourd'hui par le restaurant Vachette, Grimod Dufort à l'hôtel Chamillart, de la Haye à l'hôtel Lambert, Bouret de Vézelay un peu partout.

Cependant les admirations de la foule sont particulièrement pour Daugny et la Bouexière. On reconnaît, d'une voix unanime, que ces Matadors de la finance éclipsent indiscutablement leurs rivaux. Daugny, Fermier général et fils du Fermier général de ce nom, s'est rendu propriétaire d'un vaste terrain au delà du Rempart. Il a fait faire le dessin de la construction par Briseux, le plus habile des architectes qui fût resté du dernier siècle. Il le savait expert dans l'art de bâtir des maisons de ville, comme dans celui de disposer des maisons de campagne; aussi voulut-il que, véritable réduction du Trianon, son hôtel eût à la fois l'éclat des palais et le charme des demeures agrestes. Briseux, bien payé, fit ce qu'on lui demandait, et Daugny put installer sa maîtresse, Mlle Baumenard dite Gogo, dans ses petits appartements. « C'est, écrivent les « contemporains, comme chez le Roi. » Puis dans le large enclos qui s'étend derrière l'hôtel jusqu'au faubourg Montmartre, le financier installe, ainsi qu'à Versailles, un manège couvert, des bains de marbre, une basse-cour, une laiterie. Il a grassement rétribué les meilleurs sculpteurs et les meilleurs peintres : Pineau pour les détails de décoration des salons, Huilliot, Boucher et Pierre pour les plafonds, les dessus de portes, les trumeaux. Il fait de tout cela, en un mot, une véritable demeure de prince.

De son côté la Bouexière, son collègue, prodigue l'argent si âprement gagné par son père à la Folie la Bouexière, un édifice sans goût, mal distribué, mais

dont les dedans sont d'une richesse immense. Il y a pour 25,000 livres de bras de cheminées, et pour 60,000 livres de glaces. On y compte, cependant, deux pièces seulement, de telle sorte que ce Louvre se réduit à un splendide appartement de garçon.

Les Villemur, qui ont déjà tant de logis différents, s'installent magnifiquement à la même époque, rue Française; Le Bas du Plessis et son fils, Le Bas de Courmont, des Fermes générales, achètent l'ancien hôtel Le Tellier de Louvois. Et qui ont-ils comme locataire d'une partie des appartements trop vastes pour eux? Un prince du sang, le comte de Charolais.

Il se forme aussi une colonie de financiers, brillante et agitée, dans la rue de Luxembourg. Desvieux et Hatte, un autre des Villemur et les La Live y ont porté leurs dieux lares. Ils y sont aussi groupés que les Le Pelletier de Martainville et d'Aunay, et les Papillon, des deux côtés de la rue Neuve des Mathurins. Et quelles occupations ils donnent aux artistes! quelle bonne aubaine ils procurent aux gens de talent par leurs multiples aménagements!

Voyez à combien de commandes les praticiens, même les moins en renom, ont à répondre! Un inventaire de Claude Desbatisse, maître sculpteur et professeur de l'académie de Saint-Luc, nous le montre travaillant pour les héritiers de La Live de Bellegarde dont il exécute le mausolée; pour Hatte; pour Mme Vatboy du Metz à sa maison de Charonne; pour les Villemur à Neuilly. D'autres inventaires, il ressort qu'un confrère de Desbatisse, J.-B. Dupont, est constamment occupé par Brissart, par l'illustre Mirlavault, directeur de la Compagnie des Indes, par Caze, par Dangé; que le doreur Edme-Nicolas Renfrogné ne sort pas du château de Villeparisis, où résident les La Garde, et que Cressent, ébéniste du duc d'Orléans, est en

relations d'affaires journalières avec l'opulent de Verdeillan Desfourniels.

Que dire alors des maîtres réputés? Trémollières fait les portes et les trumeaux des appartements de Lallemand de Betz. Oudry peint les intérieurs du château de Voré, sur l'ordre de Fagon. Lemoyne travaille sans cesse pour Bouret. Jean-Baptiste de Troy compose plusieurs panneaux d'une galerie pour le vieux Samuel, et dans d'autres pièces il exécute avec son brio ordinaire les quatre éléments et les quatre parties du monde; chez M. de La Live, trente-six tableaux, tant dessus de portes que sujets encastrés dans les boiseries; chez M. de Sénozan, différentes scènes des *Métamorphoses*, toutes de grandes dimensions.

Il en va de même de chacun des célèbres, de Lagrenée, des Lemoyne, le peintre et le sculpteur, de Caze, de Pierre, de Natoire, de Boucher, de Colin de Vermont, des Adam, de Coustou, de Bouchardon, de Pigalle, de Slodtz, et des portraitistes surtout : Rigaud et Largillière ont peint les Ferrand, les Legendre, les du Vaucel, les Boutin de Diancourt, les Delaage et surtout Samuel Bernard. Boucher se réserve l'adorable marquise, et Fragonard, Bergeret-Mécène.

Raoux a fait le portrait de M. de la Mosson en chasseur, et il court, au sujet de ce tableau, une anecdote divertissante. Le lièvre qui gît aux pieds du Nemrod lui a coûté 100 écus. Et comment cela? Parce que Raoux, toujours mécontent de sa nature morte, a employé 100 lièvres avant de trouver la note juste. La Tour reproduit maintes fois la figure de nos Crésus. Ce sera M. le président de Rieux en robe rouge, assis dans un fauteuil tenant un livre; les Savalette père et fils; La Reynière, entre qui et l'artiste naissent les malentendus les plus bizarres; Watelet, le

Receveur général, et Bertin, le Ministre des finances. Les belles dames auront aussi leurs séances. Mlle de la Bouexière sera représentée les mains dans un manchon, appuyée sur une fenêtre; la présidente de Rieux, en habit de bal tenant un masque; Mlle Ferrand, méditant sur Newton; puis, Mmes de la Reynière et Durey, avec leurs grâces seules et sans autres attributs. Du temps de la Tour, après et avant lui, les peintres se disputent la clientèle des traitants, les embellissent et les surchargent d'ordres et de cordons, afin d'en être mieux payés. La Rosalba; Nattier, qui a vu poser devant lui Mmes de la Mosson et de Roissy; Tocqué, qui s'en prend aux hommes, à MM. de July, de Livry, de Roissy; Chardin, Peyronneau, Aved, Drouais, Roslin, se succèdent dans ce métier jusqu'à Mme Vigée, dont les ouvrages en ce genre constituent une galerie où figurent les la Borde, les Verdun, les Boutin, Beaujon, les de Roissy, les de Bouilhac et tant d'autres encore.

Car les Fermiers généraux aiment à perpétuer leurs traits et ceux de leur progéniture, ce qui fait dire plaisamment à l'auteur de l'*Espion chinois :* « Les appartements de nos « gens de qualité sont, à l'ordinaire, remplis aujourd'hui « de figures de trépassés. Il n'y a que les financiers à Paris « et une sorte d'hommes qu'on appelle Fermiers géné- « raux qui sont là-dessus d'une grande modestie. C'est « toujours à eux que commence l'histoire des tableaux de « famille. On dirait que leurs ancêtres n'avaient point de « visage. Il est toujours question du portrait du fils, et « jamais de celui du père. » L'observation est fort judicieuse et fort vraie; mais si nos Crésus ont ainsi peu de modèles à exposer, ils suppléent à cette pénurie en répétant maintes fois les mêmes personnages.

Il faut encore de nouvelles constructions pour rece-

voir ces effigies, ainsi que tant de jolies choses, merveilles du goût français, et l'on peut dire merveilles d'un goût reconnu par l'Europe entière.

Aussi bâtit-on toujours. Les architectes Le Doux, Brongniard, Cellerier, Bellanger, de Wailly, en sont lassés. C'est dans le quartier du centre, à quelques pas du Louvre et de Saint-Eustache, une autre chapelle de financiers; au coin de la rue du Croissant et de la rue des Jeûneurs, les Ménage et Ménage de Pressigny; rue Coquillière, les Gigault de Crisenoy, alliés à la famille de Chauvelin; rue Croix des Petits-Champs, Rougemont le banquier; rue des Capucines, Bertin, dont l'hôtel enferme le plus beau musée de chinoiseries de l'Europe.

Sur la rive gauche, les Senneville habitent la rue du Dragon. Les Boullongne, rue du Bac, quand ils ne vivent pas rue Saint-Honoré. Leur hôtel est bâti sur un vaste terrain dont les jardins ont subsisté jusqu'à nos jours, avec la terrasse sur la cour, où l'attention est appelée de suite par une imposante statue du grand Roi. Le riche Thoynard a, quant à lui, choisi le quai Conti, où il acquiert un terrain sur les biens de l'Archevêché et fait élever un palais dont on vante le luxe extraordinaire, les panneaux fouillés avec amour, les dessus de portes frappés des armoiries des Thoynard, les magnifiques balcons et les ferrures, chefs-d'œuvre de la serrurerie du temps.

Puis, de-ci et de-là, d'un côté de la Seine et de l'autre, Kolly, rue d'Anjou, chez qui l'on aperçoit un objet de perspective représentant un arc de triomphe au travers duquel se devine un paysage orné de fabriques d'architecture; Chalut de Vérins, qui occupe l'ancienne demeure d'Antoine Crozat, sans montrer le même discernement en belles curiosités; Le Bas de Courmont, rue d'Artois, le jour où il abandonne l'hôtel Louvois.

Chaque quartier de Paris possède donc ses Fermiers généraux, mais ceux-ci retournent d'instinct à ce quartier de la Grange-Batelière où l'on ne manque pas encore d'espace, où surtout on n'a point à craindre le voisinage souvent gênant des grands hôtels de la noblesse. Outre l'inévitable Bouret, on y compte Le Normand d'Étioles, Benjamin de la Borde, les Blair de Boisemont, le littéraire Gauthier de Montdorge, les La Lande, Magon, de la famille des Magon de la Balue, les Bouilhac et Clément Delaage.

Or, comme dans chacune de ces maisons on amasse sans interruption, sans se lasser jamais, les plus parfaites productions de la peinture, de la sculpture, de l'orfèvrerie, de la tapisserie, de l'ameublement artistique, chaque financier devient, peu à peu, propriétaire d'un musée. Il y joint parfois un cabinet d'histoire naturelle et une bibliothèque. A-t-il jamais rien lu d'autre que les titres qui s'étalent glorieusement sous les reliures les plus fines? Les vrais érudits ne le pensent pas. Ils répètent avec le satirique :

De sa bibliothèque admirez l'étendue :
Tous les livres qu'on fit s'offrent à sa vue.
Les fameux Elzévir imprimèrent ceux-ci;
Deromme en maroquin couvrit ceux que voici;
Ceux-là de Baskerville ont illustré la presse;
D'autres qui trompent l'œil par une heureuse adresse
Ne sont que du bois peint; ils lui servent autant;
Il les montre, il les cite et chacun semble dire :
Le bel emploi d'argent... si Damon savait lire!

Toutefois la bibliothèque n'en existe pas moins, et quand, pour la première raison venue, on aliène ces trésors, le monde parisien intelligent est en émoi. On s'entasse dans les salles de vente le 4 mars 1748 pour assister à l'adjudication de la collection Angran; en 1762, pour celle de Gail-

lard de Gagny, Receveur général des finances de Grenoble; le 8 avril 1755, quand on vend la galerie des de Vilette; celle des Gaignat, en 1768; celle de La Live de Jully, fils du financier, en mars 1770; celles des Fermiers généraux Blondel d'Azincourt et Vassal de Saint-Hubert, en avril de la même année et en 1774. On s'écrase, en 1776, le long des quatre murs blancs où on a accroché à la hâte les splendeurs du cabinet Blondel de Gagny, qui va se disperser au coup de marteau de l'expert Pierre Remy, qui atteindra un total, inconnu jusqu'alors, de 405,741 livres, dépassé en 1777 par les résultats de la vente Randon de Boisset avec ses 906,994 livres. Le public s'y compose des curieux français et étrangers de toutes les classes de la société, qui désirent adjoindre à ce qu'ils possèdent déjà un morceau venant de chez ces illustres amateurs, qu'ils accepteraient presque les yeux fermés, tant leur réputation de connaisseurs impeccables est bien faite.

Ils sont tous tentés par ce que l'on rapporte de nos financiers qui, loin de perdre à ce commerce, y gagnent, dit-on, beaucoup d'argent, plus, sans nulle doute, que sur les autres chapitres de leurs dépenses. « Car la valeur réelle des « tableaux et statues, dit excellemment l'expert Le Brun « vers cette époque, est bien plus assurée que celle de « tous les autres objets de commerce. Un tableau, quel « qu'il soit, ne peut jamais, en premier lieu, rencontrer un « autre lui-même qui lui fasse perdre sa rareté; en second « lieu, la propagation du goût et l'accroissement des « richesses rendent fatalement chaque jour les objets de « luxe plus estimables. Que l'on pense au grand nombre de « bons tableaux qui existent, et au grand nombre de ceux « qui périssent, soit par la profanation des ignorants, soit « par les événements, tels, par exemple, que les tempêtes « qui ont englouti ces fameux cabinets d'Angleterre et de

« Hollande, qu'une souveraine à jamais célèbre faisait « transporter dans le Nord, et l'on sera convaincu que le « prix des bons tableaux doit pendant longtemps encore « aller en croissant. »

Il semble que les Fermiers et Receveurs généraux aient médité et goûté cette argumentation, puisque la liste des belles collections renfermées dans leurs hôtels grossit à chaque année du siècle. C'est, coup sur coup, les œuvres d'art et les bibelots réunis par le Fermier général Varanchan, par Mme de La Haye, veuve du Plutus de ce nom, par Poullain, Receveur général des domaines du Roi, par les Senneville, les de Pange, et de nouveau par Blondel d'Azincourt, par Bourlier de Saint-Hilaire, également des Fermes générales, par le baron de Saint-Jullien, Jean-Joseph de la Borde, Tronchin, trésorier du Marc d'or, le citoyen La Reynière, enfin, qui passent aux enchères publiques.

Combien de chefs-d'œuvre sortent ainsi des cabinets de la finance! La *Noce de village* de Teniers, de chez Fonspertuis; *Hercule et Omphale* de Lemoyne, de chez Gaillard de Gagny; d'admirables Vernet de chez les Villette; le *Portrait du président Richardot* de Van Dyck, une *Kermesse* de Teniers où l'on compte cent cinquante figures, de chez Gaignat; huit Greuze, dont le *Père de famille lisant la Bible* à ses enfants, qui se paye exactement 4,750 livres, des Le Sueur, des Lebrun, des Coypel, des tableaux de chaque maître éminent de l'École française, de chez La Live de Jully; l'*Enfant prodigue* de Teniers, le *Marché aux herbes* de Metsu, le *Marchand d'orviétan* de Karl du Jardin, tous trois actuellement au Louvre, plus six Claude Lorrain, cinq Berghem, sept Wouvermans, venant de Blondel de Gagny; deux Rembrandt, le *Philosophe en méditation* et le *Philosophe en contemplation*, un superbe paysage de Wynants, l'*École des Enfants,* d'Adrien van Ostade, un

Pâturage de du Jardin, un *Paysage* d'Adrien van Velde, la *Femme* de Rubens, réclamés par le Roi, sans compter le *Corset bleu* et le *Corset rouge,* deux perles de Metsu, des Wouvermans, des Paul Potter, des Mieris, des Greuze, la *Visitation de la Vierge* de Fragonard, l'*Amour* de Falconnet, vendus par Randon de Boisset; la *Bethsabée* de Rembrandt; des Gérard Dow des plus merveilleusement finis, venant de la galerie Poullain; la *Prairie* de Paul Potter, que de Pange jette aux enchères.

Il en reste, pourtant, un plus grand nombre encore qui demeurent en place ou ne font que changer de propriétaires dans la même famille. Les désordres de la Révolution, les visites domiciliaires dont la plupart des demeures de financiers sont l'objet durant deux années de terreur, peuvent seules fixer l'esprit sur la masse des choses rares et précieuses que les parvenus des Fermes générales, conjointement aux autres manieurs d'argent, ont rassemblée dans le courant du siècle.

Qui parle de la collection Le Bas de Courmont? Tout au plus certains chercheurs convaincus qui entretiennent dans chaque coin de Paris des correspondants occupés à les renseigner sur le mouvement de la curiosité. Et toutefois quel assemblage de richesses dans les appartements du traitant, rue Cerutti! Le Brun consacre quatre pages entières à les inventorier et à les priser, le 5 vendémiaire an III de la République.

Il y a de tout dans cette collection. Des tableaux de l'École hollandaise et de l'École flamande : le *Baptême de l'eunuque* de Cuyp; un *Portrait de femme* et celui de *Coppenole* de Rembrandt; deux *Vues de Haarlem* de Ruysdaël; une *Chute d'eau* d'Everdingen; un *Bac* d'Asselin; le *Bois de la Haye* et une autre composition de Berghem; une *Dune* de Wynants; un *Page avec un chien* de Weenix; des Van

Goyen, des Schalken. Des tableaux de l'École italienne : des *Ruines à Rome*, un *Christ au milieu des Docteurs* et d'autres toiles de Pannini; *Bethsabée au bain* et la *Chaste Suzanne* de Luca Giordano; un Salvator Rosa. Des tableaux de l'École française; *Vénus et l'Amour* de Boucher; *Un intérieur* de Le Nain; un *Campement de Bohémiens* de Sébastien Bourdon; quatre *Paysages d'Italie*, d'un effet piquant, peints par J. Vernet; des Cazanova, un Oudry, des miniatures de Hall, des gouaches de Taunay, des dessins au bistre de Fragonard, de Le Prince, de Bouchot, des dessins coloriés de Maréchal, des sanguines, des statues, des bustes, un buste de nègre en pierre de touche drapé et ajusté d'ancien costume en marbre blanc; le *Maréchal de Saxe* par Le Moyne: des terres cuites de François Flamand, de la Rue, de Clodion : des bronzes, des tables de granit d'Égypte, de Boule avec masques à consoles à têtes de lion; des armoires de Boule avec figures allégoriques; des vases à l'infini : vases de porphyre vert avec anses à serpents; vases de porphyre gris des Vosges; vases de marbre africain en forme d'urnes, à anses prises dans la masse; vases forme de nacelles en albâtre, vase de spath à masques de femmes en bronze doré; des coupes d'agate calcédoine avec anses de ceps de vigne; des jattes en porcelaine; des tasses d'agate orientale sur pied à mufle de lion.

Dans les environs de l'hôtel Le Bas de Courmont, chez Boutin, on trouve des Poussin, des Vernet que les experts estiment, en dépit des misères du temps, à de très hauts prix. Et s'ils passent de là à l'hôtel Ménage de Pressigny, rue des Jeûneurs, ou à celui de La Borde, leurs procès-verbaux continuent à signaler de vrais trésors artistiques.

Les financiers sont donc, en général, les meilleurs clients des grands artistes, et de tout ce monde de petites

gens, experts et marchands qui leur servent d'intermédiaires auprès des amateurs. Ils subventionnent non moins libéralement les artisans de tous les menus riens si nécessaires à la vie élégante du dix-huitième siècle, et ce qui va de leur bourse chez le brocanteur ne représente pas une médiocre fraction de leurs prodigalités obligatoires.

Voici le journal soigneusement rédigé par Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du Roi. Il y est tenu un compte exact de toutes les commandes. On y lit au jour le jour les opérations du minutieux commerçant fournisseur de ce qu'il y a de plus distingué à la cour et à la ville. Quels noms y figurent le plus fréquemment, à la suite de telles et telles acquisitions de tant d'objets d'un luxe charmant : paires de bras d'or moulu et paires de girandoles à terrasses et branchages de feux garnis de fleurs sur des figures de Saxe; table à écrire plaquée en différents bois des Indes, d'un fini achevé; œufs en agate, et en jaspe couvert d'or; pendules en groupe de porcelaine de Saxe, montées de terrasses et branchages dorés d'or moulu, fleurs de Vincennes; lustres de Bohême; buires et flacons de cristal; cassettes en bois satiné plaquées à fleurs; encoignures en vernis de couleur poli; cabarets également de vernis Martin, fond aventurine et or, à oiseaux; jattes et pots pourris; lanternes de glace à six pans en bronze ciselé et doré d'or moulu? Des noms de finance : la marquise en première ligne, l'éternelle acheteuse dont les folies sur ce chapitre dépassent toute imagination; puis les Boullongne, de Sonning, le Receveur général qui fait si joliment un jour une culbute de dix à douze millions, de Roissy, son collègue, la Reynière, les Dangé, Roussel, de Verdun, de Sainte-Amaranthe, de Villemur, Bouret de Villaumont, Lallemand de Betz, Blondel d'Azincourt, de Caze, Fabus de Vernan, Brissart, de la Bouexière, Rolland de

Fontferrière, Thoynard de Jouy, soit le dessus du panier des Fermes; des banquiers : Harenc de Presles, Lambert; des gens d'argent : Gaignat, Chalabre, Orry de Fulvy.

Et nous ne parlons ici que de leurs rapports avec Duvaux, parce que celui-ci est seul entré dans un aussi scrupuleux détail de son commerce; mais il en va de même de ses collègues, les joailliers et bijoutiers Hébert, Jacquemin, les La Fresnaye, Belin, Besnier, Germain. Lempereur, Lévêque et du plus illustre de tous, Jacques Roettiers.

Ceux que les contemporains se plaisent à appeler les Plutus ou les Crésus ont donc, on le voit, bien des moyens de se ruiner, et il semblerait qu'après tant de dépenses diverses leurs caisses ne dussent point dès lors contenir grand argent comptant.

Il savent cependant s'en procurer encore quand il s'agit de subvenir à la plus coûteuse de leurs fantaisies, soit à la construction et à l'installation de leurs petites maisons. Ce sont là, en effet, les vraies amours d'un Fermier général qui se conforme fidèlement au goût du jour; son plaisir égoïste, sa charmante Thébaïde d'où il exclut les gens de sa famille, qu'il réserve à ses amis seuls, et surtout à de jeunes beautés de passage. Rien ne lui paraît ni trop beau, ni trop coûteux, s'il faut aménager ce lieu de plaisir. Il y emploiera les mêmes artistes, il y prodiguera autant de dorures, de cristaux, de tentures que dans l'intérieur de l'hôtel de famille, et si l'état de ses finances exige un peu d'économie, il rognera de préférence sur les frais d'entretien de ce dernier.

Mais aussi comme tout y est savamment agencé, de façon que le maître et ses hôtes n'aient point un désir à exprimer qu'on ne puisse satisfaire sur-le-champ! Comme on y a adroitement combiné ce quelque peu de mystère qui va si bien aux entreprises amoureuses, et combien on y

respire ce parfum d'un siècle toujours élégant et délicat jusque dans ses pires déportements!

La petite maison est le triomphe du Fermier général, artiste, joyeux viveur et prodigue. Elle mérite d'être décrite tout entière cette petite maison, afin de servir d'épilogue au chapitre de leur splendeur, parce qu'elle définit parfaitement ce qu'ils savaient faire en matière de luxe et de prodigalités.

Elle est située en quelque quartier retiré de la capitale, ou à ses portes. Le vieux d'Harnoncourt a la sienne à la Villette, Dangé à Puteaux, Francueil à la chaussée d'Antin, la Bouexière à Clichy, Mercier au Roule, et ainsi de suite pour chacun d'eux.

Celle-ci est bâtie rue Plumet. Elle appartient à un de la Haye. La porte principale donne sur une rue ordinairement déserte. Les jardins touchent de l'autre côté à la campagne, avec laquelle ils communiquent par une grille munie de persiennes vertes. Celles-ci ne constituent point au reste une protection suffisante, puisque certains policiers ont pu noter du dehors une scène dont ils ont rendu compte à leurs chefs, scène mythologique, sorte de tableau vivant fort suggestif, où d'aimables actrices groupées au centre d'un bassin représentaient les Muses et le jeune duc de S..., Apollon. La façade extérieure sur la rue a été négligée à dessein et semble prête à s'écrouler. Une porte d'entrée toute vermoulue, qu'on a étayée d'un côté, complète l'illusion d'une maison inhabitée. Lorsqu'on pousse cette porte, on voit une curieuse muraille de terre couverte de tuiles creuses, d'une pauvreté à serrer le cœur. Mais ceux qui sont dans le secret passent ce mur et voient au delà, en face d'eux, une charmille vivace taillée en portique et colonnes où alternent trois statues et deux vases de marbre blanc. Une élégante fontaine se détache à droite sur un

massif dont le centre est occupé par un groupe de deux naïades caressant une chimère, auquel succède plus loin un autre groupe de sylphe et de sylphide, puis un troisième de nymphe et de satyre. Le tout est à l'abri sous une colonnade de marbre blanc appuyée contre un mur, également de marbre, chargé de délicieux bas-reliefs de Clodion.

Le corps principal de logis s'élève au bout de cette allée. La façade en est très simple. Elle comprend un seul étage placé à cinq pieds au-dessus du sol, auquel on accède par une rampe double et circulaire. Un groupe en bronze de Laocoon, des lions doublés de deux sphinx, sur de hauts piédestaux, et quatre vases en bronze remplis de fleurs, en forment la décoration. L'autre façade sur le jardin paraît d'un style différent et plus orné, avec son portique à six colonnes d'ordre ionique et son fronton rempli par une belle sculpture de Pigalle, la *Naissance de Vénus*.

En pénétrant à l'intérieur de l'habitation on traverse une antichambre pavée d'une mosaïque en sentiola italienne, dont le dessin central représente un trophée des armes de l'Amour entouré de cœurs. La muraille est de marbre vert coupé de place en place par de nouveaux trophées dans le même style. Une deuxième antichambre suit celle-ci. Elle sert aux grisons, aux brocanteurs, aux colporteurs. La paroi en est blanche, boisée, avec des filets d'or, des arabesques or et bleu et des bas-reliefs représentant les sujets les plus piquants du *Roland furieux;* ces dessins et ces compositions sont dus au ciseau de Gebelin.

Sur le côté droit de ce deuxième vestibule s'ouvre une salle à manger d'été, simulant un bosquet de marronniers. Le jour y tombe en pluie d'or par un vitrage supérieur. Des oiseaux, au plumage éclatant, perchent sur leurs branches, tandis qu'au pied de chaque tronc se pressent des buissons de roses et s'enroulent des sarments de lierre,

des tiges souples de campanules roses et bleues. Puis, derrière ces marronniers et leur faisant ceinture, règne une charmille épaisse de jasmin et de chèvrefeuille, qui se reflète et semble s'allonger à perte de vue dans des glaces habilement disposées. Un large rocher dissimule l'orchestre de musiciens à cet angle de la salle; à un autre, murmure doucement une source s'échappant d'une coquille de jaune antique, garnie de gazons de violettes. Partout ce sont des eaux jaillissantes qui rafraîchissent l'air. Au moment où les convives prennent place à table, chaque tronc de marronnier s'ouvre pour laisser entrevoir autant de groupes d'un satyre et d'une nymphe portant des girandoles d'or. Alors des mains invisibles interceptent le jour, et la lumière vient uniquement de ces girandoles dont les feux se multiplient dans les glaces et sur le pavé de marbre de couleurs variées. Pour compléter ce délicieux ensemble, des chaînes de fleurs, des écharpes d'étoffe légère d'or et d'argent, passent de branche en branche, au milieu d'un nombre infini de lustres.

Près de la salle à manger d'été se trouve la salle à manger d'hiver, décorée d'une rangée de colonnes bleues à bases dorées, demi-engagées dans un mur de marbre blanc. Les panneaux, entre chaque colonne, sont remplis par des glaces montant du sol au plafond, et des consoles chargées de vases d'argent et de vermeil. Sur le revêtement de la voûte, Doyen a jeté avec sa verve accoutumée des dieux et des déesses d'un faire admirable. Le plancher de cette salle est fait du plus beau bois des Indes incrusté d'ivoire et d'ébène.

La salle de concert suit ces deux pièces. Elle est vraiment de la dernière magnificence, avec sa cheminée en marbre portor, sur l'entablement de laquelle se dressent deux hautes figures en bronze vert, avec ses glaces dont la partie supé-

rieure sert de cadre à de gracieux sujets de Boucher; avec son *forte piano,* peint sur toutes ses planches par Watteau, avec ses statues qui semblent présider à la réunion, l'*Orphée* de Guillaume II Coustou, l'*Apollon* de Pigalle; avec son plafond brossé par Julien de Toulon; avec ses meubles, ses portières, ses rideaux de velours.

Toute la décoration du grand salon se résume en une triomphante apothéose de l'Amour. C'est à peine si l'on remarque les spacieuses ouvertures donnant sur le jardin, le mur en marbre blanc, les colonnes corinthiennes lamées d'or. Le regard se porte invinciblement sur les panneaux en relief où se jouent les Amours vainqueurs des dieux, sur le plafond en demi-dôme où l'Amour, couronné de roses et monté sur l'aigle de Jupiter, conduit celui-ci avec une bride de fleurs, sur les copies de Jules Romain, réparties en trente-deux compositions, qui célèbrent encore les actions éclatantes du petit dieu malin. Et cependant que de richesses devraient y appeler l'attention : la cheminée de jaspe, surmontée de vases en bleu de Sèvres, ornés eux-mêmes de bronze d'or moulu, les guéridons, les lustres de cristal de roche, les meubles recouverts d'un velours cramoisi tramé de fils d'or, et dont le dossier, les bras et les pieds, ont été sculptés en plein ivoire!

Il n'est que la chambre à coucher pour aller au delà de ce luxe extravagant. Une étoffe de soie rose glacée d'argent, sur laquelle ou a drapé une mousseline des Indes parsemée d'étoiles et de rosaces d'or, étoffée à son tour dans le bas d'un point d'Angleterre introuvable ailleurs, recouvre le mur en son entier. Des Amours paraissent y fixer le long de la corniche du plafond des écharpes de gaze d'or et d'argent, alors que des guirlandes de roses les réunissent l'un à l'autre. Aux fenêtres, des ferrures d'une délicatesse infinie, le vitrage en glaces de Bohême, les volets et les per-

siennes peints par Vien; de-ci de-là, tenant aux panneaux ou logées dans les angles, des consoles; sur chacune d'elles un objet d'art, une pendule, avec groupe de Clodion, une pièce astronomique, des vases vieux bleu, des chats craquelés à faire mourir d'envie les amateurs. Aux dessus de glaces, des ornements de Klingsted. A la voûte, une *Nuit amenant la Lune, suivie des Vices et des Vertus* exécutée par Taillasson. Les secrétaires, les commodes, les chiffonniers, la cheminée, telle que le Roi n'en a point de semblable dans aucune de ses résidences, en porcelaine de Sèvres égayée d'une multitude de fleurs, d'oiseaux, de papillons entremêlés dans le plus ravissant désordre. Les bergères, les fauteuils, les chaises volantes, les crapauds, en satin rose glacé d'argent et bois de rose et d'ébène. Au centre de ce tableau de conte de fées, une coquille immense aux nervures rose bleu or et argent, solidement assise au sommet d'une roche de Labrador, de malachite, d'agate, et portant une corbeille tellement remplie de fleurs que les osiers dorés en ont été rompus en divers endroits, par où tombent élégamment des guirlandes de lis, de roses, de pavots, d'œillets, d'anémones, là-dessus une couche; aux quatre coins, sur des piedestaux, les statues du *Silence,* du *Sommeil,* de *Morphée* et de la *Nuit* qui tiennent d'une main un lampadaire antique, à diverses branches, et de l'autre soutiennent les rideaux et le dôme, d'où paraît tomber un Amour chargé de couronnes.

Il faut à cette chambre à coucher un boudoir dans le même goût; aussi y a-t-on prodigué les dernières richesses du confort. Les murs y sont tapissés de velours cramoisi; on y marche sur des tapis de renard bleu et de zibeline, et la lumière n'y arrive que discrètement tamisée à travers des glaces de diverses couleurs en forme de nuages.

Il faut une salle de bain qui ne dépare pas l'ensemble.

On l'a construite en rotonde, soutenue par des colonnes de marbre blanc s'enlevant en vigueur sur un lambris de marbre noir antique. La cuve, les degrés sont de marbre, les robinets d'or et d'argent.

Au dehors de la maison, dans le jardin, on a multiplié les rivières, les ponts de marbre, les rochers artificiels, les lacs, les cascades, les îles, les bois d'arbres exotiques, les groupes, les statues isolées.

Et le propriétaire de la petite maison s'est si bien entêté à en faire un morceau de roi, un morceau unique, qu'il s'est vu contraint de vendre deux belles terres pour en compléter la dépense.

Combien d'autres financiers, moins heureux que lui, n'ont plus trouvé de biens à réaliser, et se sont sottement arrêtés à mi-chemin, faute de ressources! Combien y ont enfoui jusqu'à leur ultime écu, car chacun veut avoir sa petite maison, et il la veut plus somptueuse, plus louée que celle de son voisin! De là cette orgie de réduits galants dont l'apparition provoque toujours une nouvelle description admirative de la part des auteurs légers du temps, soit dans le *Nouveau Spectateur*, soit dans les rapports de police, et qui fait naître un jour dans le cerveau de l'abbé Coyer l'idée de les imposer. « Voici encore, dit-il, une « espèce de taxe qui ne tombe point sur le peuple. Elle est « donc bien dans les principes de l'humanité; pour avoir « une grande maison, il ne faut avoir que 30,000 livres de « rente, mais pour en avoir une petite, il en faut 100,000, « à bon marché faire. C'est ordinairement un asile de plaisir « et d'abondance. De compte fait, il entre dans une petite « maison douze agréables et quatre femmes par semaine, « ou quatre fois la même. Le propriétaire payera 1 livre « par homme et 3 livres par femme. »

On n'applique pas le projet de l'abbé; mais les finan-

ciers s'imposent eux-mêmes, par vanité, bien plus que l'État ne pourrait le faire à leur endroit, et, toujours par vanité, ils donnent tant aux fêtes publiques et privées, au jeu, à la table, aux équipages, à la galanterie, aux constructions, aux collections, c'est-à-dire aux escrocs, aux cuisiniers, aux carrossiers, aux demoiselles faciles, aux architectes, entrepreneurs et manœuvres, aux artistes et quelquefois aux pauvres, que non seulement ils restituent à la chose publique leurs bénéfices exagérés, mais qu'ils semblent, de plus, y mettre de leur propre fonds.

LIVRE III

DÉCADENCE DE LA FINANCE
LA FIN DES FERMES GÉNÉRALES.

CHAPITRE PREMIER

Un mot de Voltaire. — Les Fermiers généraux volaient-ils l'État. — De la distinction entre le commencement et la fin du siècle. — Malversations des Fermiers généraux de 1720 à 1755. — Leurs injustes profits aux baux Cordier (1720) et Carlier (1726). — Les aveux de leur collègue. — Durand de Mézy. — Nouveaux avantages au bail Deboves (1730), au bail Forcéville (1737). — Incurie du Roi et des contrôleurs généraux en matière de finance. — Les baux Thibaud La Rue (1743). — Boquillon ou Girardin (1749). — Henriet (1755). — Importance des financiers dans l'État. — Une parole hasardée de M. de Fribois. — Hostilité du public contre la Ferme. — Les articles injurieux. — Les pamphlets. — L'avocat Darigrand. — Linguet. — Le marquis de Mirabeau. — Les derniers Contrôleurs généraux. — L'abbé Terray. — Les baux Alaterre et Prévost. — Difficultés que rencontre la signature de ce dernier. — — Dommages causés aux financiers par la mort de Louis XV. — Nomination de Turgot. — Ses réformes. — Sa disgrâce. — Passage de M. de Clugny. — Avènement de Necker. — Les Fermiers généraux de 1755 à 1789. — Dangers de leur situation. — Les élus du bail Henriet. — Les derniers excentriques. — La Bouexière. — Daugny. — Mlles Baumenard et Liacourt. — Les Dupin de Francueil et de Chenonceaux. — — Mme d'Épinay. — Les La Live. — Ménage et Ménage de Pressigny. — Les Hocquart. — Pelletier et ses dîners. — Les financiers raisonnables. — Mercier. — Chalut de Verins et Mlle Varanchan. — La médecine aux Fermes. — Bouilhac. — Chicoyneau. — Sénac. — La Martinière. — Les Tronchin. — Autres Fermiers généraux. — Le marquis de Borda. — Les Sainte-Amaranthe. — Papillon de Fonspertuis, de la Ferté, d'Auteroche. — Les Alliot et les Parseval. — Delahante. — Brac de la Perrière. — Desfourniels. — De Verdun. — Les Salverte. — Les grands travailleurs des Fermes. — Les amateurs. — Les inconnus. — Deux célébrités de la Ferme générale. — Lavoisier et Benjamin de la Borde.

Voltaire se trouvait un jour à souper en nombreuse compagnie. L'entretien, après avoir porté sur vingt sujets divers, languissait en dépit de tout l'esprit des convives, lorsque l'un d'eux proposa d'imposer à chacun des assistants un récit sur un thème donné, et par exemple d'une aventure de brigands. Cette motion fut accueillie avec faveur. L'on y donna suite sur-le-champ. Plusieurs des personnes mises ainsi à contribution s'étaient déjà exécutées avec la meilleure grâce du monde, avant que la parole passât à l'auteur de *Candide*. Celui-ci se recueillit longuement. L'attente devint plus grande. Il feignit encore d'hésiter. Enfin il commença en ces termes : « Il était une « fois un Fermier général..... »

Voltaire lançait là un de ces mots plaisants qui lui coûtaient fort peu. Était-il bien venu, toutefois, à traiter de la sorte les membres d'une société à laquelle il avait tant d'obligations, et l'appellation était-elle d'autre part réellement méritée? En un mot, les Fermiers généraux volaient-ils l'État et le particulier? On peut répondre sans crainte : oui, si on les prend avant les dernières années du règne de Louis XV; non, si on parle d'eux passé cette époque, c'est-à-dire de 1765 à la fin de la monarchie.

Il n'est pas discutable, en effet, que la majorité des premiers Fermiers généraux du siècle, de ceux qui composaient la Compagnie lors des baux Cordier et Carlier, ne fussent entrés en fonction passablement gueux, et qu'ils n'en sortissent tous avec de grosses fortunes. On a déjà vu précédemment combien les contemporains des Bouret et des Boullongne se préoccupaient de rechercher les causes d'un enrichissement si subit. Ils s'en tenaient néanmoins aux accusations vagues. Peu de gens, avant Sénac de Meilhan, songèrent à établir d'une manière déterminée le quantum de leurs bénéfices illégitimes. Celui-ci, né dans la finance

et homme de finance, administrateur éclairé, sur qui on avait jeté les yeux pendant un temps pour le Contrôle général, celui-ci, disons-nous, était on ne peut mieux placé pour conduire une enquête de ce genre. En voici les conclusions :

Les profits des Fermiers généraux, receveurs, trésoriers, de tous ceux qui, de 1726 à 1754, avaient participé aux affaires de finance, s'élevaient, d'après ses calculs, à onze cent trente-deux millions, et cette somme devait être répartie, suivant lui, sur un nombre de huit cents individus.

« Plusieurs ministres, ajoutait-il, frappés du scandale « de bien des fortunes de la finance, ont diminué successi- « vement ces bénéfices, et depuis quelques années les baux « et les marchés qu'on a faits (1) ont été moins dispendieux « pour l'État.

« On peut supposer, en conséquence, que depuis 1754 « jusqu'en 1776, le produit des bénéfices de tout genre n'a « monté qu'aux deux tiers environ des bénéfices antécé- « dents; aussi la totalité des bénéfices de la finance en « France, pendant cinquante années, compose la somme « de dix-sept cent dix-neuf millions à peu près. Comme « les sous-fermes, qui comprenaient une multitude d'inté- « ressés, furent réunies aux Fermes générales, on peut « porter à quatorze cents seulement le nombre de ceux « qui ont participé pendant un demi-siècle au profit des « grandes places de la finance. Dix-sept cent dix-neuf « millions étant répartis sur ce nombre, forment pour « chacune des quatorze cents personnes un capital « de 1,227,885 livres.

« Le numéraire circulant s'est accru considérablement « pendant le même temps; on l'évalue à deux milliards à

(1) De 1770 à 1777.

« l'époque actuelle; en divisant en cinquante années la « somme de dix-sept cent dix-neuf millions, le résultat est « que, chaque année, un petit nombre d'individus a par- « tagé la cinquantième, et ensuite la soixantième partie de « toute la richesse nationale. Chaque province a contribué « environ d'un million de son numéraire à cette étonnante « profusion. Qu'on juge du luxe qu'elle a dû produire « dans la capitale, du desséchement qu'elle a causé dans « les provinces!

« Dans le nombre des quatorze cents personnes appe- « lées à ces partages, on peut établir ainsi l'échelle de quel- « ques fortunes.

« Deux de trente-trois millions représentées par Samuel « Bernard et Pâris de Montmartel, en comprenant, ainsi « que pour les autres, ce qu'ils ont consommé ou laissé à « leurs héritiers.

« Trois de dix millions.

« Cinq de huit millions.

« Cinquante depuis trois jusqu'à six millions, et l'un por- « tant l'autre quatre millions.

« Voilà, reprenait M. de Meilhan, dans un nombre de « soixante personnes, trois cent trente-six millions de livres « de rassemblés. Les auteurs qui ont le plus déclamé « contre les profits de la finance n'ont peut-être pas ima- « giné qu'ils puissent s'élever à la somme immense que « présente ce tableau.

« La rapidité des fortunes financières acquises sans tra- « vail scandalise le peuple, choque les grands, corrompt « les mœurs, fait naître le dégoût, éteint l'émulation. Com- « ment peut-on s'occuper des moyens lents d'une fortune « pénible, lorsque l'imagination est frappée du spectacle « d'une fortune immense acquise sans travail? »

Les chiffres ainsi donnés par de Meilhan étaient-ils

exacts? Qui pourrait le dire avec certitude à l'heure actuelle?

Mais comment se refuser à croire à une véritable dilapidation des fonds publics, lorsqu'on considère les folles dépenses de tant de parvenus sortis de l'état souvent le plus infime, et surtout lorsqu'on reprend attentivement l'examen des clauses qui accompagnèrent chacun des baux consentis par le Roi à MM. des Fermes générales, durant la même période de cinquante années?

N'y voit-on pas chaque fois l'opulente Compagnie prendre nettement position de façon à frauder impudemment le Trésor?

De 1721 à 1726, à l'époque où on tâtonne, ne soupçonnant même pas comment on sortira d'embarras, où les Contrôleurs généraux Le Pelletier de la Houssaye et Dodun ne savent à quel saint se vouer, elle exploite sans hésiter la situation à son profit.

Le Roi s'est adressé aux titulaires des anciens baux, Aymard Lambert et Pillavoine, qui, d'ailleurs, ne cesseront, durant cinquante années, jusqu'en 1762, d'occuper, eux ou leurs héritiers, l'Hôtel des Fermes. Il les faisait prier, au 1er janvier 1721, de fixer eux-mêmes le prix du bail, de manière à posséder le premier et le plus important élément d'entente. Ce à quoi ils répondaient, en exaltant bien haut leur zèle et leur désintéressement, que, vu l'état auquel se trouvaient alors les affaires, et vu l'incertitude du produit à venir des Fermes du Roi, ils considéraient pouvoir en tirer tout au plus trente-six millions, que cependant par dévouement à la personne de Sa Majesté ils concluraient sur le pied de quarante-cinq millions.

Le rendement des impôts à la fin de la première et de la seconde année qui suivirent cette négociation, montra de quel odieux marchandage ils s'étaient rendus coupables,

puisque l'une fournit cinquante-neuf, et l'autre, soixante-six millions.

Le ministre ne pouvait accepter au nom du Roi des offres aussi désavantageuses. Il décida de percevoir les impôts par voie de régie. Aussitôt nos financiers modifièrent leurs plans en conséquence. Ils furent les régisseurs, et ne pouvant gagner le tout, ils s'arrangèrent de manière à gagner une notable partie. Ils eurent l'adresse d'imposer, en mars 1723, au ministre Dodun un article spécial d'après lequel ils s'engageaient à verser au Roi deux sols pour livre de tout ce qui *défaudrait* d'un maximum de rapport fixé à cinquante-sept millions et, par contre, à toucher deux sols aussi pour livre de la somme qui pourrait excéder ce maximum.

Le ministre reconnaissait en plus à cette disposition un effet rétroactif pour les deux années précédentes de 1721 à 1723. Or le produit de la régie Cordier, transformée au dernier moment, et pour l'apurement des comptes, en un bail Bourgeois, s'élevait, au 1[er] septembre 1726, à la somme de 485,509,945 livres, accusant ainsi une plus-value de deux cent quinze millions, sur laquelle la Compagnie préleva un dixième conformément à la précédente décision.

C'était déjà un bénéfice fort estimable, mais les financiers ne s'arrêtèrent pas en aussi beau chemin. Ils avaient composé leurs départements de façon à diriger entièrement les différentes parties de cette régie, et pour en mieux cacher le produit, ils ne voulurent point admettre de sous-fermes, mais ils organisèrent différents bureaux de commis chargés d'exploiter chacune de ces parties. A cet effet ils choisirent, tant parmi les directeurs de province que parmi ceux de Paris, les compères qu'ils savaient les plus habiles et les plus experts au métier, répartis, dans la suite, par eux entre vingt-cinq bureaux. Chacun de ces bureaux com-

prit de ce fait un chef à 6,000 livres d'appointements, un sous-chef à 4,000 livres, et nombre de différents commis les uns à 2,400 livres, et les autres à 1,000 livres. Les postes les plus lucratifs furent réservés, est-il utile de le dire, à des parents et amis.

Ces différents bureaux furent établis dans les galeries et appartements de l'Hôtel des Fermes et de celui de la Douane, et correspondirent dès lors, suivant les départements, avec les régisseurs. Comme les frais de régie, les appointements des commis et les gages aux valets et fournisseurs des bureaux devaient être sur le compte du Roi; ils ne furent ni épargnés ni ménagés. Les appointements des directeurs et des commis, tant de province que de Paris, furent tous augmentés. Il y eut même des gratifications, sous prétexte que cela encourageait à travailler avec plus d'attention.

Mais ils pensaient bien, dit l'auteur du manuscrit à qui nous empruntons ce détail, qu'un temps viendrait qu'on se lasserait de la régie, si péniblement prorogée d'année en année par les arrêts du Conseil (1er septembre 1722, 8 mars 1723, 5 juin 1725); qu'on adopterait de nouveau le système des baux, et que, le cas échéant, on leur en ferait un sur le pied de ces frais de régie, et qu'alors il ne tiendrait qu'à eux de les réduire autant qu'ils les avaient augmentés.

Les choses se passèrent, en effet, ainsi qu'ils l'avaient prévu. Le même état de frais fut inscrit sans modification, en 1720, au bail Carlier, à la fin de la régie. Ils signèrent des deux mains, puis s'empressèrent de réduire les commis de 1,400,000 livres pour chaque année du nouveau bail. Le Roi continua à tenir compte de cette somme à nos bons Turcaret, et le tour fut joué. Ils en eurent, paraît-il, huit millions.

Quant à leurs arrangements relativement au bail Carlier,

ils ne furent pas pris avec moins d'habileté, si bien que certains d'entre eux, outrés ou effrayés de voir ainsi rançonner l'État, tentèrent d'éclairer la religion du Contrôleur général sur de pareils agissements.

L'un d'eux, notamment, Durand de Mézy, rebuté de ne pouvoir vaincre certaines préventions que ses pairs avaient inspirées contre lui à Le Pelletier des Forts, ministre des finances depuis le 15 juin 1726, employa le crédit de la princesse de Carignan pour se faire entendre du cardinal de Fleury, dans les derniers mois de l'année 1728. Il fut fort bien accueilli par l'Éminence, à laquelle il présenta un mémoire, sorte de factum très violent contre MM. les Régisseurs et Fermiers généraux des baux Cordier et Carlier. On y établissait péremptoirement que n'importe quelle société de financiers aurait pu et pourrait consentir ces baux sur le pied de quatre millions d'augmentation par an, en faisant, par conséquent, des versements annuels de quatre cent quatre-vingts millions au lieu de quatre cent soixante et un, prix des six années de la régie Cordier; que le Roi était donc en droit de répéter ce que ceux-ci lui avaient frauduleusement extorqué, et que la plus prompte décision sur ce sujet serait la meilleure.

Le Contrôleur général était trop heureux de saisir la première occasion de tondre, à son tour, ces tondeurs émérites. Aussi Sa Majesté rendit-elle incontinent, sur sa proposition, un édit qui contraignait la Compagnie à rembourser, à partir du 1er janvier 1729, et chaque mois, une somme de 500,000 livres, jusqu'à concurrence desdits quarante millions, le tout sans diminution du prix de leurs baux. Ce fut, tout d'abord, une véritable consternation dans Rama. Les financiers crièrent bien haut à la spoliation; après quoi, ils obtinrent le renvoi de Durand de Mézy; puis ils feignirent de s'incliner devant les volontés

royales, comptant bien, *in petto,* faire reviser leur procès à la première occasion favorable. Elle ne tarda pas à se présenter lors de la naissance du Dauphin, à la date du 4 septembre 1729. Louis XV n'aurait pu tenir plus longtemps rigueur à des gens qui manifestaient un si éclatant amour pour sa dynastie. Ils furent dispensés de la plus grande partie de la restitution, et l'on ne parla plus de l'édit.

Il est vrai que peu après, au moment de la substitution du bail Nicolas Desboves au bail Carlier, les Fermiers généraux réalisaient un bénéfice de vingt-quatre millions et demi, représentant l'écart entre le montant de leur rapport à l'État, réglé à quatre cent quatre-vingts millions, et le produit de la recette des six années, qui s'élevait effectivement à 504,764,849 livres.

Entre temps, ils grapillaient afin de s'entretenir la main. Et comme ils venaient, vers cette époque, de signer au Roi un prêt de huit millions à raison de 200,000 livres par chacun des quarante, ils déclaraient ne pouvoir réunir plus de 936,640 livres de ces fonds, et s'en autorisaient pour tirer le reste des sous-fermiers; mais tandis qu'ils exigeaient de Sa Majesté 7 pour 100 d'intérêt de ces huit millions, ils se refusaient de leur côté à rien payer aux sous-fermiers.

Le bail Desboves ne leur fut pas moins favorable. En premier lieu ils réussirent à évincer, soit sur la fin du ministère de M. Le Pelletier des Forts, soit lors de l'avènement de M. Orry, nommé le 20 mars 1730, à évincer, disons-nous, bon nombre de leurs concurrents des autres Fermes particulières du tabac, du sol pour livre, des suifs et chandelles, des gabelles des Trois-Évêchés, des droits attribués aux offices sur les ports, halles et marchés de Paris. Il ne fut plus question, de cette manière, que d'eux seuls pour tout ce qui regardait les Fermes des revenus du Roi.

Ils s'employèrent, en second lieu, très activement à exploiter à leur profit les embarras du gouvernement au sujet d'une certaine affaire des plus embrouillées, que les contemporains présentent à peu près en ces termes. Le bail Desboves devait comprendre les mêmes articles qui se trouvaient énoncés au bail précédent. En faisant ce bail, on ne s'était pas souvenu que, par une déclaration du 19 novembre 1729, le Roi, pour l'avantage des îles et terres d'Amérique, avait distrait de ce bail les droits du domaine d'Occident, qui se percevaient dans les colonies, afin d'en employer le produit au profit de ceux qui les habitaient; et que, par arrêt du 24 septembre 1732, cette distraction, qui n'étant que pour trois ans aurait dû finir au dernier décembre 1732, avait été continuée pour trois autres années. Que, par cette même déclaration, le Roi avait ordonné qu'il serait levé un 1/2 pour 100 au delà des 3 pour 100 sur toutes les marchandises qui, venant de l'Amérique, arrivaient en France dans les ports désignés par les règlements. Mais que de ces 3 et 1/2 pour 100 les Fermiers généraux ne profiteraient que de 2 et 1/2 pour 100, et que le 1 pour 100 restant serait pour maintenir et augmenter le commerce des colonies françaises. Cette inattention donnait lieu aux cautions de Desboves de réclamer une indemnité.

Ils en profitèrent, et pour « continuer à donner, prétendaient-ils, des marques de leur zèle », ils se contentèrent de demander, pour toute indemnité, que Sa Majesté ajoutât le 1/2 pour 100 qu'elle avait retranché à Carlier sur les 3 pour 100, lequel 1/2 pour 100, avec un autre 1/2, Sa Majesté avait attribué pour l'avantage des colonies. Par arrêt du conseil du 5 août 1732, le Roi déclarait accepter leurs propositions, et, grâce à cette surprise faite à la religion du ministre, les Fermiers généraux bénéficiaient dans le

bail Desboves d'un 1/2 pour 100 de plus qu'au bail Carlier.

Enfin, ils réalisaient à l'expiration de ce bail, non plus vingt-quatre, mais quarante-huit millions, de la différence entre les cinq cent quatre millions qui leur étaient demandés et le produit des six années de cet exercice, s'élevant à un total de 552, 410,197 livres.

Desboves cédait la main à Forceville; sa disparition ne changea rien aux procédés de messieurs des Fermes générales, qui continuèrent à mettre en œuvre tous les moyens honorables ou condamnables d'augmenter leurs biens, jusqu'à transformer en un véritable tripot les bureaux de la loterie organisée par Orry en 1742, dont il attendait monts et merveilles. « Ils font là comme ailleurs, écrit-on de tous « côtés à ce moment, des profits scandaleux. » Et il en alla de même au bail de 1743, dont le prête-nom est un Thibault La Rue quelconque, au bail de 1749, à celui de 1755, le fameux bail Heuriet, qui ouvre les portes de la Ferme générale à vingt fripons de plus.

Jusqu'à la mort de Fleury (1743), les plaintes du peuple, de plus en plus fréquentes, de plus en plus violentes, les représentations indignées des hommes du métier, et les satires de tous les gens de lettres échouaient misérablement devant un parti pris de ne rien entendre. Les financiers tablaient sur l'indifférence du ministre en matière de finances. Le vieux cardinal croyait qu'il suffisait, pour bien administrer la fortune publique, de lui appliquer une maxime dont il s'était bien trouvé dans ses affaires particulières. Il avait remarqué qu'il retirait davantage de ses bénéfices en laissant faire ses fermiers, en ne haussant point le prix des baux, qu'ainsi il était payé plus exactement et mieux. Aussi ne changeait-il presque rien aux traités des Fermes générales et s'était-il constamment interdit toute augmentation, lors même qu'il eût été facile d'en obtenir.

Le cardinal faisait donc la sourde oreille. Le Roi, de son côté, se contentait de toucher de fort beaux dividendes : 18,314,596 livres au règlement de compte de la régie Cordier ou bail Bourgeois; 10,123,728 livres du bail Carlier; 10,467,903 livres du bail Nicolas Desboves, soit une quarante de millions en douze années, de 1726 à 1737.

Le Contrôleur général empochait régulièrement, pour sa part, les 100,000 écus d'habitude à chaque renouvellement de bail. Quant aux gens influents, l'opulente Compagnie les tenait par bien des points, notamment par leur participation reconnue ou contestée aux nominations pour les emplois inférieurs dans le département de la Ferme.

Or, pour se rendre compte de la vogue dont jouissait la moindre charge de la finance dès l'année 1738, il suffit de lire une note écrite au courant de la plume, au jour le jour, par un anonyme, un bourgeois de Paris, dans son livre de raison. Il dit, à la date du 24 février de cette année : « Vous ne sauriez concevoir le mouvement que « causa dernièrement le renouvellement des Sous-Fermes. « On ne voyait autre chose dans les rues et dans les mai- « sons; les uns agités par la crainte, les autres animés par « l'espérance. Je sais, d'un Fermier général de mes amis, « qu'il y avait, dans les listes qui avaient été données des « aspirants, 7,200 personnes, et il n'y avait que 100 Sous- « Fermiers de faveur, parce que l'on voulait conserver « 100 des anciens. Aussi a-t-on expédié promptement « l'adjudication. Les protections ont été la plupart inutiles. « On n'a eu aucun égard aux listes qui avaient été imaginées « pour amuser les solliciteurs. On a trompé tout le monde « jusqu'au dernier moment, et les places de faveur n'ont « été accordées qu'à ceux qui avaient de fortes raisons « pour les obtenir. »

Un pareil engouement faisait la force des Fermiers géné-

raux, qui n'hésitaient pas à piller de plus belle, tout en protestant de leur immuable dévouement au Roi, comme dans leur projet de bail en 1743, véritable monument de duplicité et d'impudence.

Ils y déclaraient que « leur zèle les portait à offrir sans « hésiter, pour le bail à venir, une augmentation de prix; « mais que les circonstances de la guerre ne leur permet- « taient pas d'espérer de pouvoir accomplir et leurs désirs, « et les engagements qu'ils pourraient prendre; qu'ainsi « ils proposaient, pour le bail nouveau, de continuer le « prix de l'ancien, tant que Sa Majesté serait armée, mais « que pour chacune des années qui suivraient le rétablis- « sement de la tranquillité, ils payeraient quatre-vingt- « douze millions de prix de bail.

« Si le Roi voulait :

« Leur passer un nouveau bail de six ans;

« Continuer pendant les six années du bail à venir la « perception des droits prorogés pour les six années du bail « courant, pour la levée desquels il leur serait remis une « déclaration dûment enregistrée. Que si, dans la suite, Sa « Majesté jugeait à propos de faire distraction de la Ferme « du Tabac ou de quelque autre partie desdites Fermes, ou « de faire quelques changements, suppressions ou modéra- « tion des droits en dépendant, il leur en serait tenu compte « sur le prix du produit de l'année précédente. Que néan- « moins, pour concourir au soutien et à l'augmentation du « commerce, ils consentiraient que Sa Majesté accordât « l'exemption et décharge entière des droits de sortie sur « toutes les étoffes et fils, et celles mêlées de ces différentes « matières, ou avec or et argent, les ouvrages de bonneterie « fabriqués de même matière, même les soies de toutes « espèces qui seraient envoyées directement du royaume « chez l'étranger, et ce, à commencer du 1er octobre 1744. »

C'était donner un sou d'une main pour reprendre un écu de l'autre, abandonner de vains avantages pour s'assurer la partie principale, l'augmentation proposée n'étant par rapport au bail précédent que de vingt-quatre millions en sa totalité, à l'heure même où les bénéfices se soldaient annuellement par une douzaine de millions.

En 1749, au bail Bocquillon, ils gagnaient encore du terrain. Les Fermes générales du Roi avaient été adjugées toujours aux mêmes Fermiers généraux, pour la somme de 101,145,000 livres, résultant de l'estimation qui avait été faite des diverses parties les composant. C'était une adjonction de neuf millions au prix du bail précédent; mais de ces neuf millions ils en retenaient cinq, afin de se payer de trente millions que le Roi leur devait pour des emprunts antérieurs. A l'égard des quatre autres millions d'augmentation, ils avaient eu l'art de se faire accorder différents droits dont ils ne jouissaient pas précédemment, et dix fois plus avantageux et plus rémunérateurs, de telle sorte que, loin de céder la moindre parcelle de leurs énormes profits, ils rapportaient encore à la masse.

En 1755, ils avançaient au Roi soixante millions à 4 pour 100, à condition que le bail des Fermes serait renouvelé en leur faveur. Ils exigeaient ensuite la suppression des sous-fermiers, afin d'être seuls les maîtres de la Régie. Ils demandaient encore que la libre disposition de tous les emplois qui concernaient la Ferme leur fût abandonnée. Le nouveau bail, par lequel on reconnaissait toutes leurs prétentions comme bien fondées, passa au mois d'octobre de cette année. Il portait le nombre des titulaires à soixante, qui s'engageaient à verser au Trésor cent dix millions par chaque année de bail.

Ce fut là l'apogée de leur puissance financière. Ils étaient tout et pouvaient tout. Ils formaient un État dans l'État,

plus puissant que le véritable, et l'on s'explique aisément, d'après cela, leur infatuation, qui donnait lieu si fréquemment à des scènes du plus haut comique. N'est-ce pas M. de Fribois, Fermier général et beau-père de Berryer, le Garde des sceaux, devant qui l'on parle un jour, à Bagnolet, d'une charge de maître d'hôtel du duc d'Orléans? « Eh! « mais, qu'est-ce que cela? fait-il, c'est une misère. — « Pardonnez-moi, lui répond-on, c'est une charge comme « il faut. — Eh! non, répond-il; il n'y a pas de charge « honnête dans la maison de M. le duc d'Orléans! — « Que dites-vous? Et celle de premier gentilhomme de la « chambre, de premier écuyer, de ses chambellans, toutes « places remplies par des gens de la plus haute qualité? — « Oui, oui, par de pauvre noblesse. Ma foi, messieurs, je « ne connais de place honnête chez ce prince que celle de « fermier, et celle de Fermier général chez le Roi. »

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1760. A cette époque, l'animosité du public en général, à l'endroit des Fermiers, revêtit une forme bien décidément agressive. On ne pensa plus à blâmer uniquement, comme par le passé, leurs profits excessifs. On les accusa nettement d'avoir provoqué, avant tous autres, les embarras financiers au milieu desquels on se débattait avec tant de peine. Dans ces conditions, l'autorité royale qui les avait longuement soutenus, se voyant elle-même déconsidérée et menacée, renonça à s'embarrasser pour la suite d'alliés aussi compromettants, et les laissa du jour au lendemain seuls en présence de leurs adversaires. Ceux-ci, assurés, dès lors, de l'impunité, ne gardèrent plus de mesure, et quoique ceci puisse sembler, au premier abord, un paradoxe, les Fermiers généraux passèrent, durant cette période de 1760 à 1770, de l'état d'oppresseurs à l'état d'opprimés.

On en vint, par l'effet d'une réaction exagérée, à les

victimer de la même façon qu'ils avaient victimé le contribuable, et cela à l'instant où la Compagnie, réformée et épurée, comprenait dans son sein autant d'honnêtes gens qu'elle avait autrefois compté d'escrocs.

On débuta par les satires ou les injures, les unes déguisées d'un peu d'esprit, les autres simplement brutales, mais respirant toutes un égal sentiment d'animadversion. « Il y a ici, écrivait un premier auteur, soixante hommes « d'argent qui habitent des palais d'or. Ils sont faits de « finance, et on les nomme les Fermiers généraux. Ce sont « des gens qui louent du Roi la permission de tyranniser « ses sujets. Ils en ont le bail et lui payent, tous les ans, « cent millions pour cela. C'est un prix fait.

« Tu peux bien t'imaginer que des hommes qui ont carte « blanche du prince ne ménagent point les peuples; aussi « il faut voir comme ils sont menés. Les nègres d'Afrique « ne sont pas traités d'une manière plus inhumaine. Je ne « t'en dirai pas davantage : ils ont la permission d'envoyer « les sujets du Roi aux galères, quelquefois même de les « faire mourir.

« Le monarque leur fournit toutes les pièces nécessaires « en arrêts; il leur cède aussi pour leur argent une partie « de son autorité. Tout est en règle, le Roi est payé et le « peuple est foulé.

« On méprisait autrefois ces gens-là comme de la boue; « mais on a pris, à la fin, le parti de les voir; les grands du « royaume les visitent et mangent avec eux; et il faut bien « que cela soit ainsi, autrement il se formerait de trop « grands vides dans l'État. L'argent serait d'un côté, la « noblesse de l'autre, et l'indigence publique au milieu.

« De tous les prestiges des hommes d'argent, le plus « grand, selon moi, est d'avoir su persuader au gouvernement qu'il ne pouvait plus se passer d'eux. Ils disent,

« pour leur raison, qu'ils forment aujourd'hui, dans l'État, « un corps de finances dans lequel la Couronne trouve tout « d'un coup des ressources au besoin; cela veut dire qu'ils « sont toujours prêts d'avancer au Roi telle charge exor- « bitante qu'il voudra imposer sur ses peuples, pour leur « en faire payer ensuite le capital avec les intérêts. Ce « n'est que dans les États où personne ne veille sur le bien « public que de pareilles maximes peuvent s'établir. »

Un autre écrivain faisait dire à Mme de Pompadour, dans une prétendue lettre à M. de Machault, composée certainement après la mort de la marquise : « Vous avez « dessein, Monsieur, de faire la guerre aux quarante « voleurs privilégiés qui désolent la France. On dit que la « richesse actuelle de l'État monte à environ douze cents « millions de capital, et deux cents particuliers en possè- « dent au moins la moitié. Il n'y a pas là de proportion, et « c'est un grand abus. Je pense comme vous que le Roi, « en accordant aux Fermiers généraux le droit d'entrée, « n'a jamais eu et ne pouvait avoir l'intention de ruiner « ses sujets. C'est un monopole qui engloutit insensible- « ment tous les fonds du royaume. Il est justice de faire « rendre compte à ces Messieurs, et je suis persuadée que « si cette opération est faite avec fidélité, elle versera plus « de trois cents millions dans les coffres du Roi. »

Ici, on établissait un piquant parallèle entre eux et les anthropophages. « Les Fermiers généraux sont-ils des « êtres simples ou composés? se demande-t-on — Ce sont « des êtres composés. — De quoi? — De vin, de sel, etc. « Malheureusement notre langue est trop pauvre pour « définir des gens si riches. On est donc dans la nécessité « d'avoir recours au figuré. Après avoir longtemps et inuti- « lement cherché, on s'est rappelé qu'à un certain degré « de longitude, il y a des pays sauvages où les hommes

« mangent leurs semblables, et qu'on nomme pour cette « raison *anthropophages*. On a vu tant de rapports entre ces « anthropophages et les Fermiers généraux, on a remarqué « entre les uns et les autres une analogie si sensible, qu'on « n'a point hésité à adopter ce terme pour les désigner. »

Et comme l'ennemi des Fermiers généraux ne trouve point la prose suffisante, il saisit sa lyre et s'écrie :

Scélérats abreuvés du sang des malheureux,
Iniques maltôtiers, monstres insatiables,
Ne naîtra-t-il jamais, au gré de tous les vœux,
Ce jour qui punira vos forfaits incroyables?
L'univers étonné voit le peuple français
Consterné, sans vigueur, sans force et sans courage;
Ce peuple belliqueux, sous le meilleur des Rois,
Par soixante tyrans est mis en esclavage.
Dans l'empire des Lys ces cruels potentats
Ont trouvé le secret d'élever un empire,
Et sous leurs drapeaux d'or deux cent mille soldats,
Vivent à nos dépens du soin de nous détruire.
Emparez-vous du sceptre, exécrables traitants.
Déjà sur les Français vous régnez en partie,
Possesseurs de leurs biens, des tribunaux ardents
Vous rendent tous les jours arbitres de leur vie.

Puis quelques vers plus loin :

Peuples, c'est à ce prix qu'on voit tant d'ex-laquais
Insulter par leur faste aux malheurs de la France;
Vos sueurs, votre sang ont bâti leurs palais,
Et s'ils sont opulents c'est de votre indigence.

Là, c'est le *Testament de Mandrin* qu'on imprima peu après que cet « homme courageux » eut été immolé à la vengeance des Fermiers généraux dont il faisait la terreur. « Mandrin a violé les lois, mais ces lois étaient dures, « violentes, sanguinaires, extorquées au souverain par une « compagnie de traitants avides et barbares qui, sous le

« nom du monarque exerce sur le peuple le monopole le « plus tyrannique. » Les financiers ne peuvent être considérés que comme des fripons, car toute leur gestion est fondée sur la richesse de l'État. Ils peuvent bien donner un mouvement plus ou moins rapide aux finances, mais ils ne sauraient les augmenter. Il n'est point en leur pouvoir de mettre dans le Trésor public une richesse qui n'y existe pas et qu'ils n'ont point eux-mêmes. Quel que soit le prix du bail des Fermes, cela est indifférent aux Fermiers. Ce n'est point la Compagnie qui fait les fonds, ce sont les peuples. En outre, les places de maltôtiers sont devenues héréditaires, et le métier de financier un art de famille. Par les Fermes, le Roi et les ministres finissent par n'avoir plus aucune idée du détail des revenus de la Couronne abandonnés aux Fermiers, parce que ceux-ci ont eu l'art d'embrouiller la perception par les formules les plus compliquées, afin d'en dérober la connaissance à tous ceux qui n'ont pas, grâce à eux, une longue expérience du fil de ce dédale. Alors on a beau découvrir que les Fermiers généraux sont de malhonnêtes gens ; on est obligé de fermer les yeux sur leurs malversations parce qu'on n'en a pas le remède, parce qu'ils sont riches et qu'on a besoin de leur richesse, et parce qu'ils ont prêté des sommes énormes et qu'on ne peut pas les leur rendre. Voilà ce qui a causé dans le principe, et, dans la suite, accéléré la ruine du pays.

Ces attaques acrimonieuses, les menaces d'enrôler des individus dans le but d'égorger les Fermiers généraux, se condamnaient elles-mêmes par leur violence, tandis que certains mémoires, mieux pondérés et rédigés dans un style infiniment plus insinuant, occasionnaient à nos Turcarets un préjudice irréparable.

L'*Antifinancier,* que la surveillance de la police et les

mailles serrées du réseau douanier n'empêchèrent point de pénétrer en France en 1763, et dont, au bout de quelques semaines, les librairies de Paris logeaient d'amples provisions, inspira aux Fermiers généraux, dès son apparition, des appréhensions bien justifiées par la suite des événements. Leur procès y était savamment instruit, chaque grief particulier habilement passé en revue et articulé dans l'ordre suivant :

« La régie actuelle, par ses frais, ses procès, ses con« traintes et la multitude des chefs et commis, emporte « quatre fois et plus la valeur de l'impôt.

« Elle accable des sujets libres sous une multitude de « servitudes odieuses.

« En multipliant à l'infini les fortunes, elle corrompt et « avilit tout.

« Elle est nécessairement obscure, du fait qu'elle est très « compliquée. Elle livre la nation à des exactions, à des « vexations de la part des traitants impénétrables aux yeux « du prince et des magistrats. Elle invite les peuples à la « fraude par l'appât du gain, et ruine ensuite, ou livre au « bourreau, les fraudeurs surpris, contre toute justice divine « ou humaine.

« Elle méconnait les droits de la nation. Elle a des « tribunaux particuliers sans nombre dont les membres « sont autant de petits tyrans qui achèvent d'écraser les « peuples.

« Elle étouffe le commerce, arrête la circulation par les « obstructions que tant de caisses apportent dans les verse« ments, et par les profits immenses des traitants.

« En faisant porter les plus forts droits sur les denrées, « elle confond le nécessaire physique avec le revenu et « impose tout; ce qui lui fait commettre plusieurs millions « d'injustices par chaque jour.

« Elle est absolument inconnue à tous les redevables.
« En un mot, la régie actuelle est odieuse au public, « excite les murmures les plus vifs, et par ce seul endroit « mérite la proscription. »

Suivait un éloquent détail des abus les plus criants dont la Compagnie avait pu se rendre coupable.

Le premier soin de celle-ci fut de connaître l'auteur de ce pamphlet afin de le mettre à la raison. C'était un certain Darigrand, avocat de Paris, qui lui brûla d'ailleurs la politesse en se laissant mourir au moment où l'on espérait en obtenir une éclatante rétractation. Le second fut de prévenir le retour de semblables publications. Mais Darigrand lui-même n'était qu'un des nombreux porte-voix du mécontentement général. Des écrivains de talent comme Linguet et le marquis de Mirabeau, l'Ami des hommes, le remplaçaient aussitôt, pour le plus grand malheur des Fermiers du Roi qui n'en pouvaient mais.

Que l'on était loin du temps (décembre 1740) où Mlle Petit, danseuse de l'Opéra, était menacée du For-l'Évêque pour avoir, au courant d'un mémoire célèbre, comparé les Fermiers généraux aux filles de l'Opéra en disant : « Ceux-ci et celles-là entrent également dans le « monde sans biens et en gagnent, les uns d'un coup de « plume, les autres d'un..... abandon gracieux de leurs « personnes. Les financiers sont détestés des malheureux « aux dépens desquels ils s'enrichissent; les filles sont « adorées de ceux mêmes qu'elles ruinent. »

Que l'on était loin du temps où les comédiens ordinaires du Roi se préparant à jouer aux Français, le jour de la Saint-Martin de l'année 1736, avant leur départ pour Fontainebleau, une petite comédie en vers intitulée *Le badinage, ou Le dernier bon jour de l'absence,* en étaient empêchés par ordre supérieur! Le spectacle était décommandé au der-

nier moment, parce qu'on avait prétendu reconnaître, dans certains portraits, le vieux Samuel et quelques autres financiers de sa trempe, « gens à ménager », ajoutait-on, « en un temps où la finance est le nerf de la guerre et « des conquêtes ».

Après 1760, les Fermiers généraux n'ont plus à espérer aucune protection de l'autorité. On les moleste chaque jour, sans qu'à leur tour il leur soit permis de se défendre. Pour tous ils sont l'ennemi, parce qu'à cette époque où, du haut en bas de l'échelle sociale, on a bien de la peine à équilibrer de maigres revenus, ils demeurent les seuls qui possèdent, les seuls, par conséquent, dont on ait intérêt à hâter la ruine.

Les Contrôleurs généraux prennent parti pour le public; MM. de Machault, de Séchelles, Moras, Silhouette, Bertin s'étaient contentés de se défendre contre leurs empiétements. Laverdy et Maynon d'Invau les avaient un peu entamés; l'abbé Terray et, plus tard, Turgot et Necker les attaquent ouvertement, avec une énergie sans pareille.

Avec Terray on peut dire que la carrière triomphale des Fermiers généraux est irrévocablement close, et son entrée aux affaires marque leur premier pas vers leur déchéance définitive, nous allions dire les premières pages de leur martyrologe. Qui ne connaît le personnage de l'abbé, cet homme à l'extérieur dur, sinistre et même effrayant : une grande taille voûtée, une figure sombre, l'œil hagard, le regard en dessous, rempli de fausseté et de perfidie, les manières disgracieuses, un ton grossier, une conversation sèche, point d'épanouissement de l'âme, point de confiance, jugeant toute l'espèce humaine défavorablement, parce qu'il la jugeait d'après lui-même, un rire rare et caustique, ne gardant nul respect pour la justice, n'éprouvant nulle honte de chercher à tromper, mentant d'une façon si suivie

qu'il disait sans rougir ce qu'il était impossible que l'on crût?

Et cependant, comme il se rencontre toujours des flatteurs pour saluer l'avènement d'un ministre, un médiocre rimailleur chantait ainsi cet événement :

Vous de qui le mérite était déjà connu,
Qui teniez de Thémis la sévère balance,
Par le choix d'un grand roi vous voilà devenu
L'économe de la France.
C'est pour vous une gloire et pour nous un bienfait;
Il faut adresser à la France
Le compliment qu'elle vous fait.

Tel était le directeur auquel les Fermiers généraux allaient avoir affaire, le 1er janvier 1774, lors du renouvellement du bail Alaterre, signé en 1768, à la suite des baux Henriet (1755) et Prévôt (1762).

L'abbé, trop occupé par la multiplicité de ses entreprises : fixation de la finance des offices, suspension du payement des billets de ferme, réduction de la dette et des pensions, impositions additionnelles, les avait négligés pendant les trois longues années du 21 décembre 1769, jour de son installation, à la fin de l'année 1772. Mais ils ne perdirent rien pour avoir plus librement respiré durant ce délai. A cette date, ils furent déjà très alarmés d'un projet qui consistait à rembourser à chacun, sur leurs fonds, une somme de 560,000 livres, ce qui leur eût été agréable si le remboursement se fût opéré en argent; mais comme le Contrôleur pratiquait peu ce genre de payement, ils redoutaient fort sa décision, d'autant plus que tout le monde prétendait que, « s'il y avait une injus-« tice à commettre, il était souhaitable de la voir tomber « sur des parvenus enrichis des sueurs du peuple ».

Ils sortaient à peine de ce défilé, que le Contrôleur

général entamait avec eux les négociations préalables du bail à venir.

Suivant les termes du bail Alaterre, le Roi avait exigé de la Compagnie un versement annuel de cent trente-deux millions. Elle en fournissait cent dix au bail Henriet, cent vingt-quatre au bail Prévôt. Il y avait donc là une progression régulière, une augmentation normale d'une douzaine de millions à chaque renouvellement. L'abbé s'y conforma tout d'abord. Il porta le bail David à cent trente-cinq millions. Seulement, vingt jours après la signature, il fit réserver au profit du Roi cinq dixièmes sur les quatre premiers millions de bénéfices réalisés, quatre dixièmes sur les quatre millions suivants, trois dixièmes sur les quatre autres, et deux dixièmes sur les répartitions excédant les douze premiers millions. Se détermina-t-il à faire aux Fermiers généraux des demandes en apparence si exorbitantes, à la suite de la découverte de sept millions d'argent comptant dans les coffres d'un membre de la Compagnie, Gauthier, qui venait de décéder, et dont le fils se refusait à continuer en la place de son père en raison de la dureté des temps? Y fut-il encouragé par ce Poujaud, Fermier général, dont lui-même écrivait un jour: « C'est un homme « d'or que ce M. Poujaud. J'en voudrais trois dans la « Ferme. Avec trois Poujaud je ferais bientôt de toute « la France une capucinière »; ce Poujaud qui, suivant un autre « parviendrait à faire mettre « des droits sur les « pavés et sur l'eau de la Seine »? Ses contemporains l'ont affirmé et l'on peut ajouter foi à leurs assertions. Quoi qu'il en soit l'abbé, ayant ainsi porté à la connaissance des intéressés la volonté du Roi, se renferma dès lors dans son cabinet et attendit. Les plus compétents parmi les Fermiers ne pouvaient croire qu'il leur fût possible de remplir les conditions du bail au delà d'une année. Ils

feignirent donc de vouloir résister, ils menacèrent de se démettre, puis après réflexion ils se résignèrent et ils eurent raison. Malgré ces charges nouvelles, malgré le prélèvement de dix-sept millions que la susdite retenue graduelle fit rentrer dans la caisse du Trésor, le bail de Laurent David fut très favorable, grâce à d'heureuses récoltes et à quelques années de paix.

Quatre mois après le Roi mourait à Versailles, et Terray recevait son congé. La disparition de Louis XV équivalait à un désastre pour les Crésus de l'hôtel des Fermes. Ils perdaient en lui un protecteur puissant entre tous et, qui plus est, un collègue forcément intéressé à leur conservation aussi bien qu'à la réussite de leurs affaires. N'était-ce pas du Roi qu'on répétait si souvent : « Il se fait de l'argent « par toutes les voies possibles. Il joue souvent, mais pour « gagner. Il possède cent vingt-six maisons à Paris. Il en « vend lui-même et en touche exactement le loyer ou les « prix de vente sous le nom de Louis de Bourbon. Chacun « de ses favoris émarge au budget des Fermes dont il a une « part considérable. » Ne l'avait-on pas accusé de tripoter, ainsi qu'on l'a vu précédemment, avec Mirlavaut, ce qui inspirait aux folliculaires du temps le sixain :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public.
Des présents de Cérès le maître fait trafic
Et le bon Roi, bien qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent.

N'était-ce pas lui qui, tout dernièrement encore, s'était plaint, en sa qualité de propriétaire d'une place de Fermier général et d'une autre place d'administrateur des postes, de ce qu'elles fussent bien *détériorées?* N'avait-il pas même fait comprendre à ses interlocuteurs que, si les choses en

restaient là, il ne savait pas s'il ne se démettrait point de la sienne? Et puis la sévérité de sa morale n'avait pas lieu de les effrayer. On avait appris, du fait d'une longue expérience, qu'un mot dit en temps utile par Mmes de Pompadour, de Romans ou du Barry, et, d'une autre façon, l'intervention de Bouret ou de La Borde, suffisaient à atténuer le mauvais effet produit à la cour par quelques malversations trop éhontées.

La Compagnie devait donc tout espérer d'un prince dissolu, tout craindre d'un prince honnête, et, malheureusement pour elle, celui qui montait sur le trône en 1774 était réputé pour sa grande honnêteté naturelle.

La disgrâce de Terray, d'un autre côté, ne lui procurait aucun avantage appréciable, si ce n'est, peut-être, le retour à la caisse des Fermes générales des 300,000 livres de pot-de-vin que le ministre peu délicat avait touchées par anticipation sur le bail Laurent David, et que le nouveau Roi le contraignit à restituer.

Mais là se bornait à leurs yeux tout le mérite de la dernière combinaison qui mettait Turgot à la place de Terray. Les ténébreuses opérations de l'abbé les avaient constamment tenus sur le qui-vive, et à juste raison; les conceptions systématiques de l'intègre Turgot leur causaient tout autant d'inquiétude. La suite des événements confirma pleinement leurs craintes. Aussi assistèrent-ils sans plaisir aux saturnales que le renvoi du ministre détesté provoqua de la part de la populace, notamment au faubourg Saint-Antoine, où on célébrait, le 6 octobre, un service des morts et un *Requiem* pour le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, où près de dix mille personnes conduisaient dans un tombereau les effigies de ces ministres, décorés de leurs cordons bleus et de leurs plaques. L'abbé confessait le chancelier pendant la

marche, et un bourreau de paille assis derrière eux les tenait l'un et l'autre liés par la même corde, jusqu'à la place de Grève où on fit le simulacre de les rouer. Ils s'associèrent faiblement à la résurrection des bons mots et quolibets dont Terray avait été la victime, et dont il se préoccupait si peu qu'il affirmait à M. de Sesmaisons n'avoir jamais été blessé par aucun d'eux, si ce n'est par la raillerie suivante du duc de Noailles.

Un des gardes du Roi se trouvait en bonne voie d'étouffer très consciencieusement pour avoir fait la mauvaise plaisanterie d'avaler un écu de 6 livres. On en prévint à la hâte Louis XV. « Ah! bon Dieu, fit-il, qu'on aille chercher « un médecin, Andouillet, Lassone, la Martinière. — Sire, « dit le duc, ce n'est point là les gens qu'il faut. — Et qui « donc? — Sire, c'est l'abbé Terray. — L'abbé Terray, « comment? — Il arrivera, il mettra sur le gros écu un pre« mier dixième, un second dixième, un premier vingtième, « un second vingtième. Le gros écu sera réduit à trente« six sols comme les autres, il s'en ira par les voies ordi« naires, et voilà le malade guéri. »

Les Fermiers généraux jugeaient bien que Turgot, le Contrôleur général du lendemain, ne serait point un personnage aussi facile à décrier, et qu'en cas de contestations avec l'État ils n'auraient point de leur côté le parti des honnêtes gens, comme ils auraient pu l'espérer, à la longue, sous le ministère précédent. Ils se disposèrent, en conséquence, à supporter de leur mieux les effets de l'orage qui s'amassait au-dessus de leur tête. Ils ressentirent, à la vérité, cette fois encore, plus de peur que de mal.

Turgot était l'homme des grandes mesures. Il rêvait une réforme complète de l'administration. Il accordait particulièrement, en matière de contributions, une préférence décidée aux impôts directs sur les indirects, parce qu'il

considérait ceux-ci comme énormément onéreux par l'avance à laquelle est forcé le contribuable, et par les frais qu'entraîne la perception. Il dut reconnaître, toutefois, que la conversion et le revirement qu'il projetait étaient impraticables si on ne voulait pas en arriver à léser une multitude d'intérêts et à ébranler l'édifice gouvernemental jusque dans ses bases. Il recula devant l'importance de l'œuvre et se contenta de poser les jalons pour l'avenir, en encourageant la publication d'écrits hostiles à l'ancien système, tels qu'un nouveau plan d'imposition économique dû à la plume d'un spécialiste, Richard des Glandières.

Il signala de la même façon à Louis XVI les abus des grâces et faveurs imputées sur la Ferme générale, et obtint l'autorisation de déclarer en son nom « que si, par respect « pour la mémoire de son aïeul, il ne retranchait aucune « des grâces accordées, son intention était qu'à l'avenir il « n'y eût d'adjonction qu'en faveur des directeurs généraux, « et que les croupes ou parts dans les bénéfices des Fermiers « de Sa Majesté qui s'éteindraient tournassent au profit de « ceux de la Compagnie, seuls, qui auraient rendu de grands « services. » Puis il ajouta à ces dispositions principales quelques réformes particulières, en améliorant le mode de perception, en suivant avec soin la partie contentieuse de l'administration des Fermes, en prescrivant d'employer plus de douceur dans le recouvrement.

En 1776, soit deux ans après sa nomination, le ministre Turgot était usé. Il avait déplu au Roi, auquel il ne pouvait soumettre un rapport sans lui présenter, en même temps, un mémoire expositif des *principes*, pour l'endoctriner; au premier ministre, de Maurepas, qui avait noté avec inquiétude ses précédents succès; aux parlements et aux gens de finance; à la bourgeoisie et au peuple, dont l'extrême enthousiasme à ses débuts s'était bien prompte-

ment refroidi, et qui ne songeait plus, alors, qu'à le chansonner.

Sous le ministère Turgot,
Nous marchons à l'aventure,
Sans savoir que mettre au pot,
Turelure,
Ne buvant que de l'eau pure,
Robin turelurelure.

Le ministre gros et gras,
Et d'une épaisse encolure,
Veut détruire tous états,
Turelure,
Même la magistrature,
Robin turelurelure.

Le 12 mai 1776, Turgot quittait le Contrôle général, dont Bertin prenait l'intérim. Le 21, M. de Clugny était nommé en titre. Il ne fit qu'y passer, sans y avoir rien fait d'utile. Il cédait la place à Taboureau qui eut le même sort, quoiqu'on lui eût déjà associé Necker comme directeur du trésor royal. De Clugny et Taboureau s'étaient maintenus en fonction à peine l'espace d'une année, tant on sentait l'obligation impérieuse d'arriver à une solution, quelle qu'elle pût être.

On trouva en Necker, et le ministre, et la solution, mais sous les auspices du premier s'engagea aussi la longue lutte qui devait séparer la royauté de la nation et dégénérer dans la suite en une lutte féroce entre la classe de ceux qui possédaient et celle des déshérités de la fortune. Les Fermiers généraux y furent impliqués des premiers du fait même de leur situation, et nous verrons, au terme de cette étude, combien ils payèrent largement leur tribut aux fureurs populaires.

Mais ce qu'il était utile d'indiquer dès à présent, c'est

qu'après l'année 1770, et jusqu'à la fin de l'ancienne organisation financière du pays, ils ne méritèrent en aucune façon cette réputation de malhonnêteté dont on continuait à les charger.

Les financiers de la fin du siècle ne dilapidèrent plus, par la raison très concluante qu'il ne leur fut plus possible de dilapider. Ils ne se rendirent plus coupables d'exactions, parce qu'il n'y avait plus d'exactions à commettre, parce qu'ils devinrent l'objet d'une suspicion presque malsaine, parce que les moindres de leurs opérations furent désormais passées au crible.

Certes ils réalisaient encore de beaux profits. Le bail de David (1774-1780) leur valait quarante-cinq millions de bénéfice net; mais cet excès de rendement des impôts provenait uniquement de leur habile gestion, d'un exercice parfaitement légal des droits qui leur étaient conférés par leurs statuts. C'était là de l'argent honnêtement acquis. On pouvait, au reste, recueillir déjà, de côté et d'autre, de rares et timides approbations de leur conduite. Certains esprits, plus impartiaux, se plaisaient à leur rendre justice. On écrivait, après 1780 : « Plusieurs des Fermiers généraux actuels sont fils de laquais, d'autres « d'artisans, quelques-uns d'assez bonne famille. Il faut « convenir qu'en général cette compagnie s'épure, qu'elle « ne ressemble plus à ce qu'elle était autrefois, et qu'on « aurait peine à trouver aujourd'hui parmi ces messieurs « des copies des Turcarets dont ils ont fourni tant de modè- « les. Ils ont, il est vrai, d'autres ridicules qui ne sauraient « pourtant nuire à leur considération. »

A peu près à la même époque, le Contrôleur général Joly de Fleury leur adressait officiellement des louanges sur leur zèle, l'excellence de leur crédit et de leur patriotisme. Il n'était pas jusqu'aux auteurs comiques qui les avaient si

longtemps pris à partie qui ne revinssent à de meilleures sentiments à leur égard. Molière ne les avait pas épargnés dans la *Comtesse d'Escarbagnas*, Dancourt dans l'*Été des coquettes*, Regnard dans la *Critique du légataire*, Baron dans la *Coquette et la Fausse Prude ;* le Sage les flagellait cruellement à chaque vers de son *Turcaret*. Mais déjà les injures poissardes de Vadé avaient dépassé le but.

A l'époque en question, le théâtre gardait le silence sur leur compte, ou, s'il s'occupait d'eux, c'était pour célébrer leur générosité. Beaumarchais, dans son drame des *Deux Amis*, ne réunissait pas moins de quatre hommes d'affaires et d'argent, deux Fermiers généraux, un riche négociant et un caissier, et il les ornait de toutes les vertus.

Voyons quels étaient ceux qui réunissaient autour de leurs noms de si faibles sympathies à tant de colères, ceux que leurs destinées devaient appeler à réparer, un jour, sous la hache révolutionnaire ou dans l'exil, les torts de leurs prédécesseurs.

En 1755, lors du bail Henriet, une soixantaine environ des premiers fondateurs du publicanisme étaient sortis de ce bas monde. C'était plus des deux tiers de l'effectif de cette illustre cohorte de la finance, et à vrai dire la portion la plus originale, en même temps que la plus intéressante à étudier. Une vingtaine de ces héros de l'argent se maintinrent encore durant plusieurs baux successifs dans les cadres de la Compagnie, mais dès 1765 ils se sentirent dépaysés à l'hôtel des Fermes, étrangers à des formules nouvelles, à un esprit nouveau, mal notés et mal vus de leurs collègues.

La période de cinq années qui précéda cette date leur avait été particulièrement funeste. Elle emportait la majorité d'entre eux. Bouret d'Érigny, le vieux La Borde, de la

Garde, Lallemand de Betz, Rolland de Fonferrière à la fin de 1759, Hatte et Préaudeau en 1762, de la Chabrerie, Ferrand, Lallemand de Nantouillet, Le Monnier, Le Normand de Tournehem en 1763, La Popelinière en 1764, de Cuisy en 1765, Haudry en 1767 et Roussel en 1768. Tous échappaient ainsi heureusement à cette triste diminution de leurs personnages. L'infortuné Bouret, qui traîna sa misère jusqu'en 1774, Dangé et Grimod de la Reynière, incorporés à la Ferme jusqu'en 1780, n'eurent point, il semble, à se louer grandement de ce que la mort ou la mise à la retraite les oubliât dans leurs postes.

Mais ce n'était point seulement des anciens de la Compagnie que la main du temps rayait peu à peu les noms des registres de la Ferme générale. Bien des jeunes, de ceux qui s'étaient fait en quelques mois par leurs folies et leurs prodigalités une renommée égale à celles de leurs pères, de ceux que Diderot définissait en peu de mots : « des écervelés capables de manger des millions sans « débiter un bon mot et sans faire une bonne action », beaucoup de ceux-là, disons-nous, usés avant l'âge, par des excès de tout genre, suivaient de fort près les auteurs de leur fortune.

Caze et Brissart, dont il a été parlé précédemment, appartenaient au monde de ces fils prodigues. L'un et l'autre sortaient des Fermes en 1763. La Bouexière y demeurait deux années de plus, jusqu'en 1765, après avoir enterré dans la Folie de la rue de Clichy les trois quarts de l'héritage du vieil Harpagon son père. Le vide causé par sa mort était à peine comblé que Daugny se retirait à son tour. Celui-ci, ayant considéré vraisemblablement que la bâtisse ne constituait pas un moyen de se ruiner assez sûr, y avait joint la dépense des filles. Il y rencontra la célébrité : Daugny fut, en effet, beaucoup plus connu de son temps

comme protecteur de Mlles Baumenard et Liacourt que comme membre de l'opulente Compagnie des Fermes. Les journaux surabondent, à l'époque, en détails souvent scabreux sur les rapports du financier et de la charmante Gogo, dont « la main un peu longue, au bout d'un bras « assez long, la taille déliée, les petits pieds ronds, le nez « carré, la lèvre relevée, la mine charmante, représentaient « un de ces ensembles qui font les grandes passions ».

Mlle Baumenard, qui passa au titre de Mlle de Baumenard à la Comédie-Française, mais qui resta pour le public Gogo, d'un rôle qu'elle avait joué dans une pièce de Favart, *Le coq de village,* Mlle Baumenard n'en était point à ses premières armes lorsqu'elle distingua Daugny au milieu d'un peuple d'adorateurs. Elle pouvait même passer pour une beauté fort avariée par de trop longs services : quatre années à l'Opéra-Comique, six ou sept chez les comédiens ordinaires de Sa Majesté, plus quelques campagnes devant l'ennemi à la suite des bagages du maréchal de Saxe ou de M. de Coigny. Daugny n'y prêta apparemment aucune attention, puisqu'on le vit, dès le retour de cette nymphe à Paris, briguer avec insistance l'honneur de lui servir de cavalier servant. Mlle Gogo n'était-elle pas, après tout, une femme à la mode, infiniment recherchée par les gens de qualité, illustre pour ses frasques et sa dépense? Ne répondait-elle pas entièrement à l'idéal rêvé en cette matière par tout bon financier? Et de son côté, Daugny, avec son infatigable générosité, ne remplissait-il pas le programme imposé par la Baumenard à ses amis?

Le couple resta donc assez uni pendant un temps. Daugny ne se refusait à aucune dépense, du moment où elle était exigée par Mlle Gogo : « Les rivières de dia« mants parurent alors et vinrent inonder sa gorge ; les

« meubles les plus précieux ornèrent ses appartements, et « sa garde-robe le disputa à celle des femmes les plus « magnifiques de la Cour. » Elle n'avait encore que vingt-six ans à cette date, et l'on peut juger combien elle aurait pu augmenter ce fonds si elle n'eût eu, ainsi que nous l'apprend Chévrier, la manie des *Guerluchons*, soit de ces intimes qui vivent aux dépens du payeur en titre, de Danguy dans l'espèce. Le financier n'avait pas trop élevé la voix tant qu'il s'était agi uniquement de gens comme il faut. Il se fâcha le jour où Mlle Gogo lui imposa et ceux-ci, et des comédiens. Il saisit, en conséquence, la première occasion de rompre, qui ne pouvait tarder beaucoup, étant données les habitudes ordinaires de sa volage maîtresse. Il la chassa un beau matin de son hôtel et la laissa se débrouiller avec tous ses poursuivants. Il en résulta ce qu'on pouvait prévoir à l'avance. La malheureuse Gogo, livrée à ses propres forces, passa de main en main et fut exploitée par chacun des nouveaux venus. Elle fut bannie honteusement de la Comédie, puis y rentra, à force de protection, eut la folie d'enchaîner sa liberté en épousant son camarade Bellecour, qui la battit, la trompa, dont elle se sépara enfin, pour aller mourir, triste et isolée, dans un taudis de la rue de Bellefonds.

Daugny, de son côté, ne garda pas son indépendance au delà d'une ou deux années. Il avait changé Mlle Gogo contre Mlle Liacourt, actrice de fort moyenne vertu. Il l'épousa après l'avoir obligée à une sorte de stage préparatoire que Bachaumont signale malicieusement de la façon suivante : « Il se confirme que M. Daugny quitte la « Ferme générale et qu'il épouse Mlle Liacourt, fille « d'une actrice, fille célèbre, appelée la Constitution. Il « compte passer deux ans dans sa terre, laisser s'épuiser « les propos, les sarcarmes de la capitale, et reparaître

« ensuite avec sa femme purifiée par une semblable « retraite. »

Les excentricités de Daugny, quoique honorées d'une renommée quasi européenne, ne pouvaient éclipser tout à fait la gloire acquise sur le même terrain, à force d'exploits scandaleux, par les Dupin et Bouret de Valroche. Valroche, frère du grand Bouret et de Bouret d'Érigny, en vint, par ses fredaines, à étonner Paris, qui pourtant ne s'étonne pas si aisément. Il avait, à la vérité, le diable au corps, « ce petit homme taillé sur le patron de tous les « autres Bouret, qui possédait comme eux la richesse « immense, la vivacité, l'amour des bâtiments, des che- « vaux, le torse épais et les yeux d'hirondelle qui per- « cent les nues, mais aussi plus spirituel qu'eux, et écou- « tant du moins ceux qui lui parlaient ». Passer les nuits au tripot, fréquenter les mauvais lieux, gaspiller son argent, s'endetter, telle était l'occupation majeure de sa vie, quand il ne courait pas la province, à la recherche de sa Recette générale, qu'il changeait contre une place de Fermier général pour revenir ensuite à la première.

Il partageait, au demeurant, une semblable manière de procéder avec bien d'autres fils de finance, au nombre desquels il aurait suffi de le classer, s'il n'avait eu, à ses heures, des conceptions originales, bien à lui seul. Ne s'était-il pas imaginé, se trouvant à Paris, en 1763, le jour des fêtes données pour la paix, et croisant au détour d'une rue la voiture de Mme la comtesse du Roure qui lui barrait le chemin, de crier à son cocher de pousser quand même son attelage? Celui-ci exécutait l'ordre tout en maugréant, enlevait ses chevaux, renversait et franchissait l'obstacle, malgré les appels désespérés de la noble dame. Et le Roi, informé de cet acte de brutalité, ordonnait le lendemain qu'on rayât incontinent Valroche de la liste

des Receveurs généraux. Mais de puissants protecteurs s'interposaient, Mme du Roure, elle-même, sollicitait généreusement la grâce de son agresseur, qui rentrait peu après en fonction.

Le public avait à peine oublié cette sotte aventure, qu'il lui fournissait de bien autres motifs de le honnir.

Ses affaires se trouvaient singulièrement dérangées en 1775, par les dépenses énormes dans lesquelles sa débauche l'avait entraîné. Il ne possédait plus, à cette époque, un sou vaillant, ce dont il enrageait d'autant plus qu'il avait porté ses vues sur une demoiselle de l'Opéra, et que cette conquête ne pouvait s'effectuer sans de beaux deniers comptants. Il parvint, néanmoins, à obtenir ses faveurs en lui souscrivant pour 200,000 livres de billets. Mais au bout de quelques mois l'actrice se fatigua de ce mode de payement. Elle prétendait à un règlement en espèces, et comme Valroche ne pouvait la satisfaire, elle rompit, puis épousa un vieux conseiller qui se rencontra là par chance, le ruina de fond en comble, se ruina à son tour, et se vit en fin de compte, après la mort du bonhomme, seule, abandonnée, sans ressources et chargée d'enfants, sur le pavé de Paris. C'était là que l'attendait apparemment l'honnête Valroche. Il s'offrit à l'épouser, l'épousa en effet, et reçut ses billets en dot.

La même année, enfin, il se mettait pour la dixième fois l'autorité à dos, en s'immisçant maladroitement dans la question si embrouillée des fournitures de céréales. On l'accusa d'avoir fomenté des émeutes en prétendant avoir des ordres du Roi pour faire vendre le blé à un prix inférieur à 12 livres. On emprisonna ses gens, et il fut tout près de subir le même sort.

Dupin de Chenonceaux, Dupin de Francueil et d'Épinay ne composaient pas un trio beaucoup plus estimable. Le

récit de leurs déportements est dans tous les livres du temps. Il n'y a donc rien à ajouter ici à ce qui a été dit de l'adolescence de Francueil, de ses débauches, de son mariage avec Mlle Savalette, puis en secondes noces avec Mlle Aurore, fille du maréchal de Saxe et d'une des demoiselles Verrières, de son attachement à Mme d'Épinay, de leurs amours, de leur séparation, ni du triste rôle rempli dans tout cela par d'Épinay, tour à tour incorrigible panier percé, fou à lier, ou mari trop complaisant, ni des extravagances de Chenonceaux, époux de Mlle de Rochechouart, qui fit si peu d'honneur à l'éducation libérale de Rousseau, ni enfin de l'existence crapuleuse de ce singulier monde, des sociétés La Live et Dupin où règne, entre de charmantes femmes, de beaux esprits et d'aimables cerveaux brûlés, la plus écœurante promiscuité, où fourmillent des faits semblables à celui-ci. Mme d'Épinay écrivant : « Francueil, Francueil, tu as abusé de l'empire que « tu t'es reconnu sur moi. Comment t'aurais-je résisté, à « toi que j'adore encore, malgré ta séduction... Oui tu seras « à jamais l'objet de ma tendresse », le jour même où le susdit Francueil et d'Épinay, l'amant et le mari, flanqués du président de Salaberry, soupent à la petite maison de Brissault, le grand appareilleur, avec les demoiselles Dubuisson, Maisonville et Duplessis.

Les deux Dupin et d'Épinay désertaient la finance au même moment, en 1763. De cette façon la Compagnie se trouvait avoir éliminé, avant 1770, les derniers éléments de son ancienne troupe. Il y restait bien, à dire vrai, quelques personnages assez étranges, tels que Ménage de Pressigny, Hocquart de Coubron et Pelletier. Leur accession toutefois était de date plus récente et leur notoriété beaucoup moindre; aussi leurs excentricités passèrent-elles à peu près inaperçues sans avoir pu nuire à la renommée de

décence dont messieurs des Fermes commençaient à jouir.

La famille de Ménage avait pourtant encore fourni de précieux faits divers aux écrivains des chroniques galantes. Le père du Fermier général occupait durant la première moitié du siècle une place considérable dans le monde de la finance, en sa qualité de Fermier des biens de M. le comte de Charolais, de gros intéressé aux sous-fermes, et surtout de beau-frère du richissime Villemur. Il avait une fille, belle à miracle, qui resta veuve à vingt-deux ans d'un sieur Le Breton, homme d'affaires. Elle était riche et petite maîtresse de Paris. Le comte de Charolais eut l'occasion de la voir maintes fois chez Ménage. Il en devint éperdument amoureux, et comme son titre de prince du sang, joint à la violence naturelle de son caractère, s'opposait à ce qu'il attendît le bon plaisir de cette belle personne, ainsi que l'aurait fait un simple bourgeois, il prit le parti de l'enlever. Ménage, prévenu en temps utile, déjoua adroitement les projets du prince. Il recueillit chez lui la veuve, qui n'eut plus d'autre couvert que la maison paternelle. Le comte se fâcha et alla trouver M. de Machault, en le priant de rayer le financier de toutes les sous-fermes où il était attaché. A quoi le ministre répondit, avec bien du respect, qu'il n'en était pas le maître, qu'on avait toujours reconnu dans M. Ménage un excellent travailleur, fort estimé de chacun, qu'en un mot il ne déplacerait pas aussi légèrement un homme réellement utile au Roi.

Le comte ne se tint pas pour battu. Il joua à la réconciliation avec le père de sa belle, se présenta chez lui peu après cet incident, l'assura qu'il avait changé de sentiment et lui proposa, en témoignage de la profonde estime qu'il ressentait pour lui, de l'introduire chez le prince de Condé, où un bal devait se donner vers ce moment. Il était entendu

que Mme Le Breton se joindrait à eux, mais Ménage avait vu le leurre. Le soir même, la veuve entrait au couvent, d'où elle ne sortit que pour épouser M. de Mouchy, parent des Noailles et des La Force.

L'orage conjuré de ce côté, le financier avait eu à remédier à de nouveaux embarras domestiques, soit aux extravagances de son fils Pressigny. Ce dernier venait de se marier et d'enterrer de cette façon une vie d'étonnantes dissipations, quand il lui passa subitement la fantaisie de retourner à ses anciens errements. Il avait à regagner le temps perdu, c'est-à-dire quelques mois d'un calme relatif; il s'en acquitta avec tant d'emportement que sa conduite donna lieu à de véritables scandales, à la suite desquels sa famille obtint du Roi une lettre de cachet qui l'envoyait à Moulins. Il y était à peine arrivé qu'il s'y amourachait d'une jeune personne de cette ville, demandait sa main, l'obtenait et se remariait solennellement. Que pouvait-on imaginer à l'effet de réduire un maniaque aussi incorrigible, si ce n'était de recourir encore au Roi? Une seconde lettre de cachet privait Moulins du bigame, à qui l'on fixait Pau pour résidence. C'était lui faire changer d'air, mais non de caractère. Il continua à bêtiser si prodigieusement en Béarn, qu'on proposa de le ramener à Paris. On y préparait alors le bail Henriet. Ménage le père était riche, fort appuyé et fort apprécié; il se jeta de ce côté, et le ministre l'inscrivit avec empressement parmi les nouveaux titulaires. L'un de ses premiers soins fut de s'y associer son fils Pressigny, qui prit possession de la place lors de la mort de son auteur, sans que son mérite y eût en rien contribué, ainsi qu'on vient de le voir.

Il se retrouvait aux Fermes générales avec un autre joyeux viveur, Hocquart de Coubron, Fermier général, lui aussi, par hérédité. Ces Hocquart étaient originaires

de la Champagne, et de famille noble. Le premier d'eux, Hocquart de Montfermeil, qui pratiqua la finance, figurait parmi les titulaires des baux de 1721 et 1726, au nombre des quarante que le cardinal de Fleury surnommait les colonnes de l'État, chargées d'étayer son crédit, tandis qu'un mauvais plaisant modifiait cette définition en déclarant qu'ils le soutenaient en effet comme la corde soutient le pendu. Il apportait à la Compagnie sa profonde expérience, laborieusement conquise au service des vivres des armées de Flandre et d'Allemagne, où il occupait en dernier lieu l'emploi de Commissaire général. Il avait déjà amassé de-ci et de-là une belle fortune, lorsqu'il eut l'heur d'épouser Mlle de la Bouexière, fille de son collègue, qui lui apporta, dit-on, des biens immenses.

On le tenait de son temps pour fort dévot et très habile homme, assez haut, bien apparenté par sa mère, la plus digne femme du monde, par ses frères, l'un intendant général de la marine à Brest, l'autre trésorier général de l'artillerie, un troisième capitaine de vaisseau; par ses trois filles, unies aux personnages de la plus haute distinction, Mmes la duchesse de Cossé-Brissac, la marquise d'Ossun et la comtesse de Montesquiou; fort honorablement noté en outre, dans la magistrature, où on le savait être la créature du président Talon.

On racontait, pour expliquer cette protection, que le président, se voyant à une certaine époque fort au-dessous de ses affaires, s'était retiré en Hollande. Il lui fallait 60,000 livres pour désintéresser les créanciers les plus avides. Les Hocquart lui avaient fourni cette somme avec la meilleure volonté du monde; d'où, pour Talon, une dette de reconnaissance dont il se souvint sa vie durant.

Hocquart sortait des Fermes générales en 1756, après trente-cinq années d'exercice. Il y laissait son fils Hocquart

de Coubron, qui ne lui ressemblait en rien. Aussi amuseur et mauvais sujet que son père avait été exact à remplir les devoirs de son métier, il s'associa à ses jeunes collègues des Fermes, aux Dupin, aux Neuville, afin de dépenser gaiement les économies paternelles.

Rien, dès lors, ne put le faire changer de vie, ni les représentations, ni les objurgations, ni les menaces même de son frère, le sévère président Hocquart, qui répondait durement à Terray lui disant un jour qu'il serait bon de saigner la France : « C'est possible, mais la malédiction « sera pour le bourreau. » Le Fermier général prima dans le monde galant, où il eut l'honneur de prêter son nom à des filles telles que la Fleury, ce qui faisait répéter au public « que cette demoiselle s'en parait comme les héros « grecs et romains se paraient du nom d'une ville ou d'une « province conquise ». Après huit ans de fonctions, Hocquart de Coubron en avait assez de la Compagnie, et ses collègues de lui. Aussi se retira-t-il sans plus attendre, dans le courant de l'année 1765, deux années après ses émules, les Dupin et d'Épinay, et quelques mois avant Pelletier.

Ce dernier avait une non moindre passion pour les femmes et la table. Ses dîners, où il traitait à l'habitude Collé, Crébillon fils et Gentil Bernard, restèrent légendaires, aussi bien que ses liaisons avec les demoiselles Lallemant et Dubois, et son incurable naïveté qui lui fit épouser une sorte de bohémienne, laquelle s'était donnée à lui pour une fille naturelle du Roi.

A côté de ces hommes de plaisir qui ne constituaient plus dans les Fermes, comme nous le faisions remarquer précédemment, qu'une infime minorité, le bail de 1755 avait fourni un solide contingent de titulaires intelligents, probes dans une certaine mesure et libertins sans fracas.

Plusieurs d'entre eux avaient d'assez modestes origines; Bouilhac tenait à quelque Sangrado du temps. Mercier devait sa nomination uniquement à ce qu'il était fils de l'ancienne nourrice du roi Louis XV, nourrice également avant lui de son frère aîné, le duc de Bretagne. Depuis, elle avait passé au titre de première femme de chambre de la reine Marie Leczinska, ce qui lui procurait mille moyens d'intéresser à son sort la charitable princesse. Elle s'en servit en personne avisée, fit réunir sur la tête de son mari les deux places de Contrôleur général de la maison de la Reine, dont la survivance fut assurée à leur fils aîné, qui, en attendant, acheta 80,000 livres, vers 1744, celle de maître d'hôtel de la Dauphine. Elle obtint pour un autre fils l'entrée dans le corps de la marine, où il fut promptement chef d'escadre. Un troisième, Louis Mercier, ne mettait rien au-dessus de la carrière des finances. Elle sollicita pour lui une place de Directeur des Fermes. Il en vaquait une à Toulouse, on la lui confia en 1750. Cinq ans après, il était Fermier général.

La constante fréquentation des grands avait, on le voit, du bon à cette époque comme en tout temps, et plus à cette époque qu'aujourd'hui. Elle avait permis à la nourrice du Roi de fonder la fortune de ses enfants; elle ne fut pas moins utile aux Varanchan et aux Chalut de Vérins.

C'est les Mémoires de Marmontel à la main qu'il convient de raconter le roman de Mlle Varanchan. Après avoir été femme de chambre de Mme la Dauphine d'Espagne, elle avait passé à la seconde, Marie-Josèphe de Saxe, et elle en était plus chérie encore. « Cette princesse « n'avait point d'amie plus fidèle, plus tendre, plus sin« cère, ou, pour mieux dire, c'était la seule amie véritable « qu'elle eût en France. Aussi son cœur lui était-il ouvert

« jusqu'au fond de ses plus secrètes pensées, et dans les « circonstances les plus difficiles et les plus délicates, elle « n'eut qu'elle pour conseil, pour consolation, pour appui. « Ces sentiments d'estime, de confiance et d'amitié s'étaient « communiqués de l'âme de la Dauphine à celle du Dau- « phin. L'un et l'autre, pour marier Mlle Varanchan et « pour la doter richement, étaient déterminés à vendre « leurs bijoux les plus précieux, si le Contrôleur général « ne les en eût empêchés en obtenant du Roi un bon de « Fermier général pour celui qu'elle épouserait. » Cet heureux mortel fut un voisin de Mlle Varanchan, Chalut, maître d'hôtel ordinaire de la Reine. On soutenait, d'après une autre version, que Chalut, la croyant fort à son aise, l'avait fait demander en mariage, qu'en réalité sa dot ne montait pas à 20 écus et que le mariage aurait été manqué si Mme la Dauphine n'eût imaginé de vendre ses plus beaux diamants pour doter son amie. Le Roi, mis au courant de l'affaire, aurait alors disposé d'une place de Fermier général en faveur de Chalut. Mais rendons la parole à Marmontel : « C'est dire assez, conclut-il, quel était son « crédit auprès de ses maîtres, et je puis ajouter qu'il n'y « avait rien qu'elle n'eût fait pour moi. J'ai été son ami « vingt ans et je ne lui ai rien demandé. »

Ici Marmontel, qui a pu paraître extraordinairement naïf dans la première partie de son récit, se montre d'une fausseté bien réjouissante, à moins qu'il ne considérât chez Mme de Chalut le sacrifice de l'honnêteté comme un cadeau sans conséquence. Il fut, en effet, de notoriété publique, vers l'année 1775, que l'écrivain avait ajouté au premier roman de Mlle Varanchan un autre roman bien moins honnête. Cette méchante langue de Bachaumont s'en explique fort crûment, lors du mariage de l'historiographe de France avec Mlle de Montigny. « Ce philo-

« sophe, affirme-t-il, vivait avec la grosse Chalut, femme « du Fermier général, et il a, en cette circonstance, « essuyé de vifs reproches de cette amante délaissée. »

Après ces erreurs passagères, le ménage Chalut de Vérins retomba dans la berquinade. Combien de soupirs n'arracha-t-elle pas à des cœurs sensibles, combien de pleurs ne fit-elle pas couler, cette anecdote célèbre de M. et de Mme de Chalut, qui, possédant une immense fortune et sans enfants, adoptent une fillette des Enfants trouvés! Ils l'élèvent, et, lorsqu'elle est en âge de se marier, ils lui trouvent un époux, M. de Ville, secrétaire du comte de Vergennes. Mme de Chalut vient à mourir quelque temps plus tard. Aussitôt le généreux financier de se rendre chez Mme de Ville et de la contraindre à accepter 10,000 écus, en souvenir de la défunte. Mais Mme de Ville ne veut point être vaincue dans ce combat de générosité. Elle se charge des 10,000 écus et les porte à son ancien couvent.

Les largesses des Chalut ne s'étaient pas adressées qu'à des enfants d'adoption. Les Varanchan avaient aussi mis à profit la faveur dont Mme la Dauphine honorait leur famille. Un d'eux se vit attribuer un bon du Roi pour la première vacance à l'hôtel des Fermes. Il fut compris dans la nomination de 1763. Il s'y enrichit comme ses collègues s'y enrichissaient, même en répudiant tout procédé irrégulier. Il avait un goût sûr en matière d'art, il collectionna et réunit de la sorte de fort belles choses dans sa galerie. Enfin le nom de Varanchan tout court lui parut, certain jour, bien plébéien pour un Fermier général de Sa Majesté. Il l'allongea aristocratiquement et devint de Saint-Geniez tout à coup, presque sans avoir crié gare.

Il agissait en cela à l'exemple des plus petits Turcarets chez qui la mode était de s'anoblir de sa propre autorité,

dès qu'ils possédaient assez d'argent dans leurs coffres pour acheter le silence des généalogistes.

Sénac comptait parmi ceux-là. Médecin du Roi, il avait hérité de ses pères le génie de la spéculation. Longtemps dépositaire de la feuille des diplômes de charlatan, il en exploitait largement les bénéfices, et Mme Sénac, encore plus intéressée que lui, friponnait à son tour ce fripon. Tout coquin qui payait grassement était sûr d'avoir une permission, délivrée par Mme Sénac, de vendre et débiter par tout le royaume des drogues presque toujours funestes à la santé du peuple. Son règne fut celui de l'orviétan. Elle gagnait tous les ans, assurait-on, 100,000 livres avec les brevets qu'elle octroyait aux auteurs de remèdes particuliers, aux empiriques, à quiconque se mêlait de guérir les autres. Le ménage du praticien possédait donc tous les moyens voulus pour doter sa descendance d'un titre nobiliaire. Un de ses fils, fort connu par sa valeur personnelle, fut intendant du Hainaut, homme de lettres et à demi Contrôleur général, l'autre reçut un bon de la Ferme, et tous deux, le nom de Meilhan, par la même vertu vraisemblablement qui transformait Chicoyneau en Chicoyneau de la Valette, et Tronchin en Tronchin de Witt.

Le Sénac des Fermes générales ne s'était pas acquis une meilleure réputation que le Sénac de la Faculté. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment on parlait de lui à la fin de sa vie, en 1783. « M. Sénac, des Fermes géné-
« rales, se meurt. On peut se rappeler sa vie luxurieuse,
« les mauvais exemples qu'il donnait à sa femme et qu'elle
« n'a que trop suivis, l'éclat scandaleux qui en est résulté,
« et leur séparation. M. Sénac était en outre un philosophe
« moderne, c'est-à-dire croyant peu en Dieu. Il était
« devenu aveugle depuis quelques années, et cette infirmité
« ne l'avait pas rendu plus religieux. Le curé de Saint-

« Eustache a jugé ce grand pécheur digne de tous ses « soins; et il en est venu à bout, du moins à l'extérieur. Il « a commencé par remettre l'union entre la femme et le « mari, qui a pardonné à la première et l'a laissée rentrer « dans sa maison. Quant au reste, on pourra juger de « la sincérité de cette conversion par un propos du « moribond, toujours très caustique. « Allons, mon cher « pasteur, a-t-il dit, je consens à être administré. Faites-« moi venir demain le bon Dieu, mais sans cérémonie « et de grand matin, afin de ne pas faire jaser le « quartier. »

Sénac n'appartenait plus aux Fermes quand il mourut. Sa cécité lui rendant tout travail impossible, il avait remis sa démission de cet emploi dès 1780, à la même date que Tronchin de Witt. Celui-ci pouvait justifier de titres plus sérieux à l'anoblissement, n'eût-ce été que par l'illustration de son père, le Tronchin si recherché de la cour et de la ville, mais aussi en raison de sa qualité d'arrière-petit-fils, par sa mère, du fameux Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande.

La science était donc largement représentée dans le monde des manieurs d'argent, surtout si l'on ajoute aux noms précédents celui de Pichault de la Martinière, qui, tout en ne comptant pas au nombre des Fermiers ou des Receveurs généraux en exercice, n'en réalisait pas moins sur leur caisse des bénéfices très appréciables. Muiron, son fils naturel, lui reconnaissait officiellement, par les clauses spéciales des croupes et pensions du bail de 1774, un quart du revenu de sa place, et Le Bas de Courmont un autre quart, soit, à peu près exactement, 70,000 livres à l'année.

Malgré cette lourde contribution levée sur les Fermes générales par les praticiens du temps, le gros de l'armée

des manieurs d'argent était encore formé de financiers renforcés. C'était, au bail de 1755, des gens insignifiants, sans histoire : Charron, un receveur général des domaines, Douet, un sous-fermier des aides, Fournier, un Languedocien directeur du tabac à Paris, et d'autres, dont on parlait par aventure, soit à cause de leur opulence, soit à cause de leurs relations forcées avec des gens plus remuants, le marquis de Borda, de Sainte-Amaranthe, et les Papillon de Fonspertuis et d'Auteroche.

La fortune de Borda avait été une des plus rapides du siècle et l'une des mieux faites pour tourner la tête de milliers de pauvres diables, eux aussi, anxieux de parvenir. Vers 1740 il quittait Bayonne, sa ville natale, d'où étaient déjà sortis avant lui les La Borde et les Noguez. Il se dirigeait à petites journées vers Paris, où il arrivait presque dépourvu de tout « et à peine des souliers aux pieds ». Il y avait quelques références; il les employa, s'adressa aux uns, aux autres, mit en œuvre son intelligence, son esprit, sa jeunesse, sa jolie figure, joua des coudes, se faufila dans les bas emplois, grandit peu à peu et, d'échelons en échelons, arriva à passer chef de ceux dont il était peu avant le commis. Il avait récolté beaucoup d'argent au métier qu'il faisait, et se trouva, un beau jour, en situation de marier une nièce à Du Coudray, beau-frère du Contrôleur général de Machault. Il lui en coûtait la somme assez ronde de 1,100,000 livres, montant de la dot de la jeune épousée. L'avenir prouva que l'affaire était encore excellente pour lui à ce prix. M. de Machault ne pouvait, décemment, demeurer en retard de libéralité. Il l'inscrivit dans le premier mouvement de la Ferme générale, et Borda eut bien vite fait de récupérer, au service de l'État, le million dont il s'était dépouillé.

Davasse ou plutôt Demmier de Saint-Amarand, dont on

fit plus tard Sainte-Amaranthe, débutait, au temps de Borda, dans des conditions moins défavorables.

Fils, il est vrai, d'un simple petit commis dans la marque du Marc d'or, il comptait, heureusement pour lui, dans sa parenté un certain Loubert, ancien secrétaire du maréchal de Luxembourg, appelé, par la protection de ce seigneur, à la recette d'Orléans. Loubert avait vendu sa charge pour échapper à un versement de 200,000 livres à titre d'avance au Roi, mais il avait conservé, du milieu de sa retraite, un certain crédit dans le monde de la finance. Il s'intéressa à ce neveu qui, bien conduit par lui, arriva promptement à une recette générale. En 1755, le jeune financier troquait cette place contre une de Fermier général qu'il exerça avec succès jusqu'en 1769.

Sainte-Amaranthe aurait donc pu se tenir pour un homme favorisé du destin, sans un fils né de son union avec Mlle Lallemand de Lévignen, et l'un des grands débauchés de l'époque, dont les aventures jointes à celles de sa femme et de ses enfants constitueraient le thème le plus favorable à un émouvant mélodrame. Ce fils ne manifestant aucun goût pour l'état de traitant, on le tourna vers l'armée. Il prit du service dans un régiment de cavalerie, reçut son brevet de capitaine, puis, en manière de passe-temps, résolut de se marier.

Sainte-Amaranthe, encore receveur général des finances, demeurait alors à Besançon. Il chercha parmi les jeunes filles de qualité de la province quelle était celle qui conviendrait à son fils. Son choix se porta définitivement sur Mlle d'Archiac de Saint-Simon. La famille était des plus nobles, la demoiselle fort jolie; ses prétentions auraient donc eu toutes chances d'être repoussées en temps ordinaire, mais Mlle de Saint-Simon s'était, peu de mois auparavant, assez compromise à propos de quelque intrigue

amoureuse. On accepta pour elle l'officier. Le mariage eut lieu, puis le jeune couple vint à Paris. Sainte-Amaranthe resta fidèle à sa femme tout au plus deux mois. Ce délai expiré, il se lia avec des amis qu'il eut le tort de ne pas choisir dans la meilleure compagnie, et prit ses maîtresses à l'Opéra. Il se ruina le mieux du monde en un tour de main. Sa situation à l'armée devint bientôt impossible, son ménage intenable; les amis avaient fui; les demoiselles le consignèrent à leur porte dès qu'elles le surent sans argent. Il n'attendait plus rien ni de la cour, ni des siens, il s'exila, passa en Espagne, retrouva la misère à Madrid, se fit cocher de fiacre, et y mourut au bout de quelques années de cette existence.

Mme de Sainte-Amaranthe n'avait pas tenu, de son côté, une conduite beaucoup plus raisonnable. Elle avait vécu avec le prince de Conti, et d'autres encore depuis la mort de cette Altesse. Elle atteignit ainsi la Révolution, après avoir donné sa fille, la charmante Émilie, au fils du ministre de Sartines, et l'une et l'autre terminèrent leur vie de la façon la plus tragique, ainsi que nous le verrons tout à l'heure en traitant des infortunes des financiers ou de leurs proches à cette triste époque.

Le fameux et souvent ridicule Papillon de la Ferté, intendant des Menus de Sa Majesté, de ces Menus qui, suivant la plaisanterie du temps, ne l'étaient pas le moins du monde, Papillon de la Ferté, disons-nous, mit en relief les autres Papillon de la finance, de la même façon que Sainte-Amaranthe attira par ses malheurs l'attention générale sur les origines de sa famille. On connut par lui l'existence de toute une dynastie de Papillon, locataires paisibles de l'Hôtel des Fermes.

Le premier en titre avait été un Papillon de la Grange, capitaine des chasses de Mgr le duc d'Orléans et manieur

d'argent sur la fin de ses jours. Marié à une demoiselle Feydeau, de ces Feydeau qui remplissaient la terre, il en avait eu un fils qui fut de Fonspertuis par les mêmes droits que son père avait été de la Grange. Fonspertuis hérita de celui-ci, et son or, et son goût pour les emplois de la finance. Il acheta d'abord de ses deniers une charge d'intendant et de contrôleur général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la chambre du Roi, et y joignit, en 1754, par le désistement de Le Noir de Cindré, une place de Fermier général. Il pensa, dès ce jour, posséder tous les trésors du nouveau monde dans son secrétaire. Il spécula et négocia à tort et à travers, dépensa le quintuple de ses revenus et s'abîma finalement dans une déconfiture effrayante. « On « vient de me conter un fait assez singulier sur les Papillon, « écrivait Collé en octobre 1764. Le cousin de La Ferté, « que l'on appelait Papillon de Fonspertuis, était venu à « Paris avec rien pour y faire fortune. De l'audace et de « l'intrigue lui avaient fait obtenir une place de Fermier « général, ce qui ne l'a pas empêché de faire une banque- « route il y a un an. Il n'avait pu s'en dispenser, attendu « qu'il vivait avec le faste insoutenable des gens de finance « sans avoir de quoi faire les mêmes impertinences. On ne « devinerait jamais ce que ce Papillon avait à lui dans les « 1,120,000 livres de fonds que chaque Fermier est obligé « de faire. Il lui en appartenait 330 livres six sols huit « deniers. »

Par une conséquence très naturelle de sa déroute, Fonspertuis laissait fort appauvris tous ceux qui avaient eu confiance en son étoile. Heureusement son cousin germain La Ferté possédait quelques réserves amassées dans ce même emploi d'Intendant des Menus qu'il avait acheté moyennant 261,000 livres. Il résista à la bourrasque et continua, comme par le passé, à tenir un journal de ses hauts faits,

le *Journal de Papillon de la Ferté,* à parler et à faire parler de lui, de son administration, de ses succès auprès du sexe, de ses altercations avec ses administrés, avec les gentilshommes de la chambre, avec les auteurs, notamment avec Sedaine, qu'il appelait un jour, fort impérieusement, sur la scène de Fontainebleau : « Sedaine, Sedaine. » A quoi Sedaine répondait sur le même ton : « Papillon, — car « je ne vous appellerai pas la Ferté — Monsieur Sedaine est « ici. » Et grommelait encore longtemps après : « Qu'est- « qu'un Papillon qui met le poing sous le nez du monde et « qui se refuse à dire Monsieur quand il parle à un pen- « sionnaire du Roi, membre de l'Académie française et « sous-greffier de la ville de Paris. »

La Ferté avait donc réussi à tirer son épingle du jeu, mais son frère, Papillon d'Auteroche, avait été plus maléficié. D'Auteroche eut de la peine à se refaire, et pourtant se refit en continuant prudemment le service de son cousin Fonspertuis aux Fermes générales, grâce aussi à la fortune personnelle de sa femme, Mlle Brémont, fille de Brémont, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres. Sa vie n'avait plus été marquée, de ce moment à la Révolution, que par une succession d'événements joyeux. En 1776, il mariait sa fille, Jeanne-Charlotte, à Le Gendre de Luçay, fils de son collègue Villemorien et lui-même Fermier général en 1784. Son fils, de Sannois, se faisait nommer par le Roi et agréer par la Compagnie un an après son beau-frère de Luçay. Il disposait donc par lui et ses proches de cinq emplois importants dans la finance, dont quatre aux Fermes générales. Il avait tout lieu de croire que cette ère de prospérité se prolongerait indéfiniment. Les troubles populaires survinrent, puis les poursuites exercées contre les financiers. Elles furent particulièrement fatales aux Papillon. La Ferté et d'Auteroche portèrent leurs

têtes sur l'échafaud. De Sannois et de Luçay n'échappèrent au même sort qu'en passant à l'étranger au milieu de mille dangers et non sans avoir vu confisquer leurs biens.

Après ces financiers de quelque renom, la Ferme générale en revenait de nouveau à sa note dominante de bonne bourgeoisie, de demi-noblesse rassise, de solides travailleurs, car il se rencontrait beaucoup de ces derniers parmi ses titulaires. La nouvelle province de Lorraine en avait donné trois ou quatre à elle seule, ce qui semblerait prouver que Stanislas et la Reine sa fille soutenaient utilement leurs protégés.

Alliot de Mussey avait servi d'intendant au roi de Pologne et fait encore bien d'autres métiers avant et après cela, puisque, suivant l'énumération de ses titres, il portait un moment l'épée comme lieutenant-colonel de cavalerie, et qu'en laissant son premier maître pour le roi de France il s'était vu gratifié d'un bon de celui-ci pour les Fermes générales. Il cumulait avec cet emploi celui de Trésorier de Mesdames tantes du Roi, ce qui n'équivalait pas à une sinécure, tant par l'administration des grands biens de ces princesses que par la multitude de leurs charités. Que de quittances, en effet, semblables à ces papiers d'un gris bleu fané, saisis par le tribunal révolutionnaire dans les papiers personnels d'Alliot, devaient courir le monde ! Que d'ordres de payement de 600 livres au curé de Sèvres, de 1,000 livres au curé de Meudon, d'une cinquantaine de livres à une pauvre honteuse, Mme Brinon, de 1,500 livres à telle autre, Mme de Saint-Georges, avaient été secrètement communiqués au Trésorier et s'étaient perdus dans la suite! Et ce n'était pas seulement la bienfaisance de Mesdames, sur laquelle il gardait la haute main, mais aussi celle du roi de Pologne, dont il touchait les rentes et réglait les dépenses à Paris.

Aussi n'était-ce pas sans raison qu'il demandait, en 1767, à s'associer son fils Antoine Alliot, conseiller aulique et commissaire général du roi de Pologne. Il l'obtint; mais celui-ci lui fut-il vraiment d'un grand secours? Certains indices sembleraient indiquer que l'entente ne demeura pas toujours complète entre le financier et son fils, notamment à propos du mariage de ce dernier avec une inconnue, Marie-Anne Charvet. Peut-être le jeune Alliot professait-il, d'autre part, un goût pour la débauche égal à celui dont son frère l'abbé faisait montre; ce petit abbé Alliot qui, quoique tout contrefait, menait à Paris une conduite fort irrégulière pour son état et sa figure, ne s'éloignait pas une seconde des jupons de Mlle Mézières et lui remettait tout l'argent qu'il recevait de son excellent père, de façon à ne pas même garder un écu pour payer sa chambre à l'hôtel du Croissant, en la rue du même nom.

Les deux Alliot figurèrent aux derniers baux des Fermes, jusqu'à la chute de cette administration, comme leurs compatriotes les Parseval, dont le nom se répète deux fois sur les listes de proscription du 19 floréal an II. L'auteur de leur première fortune remplissait modestement les fonctions de sous-fermier des Aides, en Lorraine, quand il fut question de l'installation des nouveaux Fermiers généraux au bail de 1755. Sur quelles protections s'appuyait-il pour espérer d'être compris dans ce mouvement? Peut-être sur le naturel trop complaisant de Mme de Parseval, dont Mme de Pompadour disait : « Il ne m'est pas « plus possible d'être gaie qu'à Mme de Parseval d'être « belle et raisonnable. » ; peut-être bien aussi sur son propre mérite. Toujours est-il qu'il y entrait à cette date. Mais il ne suffisait pas au nouvel élu d'être de la riche Compagnie; il voulait que tous les siens y tinssent aussi par quelque côté. Un Parseval de Pons épousa une fille

d'Étienne-Marie Delahante, un de ses collègues. Un autre, connu sous le nom de Parseval de Frileuze, s'unissait, en 1786, à Mlle Brac de la Perrière, dont le père comptait pareillement parmi les titulaires des Fermes. Et comme l'un et l'autre de ces jeunes gens avaient été admis dans la Compagnie en 1767 et en 1781, ils se trouvèrent former à cette date, avec le concours de leurs alliés, une étonnante coterie au sein de cette administration. Il est vrai que s'il y avait quelque critique à leur adresser au sujet d'un tel accaparement d'un des services du Roi, elle pouvait être formulée avec autant de raison contre les Delahante.

Vraie famille de financiers, les Delahante avaient toujours eu, depuis le commencement du siècle, des représentants dans ces emplois. En premier lieu, un directeur des Fermes de l'apanage du duc d'Orléans, originaire de la Champagne, homme actif, intelligent et d'une probité bien rare, puisque, à la différence de tant d'autres parvenus de son monde, il laissait uniquement à sa mort un modeste bien de 74,000 livres, défalcation faite de l'argent dépensé par lui pour l'acquisition de quelques diamants à sa femme, et d'un lot de linge de corps signalé à son inventaire, en 1737. Le Fermier général Jacques Delahante, qui débutait au moment où celui-ci terminait sa carrière, ne témoigna pas d'un médiocre désir de parvenir. Il avait été attaché, tout d'abord, à différents financiers chez lesquels il se distingua par son application. Il se conquit de la sorte les bonnes grâces de riches traitants, tels que MM. de Villers et Lallemand de Nantouillet. On plaida avec chaleur sa cause auprès du ministre à l'heure où il sollicitait un emploi de Fermier général, et, en 1765, d'autres protecteurs non moins déclarés avaient le plaisir de lui apporter le bon du Roi l'appelant à remplacer Verdeilhan Desfourniels. De ce moment

de sa vie jusqu'à sa fin, Jacques Delahante déploya un zèle infatigable pour défendre les intérêts de la Compagnie, souvent et de plus en plus lésés à mesure que le peuple marchait à pas pressés vers son émancipation. Il brilla surtout par son heureuse témérité dans l'engagement qui eut lieu entre les *rapistes* et les *antirapistes*, qui fit prononcer tant de discours inutiles, préparer tant de rapports et couler tant d'encre. Les deux tiers de la France voulaient qu'on ne râpât pas le tabac, suivant l'habitude, aux seuls ateliers de Paris. Le dernier tiers, dont les Fermiers généraux, luttait avec une énergie sauvage pour le maintien de cette manipulation. Les Parlements prenaient alors parti dans la querelle pour les plaignants. Ceux d'Aix et de Grenoble faisaient, en 1782, brûler, comme gâtés, des ballots de tabac ainsi préparé. En 1784, celui de Bretagne rendait sur cette question des arrêts fort sévères que le gouvernement s'empressait de casser en défendant au Parlement de cette province, et à tous les Parlements en général, de s'immiscer en une affaire où ils n'avaient rien à démêler. Puis, par un juste retour des choses d'ici-bas, les perdants de la veille passaient à l'état de gagnants du lendemain. On avait tout intérêt en haut lieu à contenter la multitude. Un arrêt du Conseil lui donna satisfaction en ordonnant de multiplier les ateliers de râpage.

Les Fermiers généraux, défendus avec âpreté jusqu'à la dernière heure par Delahante, se replièrent en bon ordre, mais celui-ci s'était trop avancé pour qu'il n'en restât pas quelque chose à sa mémoire. On sut bien le lui prouver dès 1789, où il fut un des premiers financiers les plus directement attaqués. Il mourut, heureusement pour lui, de sa belle mort, avant que les projets de ses ennemis eussent pu se réaliser; mais son neveu et associé Étienne

Delahante, ainsi que ses neveux par alliance, Parseval de Frileuze et Fabus de Vernan, Fermiers généraux de 1788, payèrent sa dette de leur sang ou de leur liberté.

Brac de la Perrière, beau-père de Parseval de Frileuze, fut compris à la même date dans l'hécatombe finale. Il descendait d'une bonne famille noble. Il était seigneur de Pillonière et de Châteauvieux, administrateur de l'Hôpital général, et Fermier de Sa Majesté depuis 1771. On racontait, au sujet de cette dernière nomination, que Mme du Barry n'y avait point été étrangère. Un certain Desaint, de ses amis, désirait fort la direction des Fermes de Paris, mais il y avait un empêchement à ce que la favorite le contentât sur-le-champ. Brac de la Perrière occupait le poste et ne semblait point vouloir s'en dessaisir à moins d'en retirer un dédommagement honnête; ce dédommagement se trouva être un emploi de Fermier général. Que pouvait-on décemment refuser à la maîtresse en titre? Desaint fut appelé à la direction après laquelle il soupirait, et comme un clou chasse l'autre, il envoya la Perrière à l'hôtel des Fermes.

Sa Majesté Polonaise n'avait pas uniquement procuré à la Compagnie les Alliot et les Parseval. De Verdeilhan Desfourniels y avait été admis sur ses instances un peu avant le bail Henriet. Assez insignifiant par lui-même, ce financier s'était fait un nom dans Paris par les grâces extraordinaires de sa seconde femme, la belle Mme Desfourniels, qui « par la régularité, la délicatesse des traits, « leur finesse inimitable, faisait le désespoir des peintres, et « à qui la nature semblait avoir exprès et à plaisir formé une « âme assortie à un si beau corps » ; par l'aimable esprit de Mme de Valdec, sa belle-sœur, enfin par la conversation pleine d'attraits de ses deux filles, mariées toutes deux à MM. de Moreton de Chabrillant. Le cercle intime des Desfourniels et de leurs amis les Harenc de Presle, de la

famille du banquier, groupa pendant un temps autour de lui ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville, ce monde délicat et élégant dont les salons de MM. de Verdun, autres financiers lorrains, recueillirent plus tard quelques épaves, en artistes, en écrivains, en gens d'esprit.

De Verdun avait sauté, presque sans transition, d'une sous-ferme des Trois-Évêchés à la Ferme générale, où il resta en fonction tout le temps nécessaire à s'enrichir, à prendre les allures d'un seigneur, à fréquenter la meilleure compagnie, à trancher de l'amateur, enfin à préparer les voies au second Verdun, son neveu et son associé.

Celui-ci était, disait-on, «un homme froid en apparence, « mais plein d'esprit et de bonté, et qui ne pouvait voir des « malheureux sans se presser de les secourir ». Il possédait aux portes de Paris le château de Colombes, qui avait autrefois logé la reine Henriette d'Angleterre, encore tout rempli des décorations de Simon Vouet, que le Fermier général, en sa qualité d'amateur très instruit, fit restaurer avec le plus grand soin. On y voyait de fort bonnes toiles, ainsi qu'une profusion de livres des plus rares, auxquels il passait, d'ailleurs, pour n'avoir jamais touché. N'avait-on même pas fait circuler le couplet suivant dans une salle de ventes, le jour où il acquérait un nouveau fonds :

Après le décès de Grégoire,
On vendra des livres divers,
Dorés sur tranche, bien couverts,
Et tous neufs, ainsi qu'on peut croire,
Le défunt, de riche mémoire,
Ne les aura jamais ouverts.

Mais Verdun y prêtait peu d'attention et continuait à agrandir sa bibliothèque. Il savait que cette innocente plaisanterie avait déjà servi dans des circonstances identiques pour un autre confrère, le Fermier général bibliophile

Marquet de Peyre, l'ami de Suard et de tant d'hommes à talents. Et puis on avait dit précédemment tant de bien de lui, qu'il n'en était plus à s'effaroucher de quelques railleries incapables de lui nuire. Voici en quelles circonstances il avait su si complètement se concilier la faveur du public.

Sainte-Foix, dont nous avons parlé précédemment, tenait à Mgr le comte d'Artois en qualité de surintendant de ses finances, bâtiments, manufactures, jardins et garde-meubles. Il s'était vu forcé de se défaire de sa charge; on y appela de Verdun. On s'attendait en général à trouver le nouveau surintendant d'une suffisance égale à celle de son prédécesseur, et l'on n'avait pas mis en doute qu'il n'eût tout de suite la tête tournée de cette distinction. Mais Verdun était un modeste. Au lieu de se faire valoir, il insista fortement sur son insuffisance, en priant Son Altesse Royale de l'autoriser à conserver sa place de Fermier général, pouvant, observait-il, ne pas plaire à son maître ou manquer des talents nécessaires pour s'acquitter heureusement de sa tâche. Il refusa, notamment, le gouvernement des châteaux de Saint-Germain et de Maisons, en disant que cette dignité, faite pour des militaires, siérait mal à un financier, et que l'accepter équivaudrait à le rendre la fable du pays.

Tant de désintéressement joint à tant de bon sens provoqua l'admiration universelle. La presse se saisit de cette affaire pour malmener les financiers ses confrères, qui n'avaient pas, il faut le reconnaître, habitué la nation à de si beaux procédés. Il pouvait, par conséquent, se considérer comme au-dessus des attaques, et laissant en l'espèce les malveillants le traiter de Philistin, il s'appliqua plus que jamais à transformer Colombes en un lieu délicieux où l'on se rendait des boulevards, pour un oui, pour un

non, où l'on organisait des répétitions endiablées des légers proverbes de Carmontelle, un intime de la maison; où l'on coudoyait des Parisiens et des étrangers, les compatriotes de Verdun, les financiers de l'est de la France, et notamment Didelot, un Châlonnais, reçu de la Ferme générale en 1768, et le clan des Gascons, et celui des Bretons, des Normands, le dernier représenté à la Compagnie, en tout premier lieu, par les de Salverte et Puissant.

Les dîners de M. de Salverte et les représentations organisées sur le théâtre de son hôtel de la rue Thévenot attiraient tout autant de monde. Grimm les prisait fort, et jusqu'aux derniers beaux jours de la royauté on y vit rassemblés les gens les plus considérables : Richelieu, Turgot, Calonne, Lavaulx, les Paulze et la troupe entière des financiers.

M. de Salverte venait de Rennes. Son grand-père Baconnière de Salverte, quoique de famille noble, avait rempli différents emplois de finance. On l'avait connu successivement directeur des affaires du Roi, et directeur général des domaines dans les Trois-Évêchés, intéressé dans la Compagnie des hôpitaux militaires, en fin de compte Contrôleur en la chancellerie près la cour de Metz. Son fils Eusèbe de Salverte, Fermier général, grossit encore de ses propres acquêts l'héritage paternel, acheta force seigneuries, les terres de Saint-Georges en Normandie, des Ifs, puis de Popincourt et de Tarquan (?) dans la banlieue de Paris, vécut à la façon de ses collègues opulents, en ne gardant rien de ses revenus et en s'entourant de belles choses qu'il légua à un autre Salverte, administrateur général des domaines. Ce dernier financier de leur lignée était un homme d'esprit doublé d'un érudit. Il publia de savants écrits sur des questions de sa profession, ou, quand sa muse l'y poussait, une foule de chansons et d'agréables

pièces de vers. Il y avait dans ce goût une sorte de préparation à l'alliance qui devait se conclure un jour entre la famille de Salverte et celle des Prévost d'Arlincourt de la finance, également réputés dans le monde des lettres, lorsqu'une Mlle d'Arlincourt, petite-fille du Fermier général de ce nom, épousa un Salverte.

Avec Puissant, Normand curieusement doué de toutes les qualités du terroir, on touche à ce qu'on appelait à l'époque le bataillon sacré des Fermes générales, composé des meilleurs travailleurs et des plus utiles conseillers de la Compagnie. C'était à la vérité une fort petite troupe, qui ne comptait pas plus de cinq membres en 1770, et encore, sur ces cinq membres, s'en trouvait-il un, le vieux Bouret, malade et ruiné, qui n'y était maintenu qu'en considération de sa profonde connaissance de toutes les intrigues. Les quatre autres, Puissant, Douet, Gigault de Crisenoy et Saint-Amand, se distinguaient chacun par une qualité particulière.

Puissant, ancien sous-fermier à Rouen, Fermier général du bail Henriet, auteur des Puissant de Villeguérif et des Puissant Desplacelles, Puissant personnifiait à l'hôtel des Fermes le labeur sans trêve; Gigault de Crisenoy, de la famille des Chauvelin, l'entente des grandes affaires; Saint-Amand, l'art d'ordonner les services; Douet, l'intégrité. Chez ce dernier, la probité, si peu commune aux financiers, était une vertu de famille, comme le prouve cette belle action dont un Douet fut le héros : « M. Hornecca, « fameux banquier hollandais, chargé des intérêts de la « République en France, venait de terminer une affaire « importante avec le Contrôleur général. Enchanté du « zèle, de l'activité et de l'intelligence de M. Douet de « Santerre, l'un des commis de ce département, qui avait « expédié en trois semaines un objet pouvant durer six mois,

« il va le remercier et, en sortant, laisse sur le bureau une « boîte d'or superbe. Douet l'aperçoit, la prend et, la soule- « vant, s'aperçoit qu'elle est pleine d'autre chose que de « tabac; il la remet froidement à l'étranger : « Je ne puis, « dit-il, regarder ce présent comme un moyen de séduc- « tion, puisque l'affaire est consommée, et je n'ai pas pour « vous le sentiment d'indignation que vous mériteriez en « pareil cas, mais je dois me plaindre à vous du peu de « délicatesse que vous me supposez. Reprenez ce métal, « vil à mes yeux en ce moment, et si c'est une marque d'es- « time et d'amitié que vous voulez me donner, j'accepterai « seulement quelques bouteilles de vin de Constance. »

On doit avouer qu'un financier qui traitait ainsi l'argent de vil métal était une bien étrange nouveauté, et qu'en vingt ou trente années le sentiment des Turcarets, sur ce chapitre, s'était singulièrement modifié.

De toute façon, Douet et ses quatre acolytes réussirent par leurs efforts à soutenir l'administration des Fermes contre les attaques passionnées dont elle ne cessa plus d'être l'objet à dater de l'année 1765. Ils n'étaient pas les seuls, à vrai dire, qui entendissent leurs devoirs d'une façon aussi saine. Ils trouvaient d'utiles auxiliaires dans le sein de la Compagnie, des hommes d'action, comme Augeard, Loyseau de Béranger, Magon de la Ballue et Poujaud, qui méritent ici une brève mention.

Ainsi que les gens qui ont écrit leurs mémoires propres, Augeard a tant et si bien parlé de lui au courant d'un gros volume de près de quatre cents pages, qu'il a laissé aux autres fort peu de chose à révéler sur son compte. Toutefois, comme il s'y applique principalement à retracer son rôle au milieu des grands événements du règne de Louis XVI et des premières années de la Révolution, il a négligé d'y fournir le moindre détail sur sa vie privée. Il y est le *Deus*

ex machinâ qui dirige de derrière la toile toutes les affaires du pays, conseille le Roi, Marie-Antoinette et les Princes, loue tel ministre, gourmande tel autre, juge en dernier ressort les questions les plus compliquées, dévoile les secrètes menées des puissances étrangères, déjoue les complots de l'intérieur, fournit l'idée mère des discours que Louis XVI devra prononcer aux États généraux. Il s'y montre, en un mot, l'Augeard de l'histoire, mais pas du tout l'Augeard de tous les jours.

En réalité Augeard descendait d'une bonne famille noble de l'Anjou qui, en 1400, possédait la terre et la seigneurie d'Augeard près Cholet, puis s'était expatriée et avait passé en Touraine au moment des guerres de religion. De là les Augeard avaient rayonné un peu de tous côtés, entre autres à Paris et à Bordeaux.

Le père du Fermier général achetait, vers 1729, la charge de maître d'hôtel du duc d'Orléans, épousait, deux ans après, une fille du riche Thoynard, envoyait une des deux filles nées de cette union à l'abbaye de Chelles, donnait l'autre à un officier de mousquetaires, d'Article du Quesnay, et gardait auprès de lui son fils, dont il voulait surveiller lui-même l'éducation. Il était en situation de l'aider puissamment dans le choix d'une carrière par sa situation près du duc d'Orléans. Ce fils pouvait paraître encore bien mieux recommandé si la note suivante, du journal de Barbier, a vraiment trait à quelqu'un de ses parents. « Ceci « est encore un grand coup, écrit le nouvelliste en signa- « lant la nomination de M. de Chauvelin au ministère, pour « un nommé Augeard qui est certainement un garçon de « mérite. Il était avocat et a fait même un livre ou recueil « d'arrêts. Il était de tout temps ami de M. de Chauvelin, « qui ne lui aurait servi de rien s'il était resté président à « mortier. Aussitôt que M. de Chauvelin a été nommé

« garde des sceaux, il a envoyé chercher Augeard pour être « son secrétaire. Et voilà aujourd'hui cet homme premier « agent, premier commis et homme de confiance du pre- « mier ministre. On ne peut pas imaginer un plus beau « poste pour le crédit, pour se faire de grands amis, et « pour devenir bien riche même sans friponnerie. »

Mais M. de Chauvelin tomba en disgrâce après quelques années d'extrême faveur, et l'oncle ou le cousin se trouva à pied à l'heure où le propre fils du maître d'hôtel de Son Altesse Royale sortait à peine de l'enfance. C'est seulement vers 1760 qu'on voit le nom de celui-ci apparaître tout à-coup dans l'*Almanach royal,* comme procureur du Roi au bureau des finances de Tours et, peu après, comme Fermier général. Il y demeurait assez effacé, non point d'après ce qu'il prétend dans ses *Mémoires*, mais d'après l'examen des écrits de l'époque, qui se contentent de noter son mariage avec Mlle Serre de Saint-Roman, lorsque tout à coup il figura en 1777 comme secrétaire des commandements de la Reine.

Une fois investi de ce titre, qu'il continua à cumuler avec celui de Fermier général, il occupa ses contemporains de sa personne pour tout le temps où il leur était demeuré inconnu. Ce léger regain de vaine gloriole le paya-t-il, au fond, de la perte de sa tranquillité? Il est permis d'en douter en considérant comment se passa le surplus de sa vie. Personne, en effet, ne fut plus envié et plus suspecté par le fait de son dévouement à la Reine et de la confiance dont cette infortunée princesse l'honorait. Personne ne vit ses actions, même les plus louables, aussi malignement interprétées et dénaturées.

La Reine est occupée un jour à signer les brevets et les ordonnances de payement pour sa maison, en présence de l'empereur Joseph II, son frère. Augeard lui présente suc-

cessivement les objets à signer et les replace dans son portefeuille. L'empereur s'arrête tout à coup en face de Marie-Antoinette, et lui reproche sévèrement de signer tous ces papiers sans les lire, ou tout au moins sans y jeter les yeux, et lui dit les choses les plus justes sur le danger de donner légèrement sa signature. La Reine lui répond que le Secrétaire des commandements mérite toute sa confiance, et qu'elle ne risque pas de donner inconsidérément sa signature. Cependant l'affaire s'ébruite, parvient aux oreilles des ennemis du financier, qui le noircissent à plaisir. Ils répandent, à leur tour, en tout lieu, qu'il a circonvenu la Reine, qu'il abuse de sa crédulité, que le fait a été reconnu par l'empereur en personne. Et voilà Augeard tenu en suspicion.

A peu de temps de là, une indiscrétion, fort légère en réalité, lui vaut des attaques aussi vives de la part du public. Il s'est cru autorisé à demander à ses collègues du Comité des Fermes qu'ils prissent soin de l'informer des vacances de tous les emplois un peu lucratifs dans leurs départements, en les assurant qu'ils agiraient en cela d'une manière très conforme aux intérêts de la Reine. On transforme avec le même empressement cette démarche inconsidérée en un ordre impérieux, fait à Messieurs des Fermes, d'avoir à remettre entre les mains du secrétaire des commandements, la feuille des nominations dont la Reine voudrait disposer à son gré, et comme les malveillants ont fait sentir à cette princesse le tort qu'une semblable imputation pourrait lui causer, elle se trouve dans la nécessité de se retourner contre Augeard et de le désavouer.

Il est, en une autre circonstance, impliqué dans les poursuites que l'on exerce contre un certain Le Maître, au sujet d'un pamphlet. On le traque à Paris, à sa propriété de Buzancy, et comme il a disparu, qu'on ne peut

l'appréhender au corps, on enfonce son secrétaire, et on opère une razzia de tous ses papiers.

On le pourchasse encore sous l'inculpation d'avoir travaillé à un projet d'évasion de la famille royale, qui n'a pu être mené à bonne fin. On le pourchasse toujours, et, lorsque les adversaires de la monarchie et de ses fidèles sont au pouvoir, on lui laisse à peine le temps de passer la frontière et d'échapper ainsi à une fin tragique.

Loyseau de Béranger qui, lui, ne songea point à écrire ses *Mémoires*, avait rendu aux Fermiers de Sa Majesté plus de services que son collègue. Il fut leur porte-parole auprès des ministres dans des circonstances critiques, et se tira toujours avec avantage de cette mission de confiance. Et pourtant il ne semblait pas appelé par son origine à commander les autres. Son père était, disait-on, un ancien laquais, enrichi grâce à d'adroites spéculations, puis accepté dans la bonne compagnie du fait de ses écus. De ses deux fils, l'un, Loyseau de Mauléon, endossa la robe, plaida avec succès au barreau de Paris, se fit une sorte de réputation par des mémoires écrits avec beaucoup d'apparat et toujours dans des causes extrêmement intéressantes, telles que celles des Calas et de Mlle Lemonnier, et mourut à la fleur de l'âge, d'une façon émouvante, « d'une maladie de langueur où l'avait plongé une « passion très vive pour une femme qui n'y avait pas « répondu ».

Béranger avait suivi la filière ordinaire des emplois de finance; après le stage réglementaire il parvint à la Ferme générale. Il brûlait, ainsi que Mauléon, de s'illustrer. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût sollicité et obtenu des lettres de réhabilitation par lesquelles ils étaient reconnus descendre de l'ancienne famille des Loiseau. Mais en dehors de cette course à la noblesse, de son travail, de ses

conférences avec les gens de son état sur de graves questions financières, le Fermier général marquait fort peu dans les faits Paris du temps. On se bornait à lui attribuer une finesse exquise et une rare modestie, basée sur ceci, « qu'il avait été longtemps sans carrosse, présentant ainsi « le phénomène d'un Fermier général à pied ».

Seule, une aventure singulière, comparable par plus d'un point à la célèbre affaire du Collier, le mit en vue durant deux ou trois mois, où elle défraya les conversations parisiennes. Mme Cahoüet de Villers, femme d'un Trésorier de France, connue pour sa conduite singulière et son amour de la réclame, cherchait à frapper un grand coup sur l'opinion publique. Elle imagina, pour y arriver, une prétendue lettre de la reine Marie-Antoinette, par laquelle celle-ci la priait d'emprunter en son nom une somme de 200,000 livres dont elle avait besoin, ne voulant point, ajoutait-elle, présenter directement au Roi une demande de fonds particuliers. Cette lettre, montrée à Loyseau de Béranger, produisit son effet. Il se trouvait heureux de pouvoir rendre service à sa souveraine. Il s'empressa de remettre les 200,000 livres à Mme de Villers. Il est aisé de deviner la suite de cette intrigue; le Fermier général, pris d'une appréhension d'ailleurs trop légitime, alla conter à M. Lenoir ce qui lui était survenu. On dévoila la fourberie, la dame alla tout droit à Sainte-Périne, et le tribunal contraignit le mari à restituer les 200,000 livres.

Ce fut un événement plus surprenant encore qui apprit à bien des personnes l'existence d'autres manieurs d'argent, dont un banquier de la, cour Magon de la Ballue. Les Magon étaient Malouins et aussi nombreux que le sable de la mer. Il y avait des Magon de toute sorte : Magon de Médine, de Villebague, de la Ballue, de Saint-Hélier, etc., mais aussi tous doués de cet esprit d'entre-

prise qui distingua leurs concitoyens à chaque époque de l'histoire moderne. Ils détenaient en eux un peu du tempérament des corsaires de leur ville natale, puisqu'on les rencontre au dix-huitième siècle partout où on brasse d'importantes affaires, à la Compagnie des Indes, aux Fermes générales, dans les banques, en France, à l'étranger, aux colonies. Ils gagnent, se ruinent et reviennent sur l'eau avec autant de naturel que d'autres se promènent, soupent et se couchent. Ils ont parmi les leurs, de 1674 à 1780, un banquier de la Cour, quatre secrétaires du Roi, un connétable de Saint-Malo, un amiral.

Néanmoins, leur gloire restait encore toute locale. Il leur fallut la venue du prince de Carignan à Saint-Malo pour les rendre universellement fameux. Ce prince, frère de Mme de Lamballe, colonel au service de la France du régiment de son nom, avait été amené par n'importe quel motif à Saint-Malo, en 1779. Il y vit dans un salon Mlle Magon, nièce des Magon du commerce et de la finance, qui n'était ni riche, ni jolie, mais pétrie d'esprit. Il en devint amoureux. « La belle l'ensorcela si bien de son « côté, qu'elle décida peu à peu le prince, d'une intelligence « au-dessous de la médiocre, à demander sa main. On la lui « accorda sans peine, et l'évêque de Saint-Malo, satisfait « d'une permission vague du roi de Sardaigne, que le « prince lui montra, de se marier en France, donna les « dispenses. La cérémonie avait eu lieu qu'on n'en savait « encore rien à Versailles et à Turin, où le mécontentement « fut extrême. » Le roi de Sardaigne rappela le prince par l'ordre le plus comminatoire, et l'on s'évertua, dès ce moment, à faire casser le mariage. On y réussit, mais il n'en était pas moins consommé, il n'en était pas moins valable aux yeux du public et d'un immense honneur et profit pour les Magon. Ce beau succès de famille n'empêcha

pas, à la vérité, Magon de la Ballue de faire une pitoyable banqueroute quelques années plus tard. A la Révolution, les Magon étaient retombés dans l'obscurité. Un seul d'entre eux fut poursuivi par les comités, arrêté et exécuté

En ce qui concernait Poujaud ou Poujaud de Nancla, le jugement porté sur lui différait infiniment, suivant qu'il émanait de ses collègues ou des contribuables : les premiers le déclaraient un auxiliaire admirable, fertile en expédients, laborieux, et inébranlable dans ses convictions ; les seconds le traitaient fort sévèrement. Il personnifiait à leurs yeux le mauvais génie des Fermes, l'âme de toutes les entreprises attentatoires aux libertés publiques ; et ne l'avait-on pas surnommé d'ailleurs la « tache d'huile », afin de peindre son talent merveilleux à étendre l'impôt? Toutefois, quoi qu'en pussent dire les mécontents, Poujaud et les membres de ce cénacle dont nous venons de parler compensaient très utilement, pour la Compagnie, l'insuffisance de bien des titulaires, de tous ceux qui assistaient aux séances par obligation, qui y étaient comme des corps sans âme, qui écoutaient les motions d'une oreille distraite et opinaient seulement du bonnet.

Cette catégorie des confrères inutiles se décomposait en plusieurs fractions. Il y avait d'abord les passagers, les financiers en exercice pour le temps d'un bail, pour six années seulement, comme Grossart de Virly et La Haye Desfossés, neveu du vieux de La Haye, au bail Prévot; comme de la Loge, Damneville, Desmarest, Dollé, Serpaud, Sanlot de Bospin, Simonet de Coulmiers, au bail Alaterre. Ils étaient à peine aux Fermes générales qu'ils en disparaissaient sans avoir pu prendre part aux délibérations ni s'y acclimater.

Il y avait les amateurs de belles choses, plus occupés de leurs tableaux que des devoirs professionnels : Seroux

d'Agincourt, Vassal de Saint-Hubert, un ancien maître d'hôtel de M. le comte de Provence, et Bourlier de Saint-Hilaire, ancien maître d'hôtel du Roi; ou trop portés à s'intéresser aux artistes, et surtout à leurs femmes quand elles étaient jolies, comme ce libertin de Blondel d'Azincourt, à qui le pauvre Greuze reprochait devant le commissaire d'avoir, le premier, détourné la séduisante Mme Greuze de ses devoirs conjugaux.

Après ceux-ci venaient encore les mondains, gens de qualité à l'ordinaire, et peu soucieux de passer pour habiles manieurs d'argent : MM. d'Arnay, de Roissy, de Faventines, marquis d'Alzon, et de Faventines de Fontenille, d'Arjuzon, Thevenin de Margency, un des habitués du salon La Live d'Épinay, que le baron d'Holbach et Gauffremont avaient surnommé le « syndic des galantins », les de Saint-Prix, de Saint-Germain, de Montcloux, de Saint-Cristau, — qui se trouvait à l'école des cadets de la marine quand son oncle, le Fermier général de Borda, vint l'y chercher pour l'initier à la finance et se l'associer, — Saint-Cristau dont Mollien a écrit : « C'était en tout un vrai « homme de bien » ; de Boisemont, de la rigide famille des magistrats de Blair, de qui il fut particulièrement question pendant un temps pour la place de prévôt des marchands, lors de la retraite de la Michodière; enfin Delaage, possesseur d'un hôtel magnifique à la Grange-Batelière, — non loin de ces mêmes Boisemont, — descendant de cet Antoine Delaage, duc de Puylaurens, dont Richelieu, qui l'enviait à Gaston, avait dit longtemps en riant de son propre bon mot : « Avec le temps, je finirai « par gagner Delaage ».

Puis ceux d'entre eux qui cumulaient les fonctions de Fermier général avec d'autres plus absorbantes, telles que l'Intendance et le Contrôle général des écuries et livrées

de Sa Majesté pour Tessier, accablé en outre d'une femme laide et vicieuse qui fut la risée de tout Paris, à propos de ses amours avec un jeune officier, M. de Vienne; la charge de premier valet de chambre du Roi pour Richard de Livry, nommé à la succession de l'illustre La Borde, en 1774; et celle de Trésorier de Mesdames pour Girard du Mesjean.

Et les quelques-uns aussi qui avaient bien assez de difficultés à débrouiller leurs propres finances pour songer à apporter de la lumière dans celles du Roi. Marchand de Varennes, neveu de Voltaire, figurait sur la liste des Fermiers généraux durant sept années à partir de 1770, et l'on peut croire que ce séjour ne fut pas inutile à son cher oncle, si parfaitement attaché au soin de sa fortune et à tout ce qui s'y rapportait. Mais Marchand de Varennes était ou trop osé, ou trop peu au fait des détours de la spéculation. Il tenta des opérations maladroites, voulut se rattraper, compromit, au lieu de cela, de plus en plus son bien et celui de ses commettants, et finit par une faillite au même temps ou son collègue Mazières tombait, de son côté, dans de pénibles démêlés avec la justice à la suite d'un incident, le plus sot du monde.

En 1773, le Fermier général Mazières, écuyer, maire perpétuel de la ville et des faubourgs de Pontoise, d'une très noble lignée, recevait des lettres par lesquelles il était sommé de porter trois cents louis en tel lieu du Cours, au profit, disaient-elles, d'une compagnie de malfaiteurs, sous peine d'être assassiné s'il y manquait. Peu de jours après cet envoi et au jour désigné pour la remise de la somme, un certain Garnier, officier d'office du comte de Laubespin, allant à cinq heures du matin pour joindre le carrosse de Chartres, s'attarda quelques instants dans les fossés du Cours. Des espions, placés là par la police

sur la déclaration du financier, arrêtèrent Garnier, en qui ils crurent voir un des coquins de cette compagnie qui venait reconnaître ce dépôt et l'enlever. On lui fit son procès au Châtelet, et ne trouvant point de preuves, les juges ordonnèrent qu'il en serait plus amplement informé. Pendant un an l'accusé refusa de signer la sentence parce qu'il n'était pas expressément innocenté; et le procureur du Roi en interjeta appel *a minima*. Après quoi il arriva que le tribunal qui remplaça en 1774 celui de l'année précédente réduisit le plus ample informé à six mois, tout en statuant que Garnier serait tenu de garder la prison. Cette histoire, réduite à ses plus simples proportions, ne représentait, en somme, qu'une erreur judiciaire sans grande conséquence, et l'on y aurait vraisemblablement prêté peu d'attention, s'il n'y avait eu derrière Garnier un avocat du nom de Dodin, qui voulut la convertir en un instrument de fortune pour lui-même. Il en changea, en conséquence, tous les termes, grossit démesurément les vexations subies par son client, le peignit comme une victime des brutalités des argousins, de la partialité du lieutenant criminel, et, par-dessus leurs têtes, des odieuses intrigues du tripot Maupeou; si bien que l'incident Mazières devint bientôt l'incident de tout le monde, un point de ralliement pour des milliers de mécontents contre la politique gouvernementale, et, plus spécialement, la raison initiale des protestations les plus passionnées contre les intolérables abus de l'opulence et du crédit, ou, pour qui lisait entre les lignes, de MM. de la Ferme générale.

Quelques associés de la Compagnie n'avaient jamais eu la satisfaction, par contre, de voir leur nom imprimé dans quelques nouvelles à la main, ou, s'ils jouissaient de la plus minime notoriété, ils la devaient tout entière à leurs ascendants, comme les Gauthier de Hautesherbes et Des-

préaux, qu'on ne pouvait citer sans se rappeler du même coup les hauts faits poétiques de Gauthier de Montdorge, et la mésaventure arrivée à un autre Gauthier, — homme connu et fort riche, suivant un journal historique manuscrit du règne de Louis XV, — dont on ne sut plus, un beau jour de l'année 1752, ce qu'il en était advenu. « Il y « a quelques jours qu'il a disparu, écrivait l'auteur anonyme, « le 7 juin. Ses amis aidés de M. Berryer, lieutenant de « police, ont fait faire les plus grandes recherches; enfin « hier le maréchal de Belle-Isle, qui s'intéresse beaucoup à « lui, reçut un billet anonyme portant : Ne soyez pas en « peine de M. Gauthier; il aura sa vie sauve s'il tient sa « promesse. » Et le financier perdu était revenu sans avaries à son domicile, après qu'on l'eut fait réclamer dans tous les journaux et tambouriner à tous les carrefours.

Mais chacun ne pouvait pas avoir un Gauthier dans sa famille; de là des Fermiers généraux sans histoire, des Baudois, des Richard de Pichon, des de la Bruyère, des de Lisle, des Pignon, des Muiron, des Taillepied de la Garenne, des de Luzine, des Doazan, si ce n'est que l'on constatait de temps en temps leur existence, à la volée, au coin d'une page : soit à propos de quelque fête, comme pour Taillepied, dont une sœur avait épousé la Live de Jully, ou de quelque folie amoureuse, notamment à l'instant où le jeune Pignon parcourait la France à la suite de la Sainte-Huberty qui se moquait de lui, et cela avant de devenir beau-frère du dernier de la Haye, Fermier général; ou bien encore quand Kolly, assisté du chevalier de Lambert, banquier plusieurs fois millionnaire, et de Magon de la Ballue, organisaient dans Paris le premier club à la façon anglaise; et quand la nièce du même de Kolly, Fermier général, se rendait à l'insu de sa famille, en mars 1779, à une fête quelconque, à la loge franc-maçonnique

des Neuf-Sœurs, au cirque Royal. « Elle avait tenu son « projet de s'y faire recevoir bien caché à son oncle et à sa « tante, qui n'avaient pas même voulu la faire assister à cette « cérémonie trop profane, suivant eux, pour une jeune per- « sonne. Elle s'y était glissée avec une dame initiée au com- « plot. Quelle surprise pour le financier et sa femme de voir « leur nièce au milieu de francs-maçons ! Ils voulaient l'arra- « cher de là et porter une plainte en justice, mais on leur « faisait entendre que cet éclat serait d'un bien plus mauvais « effet que le reste » ; et l'affaire n'avait pas eu de suite.

La Révolution se chargea de conférer une triste célébrité à plusieurs de ces ignorés, en les envoyant à l'échafaud, ainsi que nous allons le dire, côte à côte avec les plus illustres. Car la finance de la fin du siècle comptait encore à son actif, en dehors de ses gens de labeur, des personnalités de marque, le banquier Necker, le trésorier de la marine Baudard de Saint-James, et dans la Ferme générale le chimiste Lavoisier et le poète compositeur Benjamin de la Borde.

On ne saurait parler de Lavoisier sans parler de Paulze, son beau-père, Fermier général comme lui. Le mariage de Paulze avec Mlle Thoynet, fille d'une sœur de l'abbé Terray, avait puissamment contribué à lui ouvrir les portes de la Ferme générale. L'aide pécuniaire de Paulze facilita singulièrement l'admission de Lavoisier dans la Compagnie. Ils y débutèrent l'un et l'autre en 1768, et les bons procédés de Paulze vis-à-vis de son collègue ne se bornèrent pas à cela. Il lui donna sa fille, Anne Perrette, que Lavoisier épousa le 16 décembre 1771, à la chapelle du Contrôle général, en présence de la plus brillante assistance. C'était un beau mariage. Mme Lavoisier avait de l'esprit et du goût; elle peignait d'une façon agréable, à ce point qu'elle exécuta un portrait de Franklin dont celui-ci la remercia

chaleureusement. Elle gravait également avec facilité, et plusieurs planches du *Traité de chimie* publié par son mari étaient de sa main. Mais il y avait une ombre à ce tableau charmant : Mme Paulze, femme fort agitée, d'un caractère éminemment brouillon, à qui il arrivait entre tant d'autres déconvenues de se présenter à Ferney en revenant d'une terre de famille dans les environs de Genève ; elle savait la difficulté d'être introduite auprès du patriarche de Ferney ; elle l'avait en conséquence fait prévenir de l'immense désir qu'elle éprouvait de l'entretenir, et pour se donner plus d'importance vis-à-vis de lui, elle avait prié le messager d'ajouter qu'elle était nièce de l'abbé Terray. A quoi l'irascible vieillard, frémissant de tout son corps, répondait : « Dites à Mme Paulze qu'il ne me reste plus qu'une « dent et que je la garde contre son oncle. »

Paulze restait, au milieu de cela, l'homme de très réel mérite, fort au courant de sa profession de Fermier général, de qui l'on citait le trait suivant à l'appui de son jugement. Terray, mécontent de son neveu par alliance à la suite de dissentiment de famille, le menaçait de lui retirer la direction du département du tabac. Bouret prit alors avec chaleur la défense d'un collègue dont l'activité et l'intelligence étaient si nécessaires à la Compagnie. « Je suis « fâché, dit-il à Terray, qu'il vous ait déplu, mais sa con- « duite vous plaira aux Fermes, et ses talents vous mettront « en état de faire un bon bail ; il est le seul homme qui « puisse rétablir l'ordre dans ce service. »

Lavoisier apportait, pour sa part, à sa nouvelle famille et à ses collègues, les profondes ressources de son esprit, ses qualités si remarquables d'entendement qui s'étaient manifestées dès sa première jeunesse au domicile paternel, et sur les bancs du collège Mazarin où il remportait, en 1760, le prix du Concours général, pour se continuer

plus tard avec tant d'éclat. On sait sa belle carrière si remplie, ses succès en tant que savant, le pas immense qu'il fit faire à la chimie. Son rôle comme financier est moins connu. Il faut avouer, au reste, qu'à l'exemple d'Helvétius — qui lui fait pendant comme célébrité de la finance, dans la première moitié du siècle — il semble en avoir agi d'abord assez cavalièrement avec la Société des Fermes. Il était, avant tout, un savant d'habitudes, financier à ses heures perdues. Il remplit, en conséquence, ce dernier emploi dignement, mais sans excès de zèle. Il resta longtemps pour les contemporains le membre de l'Académie des sciences fourvoyé dans la finance, où il aurait songé uniquement à s'enrichir. « M. Lavoisier, écri- « vait un petit saute-ruisseau des lettres, sans chercher la « pierre philosophale, comme ses confrères MM. les chi- « mistes, l'a trouvée dans sa charge. » Le signataire de cette misérable accusation négligeait aussi perfidement de proclamer la façon généreuse dont le savant employait ses gains, en réalité fort licites, et passait sous silence les 500,000 livres, par exemple, que la seule expérience de la décomposition de l'eau lui avait coûtées.

On se redisait, par contre, en riant, l'aventure du Fermier général se mettant en contravention directe avec les règlements de la Compagnie et de la police de la librairie, par l'introduction à Paris, dans son carrosse, — qui n'était pas soumis aux perquisitions, — des exemplaires d'un des fameux mémoires du comte de Mirabeau.

On vantait encore sa philanthropie et son désintéressement lors de l'apparition des premières lampes *Quinquet*. On assurait « que Quinquet devait le secret de cette invention « à M. de Lavoisier, Fermier général et grand chimiste ». Il en avait fait cadeau à son protégé pour l'enrichir, et en effet celui-ci était rapidement parvenu à une agréable

aisance. Il était, on le voit, question, dans chacune de ces notes, du savant, et fort peu du financier. Il fallut les discussions passionnées sur la fabrication défectueuse du tabac pour le mettre en évidence aux Fermes. Il rendit dès cette époque les services les plus signalés à ses collègues. Il en rendit de plus notables encore aux heures difficiles de la persécution. Il défendit intrépidement la cause de la justice et du bon droit; mais que pouvait la voix d'un homme de talent au milieu de ce tumulte de cris, de vociférations furieuses? Le courant l'emporta pour le jeter enfin au pied de l'échafaud, avec ses collègues de la finance, quelques jours avant que Benjamin de la Borde marchât isolément à la mort.

Peu de gens ont joui de leur vivant de plus de renom que le Fermier général de la Borde. On ferait un volumineux ouvrage en réunissant les articles flatteurs ou hostiles qui se rapportent à lui durant trente années, de 1770 à la fin de la monarchie. Ces derniers sont, à vrai dire, en majorité, et l'on doit reconnaître qu'il avait bien complètement provoqué cette animosité par certains détails peu édifiants de sa vie privée, et la façon obsédante dont il se mettait toujours en avant.

La Borde est, en effet, l'homme universel par excellence. Il ne se fait rien près du roi Louis XV où il ne paraisse en qualité de valet du chambre, rien au théâtre où il ne s'impose, rien en littérature ou en art où il ne tranche du connaisseur, rien en galanterie où il ne s'insinue du fait qu'il est le protecteur de Mlle Guimard et de beaucoup d'autres. Il faut donc, pour bien le connaître, le reprendre dans chacune de ces incarnations de courtisan, de compositeur, d'homme de goût, de viveur.

Benjamin de la Borde avait hérité de son père une très considérable fortune; le reste des capitaux du vieux trai-

tant étant allé à ses autres enfants, à un deuxième fils, à ses filles, Mmes Fontaine de Cramayel et Brissart, toutes deux des Fermes générales par leurs maris, à la charmante Mme de Marchais, aimable, comme dit Cheverny, jolie par une blancheur extrême, très spirituelle, d'une figure animée : dont d'autres aussi ont écrit avec plus de conscience : « Elle tient un bureau d'esprit très considérable, « elle n'en manque pas elle-même, et à travers sa laideur « il pétille dans ses yeux » ; Mme de Marchais, femme du premier valet de chambre du Roi, veuve d'assez bonne heure de celui-ci et remariée, comme nous le disions précédemment, à M. d'Angivillers.

Il était jeune et riche; il brûlait du désir de paraître. Il reprit, de son beau-frère de Marchais, la charge de premier valet de chambre, et fut dès lors, pour Louis XV, ce que ce prince exigeait de ses familiers inférieurs, soit d'un dévouement qui ne reculait devant aucune complaisance, quelque indigne qu'elle pût être. Il y gagna la confiance absolue du monarque, et l'on peut juger combien il était avancé dans ses bonnes grâces, puisqu'il fut le seul à qui le Roi, en dehors des médecins, consentit à parler à ses derniers moments. Louis XV lui donnait, à la même heure, une autre preuve non moins concluante de son entière confiance en lui remettant, d'après le bruit public, un des deux portefeuilles contenant ses volontés. L'un avait été confié au prince de Soubise, Mme Adélaïde en avait la clef; l'autre, placé entre les mains de La Borde, renfermait, assurait-on, ses dispositions à l'égard de Mme du Barry.

Ce fut cette faveur même qui perdit le premier valet de chambre dans l'esprit de Louis XVI. Celui-ci savait trop au prix de quelles bassesses il l'avait acquise. Et puis il était certains procédés regrettables dont le Dauphin, devenu Roi, ne pouvait perdre le souvenir. Il voyait encore

La Borde amenant Mlle Guimard, ainsi que d'autres actrices et filles d'Opéra, jusqu'à Versailles pendant son service, les introduisant dans l'appartement de Louis XV et les recelant ensuite dans le sien, d'où ces princesses de la rampe, postées à certaines fenêtres qui commandaient les appartements du Dauphin et de la Dauphine, épiaient en riant leurs moindres mouvements. Aussi son renvoi immédiat fut-il chose décidée à la cour dès le premier jour, et le corps du feu Roi avait à peine quitté Versailles qu'on annonçait de cette manière la disgrâce du favori : « M. de La Borde, un des premiers valets de chambre du « Roi défunt, homme de mœurs fort dissolues et le com« plaisant de Mme du Barry, a été renvoyé ou plutôt « chassé ; c'est le terme dont se servent les courtisans pour « marquer le mépris du Roi envers lui. »

Mais les gens comme La Borde ne se tuent jamais dans une chute. Ils retombent toujours sur leurs pieds. Aussi le texte précédent était-il modifié le lendemain en ces termes : « M. de La Borde, sentant combien il serait désagréable à « Leurs Majestés, a pris le parti de profiter des insinuations « qu'il a reçues à cet égard, et M. Richard de Livry, Fer« mier général, ayant eu l'agrément de traiter de cette « charge, il a fait un changement avec M. de La Borde par « lequel il lui donne 50,000 écus d'argent comptant, le « reçoit adjoint pour moitié de la place de Fermier général « dans la part qu'en a M. Richard, et celui-ci se trouve « ainsi premier valet de chambre du Roi. »

En réalité de La Borde n'avait fait qu'assurer sa situation à l'hôtel des Fermes, où il exerçait depuis deux années. Puis il comptait bien ne pas rompre ainsi avec le monde de la cour. Il s'y glissait encore en 1780. Voici dans quelles circonstances. De La Borde avait uni sont sort à celui de Mlle de Vismes, sœur du directeur de l'Opéra, femme

auteur de beaucoup d'esprit et réputée pour être une lectrice incomparable. La Reine ayant entendu vanter son talent quand elle était déjà Mme de La Borde, voulut en juger par elle-même. L'épreuve fut toute à son avantage, et Marie-Antoinette, charmée à son tour, décida de l'attacher à sa personne. Bien plus, elle fit créer en sa faveur une charge de dame du lit, ayant pour fonctions d'ouvrir et de fermer les rideaux de Sa Majesté et de coucher au pied de son lit quand la Reine le jugerait à propos. Instruite, spirituelle, d'une figure piquante sans être jolie, elle pouvait inspirer de la jalousie aux intimes de cette princesse, et elle en inspira, effectivement, à la duchesse de Polignac, qui redouta pendant un temps d'être supplantée, mais Mme de La Borde tint bon, et l'ancien premier valet de chambre posséda de ce fait une puissante alliée dans la place. Il avait comme précédemment l'oreille des grands, ce qui constituait une demi-compensation à ses récents déboires. Les gros émoluments de sa place de Fermier général, la considération qu'elle lui procurait, et surtout le bruit qu'une foule de clients dévoués menaient autour de ses moindres productions musicales, firent le reste, en effaçant de son esprit les derniers mauvais souvenirs.

Si La Borde avait rédigé autant de mémoires pour les Fermes générales qu'il signa de chansons et de partitions d'opéra, il aurait certainement pu briguer le titre du plus laborieux financier de l'époque. Le nombre de ses compositions en ce genre fut, en effet, prodigieux; mais la quantité y surpassait la qualité, et sur chacune d'elles, que ce soit *Isménie et Isménias; l'Anneau perdu et retrouvé; les Amours de Gonesse, ou Alix et Alexis; la Cinquantaine et Zémis et Almare*, on est en droit aujourd'hui de porter le même jugement que les contemporains.

Ceux-ci disaient : « La musique de M. de La Borde peut

« paraître excellente comme œuvre d'amateur. Elle ne « saurait lutter contre celle de nos grands maîtres. » Ou bien encore : « Le talent de M. de La Borde est très éloigné « d'égaler celui des Philidor et des Duni. Il faut qu'il se « contente de briller à la tête des amateurs. »

Mais le Fermier général payait assez bien les claqueurs pour être applaudi quand même; et puis il avait un art extrême à choisir ses collaborateurs, Sedaine, Marmontel, Champfort, qui sauvaient presque toujours la pièce par l'agrément du libretto; enfin l'on criait son nom au public à la fin du spectacle, et cela lui suffisait. Que désirait-il avant toute autre chose? Être connu. Et il l'était, ou croyait l'être.

Aussi quand il lui semblait que la foule se fatiguait de ses mélodies, s'empressait-il de tendre une autre corde de son arc. En 1776, il devenait tout d'un coup dessinateur patient et consciencieux. Les nouvellistes enregistraient cette transformation avec surprise. « On connaissait, pro« clamaient-ils, à M. de La Borde, beaucoup de talent pour « la musique, mais il en déploie un, aujourd'hui, plus « rare et infiniment plus propre à l'enrichir. Cet ama« teur, qui a beaucoup voyagé en Suisse et en Italie, a des« siné toutes les vues de ces deux pays, dans le plus grand « détail, et les fait proposer aujourd'hui, en forme de « souscription, par deux graveurs Néel et Masquelier. Cette « collection, dont le travail doit durer trois ans, indépen« damment des beautés de l'art qu'elle offre aux amateurs, « doit contenir des détails amusants et instructifs, etc. Les « amis de ce financier assurent que le roi de Prusse a fait « marché avec lui pour acquérir les dessins originaux, et « que cette Majesté lui en donne 1,500,000 livres, ce qui est « difficile à croire, quoiqu'ils disent le tenir de la bouche « même de M. de La Borde. »

L'encre avait à peine séché sur cette page, où l'auteur nous paraît s'être assez agréablement joué du Turcaret, que ce dernier passait avec armes et bagages à la littérature, et l'on voyait imprimer cet avis étonnant : « M. de La Borde, « auteur des *Tableaux de la Suisse et de l'Italie*, indépen- « damment de cet ouvrage immense, en a entrepris un « autre sous le titre d'*Essai sur la musique*, titre modeste, « sans doute, quoique cet essai, ayant deux volumes in-4°, « doive renfermer dans cette étendue un traité complet « sur ce bel art. »

Enfin il y avait tant du Tabarin dans ce courtisan, financier, musicien, artiste et littérateur, qu'on en vient à le soupçonner d'avoir inspiré également au début de sa carrière, par amour du puffisme, les innombrables entrefilets des nouvelles à la main qui traitent des exploits de Mlle Guimard, où on le maltraite, où on le persifle, mais où on le produit sur la scène; celui-ci notamment, de 1768 : « On « parle beaucoup des spectacles magnifiques que donne, à « sa superbe maison de Pantin, Mlle Guimard, première « danseuse de l'Opéra, très renommée pour l'élégance de « son goût, par son luxe, et par les philosophes, les beaux « esprits, les artistes, les gens à talent de toute espèce, qui « composent sa cour et la rendent l'admiration du siècle. « M. de Marmontel n'a point craint de dégrader ses talents « académiques et la hauteur de son âme en adressant à « cette courtisane une épître, si répandue il y a un an. « M. Collé semble avoir consacré son talent de société à « être joué chez elle. M. Carmontelle a fait un recueil de « proverbes dramatiques destinés au même effet; ils ont « été mis en musique par M. de La Borde, cet amateur qui « croit ne pouvoir mieux employer ses connaissances que « pour l'amusement de la moderne Terpsichore. »

Et vraisemblablement cet autre : « Un sujet de l'Opéra,

« très précieux au public dans son genre, excite les craintes « de la perdre. Mlle Guimard, dont les talents pour la danse « font les délices des amateurs, est à la veille, dit-on, de « faire banqueroute. On assure que M. le maréchal de Sou- « bise lui retire les 2,000 écus par mois dont il la gratifiait, « ce qui fait un objet de 72,000 livres de rente de moins « fixes par an, indépendamment des cadeaux particuliers. « M. de La Borde ne peut plus contribuer aux amusements « de cette nymphe que par son goût et sa musique. Elle « a été obligée de suspendre ses délicieux spectacles, et « divers créanciers la tourmentent au point qu'elle ne sait « de quel côté faire face. »

Qui nous prouverait, de même, qu'il n'avait pas aidé de son argent le caricaturiste qui le représentait un balai d'une main, et de l'autre un bâton de chef d'orchestre, en face du prince de Soubise jouant de la guitare, quelques jours après une audition fort mouvementée chez Mlle Guimard?

Ne s'abaissait-il pas à initier le public aux détails de ces regrettables dissentiments de famille où figuraient les La Borde, les La Borde Desmartres, le terrible abbé Claustre, et dans lesquels Voltaire joua un rôle considérable?

Mais tout s'épuise en ce monde, même la réclame la mieux entendue. Un jour vint où la foule se montra résolument indifférente à la musique, aux ouvrages littéraires ou artistiques, aux fêtes et aux intrigues du financier. La curiosité n'était plus aux bergeries et aux fadeurs du règne précédent. Elle allait à un spectacle bien autrement émouvant, aux drames de la rue. Dès lors, La Borde n'avait plus de raison d'exister; il était déjà mort au siècle quand la main de l'exécuteur public se posa sur son épaule.

CHAPITRE II

Ministère de Necker. — Ses projets de réforme et leur exécution. — Engouement du public pour Necker. — Opinion de ses adversaires sur son administration. — Sénac de Meilhan. — Montyon. — Augeard. — M. de Maurepas. — Retraite de Necker. — Joly de Fleury au contrôle général. — Enthousiasme de peu de durée. — Les ministères d'Ormesson, Calonne, de Brienne. — Abaissement graduel de la Ferme générale. — Elle n'est plus de son temps. — Continuels déboires des financiers obligés de lutter contre les ministres, la cour, le peuple, les fraudeurs. — La contrebande aux barrières. — Les stratagèmes des fraudeurs. — Chagrins domestiques des financiers. — Les derniers fils de la finance. — Le marquis de Brunoy. — Caze. — Grimod de la Reynière. — Baudard de Saint-James. — Une vie singulière. — Banqueroute et emprisonnement de Saint-James. — Agonie et fin des Fermes générales. — Premières mesures prises contre les financiers. — Le comité de revision. — Carra et Dupin. — Leur action néfaste. — Poursuites exercées contre les Fermiers généraux. — Les redditions de compte. — Leur emprisonnement. — Quels sont ceux qui y échappèrent. — Illusions des détenus. — Leurs comptes en règle. — Le mouillage du tabac et l'intervention de Lavoisier. — Nouvelle procédure. — Les Fermiers généraux transférés d'une prison à l'autre. — Leur comparution devant le tribunal. — Les interrogatoires et la condamnation. — Trois d'entre eux mis hors cause. — Les dossiers de Ménage de Pressigny et de Saleur de Grisien. — Curieuses révélations. — Conduite de Fouquier-Tinville. — La journée d'exécution. — 19 floréal. — Nouvelles condamnations des 22 et 24 floréal et du 4 thermidor.

Le passage de Clugny, successeur de Turgot au Contrôle général, n'avait apporté aucun changement notable à la situation des Fermes générales. A vrai dire, il ne s'était occupé au ministère que de cotillons et de bouteilles. Et lors même qu'il eût eu le désir de bien faire, sa santé, ruinée par les excès de tout genre et par un long séjour aux colonies, ne lui aurait pas laissé les moyens d'agir. Son

sang n'était-il pas vicié, comme s'il portait en lui le germe de toutes les maladies, ce qui lui avait valu particulièrement de traverser une fois un pas difficile où, seul, le secours de Bacchus, son patron, l'avait arraché à la mort.

De Clugny, revenant d'Amérique, se trouva fort incommodé à bord. Le médecin du vaisseau l'examina, et, à quelques taches jaunes qu'il lui vit sur la peau, décida que le malade était attaqué de la peste. Le conseil assemblé, on condamna, en conséquence, le futur Contrôleur général, alors intendant à Saint-Domingue, à être sacrifié au salut de tous et à périr comme un nouveau rédempteur. L'aumônier du vaisseau alla annoncer au malade qu'il devait se préparer à être jeté à la mer. M. de Clugny demanda, par grâce, deux heures pour mettre ordre à ses affaires. Au bout de ce temps, qui lui fut accordé, l'aumônier et l'Esculape entrèrent dans la chambre. Mais quel fut leur étonnement de trouver le prétendu pestiféré ivre mort, étendu à terre à côté d'un pot d'eau-de-vie qu'il avait vidé! Le mystère de la maladie se développa alors aux yeux de l'ignorant médecin, qui en savait pourtant assez pour distinguer une immense quantité de pustules d'un genre bien différent de celui qu'il avait annoncé d'abord. La potion violente que le malade avait prise avait chassé avec force, au travers de la peau, le virus de la petite vérole dont il se tira fort heureusement.

Il était entré dans le plus piteux état au ministère, il ne voulut rien changer à sa vie de débauche. Il y traîna péniblement quelques mois, et mourut enfin dans la même année 1776. Sa disparition rejetait M. de Maurepas, qui en sa qualité de premier ministre devait pourvoir à son remplacement, dans l'embarras d'un nouveau choix. Il y avait disette de gens versés dans la finance, ou, plus exactement, de gens capables de relever un budget qui, avant

Turgot, accusait un déficit annuel de quatre-vingts millions, et bien mal équilibré encore en dépit des sages réformes de ce ministre. M. de Maurepas, après avoir frappé à un certain nombre de portes où il fut poliment éconduit, s'adressa à Taboureau et à Necker. Du premier il fit le Contrôleur général, du second un adjoint à celui-ci, avec le titre de directeur du Trésor.

Necker, dévoré d'ambition, n'était pas homme à supporter un supérieur plus de quelques semaines. Il donna à entendre au premier ministre qu'il lui faudrait se décider au plus tôt à opter entre Taboureau et lui. M. de Maurepas avait plus de goût pour Taboureau, ancien maître des requêtes, intendant de Valenciennes, conseiller d'État, homme probe, fort considéré, ne comptant que des amis et point d'ennemis. Mais Taboureau se bornait, dans l'indécision de son esprit, à élever des difficultés en entravant constamment la marche des affaires; Necker, au contraire, faisait les plus belles promesses, et assurait que si on lui confiait l'administration des finances il les rétablirait, et pourvoirait au payement des dépenses et à l'acquit des dettes. Taboureau fut congédié, et Necker eut l'administration générale.

Necker appartient à cette étude de deux manières, et comme Contrôleur général, maître jusqu'à un certain point des destinées de la Ferme, et comme l'un des plus hauts financiers de l'époque. Il convient, par cela même, de s'arrêter plus particulièrement au personnage de ce ministre qui fut si diversement apprécié et, souvent, si faussement jugé sur les apparences les plus trompeuses. Il a été, et reste encore pour bien des gens, le type des administrateurs intelligents, actifs, éclairés et dévoués, le redresseur d'abus, le restaurateur désigné par la Providence pour sauver la monarchie de sa perte si elle eût

pu être sauvée. Aux yeux de beaucoup d'autres, son immixtion aux affaires publiques porta le coup le plus funeste au gouvernement de Louis XVI, en diminuant le prestige de l'autorité royale qu'il subordonna constamment au maintien et à l'accroisssement de sa propre popularité, en favorisant les revendications du bas peuple, et surtout en appelant ce dernier à juger des différends qui se produisirent entre le Roi et son ministre, ce qui équivalait à lui donner le pas sur l'un et l'autre. Il représentait et représente pour eux une sorte de dangereux tribun, secrètement hostile à la cause qu'il devait défendre, et, malheureusement pour sa mémoire, ceux qui se rangeaient ainsi, de son vivant, parmi ses adversaires, étaient les gens les plus compétents en matière de finance, les plus versés dans le détail de notre administration intérieure, les plus aptes par leurs connaissances et leur impartialité à sainement apprécier sa conduite. Il semble donc que la vérité soit de ce côté, et, du reste, la vie tout entière de Necker, lorsqu'on l'examine attentivement, vient corroborer leur sentiment.

On peut facilement discerner dans le financier genevois un composé du pédant de collège, de l'homme sans éducation première, du protestant d'une austérité jouée, antipathique à nos habitudes et à nos formules, toutes particularités qui procédaient de son origine dont il ne sut s'affranchir, et qui influèrent, jusqu'à sa disgrâce définitive, sur l'ensemble de ses actions.

Qu'on l'observe à ses débuts : il manœuvre déjà conformément à ces données. Le fils du régent du collège de Genève a son plan tout fait en arrivant à Paris. Il est d'abord, en qualité de commis à 600 livres d'appointement, chez le banquier Isaac Vernet; puis commis à 2,000 livres chez le banquier Saladin; puis, en 1758, caissier du ban-

quier Thélusson. Il agiote, prétend-on, pour son propre compte, avec les deniers de son commettant et ramasse d'un coup de filet 800,000 livres, pour s'être dispensé d'enregistrer cette somme placée dans sa caisse, en rente viagère, par un Anglais qui meurt, peu de temps après, en pays étranger. Au moyen de ce capital il devient l'associé de Thélusson, et voit prospérer leurs affaires communes, aux dépens de l'État, par des transactions adroites avec l'abbé Terray, aux dépens de la Compagnie des Indes, en dirigeant les opérations de celle-ci. Il a voulu être riche à l'exemple de tant d'autres jeunes qui l'entourent, mais il l'a voulu à froid et méthodiquement. Il a banni de son esprit, en conséquence, toute pensée étrangère à celle du gain. Il a cuirassé son cœur, comme on l'a répété plus tard, contre la pitié, la sensibilité, de vaines délicatesses. Toutefois, par la fausseté naturelle à son tempérament, il a toujours à la bouche les grands mots de sacrifice, de dévouement et d'humanité. Il bâtit alors de toutes pièces, en douze ou quinze années, une des plus grosses fortunes de l'époque, qui surpassera celles des plus fortes maisons de banque réunies. Comment la constitua-t-il? Sénac de Meilhan va nous dévoiler un de ses procédés, entre dix autres semblables.

« Un premier commis favori de M. le duc de Praslin, « ministre des affaires étrangères, avait connaissance, par « sa place et par la confiance du duc, du prochain succès « des opérations pour la paix (1762). Instruit avec certitude « que les préliminaires allaient être signés, il voulut mettre « à profit cette connaissance et concerta son projet avec « un certain Favier, homme très instruit des affaires de « l'Europe. Ils convinrent ensemble de faire part de la « notion assurée qu'ils avaient de la paix à un riche capi- « taliste en état de fournir des fonds, pour acheter au

« plutôt des effets. Ces effets perdaient considérablement, « et il était évident qu'ils remonteraient infailliblement à la « première nouvelle de l'entente définitive. Les profits de « la négociation devaient être partagés entre celui qui four- « nissait les fonds et ceux qui donnaient l'avis important « qui déterminait l'entreprise et en assurait le succès.

« On s'adressa à Necker, qui sentit tout l'avantage du « projet et se chargea des achats; on lui fit part ensuite « d'un léger retard dont souffriraient les négociations, mais « à l'arrivée du courrier suivant les associés s'empressèrent « de l'instruire de la levée de l'obstacle et de la certitude « de la paix. Necker, dès le lendemain de leur première « entrevue, avait expédié pour Londres un courrier chargé « d'instructions pour ses correspondants, auxquels il mar- « quait de ne pas perdre un moment pour faire des achats « considérables de fonds anglais. Il s'était aussi engagé « avec Favier et le premier commis à partager les bénéfices, « mais ils différèrent à mettre par écrit leurs conditions, « et Necker, qui avait eu le temps de faire ses réflexions et « de former le projet de s'approprier en entier les béné- « fices de la spéculation, annonça alors à ses associés qu'il « avait de nouveau pensé à cette affaire et que, quels que « fussent les motifs de croire à la paix, elle pouvait ne pas « se faire de suite, et que cette attente l'exposerait aux plus « grands risques. Il ajouta qu'il avait fait partir un second « courrier pour révoquer les ordres qu'il avait donnés et « faire revendre à tout prix les effets achetés. Enfin, il fit « valoir à ses associés, qu'il trompait, la bonté qu'il avait « de ne point leur faire partager la perte. Indignés de son « effronterie, mais forcés au secret, ils n'osèrent éclater, « et se contentèrent de faire secrètement des perquisitions « à Londres. Le résultat fut que les effets n'avaient été « revendus qu'après la nouvelle certaine et publique de

« la paix, et que la vente avait produit 40 pour 100 de « bénéfice. Necker s'assura ainsi un gain immense. »

Le banquier possédait l'opulence; la vanité commençait — suivant les termes dont usaient facilement les écrivains d'alors — à balancer l'avidité dans son âme. Il fallait à cette vanité une satisfaction éclatante. Necker voulait être ministre; il le fut, mais pour y parvenir il employa les mêmes moyens obscurs et détournés.

Il démonétisa froidement ses prédécesseurs Turgot et de Clugny, soit devant le public, soit devant la Cour, et pour cela il se fit auteur, ce qui allait bien à son pédantisme. Il produisit, comme entrée en matière, un *Éloge de Colbert*. C'était le meilleur moyen, en célébrant l'incomparable grandeur de ce ministre, de rabaisser les titulaires actuels du Contrôle général. L'Éloge réussit au delà de toute espérance dans le monde des littérateurs. Cependant personne ne s'illusionna sur la valeur réelle de cet enthousiasme voulu. L'Éloge était foncièrement médiocre. Il n'avait de bon pour lui que les dîners du financier, ses brillantes réceptions, le crédit que lui conférait son argent, ses plates adulations à l'égard des gens en place.

Il précisa les attaques vagues contenues dans l'*Éloge de Colbert*, en un autre travail, *Dialogue sur la liberté du commerce des blés*. Le principe général de ce second écrit avait fort peu coûté à son imagination. Il l'avait, en effet, emprunté tout entier à l'abbé Galliani. C'était du démarquage au premier chef. Il y avait entassé, à son habitude, des phrases pompeuses, qui n'étaient que gonflées de néant. Mais, même en cet état, l'ouvrage pouvait nuire à Turgot, et c'est à quoi seulement il visait. Le ministre fut indigné de la mauvaise foi du banquier, qui peu auparavant cherchait à gagner sa bienveillance en feignant d'être du même sentiment que lui. Un de ses collègues

lui proposa de faire mettre Necker à la Bastille, mais Turgot, quoique violemment irrité, fit céder son ressentiment à ses inébranlables principes de tolérance.

Turgot remercié, Necker mena une campagne identique contre de Clugny; la maladie vint à son secours et le débarrassa de ce rival. Il fut directeur général et s'imposa alors au peuple, à la cour, aux ministres, à M. de Maurepas qu'il circonvint; s'imposer et circonvenir ne sont pas trop dire, si l'on accepte pour vrai l'entretien suivant entre le premier ministre et Augeard. M. de Maurepas vient de remettre à ce dernier le fameux compte rendu qui produisit une si extraordinaire sensation lors de sa publication. Il lui dit : « Tenez, voilà un manuscrit que je vous confie, « ne le montrez à personne. Je vous donne huit jours pour « l'examiner et m'en rendre compte. » Augeard rapporte le manuscrit au bout de huit jours, avec ces paroles : « Si « vous faites bien, vous ne laisserez jamais paraître cet « ouvrage-là; il est horriblement dangereux. Votre Gene« vois appelle à son secours la livrée. — Allons donc, il « y a autant de vérité que de modestie. — Je le sais aussi « bien que vous. Il n'y a pas dix hommes en France « capables d'apprécier cet ouvrage, et surtout le poison « qui y est caché. Prenez garde, monsieur le comte, cet « homme s'aperçoit que vous le négligez depuis le renvoi « de M de Sartines; il se forme un grand parti dans le « royaume composé des protestants, des banquiers et de « tous les académiciens de toute espèce. » A ces mots, M. de Maurepas se lève brusquement et répond en regardant la pendule d'un air piqué : « Il est sept heures et « demie du soir, si je voulais que cet homme-là fût à « dix heures à la Bastille et qu'il n'y fût pas, j'irais « coucher à Pontchartrain. Voilà comme quoi je suis « premier ministre. »

Il aurait agi fort habilement pour son repos en y expédiant Necker sans plus attendre. Quatre ou cinq jours après, il avouait au même interlocuteur qu'il avait commis une très grande faute en ne prenant pas un parti violent.

Enivré du succès du compte rendu qu'Augeard persistait, néanmoins, à qualifier de conte bleu, Necker afficha chaque jour de nouvelles prétentions. Il déclara particulièrement qu'il ne pouvait être directeur général sans être en même temps ministre d'État.

C'était là que l'attendait M. de Maurepas, là que ce vieux routier de la politique devait prendre sa revanche sur lui. Il lui laissa enfiler cette voie, et quand il s'y fut bien avancé, et qu'il eut proposé de lui-même au Roi sa démission ou son admission au conseil, le premier ministre déclina les lois du royaume qui défendaient l'entrée dans les conseils à un étranger et à un protestant. De cette façon, il réussit à l'évincer sans avoir paru contribuer à le renvoyer. Il affecta même des regrets de le voir partir, mais les partisans de Necker n'en étaient pas la dupe. « Ce « furent, dirent les contemporains, des cris, des hurlements « dans tout Paris, comme si la France eût été perdue. »

La France était en vérité bien compromise, mais Necker n'avait imaginé, durant son ministère, aucun bon moyen de la guérir. Après avoir hautement promis de ramener l'ordre et la prospérité dans le Trésor public, il le laissait au point où il l'avait trouvé. Il n'avait employé d'autre art que celui d'emprunter à tout prix; et en créant de nouvelles charges pour l'État, il avait augmenté, après un semblant de bien-être passager, le malaise et l'anxiété générale. A côté de cela, qu'avait-il créé de durable? « Quels canaux et quels grands chemins avait-il ou- « verts? Quel pont avait-il construit? Quel marais avait-il « desséché? Quel monument avait-il élevé? Quelle manu-

« facture avait-il établie? » En quoi le pays avait-il à pleurer son départ?

Les Fermiers généraux ne pouvaient certes pas le regretter après avoir été si durement étrillés de son fait. Des mesures qu'il avait adoptées à leur endroit, quelques-unes étaient justes, le plus grand nombre draconiennes.

Parmi les premières, il convient de citer la mise en pratique des vœux formulés par la cour des Aides en plusieurs circonstances, et particulièrement en mai 1777. Elle faisait observer à cette date, que les droits connus sous le nom de droits des Fermes étaient moins onéreux par eux-mêmes que par les frais de régie et les gains des Fermiers généraux, que les ministres du règne précédent avaient jugé à propos de diviser entre leurs favoris sous le nom de croupes. Elle gémissait sur cette multitude de citoyens dont l'État se privait, les uns employés à faire la fraude, les autres à l'empêcher. Elle entrait dans le détail des productions dont l'entrée était défendue, ou la fabrication génée pour l'intérêt de la Ferme, telles que le tabac et le sel. Elle s'étendait sur les autres droits qui nuisaient tous au commerce et à la culture, puisque la France devait produire plus de vin sans les droits des aides, et qu'il devrait s'y fabriquer plus de marchandises sans ceux des traités.

Mais c'était surtout relativement aux rigueurs des lois pénales édictées vis-à-vis de la contrebande, qu'elle s'élevait contre la cruauté de punir de mort des citoyens pour un intérêt de finance. Elle signalait une autre tyrannie, plus sourde et non moins insupportable au peuple qui l'éprouvait tous les jours, vivant dans une espèce de servitude des suppôts de la Ferme dont il était forcé de souffrir sans relâche les caprices, les hauteurs, les insultes même. La cause de cette servitude était dans les pouvoirs que les commis avaient en main. Elle disait : D'une part, le code

de la Ferme est immense. Il n'est recueilli nulle part. C'est une science occulte que ses chefs seuls développent et font valoir. D'autre part, leurs lois sont incertaines, et le Fermier se hasarde à les exercer suivant les circonstances. Enfin, il s'en rencontre, parmi elles, dont l'exécution littérale est impossible, mais qui s'exécutent suivant les rigueurs ou l'adoucissement qu'il plaît aux Fermiers d'y apporter.

La cour des Aides appelait encore l'attention du Roi sur les moyens employés par la Ferme générale pour réussir dans ses contestations avec les particuliers, qui consistaient à se soustraire à la juridiction des cours des Aides et des tribunaux qui y ressortissaient par une foule d'évocations, à les faire renvoyer devant l'intendant de chaque province, et par appel à un conseil de finance qui n'était réellement composé que d'un intendant des finances; en sorte que partout c'était un seul homme qui était juge. Et ce juge, par essence, était toujours partial, toujours porté à favoriser la Ferme, qui l'avait nommé, contre les particuliers qui réclamaient sans cesse contre le despotisme du commissaire départi, ou du représentant du Contrôle général.

Elle terminait en représentant que les Fermiers généraux, qui rapportaient tous les ans 150 millions à l'État, s'opposaient systématiquement à tout louable essai d'économie, et que leur répugnance prouvait abondamment la nécessité de le pratiquer.

Necker eut certainement les termes de ces éloquentes réclamations devant les yeux quand il conclut le bail de 1780, et le fait d'avoir agi en conséquence est tout à l'honneur de son bon sens. Il résolut donc de diviser l'administration financière en trois compagnies : Fermes générales, Régie et Domaines. En attribuant à chacune les perceptions du même genre, il réduisit les frais exorbitants qui avaient fait la fortune de tant de traitants, et

qui étaient devenus une charge écrasante pour le peuple.

La Régie, chargée des droits sur les boissons, distraite de la Ferme générale, fut confiée à vingt-cinq régisseurs généraux. L'administration des Domaines, dirigée par vingt-cinq administrateurs, conserva la perception des droits domaniaux. Enfin la Ferme générale eut dans ses attributions les droits d'importation et d'exportation des marchandises étrangères et des marchandises nationales, et les privilèges exclusifs qu'il fallait défendre, tant aux frontières du royaume qu'aux barrières de la capitale et sur les limites des provinces étrangères ou réputées telles.

Les Fermiers furent réduits de soixante à quarante. En même temps Necker obtenait la suppression des croupes ou pensions, qui par leur importance composaient presque entièrement les places de certains Fermiers généraux. Il usait encore raisonnablement de ses pouvoirs de Contrôleur général en restreignant les bénéfices des Fermiers de Sa Majesté, en ne les appelant, par exemple, au partage de l'excédent du produit à chaque fin de bail qu'après les trois premiers millions de profit réservés uniquement au Roi.

Il commettait, par contre, un véritable déni de justice, le jour où, sur les 600,000 livres de répartitions dues aux Fermiers généraux du précédent bail, il n'accordait, par place, que 130,000 livres. Les trente millions restants entraient au Trésor, et MM. des Fermes ne les revirent plus en aucun temps. Le successeur de Necker, Joly de Fleury, les amena en effet, par de belles paroles, à considérer cette somme comme prêtée gratuitement au Roi. On ne pouvait les friponner avec plus de gracieuseté. Ils se résignèrent, et furent moins riches d'autant.

Mais, malheureusement pour eux, le ministre avait pris goût à cette façon de procéder, et durant les dernières années de l'existence des Fermes générales on ne cessa

de saigner ainsi à blanc les manieurs d'argent. Chacun d'eux put alors s'écrier avec vérité comme le financier d'une petite anecdote scandaleuse fort répandue à l'époque, en entrant chez sa maîtresse et en se jetant sur un fauteuil : « Enfin, ma reine, me voilà débarrassé de ce malheureux « tapis vert où j'étais cloué. Morbleu! nos affaires ne vont « point du tout. Les Fermes sont à tous les diables. Elles « ne rendent plus que 30 pour 100. Il n'y a pas l'eau à « boire. » Seulement elles étaient déjà bien loin de rendre 30 pour 100. Bientôt elles ne devaient plus rendre aucun intérêt, et tout au contraire absorber les capitaux de ses titulaires.

Cependant le ministère Joly de Fleury fut pour eux une embellie entre la première averse et l'orage final. Necker avait abandonné le Contrôle général, on sait au milieu de quelle effervescence des esprits, après quelle triste comédie de ce prétendu grand homme qui s'érigeait en idole de la populace. « Dès ce moment il y eut en France un parti « animé contre le gouvernement et déterminé à décrier « toutes ses opérations. Les gens instruits n'osèrent pas « s'élever contre le parti dominant. Ils jugeaient Necker « comme il a été jugé bien fréquemment depuis. Ils voyaient « qu'il n'avait pas de doctrine, qu'il avait uniquement séduit « la multitude, enchantée de voir faire la guerre sans aug- « mentation d'impôts, grâce à d'habiles emprunts. Enfin il « était évident à leurs yeux que le ministre démissionnaire « n'avait rendu aucun service réel, et que la fermentation « qu'il excitait pouvait exposer l'État aux plus grands dan- « gers. Les gens de lettres, certaines grandes dames, leurs « amants et la troupe servile des imitateurs faisaient taire « le petit nombre des gens éclairés. »

Toutefois, le bruit provoqué par la retraite de Necker s'affaiblit pour cette fois peu à peu, et Joly de Fleury put

vaquer dans un calme relatif aux obligations de son emploi. Il sut mettre, d'ailleurs, fort adroitement toutes les apparences de son côté, en rendant visite à son prédécesseur, en déclarant publiquement aux Fermiers généraux qu'il n'avait accepté sa nomination que pour obéir au Roi, et qu'il était décidé à suivre fidèlement les errements de M. Necker.

Les Fermiers généraux de Sa Majesté, quant à eux, semblaient ne pas attacher une foi très vive à ces dernières assurances. Ils saluèrent avec enthousiasme l'arrivée aux affaires du nouveau ministre. On écrivait à ce moment sur le ton du badinage :

« MM. les Fermiers généraux voient avec bien de la joie « leur véritable âge d'or renaître au moment où beaucoup « d'entre eux y renonçaient. M. de Fleury aura une belle « place dans leurs litanies des saints. Il n'est pas hérétique, « celui-là, on peut le canoniser. Tous les employés qui « avaient déjà payé leur vingtième en ont été remboursés « et les autres en sont dispensés. La gent publicaine porte « cette opération aux nues. Les Receveurs généraux sont « déjà plus nombreux de dix. Les Trésoriers généraux « seront réinstallés dans leurs places. C'est pour leurs « écus, disent-ils, mais nous croyons un peu que ce sera « pour les nôtres. Les affaires vont à merveille, s'écrie « pareillement le Parisien, car il ne s'agit plus à présent « que de récréations. Il paraît que M. de Fleury guérit « fort bien par des saignées ceux qui sont malades de quel« que suppression. On s'attend à voir tous ces ressus« cités convaincre le peuple que, s'ils financent aujour« d'hui avec tant de joie, c'est parce qu'ils n'ont en vue « que son bien. »

Leur joie était prématurée. Ils auraient dû pressentir la durée éphémère du pouvoir de ce ministre, à le voir refuser

de s'installer à l'hôtel du Contrôle général et de prendre le titre de ministre. Il supportait avec trop d'impatience les tracasseries inhérentes à ce métier pour s'y éterniser. Quelques dissemblances de vue avec le Comité des finances, dont il avait sollicité la création pour s'en faire un appui, amenèrent sa démission.

Le Roi le remplaça par d'Ormesson, tout jeune, infiniment peu rompu aux affaires, absolument inexpérimenté en matière de finances. C'était tenter de gagner du temps, et rien au delà. D'Ormesson se vit, dès le premier jour, en face de trois partis puissants : celui de Necker, celui des financiers, celui de Calonne, qui convoitait son poste et que secondaient de toutes leurs forces deux de ses parents, personnages fort en vue, Marquet de Bourgade, intendant du Trésor royal, et l'illustre Micault d'Harvelay, garde du même Trésor, liés par leurs origines à toute la Ferme générale. Il dut les combattre. Il sombra avant qu'une année se fût écoulée depuis sa nomination, mais non point sans avoir mis la société des Fermes à deux doigts de sa perte. Un arrêt du Conseil du 24 octobre 1783 la convertissait en régie intéressée. Il maintenait, il est vrai, les titulaires du bail Salzard dans la nouvelle société, mais, sous le titre de directeurs généraux, ils n'étaient plus que de simples régisseurs.

On les couvrait cependant de fleurs. On se louait de leur zèle, de l'excellence de leur crédit et de leur patriotisme. On leur confiait la direction des mêmes droits; on leur assurait les mêmes profits, et on les déchargeait de la garantie à laquelle ils étaient soumis par le Roi. Mais tous ces tempéraments ne laissaient pas moins sentir aux Fermiers généraux l'inqualifiable abus de pouvoir dont ils étaient les victimes, le manque de foi du ministre qui rompait ainsi de parti pris les engagements les plus respec-

tables. Le bail Salzard valait encore pour trois années; de quel droit en transformait-on les statuts? Et puis, M. d'Ormesson n'avait rien prévu de ce qu'il fallait pour remédier aux conséquences de cette détermination. Il aurait eu besoin, à ce moment, de soixante à soixante-dix millions, parce que toute cassation de bail autorisait indemnité et novation d'hypothèque; cet argent l'eût mis en état de faire face à la rentrée des fonds des Fermiers généraux et de tous les créanciers de la Ferme, qui, à l'instant même, étaient en droit de demander leur remboursement et celui de tous les récépissés de caisse et billets des Fermes, même ceux non encore échus.

Mais il n'y avait pas un sou dans le Trésor. Trente Fermiers généraux, présidés par Micault d'Harvelay, se transportèrent, le dimanche 8 novembre 1783, à Fontainebleau, et adressèrent des représentations au Roi sur cet arrêt. Ils en développèrent avec tant d'énergie les inconvénients, ils montrèrent si parfaitement le crédit de l'État compromis par cette décision, qu'ils gagnèrent Louis XVI à leurs raisons. Il leur sacrifia séance tenante d'Ormesson, et l'arrêt fut retiré. Le premier commis des finances, Coster, qui avait suggéré au Contrôleur général son plan de réforme, fut exilé en Lorraine. Enfin un arrêt de Sa Majesté reconnaissait le bail de 1780 comme ne contenant aucune clause qui permît d'en modifier les bases. Les Fermiers généraux triomphaient donc, pour la dernière fois, des adversaires de leur administration. Calonne, qui avait fort intrigué pour le renversement de Joly de Fleury et d'Ormesson, recueillit leur succession. Entre ses mains, les Fermes générales, comme tous les anciens ressorts de la machine monarchique, devaient épuiser ce qui leur restait de résistance.

Le bail de 1786, connu sous le nom de bail Mauger,

réduit à néant avant d'avoir pu utilement fonctionner, et, peu auparavant, la construction des barrières de Paris, en furent les uniques manifestations vis-à-vis de la Compagnie. Les ennemis de Calonne l'accusaient de se montrer hostile à la Ferme et de permettre dans ses bureaux une tolérance coupable, obtenue à prix d'argent, en faveur des contrebandiers et des fraudeurs. Il crut répondre à ces imputations, fondées ou non fondées, en autorisant les Fermiers généraux à prendre leurs sûretés en ce qui concernait Paris.

La contrebande avait, en effet, toujours infiniment préoccupé MM. les Fermiers de Sa Majesté, et quoiqu'ils eussent usé et abusé de tous les moyens de coercition les plus rigoureux, ils n'avaient jamais pu qu'imparfaitement déraciner ce fléau de leur service. Ils entretenaient pour s'en défendre une armée de commis. La contrebande avait pour les attaquer une nuée de partisans décidés, et ces partisans se jouaient de la surveillance des commis de la même façon dont ils se jouaient de la surveillance des troupes régulières, auxquelles on faisait d'assez fréquents emprunts. Celles-ci étaient ordinairement, à vrai dire, plus nuisibles qu'utiles, comme en 1749, où la Ferme excédée de l'audace croissante des fraudeurs obtenait l'envoi d'un renfort de ce genre, assez considérable, et où, au bout de quelques jours, elle en sollicitait à grands cris l'éloignement, en déclarant que la dépense d'entretien de ces troupes lui coûtait plus que le préjudice qu'auraient pu lui causer tous les contrebandiers de France réunis.

D'année en année la multiplicité des procédés utilisés par la fraude s'accroissait dans des proportions étonnantes, et la variété en était de nature à déconcerter l'imagination la plus vive. Mercier a parlé, dans son *Tableau de Paris*, des seins en fer-blanc d'une prétendue nourrice qu'on emplissait d'eau-de-vie; des jambes cylindriques du gout-

teux recélant des liquides soumis aux droits; de l'arbre creux, de la pierre vidée. Il a également raconté la découverte de 200 pieds de tuyaux de fer-blanc, à l'aide desquels un marchand de vin passait invisiblement la liqueur vermeille sous les barrières, et de là jusque dans ses tonneaux. Ce n'est qu'une ébauche de ce qui se faisait journellement; il en existait mille autres traits divers.

Un contrebandier loue un carrosse, avec lequel il sort de Paris comme pour aller à une maison de campagne dont il revient tous les soirs. Il a huché derrière sa voiture deux grands diables de laquais, habillés l'un comme l'autre. Un de ces laquais est d'osier et creux. On le remplit tous les jours d'une quantité de marchandises prohibées. Lorsqu'on arrive à la barrière, le laquais qui n'est pas d'osier descend, ouvre la portière aux commis qui, accoutumés à voir le maître de la voiture, ne se donnent pas la peine d'examiner ce qu'elle contient, et chaque fois se contentent d'un léger coup d'œil. Le laquais postiche ne bouge pas de son siège, et l'autre, après examen fait, ou censé fait, remonte à son côté. Le cocher touche, l'équipage s'éloigne, et voilà la Ferme bernée.

Un ecclésiastique se présente à la barrière. Il marche à la hauteur d'une charrette, et porte la croix de comte de Lyon. Il demande à parler au directeur général des Fermes, afin d'avoir une permission de passer debout une voiture de vins, par égard pour sa qualité. On lui accorde ce qu'il désire et deux commis l'accompagnent, chargés d'aller faire la visite chez lui et de recevoir les droits. Après avoir été à la barrière attendre ladite voiture, ils la suivent dans celle du prétendu comte de Lyon. Au milieu de la course celui-ci est atteint d'une violente colique. Il est obligé de descendre pour se soulager. Il entre dans une allée et disparaît. Cependant la voiture continue

sa route. L'ecclésiastique tarde tellement qu'il donne des inquiétudes. On va dans la maison, on reconnaît qu'il y a un passage et l'on juge que c'est une fourberie, mais trop tard. La charrette et la chaise de poste sont hors de vue, et l'on ne peut les rattraper. Nous en passons, et des meilleurs.

La nouvelle enceinte de Paris aurait-elle mis fin à ces perpétuelles flibusteries? Il est permis d'en douter. En tout cas la Ferme générale n'eut point le temps d'en faire une expérience concluante. L'entreprise avait été commencée en 1784, elle se terminait à peine en 1786 que son service cessait de fonctionner. Elle soulevait, par contre, une véritable tempête de récriminations et d'injures. Il ne semblait pas qu'on pût jamais peindre de couleurs assez noires « ce commis des barrières en redingote, qui « gagne cent misérables pistoles par an, l'œil toujours « ouvert, ne s'écartant jamais d'un pas, qui verrait passer « une souris, qui se présente à la portière de chaque équi- « page, l'ouvre subitement et vous dit : « N'avez-vous rien « contre les ordres du Roi? » qui monte ensuite, fait l'in- « commode visite, redescend, ferme la portière, que vous « vouez à tous les diables et qui ne s'en embarrasse guère. » On disait ces travaux inopportuns dans un temps où la pénurie d'argent était extrême, insultante pour le peuple, qui se voyait forcé de payer les instruments de son supplice et d'en admirer les formes. On critiquait l'œuvre de Le Doux et la liberté qui lui était laissée d'y déployer toutes les ressources de son génie déréglé. On fit, en un mot, un tel vacarme que Brienne, après Calonne, ordonna, au cas où on la pousserait jusqu'au bout, d'apporter dans les derniers devis la plus stricte économie.

La finance jouait, au demeurant, de mauvaise chance. Elle se mourait de consomption, et son agonie générale

était marquée chaque jour par de douloureuses secousses.

Si l'on avait compté à Paris, dans le courant de l'année 1771, 200 suicides et 2,350 banqueroutes, combien de désastres semblables n'avait-on pas à enregistrer pendant huit années, de 1780 à 1788! Combien de financiers contraints de déposer leur bilan, combien de catastrophes, après les chutes fameuses auparavant du comte de Coubert, de Brissart, de Bouret, et de Roussel, dont on trouvait le corps, en 1776, arrêté par les filets tendus au milieu de la rivière à Saint-Cloud! C'est successivement Savalette, les Magon, Boullongne de Préninville que l'on voit sombrer.

Ce dernier, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et dont il a été parlé précédemment, perdait tout son bien et voyait son infortune aggravée encore par la mauvaise volonté jointe à la brutalité de Necker. N'est-ce pas lui qui avait à souffrir cette avanie dans laquelle se peint admirablement le caractère du ministre? Il en avait obtenu une audience où il s'était efforcé d'amener Necker à reviser une décision qui consommait sa ruine. Tandis qu'il tâchait d'éveiller quelque souvenir de justice dans son âme, on annonça que le dîner était servi. Necker invita de Boullongne à dîner; celui-ci refusa en alléguant que sa santé le condamnait à être au lait pour toute nourriture. « Eh bien! lui dit le Contrôleur général, pourquoi « insister sur le rétablissement de votre charge? On n'a « pas besoin de fortune pour vivre de lait. »

Mais la chute qui eut le plus de retentissement à l'époque fut celle du puissant manieur d'argent Saint-James, Trésorier de la marine. De son vrai nom il s'appelait Baudard. Son père, Baudard de Vaudésir, Receveur général des tailles d'Angers, puis Trésorier général des Colonies françaises, jouissait de la réputation fort méritée, paraît-il, d'homme d'esprit et d'homme sage. Il possédait une terre

près d'Angers, la terre de Saint-Gemmes-sur-Loire, dont on fit par corruption Saint-James. Son fils, Claude Baudard, en prit le titre. Il remplaça, tout d'abord, Vaudésir dans son emploi de Trésorier général des Colonies; puis, cette charge ayant été supprimée, il en obtint l'équivalent sous la dénomination de Trésorier général de la marine, après avoir figuré passagèrement à la Ferme générale.

La place était bonne par les profits ordinaires et les profits secrets. Saint-James avait de l'audace, une certaine puissance de travail, beaucoup d'intrigue. Il fit une fortune immense, s'allia avec les Faventines de la Ferme, ce qui ne contribua pas médiocrement à l'élever. Seulement il ne sut pas s'arrêter à temps. Il avait montré infiniment d'habileté à réunir de grands biens. Il ne s'entendit pas à les conserver. Son audace devint promptement de la témérité, sa puissance de travail, de l'agitation, son esprit d'intrigue, un irrésistible besoin de se mêler imprudemment à toutes les opérations les plus hasardeuses.

Il avait pris ainsi, pendant un temps, une part très active aux entreprises d'une certaine Compagnie française de commerce du Nord, qui se chargeait de faire transporter dans nos ports des bois de construction de Hambourg. L'État avait longuement favorisé cette société; il la subventionnait même par dessous main, quand, un beau jour, le ministre de la marine, de Sartines, déclara en son nom renoncer au traité par lequel il l'avait appuyée jusqu'à cette époque. Saint-James, qui avait souscrit d'énormes avances, chercha en vain à se les faire rembourser; on lui opposa une fin de non-recevoir des plus catégoriques; c'était le dépouiller d'une bonne partie de ses gains antérieurs.

Il était engagé, d'un autre côté, dans les folles dépenses de son habitation du bois de Boulogne. Il y prodiguait

chaque jour le reste de ses écus, sur lesquels la trop coûteuse Mlle Beauvoïsin prélevait encore une dîme fort appréciable. Dès ce moment, il joignait assez péniblement les deux bouts. Il eut la malechance d'être impliqué dans l'affaire du Collier, et sa ruine en fut d'autant avancée.

On n'ignore pas de quelle manière la célèbre comtesse de la Mothe exploita la naïveté du cardinal de Rohan, afin d'en tirer la forte somme. Ce dernier ayant réclamé, toutefois, en dépit de son extrême crédulité, une garantie d'un versement de 100,000 écus fait par lui, elle s'en fut trouver Saint-James, que ses précédentes inconséquences lui représentaient comme une dupe facile à gagner. Elle lui laissa entrevoir la possibilité d'acquérir le Cordon bleu en retour d'une signature qui, somme toute, ne l'engageait en rien, étant donnée la certitude de la réussite. Et Saint-James signa. Puis, la réflexion aidant, il en vint promptement à regretter ce qu'il avait fait. Il confia ses inquiétudes à l'abbé de Vermont. Celui-ci en entretint la Reine; on eut dès lors le fil de toute cette fourberie. Saint-James alla, sans plus attendre, à la Bastille, d'où il sortit au bout d'une courte détention. Ses affaires étaient dans le plus pitoyable état; on voulut y remettre un peu d'ordre, on s'y perdit. Bref, la banqueroute fut annoncée *urbi et orbi* dans les premiers mois de l'année 1787.

Le financier ne put survivre à tant de coups répétés. Le 7 juillet suivant on le menait à sa dernière demeure, le jour même de l'enterrement du maréchal de Soubise, et l'on écrivait à propos de cette cérémonie : « Ce Lucullus, « qui rendait tout Paris témoin et curieux de son luxe et « de sa somptuosité, est mort presque à l'aumône et n'a « eu qu'un convoi de pauvre. Ce dénouement subit réta- « blit un peu sa réputation, s'il est possible, et prouve que,

« du moins, cet homme était de bonne foi dans sa banque-
« route et n'avait rien soustrait à ses créanciers. »

Ceux-ci demandèrent la mise en vente des meubles et objets d'art contenus à la Folie Saint-James. Ce fut une presse incroyable pour s'y rendre. Trois à quatre cents carrosses y affluèrent constamment, mais le temps des belles acquisitions était passé. L'argent se cachait. Tout s'y vendit à des prix dérisoires, sous ces beaux plafonds peints par Jean-Jacques Lagrenée, à ce point qu'une table estimée 8,000 livres trouvait difficilement acquéreur à 500. La fortune adverse poursuivait Saint-James jusqu'au tombeau. Elle enveloppa dans la même proscription ceux qui avaient été en relations d'affaires avec lui. Sa banqueroute entraînait celles de Mégret de Sérilly et de Marquet des Grèves, parent du Fermier général, — et descendant de ces Marquet qui devaient toute leur fortune aux Pâris, notamment à Pâris Du Verney, dont un Marquet, seigneur de Montsampère, de Gland de Glèves, Receveur général des finances, avait épousé la fille, — lui-même Payeur général des dépenses de la Guerre. Il s'agissait là d'un passif de vingt-cinq à trente millions. Puis, bientôt après, celle de Marchal de Sainsay, un autre financier qui faisait les choses plus modestement. Ses commanditaires en étaient quittes moyennant quatre millions sortis de leurs escarcelles.

Tandis que les financiers en exercice se perdaient au milieu de spéculations désastreuses, quelques fils de leurs anciens collègues ou prédécesseurs entretenaient chez leurs concitoyens la renommée de déraisonnable prodigalité et de libertinage attachée aux noms des Pelletier, des d'Épinay, des Francueil, des Villemur, de bien d'autres encore. Il convient de dire, pourtant, que ces jeunes fous, à l'exception de Sainte-Amaranthe, n'appartenaient pas à

la Compagnie, mais ils y touchaient de si près qu'il lui en revenait nonobstant un réel discrédit. Le public associait volontiers le nom des fils à ceux de leurs pères, du marquis de Brunoy et de Montmartel, de Grimod de la Reynière et du vieux Grimod, de Caze et des Fermiers généraux de ce nom.

Le marquis de Brunoy venait, vers 1780, d'être placé dans une maison de santé, et l'on doit reconnaître que jamais on n'y enferma quelqu'un qui se fût aussi dépensé pour arriver à justifier ce traitement. Fils de l'estimable Montmartel et de Mlle de Béthune, marié lui-même à Mlle d'Escars, en 1767, il donna pendant douze grandes années le spectacle des plus étranges aberrations. On en a composé un petit volume; on aurait pu y trouver la matière de plusieurs in-folio. Dans son enfance, il ne cessait, suivant son chroniqueur, d'égratigner, de mordre, de donner des coups de pied, de pincer toutes sortes de personnes. Ces rares dispositions se développèrent avec l'âge. A quatorze ans, il portait un coup de couteau à son précepteur, M. Richer, homme de lettres distingué, dont la patience angélique avait résisté jusque-là aux déboires sans nombre, aux humiliations, aux dégoûts dont son élève l'abreuvait. Le coup était mal porté; M. Richer ne fut que légèrement blessé. Le marquis, se sentant dès lors des aptitudes toutes particulières à enseigner la morale aux autres, sollicita de ses parents l'autorisation d'entrer au séminaire. Il l'obtint et fut admis à celui de Saint-Nicolas du Chardonnet. Sa vocation manquait de profondeur; au bout d'une année, il dépouillait la soutane, mais il garda de ce séjour un goût prononcé pour les cérémonies de l'Église. Nous allons voir plus loin de quelle ingénieuse façon il les entendait.

Les folies du marquis étant déjà légendaires en 1766,

personne ne s'étonna que Montmartel, fort affaibli par la maladie, ne succombât avant l'heure, dans un violent accès de chagrin. La surprise fut bien plus vive à Paris, quand on sut le détail de ses funérailles, la conduite de son fils, présidant de sang-froid à la tenture des appartements, s'empressant autour des tapissiers et suspendant de sa propre main certaines draperies, creusant avec les fossoyeurs la tombe de son père, prenant la mesure exacte du cercueil, et ses ordres de jeter une quantité d'encre dans le canal de Brunoy, en couvrant, en même temps, les arbres du parc de crêpes funéraires, afin qu'ils fussent parfaitement à l'unisson de son deuil.

Mme de Montmartel, quoique entourée de l'affection d'un si tendre fils, ne tarda pas à suivre son mari. Elle expirait en 1772, non point sans que M. de Brunoy ne lui eût montré tout l'intérêt qu'il prenait à ce douloureux événement, en exprimant maintes fois devant elle le désir de régler à l'avance la composition de son convoi, le nombre des prêtres, des voitures drapées, le poids et la quantité des cierges. Par cette dernière disparition, le marquis de Brunoy se trouvait à vingt-quatre ans orphelin et possesseur d'une fortune de vingt-cinq millions de livres au bas mot. Il en fit l'usage que l'on pouvait attendre de lui.

Il était dégoûté de la vie de Brunoy; il annonça qu'il habiterait dorénavant la ville. A cet effet, il ordonna d'aménager au plus tôt son hôtel de Paris, et pour bien témoigner de son empressement à l'habiter, il y ordonna de dresser son lit au milieu des gravats. Cependant, le jour où cet appartement fut achevé et disposé à le recevoir, il quitta brusquement Paris pour se fixer de nouveau à Brunoy. Cette fantaisie lui coûtait 100,000 livres.

Il en avait agi antérieurement de la même façon avec Mlle d'Escars, si la comparaison est possible. Marié solen-

nellement dans la matinée du 13 juin 1767, le galant marquis devenait invisible le soir même, et depuis tout effort que l'on fit pour amener une liaison quelconque entre sa jeune épouse et lui échoua misérablement. Ainsi, chacune des magnificences qui accompagnaient cette fête fut prodiguée en pure perte, les 700,000 livres d'habits et de diamants reconnus à la fiancée par Mme de Montmartel, sans que ce don nuisît au présent de 500,000 livres de ces articles inscrit au contrat, et les 200,000 livres de présents aux intimes, et l'illumination de l'hôtel, et le superbe repas servi à la noble assistance.

Il avait, du reste, déjà trop sacrifié, à son avis, aux fausses conventions du monde. Il avait percé jusqu'au tuf les gens de qualité. Il les estimait de beaucoup inférieurs comme sentiments et manières aux gens du vulgaire. Il résolut donc de vivre entièrement, dès lors, dans la société de ceux-ci, et ce fut entre ses cuisiniers, ses laquais, ses marmitons, ses gardes-chasse, le bourrelier et le paveur de Brunoy qu'il passa le meilleur de son temps.

Comment parvint-il à dépenser annuellement dans ce milieu 650,000 livres de plus que les 430,000 livres de son revenu, soit en tout plus d'un million? On renonça à l'expliquer de son vivant, et nous ne sommes guère mieux en place de le tenter aujourd'hui. Il convient donc d'admettre, en outre d'un nombre incalculable de pièces de vin et de *soupes paysannes,* les étranges conceptions de ce fol original. En 1768, à l'occasion de la mort de la Reine, il commandait quatre habits complets pour chacune des quatorze personnes de sa livrée. Il remettait pour cela au tailleur 50,000 livres. Du moment où il soignait d'une manière si louable la tenue de ses gens, il eût été inconséquent avec lui-même en négligeant ses amis. Il s'avisa, en conséquence, d'affubler tous les paysans de ses terres

d'habits galonnés et brodés, ce qui fit, on le comprendra sans peine, le plus bel effet du monde. Il en fut cette fois-là, chez ses tailleurs, pour 538,176 livres en quatre années.

Il s'était assuré les bonnes grâces des humbles, il s'efforça dans la suite, en 1772 et 1773, de conquérir celles du ciel. C'est à cette date que l'on doit reporter les fameuses processions de Brunoy qui faillirent ameuter la banlieue de Paris. Elles lui revinrent, l'une et l'autre, à 200,000 livres, mais elles procurèrent certainement à des milliers de spectateurs plus d'amusement qu'on n'aurait pu leur en donner, autrement, avec une somme dix fois supérieure. Il faut lire dans l'opuscule des folies du marquis de Brunoy le récit de cette cérémonie, si l'on veut se rendre compte du degré de sa démence; l'énumération des victuailles entassées en prévision de ce grand jour, les cinquante muids de vin, les caisses de citrons et les réserves de limonade, dont il fut bu, disait-on, pour 15,000 francs, défalcation faite d'autres milliers de citrons coupés par tranches et jetés dans les puits du parc, de façon à y composer une nouvelle source de consommations; les trois cents paysans destinés à représenter le clergé, que l'on avait couverts de chapes d'une étonnante richesse; la beauté des bannières et du dais, le défilé des laquais, portant en main de gros flambeaux ardents, et de cinq cents vassaux du marquis revêtus de chasubles, les cent encensoirs, les musiciens précédés de Brunoy qui leur indiquait la mesure; les toits du château devant lequel se dressait le reposoir, garnis d'une ligne de serviteurs munis d'arrosoirs et chargés d'en asperger les curieux trop indiscrets; le tumulte, le brouhaha, la confusion de la foule, le rire général, et surtout l'affolement du marquis désireux de se trouver partout en même temps, en tête et à la

30

queue de la procession, à la sacristie et avec les sonneurs, au banquet et dans son parc.

Le succès de ces divertissements religieux encouragea de Brunoy à en élargir le cercle. Il projeta de monter sur une scène plus vaste. Il imagina d'organiser, dans ce but, un pèlerinage en Terre Sainte. Il devait s'y rendre à pied, en sandales, avec tout le costume d'un dévot pèlerin, visiter le tombeau de Notre-Seigneur et des saints apôtres, puis s'en revenir. Il comptait se faire suivre par trente hommes qu'il aurait nécessairement défrayés et à qui il voulait assurer 600 livres une fois données, et 400 livres de pension viagère à chacun de ceux qui rentreraient en France avec lui.

Sa famille, fatiguée de tant d'incohérences, mit obstacle à ce pieux voyage. Un conseil tenu quelques années auparavant par Pâris Du Verney, Micault d'Harvelay et de Courbeton, le marquis de la Blache, le comte de Rouault, Pâris de Tressan, et d'autre part Mme de Montmartel, les marquis d'Escars, de Béthune, de Seignelay, les ducs de Sully et de Charost, tous parents ou alliés de Brunoy, avait obtenu du Roi qu'on rognât les vivres à ce déséquilibré. On en confirma et on en aggrava à plusieurs reprises les dispositions coercitives sans réussir à réduire le marquis. On en vint, de guerre lasse, à le renfermer, comme nous l'avons dit, dans une maison où son genre de vie fut parcimonieusement réglé.

Le jeune de Caze, maître des requêtes et fils du Fermier général, n'avait pas assez de fortune pour imiter les étrangetés du marquis de Brunoy. Il se borna donc à être un franc débauché, mêlé à cent aventures scandaleuses. Il n'y avait pas toujours eu le beau rôle, notamment en cette occurrence : L'illustre Dugazon avait épousé Mlle Lefèvre, de la Comédie italienne. De Caze était fort amoureux de

cette dame, en même temps qu'il existait entre le mari et lui une grande intimité. Dugazon eut vent de la chose. Il se rendit chez de Caze et le força, le pistolet sur la gorge, à lui livrer des lettres et un portrait. Après quoi il faisait mine de se retirer, quand son adversaire appela ses valets à son secours en criant : « A l'assassin! au voleur! qu'on « arrête ce coquin! » Dugazon, sans s'effaroucher ni précipiter son pas, répondit : « A merveille! bien joué, la « scène est excellente; les domestiques y seraient pris s'ils « n'étaient accoutumés à nos farces. » Et là-dessus, il gagna la porte, laissant les valets incertains s'ils assistaient ou non à une comédie. Cette désagréable journée eut, malheureusement pour le fils du Fermier général, un lendemain.

M. de Caze était ce jour-là à la Comédie italienne sur le théâtre. Dugazon, enhardi par son précédent succès, laisse s'écouler la foule, et dans un moment où personne ne le regardait, il applique *presto* un ou deux coups de canne sur les épaules du maître des requêtes, et puis se remet en posture. M. de Caze en se retournant vit son rival et l'apostropha vivement. Pendant ce temps quelques habitués s'étaient approchés. Il demande des explications. Dugazon lui-même insiste pour que M. de Caze s'explique, le prie de dire si c'est une parade qu'il voulait jouer encore. Le maître des requêtes perd la tête, lui répond qu'il est un assassin et qu'il lui a porté des coups de canne. Dugazon le persifle, nie l'avoir touché, prétend que cela n'est pas possible, qu'un histrion comme lui n'aurait jamais cette effronterie, enfin le couvre encore de ridicule.

C'est vers le même moment qu'un autre de Caze, officier et son parent, se tirait, fort inhabilement aussi, d'une dispute au spectacle, où le hasard lui suscitait pour adversaire ce fou de Grimod de la Reynière. Une bousculade

s'étant produite, l'héritier des Grimod, heurté par ses voisins, éleva la voix pour dire : « Qui est-ce donc qui « pousse de cette manière-là? C'est sans doute quelque « garçon perruquier. » Et l'officier de s'écrier à son tour : « C'est moi qui pousse; laisse-moi ton adresse, j'irai « demain te donner un coup de peigne. »

Le lendemain les deux combattants se joignirent aux Champs-Élysées et vidèrent leur querelle au pistolet, devant plus de trois mille personnes. De Caze fut la victime de ce combat. Un coup de pistolet lui creva les yeux et lui laboura la tête, ce dont il mourut au bout de quelques heures.

La Reynière, dont les façons de dépêcher ses ennemis étaient si radicales, afficha, de son côté, une telle incohérence que le bruit de ses sottises effaça presque dans l'esprit des gens de l'époque le souvenir des Brunoy et des Caze. Son nom a survécu jusqu'à nos jours, grâce à sa qualité de gastronome émérite, grâce à ses dîners étranges. Qui ne connaît celui des funérailles? cette salle de l'hôtel La Reynière tendue de noir et décorée d'effigies macabres, l'ordonnance du repas et du service, les précautions mystérieuses dont l'amphitryon avait entouré toute cette mise en scène? Les gazettes et la gravure s'en occupèrent plus, sur l'instant, que des affaires politiques les plus graves de l'intérieur et de l'extérieur. La Reynière y conquit la célébrité à peu de frais. On le donna pour fou. L'était-il en réalité, ou ne pensait-il pas uniquement, en agissant ainsi, à se faire passer pour tel et à ce qu'on s'occupât de sa personne? En tout cas on le mit en lieu sûr comme Brunoy dix ans auparavant. On l'envoya au couvent de Mareville, près Nancy; on l'y trouva ou pas assez ou trop insensé; il en sortit et continua ses prouesses fort longtemps encore.

A côté de ces grands maîtres du scandale, il était de moindres sires qui dépensaient joyeusement l'or réuni avec soin par les adroits financiers leurs auteurs, ou savaient encore, quand ils en manquaient, s'en procurer en spéculant habilement sur leur parenté avec quelque Crésus.

Tel était Dejean, petit-fils de cet honnête Fermier général de la première époque si connu pour ses belles manières et sa piété filiale. Voici un tour de sa façon qui amusa le public en 1783. « M. Dejean, lisait-on à cette « époque, dans les *Nouvelles à la main*, est un petit-maître, « un agréable débauché, de ceux qu'on trouve aujourd'hui « beaucoup parmi nos jeunes gens. Il est abîmé de dettes, « et ne sachant de quel bois faire flèche en attendant les « bienfaits de deux oncles, Fermiers généraux, qu'il a, il « s'est imaginé de jouer une farce dont il a trouvé le « modèle dans le *Légataire universel*.

« M. de Chalut, un de ses oncles, a une campagne à « Saint-Cloud, limitrophe de Suresnes. Pendant la mauvaise « saison, où son oncle n'y va point, M. Dejean ayant « arrangé sa comédie avec des libertins comme lui, chacun « fait son rôle, les uns de domestiques, les autres de méde- « cins, de gardes-malades, un, plus hardi, celui du malade « même, qui avait fait venir des notaires de Paris par l'en- « tremise de son neveu. Ces messieurs arrivés, il dicta un « testament par lequel il laissait 200,000 livres à M. Dejean. « Il déclara ne pouvoir signer. Le neveu régala magnifi- « quement les officiers de justice, suivant les ordres de son « oncle, et l'on se sépara fort contents.

« Quelques jours après, M. Dejean, pressé, fut chez le « premier notaire qui devait être dépositaire du testament, « lui emprunter une somme à compter sur les 200,000 livres « dont il ne pouvait ignorer que son oncle, qui allait de « plus en plus mal, le faisait légataire. Le notaire, amorcé

« par le gros intérêt que le jeune homme lui offrit, lui prêta « la somme. Au bout de quelque temps, ne voyant point « mourir l'oncle, il s'impatiente, il s'informe de la demeure « de M. de Chalut et va le trouver. Celui-ci ne sait ce que « cela veut dire, lui déclare qu'il se porte à merveille « depuis longtemps. Embarras de ces deux hommes ne « s'entendant point; le notaire proteste à M. de Chalut « qu'il a reçu son testament avec un de ses confrères, « qu'il l'a chez lui. Il lui en détaille toutes les circonstances. « Bref, l'on s'explique et l'on finit par reconnaître la four« berie de M. Dejean. »

L'aimable viveur s'était trompé d'époque; il retardait d'un demi-siècle. Cinquante ans plus tôt, il eût été absous après une verte mercuriale. En 1783, les oncles de la finance ne plaisantaient plus. On l'arrêta et on l'envoya sous bonne escorte au fort de Joux, où il supporta une pénible détention de plusieurs années.

C'était un des derniers éclats de rire de cette aimable gaieté française, à laquelle les manieurs d'argent avaient apporté comme les autres leur tribut, qui se faisait entendre au milieu du triste silence avant-coureur de la Révolution.

Le 29 décembre 1786, le Roi annonçait l'intention de convoquer les notables. La première séance de cette assemblée eut lieu le 27 février 1787, et l'on répondait encore en souriant, à cette nouvelle, par l'avis : « Vous êtes pré« venus que M. le Contrôleur général a levé une troupe de « comédiens (les notables) qui commenceront à jouer, à « Versailles, le 22 de ce mois. Ils donneront pour grande « pièce les *Fausses Confidences*, et pour petite le *Consente« ment forcé*, qui seront suivies d'un ballet pantomime « allégorique de la composition de M. de Calonne, intitulé « le *Tonneau des Danaïdes*.

Bien des questions allaient y être agitées; celle des finances avant toutes les autres. « Le Contrôleur général « était celui dont la parole se montrait la plus grave, en « même temps qu'elle était l'expression fidèle des désirs du « Roi. Le problème du déficit était posé, et Calonne mettait « en avant les moyens de le résoudre. Que restait-il à faire « pour arriver à l'équilibre du budget? Détruire les abus. « Le ministre signalait dès le premier jour la rigueur et « l'arbitraire de la perception des impôts, de la taille sur- « tout. Il proposait l'abolition des droits de traite inté- « rieure, ce qu'avait rêvé Colbert, ce qu'avait voulu Turgot; « la suppression des droits d'aide vexatoires, la modifica- « tion de la culture du tabac et de l'impôt de la gabelle, « c'est-à-dire le remaniement complet des éléments de la « Ferme générale. »

Quelques semaines plus tard, la position du ministre paraissait intenable, le fardeau du pouvoir beaucoup trop lourd pour ses faibles épaules. Il fut révoqué et remplacé successivement par de Fourqueux, qui ne sut quel parti prendre, et par de Brienne, dont l'audace intempestive gâta de plus en plus les choses. La situation des affaires était à ce moment bien faite pour effrayer. On en revint à Necker. « Ce rappel était forcé par plusieurs causes : l'appa- « rence d'une banqueroute, ce qui écartait presque tous « les prétendants à l'administration des finances; le vœu « des capitalistes et des banquiers, intéressés à ce que la « direction fût entre les mains d'un capitaliste et d'un ban- « quier; l'attrait qu'avait la nation pour la méthode séduc- « trice qui avait substitué l'emprunt à l'impôt; la grande « renommée que Necker avait acquise en Europe, où il « avait été plus admiré que jugé. »

Le ministre rendit d'abord d'indiscutables services; il manœuvra en praticien consommé au milieu des innom-

brables écueils qui semaient sa route. Il ressuscita pour un temps la confiance, ranima le crédit, donna lieu d'espérer une solution favorable; mais il retomba bientôt dans les menées politiques. Il s'employa plus à paraître, comme précédemment, l'homme nécessaire que le serviteur du Roi. Il s'embrouilla dans ses propres filets, descendit encore du pouvoir pour y remonter sur les instances générales, et tenta en vain, par la suite, de lutter contre le discrédit qui l'atteignait à son tour, de remonter un courant irrésistible.

Ses projets n'étaient plus goûtés, sa faconde s'épuisait. Il n'en restait plus que la parodie que voici, qui fut si applaudie en son temps et qui, pour quelque badine qu'elle paraisse, donnait nettement la mesure de l'individu et du vide de son éloquence.

« Sire... vos enfants... le peuple... la nation... vous êtes « son père... la constitution... la puissance exécutive dans « vos mains... la puissance législative... L'équilibre des » finances... La gloire de votre règne... L'amour de votre « peuple... Sire, le crédit... les fondements de la monar- « chie ébranlée... tout concourt... tout rassure... votre « équité... Les yeux de l'Europe étonnée... L'esprit de « sédition... Les larmes de votre peuple... Abondance... « prospérité... gloire... Patriotisme... Abus de pouvoir... « Clergé... noblesse... tiers état... sublime effort... Les « siècles à venir... Sagesse... prospérité... vœux du « royaume... Nation imposante... Époque à jamais mémo- « rable... Éclat de votre couronne... Bénédictions... Les « vertus de Louis XII... la bonté de Henri IV... Oh !... « Ah !... Sire... Douze et quatre font seize. »

Les événements se précipitaient. Un décret du 27 mars 1789 supprimait la Ferme et les Régies. La perception des impôts était uniquement attribuée à l'État. La nation entrait,

de ce fait, en possession des sels, des tabacs, ainsi que de tout le matériel d'exploitation du bail Mager. Cette mesure comportait un effet rétroactif au 1er janvier pour les gabelles, et à dater du 1er juillet pour les tabacs et les entrées de Paris. Les scellés qui avaient été mis sur les caisses et les bureaux furent levés après vérification faite des journaux à souche et les débets portés à la Trésorerie nationale, avec les fonds en caisse. Plus tard, la loi du 1er août 1791 créait une commission pour statuer sur le remboursement à l'adjudicataire, Mager en l'espèce, du prix de son matériel d'exploitation, et pour présenter le travail d'achèvement des comptes avant le 1er janvier 1793.

Cette commission dont chacun des membres devait toucher 1,000 livres d'appointements par mois, sans que ce traitement pût être prolongé au delà de décembre 1792, était composé de six financiers pris dans la compagnie des Fermes : Saint-Amand, de Laage, Delahante, Puissant, Couturier et Brac de la Perrière.

Enfin, une autre loi du 23 août 1789 enjoignait aux Fermiers généraux du bail Mager de ne plus faire aucune recette, ni dépense, et de ne donner suite à aucune affaire.

Il était dans l'ordre des choses que l'opulente Société subît le sort des autres institutions monarchiques et disparût avec elles. Toutefois elle n'eût pas été la première mise directement en cause, attaquée et désorganisée, s'il n'eût pas existé contre elle un fonds prodigieux de rancune.

Généralement peu considérée de toutes les classes de la société, elle était tout particulièrement abhorrée par le peuple, et, dans le peuple, par les petits employés ou commis. Ce furent ces derniers qui hâtèrent sa perte. Non contents de la détruire en tant qu'être de raison, ils poursuivirent avec acharnement chacun de ses titulaires. N'importe quelle arme leur parut bonne pour ce vilain

office. Les pamphlets, les dénonciations, les allégations mensongères, encombrèrent les bureaux de l'Assemblée nationale ou les colonnes des journaux.

Un de ces factums pleins de fiel, publié sous le titre du *Don patriotique des Fermiers généraux,* signalait déjà plusieurs sociétaires à la vindicte publique. Le pamphlétaire s'attaquait d'abord à Saint-Amand, « mousquetaire dans sa « jeunesse, qui a quitté Mars pour Plutus, un peu de gloire « de moins et dix millions de plus ne paraissant à per« sonne au monde un mauvais marché. « Saint-Amand, « qui faisait ses pâques », reprenait une autre note aussi « perfide que la première, « qui visitait les hôpitaux, qui « s'était préparé une sépulture à Saint-Eustache ».

Il s'en prenait ensuite à la Borde, « le bâtisseur de palais « aussi magnifiques que ceux du souverain » ; à Delahante, accusé de « promener ses maîtresses dans des chars « aussi superbes que ceux d'un triomphateur » ; à Lavoisier « assez osé pour posséder une loge à tous les spec« tacles » ; à Puissant, « l'un des tyrans de la Compagnie « chez qui l'on jouait la comédie » ; à Verdun « que l'on « savait entretenir une vingtaine de demoiselles », ou à Le Bas de Courmont, « dont la table surpassait en délicatesse « et en abondance celle des Apicius et des Vitellius ». Il épuisait sa verve sur Augeard plongé dans les cachots du Châtelet, et surtout sur Poujaud, dont il faisait dire par un collègue : « O Poujaud, extenseur incomparable, pourquoi « n'es-tu plus des nôtres? Combien ton mâle courage « nous serait nécessaire! ce courage indomptable dont tu « donnas des marques si brillantes lorsque, bravant à la « fois et la colère des flots et celle des habitants de l'Isle « Bonin (?) qui manquèrent t'assommer, tu voulais leur « faire payer le trop bu! Divin Poujaud, tu n'avais garde, « dans tes veilles lucratives, de t'occuper de ces doctes

« conseils dont la discussion égosille à présent tant d'ora-
« teurs qui n'ont pas le sou ! Tu ne t'enquérais guère du
« droit civil et de tant d'autres droits avec lesquels on
« meurt de faim ! Mais le droit de septembre, le quart
« bouillon, le grand et le petit pied fourché, la crue d'In-
« grande, le denier de Saint-André, le liard du baron, le
« vingtain de caresme, le 2 pour 100 d'Arles, la patente de
« Languedoc, la foraine d'Arzac, le passe-debout, les che-
« mins obliques, le miel et la cire, les droits de quillage,
« de fret, de branche de cyprès, le pied fourché de Coten-
« tin, et finalement le trop bu dont tu faillis être le martyr,
« voilà le texte fécond sur lequel tu méditais sans cesse.
« Par l'heureux secours de tes interprétations subtiles,
« les droits fructifièrent au double, la Ferme et le Roi
« s'engraissaient, tout allait au mieux. Homme inimi-
« table, etc. » Enfin la Compagnie en général recevait son
coup de patte. « Le financier doit prendre, le peuple doit
« payer, tel est l'ordre éternel des choses. »

Qui donc avait porté cette venimeuse élucubration chez un certain Lagrange, libraire, si ce n'était quelqu'un de ces commis des barrières de Paris, qui présentaient au même moment à l'Assemblée nationale une pétition par laquelle ils réclamaient le payement de trois à quatre millions dus par les Fermiers, en offrant le tiers de cette somme à la nation au cas où l'Assemblée leur ferait justice?

C'était quelque commis aussi qui dévoilait les prétendues dilapidations des financiers en un rapport sur les injustices et vexations usitées dans l'ancienne administration des Fermes. Il y était dit que « les pensions et gratifica-
« tions n'étaient accordées qu'à l'intrigue et à la protection,
« et que les bons serviteurs languissaient par contre dans
« la misère; que, particulièrement, la caisse des retraites

« destinée à assurer des secours aux employés vétérans, « avait été le théâtre des vols les plus éhontés ; que MM. de « la Ferme y pillaient et dilapidaient comme dans un bois ; « qu'en vain les infortunés subalternes avaient imploré « l'intervention des pouvoirs ; que l'abbé Gouttes, chargé « d'étudier leur affaire s'était laissé circonvenir et fermer « la bouche par les riches présents des Crésus ». Et l'on concluait naturellement par un appel à la révolte contre le riche, oppresseur du malheureux.

Encore un commis, vraisemblablement, ce Mittié qui dénonçait, en 1791, « les prévarications ministérielles de « Claude Lessart, ministre de l'intérieur, et des vols faits « par les Fermiers généraux de la régie des charbons ». Un commis également celui qui publiait « l'avis intéressant « les citoyens patriotes, ou le contre-poison des lettres « anonymes répandues par les Fermiers généraux contre « leurs employés ».

Mais de tous les ennemis sortis de cette profession, le plus actif fut le député Antoine Dupin. Dupin, qui avant la Révolution portait le nom de Beaumont et remplissait les fonctions de Contrôleur général surnuméraire des Fermes, avait été envoyé à la Convention par le département de l'Aisne. Il avait pris place d'abord sur les bancs de la Montagne, et dans le procès de Louis XVI avait voté contre la peine de mort. En toute autre occasion il avait fraternisé avec les Barrère, les Couthon, les Lebas. A une froide cruauté il joignait un goût immodéré pour la table, et il devint bientôt célèbre à Paris par le luxe et le raffinement qu'il déployait. Il réunissait souvent des amis politiques dans son splendide hôtel, et, sous la présidence d'une femme qui exerçait sur lui un invincible ascendant, Mme de Bonnefoi, il célébrait en compagnie de courtisanes en vogue le triomphe de la sainte guillotine sur les aristos et les modérés.

Dupin était possédé d'une haine implacable contre ses anciens chefs, et depuis longtemps on le considérait comme ayant formé contre eux les projets les plus violents. Il montait sur la scène politique en un moment où la vengeance semblait facile. Les financiers étaient désarmés, une guerre sans pitié déclarée à ceux qui possédaient. Il agit en conséquence, et c'est lui qui porte vraiment la plus large part de responsabilité dans le meurtre des Fermiers généraux.

Voyons dans quelle situation la société se trouvait, lorsque Dupin lui porta les premiers coups, le 26 septembre 1793.

La Ferme supprimée, les sociétaires licenciés, et la commission des six liquidateurs nommée, le calme se rétablit en apparence autour de leur affaire. Les liquidateurs, gens de mérite, fort intelligents et fort probes, n'avaient plus qu'une pensée : s'acquitter au plus vite des fonctions qui leur étaient départies. Mais comme ils devaient régler en même temps une multitude d'affaires courantes, par exemple, la vente du sel et du tabac en stock, ils durent reconnaître l'absolue impossibilité pour eux de terminer leur liquidation à la date fixée du 1er janvier 1793. Clavières, alors ministre des contributions publiques, admit leurs raisons. Il les fit valoir dans un rapport du 31 décembre 1792, où il rendait hommage à leur zèle et à leur loyauté. Mais il existait au sein de la Convention un parti nombreux, passionné, entièrement convaincu qu'il était d'une stricte justice de faire rendre gorge aux gens de finance. L'un d'eux, Carra, proposait, le 26 février 1793, de décréter la nomination d'une commission chargée de connaître des crimes, délits et abus commis dans les finances de l'État, de revoir tous les traités faits avec l'ancien gouvernement, de juger de la légitimité des béné-

fices et d'ordonner la restitution dans le cas contraire. Tous ceux qui auraient fait des déclarations infidèles seraient punis de mort, et leurs biens confisqués. Carra demandait, de plus, que les recherches de la commission s'étendissent à toutes les opérations faites depuis 1740. C'était préparer les exécutions à venir.

Le 5 juin suivant, on procédait à l'apposition des scellés sur les papiers des liquidateurs, sous prétexte qu'ils cherchaient à retarder la reddition de leurs comptes et à détourner les sommes qui leur étaient confiées. Afin de parer à ce dernier article, on mettait sous séquestre les fonds de la caisse. Les liquidateurs, privés de toute garantie, tentèrent en vain d'émouvoir les gens influents qui auraient pu infirmer cette décision. On ne la modifia en aucune façon, et quelques semaines après on étendait cette mesure à tous les membres de telles et telles compagnies financières.

Les perquisitions commencèrent en maints bureaux des Fermiers généraux, Receveurs généraux, banquiers et autres détenteurs de fonds publics, puis elles s'interrompirent tout à coup. Un nouveau décret rétablissait le travail des liquidateurs, tant de la Ferme générale que des diverses compagnies en question. Leurs papiers leur étaient remis. Ils reprirent leurs opérations au point où ils avaient été contraints de les laisser. Dans les vingt-quatre heures qui suivirent ce décret en date du 24 septembre, Dupin, qui surveillait depuis longtemps MM. de la Ferme générale, jugea qu'il était temps de se montrer.

Il détruisit l'effet des dispositions de l'avant-veille, trop bienveillantes, à son gré, aux Fermiers généraux, en obtenant le vote d'articles additionnels au précédent décret, par lesquels cinq commissaires reviseurs, qui prétendaient être en état de procurer des connaissances sur les abus

commis et de donner la preuve des malversations effectuées, étaient autorisés à examiner tous les comptes de David, Salzard et Mager, et à soumettre leurs travaux aux bureaux de la comptabilité, sur les abus qu'ils dénonceraient ou découvriraient. De plus, il était promis aux dénonciateurs, pour exciter leur zèle, des indemnités proportionnelles aux sommes qu'ils feraient rentrer dans les caisses de l'État.

Il importait à Dupin de bien choisir ses hommes. Ils se présentèrent d'eux-mêmes. C'étaient d'anciens employés des Fermes, dont le chef, Gaudot, avait été Receveur des droits d'entrée de Paris au port Saint-Paul. Introduit dans l'administration par Mollien, sur la recommandation de M. de Vergennes et du Contrôleur général d'Ormesson, il avait été convaincu, en 1789, d'avoir puisé dans sa caisse une somme de plus de 200,000 livres et d'avoir falsifié les registres pour dissimuler ses soustractions. Voleur et faussaire, il fut condamné à la prison, parvint à s'échapper après la journée du 10 août, et se posa alors comme un patriote jeté dans les cachots de la monarchie, parce que, seul, il pouvait dévoiler les malversations des Fermiers généraux. En se présentant pour examiner leurs comptes, il espérait pouvoir fouiller à son aise dans leurs papiers et faire disparaître les preuves de ses crimes. Derrière ce meneur marchaient des recrues qui ne valaient guère mieux que Dupin et que lui : un certain Châteauneuf, sous-chef de bureau dans les Fermes; un directeur de Paris pour les gabelles et le tabac, Vernon; de simples employés, Jacquard et Mottet.

Tandis que les Fermiers généraux chargés de la liquidation continuaient fiévreusement leur travail, qui devait être fait et arrêté au 1er avril 1794, Dupin, de son côté, ne perdait pas un instant. Il amassait des documents, il pré-

parait son réquisitoire et accueillait avec empressement les délations de ses alliés, en récompensant chaque trahison suivant son importance.

Son plan était prêt pour l'exécution. Il allait agir, lorsqu'un homme d'une notoriété plus sinistre encore le prévint en faisant la moitié du chemin pour lui, en amenant la Convention à voter l'incarcération des Fermiers généraux. Bourdon de l'Oise jouissait de la réputation bien méritée de se ranger invariablement du côté du bourreau contre les victimes. Sa conduite ne varia jamais de ce programme, tant au 10 août qu'au 21 janvier, qu'au 31 prairial, à ces dates fameuses de la Révolution, qu'au 3 frimaire an II, où un mot de sa bouche fut l'arrêt de mort des derniers Fermiers généraux.

Le soir de cette journée fatale aux financiers, la Convention, tombant de lassitude, cherchait à se remettre en haleine par la perspective de quelques exécutions. Bourdon eut l'idée sublime de lui en offrir toute une série. Un membre du Comité des finances venait de présenter un projet de décret relatif à la liquidation. Dans un accès d'impatience très habilement joué, Bourdon se lève : « Voilà « la centième fois, s'écrie-t-il avec humeur, que l'on parle « des Fermiers généraux. Je demande que ces sangsues « publiques soient arrêtées, et que, si leur compte n'est « pas rendu dans un mois, la Convention les livre au glaive « de la loi. »

Dupin, qui aurait dû protester, faire remarquer que la liquidation des comptes serait entravée par cette nouvelle disposition, garda le silence, trop heureux qu'on brassât sa besogne avec tant de prestesse. La Convention décréta sur l'heure que « tous les anciens receveurs « des finances, les Fermiers généraux, qui avaient signé « les baux de David, de Salzard et de Mager, seraient mis

« en état d'arrestation dans la même maison, que leurs « papiers y seraient transportés, et que leurs comptes « seraient rendus dans un mois, faute de quoi la Con- « vention prononcerait contre eux ce que au cas appar- « tiendrait ».

Dans les vingt-quatre heures, dix-neuf Fermiers généraux, plusieurs receveurs des finances ou administrateurs des domaines étaient écroués à Paris, à l'ancien couvent de Port-Royal, transformé en maison d'arrêt. Lavoisier, incorporé dans la milice parisienne, montait tranquillement sa garde, le soir où parut le décret d'arrestation, sans se douter du danger qui le menaçait. Il entendit les crieurs publics annoncer la nouvelle, et il courut chez plusieurs de ses amis qui lui conseillèrent de ne pas rentrer à son domicile. Il erra quelque temps à l'aventure dans Paris, et rencontra M. Lucas, huissier de l'Académie des sciences, qui lui offrit un refuge dans le local même des séances. Il demeura caché là pendant plusieurs jours, mais dès qu'il sut que Paulze, son beau-père, était au nombre des détenus, il alla se livrer lui-même à ceux qui le cherchaient. L'ancien couvent de Port-Royal, situé rue de la Bourbe, et alors qualifié de Port-Libre, n'avait nullement l'aspect sinistre d'une prison ; pas de grilles, pas de verrous, seulement de simples loquets aux portes des cellules, des gardiens à l'entrée des corridors et aux guichets extérieurs pour empêcher les évasions. Ils étaient dix-neuf au 5 frimaire ; ils furent vingt-sept peu de jours après. Ils se laissaient saisir sur tous les points du territoire, dans Paris et à leurs maisons de campagne, avec une sorte d'insouciance qui stupéfie.

Boullongne de Préninville, après avoir voyagé dix ans, était revenu en France avant la mort de son père, qui avait exigé de lui qu'il prît sa place de Fermier général. Il figu-

rait depuis six mois à peine sur les listes de la Compagnie, et il avait assisté tout au plus à deux séances, quand il pria Chicoyneau de la Valette, son cousin, d'accepter à son tour cet emploi dont il se déchargerait en sa faveur, ce qui eut lieu. Il jouit alors de sa liberté, vendit sa magnifique terre de Magnanville et acheta des possessions de tous côtés. Il se trouvait à Paris quand les mandats d'amener furent décernés. Il sut que Chicoyneau y était compris; il alla le trouver et, après avoir disputé entre eux de générosité, le décida à lui permettre de reprendre sa place. Il fut incarcé au lieu de Chicoyneau, et Sanlot son collègue, qui le voyait tous les jours, écrivait à leur ami commun Cheverny : « Boullongne fume deux pipes, l'une de tabac, l'autre « de ne plus voyager. » L'infortuné croyait en être quitte pour une peine pécuniaire, et les autres détenus se forgeaient les mêmes illusions.

Beaucoup d'entre eux trouvaient un motif de sécurité dans leur nombre même; ils ne croyaient pas qu'on pût les frapper ainsi en masse et pour des raisons qui n'avaient rien de personnel; ils se fiaient aux longueurs d'une instruction qui aurait dû, en légalité stricte, porter sur les individus, non sur le corps, et fournir pour chacun d'eux un nombre déterminé de charges particulières. N'était-il pas de la dernière importance avant tout de gagner du temps? Et puis le régime de Port-Libre leur semblait fort acceptable. Ils y avaient souffert, à la vérité, pendant les premiers jours, de l'encombrement des locaux résultant de la multitude des pensionnaires; peu à peu on s'était tassé. Les Fermiers généraux occupaient les cellules réservées aux gens riches, au premier étage d'un grand bâtiment situé en arrière du couvent et donnant d'un côté sur la cour cloîtrée, de l'autre sur des jardins. Chaque cellule recevait deux prisonniers, et tous se réunissaient aux heures des repas

dans une grande salle commune où l'on passait également les soirées : les femmes tricotant ou brodant, les hommes lisant, écrivant ou causant. A neuf heures, on se rendait à l'appel, après quoi on se retirait dans ses chambres, mais avec la liberté de s'y rendre visite.

A la suite, pourtant, de ces accès d'optimisme l'inquiétude les gagnait à son tour. Les bruits du dehors leur apportaient chaque jour un nouveau motif d'appréhension. De plus, on ne devait pas tarder, d'après le décret du 4 frimaire, à leur demander leurs comptes, et comme on n'avait laissé en leur possession ni leurs papiers, ni leurs registres de comptabilité, ils se voyaient privés de tout moyen de défense.

En présence de la situation qui leur était faite, il tombèrent d'accord sur la nécessité qu'il y avait pour eux de rédiger une adresse à la Convention, dans laquelle ils exposeraient que, sans ces papiers et ces registres, ils ne pouvaient rendre leurs comptes. Ils réclamaient, en conséquence, la restitution de tous les documents séquestrés ; ils demandaient encore à être transférés dans une maison nationale où ils eussent la facilité de préparer leurs réponses aux diverses questions que leur adresseraient les commissaires du gouvernement, chargés de l'examen de leur ancienne administration.

Cette pétition, qui suivait une lettre restée sans réponse, fut discutée dans la séance du 21 frimaire (11 décembre 1793). Thuriot soutint leurs prétentions. Bourdon de l'Oise, Montaut et Cambon les combattirent. Suivant ce dernier, les premiers résultats des recherches des commissaires reviseurs révélaient pour plus de trois cents millions de vols « que l'on ferait bien restituer aux voleurs ». Néanmoins on accordait aux Fermiers généraux la faveur d'être internés dans les bâtiment de l'hôtel des Fermes.

Ainsi ces lieux qui avaient été longtemps témoins de leur splendeur devenaient, par une amère ironie du sort, le théâtre de leur longue agonie. Dupin, à qui incombait le soin d'aménager l'hôtel en prison, réussit à lui en donner toutes les apparences. De lourdes portes de chêne, des cloisons d'épais madriers, des grilles de fer aux fenêtres, peu de lits, et des matelas étendus par terre pour le plus grand nombre, tel s'offrit à leurs yeux ce nouveau lieu de détention quand on les y transporta, le 5 nivôse (24 décembre 1794).

Des fiacres, amenés dans le milieu de l'après-midi devant la porte de Port-Libre, emmenèrent chacun deux condamnés escortés de deux gendarmes. Vingt-sept Fermiers généraux arrivèrent ainsi à la nuit tombante dans la cour de l'hôtel, où l'on avait allumé des pots de feu. Quelques jours plus tard, sept de leurs collègues les y rejoignirent. Un huitième, Mercier, fut transféré aux Madelonnettes. La surveillance à l'hôtel des Fermes ne fut, en dépit de cet appareil menaçant, ni stricte, ni tracassière. On laissait aux détenus toute liberté d'agir et de se concerter entre eux; les visites de leurs parents et de leurs amis étaient permises; eux-mêmes, dans quelques cas isolés, furent autorisés à sortir accompagnés d'un garde.

En tout cela leurs ennemis ne risquaient pas grand'-chose. La haine publique faisait sentinelle autour de leurs personnes, et, au dehors, ils eussent trouvé difficilement des complices, tant la terreur glaçait les plus intrépides dévouements. Quant à eux, étrangers à ce mouvement d'hostilité, encore aveuglés par mille illusions, ils se reprirent à espérer dès qu'on les eut mis en état de poursuivre l'apurement de leurs comptes. Ils se refusaient à admettre qu'on les condamnât sur le vu de pièces en règle qui témoigneraient éloquemment de l'honnêteté de leur gestion. Ils espérèrent

encore, après avoir eu connaissance du rapport des commissaires réviseurs, déposé le 27 janvier 1794 entre les mains du comité des finances, puis retouché, corrigé, amplifié et définitivement imprimé en germinal, par ordre de la Convention.

Quelles objections pouvaient-on y découvrir, en effet, auxquelles ils n'eussent pas répondu dans leur propre travail? Quels calculs qu'ils n'eussent pas justifiés? et quelle justification qu'ils n'eussent pas appuyée des preuves les plus concluantes? Le rapport les accusait de s'être rendus coupables de vols et de dilapidation. Ils étaient, d'après les assertions des commissaires, redevables à l'État de cent trente millions; mais sur quoi basait-on cet échafaudage d'odieuses imputations? Sur des arguments sans valeur. L'un des principaux chefs d'accusation ne portait-il pas sur ce qu'ils avaient commis des concussions sur le tabac râpé, en exagérant la mouillade et en faisant payer l'eau introduite au prix du tabac, manœuvre aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts?

Ils ne se représentaient pas que la forme donnée aux accusations était, dès lors, sans valeur, qu'un parti puissant exigeait leur condamnation, qu'ils comptait désormais les jours, qu'il était las de toutes ces lenteurs, que les soupçons planaient sur les commissaires, voire sur Dupin, qu'on était prêt à les signaler aux clubs s'ils eussent semblé faiblir.

Le 5 mai 1794 (16 floréal an II), Dupin présentait à la Convention un long réquisitoire qui reproduisait à peu près exactement les chefs d'accusation invoqués par les rapporteurs : « Ventilation subreptice; échange des trois « dixièmes contre une association dans les bénéfices ; « indemnité abusive; gratification abusive et dépenses non « motivées; étrennes abusivement prises sur les bénéfices;

« versement tardif au Trésor public des fonds provenant « des perceptions mises en régie; apurement des débets « aux dépens des fonds appartenant à la Régie nationale ; « contravention à la loi du timbre ; exaction sur le tabac « râpé. »

Il en présenta successivement les articles avec une admirable perfidie, sachant en écarter tout détail qui aurait pu servir à innocenter tel ou tel des accusés. Ce réquisitoire, débité d'une voix ardente devant des juges déjà convaincus, eut tout le succès qu'il en attendait. Il terminait par ces paroles : « Maintenant que les délits des ci-devant « Fermiers généraux vous sont connus, voici le décret « que j'ai l'honneur de vous présenter au nom du comité « de Sûreté générale des finances, et de l'examen des « comptes remis à la commission. » Il donnait alors lecture des considérants de ce décret et du dispositif conçu en ces termes :

« La Convention nationale renvoie les ci-devant Fermiers « généraux, intéressés dans les baux de David, Salzard et « Mager, au tribunal révolutionnaire pour être jugés con« formément à la loi.

« La Convention nationale se réserve de statuer sur les « restitutions, indemnités, demandes et confiscations dues « à la Nation, et à exercer contre les ci-devant Fermiers « généraux, croupiers, pensionnaires, héritiers, donataires « ou ayants cause, pendant les baux David, Salzard et « Mager. »

Ce décret fut aussitôt mis aux voix et voté sans observations. Il était un peu plus de quatre heures. Une personne présente à la séance se rendit immédiatement à l'hôtel des Fermes. Le premier détenu qu'il rencontra fut Lavoisier. Il eut la cruelle mission d'en informer ses collègues. Depuis quelques jours leurs yeux s'étaient dessillés; ils

avaient entrevu la triste réalité, ils prévoyaient leur sort, ils s'y attendaient chaque jour. Aussi s'empressèrent-ils de brûler leurs papiers intimes. D'autres, comme Parseval de Frileuze, passèrent leurs dernières heures aux Fermes à adresser un adieu suprême à ceux qui leur étaient chers. Boullongne de Préninville, lui, voulait mourir sans souffrir plus longtemps. Il s'était procuré de l'opium et avait décidé Mollien, emprisonné avec eux, et le trente-troisième sur le registre d'écrou, à quitter la vie en même temps que lui. Ils dirent leur résolution à Lavoisier, qui parvint à les en dissuader. Il sauvait ainsi l'existence de Mollien.

De son côté, Dupin, consulté sans retard par le concierge de l'hôtel, donna l'ordre de ne plus y laisser entrer aucune personne étrangère, en ajoutant que le décret ne pouvait être exécuté avant trois ou quatre jours. Il se trompait, au moins en cela, car Fouquier-Tinville allait lui enlever sa proie.

Dans la soirée, des membres de la Commune de Paris, ceints de l'écharpe tricolore, arrivaient à l'hôtel des Fermes, escortés par des gendarmes qui précédaient une longue file de chariots couverts, destinés aux transports des détenus. Le concierge, après avoir pris connaissance des ordres de la Convention, procéda à l'appel successif des prisonniers, suivant l'ordre des écrous. Trente-deux Fermiers généraux comparurent tour à tour devant les commissaires de la République. Mollien, qui venait en dernier, allait se présenter, quand le concierge le repoussa vivement dans l'intérieur de la prison en lui disant à voix basse : « Vous n'avez rien à faire ici. »

On enferma les financiers quatre par quatre dans les véhicules qui stationnaient devant la porte d'entrée. Les guichetiers, dont le cœur aurait dû être endurci par l'habitude de ces tristes spectacles, ne pouvaient s'empêcher de

pleurer. Les victimes gardaient un silence à la fois calme et digne. Pas une larme, pas un mot de reproche, pas un murmure. Pendant ce temps, les officiers municipaux, à moitié ivres, buvaient et vociféraient. Le cortège se mit lentement en route pour la Conciergerie, où ils devaient être incarcérés et où ils n'arrivèrent qu'à onze heures.

La Conciergerie servait, au moment où éclata la Révolution, à enfermer les voleurs et les assassins. La Convention y avait entassé tous ceux qui étaient accusés de modérantisme ou d'intentions contre-révolutionnaires. Une chambre où dix personnes à peine auraient trouvé place en recevait jusqu'à soixante. On n'y restait d'ordinaire que peu de temps; mais les cachots étaient si malsains, les geôliers si brutaux, la nourriture si détestable, que ce séjour devenait bientôt intolérable.

La nuit y fut affreuse pour les Fermiers généraux; quelques-uns seulement avaient pu obtenir des lits de sangle sans matelas ni couvertures; la plupart avaient dû s'asseoir sur des bancs ou même sur le sol. Tous étaient transis de froid quand, à sept heures du matin, 17 floréal (mardi 6 mai), on ouvrit les portes des cachots. Ils purent alors se réunir dans la chambre occupée précédemment par Marie-Antoinette. On y dressa deux tables où s'assirent les trente-deux prisonniers. La journée se termina dans la plus douloureuse anxiété, puis une deuxième nuit. Enfin le 18 floréal, à sept heures un quart du matin, les gendarmes vinrent chercher les prisonniers pour les amener dans une salle voisine du Tribunal révolutionnaire, au-dessous des voûtes de la Conciergerie. Un escalier étroit et sombre y conduisait. C'est là qu'ils subirent séparément un court interrogatoire.

Nous avons eu entre les mains, et le dossier de cet interrogatoire, et la liste des prisonniers appelés à comparaître l'un après l'autre devant des juges décidés à ne rien

entendre. Nous avons pu considérer longuement ce premier dénombrement des financiers pour la guillotine. De larges bavures d'encre rouge, semblables à des taches de sang, y sont accolées à chaque nom. Tout y sent la précipitation d'en finir, le mépris des formalités ordinaires, l'oubli de toute enquête préalable.

L'orthographe des noms y est constamment défigurée. L'un des accusés, Parseval de Frileuze, est devenu Parseval *Friteuse;* Paulze, *Paulse;* Dangé Bagneux, *d'Angers Bagneux;* Fabus de Vernan, *Fabusse;* Parcelle Saint-Cristau, *Parelle Saint-Cristaut;* Deville, d'autre part, sera interrogé, jugé et exécuté sous le nom de Nicolas Devesle, sur le vu des pièces d'un dossier qui ne le concerne pas qui a trait à un autre individu. C'est seulement par jugement du 6 vendémiaire an III que son état civil sera réformé.

Mais il y a plus : la marche de cette odieuse procédure est coupée pendant un moment par un incident bouffon. Les gardes ont introduit un nouvel accusé. Le président Dobsen lui pose trois questions auxquelles chacun des Fermiers généraux aura à répondre ce jour-là. « Le nom? « — Barbusse, âgé de vingt-sept ans ; né à Nîmes, ouvrier « en bas, demeurant à Paris, rue Jacob, chef du dépôt des « charrois militaires et armées du Var, des Pyrénées et des « Alpes. — S'il n'a jamais appartenu aux Fermes géné- « rales? — Réponse : Non. — S'il n'a pas dans cette partie « quelque parent portant son nom? — Réponse : Qu'il « l'ignore. »

Dobsen regarde le greffier, sourit légèrement et renvoie l'homme comme il était venu. On a vraisemblablement compris dans cette fournée Barbusse comme Fabus de Vernan des Fermes générales. Combien d'heures ce malheureux a-t-il passées à la Conciergerie, grâce à cette erreur? Que va-t-on faire de lui? Quand décidera-t-on de

son sort? Qu'importe à l'accusateur public, pourvu qu'il ait aujourd'hui son contingent de victimes !

Les véritables accusés ne sont pas traités avec plus d'attention. On écoute leurs dépositions d'une oreille distraite. Le greffier Menot les consigne à peine au procès-verbal. La besogne paraît par cela même bien facile. Cependant Dobsen s'en fatigue. Il se fait remplacer par Sellier, et devant celui-ci comme devant Dobsen le même interrogatoire continue. De rares protestations provoquent seules une seconde d'attention.

Delahante fait observer que « jamais on ne lui a confié « de dépôt, qu'il a uniquement présidé par circonstance « les grandes gabelles en l'absence du président, ce qui « arrive très peu fréquemment ».

Fabus de Vernan déclare « qu'il a été pendant deux mois « seulement chargé de la correspondance avec l'ancienne « province d'Anjou, qu'il croit même que c'est par intérim ».

Agnan Sanlot et Delaage de Bellefaye font valoir leur qualité d'adjoints, « n'ayant en aucun temps pris part aux « enrôlements, intérêts ou répartitions de bénéfices ».

Lavoisier dit que, « quand il a connu quelques abus il les « a annoncés au ministre des finances, notamment ceux « relatifs au tabac, ce qu'il est en état de prouver par « pièces authentiques » ;

Et Rougeot « qu'il n'était chargé comme Fermier « général que du département du secrétariat et de l'hôtel « des Fermes, à l'exception de l'hôtel de Longueville et de « l'hôtel Bretonvilliers ».

Enfin de Montcloux et Le Bas de Courmont répondent fièrement sur l'article des malversations, le premier, « qu'il « ne serait entré ni resté dans les Fermes s'il avait dû s'y « rendre coupable de dilapidations », le second, « qu'il « est incapable d'un fait de ce genre. »

Dobsen ou Sellier n'avait mentionné à côté de cela aucune des pièces annexées au dossier des inculpés, et qui pouvaient être utilement invoquées pour leur défense. Rien de ce curieux placet relatif à Ménage de Pressigny : « Le citoyen Ménage, âgé de soixante ans, né à Mantes, « est fils du directeur des Fermes de cette ville, devenu « Fermier général. Le seul moyen qui lui a procuré la place « de son père a été l'usage de l'hérédité. Son incapacité, « absolue et renommée, fait qu'il n'a occupé sa place que « dans les almanachs et sur les états de répartitions. Il a « toujours été, dans cette administration, de la nullité la « plus complète et la mieux avouée. Il ne mérite pas d'être « confondu avec des accusés de gestion criminelle.

« A l'époque de la Révolution, le citoyen Pressigny avait « toute sa fortune en valeurs. Il a tout placé en biens-fonds « et, pour se mieux lier au sort des vrais patriotes, il a acquis « plusieurs biens nationaux. Avant la Révolution, il n'avait « jamais scandalisé par son luxe ; toujours il a été modeste « et bienfaisant.

« Depuis la Révolution il a rempli sans varier jamais « tous les devoirs du citoyen avec zèle. Il a fait tous les dons « patriotiques et civiques, pris à sa solde des défenseurs « de la patrie, et contribué dans toutes les occasions de « manière à prouver d'une façon non équivoque son atta- « chement à la République. Sa conduite lui mérite estime « et protection, et sa nullité toute indulgence. »

Rien d'une note favorable à Saleur de Grisien, « père « de cinq enfants, tous en France, dont l'un, le fils aîné, « est au service de la République, n'ayant possédé qu'une « demi-place au bail David, demeuré absolument étranger « aux opérations du bail Salzard ».

Rien également, pour conclure, d'une autre remarque fort utile à la cause de plusieurs accusés, à savoir, « que

« les Fermiers généraux attachés durant le dernier bail « (Mager) à la partie des Aides, et à celle des Domaines, « uniquement occupés de ces objets, n'étaient pas même « consultés et n'avaient, par conséquent, aucune influence « sur la manutention du tabac ».

Vers midi l'interrogatoire était terminé. Ils en signaient le procès-verbal, tous, d'une main ferme. Seul, Lavoisier n'y traçait pas la lettre majuscule de son nom. Ramenés à la Conciergerie, les Fermiers généraux qu'on avait dépouillés de leurs assignats n'avaient pas les moyens de payer leur dîner. Ils réclamaient le pain des prisonniers, mais la femme du concierge avait reçu l'ordre de leur servir un bon dîner qui fut accompagné de vins de choix. Ils ne surent à quel ami généreux ils étaient redevables de ce dernier adoucissement à leurs souffrances.

Après avoir réparé leurs forces, les prisonniers écrivirent aux leurs quelques lignes d'adieu. Deux de ces documents ont été, depuis, livrés à la publicité.

Dans une lettre à son cousin Augez de Villers, Lavoisier s'exprimait ainsi : « J'ai obtenu une carrière passablement « longue, surtout fort heureuse, et je crois que ma mé- « moire sera accompagnée de quelque gloire. Qu'aurais- « je pu désirer de plus ? Les événements dans lesquels je « me trouve enveloppé vont probablement m'éviter les « inconvénients de la vieillesse. Je mourrai tout entier, « c'est encore un avantage que je dois compter au nombre « de ceux dont j'ai joui..... Je vous écris aujourd'hui, « parce que demain il ne me serait peut-être plus permis « de le faire, et que c'est une douce consolation pour moi « de m'occuper de vous et des personnes qui me sont « chères, dans ces derniers moments. »

L'autre lettre est adressée par Deville à sa femme, la citoyenne Deville : « Je t'embrasse, ma chère amie, lui

« disait-il en commençant, de toute la tendresse de mon « cœur, et te demande de reporter sur nos chers enfants « les sentiments dont tu étais animée pour moi ; eux « seuls doivent à présent concentrer tes affections et tes « soins. » Et plus loin : « J'ai constamment rempli les « devoirs d'un homme vertueux; j'emporte une âme pure « et j'ai toute confiance. Ainsi, ma chère amie, quand ces « derniers adieux te parviendront, je serai débarrassé de « toutes les peines de ce monde, je serai heureux et je « pourrai intercéder pour toi et nos enfants auprès du « dispensateur de toutes choses. »

A la suite de quelques recommandations pleines d'une affection débordante pour elle et pour ses enfants, il terminait : « Si jamais j'avais eu le malheur de te causer « quelque peine, sois bien assurée, ma chère amie, que « mon cœur n'y a point de part, mais si cela était, je t'en « demande pardon. »

Ces tristes lignes, écrites en partie le soir, ne furent achevées que le lendemain, 19 floréal, au matin. Les traces des larmes qui tachent le papier en plusieurs endroits attestent toute l'émotion du prisonnier dans cette nuit suprême où tant de douloureux souvenirs déchirèrent son âme.

Il y avait une heure environ, ce même soir, que les détenus étaient réintégrés dans leurs chambres, quand un guichetier, les appelant individuellement par leurs noms, remit à chacun d'eux une copie de l'acte d'accusation, d'une écriture fine, peu lisible. Ils s'efforçaient en vain de la déchiffrer. Voici quelle en était la teneur exacte :

« Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public du Tri- « bunal révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la « Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième

« de la République, sans aucun recours au Tribunal de « cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'ar« ticle II d'un autre décret de la Convention du 5 avril « suivant, portant que l'accusateur public audit Tribunal « est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la « dénonciation des autorités constituées ou des citoyens. ;

« Expose qu'en vertu d'un décret de la Convention « nationale du 16 floréal, présent mois, les dits :

« Clément-François Delaage Bellefaye, âgé de trente « ans, né à Paris, adjoint à la Ferme générale, demeurant « rue Neuve-Grange-Batelière, à Paris ;

« Clément Delaage père, âgé de soixante-dix ans, cy« devant Fermier général, demeurant à Paris, rue Neuve« Grange-Batelière, né à Saintes, département de la Cha« rente-Inférieure ;

« Louis Baltazard Bagneux, âgé de cinquante-cinq ans, « né à Paris, demeurant rue des Quatre-Fils, cy-devant « Fermier général ;

« Jacques Paulze, âgé de soixante-onze ans, né à Mont« brison, département de Seine-et-Oise (*sic*), demeurant « à Paris, place des Piques, cy-devant Fermier général ;

« Antoine-Laurent Lavoisier, âgé de cinquante ans, né « à Paris, y demeurant boulevard de la Magdeleine, cy« devant Fermier général et membre de la cy-devant Aca« démie des sciences ;

« François Puissant, âgé de cinquante-neuf ans, né au « Port-l'Égalité, département du Morbihan, demeurant « à Paris, rue Mesnard, cy-devant Fermier général ;

« Alexandre-Victor Saint-Amand, âgé de soixante-qua« torze ans, né à Marseille, cy-devant Fermier général, « demeurant à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, vis« à-vis celle d'Antin ;

« Gilbert-Georges Montcloux, âgé de soixante-huit ans,

« né à Montaigne, département du Puy-de-Dôme, cy-« devant Fermier général, demeurant à Paris, rue Saint-« Honoré, n° 88 ;

« Adam-François Parcel Saint-Cristau, âgé de qua-« rante-quatre ans, né à Rennes, département d'Isle-et-« Vilaine, cy-devant Fermier général, demeurant à Paris, « rue Thévenot, et à la campagne, à la Ferté-sous-Reuilly, « département de l'Indre ;

« Jean-Baptiste Boullogne, âgé de quarante-quatre ans, « né à Paris, y demeurant place de la Révolution, cy-de-« vant Fermier général ;

« Louis-Marie Le Bas Courmont, âgé de cinquante-« deux ans, né à Paris, y demeurant rue Cerutti, cy-de-« vant Fermier général et depuis Régisseur général ;

« Charles-René Parseval de Frileuze, âgé de trente-« cinq ans, né à Paris, y demeurant rue Thérèze, et ac-« tuellement à Mantes-sur-Seine, cy-devant Fermier gé-« néral ;

« Nicolas-Jacques Papillon d'Auteroche, âgé de soixante-« quatre ans, né à Châlons, département de la Marne, « cy-devant Fermier général, demeurant à Paris, rue « Magdeleine-Honoré ;

« Jean-Germain Maubert Neuilly, âgé de soixante-« quatre ans, natif de Paris, cy-devant Fermier général, « actuellement à Noisy-le-Grand ;

« Jacques-Joseph Brac Laperrière, âgé de soixante-« huit ans, natif de Ville-Affranchie, département de « Rhône-et-Loire, cy-devant Fermier général, demeurant « à Mantes-sur-Seine ;

« Charles-François Rougeot, âgé de soixante-seize ans, « natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, cy-devant « Fermier général, demeurant à Paris, rue de la Révolu-« tion, n° 23, et encore à Fontainebleau ;

« François-Joseph Vente, âgé de soixante-huit ans, né « à Dieppe, département de la Seine-Inférieure, cy-devant « Fermier général, demeurant rue de Grammont, n° 16 « et 707 ;

« Denis-Henry Fabus, âgé de quarante-sept ans, natif « de Paris, cy-devant Fermier général, demeurant à Caen, « département du Calvados ;

« Nicolas Deville, âgé de quarante-quatre ans, né à la « Brelle, département de Rhône-et-Loire, cy-devant Fer- « mier général, demeurant à Paris, rue des Piques.

« Clément Cugnot Dépinay, âgé de cinquante-cinq ans, « natif de Paris, ex-Fermier général, y demeurant rue de « la Jussienne ;

« Jean-Louis Loiseau Béranger, âgé de soixante-deux « ans, natif de Paris, cy-devant Fermier général, demeu- « rant rue Neuve du Luxembourg ;

« Louis-Adrien Prévost d'Arlincourt, âgé de cinquante « ans, natif d'Évreux, département d'Eure-et-Loire (*sic*), « ex-Fermier général, demeurant à Magny-le-Hameau, « département de Seine-et-Oise ;

« Jérôme-François-Hector Saleur de Grisien, âgé de « soixante-quatre ans, natif de Paris, demeurant à Paris, « rue des Moulins, n° 496 ;

« Étienne-Marie Delahaye, âgé de trente-six ans, né à « Paris, ex-Fermier général, demeurant place de la Révo- « lution et ordinairement à Saint-Firmin, département de « l'Oise ;

« François-Marie Ménage Pressigny, âgé de soixante « ans, né à Bordeaux, ex-Fermier général, demeurant rue « des Jeûneurs, n° 25 ;

« Guillaume Couturier, âgé de soixante ans, natif « d'Orléans, ex-Fermier général, demeurant rue de Cléry, « n° 67 ;

« Étienne-René Aignan Sanlot, âgé de soixante-cinq ans, « natif de Rouen, département de la Seine-Inférieure, cy-« devant adjoint à la Ferme générale et depuis Régisseur de « l'établissement des régies, demeurant à Paris, rue Pelle-« tier;

« Louis-Philibert Duvaucel, âgé de quarante ans, natif de « Paris, ex-Fermier général, demeurant rue Cadet, n° 8;

« Alexandre-Philibert-Pierre Parseval, âgé de trente-« six ans, né à Paris, ex-Fermier général, demeurant à « Gourville, département du Calvados;

« Jean-François Didelot, âgé de cinquante-neuf ans, « natif de Châlons-sur-Marne, ex-Fermier général et Régis-« seur général, demeurant rue de Buffon;

« Tous ci-devant Fermiers généraux intéressés dans les « baux David, Salzard et Mager, ont été traduits au Tri-« bunal révolutionnaire, conformément à la loi, sur les « délits de dilapidation des revenus du gouvernement, « concussions et exactions, fraudes envers le peuple, infi-« délités envers le gouvernement et autres, dont il sont « prévenus;

« Qu'examen fait, tant des pièces adressées à l'accusa-« teur public par le Comité de sûreté générale de la Con-« vention, au nom des Comités de sûreté générale des « finances, et de l'examen des Comptes réunis de la Com-« mission des cy-devant Fermiers généraux, et des inter-« rogatoires subis par-devant le Tribunal par chacun des « prévenus, il est avéré que lesdits Fermiers généraux, au « lieu de se borner pendant le bail de David à la jouissance « de l'intérêt à 4 pour 100 que leur donnait le bail enre-« gistré dans les cours, tant sur les 72 millions de caution-« nement que sur les 20 millions de prêts remboursables « par sixième et par année, se sont attribué des intérêts à « 6 et 10 pour 100, tant sur les sommes que sur la mise

« des fonds nécessaires à leur exploitation antérieure, et « que, par les attributions qu'ils ont introduites dans les « frais de régie, ils se sont procuré des bénéfices non « alloués dont les capitaux ont fructifié dans leurs mains;

« Qu'ils ont exercé une concussion répréhensible sur le « peuple, en introduisant dans le tabac, après la prépara- « tion, de l'eau dans la proportion d'un septième, et en lui « faisant payer cette eau au prix du tabac, concussion « aussi dangereuse pour la santé du consommateur que « nuisible à ses intérêts;

« Qu'ils ont enfreint les clauses du bail qui les assujet- « tissaient à verser chaque mois le produit des frais qui « leur était donné en régie;

« Qu'ils ont préjudicié aux droits du gouvernement « en faisant substituer un dixième établi par l'édit de 1764 « et l'arrêté du 4 février 1770, sur les bénéfices résultant « du bail d'après les dispositions de l'arrêt du 21 jan- « vier 1774;

« Qu'ils ont sollicité et obtenu une indemnité pour la « distribution d'une partie des perceptions qui leur étaient « confiées, lorsqu'il est évident que cette distraction ne « leur était pas onéreuse;

« Qu'ils ont retenu dans leurs mains des fonds prove- « nant des bénéfices, lesquels devaient être versés dans le « Trésor public au moment où ils se sont réparti la portion « qui leur en revenait;

« Qu'ils ont accordé des gratifications extraordinaires à « des personnes qui n'y pouvaient prétendre, ordonné des « dépenses contre les principes consacrés, et disposé par « ce moyen de ce qui appartenait au gouvernement;

« Qu'ils ont enfin liquidé les débets des comptes qui « concernaient leur administration avec l'argent qui pro- « venait de l'administration nationale;

« En conséquence, l'accusateur public a dressé le pré-
« sent acte d'accusation contre les susnommés, tous « ci-devant Fermiers généraux intéressés dans les baux « de David, Salzard et Mager, pour, etc. »

Ici l'acte d'accusation reprenait l'énumération des délits ci-dessus mentionnés : « Pourquoi l'accusateur public « requiert qu'il leur soit donné acte de la présente accu- « sation, qu'il soit dit et ordonné qu'à la diligence et par « un huissier du Tribunal, porteur de l'ordonnance à inter- « venir, lesdits susnommés seront pris au corps et écroués « sur les registres de la maison de la Conciergerie pour y « demeurer comme en maison de justice, et que ladite « ordonnance sera notifiée. Fait au cabinet de l'accusa- « teur public, le 16 floréal an II de la République une et « indivisible.

« *Signé :* A.-Q. FOUQUIER. »

Deux des détenus interrogés dans la matinée ne figuraient pas sur la liste annexée à l'acte d'accusation, Verdun et Delahante. Fouquier-Tinville avait rayé d'un trait de plume le nom du premier sur la recommandation de Robespierre, et l'on rappellera ce fait lorsque le sanguinaire accusateur public sera à son tour cité devant ses juges le 16 floréal 1795, un an jour pour jour après le procès des Fermiers généraux. Quant à Delahante, on avait peut-être tenu pour inutile de l'y comprendre. Delahante n'avait été que l'adjoint de son oncle, mort en 1792. Il n'avait pas exercé comme Fermier général, et fut mis, d'ailleurs, hors de cause dans les débats suivants.

A peine le jour fut-il levé le lendemain matin, 19 floréal an II (8 mai 1794), que tous les prisonniers étaient réunis au greffe, fouillés avec rigueur et dépouillés de tout ce

qu'on leur avait laissé la veille, montres et bijoux. Déjà condamnés avant le jugement, préparés pour l'échafaud, ils furent conduits dans une salle attenant à la salle du Tribunal, au nombre de trente et un, Verdun ayant été séparé d'eux. Les défenseurs officieux furent introduits; au bout d'un quart d'heure, ils reçurent l'ordre de se retirer; le Tribunal venait d'entrer en séance.

A dix heures les Fermiers généraux, libres et sans fers, étaient conduits dans la salle du Tribunal et prirent place sur les gradins. Coffinhal présidait, ayant pour assesseurs Étienne Foucault et François-Joseph Denizot. Gilbert Lieudon, substitut, remplissait les fonctions d'accusateur public; Anne Ducray, celles de commis greffier. Les douze jurés occupaient les bancs qui leur avaient été destinés.

A côté des accusés se tenaient les défenseurs officieux, Chauveau-Lagarde, Guesde, Lafleuterie et Guyot. Chauveau-Lagarde s'était déjà illustré par ses belles défenses de Charlotte Corday, de Marie-Antoinette et d'une foule d'autres victimes des vengeances démagogiques. Une foule bruyante se pressait dans l'enceinte réservée au public et contemplait les prévenus d'un regard insolent et haineux. Dupin et Gaudot, assis l'un près de l'autre, se montraient du doigt leurs victimes avec des ricanements de cruauté satisfaite. N'est-ce pas à Dupin qu'échappait peu de jours auparavant, dans une réunion où se trouvait Barrère, cet aveu cynique : « La guillotine sera meilleure « financière que Cambon »?

Au début de la séance, Coffinhal procéda à un bref interrogatoire des accusés, semblable à celui de la veille. Il dura une heure et demie. A la reprise, le greffier donna lecture de l'acte d'accusation. Lieudon posa une question qui ne fut pas comprise des accusés, sur quoi le président

interpella Sanlot, Delaage et Saint-Amand, et comme le malentendu persistait toujours, il interrompit violemment ce dernier et signifia aux accusés d'avoir à répondre par oui et par non.

On a prétendu plus tard que Coffinhal, ayant pris à partie l'un des financiers, aurait ainsi récapitulé ses méfaits : « Tu as fait ceci; tu as dit cela; tu projettes telle autre « chose », et que le Fermier général en question se serait contenté de répondre avec calme : « Moi, je ne me le « rappelle pas, mais je le croirais assez : je suis riche... « oui, je dois avoir fait tout cela et plus encore; car je suis « riche, très riche, immensément riche. » Mais il nous semble que cette riposte a été inventée après coup, pour les besoins de la cause.

Le Tribunal, en tout cas, était décidé à juger sans désemparer, et sans permettre aux accusés d'entrer dans des détails qui leur feraient gagner du temps. Toute défense personnelle ou collective étant interdite, les financiers comprirent qu'aucun d'entre eux n'échapperait à la mort. Un seul, Didelot, conserva de l'espoir jusqu'au dernier moment. Chargé de la liquidation de la régie des domaines, il sortait chaque matin de l'Hôtel des Fermes et n'y rentrait que le soir à neuf heures; un seul gardien l'accompagnait. Didelot n'avait pas été compris dans le transfert des prisonniers et aurait pu facilement se soustraire à la surveillance de son gardien; il avait eu la naïveté de consulter Dupin, qui lui avait assuré qu'il serait acquitté. Il vint donc tout confiant se constituer prisonnier à la Conciergerie. Depuis quatorze ans, il avait cessé d'appartenir aux Fermes. Il n'en fut pas moins condamné.

Avant de prononcer son réquisitoire, le substitut de l'accusateur public se leva pour donner lecture du décret suivant de la Convention, rendu ce jour-même : « La

« Convention nationale... considérant que les adjoints des « ci-devant Fermiers généraux qui n'ont eu aucune espèce « d'intérêt dans les baux de David, Mager et Salzard, ne « doivent pas être soumis aux termes de la loi du 16 flo- « réal ;

« Décrète que les citoyens De la Hante, Bellefaye et « Sanlot, adjoints, seront mis à l'instant hors des débats et « réintégrés en la maison d'arrêt où ils étaient détenus. »

Les trois adjoints furent emmenés pâles, défaits, tremblants, partagés entre la joie de vivre et la douleur de laisser sur les bancs leurs amis, leurs parents. Delahante y comptait ses beaux-frères, les Parseval, et Delaage de Bellefaye était séparé de son père, qui allait dans quelques heures gravir, le premier des vingt-huit victimes, les marches de l'échafaud.

Le réquisitoire de Lieudon fut tout empreint de la phraséologie pompeuse et vide de l'époque. Il y était parlé de vampires, de crimes odieux, des maux dont les financiers avaient accablé la France.

Le Tribunal, les jurés et le public écoutaient avec impatience. Ils soupiraient après la fin des débats.

L'éloquence de meilleur aloi des défenseurs n'eut pas plus de succès auprès d'eux. De même des observations présentées par Hallé pour la défense de Lavoisier. Il lut un assez long rapport dans lequel il énumérait les services que l'illustre savant avait rendus à la patrie et les titres à la reconnaissance publique que lui avaient conférés ses importantes découvertes. On l'entendit à peine. Coffinhal lui ferma la bouche par ces paroles tristement célèbres : « La République n'a pas besoin de savants. Il faut que la « justice suive son cours. »

La condamnation n'était plus douteuse. Le président, en résumant les débats, eut l'infamie de la revêtir d'une

apparence de légalité. Il feignit de reconnaître dans les chefs d'accusation relevés contre les Fermiers généraux une tentative de complot contre le peuple français. C'est sur cette question que les jurés furent appelés à prononcer.

Ils déclarèrent à l'unanimité les accusés coupables. L'heure pressait, les charrettes attendaient la fournée des condamnés pour les conduire à la place de la Révolution; la hâte des juges était telle que la déclaration du jury ne fut pas inscrite sur la minute du jugement, ainsi que Dobsen le fit constater lors du procès de Fouquier-Tinville. Coffinhal, se levant alors, prononça le jugement. Il déclarait les biens des condamnés acquis à la République, et ordonnait qu'à la diligence de l'accusateur public l'arrêt serait exécuté dans les vingt-quatre heures.

A la suite du prononcé de la sentence, les condamnés furent ramenés à la Conciergerie, abandonnés au bourreau, puis entassés sur les charrettes. Les officiers municipaux, le sabre au poing, faisaient cabrer leurs chevaux et se frayaient un passage au milieu des flots pressés de la populace. Les voitures suivirent lentement la route accoutumée. Elles traversèrent le Pont-au-Change, le quai de la Mégisserie, et longèrent la rue Saint-Honoré.

Les Fermiers généraux, cahotés par les secousses du pavé, se serraient les uns contre les autres et restaient silencieux.

Seul Papillon d'Auteroche, voyant cette foule en carmagnole qui les menaçait du poing, dit dédaigneusement par allusion à la confiscation de ses biens : « Ce qui me chagrine, c'est d'avoir d'aussi déplaisants héritiers. »

Lorsqu'ils atteignirent la place de la Révolution il était cinq heures du soir, et le soleil se couchait derrière les grands arbres des Champs-Élysées. Ils descendirent des

charrettes, échangèrent un dernier regard d'adieu, puis se livrèrent aux exécuteurs. Ils furent frappés dans l'ordre de leur inscription sur l'acte d'accusation, au milieu d'un grand silence du peuple qui, loin de les injurier à ce dernier moment, semblait plutôt les plaindre. Trente-cinq minutes suffirent à l'exécution. Tous, à l'exception de Boullongne, moururent dignement, sans faiblesse et sans protestation.

« Tout le monde a su, écrivait Cheverny, l'exécution « barbare de ces honnêtes gens. M. de Lavoisier, appelé « la veille pour montrer les comptes apurés, fut condamné « ainsi que les autres. Il les prépara à la mort. Ils firent « une fin superbe. Ce pauvre M. de Boullongne fut conduit « à l'échafaud dans un état pitoyable. »

Le Tribunal révolutionnaire n'avait eu aucune considération pour l'âge avancé de certains de ceux dont on inhumait ensuite précipitamment les restes mortels dans la nuit du 19 au 20 floréal. Quatre d'entre eux, Delaage, Paulze, Saint-Amand et Rougeot, avaient plus de soixante-dix ans; neuf, soixante ans et au delà : de Montcloux, Papillon d'Auteroche, Maubert Neuilly, Brac Laperrière, Vente, Saleur de Grizien, Ménage Pressigny, Couturier et Loyseau Béranger. Les jeunes se trouvaient en minorité sur la liste fatale. En dehors de Delaage de Bellefaye, qui bénéficia avec Sanlot et Delahante de l'ordonnance de non-lieu, Parseval de Frileuze et de La Haye étaient les seuls à ne pas avoir atteint encore la quarantaine.

Mais qu'importaient aux juges d'alors des cheveux blancs ou de trop jeunes visages qui n'eussent jamais semblé faits en aucun autre temps pour la guillotine! N'envoyaient-ils pas à l'échafaud, quelques semaines après la condamnation des Fermiers généraux, un vieillard de soixante-dix-huit ans, leur collègue Mercier, et un enfant de seize ans,

le fils d'un ancien titulaire des Fermes, Sainte-Amaranthe? S'arrêtaient-ils davantage à estimer la valeur des services que certaines familles de ces condamnés avaient rendus à l'État?

Ils prononçaient la peine capitale sans une hésitation, sans un regret, contre de La Haye, dont les parents avaient donné successivement à la Ferme générale quatre associés d'une probité reconnue, d'un zèle infatigable, d'une rare capacité, en même temps qu'un régisseur général des finances de la Prusse sous Frédéric, M. de la Haye de Launay, si réputé pour sa grande intelligence et sa protection si efficace vis-à-vis des Français réfugiés à Berlin.

Ils poursuivirent un homme de génie, Lavoisier, des laborieux comme Puissant, Saint-Amand et Paulze; ils auraient englobé dans le même arrêt des débutants entièrement innocents de délits d'ailleurs imaginaires, s'ils n'eussent su les prévenir à temps par leur fuite.

En effet, sur les quarante-cinq Fermiers généraux du dernier bail, trente-deux avaient été jugés dans cette séance, désormais fameuse, de 19 floréal an II. Vingt-huit d'entre eux en étaient sortis pour aller à la mort; trois pour rentrer en prison. Six autres financiers incarcérés dans d'autres prisons antérieurement à cette date, ou arrêtés depuis lors, grâce à de nouvelles poursuites, parurent isolément sur l'échafaud, ainsi que nous le dirons plus loin, aux 22 et 24 floréal, au 12 prairial ou au 4 thermidor de la même année (1794).

Les sept survivants : Verdun, Legendre de Luçay, Papillon de Sannois, Saleur de Grizien fils, de Montcloux fils, Doazan et de Vismes de Saint-Alphonse, purent se mettre à l'abri.

Verdun avait été pour ainsi dire dérobé au bourreau au moment le plus critique. On voulut y voir une protection spéciale de Robespierre, mais on expliquait également de

cette façon l'exception dont il avait été l'objet : Verdun s'était fait adorer de la population de Colombes, et quand on apprit dans cette localité la nouvelle de sa détention, il y eut une sorte d'émeute. Les paysans s'assemblèrent et vinrent tous à Paris réclamer leur bienfaiteur. Cette démarche réussit à le sauver du danger imminent. Néanmoins il restait toujours prisonnier, quand ces braves gens revinrent une seconde fois à la charge et renouvelèrent leur demande avec tant d'instances qu'ils obtinrent enfin sa liberté. On ajoutait même que Mme de Verdun en éprouva une si grande joie qu'elle en perdit la tête au point d'envoyer deux fiacres pour aller prendre son mari à la porte de la prison, pensant par là arriver plus vite.

Fouquier-Tinville, accusé, comme nous l'avons dit, d'avoir épargné Verdun, déclara qu'il avait simplement considéré en lui le bon patriote et que les ordres lui étaient venus d'ailleurs. Il peut avoir dit vrai pour une fois, puisque Dupin se vanta à la tribune de la Convention d'avoir soustrait aux fureurs révolutionnaires ce Fermier général et son collègue Doazan.

Ce dernier s'était couvert de son titre de capitaine du bataillon des Feuillants, de ses services, de son dévouement à la République, de son patriotisme, de la même façon que Roslin d'Ivry, descendant des Roslin des Fermes générales, et ne fut pas inquiété.

Quant à Legendre de Luçay, il s'était fixé à Valençay. Renonçant à Paris, il dirigeait des forges qu'il avait installés à Luçay même, et on ne le connaissait plus qu'avec la qualité d'entrepreneur de forges. Son nom, malgré cela, figurait sur les listes des Fermes. L'ordre de l'incarcérer arriva un jour à Châtillon-sur-Indre. On l'y conduisit, il trouva le secret de s'enfuir et passa trois jours dans une forêt voisine à la belle étoile. Qu'imaginèrent alors la muni-

cipalité et le Comité de surveillance? Ils décidèrent de s'assurer de Mme de Luçay et de la mettre sous les verrous au lieu et place de son mari. Puis ils firent publier que, si dans trois jours le fugitif ne se présentait pas, elle serait condamnée à mort.

M. de Luçay en fut informé par un de ses gardes chez lequel il venait de pénétrer pour demander un morceau de pain. Il se rendit en toute hâte à Châtillon, où il se constitua prisonnier. Mme de Luçay, de son côté, courut, aussitôt qu'elle eut repris sa liberté, jusqu'à Paris, trouver Ferry, député des Ardennes, inspecteur des Forges, et obtint de lui qu'il prendrait fait et cause pour son mari. Cependant on dirigeait sur la capitale l'ex-Fermier général, qui s'échappait une seconde fois, à Selles en Berry. Sa femme venait au-devant de lui, dans la certitude que s'il se présentait il serait absous comme entrepreneur utile à la République. Elle le fit chercher, le rassura, le ramena avec elle, et lui obtint un sauf-conduit en bonne forme. Son beau-frère, Papillon de Sannois, qui perdait dans la tourmente révolutionnaire d'Auteroche, son père, et la Ferté, son oncle, réussit à se soustraire au péril avec non moins de bonheur que Luçay.

Les autres titulaires du bail Mager, ou fils de Fermiers généraux, Saleur de Grizien, de Montcloux, Paulze, Pignon, arrivaient au même résultat en se cachant dans leurs terres.

De Veymerange avait cherché un asile à Bagnolet. Il s'y crut menacé. Il rentra à Paris. A peine y était-il qu'il sut qu'on allait s'emparer de lui. Il se jeta d'un cinquième dans la rue. Quoique fort gros, il ne se tua pas tout à fait et alla mourir à l'Hôtel-Dieu après quatre heures de souffrances.

Augeard courait, vers le même moment, de ville en ville, à l'étranger, se dépensant pour la cause de ses

anciens maîtres, pour la cause monarchique, intriguant, cabalant, visitant les princes, consultant les ministres, mais tout cela sans résultat. Il était hors de France depuis 1789; il avait passé la frontière dès le milieu de cette année, sans avoir prévu assurément alors les dangers futurs auxquels il se serait exposé en restant en France. Il avait quitté Paris pour se rendre à Buzancy au service de sa fille, la marquise d'Oppède, qui venait d'y mourir. En arrivant à Sainte-Menehould, à quelques lieues de sa terre, il sut qu'ordre avait été donné de l'y arrêter. Il emprunta alors la commission, le passeport et la voiture d'un Contrôleur général des Fermes de sa connaissance, et eut la bonne fortune de gagner la frontière, enlevant ainsi à la Révolution une proie qu'elle n'eût pas dédaignée.

Celle-ci se vengeait de ces déceptions en montrant plus de rigueur encore vis-à-vis de ceux qui étaient restés entre ses mains. Après l'exécution du 19 floréal, il restait six Fermiers généraux dans les prisons. Le Tribunal révolutionnaire les envoya l'un après l'autre à l'échafaud.

Le 22 floréal, c'était Saint-Germain de Villeplat; deux jours plus tard, un trio de vieillards, Prévost d'Arlincourt, Mercier et Douet. Le moins âgé, Douet, comptait soixante-treize ans; Prévost d'Arlincourt, père du Fermier général compris dans la grande fournée, en avait soixante-seize et Mercier soixante-dix-huit. Le mandat concernant l'extradition des prévenus était conçu en ces termes : « Le gardien « de Picpus et de tout autre lieu où les susnommés peuvent « être détenus, remettra à la gendarmerie et à l'huissier du « Tribunal révolutionnaire les prisonniers pour être tra- « duits en sa présence. » Fouquier-Tinville avait ajouté lui-même, en marge, ces quelques mots : « Faire apporter leurs effets, attendu qu'ils « n'y retourneront plus. » C'était dire très clairement que les accusés étaient condamnés à

l'avance. Douet, interrogé sur certains faits dont il n'avait pas gardé le souvenir, répondit que sa femme fournirait d'utiles renseignements. Mme Douet fut aussitôt arrêtée et enfermée à la Conciergerie, et les papiers saisis chez elle servirent de prétexte aux accusations formulées par Fouquier dans son réquisitoire. « Vous voyez devant vous, « citoyens, s'écriait-il, des Fermiers généraux ennemis de « l'égalité par état et par principes ; les pièces du procès « vous les montreront gorgés des dépouilles du peuple et « couverts de rapines.

« D'Arlincourt a l'esprit contre-révolutionnaire commun « aux classes monstrueuses du despotisme ; Mercier et Douet « sont des factieux qui n'ont rien épargné pour propager « les idées liberticides en Vendée ; des chapelets, des christs, « des reliques, et des fleurs de lis réservées dans un pot, « indiquaient assez combien leurs principes contrastaient « avec les principes révolutionnaires.

« Douet était un homme incapable de remords, ami de « Dietrich, de Duchâtelet et des émigrés barbares satel- « lites des despotes sanguinaires, habitués aux horreurs « inconnues aux monstres les plus féroces. D'Arlincourt, « coupable comme ses complices de l'empoisonnement et « de l'assassinat du peuple, voulait avoir le privilège exclusif « d'être fripon, et s'irritait que ses subalternes osassent « faire assaut de friponnerie avec leur supérieur.

« La femme Douet ne peut détruire ses correspondances « avec les émigrés, et son testament, où elle accable de ses « bienfaits les contre-révolutionnaires et où exhale sa bile « aristocratique, dépose assez ouvertement de son cruel « espoir de contre-révolution. La mesure des crimes de ces « vampires est donc à son comble ; l'immoralité de ces « êtres est gravée dans l'opinion publique, et ils sont bien « constamment les auteurs de tous les maux de la France. »

Or sur quelles preuves Fouquier-Tinville avait-il échafaudé cette accusation particulière contre les Douet, merveille de cruauté et de judaïsme? Sur des fragments de lettres de Mme Douet dont il avait souligné au crayon rouge les passages suivants comme séditieux : une du 21 juin 1791 : « Que de maux je prévois pour la France! Je « plains le Roi, je plains M. Necker de tout mon cœur. » Une autre du 8 avril 1790 : « Je ne suis pas assez habile « pour voir si la Constitution nouvelle rendra les généra- « tions futures plus heureuses, mais il me paraît certain « que la génération actuelle sera aussi malheureuse qu'on « peut l'être, parce que le grand ébranlement qu'elle a « eu se fera sentir pendant de longues années. Encore « si nous avions la paix! mais le drapeau rouge est dehors « ici depuis dix ou douze jours. »

Prévost d'Arlincourt, Mercier et Douet furent condamnés à mort; Mme Douet, cette grande coupable, ne pouvait être traitée avec plus d'indulgence. Elle fut remise au bourreau en même temps qu'eux. L'arrêt la déclarait convaincue d'avoir participé à un horrible complot tramé dans le département du Cher et dans la commune de Paris contre le peuple français, et tendant, au moyen de correspondances et intelligences avec des individus frappés par le glaive de la loi et avec des ennemis intérieurs de la République, à exciter la guerre civile en France en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'autorité légitime.

Tout était, d'ailleurs, complot à cette époque. Une fille se présente chez le menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre, et demande si ce dernier est visible. Quel était son projet? voulait-elle sérieusement lui donner la mort? ne cherchait-elle qu'à l'exhorter à la clémence? C'est ce qui n'a jamais été éclairci; toujours est-il que, interrogée

sur le motif de sa démarche, elle répond aux filles de Duplay de manière à éveiller leurs soupçons ou leurs inquiétudes. Elle se borne à dire qu'elle avait voulu voir comment était fait un tyran. On l'arrête; on lui demande son nom : Cécile Renaud. On la fouille; on trouve sur elle deux petits couteaux, de plus elle porte sous le bras un paquet de linge comme si elle s'était attendue à être conduite en prison.

On voit à l'instant les jours de Robespierre mis en danger. On confie l'instruction de l'affaire à Fouquier-Tinville, qui naturellement la grossit, transforme cet incident en une conspiration de l'étranger et y implique, en même temps que Cécile Renaud et Ladmiral, — un jeune fou, un fanatique, — une soixantaine de personnes prises dans les mondes les plus divers : le prince de Laval-Montmorency, le duc de Rohan-Rochefort et les parents et amis de Cécile Renaud, MM. de Sombreuil et l'actrice Grandmaison, le prince de Saint-Maurice et l'officier municipal Michonnis, enfin tout le clan des Sainte-Amaranthe, la femme de l'ex-Fermier général, sa fille, la délicieuse Émilie, tant vantée et tant chantée, mariée au fils de M. de Sartines, M. de Sartines lui-même, l'ancien lieutenant de police, ministre, le petit Louis de Sainte-Amaranthe, âgé de seize ans.

On leur laisse à peine le temps de comparaître devant le juge chargé de l'interrogatoire, et de répondre à ses questions par quelques mots de justification. On les condamne à mort, on les conduit à l'échafaud couverts de la chemise rouge réservée aux assassins vulgaires. Cependant sur leur passage la foule s'extasie devant l'éclatante beauté de Mmes de Sainte-Amaranthe. Et l'on se répète tout bas, à l'oreille, que Robespierre n'a voulu leur perte que parce que la jeune Mme de Sartines lui a refusé ses faveurs, ou a

laissé pénétrer par elle et sa mère les importants secrets de son orgueil et de sa politique. On raconte aussi que Fouquier, exaspéré de la ferme contenance de ces pauvres enfants, a commandé d'avancer d'une heure le moment de son dîner, de façon à pouvoir bien juger par lui-même s'ils garderaient la même assurance en face de la mort.

Presque à la même heure où avait lieu l'exécution des Sainte-Amaranthe, le 12 prairial (2 juin 1794), un des signataires du bail Mager, Simonet de Coulmiers, payait de sa vie l'honneur d'avoir appartenu à la Compagnie. Il était à son tour déclaré convaincu d'avoir participé à un complot contre le peuple français tendant à favoriser le succès des ennemis de la France, notamment en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions sur le peuple.

Enfin, le 4 thermidor, la condamnation de Jean-Benjamin de La Borde venait clore l'histoire des Fermiers généraux au dix-huitième siècle et leur martyrologe.

Et le sort, qui donne fréquemment tant de profonds enseignements, n'aurait pu mieux choisir pour ce rôle un autre homme que La Borde, que ce financier si parfaitement de son siècle, de son monde et de son état, avec ce contraste saisissant de qualités et de défauts, de labeur et de dissipation, de sensibilité et d'égoïsme, de belles manières et d'habitudes crapuleuses, de dévouement et d'indifférence, de gravité et d'enjouement.

On se sent pénétré du sentiment triste d'une chose qui a été et qui n'est plus, de tout un ordre d'idées qui a disparu, qui s'est perdu dans les brumes du passé, devant cette liasse de papiers séquestrés qu'on a ramassés autrefois sur la table du puissant manieur d'argent, où il y a de tout, des comptes avec Saint-James, des billets souscrits par

Marquet de Peyre, des notes sur la faillite de Magon de la Balue, des annonces de spectacles, de fêtes, de divertissements, des en-têtes d'ouvrages, quelques lignes d'une chanson, les premiers éléments d'un dictionnaire de botanique, de la main du Fermier général, des lettres gaies et des lettres tristes, à des amis ou à son fils, au « citoyen Augustin de « la Borde, chez le citoyen Bernard, juge de paix à Caudebec. — Je suis fort étonné, mon fils, de n'avoir pas « encore reçu réponse à ma lettre. Est-ce que vous ne me « trouvez pas assez malheureux, etc. ? »

Il semble que l'on revive, avec ces pages jaunies, tout un passé qui comporta tant de rires joyeux et tant de larmes pénibles.

La Borde avait longtemps échappé à ceux qui le recherchaient. Il avait été constamment, pendant trois années, soupçonné, menacé, poursuivi, arrêté, puis relâché. Il fut, en fin de compte, incarcéré, jugé sommairement comme l'avaient été ses collègues, et conduit à l'échafaud, à cette date du 4 thermidor an II.

La hache révolutionnaire, suivant le jargon de l'époque, n'avait pas épargné davantage, durant ces tristes semaines, les autres ordres de la finance. Parmi les Receveurs généraux, Darnay, Pelé-Varennes, Fougeret, Randon de la Tour, Mesnard de Chousy, secrétaire des commandements des princes, puis les Tassin de Létang, les Mégret de Sérilly et d'Etigny, Vassal de Saint-Hubert, les Magon de la Ballue, de Coétisac, de Villuchet, les Saint-Prix, Hocquart de Coubron, Dupleix de Bacquancourt, de Roissy, enfin des femmes, comme Mmes Roslin d'Ivry, Mégret de Sérilly, Hocquart de Coubron, de Chalut, avaient fourni soit personnellement, soit dans leurs familles, des victimes à l'échafaud.

Ainsi s'était dispersée et finalement désagrégée en quel-

ques mois cette brillante réunion de grands manieurs d'argent, qui formaient tout un coin, et non pas le moins animé, du monde pimpant, gracieux et séduisant du dix-huitième siècle.

Mercier avait pu songer plus particulièrement à eux lorsqu'il jetait sur le papier, au courant de la plume, ce vœu, si cruellement démenti par les événements : « Heu-« reuse nation, qui avez de jolis appartements, de jolis « meubles, de jolis bijoux, de jolies femmes, de jolies pro-« ductions littéraires, qui prisez avec fureur ces char-« mantes bagatelles! Puissiez-vous prospérer longtemps « dans vos jolies idées, perfectionner ce joli persiflage qui « vous concilie l'amour de l'Europe, et toujours merveil-« leusement coëffée ne jamais vous réveiller du joli rêve « qui berce mollement votre légère existence. »

Les derniers Fermiers généraux, les Receveurs des finances, les banquiers de la Cour ont disparu il y a cent ans. Nos grands-pères avaient pu les fréquenter. Que reste-t-il cependant d'eux, si voisins de nous? Quelles traces de leur passage? Les noms de ces deux cent cinquante personnages, fameux à leur moment, sont oubliés. Celles de leurs magnifiques demeures qui échappèrent à la manie de destruction des révolutionnaires ont depuis lors changé dix fois de propriétaire. Leurs belles collections se sont dispersées au bruit des enchères. Leurs bons mots ne se répètent plus, ou ont été restitués à leurs véritables auteurs. D'autres fêtes, d'autres prodigalités ont surpassé les leurs.

Furent-ils heureux au moins? Ceux qui jugent superficiellement des choses, qui s'arrêteront à nombrer seulement leurs plaisirs, leurs succès de tous genres, se déclareront pour l'affirmative. Quant à nous, nous hésitons à nous prononcer, parce que nous les considérons tels qu'ils ont vécu

réellement, et dépouillés de l'auréole des grandes richesses. Tolérés plutôt qu'accueillis dans la société des privilégiés du rang et du talent, méprisés par la bourgeoisie, honnis du bas peuple, exploités par les gens en place, volés par leurs commis, incessamment contraints aux expédients, maintes fois réduits à la banqueroute, ils furent pour la plupart l'objet des railleries du dehors, les victimes de mille trahisons domestiques. Ici des femmes qui multiplient les scandales, là des fils qui se ruinent vulgairement, partout des filles qui ayant changé d'état renient leurs pères, tel est le plus souvent le tableau de leur intérieur. Aussi beaucoup d'entre eux rompent-ils brusquement avec la vie ou meurent-ils lentement de dégoût, et ce spectacle même nous amène-t-il à douter qu'à aucune époque, en ce temps-là comme aujourd'hui, la possession de l'or puisse jamais entièrement assurer la tranquillité de notre vie.

Mouvements dans les Fermes générales de Sa Majesté, d'après l'Almanach royal de 1744 *à* 1790.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1723-1724	De Beaufort.	
1724	Bergeret.	
»	Bonnevie.	
»	De la Bouexière.	
»	Cazes.	
»	Daugny.	
»	Desvieux.	
»	Duché.	
»	Durand.	
»	Grimod de la Reynière.	
»	Grimod du Fort.	
»	De la Haye.	
»	Héron de Villefosse.	
»	Hocquart.	
»	De Jean.	
»	De July.	
»	Lallemand de Betz.	
»	La Live de Bellegarde.	
»	Lantage de Sélicourt.	
»	Malo.	
»	Masson.	
»	Mazade.	
»	Le Mercier.	
»	Micault.	
»	La Moissière.	
»	Le Monnier.	
»	Le Normand.	
»	Olivier de Montluçon.	
»	Perrinet de Jars.	
»	De la Porte (l'aîné).	
»	Le Riche de la Popelinière.	
»	De Roissy.	
»	De Saint-Valéry.	
»	De Salins.	
»	Savalette.	
»	Tessier.	
»	Thiroux de Lailly.	
»	Thoynard.	
»	Du Vaucel.	
»	De Villemur.	
1725	Girard.	Malo

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1726	De Bragouze.	Durand de Mézy.
»	De la Chabrerie.	Héron de Villefosse.
»	Chevalier de Montigny.	De Jean.
»	Darlus.	Lantage de Sélicourt.
»	Dupin.	Le Mercier.
»	Hatte.	Micault.
»	Joly.	La Moissière.
»	Le Noir de Cindré.	
»	Rolland d'Aubreuil.	De Roissy.
»	Roslin.	De Saint-Valéry.
»	Vatboy du Metz.	Girard.
1729	De la Gombaude.	De July.
1730	De la Porte de Féraucourt.	Joly.
»	De la Porte du Plessis.	Le Noir de Cindré.
»	Dupleix de Bacquancourt.	Tessier.
1733	De la Garde.	De la Gombaude.
»	Maréchal.	De Salins.
1734	Fontaine.	Bonnevie.
»	Rolland de Fontferrière.	Rolland d'Aubreuil.
1736	Dangé du Fay.	Daugny.
»	Daugny fils.	Desvieux.
»	Roussel.	Maréchal.
1737	Brissart.	De Beaufort.
»	Chambon.	De Bragouze.
1739	Helvétius.	Duché.
»	Lallemand de Nantouillet.	Chambon.
1740	De la Borde.	Du Vaucel.
1742	De Beaumont.	De la Porte du Plessis.
1743	Bouret.	Thiroux de Lailly.
1745	De Cuisy.	Masson.
»	Durey d'Harnoncourt.	Olivier de Montluçon.
»	Haudry.	De la Porte.
»	La Live d'Épinay.	De la Porte de Féraucourt.
»	De Neuville.	Vatboy du Metz.
1747	De la Motte.	Darlus.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1749	Camuset.	Grimod du Fort.
1751	Brissart fils.	Dupin.
»	Dupin de Chenonceaux.	Dupleix de Bacquancourt.
»	Ferrand.	Helvétius.
»	De Neuville fils.	Mazade.
1752	Borda.	De la Live de Bellegarde.
»	Bouret d'Érigny.	Savalette.
»	De la Garde fils.	Roslin.
1753	Chicoyneau de la Valette.	Chevalier de Montigny.
»	Grimod de la Reynière fils.	De la Motte.
»	Verdeilhan des Fourniels.	Thoynard.
1754	De Chalut de Verins.	Camuset.
»	De Fonspertuis.	De la Haye.
»	Godard d'Aucourt.	De Villemur.
1755	Ménage.	Brissart.
(1) 1756	Alliot.	Durey d'Harnoncourt.
»	Baudois.	Grimod de la Reynière.
»	De Boisemont.	Fontaine.
»	De la Borde fils.	Hocquart.
»	Bouilhac.	De Neuville père.
»	Charron.	
»	Douet.	
»	De Faventines.	
»	De Fontaine de Cramayel.	
»	Fournier.	
»	De Fribois.	
»	Le Gendre de Villemorien.	
»	Gigault de Crisenoy.	
»	Haudry de Soucy.	
»	Hocquart de Coubron.	
»	Mazières.	
»	Mercier.	
»	Parseval.	
»	Préaudeau.	
»	Puissant.	
»	Randon de Boisset.	
»	Richard de Pichon.	
»	De Saint-Amand.	

(1) 1755-1756, le chiffre des titulaires est porté de 40 à 60.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1756	De Sainte-Amaranthe.	
»	Verdun.	
1757	Bouret de Valroche.	Bergeret.
1759	D'Arnay.	Bouret d'Érigny.
»	Boullongne de Préninville.	La Borde père.
»	Gauthier Despréaux.	La Garde.
»	Le Bas de Courmont.	Lallemand de Betz.
»	Pelletier.	Rolland de Fontferrière.
1762	Marquet de Peyre.	Hatte.
»	Sénac.	Préaudeau.
»	Tessier fils.	Randon de Boisset.
1763	De la Bruyère.	De Beaumont.
»	Douet fils.	Cazes.
»	Grossart de Virly.	La Chabrerie.
»	De la Haye des Fossés.	Brissart.
»	De Laage.	Chicoyneau de la Valette.
»	De Lisle.	Dupin de Francueil.
»	Magon de la Ballue.	Dupin de Chenonceaux.
»	De Martainville.	Ferrand.
»	Pignon.	Hocquart de Coubron.
»	Poujaud.	Lallemand de Nantouillet.
»	Rougeot.	La Live d'Épinay.
»	Varanchan de Saint-Geniez.	Le Monnier.
»	Tronchin.	Le Normand de Tournehem.
1764	D'Arlincourt.	Le Riche de la Popelinière.
1765	D'Agincourt.	De Cuisy.
»	Faventines de Fontenille.	De Fonspertuis.
»	Gaulard.	De Fribois.
»	Delahante.	La Bouexière.
»	Loiseau de Bérenger.	De Martainville.
»	Papillon d'Auteroche.	De Parseval.
»	Parseval de Pons.	Des Fourniels.
»	De Saint-Hilaire.	
1766	Bertin de Blagny.	Pelletier.
1767	Alliot fils.	Daugny fils.
»	D'Arjuzon.	De la Borde.
»	D'Aucourt de Plancy.	Charron.
»	De Courmont.	Grossart de Virly.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1767	De Montcloux.	Haudry.
1768	Augeard.	Fournier.
»	Dangé de Bagneux.	De la Haye des Fossés.
»	Girard de Mesjean.	Roussel.
»	Puissant de la Villeguérif.	
»	Richard de Livry.	
»	Verdun neveu.	
1769	Gauthier Despréaux fils.	Richard de Pichon.
»	De la Haye.	Sainte-Amaranthe.
»	Lavoisier.	
»	Muiron.	
»	Paulze.	
»	Saleur de Grizien.	
»	Tronchin de Witt.	
»	Vassal de Saint-Hubert.	
1770	D'Arlincourt fils.	
»	Kolly.	
»	Marchand de Varennes.	
1771	Bouilhac fils.	
»	Thévenin de Margency.	
1772	De la Borde.	Alliot de Mussey.
»	Brac de la Perrière.	Douet fils.
»	Didelot.	Fontaine de Cramayel.
»	De la Loge.	De Lisle.
»	De Luzines.	Ménage de Pressigny.
»	Paulze fils.	Magon de la Ballue.
»	De Saint-Prix.	
»	Le Roi de Senneville.	
»	Sanlot de Bospin.	
»	Vente.	
1773	Damneville.	Gauthier Despréaux.
»	Desmarets.	
»	Doazan.	
»	Dollé.	
»	Poujaud fils.	
»	Préaudeau.	
»	De Salverte.	
»	De Saint-Cristau.	
»	Serpaud.	
»	Simonet de Coulmiers.	

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1773	Taillepied.	
»	Varanchan.	
»	Du Vaucel.	
1780		1776. D'Arnay.
(1)		» Bouret de Valroche.
»		» De Boisemont.
»		» Faventines.
»		» Gaulard.
»		» Gigault de Crisenoy.
»		» Vassal de Saint-Hubert.
»		1777. D'Agincourt.
»		» Dangé du Fay.
»		» Marchand de Varennes.
»		1779. Alliot fils.
»		» Baudois.
»		» De Neuville fils.
»		» Préaudeau.
»		1780. D'Arlincourt.
»		» D'Arjuzon.
»		» D'Aucourt.
»		» D'Aucourt de Plancy.
»		» Bertin de Blagny.
»		» Bouilhac.
»		» Bouilhac fils.
»		» Damneville.
»		» Dedelay de la Garde.
»		» De la Bruyère.
»		» De la Loge.
»		» De Salverte.
»		» Desmarets.
»		» Didelot.
»		» Dollé.
»		» Gauthier des Hautes-Herbes.
»		
»		» Gauthier Despréaux.
»		» Girard du Mesjean.
»		» Grimod de la Reynière.
»		» Le Bas de Courmont.
»		» Le Roi de Senneville.
»		» Marquet de Peyre.
»		» Muiron.
»		» Poujaud fils.
»		» Poujaud.

(1) Les titulaires sont ramenés au chiffre de 40.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1780		1780. Richard de Livry.
»		» Saleur de Grizien.
»		» Sanlot de Bospin.
»		» Sénac.
»		» Serpaud.
»		» Simonet de Coulmiers.
»		» Tessier fils.
»		» Thévenin de Margency.
»		» Tronchin de Witt.
»		» Varanchan de Saint-Geniez.
»		» Verdun neveu.
1781	De la Haye fils.	Haudry de Soucy.
»	De Montcloux fils.	De la Haye.
»	Parseval de Frileuze.	De Montcloux.
1782	Couturier.	Du Vaucel.
1784	De l'Épinay.	Borda.
»	De Laage de Bellefaye.	Mazières.
»	Le Gendre de Luçay.	Parseval de Frileuse.
»	Pignon fils.	Puissant de la Villeguérif.
»	De Saint-Cristau.	
1785	De Coulmiers.	Pignon fils.
»	Papillon de Sannois.	
»	Du Vaucel.	
1786	Deville.	Doazan.
»	Doazan fils.	
1787	De Neuilly.	Chalut de Vérins.
»	De Saint-Alphonse.	Kolly.
»	De Saint-Germain.	Pignon.
»	Saleur de Grizien.	
»	Saleur de Grizien fils.	
1788	Delahante neveu.	Le Gendre de Villemorien.
»	Parseval de Frileuze.	Saint-Hilaire.
»	Périer.	Tronchin.
»	De Vernan.	
1789	Boullongne de Préninville.	Boullongne de Préninville.
»	De la Valette.	Mercier.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE II

SPLENDEUR DES FINANCIERS FERMIERS GÉNÉRAUX. — BANQUIERS DE LA COUR GARDES DU TRÉSOR ROYAL, ETC., 1745-1765

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE III

DÉCADENCE DE LA FINANCE
LA FIN DES FERMES GÉNÉRALES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 9. — *Au lieu de* : Choisy-le-Grand, *lisez* : Croisy-le-Grand.

Page 36. — *A la phrase* : qu'il possédât cent millions avant le système, cent cinquante dix années plus tard, *ajoutez* : suivant les estimations du moment.

Page 39. — *Au lieu de* : d'Hellecourt, *lisez* : d'Hallecourt.

Page 80. — *Au lieu de* : la Fillon, *lisez* : la Fillion.

Page 89. — *Au lieu de* : Lettorières, *lisez* : Letorières.

Page 131. — *Au lieu de* : Thiars, *lisez* : Thiard.

Page 175. — *Au lieu de* : Guyart, *lisez* : Guyard.

Page 236. — *Au lieu de* : J.-B. Le Moyne, *lisez* : François Le Moyne.

Page 300. — *Au lieu de* : Mlle Verrière, *lisez* : Mlle Verrières.

Page 303. — *A la phrase* : Le sieur Duvaucel, fort connu sous le nom de Ducoudray, *ajoutez comme note* : Ne serait-il pas plutôt question là de Machault Ducoudray?

Page 325. — *Au lieu de* : MM. de Clermont, d'Ambloux, *lisez* : MM. de Clermont d'Amboise.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 247.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances. ministre d'État sous Louis XIV, par J. Lair, ancien élève de l'École des Chartes. Deux vol. in-8° avec deux portraits. Prix. . . . . 16 fr.
(*Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.*)

Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds, par J. Lair, ancien élève de l'École des Chartes. 2e édition. Un vol. in-18, avec deux portraits. Prix . . 5 fr.

Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur la Révolution, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes, par R. de Crèvecœur. Deux vol. in-8° enrichis de deux portraits. Prix. . . . . 16 fr.

Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth (1649-1734), par H. Forneron. Un vol. in-18 avec un portrait d'après P. Lely et un fac-simile d'autographe. Prix. . . . . 3 fr. 50

Le chevalier de Vergennes. — *Son ambassade à Constantinople*, par Louis Bonneville de Marsangy. Deux vol. in-8°. Prix. . . 15 fr.
(*Mention honorable de l'Académie française, prix Thérouanne.*)

Mémoires secrets de J.-M. Augeard, secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette (1760-1800). Documents inédits sur les événements accomplis en France pendant les dernières années du règne de Louis XV, le règne de Louis XVI et la Révolution, jusqu'au 18 brumaire, précédés d'une introduction par M. Évariste Bavoux. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

La fin d'une société. — **Le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV,** par Gaston Maugras. Un vol. in-8° avec portrait. 5e édition. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du Chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis (1752-1802), publiés par son petit-neveu le baron Tillette de Clermont-Tonnerre. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits, par M. le marquis de Vogüé, de l'Institut. Deux vol. in-8° accompagnés de portraits, gravures et cartes. Prix. . . . . 16 fr.

Une ambassade française en Orient sous Louis XV : *La Mission du marquis de Villeneuve* (1728-1741), par Albert Vandal. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

Correspondance complète de Madame la marquise du Deffand avec sa famille et ses amis (1739-1780), le président Hénault, — Montesquieu, — d'Alembert, — Voltaire, — H. Walpole. *Publiée pour la première fois sans suppressions,* accompagnée de ses Œuvres et de diverses pièces inédites, avec une Introduction et des Notes, par de Lescure. Ouvrage orné d'autographes et des *portraits en taille-douce* de Madame du Deffand et de Walpole. Deux vol. in-8° (de 700 à 800 pages chacun). Prix. . . . . 16 fr.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 247.

